La reconfiguration du latin mérovingien sous les Carolingiens : étude sociolinguistique des diplômes royaux et des réécritures hagiographiques (viie-ixe siècle).

Rémy Verdo

▶ **To cite this version:**

Rémy Verdo. La reconfiguration du latin mérovingien sous les Carolingiens : étude sociolinguistique des diplômes royaux et des réécritures hagiographiques (viie-ixe siècle).. Histoire. Ecole nationale des chartes, 2010. Français. tel-01769817

HAL Id: tel-01769817
https://enc.hal.science/tel-01769817

Submitted on 29 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA RECONFIGURATION DE LATIN MÉROVINGIEN SOUS LES CAROLINGIENS : ÉTUDE SOCIOLINGUISTIQUE DES DIPLÔMES ROYAUX ET DES RÉÉCRITURES HAGIOGRAPHIQUES (VIIe-IXe SIÈCLE)

Thèse présentée pour l'obtention du diplôme d'archiviste paléographe

par Rémy Verdo

sous la direction de

Pascale Bourgain,

professeur d'histoire et tradition manuscrite des textes littéraires
à l'École nationale des chartes

à Paris, le 8 mars 2010

Jury :

M. **Jean-Marie Mayeur,** président du jury, professeur émérite à l'université Paris-IV-Paris-Sorbonne et à l'Institut d'études politiques de Paris

M. **Bruno Delmas,** professeur d'histoire des institutions, de diplomatique et d'archivistique de l'époque contemporaine à l'École nationale des chartes, représentant du directeur de l'École nationale des chartes

Mme **Pascale Bourgain,** professeur d'histoire et tradition manuscrite des textes littéraires à l'École nationale des chartes, directrice de thèse

M. **Michel Banniard,** professeur et à l'université de Toulouse-II-Le Mirail et directeur d'études à l'École pratique des hautes Études

M. **Laurent Morelle,** directeur d'études à l'École pratique des hautes Études

Année 2009-2010

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

Rémy Verdo

licencié ès lettres
titulaire d'un master d'histoire

LA RECONFIGURATION DU LATIN MÉROVINGIEN SOUS LES CAROLINGIENS

ÉTUDE SOCIOLINGUISTIQUE DES DIPLÔMES ROYAUX ET DES RÉÉCRITURES HAGIOGRAPHIQUES (VIIe-IXe SIÈCLE)

Thèse
pour le diplôme d'archiviste paléographe

2010

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, il m'est agréable de remercier celles et ceux qui, de près ou de loin, ont porté leur pierre à l'édifice. Le choix de l'ordre alphabétique n'a d'autre but que d'éviter l'impression d'une hiérarchisation trop rigoureuse.

Je tiens d'abord à exprimer ma gratitude envers les trois professeurs qui ont eu la patience de suivre et relire les nombreuses étapes de cette construction souvent délicate. Merci à Michel Banniard, qui m'a proposé ce travail il y a plus de quatre ans maintenant, et m'aura renouvelé sa confiance à chaque moment de doute. Merci également à Pascale Bourgain d'avoir accepté de diriger un travail qui présentait le risque de ne donner que de faibles résultats même à moyen terme. Merci enfin à Laurent Morelle, qui n'a jamais été avare de conseils enthousiastes.

Je n'oublie pas non plus les nombreuses personnes qui, par leurs conseils, par leur savoir-faire, par la documentation qu'elles m'ont transmise, m'auront évité fausses-pistes et pertes de temps. Outre le regretté Jacques Chaurand, qui nous a quittés il y a peu, j'ai le plaisir de mentionner Bruno Bon, Olivier Guyotjeannin, Yitzhak Hen, Marie-Clotilde Hubert, Osamu Kano, Susanne Klouth, Nicolas Legrand, François Ploton-Nicollet, Olga Spevak, Guillaume Stirnemann, Marc Van Uytfanghe, Marieke Van Acker, Françoise Vielliard.

Je dois enfin remercier ma famille de m'avoir soutenu et surtout patiemment subi lors de mes moments d'« exaltation heuristique ». Hélas pour elle, j'espère que ce ne seront pas les derniers.

*

* *

PRÉFACE

L'étude que voici est le fruit d'un cheminement maintenant assez long, qui a débuté au lycée par un intérêt pour les origines de la langue latine. Dans un cadre désormais universitaire, cette interrogation sur la genèse de la langue « classique » a été réorientée, après trois années de pratique intensive du latin, vers la latinité tardive. Pour cette époque qui mêle dès lors, au nord de la Loire, l'histoire du latin tardif à la genèse de la langue française, le latin est à la langue française ce que l'indo-européen est supposé être à la langue latine. L'avantage est double : d'une part, permettre, grâce à l'abondance des textes, des découvertes bien réelles et non plus des reconstructions souvent théoriques ; d'autre part, permettre une insertion de ces textes dans une société mieux connue que l'hypothétique société indo-européenne.

J'ai donc eu la joie de mêler l'étude de la langue latine à celle de l'Antiquité tardive : un tel travail permettait d'échapper au classicisme traditionnel. À la première vue, la période considérée portait encore les stigmates longtemps infligés par l'historiographie : les efforts divers faits depuis quelques décennies pour la reconsidérer restaient largement inconnus du grand public, et peu accessibles au débutant. Au-delà des jugements contradictoires dont elle a fait l'objet, cette période ne peut que retenir l'attention de l'historien ou du linguiste. Siècles où interviennent des transformations intenses liées à la fusion lente des civilisations romaine de Gaule et germanique, alors qu'intervient en parallèle la christianisation de la société, de la culture, de l'espace… La langue constitue un formidable – c'est-à-dire redoutable, mais non moins séduisant – laboratoire où observer les grands faits sociaux.

Une rencontre avec Michel Banniard en octobre 2005 devait se conclure par la détermination d'un sujet de master-1 à vrai dire inattendu, puisque lié à une science ignorée malgré trois années d'histoire médiévale, la sociolinguistique. La recherche, qui portait sur la réécriture carolingienne des vies de saints mérovingiennes, fut présentée en octobre 2006 : il s'agissait d'un programme de nature très statistique qui allait me permettre de saisir l'apport insoupçonné d'une formation traditionnelle. Les critiques m'auront surtout fait prendre conscience de l'ampleur du renouvellement conceptuel qu'entend apporter la sociolinguistique « diachronique » : se former beaucoup plus profondément à cette science impliquait au préalable un travail considérable de clarification et d'assimilation. Au terme de la soutenance, mon directeur de recherches, Michel Banniard, attirait mon attention sur la latinité des diplômes dans la perspective d'une étude ultérieure. Ce fut l'objet d'un master-2 soutenu en octobre 2008, qui constitua un programme de recherches supplémentaire, dont la fusion avec le précédent était propre, moyennant quelques adaptations, à constituer le socle d'une recherche que le professeur Pascale Bourgain a accepté de diriger dans le cadre d'une thèse d'École des chartes.

*

* *

ABRÉVIATIONS ET SIGNES ÉDITORIAUX

AFC	ancien français classique
FEW	*Französisches etymologisches Wörterbuch*
LT1	latin tardif d'époque 1 (IIIe s.-Ve s.)
LT2	latin tardif d'époque 2 (VIe s.-VIIe s.)
PF	protofrançais (VIIIe s.-IXe s.)
SNP+	syntagme nominal prépositionnel
SNP-	syntagme nominal aprépositionnel
SV	syntagme verbal

<> omissions dans l'original

[ ] lacunes

Soulignement en pointillés : lettres peu visibles

Italiques : résolution des abréviations

INTRODUCTION

> « Avant de devenir le 'français' des Serments de Strasbourg ou de la *Vie de sainte Eulalie,* le latin introduit en Gaule par la conquête romaine a dû passer par différents états dont le détail est encore mal connu, bien que cette question ait prêté déjà à de nombreuses études. La raison de cette ignorance se trouve dans l'absence de documents qui soient des témoins exacts de l'état de la langue parlée dans la Gaule mérovingienne. Les textes de cette époque — littéraires, épigraphiques ou autres — qui sont parvenus jusqu'à nous, sont tous rédigés en un latin qui, s'il diffère notamment du latin classique, n'est pourtant pas tout à fait celui du *sermo cottidianus* ; ceux qui écrivaient alors avaient la prétention d'employer le latin de Cicéron et d'éviter les vulgarismes de la langue parlée[1]. »

Cet avant-propos de Jeanne Vielliard à son étude sur la langue des diplômes mérovingiens mérite encore un égard particulier pour la prudence dont il fait preuve : l'on doit aujourd'hui encore convenir que le latin des textes mérovingiens n'est « pas tout à fait celui du *sermo cottidianus* ». Cependant, il l'est probablement un peu plus qu'elle ne le pensait : l'on croit aujourd'hui de moins en moins à une quelconque ambition des auteurs mérovingiens à écrire à la manière de Cicéron. C'est ainsi d'une tout autre manière que sont appréhendées les visées stylistiques de ces auteurs qui, pour communiquer par écrit, avaient à tenir compte de six à huit siècles d'évolutions linguistiques qui n'ont jamais cessé d'être reflétées, de près ou de loin, dans les textes de tous genres qu'a légués l'Antiquité. Pas plus qu'il ne vaut pour la langue orale, le fixisme ne saurait guider la pratique de la langue écrite.

Cette dernière s'infléchit très nettement dès lors qu'elle devient le vecteur de la religion du Livre : oralité et écrit poursuivent leur jeu commun à une époque où leur différence était de plus en plus sensible. Loin de s'opposer, ils forment un binôme où l'écrit fournit la matière apologétique à l'oral[2] qui en réalise la diffusion massive aux masses croyantes à édifier (les communautés) ou qui restent à convertir. Ce message est d'autant plus inouï qu'il est désormais universel, car il vise à gagner tout le monde terrestre habité, mais aussi exclusif, puisqu'il nie toute légitimité aux autres cultes. La performance de ce message s'appuie sur un pragmatisme communicationnel qui rompt avec la tradition rhétorique païenne (laquelle survit néanmoins assez longtemps pour susciter une émulation favorable à la production d'une rhétorique chrétienne d'un haut niveau langagier). La pratique de l'écrit, dans son ensemble, en a été sensiblement transformée[3].

---

[1] Jeanne Vielliard, *Le latin des diplômes royaux et chartes privées de l'époque mérovingienne,* Paris, 1927, p. VII.

[2] La préférence fut, dès le début, donnée à la parole vivante : cf. *Histoire du christianisme, des origines à nos jours,* dir. Jean-Marie Mayeur, Charles et Luce Pietri, André Vauchez et Marc Venard, Paris, 14 t., t. 1 : *Le nouveau peuple (des origines à 250),* dir. Luce Pietri, 2000, p. 733-735. – Cf., pour plus de détails, Loveday Alexander, « The Living Voice : Skepticism toward the Written Word in Early Christian and in Graeco-Roman Texts », dans *The Bible in Three Dimensions,* éd. David J. A. Clines, Scheffield, 1990, p. 221-247.

[3] Michel Banniard, « Action et réaction de la parole latinophone : démocratisation et unification, IIIe-Ve siècles », dans *Antiquité tardive,* n° 9, 2002, p. 115-129.

S'est donc développée, chez les historiens et les linguistes, l'idée d'une « scripturalité à destin vocal »[4], concept qui, de prime abord, semble aller de soi : on sait que l'Antiquité ignorait largement la lecture silencieuse. En fait, l'idée sous-entendue est celle d'une lecture adressée aux masses, à un auditoire inégalement familiarisé avec à la culture savante apprise dans les écoles ou chez les élites culturelles. Une telle perspective conduit donc à reprendre les études linguistiques traditionnellement très cloisonnées, afin de juger de l'ancrage de ces textes dans leur système socioculturel, en particulier du point de vue de la communication, verticale et horizontale. Seront mises à profit ici, quoique à des degrés divers, les disciplines susceptibles d'éclairer la conception et l'utilisation de ces textes : l'histoire sera associée à la linguistique ; la philologie latine à la philologie romane ; l'étude de l'hagiographie à la diplomatique. Les apports complémentaires de la codicologie, de la paléographie, de la dialectologie, de l'anthropologie, de l'histoire du droit et de l'art interviendront ponctuellement.

La période qui s'étale du VIIe au IXe siècle est particulièrement propre à une interrogation sociolinguistique, puisqu'elle connaît depuis quelques décennies un renouvellement historiographique considérable, auquel les études linguistiques ont particulièrement contribué. Leur champ semble néanmoins s'être arrêté aux réformes linguistiques carolingiennes, à partir desquelles les travaux proprement techniques sur la langue se font particulièrement rares. Pourtant, il y a plus de trente ans que l'unité linguistique carolingienne laisse perplexe certains philologues : « le latin carolingien qui — il faut le dire — n'a pas encore été étudié de manière approfondie, est, lui aussi, très peu uniforme » écrivait déjà Marc Van Uytfanghe en 1977[5]. Une appréhension prudente de la latinité carolingienne paraît possible dès lors que l'on tient compte du mouvement de la langue mérovingienne : c'est pour cela que l'étude des réécritures hagiographiques constitue un observatoire privilégié pour une démarche comparatiste, qui, pour mieux mettre en perspective ces deux époques, a choisi de confronter ce premier corpus à un second groupe de textes, les diplômes.

*

L'exploitation de ces sources, vies de saints et diplômes, a bénéficié du confort procuré par les instruments électroniques : la plupart les textes hagiographiques, à l'exception des *Vitae* de sainte Bathilde, sont directement issus des bases informatisées des éditions Brepols. Cependant, il a fallu saisir par reconnaissance optique de caractères les textes diplomatiques, dont on a limité autant que possible les signes typographiques non alphanumériques : les abréviations ont été

[4] Peter Koch, « Pour une typologie conceptionnelle et médiale des plus anciens documents/monuments des langues romanes », dans *Le passage à l'écrit des langues romanes,* éd. Barbara Frank, Jörg Hartmann, Maria Selig, Tübingen, 1993, p. 39-82, en part. à partir de la p. 49.

[5] M. Van Uytfanghe, « Latin mérovingien, latin carolingien et *rustica romana lingua* : continuité ou discontinuité ? », dans *Revue de l'université de Bruxelles,* n° 1, 1977, p. 77.

signalées en italique et non entre parenthèses, pour faciliter les recherches informatisées par chaînes de caractères.

Disposer d'un corpus ainsi numérisé a permis d'expérimenter ponctuellement les ressources d'un logiciel ambitieux en cours de développement à l'université de Chicago et à l'École des chartes : il s'agit de Philologic, programme capable de mettre en perspective des milliers de textes et d'obtenir des séries de formes, occurrences, collocations et autre cooccurrences parfois utiles dans le cadre de ce travail, où les dimensions statistique et sérielle restent néanmoins mineures. Plus généralement, les bases latines nommées ci-dessus, ainsi que les bases françaises des éditions Garnier, ont permis d'interroger des corpus immenses d'une manière précise, propre à trouver les exemples capables d'étayer ou de nuancer les analyses délicates.

*

Le plan adopté a été choisi dans un souci d'efficacité démonstrative et de simplicité.

La première partie, rendue nécessaire par la complexité de la méthode adoptée, sert d'introduction étoffée où est explicitée la méthode sociolinguistique à travers une approche théorique puis pratique, avant que ne soit présentée l'historiographie sensiblement renouvelée des études linguistiques consacrées aux sources dont l'enjeu sociolinguistique est détaillé en dernier lieu.

La deuxième partie est consacrée à l'analyse des diplômes royaux, tandis que la troisième concerne celle des textes hagiographiques.

Ces sources pourraient donner l'impression d'un corpus bicéphale redevable à deux approches particulières. L'utilité de rassembler pour une même étude ces deux types précis de sources a déjà été illustrée par Maria Selig dans son étude sur les déterminants du nom en latin tardif[6]. Une telle innovation a été récemment reprise dans le cadre plus large du manuel de latin médiéval de Pascale Bourgain et Marie-Clotilde Hubert, où, pour la première fois, les textes documentaires côtoient d'une manière naturelle les textes relevant plus nettement de la littérature[7]. Se trouve ainsi justifiée une quatrième et dernière partie, nécessairement plus courte, qui confronte les deux corpus avant et après le déclenchement des réformes linguistiques du VIIIe siècle.

*

* *

[6] M. Selig, *Die Entwicklung der Nominaldeterminanten im Spätlatein : romanischer Sprachwandel und lateinische Schriftlichkeit,* Tübingen, 1992, XX-238 p.

[7] P. Bourgain et M.-Cl. Hubert, *Le latin médiéval,* Turnhout, 2005, 578 p.

SOURCES
ET BIBLIOGRAPHIE

N.B. : les références repérées mais qui n'ont pu être consultées ou suffisamment lues sont précédées d'un astérisque.

I. – SOURCES

a) Vies de saints

« Vita sanctae Balthildis », dans *Monumenta Germaniae historica*, éd. Bruno Krusch, Hannovre : Hahn, 1888 (« Scriptorum rerum Merovingicarum », 2, « Fredegarii et aliorum chronica. Vitae sanctorum »), p. 475-508.

« Vita Galli confessoris triplex », dans *Monumenta Germaniae historica*, éd. Bruno Krusch, Hannovre : Hahn, 1902 (« Scriptorum rerum Merovingicarum », 4, « Passiones vitaeque sanctorum aevi Merovingici », II), p. 229-337.

« Vita Richarii confessoris Centulensis auctore Alcuino », dans *Monumenta Germaniae historica*, éd. Bruno Krusch, Hannovre : Hahn, 1902 (« Scriptorum rerum Merovingicarum », 4, « Passiones vitaeque sanctorum aevi Merovingici », II), p. 381-401.

« Vita Richarii confessoris Centulensis primigenia », dans *Monumenta Germaniae historica*, éd. Bruno Krusch et Wilhelm Lewison, Hannovre : Hahn, 1920 (« Scriptorum rerum Merovingicarum », 7, « Passiones vitaeque sanctorum aevi Merovingici », V), p. 438-453.

* *The life of St. Gall,* éd. Maud Joynt, Londres : Society for Promoting Christian Knowledge – New York – Toronto : Macmillan, 1927, 168 p. (« Lives of the Celtic saints »).

b) Diplômes

Éditions sans fac-similés

Acta regum et imperatorum Karolinorum digesta et enarrata : die Urkunden der Karolinger, t. 1, dir. Theodor Sickel, Vienne : C. Gerold's Sohn, 1867, XVIII-433 p.

Die Urkunden der Merowinger, commencé par Carlrichard Brühl (+), éd. Theo Kölzer (dir.), Martina Hartmann et Andrea Stieldorf, Hanovre : Hahnsche Buchhandlung, 2001, 2 vol. in-4°, XXXI-965 p., 8 p. de pl. (« Monumenta Germaniae Historica : Diplomata regum Francorum e stirpe Merovingica »).

Die Urkunden der Arnulfinger, éd. Ingrid Heidrich, Bad Münstereifel, 2001 ; éd. électronique sur le http://www-igh.histsem.uni-bonn.de/wwwarnulfhinweis.asp.

Recueil des historiens des Gaules et de la France : tome sixième, contenant les gestes de Louis le Debonnaire, d'abord roi d'Aquitaine, & ensuite empereur, depuis l'an DCCLXXXI jusques à l'an DCCCXL, avec les loix, les ordonnances & les diplomes de ce prince, & autres monumens historiques, éd. Dom Martin Bouquet, Paris, 1749.

Die Urkunden Pippins, Karlmanns und Karls des Großen, éd. Engelbert Mühlbacher (dir.), Alfons Dopsch, Johann Lechner et Michael Tangl, Hannovre : Hahn, 1906, XI-581 p. (« Monumenta Germaniae Historica : Diplomata Karolinorum », 1) ; réimpr. Munich, 1991.

Concilia aevi Karolini, t. I, éd. Albert Werminghoff, Hannovre-Leipzig : Hahn, 1908, XI-(467-)1015 p. (« Monumenta Germaniae Historica, Legum sectio III : Concilia »).

Recueil des actes de Charles II le Chauve, roi de France, éd. Georges Tessier, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1955, 3 vol. (« Chartes et diplômes »).

Éditions avec fac-similés

Fac-simile de chartes et diplomes mérovingiens et carlovingiens sur papyrus et sur parchemin compris dans l'inventaire des Monuments historiques, éd. Jules Tardif (dir.) et Letronne, 1866, Paris : Claye, 49 pl. (« Archives de l'Empire. Inventaires et Documents ») [sans transcr.].

Les diplômes originaux des Mérovingiens : fac-similés phototypiques avec notices et transcriptions, éd. Philippe Lauer et Charles Samaran, préface par Maurice Prou, Paris : Ernest Leroux, 1908, in-f° [avec transcr.].

Chartae latinae antiquiores : fac-simile edition of the latin charters prior to the ninth century, t. XIII et XIV, éd. Hartmut Atsma et Jean Vezin, Dietikon-Zurich : Urs Graf, 1981-1982 [avec transcr.].

Diplomata Karolinorum : recueil de reproductions en fac-similé des actes originaux des souverains carolingiens conservés dans les archives et bibliothèques de France, t. I-IV, éd. Ferdinand Lot, Philippe Lauer et Georges Tessier, Toulouse : Édouard Privat – Paris : Henri Didier, 1936 [sans transcr.].

c) Autres textes consultés

Textes hagiographiques

La vie ancienne de saint Samson de Dol, texte édité, traduit et commenté par Pierre Flobert, Paris : CNRS, 1997, 296 p. (« Sources d'histoire médiévale »).

« Vita Eligii episcopi Noviomagensis », dans *Monumenta Germaniae historica*, éd. Bruno Krusch, Hannovre : Hahn, 1902 (« Scriptorum rerum Merovingicarum », 4, « Passiones vitaeque sanctorum aevi Merovingici », II), p. 634-761.

« Vita Vedastis episcopi Atrebatensis duplex », dans *Monumenta Germaniae historica*, éd. Bruno Krusch, Hannovre : Hahn, 1896 (« Scriptorum rerum Merovingicarum », 3, « Passiones vitaeque sanctorum aevi Merovingici », I), p. 399-427.

Textes diplomatiques

Documents linguistiques de la Belgique romane. 1 : Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans la province du Hainaut, éd. Jacques Monfrin (dir.), Lucie Fossier et Pierre Ruelle, Paris : Éditions du C.N.R.S., 1984.

Documents linguistiques de la Belgique romane. 2 : Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans les provinces de Flandre orientale et de Flandre occidentale, éd. Jacques Monfrin (dir.), Lucie Fossier et Reine Mantou, Paris : Éditions du C.N.R.S., 1987.

Formulae Merowingici et Karolini aevi, éd. Karl Zeumer, Hannovre : Hahn, 1886, XX-782 p. (« Monumenta Germaniae Historica. Legum sectio V : Formulae »).

Marculfi Formularum libri duo. Recensuit, Francogallice vertit, adnotatiunculis instruxit Alf Uddholm, Uppsala, 1962, 363 p. (« Collectio scriptorum veterum Upsaliensis »).

Das Polyptychon von Saint-Germain-des-Prés : Studienausgabe unter Mitwirkung von Konrad Elmshäuser und Andreas Hedwig, éd. Dieter Hägermann, Cologne – Weimar – Vienne : Böhlau, 1993, XXIX-317 p.

Das Polyptychon und die Notitia de Areis von Saint-Maur-des-Fossés : Analyse und Edition, éd. Dieter Hägermann et Andreas Hedwig, Sigmaringen : J. Thorbecke, 1990, 120 p. (« Beihefte der Francia », 23).

Autres

Quaestiones grammaticales d'Abbon de Fleury, texte établi, traduit et commenté par Anita Guerreau- Jalabert, Paris : les Belles-Lettres, 1982, 335 p. (« Auteurs latins du Moyen âge »).

Die Reichenauer Glossen, t. 1 : *Einleitung, Text, vollständiger Index und Konkordanzen,* éd. Hans-Wilhelm Klein, coll. André Labhardt, Munich : M. Hueber, 1968, 407 p. (« Beiträge zur romanischen Philologie des Mittelalters », 1) ; t. 2 : *Entstehung und Aufbau,* par Manfred Raupach, Munich : W. Fink, 1972, 320 p. (« Beiträge zur romanischen Philologie des Mittelalters », 2).

*

* *

II. – RESSOURCES EN LIGNE

Le Trésor de la Langue Française informatisé, http://www.cnrtl.fr/definition/.

« Brepolis », bases en ligne des éditions Brepols : http://www.brepolis.net/.

« Classiques Garnier », bases en ligne des éditions Garnier : http://www.classiques-garnier.com/numerique-bases/index.php.

ISEL (Didier), *Prosopographie des personnages mentionnés dans les textes pour l'époque de Pépin le Bref et de son frère Carloman (741-768), spécialement ceux exerçant une fonction ecclésiastique ou laïque,* 5e éd., 2007 (http://prosopographie-id.de/).

Le Glossarium mediae et infimae latinitatis de Du Cange, numérisé et présenté dans une interface de recherche dernier cri : http://ducange.enc.sorbonne.fr/.

*

* *

III. – BIBLIOGRAPHIE

Abréviations

B.É.C. *Bibliothèque de l'École des chartes*

LVLT1 *Latin vulgaire – latin tardif : actes du Ier colloque international sur le latin vulgaire et tardif (Pécs, 2-5 septembre 1985),* éd. Herman József, Tübingen : M. Niemeyer, 1987, VIII-262 p.

LVLT2 *Latin vulgaire – latin tardif : actes du IIe colloque international sur le latin vulgaire et tardif (Bologne, 29 août - 2 septembre 1988),* éd. Gualtiero Calboli, Tübingen : M. Niemeyer, 1990, XI-286 p.

LVLT3 *Latin vulgaire – latin tardif : actes du IIIe colloque international sur le latin vulgaire et tardif (Innsbruck, 2-5 septembre 1991),* éd. Maria Iliescu et Werner Marxgut, Tübingen : M. Niemeyer, 1992, X-368p.

LVLT4 *Latin vulgaire – latin tardif : actes du IVe colloque international sur le latin vulgaire et tardif (Caen, 2-5 septembre 1994),* éd. Louis Callebat, Hildesheim – Zürich – New York : Olms-Weidmann, 1995, 2 vol., 746 p.

LVLT5 *Latin vulgaire - latin tardif : actes du Ve colloque international sur le latin vulgaire et tardif (Heidelberg, 5-8 septembre 1997),* éd. Hubert Petersmann et Rudolf Kettemann, Heidelberg : C. Winter Universitätsverlag, 1999, XVIII-567 p. (« Bibliothek der klassischen Altertumswissenschaften. Neue Folge », 2. Reihe).

LVLT6 *Latin vulgaire – latin tardif : actes du VIe colloque international sur le latin vulgaire et tardif (Helsinki, 29 août - 2 septembre 2000),* éd. Heikki Solin, Martti Leiwo et Hilla Halla-Aho, Hildesheim : Georg Olms Verlag, 2003, XVI-594 p.

LVLT7 *Latin vulgaire – latin tardif : actes du VIIe colloque international sur le latin vulgaire et tardif (Séville, 2-6 septembre 2003),* éd. Carmen Arias Abellán, Séville : Universidad de Sevilla, 2006, 572 p.

LVLT8 *Latin vulgaire – latin tardif : actes du VIIIe colloque international sur le latin vulgaire et tardif (Oxford, 6-9 septembre 2006),* éd. Roger Wright, Hildesheim : Olms-Weidmann, 2008, XIII-623 p.

LVLT9 *Latin vulgaire – latin tardif : actes du IXe colloque international sur le latin vulgaire et tardif (Lyon, 2-6 septembre 2009),* à paraître.

———

ACHARD (Guy) et BUISSON (André), dir., *La langue des inscriptions latines de la Gaule : actes de la table ronde tenue au C.E.R.G.R. les 6 et 7 octobre 1988* [organisée par le Centre d'études romaines et gallo-romaines, Université Lyon-III], 1989, Paris : De Boccard, 171 p. (« Collection du Centre d'études romaines et gallo-romaines : nouvelle série », 7).

ADAMS (James Noel), *Bilingualism and the latin language,* Cambridge : Cambridge University Press, 2003, 836 p.

—, *The regional diversification of Latin, 200 BC-AD 600,* Cambridge : Cambridge University Press, 2007, XIX-828 p.

AEBISCHER (Paul), « Les termes servant à dénommer le 'moulin' dans quelques anciennes chartes relatives à la Belgique », dans *Études de dialectologie romane : dédiées à la mémoire de Charles Grandgagnage,* éd. Société de littérature wallonne, Genève : Droz, 1932 (« Bulletin du Dictionnaire wallon », t. 17), p. 9-20.

* AHLEFF (Heinz), *Vulgärlateinisch-Romanische Denkformen in lateinischen Heiligenleben der Karolingerzeit, 'Mon. Germ. Hist., Scr. Rer. Mer. 3' : ein Beitrag zur Geschichte des Vulgärlateins und der romanischen Sprachen ,* [thèse de l'Université de Münster,] Bochum-Langendreer : Pöppinghaus, 1933.

* ALBERT (Bat-Sheva), *Le pèlerinage à l'époque carolingienne,* Bruxelles : Nauwelaerts, 1999, VII-462 p. (« Bibl. de la *Revue d'histoire ecclésiastique* », 82).

AMAT (Jacqueline), « Le latin de la Passion de Perpétue et de Félicité », dans *LVLT4,* p. 445-454.

ANDRIEU-REIX (Nelly), MONSONEGO (Simone), « Écrire des phrases au Moyen Âge : matériaux et premières réflexions pour une étude des segments graphiques observés dans des manuscrits français médiévaux », dans *Romania,* n° 115, 1997, p. 289-336.

* ANGENENDT (Arnold), « Cartam offerre super altare : zur Liturgisierung von Rechtsvorgängen », dans *Frühmittelalterliche Studien,* n° 36, 2002, p. 133-158.

ANGLADE (Joseph), *Grammaire élémentaire de l'ancien français,* 4e éd., 2e tirage, Paris : A. Colin, 1931, VIII-275 p.

ATSMA (Hartmut), « Die Urkunden des Merowingerreiches : Katalog (UdM, Kat.) (Vorbemerkung des Herausgebers) », dans *Francia,* n° 9, 1981, p. 1-2.

* —, « Signes graphiques dans les documents originaux d'époque mérovingienne », dans *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, Paris : De Boccard, 1989, p. 275-278.

* ATSMA (Hartmut) et VEZIN (Jean), « Les autographes dans les documents mérovingiens », dans *Gli autografi medievali, problemi paleografici e filologici*, dir. P. Chiesa, L. Pinelli, Spolète : Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 1994, p. 61-76.

* —, « Graphische Elemente in den in zeitgenössischer Form überlieferten Dokumenten des Merowingerreiches », dans *Graphische Symbole in mittelalterlichen Urkunden : Beiträge zur*

Diplomatischen Semiotik, éd. Peter Rück, Sigmaringen : J. Thorbecke, 1996 (« Historische Hilfswissenschaften », 3), p. 319-333.

* —, « Aspects matériels et graphiques des documents mérovingiens », dans *Typologie der Königsurkunden : Kolloquium der Commission Internationale de Diplomatique in Olmütz,* dir. Jan Bistřický, Olmütz : Univerzita Palackého [République tchèque], 1998, p. 9-22

* —, « Les responsables de la transcription des actes juridiques et les services de l'écriture au Xe siècle : l'exemple de Cluny », dans *Le statut du scripteur au Moyen âge : actes du XIIe colloque scientifique du Comité international de paléographie latine (Cluny, 17-20 juillet 1998),* éd. Marie-Clotilde Hubert, Emmanuel Poulle, Marc H. Smith, Paris : École des chartes, 2000 (« Matériaux pour l'histoire », 2), p. 9-20.

* —, « Pouvoir par écrit : les implications graphiques », dans *Les actes comme expression du pouvoir au haut Moyen Âge,* actes de la table ronde de Nancy, 26-27 novembre 1999, éd. Marie-José Gasse-Grandjean et Benoît-Michel Tock, Turnhout : Brepols, 2003 (« ARTEM », 5), p. 19-32.

AUERBACH (Erich), *Le haut langage : langage littéraire et public dans l'Antiquité latine tardive et au Moyen Âge*, trad. de l'allemand par Robert Kahn, Paris : Belin, 2004 [*Literatursprache und Publikum in der lateinischen Spätantike und im Mittelalter,* 1958], 347 p.

AUERNHEIMER (Birgit), *Die Sprachplanung der karolingischen Bildungsreform im Spiegel von Heiligenviten : vergleichende syntaktische Untersuchungen von Heiligenviten in verschiedenen Fassungen, vor allem der 'Vita Corbiniani', auf der Basis eines valenzgrammatischen Modells. Mit einem CD-ROM Beilage,* Munich-Leipzig : K. G. Saur, 2003, 296 p.

BANNIARD (Michel), « Géographie linguistique et linguistique diachronique : essai d'analyse analogique en latin tardif et en occitano-roman », dans *Via Domitia*, *Annales de l'Université de Toulouse-II*, t. 24, 1980, p. 9-43.

—, « Théorie et pratique du style chez Alcuin : rusticité feinte et rusticité masquée », dans *Francia,* n° 13, 1986, p. 579-601.

—, *Genèse culturelle de l'Europe,* Paris : Seuil, 1989, 254 p. (« Points. Histoire », 127).

—, *Le haut moyen âge occidental,* 3e éd., Paris : P.U.F., 1991, 127 p. (« Que sais-je ? », 1807).

* —, « Rhabanus Maurus and the vernacular languages », dans *Latin and the Romance languages in the Early Middle Ages,* éd. Roger Wright, Londres – New York : Routledge, 1991 (« Romance linguistic series »), p. 164-174 ; réimpr. Pennsylvania State Press, 1995.

—, *Viva voce : communication écrite et communication orale du IVe au IXe siècle en Occident latin*, Paris : Institut des études augustiniennes, 1992, 596 p. (« Collection des études augustiniennes. Série Moyen âge et temps modernes », 25).

* —, « La rouille et la lime : Sidoine Apollinaire et la langue classique en Gaule au Ve siècle », dans *De Tertullien aux Mozarabes,* t. I, *IIIe-VIe siècles, Antiquité tardive et christianisme ancien : mélanges offerts à Jacques Fontaine, membre de l'Institut, à l'occasion de son 70e anniversaire,*

éd. Louis Holtz, Jean-Claude Fredouille et Marie-Hélène Jullien, Paris : Institut des études augustiniennes, 1992, p. 413-427.

—, « Latin et communication orale en Gaule : le témoignage de la *Vita Elegii* », dans *Le septième siècle, changements et continuités : actes du Colloque bilatéral franco-britannique tenu au Warburg Institute les 8-9 juillet 1988,* dir. Jacques Fontaine et Jocelyn Nigel Hillgarth, Londres : Warburg Institute, 1992, p. 58-86.

—, « Les deux vies de saint Riquier : du latin médiatique au latin hiératique », dans *Médiévales*, n° 25, 1993, p. 45-52.

—, « Seuils et frontières langagières dans la Francia romane du VIIIe siècle », dans *Karl Martel in seiner Zeit,* éd. Jörg Jarnut, Ulrich Nonn et Michael Richter, Sigmaringen : J. Thorbecke, 1994 (« Beihefte der Francia », 37), p. 171-190.

* —, « Une *vita* mérovingienne ? Langue et style dans la Vie de saint Ambroise, évêque de Cahors », dans *Annales du Midi,* 1994, t. 106, n° 206, p. 229-235.

* —, « *Ille* et son système : chronologie du développement (IIIe-VIIIe s.) », dans *LVLT4,* p. 312-321.

* —, « L'ablatif (instrumental) et le cas régime (indirect) : sur la restructuration du latin parlé tardif au protofrançais (IIIe-VIIIe s.) », dans *Lalies,* Paris : Presses de l'E.N.S., 1995, p. 227-242.

—, « Language and communication in Carolingian Europe », dans *The new Cambridge medieval history,* t. 2, dir. Rosamond McKitterick, Cambridge : Cambridge University Press, 1995, p. 695-708.

—, *Du latin aux langues romanes,* Paris : Nathan, 1997, 128 p. (« 128 : linguistique », 160).

* —, « Rhétorique, style et grammaire chez les médiateurs carolingiens », dans *Sémantique et rhétorique [actes du colloque d'Albi, 4-6 juillet 1995, organisé par le Centre pluridisciplinaire de sémiolinguistique textuelle de l'université de Toulouse-Le Mirail],* dir. M. Ballabriga, Toulouse : Éditions universitaires du Sud, 1998, p. 381-395.

* —, « Diasystèmes et diachronies langagières du latin parlé tardif au protofrançais IIIe-VIIIe siècle », dans *La transizione dal latino alle lingue romanze : atti della tavola rotonda di linguistica storica (Università Ca' Foscari di Venezia, 14-15 giugno 1996),* dir. József Herman, Tübingen : M. Niemeyer, 1998, p. 131-153.

* —, « Conflits culturels et compromis langagiers en Occident latin : de la crise culturelle à l'invention linguistique (IIIe-IXe siècle) », dans *East and West. Modes of communication : proceedings of the first plenary conference at Merida,* dir. Evangelos K. Chrysos et Ian N. Wood, Leyde : Brill, 1999 (« The transformation of the Roman world »), p. 223-242.

—, « Blocs archaïques dans la syntaxe de Raoul de Cambrai », dans *Champs du signe*, n° 10, 1999, p. 11-19.

—, « Le latin mérovingien : état de la question », dans *Les historiens et le latin médiéval,* colloque tenu à la Sorbonne les 9, 10 et 11 septembre 1999, éd. Monique Goullet et Michel Parisse, Paris : Publications de la Sorbonne, 2001, p. 17-30.

—, « Normes et usages mérovingiens : graphie et parole, 650-750 », dans *Usages graphiques, normes et ponctuation* (revue *Liaisons-HESO/AIROÉ*, n° 32-33), éd. Liselotte Biedermann-Pasques, Fabrice Jejcic et Sylviane Lazard, Paris, 2001, p. 1-32.

* —, « Changement de langue et changement de phase (VIIe/VIIIe s.) en Occident Latin », dans *De lingua Latina novae quaestiones : actes du Xe congrès de linguistique latine, Paris-Sèvres, 19-23 avril 1999*, éd. Claude Moussy, Louvain-Paris : Peeters, 2001, p. 1021-1031.

—, « Action et réaction de la parole latinophone : démocratisation et unification, IIIe-Ve siècles », dans *Antiquité tardive,* n° 9, 2002, p. 115-129.

* —, « Les verbes de modalité en latin mérovingien », dans *Les modalités en latin* [Colloque du centre Alfred Ernout, Université de Paris IV, 3, 4 et 5 juin 1998], éd. Claude Moussy et Michèle Fruyt, Paris : P.U.P.S., 2002 (« Lingua latina », 5), p. 173-183.

—, « Préludes latins à la poésie romane : les matrices hagiographiques du genre épique (VIIIe-XIe siècle) », dans *Année mille, an Mil* [séminaire Sociétés, idéologies et croyances au Moyen âge], dir. Claude Carozzi et Huguette Taviani-Carozzi, Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, 2002 (« Le temps de l'histoire »), p. 51-70.

—, « Genèse du genre littéraire Vie de saint en Occident (IVe-Xe s.) », dans *Sempre los camps auràn segadas resurgantas : Mélanges offerts à Xavier Ravier*, éd. Jean-Claude Bouvier, Jacques Gourc et François Pic, Toulouse : CNRS – Université de Toulouse-Le Mirail, 2003 (« Méridiennes »), p. 401-411.

* —, « Changements dans le degré de cohérence graphie/langage : de la notation du phrasé à la notation de la phonie (VIIIe-XIe siècle) », dans *Medioevo romanzo,* n° 27, 2003, p. 178-199.

—, « Délimitation temporelle entre le latin et les langues romanes », dans *Romanische Sprachgeschichte*, t. 1, éd. Gerhard Ernst et Martin-Dietrich Glessgen, Berlin-New York : De Gruyter, 2003, p. 544-555.

—, « Le style, moteur et bénéficiaire du changement langagier », dans *Langage et société,* n° 109, sept. 2004, p. 53-73.

—, « Continuité et discontinuité langagières : autour de la notion d'inversion des hiérarchies (IIIe-VIIIe s.) », dans *Aemilianense, Revista Internacional sobre la Genesis y los Origenes Historicos de las Lenguas romances*, n° 1, 2004, p. 13-31.

—, « Germanophonie, latinophonie et accès à la 'Schriftlichkeit' (V^e^-VIIe siècle) », dans *Akkulturation* : *Probleme einer germanisch-romanischen Kultursynthese in Spätantike und frühen Mittelalter,* dir. Dieter Hagermann, Wolfgang Haubrichs et Jörg Jarnut, Berlin-New

York : Walter de Gruyter, 2004 (« Ergängzungsbände zum Reallexikon des Germanischen Altertumskunde », 41), p. 340-358.

—, « Questions de métalangage en linguistique diachronique », dans *Questions de classification en linguistique : méthodes et descriptions. Mélanges offerts au Professeur Christian Molinier,* éd. Injoo Choi-Jonin *et al.,* Berne : P. Lang, 2005 (« Sciences pour la Communication », 78), p. 1-17.

—, « Niveaux de langue et communication latinophone », dans *Comunicare et significare nell'alto medioevo, 15-20 aprile 2004,* t. 1, Spolète : Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 2005 (« Atti delle Settimane di studio della Fondazione Centro italiano di studi sull'alto medioevo », LII), p. 155-208.

* —, « L'ancien français, mémoire du latin », dans *Par les mots et les textes : mélanges de langue, de littérature et d'histoire des sciences médiévales offerts à Claude Thomasset,* dir. Danielle Jacquart, Danièle James-Raoul et Olivier Soutet, Paris : P.U.P.S., 2005 (« Travaux de stylistique et de linguistique françaises. Études linguistiques »), p. 21-36.

—, « La construction du passé langagier : invention du clivage de la parole. Normes bourgeoises et pensée linguistique », dans *La fabrique du Moyen Âge : représentations du Moyen Âge dans la culture et la littérature françaises du XIXe siècle*, dir. Simone Bernard-Griffiths, Pierre Glaude et Bertrand Vibert, Paris : Champion, 2006, p. 191-203.

—, « Langue des Vies, langue des chartes aux VIe-VIIIe siècles : questions sur la réceptibilité de l'Écriture en Occident Latin », dans *Language of religion, language of the people : medieval Judaism, Christianity and Islam*, éd. Ernst Bremer, Susanne Röhl *et al.,* Munich : W. Fink Verlag, 2006 (« Mittelalterstudien des Instituts zur Interdisziplinären Erforschung des Mittelalters und seines Nachwirkens, Paderborn », 11) p. 191-204.

—, « Du latin des illettrés au roman des lettrés : la question des niveaux de langue en France (VIIIe-XIIe siècle) », dans *Zwischen Babel und Pfingsten : Sprachdifferenzen und Gesprächsverständigung in der Vormoderne (9.-16. Jh.) : Akten der 3. deutsch-französischen Tagung des Arbeitskreises « Gesellschaft und individuelle Kommunikation in der Vormoderne » (GIK) in Verbindung mit dem Historischen Seminar der Univ. Luzern* [*Entre Babel et Pentecôte : différences linguistiques et communication orale avant la modernité (IXe-XVIe siècle) : actes du 3e colloque franco-allemand du groupe de recherche « Société et communication individuelle avant la modernité » (SCI) rattaché à l'Institut Historique de l'Université de Lucerne*], Höhnscheid (Kassel), 16-19/11/2006, éd. Peter von Moos, Münster : LIT, 2008 (« Gesellschaft und individuelle Kommunikation in der Vormoderne », 1), p. 269-286.

* —, « Les textes mérovingiens hagiographiques et la *romana lingua rustica* », dans *Les réécritures hagiographiques : atelier III, L'hagiographie mérovingienne à travers ses réécritures (Paris 1-2 février 2007),* éd. Martin Heinzelmann, à paraître dans les « Beihefte zur Francia », 20 p. dact.

—, « Niveaux de langue et efficacité pragmatique dans les serments carolingiens », dans *Oralité et lien social au Moyen Âge (Occident, Byzance, Islam) : parole donnée, foi jurée, serment,* Colloque tenu à Paris, 10-12 mai 2007, dir. Marie-France Auzépy, à paraître.

* —, « Migrations et mutations en latin parlé : faux dualisme et vraies discontinuités en Gaule (V^e^-Xe siècle) », dans *Plurilinguismo e diglossia fra Tarda Antichità e Medio Evo*, colloque de Bergame, 24-26 mai 2007, 25 p. (dact).

* —, « À la recherche de strates concurrentes entre le futur du latin classique et le nouveau futur roman », dans *Actes du XXIVe Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes* (Aberystwyth, 2004), éd. David Trotter, t. II, Tübingen : M. Niemeyer, 2007, p. 441-449.

—, « Niveaux de compétence langagière dans les élites carolingiennes : du latin quotidien au latin d'apparat », dans *La culture du haut Moyen Âge : une question d'élites ?* [actes du colloque de Cambridge, septembre 2007], dir. François Bougard, Régine Le Jan, Rosamond McKitterick, Turnhout : Brepols, 2009 (« Haut moyen âge », 7), p. 39-61.

BARBIER (Josiane), « Le système palatial franc : genèse et fonctionnement dans le nord-ouest du regnum », dans *B.É.C.,* t. 148, n° 2, 1990, p. 245-299.

* —, « Les lieux du pouvoir en Gaule franque : l'exemple des palais », dans *Deutsche Königspfalzen : Beiträge zur ihrer historischen und archäologischen Erforschung. Vol. 8 : Orte der Herrschaft*, dir. Caspar Ehlers, Göttingen : Vandenhoeck und Ruprecht, 2007, p. 227-246.

* —, « Rituel politique à la cour mérovingienne : l'audience royale », dans *L'audience : rituels et cadres spatiaux dans l'antiquité et le haut Moyen Âge*, dir. Jean-Pierre Caillet et Michel Sot, Paris : Picard, 2007, p. 241-263.

BARTSCH (Karl), *Chrestomatie de l'ancien français (VIIIe-XVe siècles) accompagnée d'une grammaire et d'un glossaire,* 10e éd. rev. et corr. par Leo Wiese, Leipzig : F. C. W. Vogel, 1910, 543 p.

* BATTISTI (Carlo), « Secoli illetterati : appunti sulla crisi del latino prima della riforma carolingia », dans *Studi medievali,* n° I, 3e sér., 1960, p. 362-396.

* BAUER (Brigitte Louise Maria), *The emergence and development of SVO patterning in Latin and French : diachronic and psycholinguistic perspectives,* New York : Oxford University Press, 1995.

* —, « The adjective in Italic and Romance : genetic or areal factors affecting word order patterns ? » dans *Proceedings of LP '96*, éd. Bohumil Palek, Prague : Charles University Press, 1997, p. 295-306.

* —, « From Latin to French : the *linear* development of word order », dans *Becoming loquens : mores studies in language origins*, éd. Bernard Bichakjian, Tatiana Chernigovskaya, Adam Kendon, et Anke Müller, Francfort-sur-le-Main : Lang, 2000, p. 239-257.

* —, « Variability in word order : adjectives and comparatives in Latin, Romance, and Germanic », dans *Southwest Journal of Linguistics,* n° 20, 2002, p. 19-50.

* —, « The adverbial formation in *mente* in vulgar and late Latin : a problem in grammaticalization », dans *LVLT6,* p. 439-457.

* —, « Word order », dans *New historical syntax of Latin*, éd. Philip Baldi et Pierluigi Cuzzolin, Berlin : Mouton de Gruyter, 2008, p. 245-320.

* BAUER (Dieter R.), HERBERS (Klaus), *Hagiographie im Kontext : Wirkungsweisen und Möglichkeiten historischer Auswertung* [actes du colloque de Weingarten de 1997], Stuttgart : F. Steiner Verlag, 2000, XXVIII-288 p. (« Beiträge zur Hagiographie », 1).

BAUTIER (Robert-Henri), « L'exercice de la justice dans l'empire carolingien », dans *Positions des thèses soutenues par les élèves pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe*, Paris : École des chartes, 1943, p. 9-18.

—, « Leçon d'ouverture du cours de diplomatique à l'École des chartes (20 octobre 1961) », dans *B.É.C.,* t. 119, n° 1, 1961, p. 194-225.

—, « La chancellerie et les actes royaux dans les royaumes carolingiens », dans *B.É.C.,* vol. 142, n° 1, 1984, p. 5-80 ; reproduit dans *Id.*, *Chartes, sceaux et chancelleries*, 2 vol., Paris, 1990 (« Mémoires et documents de l'École des chartes », 34), t. II, p. 461-536.

* —, « Le poids de la Neustrie ou de la France du Nord-Ouest dans la monarchie carolingienne unitaire, d'après les diplômes de la chancellerie royale, 751-840 », dans *La Neustrie : les pays au nord de la Loire de 650 à 850*, colloque historique international, éd. Hartmut Atsma, Munich, 1989 (« Beihefte der Francia », XVI-2), p. 535-563.

* —, « Les actes royaux de l'époque carolingienne », dans *Typologie der Königsurkunden : Kolloquium de Comission internationale de diplomatique in Olmütz (30 août - 3 sept. 1992),* éd. Jan Bistřický, Olomouci [Rép. Tchèque] : Univerzita Palackého, 1998, p. 23-41.

* BELMON (Jérôme) et VIELLIARD (Françoise), « Latin farci et occitan dans les actes du XIe siècle », dans *B.É.C.,* 1997, t. 155, n° 1, p. 149-183.

BELMON (Jérôme), « *In conscribendis donationibus hic ordo servandus est…* : l'écriture des actes de la pratique en Languedoc et en Toulousain (IXe-Xe siècle) », dans *Auctor et auctoritas : invention et conformisme dans l'écriture médiévale*, actes du colloque de Saint-Quentin-en-Yvelines (14-16 juin 1999), dir. Michel Zimmermann, Paris : École des chartes, 2001 (« Mémoires et documents de l'École des chartes », 59), p. 283-320.

BERGER (Ernst), *Stylistique latine*, trad. de l'allemand et remaniée par Max Bonnet et Ferdinand Gâche, 4e éd. [1re éd. : 1884], Paris : Klincksieck, 1942, 473 p. (« Nouvelle collection à l'usage des classes », 7).

BERGMANN (Werner), « Untersuchungen zu den Gerichtsurkunden der Merowingerzeit », dans *Archiv für Diplomatik,* n° 22, 1976, p. 1-186.

* —, « Die *Formulae Andecavenses,* eine Formelsammlung auf der Grenze zwischen Antike und Mittelalter », dans *Archiv für Diplomatik,* n° 24, 1978, p. 1-53.

* —, « *Die Urkunden des Merowingerreiches. Katalog I : Verlorene Urkunden des Merowingerreiches nach den Formulae Andecavenses* », dans *Francia,* n° 9, 1981, p. 3-56.

* BERSCHIN (Walter), *Karolingische Vitenüberarbeitungen : Studien zum Epochenstil und Epochenbewusstsein im frühen lateinischen Mittelalter,* thèse de l'Univeristé de Freiburg, 1970.

—, « Gallus abbas vindicatus », dans *Historisches Jahrbuch,* n° 95, 1975, p. 257-277 ; réimpr. dans *Mittellateinische Studien : mit 31 Abbildungen,* Heidelberg : Mattes Verlag, 2005, p. 39-56.

* —, *Biographie und Epochenstil im lateinischen Mittelalter*, Stuttgart, 1986-2004 : t. 1 : *Von der Passio Perpetuae zu den Dialogi Gregors des Großen* (1986) ; t. 2 : *Merowingische Biographie. Italien, Spanien und die Inseln im frühen Mittelalter* (1988) ; t. 3 : *Karolingische Biographie, 750-920* (1991) ; t. 4 : *Ottonische Biographie - Das hohe Mittelalter (920-1220),* 2 vol. (1999/2001) ; t. 5 : *Kleine Topik und Hermeneutik der mittellateinischen Biographie : Register zum Gesamtwerk* (2004).

* —, « *Opus deliberatum ac perfectum :* why did the Venerable Bede write a second prose life of St Cuthbert ? », dans *St Cuthbert, his cult and his community to AD 1200,* éd. Gerald Bonner, David Rollason, et Clare Stancliffe, Woodbridge, Suffolk : Boydell, 1989, 95-102 ; réimpr. dans *Mittellateinische Studien : mit 31 Abbildungen,* Heidelberg : Mattes Verlag, 2005, p. 79-86.

BESZARD (Lucien), *La langue des Formules de Sens,* Paris : Champion, 1910, XIV-101 p.

BLAISE (Albert), *Manuel du latin chrétien,* Strasbourg, 1955, 221 p. ; réimpr. Turnhout : Brepols, 1986.

—, *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens,* 2e éd. revue et augmentée, Turnhout : Brepols, [1962,] 899 p.

* BLAKE (Robert), « Syntactic aspects of Latinate texts of the Early Middle Ages », dans *Latin and the Romance languages in the Early Middle Ages,* éd. Roger Wright, Londres – New York : Routledge, 1991 [réimpr. Pennsylvania State Press, 1995] (« Romance linguistic series »), p. 219-232.

BONNARD (Henri), *Synopsis de phonétique historique,* Paris : Société d'édition de l'enseignement supérieur, 1975, 46 p.

BONNET (Max), *Le latin de Grégoire de Tours,* Paris : Hachette, 1890, 752 p. ; réimpr. 1968.

BOÜARD (Alain de), *Manuel de diplomatique française et pontificale,* t. 1 : *Diplomatique générale,* Paris : Picard, 1929, 397 p.

* BOUGARD (François), « Écrire le procès : le compte rendu judiciaire entre VIIIe et XIe siècle », dans *Médiévales,* n° 56, 2009, p. 23-40.

BOUGARD (François), LE JAN (Régine) et MCKITTERICK (Rosamond), dir., *La culture du Haut Moyen âge,* Turnhout : Brepols, 2009, 515 p. (« Haut Moyen Age », 7).

BOURCIEZ (Édouard), *Précis de phonétique française,* 9e éd. rev. par Jean Bourciez, Paris : Klincksieck, 1958, 235 p.

BOURGAIN (Pascale), « La *compositio* et l'équilibre de la phrase narrative au onzième siècle », dans *Latin culture in the eleventh century : proceedings of the third international conference on medieval Latin studies* (Cambridge, 9-12 sept. 1998), éd. Michael W. Herren, C. J. McDonough et Ross G. Arthur, 2002, vol. 2, p. 83-108.

* —, « Latin/langues vernaculaires », dans *Trente ans de recherches en langues et littératures médiévales* [n° jubilaire de *Perspectives médiévales*], éd. Jean-René Valette, Paris : Société de langues et de littératures médiévales d'oc et d'oïl, 2005, p. 87-98.

BOURGAIN (Pascale) et HUBERT (Marie-Clotilde), *Le latin médiéval,* Turnhout : Brepols, 2005, 578 p. (« l'Atelier du médiéviste », 10).

BOURGUIGNON (André), *Grammaire de la langue d'oïl (français des XIIe et XIIIe siècles),* Paris : Garnier, 1873, 111 p.

* BOUROVA (Viara), « Les constructions latines infinitif + *habebam* vs. infinitif + *habui* et le développement du conditionnel roman », dans *Actes du XXIVe Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes* (Aberystwyth, 2004), éd. David Trotter, t. II, Tübingen : M. Niemeyer, 2007, p. 461-474.

BOYER (Henri) et GARDY (Philippe), dir., *Dix siècles d'usages et d'images de l'occitan,* Paris : L'Harmattan, 2001, 469 p. (« Sociolinguistique »).

BRACHET (Jean-Paul), « Les verbes être du latin et le supplétisme roman », dans *Revue de philologie de littérature et d'histoire anciennes,* vol. 72, n° 2, 1998, p. 175-187.

BRAUNE (Wilhelm), *Althochdeutsche Grammatik : Laut- und Formenlehre*, Halle : M. Niemeyer, 1886, 260 p. (« Kurzer Grammatiken germanischer Dialekte », V) ; 15e éd. par Ingo Reiffenstein, Tübingen : M. Niemeyer, 2004.

BRESSLAU (Harry), *Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien*, 2e éd., 2 vol., Leipzig : Von Veit & Comp., 1912-1932. Vol. 1 (1912, 2e éd.), 746 p. ; vol. 2 (1915, 2e éd.), 392 p.

BROOKE (Martin), « The prose and verse hagiography of Walahfrid Strabo », dans *Charlemagne's heir : new perspectives on the reign of Louis le Pious (814-840),* dir. Peter Godman et Roger Collins, Oxford : Clarendon Press, 1990, p. 551-564.

BROUSSEAU (Nicholas), *Recherches sur la diplomatique de Louis le Germanique (817-876) : étude comparatiste,* thèse de l'Université de Paris-I, 2005, 547 p. dactyl.

* BROUSSEAU (Nicholas) et MÉRIAUX (Charles), « Les rois mérovingiens au miroir de leurs diplômes » dans *Bulletin de la Mission historique française en Allemagne*, n° 38, 2002, p. 65-73.

BROWN (Peter), *Le culte des saints : son essor et sa fonction dans la chrétienté latine*, Paris : Éd. du Cerf, 1984, 168 p. (trad. par A. Rousselle de *The cult of the saints : its raise and function in Latin christianity,* Chicago, 1981).

BROWN (Warren), « When documents are destroyed or lost : lay people and archives in the early Middle Ages », dans *Early Medieval Europe,* 11/4, p. 337-366.

* BRÜHL (Carlrichard), « Splendeur et misère de la diplomatique : le cas de l'édition des diplômes royaux mérovingiens de Bréquigny à Pertz », dans *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* vol. 136, n° 1, 1992, p. 251-259.

—, *Studien zu den merowingischen Königsurkunden,* éd. Theo Kölzer, Cologne-Weimar-Vienne : Böhlau, 1998, 293 p. et 15 p. de pl.

* —, *Studien zu den langobardischen Königsurkunden,* Tübingen : M. Niemeyer, 1970, 236 p. (« Bibliothek des Deutschen Historischen Instituts in Rom », 33).

* —, « Urkunden und Kanzleien des germanischen Königreiche auf dem Boden des Imperium Romanum », dans *Aus Mittelalter und Diplomatik :* gesammelte Aufsätze*,* t. II : *Studien zur Diplomatik,* Hildesheim-Munich-Zurich : Weidmann, 1989, p. 474-494.

* —, « Diplomatique comparée des royaumes barbares », [1977], dans *Aus Mittelalter und Diplomatik : gesammelte Aufsätze,* t. II : *Studien zur Diplomatik,* Hildesheim-Munich-Zurich : Weidmann, 1989, p. 495-527.

* —, « Das merowingische Königtum im Speigel seiner Urkunden », dans *La Neustrie : les pays au nord de la Loire de 650 à 850. Colloque historique international,* éd. Hartmut Atsma, t. I, Sigmaringen : J. Thorbecke, 1989 (« Beihefte der Francia », 16/1), p. 523-533.

* BRUNEL (Clovis), « Le latin des chartes », dans *Revue des études latines,* Paris : les Belles-Lettres, 1925, p. 129-141.

BRUNHÖLZL (Franz), *Histoire de la littérature latine du Moyen Âge,* traduite par Henri Rochais avec compléments bibliographiques pour l'édition française par Jean-Paul Bouhot, t. I en 2 vol., *De Cassiodore à la fin de la Renaissance carolingienne,* Turnhout : Brepols, 1990 [1re éd. allemande, 1975].

BRUNNER (Thomas), « Le passage aux langues vernaculaires dans les actes de la pratique en Occident », dans *Le Moyen Âge,* t. CXV, vol. 1, 2009, p. 29-72.

BRUNTERC'H (Jean-Pierre), « Géographie historique et hagiographie : la vie de saint Mervé », dans *Mélanges de l'École française de Rome : Moyen Âge, Temps modernes,* n° 95, p. 7-63.

—, « Moines bénédictins et chanoines réformés au secours de Louis le Pieux (830-834) », dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France,* 1986, p. 70-85.

* BULLOUGH (Donald), « The Carolingian liturgical experience », dans *Continuity and change in christian worship : papers read at the 1997 summer meeting and the 1998 winter meeting of the Ecclesiastical history society*, éd. Robert Norman Swanson, Woodbridge : Boydell, 1999 (« Studies in Church History », n° 35), p. 29-64.

CABROL (R^me dom Fernand) et LECLERCQ (R. P. dom Henri), *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie,* Paris : Letouzey et Ané, 1907-1951, 15 t.

* CALBOLI (Gualtiero), « Bemerkungen zu einigen besonderheiten des merowingisch-karolingischen Latein », dans *LVLT3*, p. 41-59.

CALVET (Louis-Jean), *La sociolinguistique,* 5e éd., Paris : P.U.F., 2005, 128 p. (« Que sais-je ? », 2731).

CAROLUS-BARRÉ (Louis), « L'apparition de la langue française dans les actes de l'administration royale », dans *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Paris : Klincksieck, 1976, p. 148-155.

CARRUTHERS (Mary J.), *Book of memory : a study of memory in medieval culture,* éd. Patrick Boyde et Alastair Minnis, Cambridge : Cambridge University Press, 1990, XIV-393 p. (« Studies in Medieval Literature ») ; rééd. 1992, 257 p.

CAVALLO (Guglielmo), « Lo scritto a Bisanzio : tra communicazione e ricezone », dans *Comunicare et significare nell'alto medioevo, 15-20 aprile 2004,* t. 1, Spolète : Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 2005 (« Atti delle Settimane di studio della Fondazione Centro italiano di studi sull'alto medioevo », LII), p. 1-27.

CHAMBON (Jean-Pierre), « Observations et hypothèses sur la charte de Nizezius (Moissac a680) : contributions à la protohistoire du galloroman méridional et à la connaissance de la période mérovingienne dans la région toulousaine », dans *Revue des langues romanes*, t. CV, n° 1, 2001, p. 539-605.

* CHASTANG (Pierre), « L'archéologie du texte médiéval », dans *Le Moyen Âge vu d'ailleurs,* hors série n° 2 du *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre,* 2009, 15 p. (tiré à part).

CHÉLINI (Jean), *L'aube du moyen âge. Naissance de la chrétienté occidentale : la vie religieuse des laïcs dans l'Europe carolingienne (750-900),* 2e éd. rev. et mise à jour, Paris : Picard, 1997, 548 p.

* CLASSEN (Peter), « Kaiserreskript und Königsurkunde : diplomatische Studien zum römisch-germanischen Kontinuitätsproblem », dans *Archiv für Diplomatik,* n° 1, 1955, p. 1-87, et n° 2, 1956, p. 1-115.

* —, « Fortleben und Wandel spätrömischen Urkundenwesens im frühen Mittelalter », dans *Recht und Schrift im Mittelalter*, éd. Peter Classen, Sigmaringen : J. Thorbecke, 1977, (« Vorträge und Forschungen », 23), p. 13-54.

* —, « Spätrömische Grundlagen mittelalterischen Kanzlein », 1974 ; réimpr. dans *Ausgewählte Aufsätze von Peter Classen,* éd. Josef Fleckenstein, *Vorträge und Forschungen,* n° 28, Sigmaringen : J. Thorbecke, 1983, p. 67-84.

* —, éd., *Recht und Schrift im Mittelalter*, Sigmaringen : J. Thorbecke, 1977, 518 p. (« Vorträge und Forschungen », 23).

* COLEMAN (R. G. G.), « Vulgar Latin and proto-Romance : minding the gap », dans *Prudentia*, n° 25/2, 1993, p. 1-14.

* CORTI (Maria), *Studi sulla latinità merovingia in testi agiografici minori, Messine*-Milan : Principato, 1939, 203 p. (« Collana dell'Università di Milano »).

* CRESTI (Emanuela), MARASCHIO (Nicoletta) et TOSCHI (Luca), éd. *Storia e teoria dell'interpunzione : atti del convegno internazionale di studi (Firenze, 1988)*, Rome : Bulzoni, 1992, 569 p. (« Studi e testi, serie di linguistica », 1).

CUISENIER (Jean) et GUADAGNIN (Rémy) *Un village au temps de Charlemagne : moines et paysans de l'abbaye de Saint-Denis du VIIe siècle à l'An Mil* [*Exposition. Paris, Musée national des arts et traditions populaires. 1988-1989*], catalogue de l'exposition du Musée national des arts et traditions populaires, 29 novembre 1988-30 avril 1989, Paris : Éd. de la Réunion des musées nationaux, 1988, 357 p.

DANGEL (Jacqueline), *Histoire de la langue latine,* Paris : P.U.F., 1995, 128 p. (« Que sais-je ? », 1281).

DANGEL (Jacqueline) et MOUSSY (Claude), dir., *Les structures de l'oralité en latin,* Colloque du Centre Alfred Ernout, Université de Paris-IV, 2, 3 et 4 juin 1994, 1996, Paris : PUPS, 314 p.

DARDEL (Robert de), *À la recherche du protoroman,* Tübingen : M. Niemeyer, 1996, XVIII-182 p. (« Beihefte zur *Zeitschrift für Romanische Philologie* », 275).

DAUZAT (Albert), DUBOIS (Jean), MITTERAND (Henri), *Nouveau dictionnaire étymologique et historique,* Paris : Larousse, 1964, 805 p.

DEBRIE (René), « Réflexion sur le comportement de la liquide *l* en phonétique picarde », dans *Revue de linguistique romane,* vol. 49, n° 193-194, 1985, p. 167-181.

* DEBUS (Karl Heinz), « Studien zu merowingischen Urkunden und Briefen : Untersuchungen und Texte », *Archiv für Diplomatik*, n° 13, 1967, p. 1-109, 2e partie, 1968, p. 1-192.

DE CARVALHO (Paulo), « 'Gérondif', 'participe présent' et 'adjectif déverbal' en morphosyntaxe comparative », dans *Langages,* vol. 37, n° 149, 2003, p. 100-126.

* DE GAIFFIER (Baudouin), « Hagiographie et historiographie : quelques aspects du problème », dans *La storiografia altomedievale,* Spolète : Presso La Sede del Centro, 1970, p. 139-166.

DEPREUX (Philippe) et JUDIC (Bruno), dir., *Alcuin, de York à Tours : écriture, pouvoir et réseaux dans l'Europe du haut Moyen Âge,* Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, t. 111, n° 3, 2004, 506 p.

DEPREUX (Philippe), « Die Kanzlei und das Urkundenwesen Kaiser Ludwigs des Frommen – nach wie vor ein Desiderat der Forschung », dans *Francia,* n° 20/1, 1993, p. 147-162.

—, « Louis le Pieux reconsidéré ? À propos des travaux récents consacrés à l'héritier de Charlemagne' et à son règne », dans *Francia,* n° 21/1, 1994, p. 181-212.

—, « Lieux de rencontre, temps de négociation : quelques observations sur les plaids généraux sous le règne de Louis le Pieux », dans *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne au IXe siècle,* dir. Régine Le Jan, Lille : Presses de l'Université, 1998, p. 213-231.

* —, « Le rôle du comte du Palais à la lumière des sources relatives au règne de l'empereur Louis le Pieux (814-840) », dans *Frühmittelalterliche Studien,* n° 34, 2000, p. 94-111.

—, « The development of charters confirming exchange by the royal administration (eighth-tenth century) », dans *Charters and the use of the written word in medieval society,* éd. Karl Heidecker, Turnhout : Brepols, 2000 (« Utrecht studies in medieval literacy », 5), p. 43-62.

—, « L'absence de jugement datant du règne de Louis le Pieux : l'expression d'un mode de gouvernement reposant plus systématiquement sur le recours aux missi ? », dans *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest,* t. 108, 2001, p. 7-20.

—, « Ambitions et limites des réformes culturelles à l'époque carolingienne », dans *Revue historique,* n° 623, juil.-sept. 2002, p. 721-753.

—, *Les sociétés occidentales du milieu du VIe à la fin du IXe siècle,* Rennes : P.U.R., 2002, 304 p.

* —, « La tradition manuscrite des 'Formules de Tours' et la diffusion des modèles d'actes aux VIIIe et IXe siècles », dans *Alcuin, de York à Tours : écriture, pouvoir et réseaux dans l'Europe du haut Moyen Âge,* dir. Philippe Depreux et Bruno Judic, dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest,* t. 111, n° 3, 2004, p. 55-71.

DE RIJK (Lambertus Marie), « On the curriculum of the arts of the trivium at St Gall from c. 850-c. 1000 », dans *Vivarium,* n° 1, 1963, p. 35-86.

* I DEUG-SU, « La *saecularis potestas* nei primi *specula* carolingi », dans *Culto cristiano e politica imperiale carolingia*, Atti del XVIII Convegno del Centro di studi sulla spiritualità medievale (Todi, 9-12 ottobre 1977), Todi, 1979, p. 363-446.

* —, « L'opera agiografica di Alcuino : la *Vita Vedasti* », dans *Studi Medievali,* n° 21, 1980, p. 665-706.

* —, « L'opera agiografica di Alcuino : la *Vita Martini* », dans *Studi Medievali,* n° 22, 1981, p. 57-83.

* —, « Il libellus su' Ricario di saint Riquier : un caso dell'agiografia merovingica nella critica moderna », dans *Schede medievali,* n° 5, 1983, p. 359-382.

* —, *Cultura e ideologia nella prima èta carolingia,* Rome : Istituto storico italiano per il medio evo, 1984, 156 p. (« Studi storici », fasc. 146-147).

* —, « Tipi di rifacimento agiografico : alcuni esempi in epoca carolingia ed ottoniana » [*Atti del V. Convegno Internazionale per lo Studio del Medioevo Latino [S.I.S.M.E.L],* Florence, 22-23 mars 2002], dans *Hagiographica*, vol. X, 2003, p. 123-137.

DEVINE (Andrew M.) et STEPHENS (Laurence D.), *Latin word order : structured meaning and information,* Oxford University Press, Oxford-New York, 2006, XII-639 p.

* DEVROEY (Jean-Pierre), « Communiquer et signifier entre seigneurs et paysans », dans *Comunicare et significare nell'alto medioevo, 15-20 aprile 2004,* t. 1, Spolète : Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 2005 (« Atti delle Settimane di studio della Fondazione Centro italiano di studi sull'alto medioevo », LII), p. 121-153.

* DICKAU (Otto), « Studien zur Kanzlei und zum Urkundenwesen Kaiser Ludwigs des Frommen : ein Beitrag zur Geschichte der karolingischen Königsurkunde im 9. Jahrhundert », *Archiv für Diplomatik,* n° 34, 1988, p. 3-156, et n° 35, 1989, p. 1-170.

* DILCHER (Gerhard), *Paarformeln in der Rechtssprache des frühen Mittelalters*, Darmstadt : C. Rinck, 1961, 76 p.

D'ONOFRIO (Salvatore), HÉRITIER (Françoise), *L'esprit de la parenté : Europe et horizon chrétien,* Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2004, 297 p.

DOEHAERD (René), *Le haut Moyen Âge occidental : économies et sociétés*, Paris : P.U.F., 1971, 380 p. (« Nouvelle Clio », 14) ; rééd. 1990.

DUBOIS (Raymond), *Le domaine picard : délimitation et carte systématique,* Arras : Archives du Pas-de-Calais / Sus-Saint-Léger : par l'auteur, 1957, 171 p.

DU CANGE (Charles Du Fresne), *Glossarium mediae et infimae latinitatis,* éd. Léopold Favre, Niort : L. Favre, 1883, 9 vol.

Encyclopaedia universalis, éd. électronique sur CD-ROM, 2003.

* ERHART (Peter), HEIDECKER (Karl) et ZELLER (Bernhard), éd., *Die Privaturkunden der Karolingerzeit*, actes du colloque *Mensch und Schrift* : *die Privaturkunden der Karolingerzeit* (Saint-Gall, 20-23 sept. 2006), Dietikon – Zürich : Urs Graf, 2009, 288 p.

ERNOUT (Alfred) et THOMAS (François), *Syntaxe latine,* 2e éd., Paris : Klincksieck, 1964, 522 p.

ERNOUT (Alfred) et MEILLET (Antoine), *Dictionnaire étymologique de la langue latine : histoire des mots,* 4e éd. revue par Jacques André, Paris : Klincksieck, 2001, 833 p.

EWALD (Konrad), « Formelhafte Wendungen in den Straßburger Eiden », dans *Vox Romanica : annales Helvetici explorandis linguis romanicis destinati,* t. 23, n° 1, 1964, p. 35-55.

* EWIG (Eugen), « Das Privileg des Bischofs Berthefried von Amiens für Corbie von 664 und die Klosterpolitik der Königin Balthild », dans *Francia,* n° 1, 1973, p. 62-114.

* FAAß (Bruno), « Studien zur Überlieferungsgeschichte der römischen Kaiserurkunde (von der Zeit des Augustus bis auf Justinian) », dans *Archiv für Urkundenforschung,* n° 1, 1908, p. 185-272.

FALKOWSKI (Rudolf), « Studien zur Sprache der Merowingerdiplome », dans *Archiv für Diplomatik,* n° 17, 1971, p. 1-125.

FAWTIER (Robert), *La Vie de saint Samson : essai de critique hagiographique,* Paris : Champion, 1912, II-180 p.

FERGUSON (Charles A.), « Diglossia », dans *Word,* n° 15, 1959, p. 325-340.

* FERRARI (Michele Camillo), « Potere, pubblico e scrittura nella communicazione letteraria dell'alto medioevo », dans *Comunicare et significare nell'alto medioevo, 15-20 aprile 2004,* t. 2, Spolète : Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 2005 (« Atti delle Settimane di studio della Fondazione Centro italiano di studi sull'alto medioevo », LII) p. 575-604.

FICHTENAU (Heinrich), *Arenga : Spätantike und Mittelalter im Spiegel von Urkundenformeln,* Graz-Cologne, 1957, 244 p. (« Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung, Ergänzungsband », 18).

—, « Bemerkungen zur rezitativischen Prosa des hochmittelalters », dans *Festschrift Karl Pivec zum 60. Geburtstag gewidmet von Kollegen, Freunden und Schülern*, éd. Anton Haidacher et Hans Eberhard Mayer, Innsbruck : Sprachwissenschaftliches Institut der Leopold-Franzens-Universität, 1966 (« Innsbrucker Beiträge zur Kulturwissenschaft », 12), p. 21-32 ; rééd. dans *Beiträge zur Mediävistik : ausgewählte Aufsätze,* t. 1, Stuttgart, 1975, p. 145-162.

* —, *Das Urkundenwesen in Österreich vom 8. bis zum frühen 13. Jahrhundert,* Vienne – Cologne – Graz : Böhlau, 1971, 280 p. (« Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung, Ergänzungsband », 23).

* —, « Genesius, Notar Karls des Großen (797-803) », dans *Folia diplomatica,* n° 1, 1971, p. 75-87.

* —, « Forschungen über Urkundenformeln : ein Bericht », dans *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung,* n° 94, 1986, p. 285-339.

* FINBOW (Tom), « Scriptura continua : ¿ un problema para la lectura logogràfica de palabras arcaicas en latin tardio / romance temprano ? », dans *Actes du XXIVe Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes* (Aberystwyth, 2004), éd. David Trotter, t. II, Tübingen : M. Niemeyer, 2007, p. 475-483.

* FLACHENECKER (Helmut), « Hagiographische Werke als Kommunikationshilfen für Fremde », dans *Hagiographie im Kontext : Wirkungsweisen und Möglichkeiten historischer Auswertung,* éd. Dieter R. Bauer et Klaus Herbers, Stuttgart : Franz Steiner Verlag, 2000 (« Beiträge zur Hagiographie », 1), p. 96-116.

FLAMMERMONT (Jules), *Album paléographique du nord de la France : chartes et documents historiques reproduits par la photographie et publiés avec transcription partielle,* Lille : Université, 1896, 2 vol., III-204 p., 56 pl. (« Travaux et mémoires de l'Université de Lille », 2).

FLECKENSTEIN (Josef), *Die Hofkapelle der deutschen Könige, Teil 1 : Grundlegung. Die karolingische Hofkapelle,* Stuttgart : A. Hiersemann, 1959, XXIV-251 p. (« Schriften der Monumenta Germaniae Historica », 16, I).

FLOBERT (Pierre), *Les verbes déponents latins, des origines à Charlemagne,* Paris : Les Belles-Lettres, 1975, XXII-704 p. (« Publications de la Sorbonne, série NR Recherches », 17).

—, « Le mythe du latin dit ‘vulgaire’ », dans *Moussylanea*, *Mélanges de linguistique et de littérature anciennes offerts à Claude Moussy*, éd. Bruno Bureau et Christian Nicolas, Louvain-Paris : Peeters, 1998 (« Bibliothèque d’études classiques », 15), p. 401-410.

—, « Latin-Frankish bilingualism in sixth century Gaul : the Latin of Clovis », dans *Bilingualism in ancient society : language contact and the Written Word,* éd. James Noel Adams, Mark Janse et Simon Swain, Oxford : Oxford University Press, 2002, p. 419-430.

FOLZ (Robert), *Le couronnement impérial de Charlemagne,* Paris : Gallimard, 1964, 334 p. (« Trente jours qui ont fait la France »).

—, « Tradition hagiographique et culte de sainte Balthilde, reine des Francs », dans *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettre*s, juil.-oct. 1975, p. 369-384.

FONTAINE (Jacques), « De la pluralité à l'unité dans le ‘latin carolingien’ ? », dans *Nascità dell'Europa ed Europa carolingia : un'equazione da verificare,* Spolète, 1981, (« Settimane di studio del centro italiano di studi sull'alto medioevo », 27), t. 2, p. 765-805.

FONT-RÉAULX (Jacques de), « La chancellerie carolingienne d’après des publications récentes », dans *Journal des savants,* 1944, p. 122-135.

FORCELLINI (Egidio), *Totius Latinitatis Lexicon,* éd. Francisco Corradini et Josepho Perin, 4 vol., Padoue, 1864-1887 ; réimpr. 1940, avec dans chaque volume des appendices inédits de J. Perin.

FOULET (Lucien), *Petite syntaxe de l’ancien français,* 3e éd. rev., Paris : Champion, 1963, 393 p. (« Les classiques français du moyen âge. 2e série : manuels »).

* FOURACRE (Paul), « Merovingian history and Merovingian hagiography », dans *Past and Present*, n° 127, mai 1990, p. 3-38.

—, « ‘Placita’ and the settlement of disputes in later Merovingian Fancia », dans *The settlement of disputes in early medieval Europe,* éd. Wendy Davies et Paul Fouracre, Cambridge : Cambridge University Press, 1986, p. 23-43.

* FRANCONIE (Hélène), « Les bases BUFF-, TALP- et DARB- dans les dénominations de la taupe en gallo-roman », dans *Géolinguistique,* n° 2, 1986, p. 199-235.

* FRANCONIE (Hélène) et GASSMANN (H.), « Les désignations de la taupe et de la taupinière en Suisse romande », dans *Géolinguistique,* n° 3, 1987, p. 161-176.

FRANK (Barbara), HARTMANN (Jörg), SELIG (Maria), *Le passage à l'écrit des langues romanes,* Tübingen : Gunter Narr Verlag, 1993, 326 p.

* FRANK (Barbara), HARTMANN (Jörg), KÜRSCHNER (Heike), *Inventaire systématique des premiers documents des langues romanes*, Tübingen : Gunter Narr Verlag, 1997, 5 vol. (« ScriptOralia », 100, I-V).

FRASSETTO (Michael), *Encyclopedia of barbarian Europe : society in transformation,* Santa Barbara [Californie] : ABC-Clio, 2003, XXXII-419 p.

* FRITZE (Wolfgang), « Die fränkische Schwurfreundschaft der Merowingerzeit », dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte,* Germanistische Abteilung n° 71, 1954, p. 74-125.

* FRUYT (Michèle), « Remarques sur les origines latines de l'article défini des langues romanes (à propos de : Maria Selig, *Die Entwicklung der Nominaldeterminanten im Spätlatein*) », dans *Antiquité tardive,* n° 4, vol. 4, 1996, p. 345-350.

GAFFIOT (Félix), *Dictionnaire Latin-Français (Le Grand Gaffiot),* nouv. éd. rev. et augm., dir. Pierre Flobert, Paris : Hachette, 2000, 1824 p.

GANSHOF (François-Louis), « Charlemagne et l'usage de l'écrit en matière administrative », dans *Le moyen âge,* t. LVII (4e série, t. VI), 1951, p. 1-25.

* —, « Charlemagne et l'administration de la justice dans la monarchie franque », dans *Karl der Grosse : Lebenswerk und Nachleben,* t. I, *Persönlichkeit und Geschichte,* éd. Helmut Beumann, Düsseldorf : L. Schwann, 1965, p. 394-419.

* GANZ (David), « Bureaucratic shorthand and Merovingian learning », dans *Ideal and reality in Frankish and Anglo-Saxon society : studies presented to J. M. Wallace-Hadrill,* éd. Patrick Wormald *et al.,* Oxford : Blackwell,1983, p. 58-75.

* —, « The study of Caroline minuscule 1953-2004 », dans [Actes du XIVe colloque du Comité international de paléographie latine, Enghien-les-Bains, 2003], *Archiv für Diplomatik,* n° 50, 2004, p. 387-398.

GANZ (David) et GOFFART (Walter) « Charters earlier than 800 from French Collections », dans *Speculum,* vol. 65, n° 4, oct. 1990, p. 906-932.

* GARIPZANOV (Ildar H.), « The image of authority in Carolingian coinage : the image of a ruler and Roman imperial tradition », dans *Early Medieval Europe,* vol. 8, n° 2, juil. 1999, p. 197-218.

* —, « Metamorphoses of the early medieval signum of a ruler in the Carolingian world », dans *Early Medieval Europe,* vol. 14, n° 4, nov. 2006, p. 419-464.

* —, *The symbolic language of Authority in the Carolingian world (c. 751-877),* Leyde : Brill, 2008, XII-394 p., 64 ill. (« Brill's Series on the Early Middle Ages », 16).

* GASNAULT (Pierre), « Quelques documents originaux peu connus de l'époque mérovingienne », dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France,* 1969, p. 254-264.

* GASSE-GRANDJEAN (Marie-José) et TOCK (Benoît-Michel), éds, *Les actes comme expression du pouvoir au haut Moyen Âge,* actes de la table ronde de Nancy, 26-27 novembre 1999, Turnhout : Brepols, 2003, 240 p. (« ARTEM », 5).

GAVRAY-BATY (Phina), *Le vocabulaire toponymique du Ban de Fronville,* Liège : Faculté de Philosophie et Lettres – Paris : Droz, 1944, 164 p. (« Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de Liège », CIII).

GEARY (Patrick J.), *Before France and Germany : the creation and transformation of Merovingian Gaul*, Oxford – New York : Oxford University Press, 1988, XII-259 p.

—, *Le vol des reliques au Moyen âge : Furta sacra,* trad. de l'anglais [éd. de 1990] par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris : Aubier, 1993, 256 p. (« Aubier histoires »).

* —, *Mémoire et oubli à la fin du premier millénaire,* trad. de l'anglais par Jean-Pierre Ricard, Paris : Aubier-Flammarion, 1996, 338 p. (« Aubier histoires»).

GIBSON (T. Margaret) et NELSON (Janet L.), éd., *Charles the Bald : court and kingdom,* 2e éd., [Aldershot], XXV-364 p. [La première édition de ce Congrès tenu à Londres en avril 1979 a paru en 1981 dans : *British archaeological reports. International series,* n° 101].

GILLÉRON (Jules) et EDMONT (Edmond), *Atlas linguistique de la France,* Paris : H. Champion, 17 vol., 1902-1910.

GIRY (Arthur), *Manuel de diplomatique*, Paris : Félix Alcan, 1925, XVI-944 p. ; existe aussi une réimpr. anast. de l'éd. originale de 1894, Genève, 1975.

* GLASER (Elvira), « Typen und Funktionen volkssprachiger (althochdeutscher) Eintragungen im lateinischen Kontext », dans *Sprachwissenschaft,* n° 28, 2003, p. 1-27.

GLESSGEN (Martin-Dietrich), « L'écrit documentaire dans l'histoire linguistique de la France », dans *Actes du XIe Congrès international de diplomatique,* dir. Olivier Guyotjeannin [consultable sur http://elec.enc.sorbonne.fr/document328.html].

* —, *Linguistique romane : domaines et méthodes en linguistique française et romane,* Paris : A. Colin, 479 p. (« Collection U. Linguistique »).

* GLÜCK (Helmut), « Das graphische Symbol im Text : linguistische Aspekte », dans *Graphische Symbole in mittelalterlichen Urkunden : Beiträge zur Diplomatischen Semiotik,* éd. Peter Rück, Sigmaringen : J. Thorbecke, 1996 (« Historische Hilfswissenschaften », 3), p. 87-98.

GODDING (Robert), *Prêtres en Gaule mérovingienne,* Bruxelles : Société des Bollandistes, 2001, LXVIII-559 p. (« Subsidia hagiographica », 82).

GODEFROY (Frédéric), *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle, composé d'après le dépouillement de tous les plus importants documents manuscrits ou imprimés qui se trouvent dans les grandes bibliothèques de la France et de l'Europe,* Paris : Wieweg et Bouillon, 1880-1902, 10 vol. ; reprod. en fac-sim., Genève ; Paris : Slatkine, 1982 [disponible sur les bases numériques des éditions Garnier, http://www.classiques-garnier.com/numerique-bases/index.php?sid=094010deb694d619b37e27008e6957f1&module=ChoixCollection&action=ChoixCollection].

GOSSEN (Charles Théodore), *Grammaire de l'ancien picard,* Paris : Klincksieck, 1970, 222 p.

—, *Die Pikardie als Sprachlandschaft des Mittelalters, auf Grund der Urkunden,* Bienne : Schüler, 1942, V-53 p.

GÖTZE (Jochen), « Die *litterae elongatae* : ein Beitrag zur Formengeschichte und Herkunft der mittelalterlichen Urkundenschrift », dans *Archiv für Diplomatik*, nos 11-12, 1965-1966, p. 1-70.

* GOULLET (Monique), « Une typologie des réécritures peut-elle éclairer la nature du discours hagiographique ? » [*Atti del V. Convegno Internazionale per lo Studio del Medioevo Latino [S.I.S.M.E.L],* Florence, 22-23 mars 2002], dans *Hagiographica*, n° X, 2003, p. 109-121.

—, *Écriture et réécriture hagiographiques : essai sur les réécritures de Vies de saints dans l'Occident latin médiéval (VIIIe-XIIIe s.),* Turnhout : Brepols, 2005, 315 p. (« Hagiologia », 4).

* —, « *Reutilización, actualización* : quelques réflexions préliminaires », dans *Réécriture et falsification dans l'Espagne médiévale*, *Cahiers d'études hispaniques médiévales,* n° 29, 2006, p. 11-21 [actes du colloque international organisé à la Casa de Velasquez par Marta Lacomba]. [Disponible en format .pdf sur le http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/05/05/20/PDF/colloque_reutilisacion.pdf.]

* —, « L'hagiographie médiévale, un genre innovant ? Le cas des Vies de saint Lambert (VIIIe-XIIe siècle) », contribution au 131e congrès du CTHS : « Tradition et innovation », Grenoble, 2006.

—, « Hagiographie et questions linguistiques », dans *Zwischen Babel und Pfingsten / Entre Babel et Pentecôte : différences linguistiques et communication orale avant la modernité (VIIIe-XVIe siècle).* Actes du 3e colloque franco-allemand du groupe de recherche « Société et communication individuelle avant la modernité » (SCI) rattaché à l'Institut Historique de l'Université de Lucerne [Höhnscheid (Kassel) 16-19 nov. 2006], éd. Peter Von Moos, LIT Verlag, Münster/Berlin/Vienne/ Zurich, p. 161-180.

GOULLET (Monique) et HEINZELMANN (Martin), dir., *La réécriture hagiographique dans l'Occident médiéval : transformations formelles et idéologiques* [actes de l'atelier de l'Institut historique allemand de Paris, juin 2000], Sigmaringen : J. Thorbecke, 2003, 288 p. (« Beihefte der Francia », 58).

* GOULLET (Monique) et PARISSE (Michel), éds, *Les historiens et le latin médiéval,* colloque tenu à la Sorbonne les 9, 10 et 11 septembre 1999, Paris : Publications de la Sorbonne, 2001, 319 p.

GOULLET (Monique) et VEYRARD-COSME (Christiane), *Table ronde « Peut-on reconnaître un texte mérovingien ? Propositions pour une expertise »,* Colloque international « L'hagiographie mérovingienne à travers ses réécritures » tenu à l'Institut Historique Allemand de Paris en 2007, actes à paraître [projet téléchargeable sur http://lamop.univ-paris1.fr/W3/HAGIOGRAPHIE.pdf].

GUERREAU-JALABERT (Anita), « La 'renaissance carolingienne' : modèles culturels, usages linguistiques et structures sociales », dans *B.É.C.,* t. 139, 1981, p. 5-35.

—, « Parole/parabole. La parole dans les langues romanes : analyse d'un champ lexical et sémantique », dans *La parole du prédicateur (Ve-XVe siècle),* dir. Rosa-Maria Dessi et Michel Lauwers, Nice, 1997, p. 311-339.

GUILLOT (Olivier), « La justice dans le royaume franc à l'époque mérovingienne », dans *La giustizia nell'alto Medioevo, secoli IX-XI,* (11-17 aprile 1996), Spolète : Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 1997 (« Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo », 42), p. 653-731.

* —, « Quelques remarques sur la dignité de *princeps* à l'époque mérovingienne (511-751) », dans *Résolution des conflits : jalons pour une anthropologie historique du droit,* éd. Jacqueline Hoareau-Dodinau et Pascal Texier, Limoges : P.U.L.I.M., 2003 (« Cahiers de l'Institut d'anthropologie juridique », 7), p. 39-66.

—, « Brèves remarques sur l'esprit de quelques interprétations fondamentales du Bréviaire d'Alaric et sur sa réception par les rois mérovingiens », dans *Le Bréviaire d'Alaric : aux origines du Code civil,* [actes du colloque du XVe centenaire du Bréviaire d'Alaric, les fondements de la culture européenne, des 8, 9 et 10 septembre 2006 à Aire-sur-l'Adour,] dir. Michel Rouche et Bruno Dumézil, Paris : P.U.P.S., 2008, p. 179-198.

GUIRAUD (Pierre), *L'ancien français,* 5e éd., Paris : P.U.F., 1975 (« Que Sais-je ? », 1056).

GUYOTJEANNIN (Olivier), « De la surinterprétation des sources diplomatiques médiévales : quelques exemples français des alentours de l'an mil », dans *Enquête, anthropologie, histoire, sociologie*, n° 3, 1996, p. 153-162 [disponible sans numérotation de pages sur http://enquete.revues.org/document443.html.]

—, « 'Penuria scriptorum' : le mythe de l'anarchie documentaire dans la France du Nord (Xe-première moitié du XIe siècle) », dans *B.É.C.,* t. 155, n° 1, 1997, p. 11-44.

—, « Écrire en chancellerie », dans *Auctor et auctoritas : invention et conformisme dans l'écriture médiévale. Actes du colloque tenu à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, 14-16 juin 1999,* éd. Michel Zimmermann, Paris : École des chartes, 2001, p. 17-36 (« Mémoires et documents de l'École des chartes », 59).

GUYOTJEANNIN (Olivier), PYCKE (Jacques) et TOCK (Benoît-Michel), *Diplomatique médiévale,* Turnhout : Brepols, 3e éd. augmentée, 2006, 486 p. (« l'Atelier du médiéviste », 2).

HAADSMA (R. A.) et NUCHELMANS (Jan), *Précis de latin vulgaire, suivi d'une anthologie annotée*, 2e éd. rev. et corr., Groningen : J. B. Wolters, 1966, 137 p.

HAAG (Oskar), « Die Latinität Fredegars », dans *Romanische Forschungen,* n° 10, n° 5, 1899, p. 835-932.

HASENOHR (Geneviève), *Introduction à l'ancien français de Guy Raynaud de Lage*, Paris : Sedes, 1990 ; 2e éd. revue et corrigée, 1993, 276 p.

HAUSMANN (Friedrich) et GAWLIK (Alfred), éds, *Arengenverzeichnis zu den deutschen Königs- und Kaiserurkunden von den Merowingern bis Heinrich VI.*, Munich : Monumenta Germaniae Historica, 1987, XII-838 p. (« Monumenta Germaniae Historica. Hilfsmittel », 9).

* HAYE (Thomas), *Lateinische Oralität : gelehrte Sprache in der mündlichen Kommunikation des hohen und späten Mittelalters,* Berlin-New York : W. De Gruyter, 2005, VI-176 p.

HEAD (Thomas), *Hagiography and the cult of saints : the diocese of Orléans, 800-1200*, Cambridge : Cambridge University Press, 1990, XVII-342 p. (« Cambridge studies in medieval life and thought », 4e série, 14).

HEENE (KATRIEN), « Merovingian and Carolingian hagiography : continuity or change in public and aims ? », dans *Analecta Bollandiana,* n° 107, 1989, p. 415-428.

—, « *Audire, legere, vulgo :* an attempt to define public use and comprehensibility of Carolingian hagiography », dans *Latin and the Romance languages in the Early Middle Ages,* éd. Roger Wright, Londres – New York : Routledge, 1991, p. 146-163.

* HEIDECKER (Karl), « Communication by written texts in court cases : some charter evidence (ca. 800 - ca. 1100) », dans *New approaches to medieval communication*, éd. Marco Mostert, Turnhout : Brepols, 1999 (« Utrecht studies in medieval literacy », 1), p. 101-126.

—, dir., *Charters and the use of the written word in medieval society*, Turnhout : Brepols, 2000, XI-253 p. (« Utrecht studies in medieval literacy »).

HEIDRICH (Ingrid), « Titulatur und Urkunden der arnulfingischen Hausmeier », dans *Archiv für Diplomatik,* nos 11-12, 1965-1966, p. 71-279.

* HEINZELMANN (Martin) *et al.*, « Les sources hagiographiques narratives composées en Gaule avant l'an mil : inventaire, examen critique, datation », dans *Francia,* n° 15, 1987, p. 701.

—, « *Studia sanctorum :* éducation, milieux d'instruction et valeurs éducatives dans l'hagiographie en Gaule jusqu'à la fin de l'époque mérovingienne », dans *Haut Moyen Âge : culture, éducation et société. Études offertes à Pierre Riché,* Paris, 1990, p. 105-138.

* —, éd., *Manuscrits hagiographiques et travail des hagiographes,* Sigmaringen : J. Thorbecke, 1992, 165 p. (« Beihefte der Francia », 24).

* —, dir., *L'hagiographie du haut moyen âge en Gaule du Nord : manuscrits, textes et centres de production,* Stuttgart : J. Thorbecke, 2001, 303 p. (« Beihefte der Francia », 52).

* —, « Sainteté, hagiographie et reliques en Gaule dans leurs contextes ecclésiologique et social (Antiquité tardive et haut Moyen Âge) », dans *Lalies,* n° 24, 2004, p. 37-62.

* —, « L'hagiographie de Grégoire de Tours : le fondement théologique de l'hagiographie médiévale », dans *Les saints et l'histoire : sources hagiographiques du haut Moyen Âge,* éd. Anne Wagner, p. 43-50, Rosny-sous-Bois, 2004.

* HEINZER (Felix), « *Exercitium scribendi :* Überlegungen zur Frage einer Korrelation zwischen geistlicher Reform und Schriftlichkeit im Mittelalter », dans *Die Präsenz des Mittelalters in seinen Handschriften : Ergebnisse der Berliner Tagung in der Staatsbibliothek zu Berlin – Preußischer Kulturbesitz, 6.-8. April 2000,* éd. Hans-Jochen Schiewer, Tübingen : M. Niemeyer, 2002, p. 107-129.

HEITZ (Carol), *Recherches sur les rapports entre architecture et liturgie à l'époque carolingienne,* Paris : SEVPEN, 1963, 286 p. (« Bibliothèque générale de l'École pratique des hautes études, VIe section »).

—, *L'architecture religieuse carolingienne : les formes et leurs fonctions,* Paris : Picard, 1980, 288 p. (« Grands manuels Picard »).

HEN (Yitzhak), *Culture and religion in Merovingian Gaul, A.D. 481-751,* Leyde et New York : E. J. Brill, 1995, XIII-308 p. (« Cultures, beliefs and traditions : medieval and early modern peoples »).

* —, « The uses of the bible in the perception of kingship in Merovingian Gaul », dans *Early Medieval Europe,* n° 7, 1998, p. 277-290.

* —, *The royal patronage of liturgy in Frankish Gaul to the death of Charles the Bald (877)*, Woodbridge : The Boydell Press, 2001, XII-180 p. (« Henry Bradshaw Society », subsidia 3) .

* —, « The Christianisation of Kingship », dans *Der Dynastiewechsel von 751 : Vorgeschichte, Legitimationsstrategien und Errinerung,* éd. J. Jarnut et M. Becher, Münster : Scriptorium, 2004, p. 163-177.

—, « Merovingian Liturgy » et « Carolingian Liturgy », dans *International encyclopaedia for the Middle Ages : a supplement to Lexikon des Mittelalters,* Turnhout : Brepols, 2005 [http://apps.brepolis.net/lexiema/test/Default2.aspx].

* —, « The recycling of liturgy under Pippin III and Charlemagne », dans *Medieval Manuscripts in Transition*, éd. G. H. M. Classens et W. Verbeke, Louvain, 2006 (« Mediaevalia Lovaniensia », 36), p. 149-160.

* —, « Flirtant avec la liturgie : rois et liturgie en Gaule franque », dans *Cahiers de civilisation médiévale,* n° 50, 2007, p. 33-42.

* —, *Roman Barbarians : the royal court and culture in the early medieval west,* Basingstoke : Palgrave Macmillan, 2007, XIII-213 p. (« Medieval culture and society »).

HERMAN (József), *Le latin vulgaire,* Paris, 3e éd. rev. et corr., P.U.F., 1975, 128 p. (« Que sais-je ? », 1247).

* —, « Spoken and written Latin in the last centuries of the Roman Empire : a contribution to the linguistic history of the western provinces», dans *Latin and the Romance languages in the early Middle Ages,* éd. Roger Wright, Londres – New York : Routledge, 1991, (« Romance linguistic series »), p. 29-43 ; [réimpr. Pennsylvania State Press, 1995].

* —, « Sur quelques aspects du latin mérovingien : langue écrite et langue parlée », dans *Latin vulgaire, latin tardif III, Actes du IIIe colloque international sur le latin vulgaire et tardif, Innsbruck 1991,* éd. Maria Iliescu et Werner Marxgut, Tübingen : M. Niemeyer, 1992, p. 173-186.

* —, « The end of the history of latin », dans *Romance philology,* n° 49, 1996, p. 364-382.

—, « La chronologie de la transition : un essai » dans *La transizione dal latino alle lingue romanze : atti della tavola rotonda di linguistica storica (Università Ca' Foscari di Venezia, 14-15 giugno 1996)*, dir. József Herman, Tübingen, 1998, p. 5-26.

* —, *Vulgar Latin* (trad. Roger Wright), University Park, PA: Pennsylvania State University Press, 2000, 130 p.

—, « La disparition du passif synthétique latin : nouvel essai sur l'écrit et le parlé en latin mérovingien », dans *Estudis romanics,* 2002, p. 31-44.

HEUBERGER (Richard), « Vandalische Reichskanzlei und Königsurkunden, mit Ausblicken auf die Gesamtentwicklung der frühgermanischen Herrscherurkunde », dans *Festschrift Oswald Redlich zum 70. Geburtstag,* éd. Wilhelm Bauer, Innsbruck, 1929, p. 76-113.

* HILBERG (Volker), « Monogrammverwendung und Schriftlichkeit im merowingischen Frankenreich », dans *Arbeiten aus dem Marburger hilfswissenschaftlichen Institut*, dir. Eisenlohr et Worm, Marburg an der Lahn : Institut für historische Hilfswissenschaften, 2000, p. 62-122.

HILTY (Gerold), « La Séquence de sainte Eulalie et les origines de la langue littéraire française », dans *Vox Romanica*, n° 27, 1968, p. 4-18.

* —, « Gallus in Tuggen : zur Frage der deutsch-romanischen Sprachgrenze im Linthgebiet vom 6. bis zum 9. Jahrhundert », dans *Vox Romanica,* n° 44, 1985, p. 125-155.

* HOFMANN (Johann Baptist), *Lateinische Umgangssprache,* 3e éd., Heildelberg : C. Winter, 1951, XVI-212 p.

HOFMANN (Johann Baptist), SZANTYR (Anton), TRAINA (Alfonso), *Stilistica Latina,* Bologne : Pátron, 2002, 522 p. (« Testi e Manuali per l'Insegnamento universitario del Latino », 32).

* HUBER (Thomas Morus), « Sprachliche und inhaltliche Reminiszenzen an Wettis ‚Vita sancti Galli' bei Walafrid Strabo : Vorläufige Beobachtungen an der Schilderung des Todes des heiligen Gallus », dans *Variorum munera florum. Latinität als prägende Kraft mittelalterlicher Kultur : Festschrift für Hans Haefele zu seinem sechzigsten Geburtstag,* éd. Adolf Reinle, Ludwig Schmugge, Peter Stotz, J. Thorbecke, Sigmaringen, 1985, p. 37-44.

* HUBERT (Marie-Clotilde), « La minuscule caroline : réforme, rupture ou aboutissement ? », dans *La tribune internationale des langues vivantes,* n° 21, mai 1997, p. 25-28.

* HÜBNER (Rudolf), « Gerichtsurkunden der Fränkischen Zeit. I. Abtheilung », suppl. au *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte,* n° XXV, Germanistische Abtheilung n° 12, 1891, p. 1-118.

* HUSSL (Hans), *Studien über Formelbenützung in der Kanzlei der Karolinger, Ottonen und Salier*, Innsbruck : Wagner, 1913, 53 p. (« Quellenstudien aus dem Historischen Seminar der Universität Innsbruck », 5/1).

* INNES (Matthew), « Memory, orality and literacy in an early medieval society : 9th-century Carolingian society, St. Gallen abbey, monk Notker », dans *Past & Present,* t. 158, vol. 1, févr. 1998, p. 3-36.

ITKONEN (Esa), « Un conflit entre facteurs phonétiques et facteurs fonctionnels dans un texte en latin mérovingien », dans *Neuphilologische Mitteilungen,* t. 70, 1969, p. 471-484.

* —, « The significance of Merovingian Latin to linguistic theory », dans *Four Linguistic Studies in Classical Languages,* Helsinki, 1978, p. 9-64.

* JANSON (Tore), « Language change and metalinguistic change : Latin to Romance and other cases », dans *Latin and the Romance languages in the early Middle Ages,* éd. Roger Wright, Londres – New York : Routledge, 1991 [réimpr. Pennsylvania State Press, 1995], (« Romance linguistic series »), p. 19-28.

JARNUT (Jörg), « Bonifatius und die fränkischen Reformkonzilien (743-748) », dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Kanonistische Abteilung,* n° 97, 1979, p. 1-26.

* JEANNIN (Alexandre), *Formules et formulaires : Marculf et les pratriciens du droit au premier Moyen Âge (Ve-Xe siècles),* thèse de doctorat d'Histoire du droit, des institutions et des faits sociaux, soutenue le 16 mai 2007, Université Lyon-III, dir. Christian Lauranson-Rosaz.

JEANNIN (Alexandre) et LAURANSON-ROSAZ (Christian), « La résolution des litiges en justice durant le haut moyen âge : l'exemple de l'*apennis* à travers les formules, notamment celles d'Auvergne et d'Angers », dans *Le règlement des conflits au Moyen Âge : actes du XXXIe congrès de la SHMESP (Angers, 2000),* Paris : Publications de la Sorbonne, 2001, p. 21-33.

* JOHANEK (Peter), « Probleme einer zukünftigen Edition der Urkunden Ludwigs des Frommen », dans *Charlemagne's heir : new perspectives on the reign of Louis le Pious (814-840),* dir. Peter Godman et Roger Collins, Oxford : Clarendon Press, 1990, p. 409-424.

* —, « Herrscherdiplom und Empfängerkreis : die Kanzlei Ludwigs des Frommen in der Schriftlichkeit der Karolingerzeit », dans *Schriftkultur und Reichsverwaltung unter den Karolingern : Referate des Kolloquiums der Nordrhein-Westfälischen Akademie der Wissenschaften am 17./18. Februar 1994 in Bonn,* éd. Rudolf Schieffer, Opladen : Westdeutscher Verlag, 1996 (« Abhandlungen der Nordrhein-Westfälischen Akademie der Wissenschaften », 97), p. 167-188.

* JOHN (Wilhelm), « Formale Beziehungen der privaten Schenkungsurkunden Italians und des Frankenreichs und die Wirksamkeit der Formulare », dans *Archiv für Urkundenforschung,* n° 14, 1936, p. 1-104

JOLLIVET (Ginette), BOUARÉ-DES DÉSERTS (Marie-Claude) et CARDOT (Isabelle), *Paris dans l'histoire de France,* Paris : Sudel/Arvernes graphique, 2004, 175 p.

JUSSELIN (Maurice), « La transmission des ordres à la chancellerie mérovingienne d'après les souscriptions en notes tironiennes », dans *B.É.C.,* t. 74, 1913, p. 67-73.

KANO (Osamu), « La disparition des actes de jugement – une conséquence de la restructuration de l'espace de communication des diplômes par les Carolingiens ? », dans *Journal of studies for the Integrated Text Science,* n° 1, 2003, p. 31-51.

—, « La genèse du capitulaire et son contexte diplomatique », dans *Genesis of historical text/context,* éd. Shoichi Sato, Nagoya : Graduate school of letters (Nagoya university), 2005 (« 21st century COE program : international conference series », 4), p. 91-100.

—, « Procès fictif, droit romain et valeur de l'acte royal à l'époque mérovingienne », dans *B.É.C.,* t. 165, 2007, p. 329-353.

* KELLER (Hagen), « I placiti nella storiografia degli ultimi cento anni », dans *Fonti medioevali e problematica storiografica : atti del Congresso internazionale in occasione del 90 anniversario della fondazione dell'Istituto storico italiano (Roma 22-27 ott. 1973),* Rome : Istituto Storico Italiano per il Medio Evo, 1976, p. 41-68.

* —, « Die Entwicklung der europäischen Schriftkultur im Spiegel der mittelalterlichen Überlieferung. Beobachtungen und Überlegungen », dans *Geschichte und Geschichtsbewußtsein : Festschrift Karl-Ernst Jeismann zum 65. Geburtstag,* éd. Paul Leidinger et Dieter Metzler, Münster, 1990, p. 171-204.

* —, « Pragmatische Schriftlichkeit im Mittelalter : Erscheinungsformen und Entwicklungsstufen. Einführung zum Kolloquium », dans *Pragmatische Schriftlichkeit im Mittelalter : Erscheinungsformen und Entwicklungsstufen* [Actes du colloque international des 17-19 mai 1989], éd. Hagen Keller, Klaus Grubmüller et Nikolaus Staubach, Munich : W. Fink, 1992 (« Münstersche Mittelalter-Schriften », 65) p. 1-7.

* —, « Von heiligen Buch zur Buchführung : Lebensfunktionen der Schrift im Mittelalter », dans *Frühmittelalterliche Studien*, n° 26, 1992, p. 1-31.

* —, (éd.), *Schriftlichkeit und Lebenspraxis im Mittelalter : Erfassen, Bewahren, Verändern. Akten des internationalen Kolloquiums 8.-10. Juni 1995,* Munich : W. Fink, 1999, VI-361 p. (« Münsterche Mittelalter-Schriften » 76).

—, « Oralité et écriture », dans *Les tendances actuelles de l'histoire du moyen âge en France et en Allemagne,* [Colloque tenu à Paris les 21 et 22 novembre 1997,] dir. Jean-Claude Schmitt et Otto Gerhard Oexle, Paris : Publications de la Sorbonne, 2002, p. 127-142.

* —, « Hulderweis durch Privilegien : Symbolische Kommunikation innerhalb und jenseits des Textes », dans *Frühmittelalterliche Studien,* n° 38, 2004, p. 309-321.

—, « Mediale Aspekte der Öffentlichkeit im Mittelalter : Mündlichkeit — Schriftlichkeit — symbolische Interaktion » [actes du colloque « Öffentlichkeit und Schriftdenkmal in der mittelalterlichen Gesellschaft », Münster, 27-28 juin 2003], dans *Frühmittelalterliche Studien,* n° 38, 2004, p. 277-286.

* —, « Die Herrscherurkunden : Botschaften des Privilegierungsaktes – Botschaften des Privilegientextes », dans *Comunicare et significare nell'alto medioevo, 15-20 aprile 2004,* t. 1, Spolète : Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 2005 (« Atti delle Settimane di studio della Fondazione Centro italiano di studi sull'alto medioevo », LII), p. 231-278 (discussion p. 279-283).

* KELLER (Hagen), NEISKE (Franz), éd., *Vom Kloster zum Klosterverband : das Werkzeug der Schriftlichkeit : Akten des Internationalen Kolloquiums Des Projekts L 2 Im SFB 231 (22.-23. Februar 1996),* Munich : W. Fink, 1997, 486 p. (« Münstersche Mittelalter-Schriften », 74).

* KELLER (Hagen) et AST (Stefan), « *Ostensio cartae :* Italienische Gerichtsurkunden des 10. Jahrhunderts zwischen Schriftlichkeit und Performanz », dans *Archiv für Diplomatik,* n° 53, 2007, p. 99-122.

KERLOUEGAN (François), « La réécriture dans le latin du haut Moyen Âge », dans *Lalies*, Aussois, 26-31 août 1986 (« Actes des sessions de linguistique et de littérature, 8 »), p. 153-164.

* KISS (Sándor), « Un cas de divorce entre langue parlée et langue écrite : les conjonctions de coordination dans quelques textes latins postclassiques », dans *Actes du XXIVe Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes* (Aberystwyth, 2004), éd. David Trotter, t. II, Tübingen : M. Niemeyer, 2007, p. 497-502.

* —, *Tendances évolutives de la syntaxe verbale en latin tardif,* Debrecen : Kossuth Lajos tudományegyetem, 1982, 93 p. (« Studia Romanica Universitatis Debreceniensis de Ludovico Kossuth nominatae. Series linguistica »).

KISS (Sándor), MONDIN (Luca) et SALVI (Giampaolo), éd., *Latin et langues romanes : études de linguistique offertes à József Herman à l'occasion de son 80ème anniversaire,* Tübingen : M. Niemeyer, 2005, XX-606 p.

KLUGE (Friedrich), *Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache,* 24e éd. corr. et augm. par Elmar Seebold, Berlin : de Gruyter, LXXXIX-1024 p.

KÖBLER (Gerhard), *Wörterverzeichnis zu den Diplomata regum Francorum e stirpe Merowingica,* Gießen-Lahn : Arbeiten zur Rechts- und Sprachwissenschaft Verlag, 2e éd. 2002 (1re éd. 1978), XI-313 p. (« Arbeiten zur Rechts- und Sprachwissenschaft », 17) [téléchargeable sur http://www.koeblergerhard.de/elektronischeindizes/EI-DDMer.pdf].

KOCH (Peter), « Pour une typologie conceptionnelle et médiale des plus anciens documents/monuments des langues romanes », dans *Le passage à l'écrit des langues romanes,* éd. Barbara Frank, Jörg Hartmann, Maria Selig, Tübingen : Gunter Narr Verlag, 1993, p. 39-82.

—, « Le latin – langue diglossique ? » dans *Zwischen Babel und Pfingsten : Sprachdifferenzen und Gesprächsverständigung in der Vormoderne (9.-16. Jh.) : Akten der 3. deutsch-französischen Tagung des Arbeitskreises « Gesellschaft und individuelle Kommunikation in der Vormoderne » (GIK) in Verbindung mit dem Historischen Seminar der Univ. Luzern* [*Entre Babel et Pentecôte : différences linguistiques et communication orale avant la modernité (IXe-XVIe siècle) : actes du 3e colloque franco-allemand du groupe de recherche « Société et communication individuelle avant la modernité » (SCI) rattaché à l'Institut Historique de l'Université de Lucerne*], Höhnscheid (Kassel), 16-19/11/2006, éd. Peter von Moos, Münster : LIT, 2008 (« Gesellschaft und individuelle Kommunikation in der Vormoderne », 1), p. 287-316.

* KÖLZER (Theo), *Tra tarda antichità e Medioevo : l'edizione critica dei diplomi merovingici, inaugurazione del corso biennale, anni academici 1998-2000*, Vatican : Scuola vaticana di paleografa, diplomatica e archivistica, 2000, 47 p.

—, *Merowingerstudien I.,* Hannovre : Hahn, 1998, XXII-161 p. (« MGH Studien und Texte », 21).

—, *Merowingerstudien II.*, Hannovre : Hahn,1999, XXXIII-174 p. (« MGH Studien und Texte », 26).

* —, *Kaiser Ludwig der Fromme (814-840) im Spiegel seiner Urkunden*, Paderborn : Schöningh, 2005, 34 p. (« Nordrhein-Westfälische Akademie der Wissenschaften : Geisteswissenschaften : Vorträge / G », 401).

* KÖHLER (Erich), « Der mündliche Charakter der Chanson de geste », dans *Europäische Heldendichtung,* éd. Klaus von See, Darmstadt : Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1978 (« Wege der Forschung », 500) p. 272-280.

KORTÜM (Hans-Henning), « Le style – c'est l'époque ? Urteile über das „Merowingerlatein" in Vergangenheit und Gegenwart », dans *Archiv für Diplomatik,* n° 51, 2005, p. 29-48.

—, *Zur päpstlichen Urkundensprache im frühen Mittelalter : die päpstliche Privilegien, 846-1046*, Sigmaringen : J. Thorbecke, 1995, 464 p. (« Beiträge zur Geschichte und Quellenkunde des Mittelalters », 17).

KRAMER (Johannes), « L'influence du grec sur le latin populaire : quelques réflexions », dans *Studii clasice,* t. 18, 1979, p. 127-135.

—, « Warum die Alltagssprache des 6. Jh. nicht zur Literatursprache wurde », dans *La transizione dal latino alle lingue romanze : atti della tavola rotonda di linguistica storica (Università Ca' Foscari di Venezia, 14-15 giugno 1996),* éd. József Hermann, Tübingen : M. Niemeyer, 1998, p. 27-40.

* —, « Sind die romanischen Sprachen kreolisiertes Latein ? », dans *Zeitschrift für romanische Philologie,* vol. 115, n° 1, 1999, p. 1-19.

* KRESTEN (Otto), « Diplomatische Auszeichungsschriften in Spätantike und Mittelalter », dans *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung,* n° 74, 1966, p. 1-50.

LABOV (William), *Sociolinguistique* (trad. de l'anglais par Alain Kihm), Paris : Éd. de Minuit, 1976, 464 p.

LAZARD (Sylviane), « La crise de la scripta au Xe siècle : ce que nous apprend le plaid de Lusignano de 915 », dans *Actes du XXIVe Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes* (Aberystwyth, 2004), éd. David Trotter, t. II, Tübingen : M. Niemeyer, 2007, 511-526.

* LEFÈVRE (Eckard), « Die römische Literatur zwischen Mündlichkeit und Schriftlichkeit », dans *Strukturen der Mündlichkeit in der römischen Literatur,* éd. Gregor Vogt-Spira, Tübingen : G. Narr, 1990, p. 9-15.

LE JAN (Régine), *Famille et pouvoir dans le monde franc (VIIe-Xe siècle) : essai d'anthropologie sociale,* Paris : Publications de la Sorbonne, 1995, 571 p. (« Publications de la Sorbonne. Série Histoire ancienne et médiévale »).

—, *La société du haut Moyen Âge, VIe-IXe siècle,* Paris : A. Colin, 2003, 304 p. (« U »).

—, « À la recherche des élites rurales du début du VIIIe siècle : le 'notaire' alsacien Chrodoin », dans *L'Église et la société entre Seine et Rhin (Ve-XVIe siècle) : recueil d'études d'histoire du Moyen Âge en l'honneur de Bernard Delmaire*, dans *Revue du Nord*, t. 86, nos 356-357, juil.-déc. 2004, p. 485-498.

LEUMANN (Manu), HOFMANN (Johann Baptist), SZANTYR (Anton), *Lateinische Grammatik,* auf der Grundlage des Werkes von Friedrich Stolz und Józseph Hermann Schmalz. Vol. 1 : *Lateinische Laut- und Formenlehre* ; vol. 2 : *Lateinische Syntax und Stilistik* ; vol. 3 : *Stellenregister und Verzeichnis der nichtlateinischen Wörter,* 1972-1980 [réimpr.].

LEVILLAIN (Léon), « La formule 'Quod ficit mensis N…' et ses variantes du VIe au IXe siècle », dans *B.É.C.,* t. 73, n° 1, 1912, p. 409-435.

—, « Études sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne », dans *B.É.C.,* [1re part.] t. 82, n° 1, 1921, p. 5-116 ; [2e part.] t. 86, n° 1, 1925, p. 5-99 ; [3e part.] t. 87, n° 1, 1926, p. 20-97 ; [4e part.] t. 87, n° 1, 1926, p. 245-346 ; [5e part.] t. 91, n° 1, 1930, p. 5-65 ; [6e part.] t. 91, n° 1, 1930, p. 264-300.

—, « Le formulaire de Marculf et la critique moderne », dans *B.É.C.,* t. 84, n° 1, 1923, p. 21-91.

—, « La formule 'Bene valiat' et le sceau dans les diplômes mérovingiens », dans *B.É.C.,* t. 92, n° 1, 1931, p. 5-22.

Lexikon des Mittelalters. Vol. 4 : Erzkanzler-Hiddensee, Munich : Artemis Verlag, 1987-1989, VIII-2220 col., disponible en ligne http://apps.brepolis.net/lexiema/test/Default2.aspx.

LEWIS (Charlton Thomas), SHORT (Charles), ANDREWS (Ethan Allen) *et al.*, *A Latin dictionary,* Oxford : Oxford University Press, 1975, 2019 p.

* LINGER (Sandrine), « L'écrit à l'époque mérovingienne d'après la correspondance de Didier, évêque de Cahors (630-655) », dans *Studi medievali*, t. 33, 3e série, Florence : Centro italiano di studi sull'alto medioevo di Spoleto, 1992, p. 799-823.

* LÖFSTEDT (Bengt), *Studien über die Sprache der langobardischen Gesetze,* Stockholm : Almqvist & Wiksell, 1961, XXVI-362 p.

—, « Die Form *evangelistra* », dans *Archivium latinitatis Medii Aevi (Bulletin Du Cange)*, n° 59, 2001, p. 169-171.

LÖFSTEDT (Einar), *Philologischer Kommentar zur Peregrinatio Aetheriae : Untersuchungen zur Geschichte der lateinischen Sprache,* Uppsala – Leipzig : Almqvist & Wiksell – R. Haupt, 1911, 360 p.

* —, *Syntactica : Studien und Beiträge zur historischen Syntax des Lateins,* 2e éd., Lund : Gleerup, 1956, 407 p. (« Skrifter utgivna av. kungl. humanistiska vetenskapssamfundet i Lund », 10/1).

* —, « Bemerkungen zur Sprache des Jonas von Bobbio », dans *Arctos,* vol. 8, 1974, p. 79-95.

* —, *Late Latin,* Oslo, 1959, 215 p. : trad. italienne *Il latino tardo : aspetti e problemi. Con una nota appendice bibliografica di Giovanni Orlandi*, Brescia : Paideia Editrice, 1980, 361 p.

LÖFSTEDT (Leena), « *Errare humanum est* », dans *LVLT6,* p. 349-359.

LOMBARD-JOURDAN (Anne), « Les foires de l'abbaye de Saint-Denis ; revue des données et révision des opinions admises », dans *B.É.C.,* 1987, t. 145, n° 2, p. 273-338.

LO MONACO (Francesco), éd., *I giuramenti di Strasburgo : riflessioni sui testi e la loro conservazione,* Bergame : Sestante, 2002, 126 p. (« Serie traduzione letteraria », 3).

LOT (Ferdinand), « À quelle époque a-t-on cessé de parler latin ? », dans *Archivium latinitatis Medii Aevi (Bulletin Du Cange),* n° 5, 1931, p. 97-159.

LUPOI (Maurizio), *The origins of the European legal order,* trad. de l'anglais par Adrian Belton, Cambridge : Cambridge University Press, 2000, XIII-641 p. [titre original : *Alle Radici del Mondo Giuridico Europeo : saggio storico-comparativo,* Rome : Instituto poligrafico dello Stato, 1994].

MAIERU (Alfonso), éd., *Grafia e interpunzione del latino nel Medioevo (Roma, sept. 1984)*, Rome : Edizioni dell'Ateneo, 1987, p. 31-51.

* MARCHELLO-NIZIA (Christiane), « L'évolution de l'ordre des mots en français : chronologie, périodisation, et réorganisation du système », dans *Congrès mondial de linguistique française, Paris, juillet 2008,* édité sur CD-ROM (disponible sur le http://www.linguistiquefrancaise.org/articles/cmlf/pdf/2008/01/cmlf08342.pdf).

* —, *Grammaticalisation et changement linguistique,* Bruxelles : De Boeck-Duculot, 2006, 301 p. (« Champs linguistiques. Recherches »).

MARCOTTE (Stéphane), « Matériaux pour l'étude du champ notionnel de l'obligation juridique dans les chartes françaises », dans *Revue de linguistique romane*, vol. 64, n° 253-254, Paris : Société de linguistique romane, 2000, p. 53-118.

MAROUZEAU (Jules), *Quelques aspects de la formation du latin littéraire,* Paris : Klincksieck, 1949, 232 p.

—, *L'ordre des mots dans la phrase latine,* t. I : *Les groupes nominaux*, Paris : Champion, 1922, 236 p.

—, *L'ordre des mots dans la phrase latine,* t. II : *Le verbe,* Paris : Belles-Lettres, 1938, 110 p.

—, *L'ordre des mots dans la phrase latine,* t. III : *Les articulations de l'énoncé,* Paris : Belles-Lettres, 1949, 200 p.

—, *L'ordre des mots en latin : volume complémentaire avec exercices d'application et bibliographie,* Paris : les Belles-Lettres, 1953, 149 p.

—, *Traité de stylistique latine,* Paris : les Belles-Lettres, 2e éd., 1954, 364 p. (« Coll. d'études latines »).

* MARTI (Heinrich), « Lateinische Predigten zwischen Mündlichkeit und Schriftlichkeit », dans *Museum Helveticum,* t. 62, 2005, p. 105-125.

MARTIN (Henry Miller), « A brief study of the latinity of the *diplomata* issued by the Merovingian kings », dans *Speculum,* n° 2, 1927, p. 258.

—, « Some phases of grammatical concord in certain Merovingian charters », dans *Speculum*, vol. 4, n° 3, juil. 1929, p. 303-314 [corrigendum p. 496].

—, « Latinity of the *diplomata* again », dans *Speculum*, vol. 4, n° 3, juil. 1929, p. 315-316.

—, « A contribution to the lexicography of certain Merovingian charters », dans *Classical Philology*, vol. 24, n° 3, juil. 1929, p. 245-257.

—, « The substitution of simple for compound verbs and vice versa in the Merovingian *diplomata* », dans *Classical Philology*, vol. 25, n° 4, oct. 1930, p. 367-372.

* MATZINGER-PFISTER (Regula), *Paarformel, Synonymik und zweisprachiges Wortpaar : zu mehrgliedrigen Ausdrucksweise der mittelaterlichen Urkundensprache*, Zurich : Juris Verlag, 1972, 231 p. (« Rechtshistorische Arbeiten », 9).

MAZZIOTTA (Nicolas), « Inconstance ou consensus ? Ponctuation et protase dans les chartes écrites en français à Liège avant 1271 » dans *Actes du XXIVe Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes* (Aberystwyth, 2004), éd. David Trotter, t. II, Tübingen : M. Niemeyer, 2007, p. 225-238.

* MCKITTERICK (Rosamond), *The Frankish Church and the Carolingian reforms, 789-895,* Londres : Royal historical Society, 1977, XXI-236 p.

—, *The Carolingians and the written word,* Cambridge : Cambridge University Press, 1989, 290 p.

* —, « Latin and Romance : an historian's perspective », dans *Latin and the Romance languages in the early Middle Ages,* éd. Roger Wright, Londres – New York : Routledge, 1991 (« Romance linguistic series »), p. 130-145 ; réimpr. Pennsylvania State Press, 1995.

—, éd., *The uses of literacy in early medieval Europe,* Cambridge : Cambridge University Press, 1990, XVI-345 p. ; réimpr. 1992.

* —, « Buch, Schrift, Urkunden und Schriftlichkeit in der Karolingerzeit », dans *Vom Nutzen des Schreibens : Soziales Gedächtnis, Herrschaft und Besitz im Mittelalter,* éd. Walter Pohl et Paul

Herold, Vienne : Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 2002 (« Forschungen zur Geschichte des Mittelalters », 5), p. 97-112

MCNAMARA (Jo Ann), HALBORG (John E.) et WHATLEY (E. Gordon), éd., *Sainted women of the dark ages,* Durham – Londres : Duke university press, 1992, XVI-340 p.

MEILLET (Antoine), *Esquisse d'une histoire de la langue latine,* 6e éd., Paris : Klincksieck, 1952, 295 p. ; réimpr. avec bibliogr. par J. Perrot, 1966, 312 p.

* MENÉNDEZ PIDAL (Ramón), *La chanson de Roland et la tradition épique des Francs*, 2e éd. rev. et mise à jour par l'auteur, avec le concours de René Louis, et trad. de l'espagnol par Irénée-Marcel Cluzel, Paris : Picard, 1960, XII-543 p.

* MERCERON (Jacques), « De l'hagiographie à la chanson d'aventures: l'image de sainte Bathilde reine de France », dans *Ce nous dist li escris... Che est la verite : études de littérature médiévale offertes à André Moisan,* éd. Miren Lacassagne, Aix-en-Provence : CUERMA, 2000 (« Senefiance », 45), p. 193-206.

* MERDRIGNAC (Bernard), « Le processus de réécriture dans l'hagiographie bretonne », dans *Celtic hagiography and saints' cult,* University of Wales. Lampeter, 8-10 Sept. 2000, Cardiff : University of Wales Press, 2003, p. 177-197.

* MÉRIAUX (Charles), « Une Vie mérovingienne et ses lectures aux IXe-XIe siècles : le dossier de Géry de Cambrai », dans *Les réécritures hagiographiques : atelier III, L'hagiographie mérovingienne à travers ses réécritures (Paris 1-2 février 2007),* éd. Martin Heinzelmann, à paraître dans les « Beihefte zur Francia ».

* MERSIOWSKY (Mark), « Regierungspraxis und Schriftlichkeit im Karolingerreich : das Fallbeispiel der Mandate und Briefe », dans *Schriftkultur und Reichsverwaltung unter den Karolingern : Referate des Kolloquiums der Nordrhein-Westfälischen Akademie der Wissenschaften am 17./18. Februar 1994 in Bonn,* éd. Rudolf Schieffer, Opladen : Westdeutscher Verlag, 1996 (« Abhandlungen der Nordrhein-Westfälischen Akademie der Wissenschaften », 97), p. 109-166.

* —, « Graphische Symbole in den Urkunden Ludwigs des Frommen », dans *Graphische Symbole in mittelalterlichen Urkunden : Beiträge zur diplomatischen Semiotik,* éd. Peter Rück, Sigmaringen : J. Thorbecke, 1996 (« Historische Hilfswissenschaften », 3), p. 335-383.

* —, « Zur Edition der Diplome Ludwigs des Frommen », dans *Manipulus florum. Aus Mittelalter, Landesgeschichte, Literatur und Historiographie : Festschrift für Peter Johanek zum 60. Geburtstag,* éd. Ellen Widder, Mark Mersiowsky et Maria-Theresia Leuker, Münster : Waxmann Verlag, 2000, p. 307-340.

* —, « Towards a reappraisal of Carolingian sovereign charters », dans *Charters and the use of the written word in medieval society,* éd. Karl Heidecker, Turnhout : Brepols, 2000 (« Utrecht Studies in medieval literacy », 5), p. 15-25.

* —, *Privileg und Empfänger : Karolingische Herrscherurkunden und politische Kommunikation im Frühmittelalter,* Münster, 2002 [masch. Habilitationsschrift in Vorbereitung zum Druck im Rahmen der Schriften der Monumenta Germaniae Historica].

* —, « Saint-Martin de Tours et les chancelleries carolingiennes », dans *Alcuin, de York à Tours : écriture, pouvoir et réseaux dans l'Europe du haut Moyen Âge,* dir. Philippe Depreux et Bruno Judic, *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 111/3, 2004, p. 73-90.

* —, « Preserved by destruction : Carolingian original letters and Clm 6333 », dans *Early medieval palimpsests,* éd. Georges Declercq, Turnhout : Brepols, 2007 (« Bibliologia », 26), p. 73-98.

MEYER (Paul), « Études sur la chanson de Gérard de Roussillon [premier article] », dans *B.É.C.,* t. 22, 1861, p. 31-68.

MEYER-LÜBKE (Wilhelm), *Romanisches etymologisches Wörterbuch,* 4e éd., Heidelberg : C. Winter, 1968.

MEYERS (Jean), « Le latin carolingien », dans *Le Moyen Âge*, n° 96, 1990, p. 395-410.

* —, *Le classicisme lexical dans la poésie de Sedulius Scottus : contribution à l'étude du latin carolingien*, Genève : Droz, 1994, 324 p. (« Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège », CCLIX).

MOIGNET (Gérard), *Grammaire de l'ancien français : morphologie, syntaxe,* Paris : Klincksieck, 2e éd. rev. et corr., 1976 (1re éd. 1973), 441 p. (« Série B : Problèmes et Méthodes », 2).

MOHRMANN (Christine), *Latin vulgaire, latin des chrétiens, latin médiéval,* Paris : Klincksieck, 1955, 54 p.

* —, *Études sur le latin des chrétiens,* Rome, 1961-1977, 4 vol. (« Storia e Letteratura », 65, 87, 103, 143). I : *Le latin des chrétiens,* XXIV-468 p. ; II : *Latin chrétien et médiéval,* 400 p. ; III : *Latin chrétien et liturgique,* 458 p. ; IV : *Latin chrétien et latin médiéval,* 444 p.

* MOLINELLI (Piera), « Diffusione della cultura e nuove forme linguistiche in biografie del III-IV secolo », dans *Antiquité tardive,* vol. 9, 2002, p. 139-147.

MONFRIN (Jacques), « Le latin médiéval et la langue des chartes », dans *Vivarium,* t. VIII, 1970, p. 81-98 ; réimpr. dans *Jacques Monfrin, Études de philologie romane,* éd. Geneviève Hasenohr, Marie-Clotilde Hubert et Françoise Vielliard, Genève : Droz, 2001 (« Publications romanes et françaises »), p. 107-124.

MOOS (Peter von), « Zwischen Schriftlichkeit und Mündlichkeit : dialogische Interaktion im lateinischen Hochmittelalter (Vorstellung des neuen Teilprojekts H im SFB 231) », dans *Frühmittelalterliche Studien*, n° 25, 1991, p. 300-314.

* MOREAU-MARÉCHAL (Jeannette), « Recherches sur la ponctuation », dans *Scriptorium,* n° 22, 1968, p. 56-66.

MOREL (Marc), *Étude sur la langue des chartes de Cluny, Xe siècle,* dans *École des chartes : positions des thèses de 1914,* Paris : École des chartes, 1914, p. 77-82.

MORELLE (Laurent), « La mise en 'œuvre' des actes diplomatiques : l'*auctoritas* des chartes chez quelques historiographes monastiques (IXe-XIe siècle) », dans *Auctor et auctoritas : invention et conformisme dans l'écriture médiévale*, actes du colloque de Saint-Quentin-en-Yvelines (14-16 juin 1999), dir. Michel Zimmermann, Paris : École des chartes, 2001 (« Mémoires et documents de l'École des chartes », 59), p. 73-96.

—, « Une somme d'érudition dédiée aux actes royaux mérovingiens », dans *B.É.C.*, t. 163, 2003, p. 653-675.

* —, « Journée d'études 'Copier les actes du haut Moyen Âge (VIIe-XIe siècle)' », dans *Bulletin d'information de la Mission historique française en Allemagne,* n° 39, 2003, p. 31-38

* —, « Michel Zimmermann : l'écriture documentaire comme théâtre d'expérimentation », dans *Médiévales,* n° 52, 2007, p. 181-195.

MORSEL (Joseph), *L'aristocratie médiévale : la domination sociale en Occident (Ve-XVe siècle),* Paris : A. Colin, 2004 (« U Histoire »).

* —, « Ce qu'écrire veut dire au Moyen Âge : observations préliminaires à une étude de la scripturalité médiévale », dans *Écrire, compter, mesurer : vers une histoire des rationalités pratiques,* articles publiés en ligne (www.presses.ens.fr/PDF/ECMonline.pdf) sous la direction de Natacha Coquery, François Menant et Florence Weber, Paris : Éditions Rue d'Ulm/Presses de l'École normale supérieure, 2006, p. 4-32 [rééd. d'un art. publ. dans *Memini : travaux et documents de la Société d'études médiévales du Québec*, n° 4, 2000, p. 3-43].

* MORTELMANS (Jesse), « Grammaticalisation analogue de marqueurs de focalisation en latin tardif et en moyen français », dans *Actes en ligne du premier Congrès mondial de linguistique française (CMLF-08), Paris, 9-12 juillet 2008*, éd. Jacques Durand, Benoît, Habert, Bernard Laks, Paris : Institut de Linguistique Française, 2008, p. 295-306 (http://www.linguistiquefrancaise.org/articles/cmlf/pdf/2008/01/cmlf08260.pdf).

* MOSTERT (Marco), « New approaches to medieval communication ? », dans *New approaches to medieval communication*, éd. Marco Mostert, Turnhout : Brepols, 1999 (« Utrecht studies in medieval literacy », 1), p. 15-37.

—, « A bibliography of works on medieval communication » dans *New approaches to medieval communication*, éd. Marco Mostert, Turnhout : Brepols, 1999 (« Utrecht studies in medieval literacy », 1), p. 193-297.

MOUNIN (Georges), « Sociolinguistique et linguistique : l'évolution du français », dans *C.L.O.S.,* n° 11-12, Aix : Office des Publications, univ. de Provence, 1973.

* MÜLLER (Iso), « Die älteste Gallus-vita », dans *Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte,* n° 66, 1972, p. 240.

* MULLER (Claude), « Réflexions sur l'ordre des mots en français (les constituants majeurs de l'énoncé) », *Congrès mondial de linguistique française, Paris, juillet 2008,* édité sur CD-ROM (disponible sur http://www.linguistiquefrancaise.org/articles/cmlf/pdf/2008/01/cmlf08307.pdf).

* MULLER (Henri F.), « When did Latin cease to be a spoken language in France ? », dans *The Romanic Review,* t. 12, 1921, p. 318-334.

* —, « On the use of the expression *lingua romana* from the first to the ninth century », dans *Zeitschrift für Romanische Philologie,* n° 43, 1923, p. 9-19.

* —, « The beginnings of French fixed word order », dans *Modern Language Notes,* vol. 57, n° 7, nov. 1942, p. 546-552.

MULLER (Henri F.) et TAYLOR (Pauline), *A chrestomathy of vulgar Latin*, Boston : D. C. Heath and Co., 1932, XXVII-315 p. ; réimpr. Hildesheim, 1990.

* MÜLLER (Roman), *Sprachbewusstsein und Sprachvariation im lateinischen Schriftum der Antike,* Munich : Beck, 2001, 357 p.

* MÜLLER (Rudolf Wolfgang), *Rhetorische und syntaktische Interpunktion : Untersuchungen zur Pausenbezeichnung im antiken Latein*, thèse de philologie, Tübingen, 1964, 153 p.

* MÜLLER-LANCÉ (Johannes), *Absolute Konstruktionen vom Altlatein bis zum Neufranzösischen : ein Epochenvergleich unter Berücksichtigung von Mündlichkeit und Schriftlichkeit,* Tübingen : G. Narr, 1994.

—, « L'emploi des constructions absolues en latin tardif », dans *LVLT4*, p. 413-424.

MÜLLER-MACQUARDT (Fritz), *Die Sprache der alten Vita Wandregiseli,* Halle : M. Niemeyer, 1912, 255 p.

MÜNK OLSEN (Birger), « La réutilisation des classiques dans les écoles », dans *Ideologie e pratiche del reimpiego nell'alto medioevo (16-21 aprile 1998)*, Spolète : Presso la Sede del Centro, 1999 (« Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto Medioevo », 46), p. 227-252.

NELSON (Janet Laughland), *Charles the Bald : court and kingdom,* 1981 (« British archaeological Records, international series »).

—, « Dispute settlement in Carolingian west Francia », dans *The settlement of disputes in early medieval Europe,* éd. Wendy Davies et Paul Fouracre, Cambridge : Cambridge University Press, 1986, p. 45-64.

—, *Charles the Bald,* Londres : Longman, 1992, 349 p. (traduction française : *Charles le Chauve*, Paris : Aubier, 1994, 404 p.).

* —, « Literacy in Carolingian Government », dans *The uses of literacy in early medieval Europe,* éd. Rosamond McKitterick, Cambridge : Cambridge University Press, 1990, p. 258-69.

—, « Queens as Jezebels : the careers of Brunhild and Balthild in Merovingian history », dans *Medievel women : dedicated and presented to Professor Rosalind M. T. Hill on the occasion of*

her seventieth birthday, éd. Derek Baker, Oxford : Blackwell, 1978 (« Studies in Church History, Subsidia », I), p. 31-77 ; rééd. dans *Debating the middle ages : issues and readings,* éd. Lester K. Little et Barbara H. Rosenwein, Oxford : Blackwell Publishers, 1998, p. 219-253.

NIERMEYER (Jan Frederik), *Mediae latinitatis lexicon minus*, Leyde : E. J. Brill, 1954-1976.

* NORBERG (Dag), « Ad epistolas varias merovingici aevi adnotationes », dans *Eranos,* n° 35, 1937, p. 105-119.

—, *Syntaktische Forschungen auf dem Gebiete des Spätlateins und des frühen Mittellateins,* Uppsala-Leipzig, 1943, 284 p. ; réimpr. Hildelsheim : Georg Olms, 1990.

* —, *Beiträge zur spätlateinischen Syntax,* Uppsala : Almquist & Wiksells Boktryckeri ; Leipzig : Otto Harrassowitz ; Haag : Martinus Nijhoff ; Cambridge : W. Heffer & sons, 1944, 136 p. (« Arbeten utgivna med understöd av Vilhelm Ekmans universitetsfond », Uppsala, 51).

* —, *Introduction à l'étude de la versification latine médiévale,* Stockholm, 1958, 217 p. (« Acta Universitatis Stockholmiensis. Studia latina Stockholmiensia », 5).

—, « À quelle époque a-t-on cessé de parler latin en Gaule ? », dans *Annales E.S.C.*, 1966, p. 346-356.

—, *Manuel pratique de latin médiéval*, Paris : Picard, 1968 ; éd. italienne *Manuale di latino medievale*, trad. Massimo Oldoni, Florence, 1974.

NOOMEN (Willem) et VAN DEN BOOGAARD (Nico), *Nouveau recueil complet des fabliaux,* t. VIII, Assen : Van Gorcum, 1991, XXV-438 p.

NORDAHL (Helge), « L'ordre SV + SN en segment tétrasyllabique : étude sur une 'formule séquentielle' en ancien français », dans *Revue Romane,* n° 13, vol. 2, 1978, p. 174-188.

* ONNERFORS (Alf), « Philologisches zu Walahfrid Strabo », dans *Mittellateinisches Jahrbuch,* n° 7, 1972, p. 41-92.

* ORLANDI (Giovanni), « Riflessioni su aspetti del latino merovingio », dans *Aevum : rassegna di scienze storche linguistiche e filologiche,* vol. 80, n° 2, 2006, p. 335-352.

Oxford Latin Dictionary (The), éd. Glare P.G.W., Oxford, 1982, 2150 p.

* OZOLINA (Olga), « La variation des moyens d'expression dans l'ancien français », dans *Actes du XXIVe Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes* (Aberystwyth, 2004), éd. David Trotter, t. II, Tübingen : M. Niemeyer, 2007, p. 257-262.

* PANHUIS (Dirk G. J.), *The communicative perspective in the sentence : a study of Latin word order,* Amsterdam-Philadelphia : J. Benjamins, 1982, VIII-178 p. (« Studies in language companion series », 11).

PARAVICINI (Werner) et WERNER (Karl Ferdinand), éd., *Histoire comparée de l'administration (IVe-XVIIIe siècles),* Actes du XIVe colloque historique franco-allemand organisé en collaboration avec le Centre d'Études Supérieures de la Renaissance par l'Institut Historique Allemand de Paris

(Tours 27 mars-1er avril 1977), Zurich-Munich : Artemis Verlag, 1980, XXXIV-730 p. (« Beihefte der Francia », 9).

PARKES (Malcolm B.), *Pause and effect : an introduction to the history of punctuation in the West*, Aldershot : Scholar Press, 1992, XVI-327 p.

* —, « The contribution of Insular scribes of the seventh and eighth centuries to the 'grammar of legibility' », dans *Id.*, *Scribes, scripts and readers : studies in the communication, presentation and dissemination of medieval texts*, Londres-Rio Grande : Hambledon Press, 1991, p. 1-18.

* PARISSE (Michel), « Écriture et réécriture des chartes : les pancartes aux XIe et XIIe siècles », dans *B.É.C.,* 1997, t. 155, n° 1, p. 247-265.

* —, « Le préambule d'une charte du XIe siècle, document et texte littéraire», dans *Revue d'études latines*, n° 78, 2000, p. 16-25.

PATLAGEAN (Évelyne) et RICHÉ (Pierre), dir., *Hagiographie, cultures et sociétés (IVe-XIIe s.)*, actes du colloque organisé à Nanterre et à Paris, 2-5 mai 1979, Paris : Études augustiniennes, 1981, 606 p.

PEERSMAN (Catharina), « Du latin aux langues vernaculaires : les traces explicites des langues parlées dans les chartes latines », dans *Travaux du Cercle belge de linguistique*, n° 1, 2006, p. 1-13 (http://webh01.ua.ac.be/linguist/online/paps2006/pee2006.pdf).

PEI (Mario Andrew), *The language of the eighth-century texts in northern France : a study of the original documents in the collection of Tardif and other sources,* New York, 1932, XX-405 p.

* —, *The story of Latin and the Roman languages,* New York – Hagerstown – San Francisco – Londres : Harper & Row, 1976, XX-356 p.

* PETERS (Ralf), *Die Entwicklung des Grundbesitzes der Abtei Saint-Denis in merowingischer und karolingischer Zeit,* Aix-la-Chapelle : Mainz, 1993, 264 p.

* PETERSOHN (Jürgen), « Schriftgebrauch und Symbolhandeln in der öffentlichen Kommunikation : Aspekte des gesellschaftlich-kulturellen Wandels vom 5. bis zum 18. Jahrhundert », dans *Frühmittelalterliche Studien,* n° 37, 2003, p. 1-24.

PFERSCHY (Bettina), « Cassiodors *Variae,* individuelle Ausgestaltung eines spätromischen Urkundenformulars », dans *Archiv für Diplomatik,* n° 32, 1986, p. 1-127.

PHILIPPART (Guy), dir., *Hagiographies : histoire internationale de la littérature hagiographique latine et vernaculaire en Occident des origines à 1550*, Turnhout : Brepols, 1994 (« Corpus Christianorum »).

* PICARD (Jean-Michel), « Une préfiguration du latin carolingien : la syntaxe de la *Vita Columbae* d'Adomnan, auteur irlandais du VIIe siècle », dans *Romanobarbarica,* t. 6, 1981-1982, p. 235-289.

—, « Sur l'ordre des mots dans la prose latine des hagiographes irlandais du VIIe siècle », dans *Mélanges François Kerlouégan,* éd. D. Conso, N. Fick, B. Poulle, Paris : Belles-Lettres, 1994, p. 483-500.

* PINKSTER (Harm), « Evidence for SVO in Latin ? », dans *Latin and the Romance languages in the early Middle Ages,* éd. Roger Wright, Londres – New York : Routledge, 1991 (« Romance linguistic series »), p. 69-82 [réimpr. Pennsylvania State Press, 1995].

* —, « Narrative tenses in Merovingian hagiographic texts », dans *La transizione dal latino alle lingue romanze : atti della tavola rotonda di linguistica storica (Università Ca' Foscari di Venezia, 14-15 giugno 1996)*, éd. József Herman, Tübingen : M. Niemeyer, 1998, p. 229-235.

—, « Word order in the late latin *Gesta Conlationis Carthaginiensis* », dans *LVLT* 4, p. 549-560.

PIRSON (Jules), *La langue des inscriptions latines de la Gaule,* Bruxelles : Office de la publicité/Société belge de librairie, 1901, XVI-328 p. (« Bibliothèque de la Faculté de Philosophie & Lettres de Liège », XI) ; réimpr. 1967.

—, « Le latin des formules mérovingiennes et carolingiennes », dans *Romanische Forschungen,* t. XXVI, 1909, p. 837-944.

—, *Merowingische und karolingische formulare,* Heidelberg : C. Winter Universitätsverlag, 1913, V-62 p.

PITZ (Martina), « Zentralfranzösische Neuerungs- und nordöstliche Beharrungsraüme: reflexe der Begegnung von fränkischer und romanische Spräche und Kultur ? », dans *Akkulturation* : *Probleme einer germanisch-romanischen Kultursynthese in Spätantike und frühen Mittelalter,* dir. Dieter Hagermann, Wolfgang Haubrichs et Jörg Jarnut, Berlin-New York : Walter de Gruyter, 2004 (« Ergängzungsbände zum Reallexikon des Germanischen Altertumskunde », 41), p. 135-178.

* POLINSKY (Maria), VAN EVERBROECK (Ezra), « Development of gender classifications : modeling the historical change from Latin to French », dans *Language,* vol. 79, n° 2, juin 2003, p. 356-390.

POLITZER (Robert Louis), « Synonymic repetition in late Latin and Romance », dans *Language,* vol. 37, n° 4, oct.-déc. 1961, p. 484-487.

* POLITZER (Robert Louis et Frieda N.), *Romance trends in 7th and 8th century Latin documents,* Chapel Hill : University of North Carolina Press, 1953, 68 p. (« University of North Carolina. Studies in the Romance languages and literatures », 21).

* PONCELET (Albert), « La plus ancienne vie de saint Riquier », dans *Analecta Bollandiana,* n° XXII, 1903, p. 173-194.

* POULIN (Jean-Claude), *L'idéal de sainteté dans l'Aquitaine carolingienne d'après les sources hagiographiques (750-950),* Québec (Univ. Laval), 1975, XII-220 p. (« Travaux du Laboratoire d'histoire religieuse de l'Université Laval », 1).

* —, « Entre magie et religion : recherches sur les utilisations marginales de l'écrit dans la culture populaire du haut moyen âge », dans *La culture populaire au Moyen Âge*, dir. Pierre Boglioni, Montréal : l'Aurore, 1979, p. 121-123.

* —, « Le sort de la civilisation écrite dans l'Occident latin après la disparition de l'Empire romain », *Cahiers des études anciennes* (Université du Québec à Trois-Rivières), n° 35, 1999, p. 1-7.

—, « La Vie ancienne de saint Samson de Dol comme réécriture (BHL 7478-7479) », dans *Analecta Bollandiana : revue critique d'hagiographie,* vol. 119, n° 2, 2001, p. 261-312.

* —, « Un élément négligé de critique hagiographique : les titres de chapitres », dans *« Scribere sanctorum gesta ». Recueil d'études d'hagiographie médiévale offert à Guy Philippart* (dir. É. Renard *et al.*). Turnhout : Brepols, 2005 (« Hagiologia », 3), p. 309-342.

POUZOULET (Christine), « Enjeux idéologiques de la philologie : débats sur la formation des langues romanes (Fauriel, Raynouard, A. W. Schlegel, Diez…) », dans Bernard-Griffiths (Simone), Glaude (Pierre), Vibert (Bertrand), dir., *La fabrique du Moyen Âge. Représentations du Moyen Âge dans la culture et la littérature françaises du XIXe siècle*, Paris, Champion, 2006, p. 205-211.

PRATESI (Alessandro), « Le ambizioni di una cultura unitaria : la riforma della scrittura », dans *Nascità dell'Europa ed Europa carolingia : un'equazione da verificare (19-25 aprile 1979),* Spolète : Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 1981 (« Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto Medioevo », 27), p. 507-523 ; rééd. dans Id., *Frustula palaeographica,* Florence : L.S. Olschki, 1992 (« Biblioteca di Scrittura e civiltà », 4), p. 267-279.

PULGRAM (Ernst), « Spoken and Written Language », dans *Language. Journal of the Linguistic Society of America,* t. 26, 1950, p. 458-466.

* PURNELLE (Gérald) et DENOOZ (Joseph), éd., *Ordre et cohérence en latin : communications présentées au 13e Colloque international de Linguistique latine (Bruxelles-Liège, 4-9 avril 2005),* Genève : Droz, 2007, 213 p. (« Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège », 293).

* RAFTI (Patrizia), « L'interpunzione nel libro manoscritto : mezzo secolo di studi », dans *Scrittura e civiltà,* n° 12, 1988, p. 239-298.

* RAIBLE (W.), « Nominale SpezifIkatoren ('Artikel') in der Tradition lateinischer Juristen », *Romanisches Jahrbuch,* n° 36, 1985, p. 44-67.

RAYNAUD (Gaston), « Étude sur le dialecte picard dans le Ponthieu, d'après les chartes des XIIIe et XIVe siècles » [premier article], dans *B.É.C.,* t. 37, n° 1, 1876, p. 5-34 ; « Étude sur le dialecte picard dans le Ponthieu, d'après les chartes des XIIIe et XIVe siècles (suite et fin) », *ibid.,* p. 317-357.

RICE (Carl C.), *The phonology of Gallic clerical Latin after the sixth century : an introductory historical study based chiefly on Merovingian and Carolingian spelling and on the forms of old French loan-words,* Cambridge : Mass, 1902, 120 p.

* REICHENKRON (Günter), *Historische latein-altromanische Grammatik,* t. I : *Das sogennante Vulgärlatein und das Wesen der Romanisierung,* Wiesbaden : O. Harrassowitz, 1965, XVI-408 p.

RICHÉ (Pierre), « Le renouveau culturel à la cour de Pépin III », dans *Francia,* n° 2, 1974, p. 59-70.

* —, « Les représentations du palais dans les textes littéraires du haut Moyen Âge », dans *Francia,* n° 4, 1976, p. 161-172.

* —, « Apprendre à lire et à écrire dans le haut moyen âge », dans *Bull. de la société nationale des antiquaires de France*, 1978-1979, p. 193-203.

—, « La formation des scribes dans le monde mérovingien et carolingien », dans *Histoire comparée de l'administration (IVe-XVIIIe siècles),* [Actes du XIVe colloque historique franco-allemand organisé en collaboration avec le Centre d'Études Supérieures de la Renaissance par l'Institut Historique Allemand de Paris (Tours 27 mars-1er avril 1977),] éd. Werner Paravicini et Karl Ferdinand Werner, Zurich-Munich : Artemis Verlag, 1980 (« Beihefte der Francia », 9), p. 75-80.

* RICHTER (Michael), « A sociolinguistic approach to the Latin Middle Ages », dans *Studies in Church History,* n° 11, 1975, p. 69-82.

* —, « Kommunikationsprobleme im lateinischen Mittelalter », dans *Historische Zeitschrift,* n° 222, 1976, p. 43-80.

* —, « *Urbanitas—Rusticitas :* linguistic aspects of a medieval dichotomy », dans *Studies in Church History,* n° 16, 1979, p. 149-157.

* —, « Latina lingua sacra vel vulgaris ? », dans *The Bible and Medieval Cultur,* éd. W. Lourdaux & D. Verhelst, Louvain : Leuven University Press, 1979 (« Medievalia Lovanensia », series 1, « Studia », 7), p. 16-34.

* —, « Sprache und gesellschaft im mittelalter Untersuchungen zur mundlichen Kommunikation » dans *England von der mitte des elften bis zum Beginn des vierzhnten Jahrhunderts,* Stuttgart, Hiersemann, 1979, VIII-235 p. (« Monographien zur Geschichte des Mittelalters », 18).

* —, « Die Sprachenpolitik Karls des Großen », dans *Sprachen Wissenschaft,* t. 7, 1982, p. 412-437.

—, « À quelle époque a-t-on cessé de parler latin en Gaule ? À propos d'une question mal posée », dans *Annales E.S.C.,* n° 38, 1983, p. 439-448.

* —, *The oral tradition in the early middle ages,* Turnhout : Brepols, 1994, in-8°, 80 p. (« Typologie des sources du moyen âge occidental », 71).

* —, « *… quisquis scit scribere, nullum potat abere labore.* Zur Laienschriftlichkeit im 8. Jahrundert », dans *Karl Martel in seiner Zeit,* éd. Jörg Jarnut, Ulrich Nonn et Michael Richter, Sigmaringen : J. Thorbecke, 1994 (« Beihefte der Francia », 37), p. 393-404.

—, « Oral communication », dans *Comunicare et significare nell'alto medioevo, 15-20 aprile 2004,* t. 1, Spolète : Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 2005 (« Atti delle Settimane di studio della Fondazione Centro italiano di studi sull'alto medioevo », LII), p. 457-464.

RICKARD (Peter), « Système ou arbitraire ? Quelques réflexions sur la soudure des mots dans les manuscrits français du Moyen Âge », dans *Romania,* n° 103, 1982, p. 470-512.

* RIO (Alice), *The formularies of Angers and Marculf : two Merovingian legal handbooks*, Liverpool : Liverpool University Press, 2008, 256 p. (« Translated texts for historians », 49).

* —, « Les formulaires mérovingiens et carolingiens : tradition manuscrite et réception », dans *Francia,* n° 35, 2009, p. 327-348.

—, *Legal practice and the written word in the Early Middle Ages : Frankish Formulae, c. 500-1000.* Cambridge/New York : Cambridge University Press, 2009, XII-299 p. (« Cambridge studies in medieval life and thought », Fourth Series).

* —, « Les formulaires et la pratique de l'écrit dans les actes de la vie quotidienne (VIe-Xe siècle) », dans *Médiévales*, n° 56, 2009, p. 5-10.

RÖCKELEIN (Hedwig), « Zur Pragmatik hagiographischer Schriften im Frühmittelalter », dans *Bene vivere in communitate : Beiträge zum italienischen und deutschen Mittelalter. Hagen Keller zum 60. Geburtstag überreicht von seinen Schülerinnen und Schülern*, éd. Thomas Scharff und Thomas Behrmann, Münster – New York – Munich – Berlin : Waxmann, 1997, p. 225-238.

ROSENWEIN (Barbara H.), *Negotiating space : power, restraint and privileges of immunity in early medieval Europe,* Ithaca (New York) : Cornell university press, 1999, XXII-267 p.

ROUCHE (Michel) et DUMÉZIL (Bruno), dir., *Le Bréviaire d'Alaric : aux origines du Code civil,* [actes du colloque du XVe centenaire du Bréviaire d'Alaric, les fondements de la culture européenne, des 8, 9 et 10 septembre 2006 à Aire-sur-l'Adour], Paris : P.U.P.S., 2008, 374 p.

DE RUBEIS (Flavia), « Schriftkultur und Formen graphischer Vermittlung », dans *Vom Nutzen des Schreibens. Soziales Gedächtnis, Herrschaft und Besitz im Mittelalter,* éd. Paul Herold et Walter Pohl, Vienne : Österreichische Akademie der Wissenschaften, 2002 (« Denkschriften d. ÖAW, Phil.-hist. Klasse 306 ; Forschungen zur Geschichte des Mittelalters », 5), p. 33-38.

RÜCK (Peter), « Die Urkunde als Kunstwerk », dans *Kaiserin Theophanu : Begegnung des Ostens und Westens um die Wende des ersten Jahrtausends,* éd. Anton von Euw et Peter Schreiner, t. II, Cologne : Schnutgen Museum, 1991, t. II, p. 311-333 ; rééd. dans *Fachgebiet Historische Hilfwissenschaften : Ausgewälte Aufsätze zum 65. Geburtstag von Peter Rück,* éd. Erika Eisenlohr et Peter Worm, Marbourg, 2000, p. 117-139.

RÜCK (Peter), éd., *Graphische Symbole in mittelalterlichen Urkunden : Beiträge zur Diplomatischen Semiotik,* Sigmaringen : J. Thorbecke, 1996, 834 p. (« Historische Hilfswissenschaften », 3).

SABATINI (Francesco), « Dalla 'scripta latina rustica' alle 'scriptae' romanze », dans *Studi medievali,* n° 9, 1968, p. 320-358 [rééd. dans Francesco Sabatini, *Italia linguistica delle origini*, p. 219-265].

* —, « Esigenze di realismo e dislocazione morfologica in testi preromanzi », *Rivista di Cultura classica e medievale*, t. 7, 1965, p. 972-998.

SAENGER (Paul), « La naissance de la coupure et de la séparation des mots » et « Coupure et séparation des mots sur le Continent au Moyen Âge », dans *Mise en page et mise en texte du livre manuscrit,* dir. Henri-Jean Martin et Jean Vezin, Paris : Cercle de la librairie et Promodis, 1990, p. 447-455.

—, *Space between words : the origins of silent reading*, Stanford : Stanford U.P., 1997, XVIII-480 p. (« Figurae ») ; réimpr. 2000.

* SALVI (Giampaolo), *La formazione della struttura di frase romanza : ordine delle parole e clitici dal latino alle lingue romanze antiche,* Tübingen : M. Niemeyer, 2004, VII-228 p. (« Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie », 323).

SANDERS (Gabriel), « Le remaniement carolingien de la 'Vita Balthildis' mérovingienne », dans *Analecta Bollandiana,* n° 100, 1982, p. 411-428.

SANDERS (Gabriel) et VAN UYTFANGHE (Marc), *Bibliographie signalétique du latin des chrétiens,* Turnhout : Brepols, 1989, XI-188 p. (« Corpus Christianorum. Lingua Patrum », 1).

SAS (Louis Furman), *The noun declension system in Merovingian Latin,* Paris, 1937, XX-350 p.

* —, « Language and society in Merovingian Gaul », dans *Kentucky Foreign Language Quarterly,* n° 2, déc. 1955, p. 189-194.

SASSIER (Yves), GUILLOT (Olivier), RIGAUDIÈRE (Albert), *Pouvoirs et institutions dans la France médiévale,* t. I : *Des origines à l'époque féodale,* Paris : A. Colin, 1996, 334 p. (« U »).

* SCHMEIDLER (Bernhard), « Vom patristischen Stil in der Literatur, besonders in der Geschichtsschreibung des Mittelalters », dans *Geschichtliche Studien Albert Hauck zum 70. Geburtstage dargebracht von Freunden, Schülern, Fachgenossen und dem Mitarbeiterkreise der Realenzyklopädie für protestantische Theologie und Kirche*, Leipzig : Hinrichs, 1916, p. 25-33.

* SCHMIDT-WIEGAND (Ruth), « Gebärdensprache im mittelalterlichen Recht », dans *Frühmittelalterliche Studien,* n° 16, 1982, p. 363-379.

—, « Mit Hand und Mund : Sprachgebärden aus dem mittelalterlichen Rechtsleben », dans *Frühmittelalterliche Studien,* n° 25, 1991, p. 283-299.

* —, « Die rechtliche Funktion graphischer Zeichen und Symbole in Urkunden », dans *Graphische Symbole in mittelalterlichen Urkunden : Beiträge zur Diplomatischen Semiotik,* éd. Peter Rück, Sigmaringen : J. Thorbecke, 1996 (« Historische Hilfswissenschaften », 3), p. 67-79.

SCHMITT (Jean-Claude) et OEXLE (Otto Gerhard), dir., *Les tendances actuelles de l'histoire du moyen âge en France et en Allemagne,* Paris : Publications de la Sorbonne, 2002, 654 p.

* SCHROEDER (Caroline T.), « Francia as 'Christendom' : the Merovingian *Vita Domnae Balthildis* », dans *Medieval Encounters : Jewish, Christian and Muslim Culture in Confluence and Dialogue,* vol. 4, n° 3, 1998, p. 264-284.

* SCHWINEKÖPER (Berent), « Cum aquis aquarumve decursibus : zu den Pertinenzformeln der Herrscherurkunden bis zur Zeit Ottos I. », dans *Festschrift für Helmut Beumann zum 65. Geburtstag,* éd. Kurt-Ulrich Jäschke et Reinhard Wenskus, Sigmaringen : J. Thorbecke, 1977, p. 22-56.

* *Segments graphiques du français, pratiques et normalisations dans l'histoire,* éd. Nelly Andrieux-Reix et Simone Monsonego, *Langue française,* n° 119, sept. 1998.

SELIG (Maria), *Die Entwicklung der Nominaldeterminanten im Spätlatein : romanischer Sprachwandel und lateinische Schriftlichkeit,* Tübingen : G. Narr, 1992, XX-238 p. (« ScriptOralia », 26).

* —, *La naissance des langues romanes,* Avignon : Éd. universitaires d'Avignon, 2008, 64 p. (« Entre-vues »).

* SEMMLER (Josef), « Saint-Denis : von der bischöflischen Coemeterialbasilika zur königlichen Benediktinerabtei », dans *La Neustrie : les pays au nord de la Loire de 650 à 850. Colloque international publié par Hartmut Atsma,* t. I, Sigmaringen, 1989, (« Beihefte der Francia », 16/1) p. 75-123.

* —, « Die Reform geistlicher Gemeinschaften in der ersten Hälfte des 9. Jahrhunderts und der Klosterplan von St. Gallen », dans *Studien zum St. Galler Klosterplan II. [Tagung Stiftsbibliothek St. Gallen, vom 27. bis 29. Oktober 1997],* éd. Karl Schmuki et Peter Ochsenbein, Saint-Gall : Historischer Verein des Kantons St. Gallen, 2002 (« Mitteilungen zur vaterländischen Geschichte », 52), p. 87-105.

SICKEL (Theodor), « Beiträge zur Diplomatik, III : Die Mundbriefe, Immunitäten und Privilegien der ersten Karolinger bis zum Jahre 840 », dans *Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften in Wien, Philosophisch-Historische Klasse,* n° 47, 1864, p. 175-277.

* SLIJPER (Ezechiel), *De formularum Andecavensium latinitate disputatio,* Amsterdam : Eisendrath, 1906.

SMITH (Julia M. H.), « Oral and Written : saints, miracles, and relics in Brittany, c. 850-1250 », dans *Speculum,* vol. 65, n° 2, avr. 1990, p. 309-343.

—, « The problem of female sanctity in Carolingian Europe, 750-920 », dans *Past and Present*, n° 146, févr. 1995, p. 3-37.

—, « L'accès des femmes aux saintes reliques durant le haut Moyen Âge », dans *Médiévales,* vol. 20, n° 40, 2001, p. 83-100.

* —, « *Aedificatio sancti loci :* the making of a ninth-century holy place », dans *Topographies of power in the Early Middle Ages*, éd. F. Theuws and M. de Jong, Leyde – Boston – Cologne, E. J. Brill, 2001, p. 361-396.

* SORNICOLA (Rosanna), « Continuità e discontinuità degli ordini verbo - soggetto e loro permanenza nel genere storico tra latino e lingue romanze », dans *Actes du XXIVe Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes* (Aberystwyth, 2004), éd. David Trotter, t. II, Tübingen : M. Niemeyer, 2007, p. 551-574.

SOT (Michel), dir., BOUDET (Jean-Patrice), GUERREAU-JALABERT (Anita), *Histoire culturelle de la France,* t. 1 : *Le Moyen Âge,* Paris : Éd. du Seuil, 1996 ; rééd. 2005 (« Points »), 463 p.

SOT (Michel), « La première renaissance carolingienne : échanges d'hommes, d'ouvrages et de savoirs », dans *Les échanges culturels au moyen âge, XXIIe congrès de la Société des Historiens*

Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public (université du littoral-côte d'Opale, juin 2001), Paris : Publications de la Sorbonne, 2002, p. 23-40.

SOUTER (Alexander), *A glossary of later Latin to 600 A.D.,* Oxford, 1949, 454 p. ; réimpr. 1964.

* SPEVAK (Olga), *L'ordre des constituants en latin : aspects pragmatiques, sémantiques et syntaxiques,* mémoire d'habilitation à diriger les recherches, Université de Paris-IV, 2006, 321 p.

—, « L'hyperbate en latin tardif », dans *LVLT9,* à paraître.

* —, *Hyperbaton in late Latin* (à paraître)

SPITZER (Leo), « The epic style of the pilgrim Aetheria », dans *Comparative Literature,* vol. 1, n° 3, 1949, p. 225-258.

STEFENELLI (Arnulf), *Das Schicksal des lateinischen Wortschatzes in den romanischen Sprachen,* Passau : Rothe, 1992, 365 p. (« Passauer Schriften zu Sprache und Literatur », 6).

* STEINACKER (Harold), « *Traditio cartae* und *traditio per cartam* : ein Kontinuitätsproblem », dans *Archiv für Diplomatik,* nos 5 et 6, 1959-1960, p. 1-72.

STELLA (Francesco), « Poesia e comunicazione in età carolingia », dans *Comunicare et significare nell'alto medioevo, 15-20 aprile 2004,* t. 2, Spolète : Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 2005 (« Atti delle Settimane di studio della Fondazione Centro italiano di studi sull'alto medioevo », LII), p. 615-647.

* STENGEL (Edmund Ernst), *Diplomatik der deutschen Immunitäts-Privilegien vom 9. bis zum Ende des 11. Jahrhunderts,* Innsbruck : Wagner, 1910, XXXI-751 p. ; réimpr. Aalen, 1964.

* STIELDORF (Andrea), « Gestalt und Funktion der Siegel auf den merowingischen Königsurkunden », dans *Archiv für Diplomatik*, nos 47-48, 2001-2002, p. 133-166.

—, « Zum ‚Verschwinden' der herrscherlichen Placita am Beginn des 9. Jahrhunders », dans *Archiv für Diplomatik,* n° 53, 2007, p. 1-26.

* STIENE (Heinz Erich), éd., *Wandalbert von Prüm : Vita et Miracula sancti Goaris*, Francfort-sur-le-Main : P. Lang, 1981, LXI-330 p. (« Lateinische Sprache und Literatur des Mittelalters », 11).

* VAN RENSWOUDE (Irène), MOSTERT (Marco), SCHULTE (Petra), *Strategies of writing : studies on text and trust in the Middle ages ; papers from « Trust in writing in the Middle ages » (Utrecht, 28-29 november 2002),* Turnhout : Brepols, 2008, XIII-413 p. (« Utrecht Studies in Medieval Literacy », 13).

* STOCKLET (Alain J.), « *Evindicatio* et *petitio* : le recouvrement de biens monastiques en Neustrie sous les premiers Carolingiens, l'exemple de Saint-Denis », dans *La Neustrie : les pays au nord de la Loire de 650 à 850. Colloque international,* dir. Hartmut Atsma, Sigmaringen : J. Thorbecke, 1989 (« Beihefte der Francia », 16/2), p. 125-149.

* —, « Contribution », dans *Atlas historique de Saint-Denis,* dir. Michael Wyss *et al.,* Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'Homme, 1996 (« Documents d'archéologie française », 59).

* —, « Zur Edition der Merowinger-Urkunden », dans *Rheinische Vierteljahrsblätter,* t. 66, 2002, p. 333-339.

STOTZ (Peter) *Handbuch zur lateinischen Sprache des Mittelalters*, Munich : C. H. Beck, 1996-2004, 5 vol.

Vol. 1 : *Einleitung – Lexikologische Praxis – Wörter und Sachen – Lehnwortschatz,* 2002, XXXI-723 p.

Vol. 2 : *Bedeutungswandel und Wortbildung,* 2000, XXVI-482 p.

Vol. 3 : *Lautlehre,* 1996, XX-352 p.

Vol. 4 : *Formenlehre, Syntax und Stilistik,* 1998, XXVI-510 p.

Vol. 5 : *Bibliographie, Quellenübersicht und Register,* 2004, 1059 p.

—, « Linguistique latine : essai d'un bilan intermédiaire », dans *Bilan et perspectives des études médiévales (1993-1998) : euroconférence (Barcelone, 8-12 juin 1999). Actes du IIe Congrès d'études médiévales,* dir. Jacqueline Hamesse, Turnhout : Brepols, 2004 (« Fédération internationale des instituts d'études médiévales. Textes et études du moyen âge », 22), p. 265-282.

* STRACKE (D. A.), « De oudste *Vita S^ti^ Richarii* (580-645) », dans *Ons Geestelijk Erf,* n° 6, p. 157-182, 1932, et n° 7, 1933, p. 166-187.

STRENGEL (Edmund), *Wörterbuch der ältesten Französischen Sprache : Sprachsatz zu E. Koschwitz's 'Les plus anciens monuments de la langue française' und zu den in Ausgaben und Abhandlungen veröffentlichten Texten,* Marburg : Elwert, 1882, 174 p.

TANGL (Michael), « Die Tironischen Noten in den Urkunden des Karolinger », dans *Archiv für Urkundenforschung,* n° 1, 1908, p. 87-166.

TAYLOR (Pauline), « The construction *habere* with infinitive in Alcuin as an expression of the future », dans *The Romanic Review,* t. 15, 1924, p. 123-127.

TESSIER (Georges), « L'activité diplomatique du scriptorium de Saint-Denis au IXe siècle », dans *Comptes-rendus des séances de l'année... - Académie des inscriptions et belles-lettres,* 1943, vol. 87, n° 4, p. 472.

—, « La chancellerie carolingienne », dans *B.É.C.,* t. 106, n° 2, 1946, p. 306-309.

* —, « Originaux et pseudo-originaux carolingiens du chartrier de Saint-Denis », dans *B.É.C.,* t. 106, 1945-1946, p. 35-69.

* —, « Les diplômes carolingiens du chartrier de Saint-Martin de Tours », dans *Mélanges d'histoire du Moyen Âge dédiés à la mémoire de Louis Halphen,* Paris, 1951, in-8°, p. 683-691.

—, *Diplomatique royale française,* Paris : Picard, 1962, XI-340 p. et 23 pl.

Thesaurus linguae Latinae, Leipzig-Stuttgart : B. G. Teubner, 1900-.

TOBLER (Adolf) et LOMMATZSCH (Erhard), *Altfranzösisches Wörterbuch,* Berlin : Weidmannsche Buchhandlung, 1925, 10 vol.

* TOCK (Benoît-Michel), « Les textes diplomatiques, des médias au Moyen Âge ? », dans *Le rôle des médias à travers l'histoire*, Poznan : Instytut historii, 1995, p. 61-84.

* —, « Les mutations du vocabulaire latin des chartes au XIe siècle », dans *B.É.C.,* t. 155, n° 1, 1997, p. 119-148.

—, « L'acte privé en France, VIIe siècle - milieu du Xe siècle », dans *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes,* 1999, vol. 111, n° 2, p. 499-537.

* —, « L'étude du vocabulaire et la datation des actes : l'apport des bases de données informatisées », dans *Dating undated medieval charters*, dir. Michael Gervers, Rochester : Boydell Press, 2000, p. 81-96.

* —, « Le latin médiéval et l'ordinateur », dans *Les historiens et le latin médiéval : actes du colloque tenu en Sorbonne en septembre 1999,* éd. Monique Goullet et Michel Parisse, Paris : Publications de la Sorbonne, 2001, p. 55-65.

—, dir., *La diplomatique française du haut moyen âge : inventaire des chartes originales antérieures à 1121 conservées en France,* t. I : *Introduction générale, Album diplomatique, Table chronologique, Table des auteurs,* Turnhout : Brepols, 2001, 425 p.

—, « La mise en scène des actes privés en France au haut Moyen Âge » [actes du colloque « Öffentlichkeit und Schriftdenkmal in der mittelalterlichen Gesellschaft », Münster, 27-28 juin 2003], dans *Frühmittelalterliche Studien,* n° 38, 2004, p. 287-296.

* TOGEBY (Knud), « Désorganisation et réorganisation dans l'histoire des langues romanes » [1957], dans *Die Entstehung der romanischen Sprachen*, éd. Reinhold Kontzi, Darmstadt : Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1978, p. 292-300.

* —, « La survivance du plus-que-parfait de l'indicatif latin et les constructions hypothétiques en ancien francoprovençal », dans *Revue Romane,* vol. 23, n° 1, 1988, p. 21-35.

TOMBEUR (Paul), « De Polygraphia » dans *Grafia e interpunzione del latino nel Medioevo (Rome, sept. 1984)*, éd. Alfonso Maieru, Rome : Edizioni dell'Ateneo, 1987, p. 69-101.

TOURATIER (Christian), *Syntaxe latine*, Louvain-la-Neuve : Peeters, 1994, LXI-754 p.

* TROTTER (David), « Traduction ou texte authentique ? Le problème des chartes », dans *Le Moyen Français*, vol. 51, 52 et 53, Montréal : CERES, 2003, p. 593-611.

UDDHOLM (Alf), *Formulae Marculfi : études sur la langue et le style,* Uppsala : Almqvist et Wiksell, 1953, 254 p.

—, « Les traits dialectaux de la langue des actes mérovingiens et le formulaire de Marculf », dans *Archivum latinitatis medii aevi* (Bulletin du Cange), n° 25, 1955, p. 47-69.

* —, « Le texte des Formulae Marculfi », dans *Eranos : Acta philologica Suecana a Vilelmo Lundström condita*, 55, 1957, p. 38-59.

VÄÄNÄNEN (Veikko), *Introduction au latin vulgaire, complétée d'une anthologie de textes en latin vulgaire,* 3e éd. rev. et augm., Paris : Klincksieck, 1981, 273 p. (« Bibliothèque française et romane, série A : manuels et études linguistiques », 6).

* —, « Préroman, protoroman, latin vulgaire : essai de démarcation », dans *Neuphilologische Mitteilungen,* n° 85, 1984, p. 1-16.

—, *Le journal-épître d'Égérie (Itinerarium Egeriae) : étude linguistique,* Helsinki : Suomalainen tiedeakatemia, 1987, 177 p. (« Annales Academiae Scientiarum Fennicae. Series B »).

VAN ACKER (Marieke), *Ut quique rustici et inlitterati hec audierint intellegant : hagiographie et communication verticale au temps des Mérovingiens (VIIe-VIIIe siècles)*, Turnhout : Brepols, 2007, 662 p.

—, « Quelques réflexions d'ordre conceptuel et terminologique relatives à la transition latin / langues romanes à partir de la notion de 'latin vulgaire' », dans *Zeitschrift für Romanische Philologie,* 2007 (vol. 123/4), p. 593-617.

* —, « Réappréciation d'une *passio* latine soi-disant barbare ou la richesse littéraire de la *Passio Memorii* mérovingienne (VIIIe s.) », dans *Sacris Erudiri,* vol. 46, 2007, p. 157-185.

* —, « D'une étape négligée dans la modélisation du changement langagier : importance et fonctionnement des connaissances passives au sein de la communication verticale mérovingienne », dans *Actes du XXIVe Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes* (Aberystwyth, 2004), éd. David Trotter, t. II, Tübingen : M. Niemeyer, 2007, p. 575-585.

* VAN ACKER (Marieke), VAN DEYCK (Rika), VAN UYTFANGHE (Marc), *Latin écrit - Roman oral ? de la dichotomisation à la continuité,* Turnhout : Brepols, 2008, 296 p. (« Corpus Christianorum. Lingua Patrum », 5).

* VAN ALLEMEERSCH (Ch.), *La langue de la Vie de St. Riquier de Centule (VIIe-VIIIe s.) : contribution à l'étude du latin protoroman*, Université de Gand, 1996-1997.

* VAN ASSCHE (Ludwine), *La langue de la « Vita Balthildis » (VIIe siècle) et de son remaniement carolingien,* Université de Gand, 1978.

VANDENBOSSCHE (André), « Le cautionnement en Gaule dans les droits franc et burgonde », dans *Les sûretés personnelles, deuxième partie : moyen âge et temps modernes,* Bruxelles : Éditions de la Librairie encyclopédique, 1971 (« Recueils de la société Jean Bodin pour l'histoire comparative des institutions », XXIX), p. 27-33.

VAN EGMOND (Wolfert S.), « The audience of early medieval hagiographical texts : some questions revisited », dans *New approaches to medieval communication*, éd. Marco Mostert, Turnhout : Brepols, 1999 (« Utrecht studies in medieval literacy », 1), p. 41-67.

* —, *Conversing with the saints : communication in pre-carolingian hagiography from Auxerre,* Turnhout : Brepols, 2006, 230 p. (« Utrecht Studies in Medieval Literacy », 15).

* VAN UYTFANGHE (Marc), « De zogeheten Karolingische Renaissance : een breekpunt in de evolutie van de Latijnse taal ? », dans *Handelingen der Koninklijke Zuidnederlandse Maatschappij voor Taal- en Letterkunde en Geschiedenis,* n° 29, 1975, p. 267-286.

—, « Le latin des hagiographes mérovingiens et la protohistoire du français : état de la question », dans *Romanica Gandensia,* t. 16, 1976, p. 5-89.

—, « Latin mérovingien, latin carolingien et *rustica romana lingua* : continuité ou discontinuité ? », dans *Revue de l'université de Bruxelles,* n° 1, 1977, p. 65-88.

* —, « Histoire du latin, protohistoire des langues romanes et histoire de la communication : à propos d'un recueil d'études, et avec quelques observations préliminaires sur le débat intellectuel entre pensée structurale et pensée historique », dans *Francia,* n° 11, 1983, p. 579-613.

—, « L'hagiographe et son public à l'époque mérovingienne », dans *Studia patristica,* t. 16, 1985, p. 54-62.

* —, *Stylisation biblique et condition humaine dans l'hagiographie mérovingienne, 600-750,* Bruxelles : Academie voor wetenschappen, letteren en schone kunsten van België (AWLSK), 1987, 286 p.

* —, « Le culte des saints et l'hagiographie face à l'Écriture : les avatars d'une relation ambiguë », dans *Santi e demoni nell'alto medioevo occidentale (secoli V-XI)*, Spoleto, 1989 (« Settimane di studio », XXXVI) p. 156-202.

* —, « Les expressions *quod vulgo vocant* dans des textes latins antérieurs au concile de Tours et aux Serments de Strasbourg : témoignages lexicologiques et sociolinguistiques de la 'langue rustique romaine' », dans *Zeitschrift für Romanische Philologie,* 1989, p. 28-49.

* —, « The consciousness of a linguistic dichotomy (Latin-Romance) in Carolingian Gaul : the contradictions of the sources and of their interpretation », dans *Latin and the Romance languages in the Early Middle Ages,* éd. Roger Wright, Londres – New York : Routledge, 1991 [réimpr. Pennsylvania State Press, 1995] (« Romance linguistic series »), p. 114-129.

—, « La Bible et l'instruction des laïcs en Gaule mérovingienne : des témoignages textuels à une approche langagière de la question », dans *Sacris Erudiri,* n° 34, 1994, p. 67-123.

* —, « La langue de la 'Vision de Baronte' (678/679). Un spécimen de latin protoroman dans une phase cruciale de la diachronie ? » dans *LVLT4*, p. 577-609.

—, « Mère latin et ses filles : la langue de Rome et la philologie romane : acquis anciens et perspectives nouvelles », dans *Acta selecta octavi conventus Academiae Latinitati Fovendae,* éd. Josephus Ijsewijn *et al,* Rome : Herder, 1995, p. 651-681.

* —, « Le culte des saints et la prétendue 'Aufklärung' carolingienne », dans *Le culte des saints aux IXe-XIIIe siècles. Actes du Colloque tenu à Poitiers les 15-17 septembre 1993,* Centre d'Etudes supérieures de Civilisation médiévale, Poitiers, 1995, p. 151-166.

—, « La diglossie dans les études latino-romanes : concept opératoire ou source de malentendu ? », dans *Latin vulgaire-latin tardif V : actes du Ve Colloque international sur le latin vulgaire et tardif, Heidelberg, 5-8 septembre 1997*, éd. Rudolf Kettemann et Hubert Petersmann, 1998, p. 59-60.

—, « La formation du langage hagiographique en Occident latin », dans *Cassiodorus : rivista di studi sulla tarda antichità,* n° 5, 1999, p. 143-169.

—, « Le remploi dans l'hagiographie : une loi du genre qui étouffe l'originalité ? » dans *Ideologiche e pratiche del reimpiego nell'alto medioevo (16-21 aprile 1998)*, Spolète : Presso la Sede del Centro, 1999 (« Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto Medioevo », 46), p. 359-411.

—, « Rome, Romania, Germania : recente inzichten in de genese van het Europa der talen », dans *Koninklijke Vlaamse Academie van België voor Wetenschappen en Kunsten,* Bruxelles, 2000, 24 p. (« Academiae Analecta », 1).

—, « Pertinence et statut du miracle dans l'hagiographie mérovingienne », dans *Miracle et karama : Hagiographies médiévales comparées,* éd. Denise Aigle, Turnhout : Brepols, 2000 (« Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Section des sciences religieuses » 109), p. 67-144.

—, « L'hagiographie antique tardive : une littérature populaire ? », dans *Antiquité tardive,* n° 9, 2001, p. 201-218.

—, « Aux confins de la romanité et de la germanité du VIIIe siècle : le statut langagier et sociolinguistique de la Vie du prêtre Goar, un saint dissident », dans *Langage et peuples d'Europe : cristallisation des identités romanes et germaniques (VIIe-XIe siècles). Colloque international organisé par le Centre européen d'art et civilisation médiévale de Conques et l'Université de Toulouse-Le Mirail, Toulouse, Conques, juillet 1997,* éd. Michel Banniard, Toulouse : CNRS, Université de Toulouse-Le Mirail, UMR 5136, 2002, p. 207-258.

* —, « Le latin et les langues vernaculaires au Moyen Âge : un aperçu panoramique », dans *The dawn of the written vernacular in western Europe*, Louvain : Leuven University Press, 2003 (« Mediaevalia Lovaniensia Series I/Studia », XXXIII), p. 1-38.

* —, « La saveur biblique du latin mérovingien: l'exemple de la Vie de sainte Rusticule, abbesse à Arles (VIIe siècle) », dans *Jerusalem, Alexandria, Rome : studies in Ancient Cultural Interaction in Honour of A. Hilhorst*, éd. Florentino García Martínez et Gerard P. Luttikhuizen, Leyde : Brill, 2003 (« Supplements to the Journal for the Study of Judaism », 82), p. 341-357.

—, « L'audience hagiographique au VIe siècle en Gaule », dans *Scribere sanctorum gesta : recueil d'études d'hagiographie médiévale offert à Guy Philippart,* éd. Etienne Renard, Michel Trigalet, Xavier Hermand et Paul Bertrand, Turnhout : Brepols, 2005 (« Hagiologia », 3), p. 157-177.

* —, « Quelques observations sur la langue de la Vie de saint Eucher, évêque d'Orléans (VIIIe siècle) », dans *Latin et langues romanes : études de linguistique offertes à József Herman*, Tübingen : M. Niemeyer, 2005, p. 369-382.

—, « Les voies communicationnelles du message hagiographique au haut Moyen Âge », dans *Comunicare et significare nell'alto medioevo, 15-20 aprile 2004,* t. 2, Spolète : Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 2005 (« Atti delle Settimane di studio della Fondazione Centro italiano di studi sull'alto medioevo », LII), p. 685-731

* —, « La biographie classique et l'hagiographie chrétienne antique tardive », dans *Hagiographica,* n° 12, 2005, p. 223-248.

* —, « Wandalbert de Prüm et son remaniement de la Vie de saint Goar (839) », dans *Les réécritures hagiographiques : atelier III, L'hagiographie mérovingienne à travers ses réécritures (Paris, 1-2 février 2007),* éd. Martin Heinzelmann, à paraître dans les « Beihefte zur Francia ».

VAN UYTFANGHE (Marc) et DEMEULENAERE (Roland), *Aevum inter utrumque : Mélanges offerts à Gabriel Sanders, professeur émérite à l'Université de Gand,* 1991, Steenbrugis : Abbatia sancti Petri, XLI-537 p. (« Instrumenta patristica », XXIII).

* VARVARO (Alberto), « Latin and Romance: fragmentation or restructuring », dans *Latin and the Romance languages in the Early Middle Ages,* éd. Roger Wright, Londres – New York : Routledge, 1991*,* (« Romance linguistic series »), p. 44-51 ; réimpr. Pennsylvania State Press, 1995.

VEYRARD-COSME (Christiane), « Typologie et hagiographie en prose carolingienne : mode de pensée et réécriture. Étude de la *Vita Willibrordi,* de la *Vita Vedasti* et de la *Vita Richarii* d'Alcuin », dans *Écriture et modes de pensée au Moyen Âge (VIIIe-XVe siècles),* dir. Dominique Boutet et Laurence Harf-Lancner, Paris : Presses de l'E.N.S., 1993, p. 157-186.

* —, « Problèmes de réécriture des textes hagiographiques latins : la *Vita Richarii* d'Alcuin et ses réécritures », dans *Latin culture in the eleventh century : proceedings of the third international conference on medieval Latin studies* (Cambridge, 9-12 sept. 1998), éd. Michael W. Herren, C. J. McDonough et Ross G. Arthur, Turnhout : Brepols, 2002, vol. 2, p. 476-502.

—, *L'œuvre hagiographique en prose d'Alcuin, Vitae Willibrordi, Vedasti, Richarii : édition, traduction, études narratologiques,* Florence : Edizioni del Galuzzo et Fondazione Ezio Franceschini, 2003, LXXXVIII-437 p. (« Per verba : testi mediolatini con traduzione », 21).

* —, « La réécriture de la Vie de saint Maximin de Trèves par Loup de Ferrières et son hypotexte mérovingien », dans *Les réécritures hagiographiques : atelier III, L'hagiographie mérovingienne à travers ses réécritures (Paris 1-2 février 2007),* éd. Martin Heinzelmann, à paraître dans les « Beihefte zur Francia ».

VEZIN (Jean), « L'influence des actes des hauts fonctionnaires romains sur les actes de Gaule et d'Espagne au VIIe siècle », dans *Histoire comparée de l'administration (IVe-XVIIIe siècles),* Actes

du XIVe colloque historique franco-allemand organisé en collaboration avec le Centre d'Études Supérieures de la Renaissance par l'Institut Historique Allemand de Paris (Tours 27 mars-1er avril 1977), éd. Werner Paravicini et Karl Ferdinand Werner, Zurich-Munich : Artemis Verlag, 1980 (« Beihefte der Francia », 9), p. 71-74.

—, « Un demi-siècle de recherches et de découvertes dans le domaine de l'écriture mérovingienne », dans [Actes du XIVe colloque du Comité international de paléographie latine, Enghien-les-Bains, 2003], *Archiv für Diplomatik,* n° 50, 2004, p. 247-275.

* —, « L'autographie dans les actes du haut moyen âge », dans *Comptes rendus des séances de l'année… - Académie des inscriptions et belles-lettres,* 2004, n° 3, p. 1405-1433.

VIEILLARD (Françoise), Guyotjeannin (Olivier), dir., *Conseils pour l'édition des textes médiévaux* fasc. I, *Conseils généraux,* Paris : Comité des travaux historiques et scientifiques, 2001, 175 p. (« Orientations et méthodes »).

VIELLIARD (Jeanne), *Le latin des diplômes royaux et chartes privées de l'époque mérovingienne,* Paris : Champion, 1927, 262 p. (« Bibliothèque de l'École des Hautes Études », 251).

VOGEL (Cyrille), « Saint Chrodegang et les débuts de la romanisation du culte en pays franc », dans *Saint Chrodegang : Communications présentées au colloque tenu à Metz à l'occasion du douzième centenaire de sa mort*, éd. J. Schneider, Metz : Éd. le Lorrain, 1967, p. 91-109.

—, « Les motifs de la romanisation du culte sous Pépin le Bref (751-768) et Charlemagne (774-814) », dans *Culto cristiano politico imperiale carolingia : attì del XVIII convegno del centro di studi sulla spiritualità medievale, 9-12 octobre 1977,* Todi, 1979, p. 13-41.

VOGT-SPIRA (Gregor), *Beiträge zur mündlichen Kultur der Römer,* Tübingen : Gunter Narr Verlag, 1993, X-205 p. (« ScriptOralia », 47).

* VON DER NAHMER (Dieter), *Die lateinische Heiligenvita : eine Einführung in die lateinische Hagiographie,* Darmstadt : Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1994, IX-202 p. (« Das lateinische Mittelalter ») ; trad. Italienne par Romeo Fabbri : *Le vite dei santi : introduzione all'agiografia,* Genève : Marietti, 1998, XXVIII-230 p. (« Dabar, saggi di storia religiosa », 12).

* —, *Zur Benutzung der Bibel in der lateinischen Hagiographie bis in die Karolingerzeit* [manuscrit inédit].

WALLACE-HADRILL (John Michael), *The Frankish Church,* Oxford – New York : Clarendon Press – Oxford University Press, 1983, X-463 p. (« Oxford history of the Christian Church »).

* WALSH (Thomas J.), « Spelling lapses in Early Medieval Latin documents and the reconstruction of primitive Romance phonology », dans *Latin and the Romance languages in the Early Middle Ages,* éd. Roger Wright, Londres – New York : Routledge, 1991 (« Romance linguistic series »), p. 205-218 ; réimpr. Pennsylvania State Press, 1995.

WARTBURG (Walther von), *Französisches etymologisches Wörterbuch : eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes,* 25 t., 1928-2003.

* WEIDEMANN (Margarete), « Urkunde und Vita de hl. Bilhildis aus Mainz », dans *Francia*, n° 21/1, 1994, p. 17

—, « Missus – Marchio – Comes : entre l'administration centrale et l'administration locale de l'Empire carolingien », dans *Histoire comparée de l'administration (IVe-XVIIIe siècles),* Actes du XIVe colloque historique franco-allemand organisé en collaboration avec le Centre d'Études Supérieures de la Renaissance par l'Institut Historique Allemand de Paris (Tours 27 mars-1er avril 1977), éd. Werner Paravicini et Karl Ferdinand Werner, Zurich-Munich : Artemis Verlag, 1980 (« Beihefte der Francia », 9), p. 191-239.

* WEITZEL (Jürgen), « Diplomatik und Rechtsgeschichte », dans *Archiv für Diplomatik,* n° 52, 2006, p. 297-311.

* —, *Dinggenossenschaft und Recht : Untersuchungen zum Rechtverständnis im fränkisch-deutschen Mittelalter,* 2 vol., Cologne : Bohlau, 1985, XXV-1526 p. (« Quellen und Forschungen zur höchsten Gerichtsbarkeit im Alten Reich », 15, 1-2).

WESTEEL (Isabelle), « Vie de saint Éloi : étude critique et édition », dans *Positions des thèses soutenues par les élèves pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe*, Paris : École des chartes, 1994, p. 221-226.

WICKHAM (Chris), *Framing the early Middle Ages : Europe and the Mediterranean, 400-800,* Oxford-New York : Oxford University Press, 2005, XXVIII-990 p.

* WIELAND (Gernot R.), « *Aures lectoris* : orality and literacy in Felix's *Vita Sancti Guthlaci* », dans *The Journal of Medieval Latin,* n° 7, 1997, p. 168-77.

* —, « Alcuin's ambiguous attitude toward the classics », dans *The Journal of Medieval Latin,* n° 2, 1992, p. 84-95.

WITASSE (Gaëtan de), *Géographie historique du département de la Somme : état religieux, administratif et féodal des communes et de leurs dépendances,* t. 1, Abbeville : impr. de Lafosse, 1902, 654 p. (« Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville »).

WOLEDGE (Brian), CLIVE (H. P.), *Répertoire des plus anciens textes en prose française depuis 842 jusqu'aux premières années du XIIIe siècle,* Genève : Droz, 1964, 155 p. (« Publications romanes et françaises »).

WOOD (Ian), « Administration, law and culture in Merovingian Gaul », dans *The uses of literacy in early medieval Europe,* éd. Rosamond McKitterick, Cambridge : Cambridge University Press, 1990, p. 63-81.

—, « The Code in Merovingian Gaul », dans *The Theodosian Code : studies in the Imperial law of late Antiquity,* éd. Jill Harries et Ian Wood, p. 161-177.

—, « Disputes in late fifth- and sixth-century Gaul : some problems », dans *The settlement of disputes in early medieval Europe,* éd. Wendy Davies et Paul Fouracre, Cambridge : Cambridge University Press, 1986, p. 7-22.

* WORM (Peter), « Beobachtungen zum Privilegierungsakt am Beispiel einer Urkunde Pippins II. von Aquitanien », dans *Archiv für Diplomatik,* n° 49, 2003, p. 15-48.

* —, « Alte und neue Strategien der Beglaubigung : Öffentlichkeit und Königsurkunde im frühen Mittelalter » [actes du colloque « Öffentlichkeit und Schriftdenkmal in der mittelalterlichen Gesellschaft », Münster, 27-28 juin 2003], dans *Frühmittelalterliche Studien,* n° 38, 2004, p. 297-308.

* WRIGHT (Roger), « Speaking, reading and writing late Latin and early Romance », dans *Neophilologus,* t. 60, 1976, p. 178-189.

* —, « Linguistic reasons for phonetic archaisms in Romance », dans *Papers from the fourth international conference on historical linguistics (Stanford, March 26-30, 1979)*, éd. Elizabeth Closs Traugott, Rebecca Labrum et Susan C. Shepherd, Amsterdam : J. Benjamins, 1980 (« Amsterdam studies in the theory and history of linguistics science », IV, « Current issues in linguistic theory », 14), p. 331-337.

* —, « Late Latin and Early Romance : Alcuin's *De Orthographia* and the Council of Tours (813) », dans *Papers of the Liverpool Latin Seminar,* n° 3, 1981, p. 343-363.

—, *Late Latin and Early Romance in Spain and Carolingian France,* Liverpool : Francis Cairns, 1982, XII-322 p. (« ARCA classical and medieval texts. Papers and monographs », 8).

* —, « Unity and diversity among the Romance languages », dans *Transactions of the Philological Society,* n° 81, 1983, p. 1-22.

* —, « The study of semantic change in Late Latin (Early Romance) », dans *Papers from the 7th international conference on historical linguistics,* éd. Anna Giacalone Ramat, Onofrio Carruba, Giuliano Bernini, Amsterdam : J. Benjamins, 1987 (« Amsterdam studies in the theory and history of linguistic science, series IV : current issues in linguistic theory »), p. 619-628.

* —, « Did Latin die ? », dans *Omnibus,* n° 15, 1988, p. 21-23.

* —, « Latín tardío y romance temprano (1982-88) », dans *Revista de filología española,* n° 68, 1988, p. 257-69.

* —, « Latin and Romance : a thousand years of incertitude », dans *Latin and the Romance languages in the Early Middle Ages,* éd. Roger Wright, Londres – New York : Routledge, 1991, (« Romance linguistic series »), p. 1-5 réimpr. Pennsylvania State Press, 1995.

—, « The conceptual distinction between Latin and Romance : invention or evolution ? », *ibid.,* p. 103-113.

* —, « On editing 'Latin' texts written by Romance-speakers », dans *Linguistic studies in medieval Spanish,* éd. Ray Harris-Northall and Thomas D. Cravens, Madison (Wisconsin) : Hispanic Seminary of Medieval Studies, 1991, p. 191-208.

—, « Complex monolingualism in early Romance », dans *Linguistic perspective on the Romance Languages : selected papers from the XXIth linguistic symposium on Romance languages,* éd. W. J. Ashby, M. Mithun, G. Perissinotto et E. Raposo, Amsterdam : J. Benjamins, 1993, p. 377-388.

* —, « La diferenciación de las lenguas románicas », dans *Actes du XXe Congrès International de linguistique et philologie Romanes (Zurich, 6-11 avril 1992),* éd. Gerold Hilty, Tübingen : A. Francke, 1993, p. 691-693.

* —, « L'ensemble latin-roman du septième siècle », dans *LVLT4*, p 103-112.

* —, « Translation between Latin and Romance in the Early Middle Ages », dans *Translation theory and practice in the Middle Ages,* éd. Jeanette Beer, Kalamazoo (Michigan) : Medieval Institute, 1997 (« Studies in medieval culture », 38), p. 7-32.

* —, « Il latino : da madrelingua nativa a lingua straniera », dans *La transizione dal latino alle lingue romanze : atti della Tavola rotonda di linguistica storica, 14-15 giugno 1996*, éd. József Herman, Università Ca' Foscari di Venezia, Tübingen : M. Niemeyer, 1998, p. 77-85.

* —, « Gli svantaggi delle standardizzazioni romanze » *Edizione e analisi linguistica dei testi letterari e documentari del Medioevo. Paradigmi interpretativi della cultura medievale : atti del XXI congresso internazionale di linguistica e filologia romanza,* éd. Giovanni Ruffino, Tübingen : M. Niemeyer, 1998 (« Atti del XXI congresso internazionale di Linguistica e Filologia Romanza », 5), p. 483-488.

—, « Nuevos instrumentos : la sociolingüística del monolingüismo », dans *Edizione e analisi linguistica dei testi letterari e documentari del Medioevo. Paradigmi interpretativi della cultura medievale : atti del XXI congresso internazionale di linguistica e filologia romanza,* éd. Giovanni Ruffino, Tübingen : M. Niemeyer, 1998 (« Atti del XXI congresso internazionale di Linguistica e Filologia Romanza », 6), p. 757-760.

* —, « La inteligibilidad pan-romance en el siglo IX : Eulogio de Córdoba y los Juramentos de Estrasburgo », dans *Estudios de Historia de la Lengua Española en América y España,* éd. Milagros Aleza Izquierdo, Valence : Universitat de València, 1999, p. 273-285.

* —, « Comparative, structural and sociolinguistic analyses of the history of the Romance languages », dans *The emergence of the modern language sciences : studies on the transition from historical-comparative to structural linguistics in honour of E.F.K. Koerner,* t. 2 : *Methodological perspectives and applications,* éd. Sheila Embleton, John E. Joseph et Hans-Josef Niederehe, Amsterdam : J. Benjamins, 1999, p. 189-202.

* —, « Periodization and how to avoid it », dans *Essays in Hispanic Linguistics dedicated to Paul M. Lloyd,* éd. Robert J. Blake, Diana L. Ranson et Roger Wright, Newark (Delaware) : Juan de la Cuesta. 1999, p. 25-41.

—, « La chronologie relative des nouvelles scripta et des nouvelles langues », dans *Langage et peuples d'Europe : cristallisation des identités romanes et germaniques (VIIe-XIe siècles). Colloque international organisé par le Centre européen d'art et civilisation médiévale de Conques et l'Université de Toulouse-Le Mirail, Toulouse, Conques, juillet 1997,* éd. Michel Banniard, Toulouse : CNRS, Université de Toulouse-Le Mirail, UMR 5136, 2002, p. 261-269.

* —, « Early medieval pan-Romance comprehension », dans *Word, image, number : communication in the Middle Ages,* éd. John J. Contreni et Santa Casciani, Florence : Sismel, Edizioni del Galluzzo, 2002 (« Micrologus' Library », 8), p. 25-42.

* —, « La periode de transition du latin, de la lingua romana et du francais », dans *Médiévales,* n° 45, 2003, p. 11-24.

* —, « La periodizzazione del romanzo », dans *Italia Linguistica anno mille - Italia linguistica anno duemila : atti del XXXIV congresso internazionale di studi della Società di linguistica Italiana, Firenze 19-21 ottobre 2000,* éd. Nicoletta Maraschio and Teresa Poggi Bulzoni, Rome : Societa di linguistica italiana, 2004, p. 53-68.

* —, *A sociophilological study of Late Latin,* Turnhout : Brepols, VIII-389 p. (« Utrecht Studies of medieval literacy », 10).

* —, « La fragmentación románica », dans *Romanística sin complejos : homenaje a Carmen Pensado,* éd. Fernando Sánchez Miret, Berne : P. Lang, 2009, p. 527-543.

* YATES (Frances Amelia), *L'art de la mémoire*, Paris : Gallimard, 1975 [trad. française par Daniel Arasse de *The art of memory,* Londres, 1966], 432 p. (« Bibliothèque des histoires »).

* ZAMBONI (Alberto), « Cambiamento di lingua o cambiamento di sistema ? Per un bilancio cronologico della transizione », dans *La transizione dal latino alle lingue romanze : atti della Tavola rotonda di linguistica storica, 14-15 giugno 1996*, éd. József Herman, Università Ca' Foscari di Venezia, Tübingen : M. Niemeyer, 1998, p. 27-146.

* ZIMMERMANN (Michel), « Glose, tautologie ou inventaire ? L'énumération descriptive dans la documentation catalane du Xe au XIIe siècle », dans *Cahiers de linguistique hispanique médiévale,* n° 14-15, 1989-1990, p. 309-338.

* —, « Langue et lexicographie : l'apport des actes catalans », dans *B.É.C.,* 1997, t. 155, n° 1, p. 185-205.

* —, « Vie et mort d'un formulaire : l'écriture des actes catalans (X^e^-XIIe siècle) », dans *Auctor et auctoritas : invention et conformisme dans l'écriture médiévale*, actes du colloque de Saint-Quentin-en-Yvelines (14-16 juin 1999), dir. Michel Zimmermann, Paris : École des chartes, 2001 (« Mémoires et documents de l'École des chartes », 59), p. 337-358.

—, éd., *Auctor et auctoritas : invention et conformisme dans l'écriture médiévale. Actes du colloque tenu à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, 14-16 juin 1999,* Paris : École des chartes, 2001 (« Mémoires et documents de l'École des chartes », 59).

—, *Écrire et lire en Catalogne (IXe-XIIe siècle),* 2 vols, Madrid : Casa de Velázquez, 2003, XXII-1403 p. (« Bibl. de la Casa de Velázquez », 23).

*

* *

PREMIÈRE PARTIE : COMMENT APPRÉHENDER LES TEXTES ?

1. Grille de lecture : la « sociolinguistique diachronique romane »

1.1. Trois décennies de recherches

Formé de l'union entre linguistique et sociologie qui s'est opérée aux États-Unis au début des années cinquante à propos d'un projet de recherche sur la relation entre langage et statut social[8], le terme de « sociolinguistique », qui a éliminé celui de « sociologie linguistique » créé en 1909 par Raoul de la Grasserie, « est utilisé communément depuis les années soixante pour désigner un ensemble assez imprécis, très hétéroclite et sans cesse proliférant de travaux où se recoupent, pêle-mêle, des directions appelées ailleurs sociologie du langage, ethnolinguistique, anthropolinguistique, linguistique sociale, linguistique géographique, dialectologie, ou encore politique linguistique, psychologie sociale, etc. Cet ensemble forme un tout non cohérent : il n'est pas unifié, il n'est pas unifiable. On peut y repérer au moins douze domaines distincts : standardisation et planification des langues ; comportement bilingue et multilingue ; stratification sociale du langage ; structure de la communication ; attitudes envers le langage ; ethnographie de la communication ; gestique ; pidginisation et créolisation ; stylistique ; variation linguistique ; changement linguistique en cours ; analyse du discours[9]. » C'est William Labov, en 1976, qui l'affirme : si la langue est un fait social, alors la linguistique elle-même ne peut être qu'une « sociolinguistique »[10]. En quoi consiste cette conception sociale de la langue, et dans quelle mesure invite-t-elle à redéfinir la linguistique elle-même ?

Cette problématique a certes été adaptée à la communication latine tardo-antique[11], mais sans faire véritablement école. Des travaux comme ceux de Michael Richter, de Marc Van Uytfanghe et de Roger Wright ont ainsi déblayé, depuis les années 1970, le terrain de la latinité tardive[12]. Michel Banniard, dans sa thèse d'État *Viva voce* soutenue en 1987, a repris et élargi cette méthode, jusque-là appliquée essentiellement aux sociétés contemporaines[13], à la période de la *Romania* (en tant que l'ensemble des territoires latinophones faisant ou ayant fait partie de l'Empire romain) qui court du IVe au IXe siècle, en qualifiant cette sociolinguistique de « diachronique »[14]. Le principe est en effet de transposer et adapter l'outillage conceptuel de la

[8] À savoir le projet de Haver C. Currie, en 1952.

[9] Article « Sociologie » dans *Encyclopedia universalis,* par Jean-Michel Eloy, Pierre Encrevé et Georges Mounin. – Voir aussi la synthèse de Louis-Jean Calvet, *La sociolinguistique,* Paris, 2002.

[10] William Labov, *Sociolinguistique,* Paris, 1976.

[11] Sauf peut-être par Max Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours,* Paris, 1890 ; réimpr., 1968, et surtout, il y a cinquante ans, par l'étude monumentale d'Erich Auerbach, *Le haut langage : langage littéraire et public dans l'Antiquité latine tardive et au Moyen Âge*, rééd. Paris, 2004 [*Literatursprache und Publikum in der lateinischen Spätantike und im Mittelalter,* 1958].

[12] Vu le nombre de ces travaux, il suffit de renvoyer le lecteur à notre bibliographie.

[13] Georges Mounin s'était certes déjà livré à quelques analyses (« Planification linguistique et théorie linguistique », dans *Mélanges de Philologie romane, hommage à Charles Camproux*, Montpellier, 1978 ; « Sociolinguistique et linguistique : l'évolution du français », dans *Cahiers de linguistique, d'orientalisme et de slavistique,* n° 11-12, Aix, 1973).

[14] Michel Banniard, *Viva voce : communication écrite et communication orale du IVe au IXe siècle en Occident latin*, Paris, 1992, cf. aussi, du même, *Du latin aux langues romanes,* Paris, 1997. Le qualificatif de

sociolinguistique « synchronique », consacrée quant à elle à l'aire chronologiquement réduite de la période contemporaine[15]. Aujourd'hui, d'ailleurs, la question de la place de l'oral et de l'écrit connaît un regain d'intérêt auprès des médiévistes, en particulier en Allemagne[16].

L'école sociolinguistique est représentée en Europe depuis une trentaine d'années par des chercheurs en provenance de divers pays européens, romans ou non : outre Michael Richter en Allemagne, Marc Van Uytfanghe en Belgique, Roger Wright en Angleterre et Michel Banniard en France, eux-mêmes héritiers des travaux pionniers de József Herman (Allemagne, puis Italie), on compte Manuel Cecilio Díaz y Díaz en Espagne et Alberto Varvaro en Italie.

1.2. Démarche globale

L'objet de cette école est de considérer du point de vue de la parole la situation langagière des siècles de transition, pendant lesquels le latin se transforme en roman (IIIe-VIIIe siècles), époque où des éléments innovants de la langue côtoient d'autres éléments plus archaïques dans des textes qui portent tous en eux une réminiscence plus ou moins grande du modèle mental, grammatical et stylistique qui a conditionné la langue et la littérature latines classiques, puis tardives[17]. L'enquête est menée en appliquant les méthodes de la sociolinguistique et de la dialectologie synchroniques à la diachronie longue. À ce titre, elle s'efforce d'écrire une histoire de la communication en s'appuyant sur la documentation écrite disponible. Le but final est double : d'une part, penser le changement langagier, autrement dit le modéliser ; d'autre part, l'historiciser, c'est-à-dire chercher une chronologie fine de la métamorphose langagière. L'appel transdisciplinaire est fondamental : il s'agit ici, non seulement, de recourir à des comparaisons établies avec des situations sociolinguistiques variées dans le temps et l'espace mondial, mais aussi de réunir de solides compétences en linguistique et en histoire pour se livrer à une étude approfondie des mécanismes de la communication à travers les strates de la société : les variations *stylistiques* sont appréhendées dans une perspective *pragmatique* et non plus seulement esthétique et/ou normative, le latin tardif est envisagé dans son *continuum* qu'est le vieux français. Or, l'oralité ne pouvant être saisie que par le prisme divergent d'un écrit dont il ne reste que des décombres, il sera avantageux d'ajouter à ces domaines encore accessibles dans les universités le bénéfice de compétences plus rares en paléographie, épigraphie, diplomatique et codicologie, qui permettent de s'émanciper des textes, dans la forme normée où ils sont présentés par la plupart des éditions, pour observer sur le document même le fonctionnement de l'écrit des siècles passés.

sociolinguistique « rétrospective », initialement utilisé, a été abandonné en 2002 car il se prêtait mal à une traduction, notamment anglaise, et pour fournir une contrepartie à la notion de synchronie.

[15] M. Banniard, *Viva voce,* p. 14, n. 14.

[16] Cf. *Les tendances actuelles de l'histoire du moyen âge en France et en Allemagne,* dir. Jean-Claude Schmitt et Otto Gerhard Oexle, p. 127-170.

[17] Michel Banniard, *Du latin aux langues romanes,* Paris, 1997, p. 18.

La langue latine, comme la plupart des langues, forme un diasystème[18], c'est-à-dire qu'elle comporte fondamentalement des éléments variés qui permettent à une idée d'être exprimée de différentes manières. Autrement dit, plus le diasystème est large, plus les variations stylistiques sont possibles. Au sein d'un diasystème peuvent donc se trouver plusieurs niveaux langagiers utilisés plus ou moins consciemment, à des fins esthétiques et/ou pragmatiques.

Soit le schéma suivant :

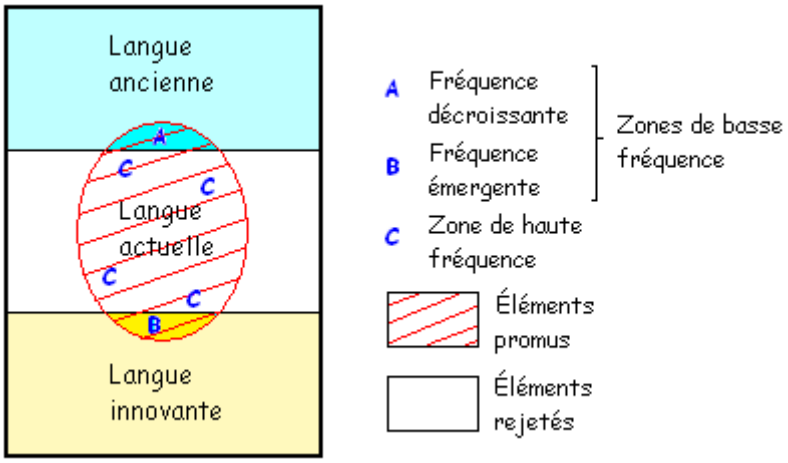

La langue cultivée (« éléments promus ») prise en synchronie est composée d'éléments essentiellement « contemporains » avec une dose d'éléments traditionnels faisant parfois figure d'archaïsmes et une dose d'éléments innovants. Ces derniers sont ceux créés récemment par la langue naturelle, la langue parlée. La différence avec elle, c'est la réduction des possibilités offertes par la langue cultivée, qui rejette, outre la plupart des archaïsmes et des nouveautés, une partie des possibilités parfaitement actuelles de la langue orale. Ce schéma conventionnellement symétrique ne doit pas faire illusion : on ignore précisément la part archaïque et la part innovante de la langue « classique », pour peu que l'on sache les définir avec précision. Comme l'écrivait pertinemment Lucien Foulet : « Toute recherche de syntaxe est une recherche de statistique »[19]. La fréquence d'emploi des tournures est en effet le critère déterminant du renversement typologique : si la langue, à l'aise dans son diasystème, connaît certes des variations d'un bout à l'autre d'une période donnée sans pour autant qu'une de ses structures traditionnelles ne soit globalement remplacée, il n'y a pas de renversement typologique. Mais que l'inverse se produise, sur plusieurs structures fondamentales à la fois (d'ordre phonétique, phonologique, morphologique, syntaxique, morphosyntaxique, lexical, voire sémantique), et c'est un changement de langue qui se produit, en particulier si certaines formes sont éliminées du diasystème.

[18] Les termes spécifiques comme celui-ci sont définis dans le glossaire en fin de volume.

[19] L. Foulet, « De la valeur de la statistique descriptive », dans *Romania*, 1922, p. 128 (cité par Louis Furman Sas, *The noun declension system in Merovingian Latin,* Paris, 1937, p. 6, n. 2).

Penser le changement langagier implique des comparaisons entre les langues, pour lesquelles il est donc nécessaire d'établir une typologie, que l'on peut établir sur six critères[20] essentiels mais non exhaustifs, tant la réalité de la langue est complexe :

– phonétique, ou plutôt phonologie, car cette dernière, non contente de décrire le système des sons, s'attache à les inscrire dans leur dynamisme fonctionnel ;

– morphologie : système de morphèmes (marques de classe, marques de genre ; prépositions, déterminants, flexions…) ;

– syntaxe : organisation générale des morphèmes (ordre d'apparition, subordination, coordination, longueur des énoncés, démarcateurs propositionnels…) ;

– lexique (vocabulaires quotidien, spécifique, technique…) ;

– idiomatismes : tournures particulières à telle langue, non prédictibles d'après l'organisation des quatre critères qui précèdent ;

– ordre des mots et des syntagmes (« phrasé »[21]) : associé aux idiomatismes, il correspond à des unités qui échappent à l'analyse strictement grammaticale pour aller aux confins du style.

Le but avoué de cette liste de traits fondamentaux est d'adapter la typologie contrastive utilisée pour l'étude comparative des langues en synchronie à une étude similaire en diachronie : là où a été souvent privilégié l'aspect phonétique pour comparer l'ancien français au latin, il s'agit d'élargir la grille d'analyse.

1.3. Précision du paradigme

L'on peut dégager les onze traits suivants[22] :

1 - L'histoire du latin et des langues romanes est ramenée aux principes les plus généraux de la linguistique (fin de l'exception romane).

2 - La séparation disciplinaire linguistique latine / linguistique romane est relativisée.

3 - Les apports de la dialectologie (romane / urbaine / sociale) en synchronie sont utilisés comme référents généralisateurs.

4 - Les apports de la recherche historique (Antiquité tardive / haut moyen âge) sont également utilisés comme référents actualisateurs.

5 - L'évolution du latin au roman est un processus à causalité majoritairement interne : c'est dans la langue que se trouvent la plupart des éléments de l'évolution.

[20] *Ibid.,* p. 17-18.

[21] Cf. M. Banniard, *Viva voce,* p. 522 n. 133 : « Ce terme, emprunté à la critique musicale, désignerait justement des caractères qui échappent en partie aux catégories linguistiques pures, mais qui constituent l'âme d'une langue (intonations, choix des mots, ordre de l'énonciation de ces mots, emploi des signes acoustiques non grammaticaux, etc.) ».

[22] Extrait légèrement retouché de la contribution de Michel Banniard intitulée « La latinophonie : caractères d'une dynamique vitale », au colloque « Connaissance bilingue et traduction – un défi pour l'identité culturelle de l'Europe », mars 2006, Paris, organisé par l'École Pratique des Hautes Études, Sciences Historiques et Philologiques : Linguistique générale et ouralienne, à Paris, du 30 mars au 1er avril 2006 (à paraître).

6 - Ce processus peut être décrit et doit être historicisé.

7 - Toute notion de simplification comme explication du changement langagier est récusée.

8 - Le concept de latin vulgaire est abandonné au profit de celui de latin parlé.

9 - Le concept de diglossie est abandonné pour les siècles de transition au profit de celui de monolinguisme complexe.

10 - La langue écrite latine et la langue parlée entretiennent des rapports fluctuants, mais sans rupture décisive jusqu'au VIIIe siècle.

11 - Il n'y a pas à proprement parler de début à la mise par écrit des langues romanes : elles ont toujours été écrites, mais en latin.

1.4. Préférence d'un métalangage

La sociolinguistique s'appuie sur un métalangage[23], qui cherche à éviter les calques de termes antiques et médiévaux, particulièrement l'expression de « latin vulgaire » qui fait débat[24] – l'essentiel étant, au fond, la définition qu'on lui donne. Dans la présente étude, l'on a choisi de l'éviter : l'on parlera plutôt, selon les situations, de langue familière ou spontanée, de romanismes, et, surtout, de latin tardif[25]. Ce choix est destiné avant tout à éviter de donner toute impression d'une dynamique binaire de la langue latine à la manière de travaux anciens, comme le synthétise le tableau qui suit :

[23] Cf. l'article de M. Banniard, « Questions de métalangage en linguistique diachronique », dans *Questions de classification en linguistique : méthodes et descriptions (Mélanges Christian Molinier)*, éd. Anne Dagnac *et al.,* Berne, 2005, p. 1-17.

[24] Malgré l'ambiguïté du terme (J. Marouzeau, *Traité de stylistique latine,* Paris, 2e éd., 1954, p. 186-187) regrettée depuis longtemps par certains, l'expression est pourtant finalement gardée, après une discussion, par V. Väänänen, *Introduction au latin vulgaire*, *complétée d'une anthologie de textes en latin vulgaire,* Paris, 1981, p. 3-6 (« peu adéquat mais consacré par la tradition », p. 5) ; il est rejeté par Pierre Flobert dans son article « Le mythe du latin dit 'vulgaire' », publié dans *Moussylanea* : *mélanges de linguistique et de littérature anciennes offerts à C. Moussy*, éd. Bruno Bureau et Christian Nicolas, Louvain-Paris, 1998, p. 401-410, ainsi que, plus récemment, par Marieke Van Acker, dans sa thèse *Ut quique rustici et inlitterati hec audierint intellegant : hagiographie et communication verticale au temps des Mérovingiens, VIIe-VIIIe siècle*, Turnhout, 2007, p. 54. – Peter Stotz, dans son *Handbuch zur lateinischen Sprache des Mittelalters*, vol. 1, p. 62-76, propose une mise au point très à jour sur la question de ce « sogenannte Vulgärlatein ».

[25] Cf. Marieke Van Acker, « Quelques réflexions d'ordre conceptuel et terminologique relatives à la transition latin / langues romanes à partir de la notion de 'latin vulgaire' », dans *Zeitschrift für Romanische Philologie,* 2007 (vol. 123/4), p. 593-617, qui récuse aussi l'emploi de l'expression « latin parlé », que nous n'emploierons pas non plus dans les cas où cette expression ferait référence, ne serait-ce qu'en partie, au latin écrit.

Les modèles implicites des descriptions traditionnelles		
	Langue populaire (« vulgaire »)	**Langue savante (« classique »)**
Normée	-	+
Évolutive	+	-
Dialectalisée	+	-
Majoritaire	+	-
Prestigieuse	-	+
Attestée par écrit	-	+
	Historique, mais inaccessible	Accessible mais hors histoire[26]

Le modèle conceptuel suivi ici est schématisé dans le tableau ci-dessous[27] :

A. Latin parlé cultivé	**B. Latin parlé populaire**	**C. Latin écrit = latin cultivé**
1. Oratoire (discours)	1. Soutenu (communication verticale)	1. Oratoire (discours, philosophie)
2. Soutenu (vie officielle)	2. Familier (vie privée)	2. Soutenu (administration officielle)
3. Familier (vie privée)	3. Relâché (idiolectes)	3. Familier (correspondance, traités, techniques)
4. Relâché (idiolectes)		4. Relâché : a) par imitation de B2 et B3 b) écriture de demi-lettrés (graffiti, papyri, inscriptions)

Une mise au point sur le paysage linguistique de la période étudiée ici va permettre de préciser l'application des principes généraux qui viennent d'être énoncés[28].

[26] C'est l'idée même de Paul Tombeur, qui déjà en 1984 affirmait : « On a fini par nous donner l'idée d'une *lingua latina aeterna* qui se situerait comme en dehors du temps » (« De Polygraphia » dans *Grafia e interpunzione del latino nel Medioevo (Roma, sept. 1984)*, éd. Alfonso Maieru, Rome, 1987, p. 78), comme nous le verrons à propos des questions de graphie.

[27] Les deux tableaux suivants sont repris de Michel Banniard, *Viva voce,* p. 41-42 ; *Du latin aux langues romanes,* Paris, 1997, p. 20-21.

[28] Cf., pour une énumération des types de modèles refusés et proposés, l'article de M. Banniard, « Le style, moteur et bénéficiaire du changement langagier », dans *Langage et société,* n° 109, sept. 2004, partie « 2] MODÉLISATION DU CHANGEMENT LANGAGIER » p. 2-6 (dactyl.).

2. La latinité des VIIe-VIIIe siècles : bilan des connaissances

2.1 Le latin mérovingien

Les textes d'époque mérovingienne sont plus nombreux qu'on ne l'a affirmé : « Il est désormais impossible de confondre étiage (réel) et néant (imaginaire) culturels aux VIe-VIIe siècles »[29]. Néanmoins, peut-être à cause de la tradition textuelle, leur diversité proportionnelle semble très relative lorsque l'on essaye de prendre en compte la part des textes hagiographiques dans le volume total : il faut bien prendre conscience que l'idée que l'on se fait du « latin mérovingien » est largement conditionnée par le latin hagiographique.

2.1.1. Définition et caractères

Cette dénomination désigne le latin parlé et écrit en Gaule du Ve au VIIIe siècle : elle correspond mieux, au sens strict, au latin parlé dans la moitié nord de la Gaule, qui se distingue du latin de la moitié sud, que l'on pourrait qualifier de « gothique », car ces deux aires sont celles où commence déjà à se dessiner la différence qui conduira à l'évolution, l'une vers la langue d'oïl, l'autre vers la langue d'oc[30]. Cette période de « latin tardif de phase 2 » correspond, pour l'Italie, à la période du latin lombard, et, pour l'Espagne et la Septimanie, à celle du latin wisigothique. Le latin mérovingien est donc le successeur du latin chrétien dans l'aire géographique de la Gaule, devenue rapidement le territoire des rois mérovingiens (hormis la Septimanie) à partir du moment où Clovis, en 507, refoulait les Wisigoths en Espagne. Pendant cette période fondamentale de deux siècles et demi, la christianisation poursuit son cours, employant plus que jamais les ressources de l'écrit et de l'oral. C'est l'objet de la sociolinguistique diachronique romane, qui a apporté un renouvellement que Marieke Van Acker décrit très bien :

> « Là où l'on croyait que tout avait été dit sur le latin mérovingien, et que son étude s'identifiait au travail d'inventaire des curiosités d'une langue en décomposition – la langue vivante étant dorénavant romane –, il s'avère aujourd'hui qu'étudier ce latin relève d'un défi. Les textes ne sont plus des parois irritantes qui nous séparent d'une phase révolue de la langue parlée, mais des entités dynamiques qui constituent une partie intégrante de la vitalité langagière. Ces écrits ne se situent plus à l'écart, mais au centre même de la transition latin-langues romanes. La question de la transition doit y être abordée en termes de communication et de relation entre expression orale et culture écrite »[31]

[29] M. Banniard, « Le latin mérovingien : état de la question », dans *Les historiens et le latin médiéval,* colloque tenu à la Sorbonne les 9, 10 et 11 septembre 1999, éd. Monique Goullet et Michel Parisse, Paris, 2001, p. 26.

[30] *Ibid.,* p. 18.

[31] Marieke Van Acker, *Ut quique rustici et inlitterati hec audierint intellegant : hagiographie et communication verticale au temps des Mérovingiens (VIIe-VIIIe siècles)*, Turnhout, 2007, p. 14-15.

Il s'agit de prendre cet état de langue non plus comme une ultime décomposition du latin classique, mais une phase qui trouve sa place dans un continuum langagier, en aval du latin classique et en amont du vieux français. Plus question de croire en une prétendue « créolisation »[32] du latin qui eût exigé une étape préalable de pidginisation[33], ni en une période de « chaos » linguistique qui caractériserait nécessairement la transition d'une langue à une autre[34]. La dynamique interne de la langue poursuit sa transformation du diasystème (d'où la notion de latinité tardive d'époque 2) d'une manière qui s'accélère à la fin de cette période : loin d'être linéaire, cette dynamique est exponentielle[35], en ce sens qu'elle est sujette à un effet « boule de neige ». Schématiquement, elle se caractérise fondamentalement par

2.1.1.1. Un renouvellement énonciatif[36]*… :*

paradigme	**stade 1 (LT1, IIIe s.-Ve s.)**[37]	**stade 2 (LT2, VIe s.- VIIe s.)**	**stade 3 (PF, VIIIe s.-IXe s.)**
comes ciuitatis	-	polymorphisme	+ **
comes de ciuitate	+ *	polymorphisme	-

N.B. : + = forme marquée * : entrée de la forme dans la langue parlée
- = forme non marquée ** : sortie de la forme de la langue parlée

Le stade 1 relève *lato sensu* du monolinguisme (diasystème étroit) ; le stade 2 du monolinguisme complexe (diasystème large) ; le stade 3 de la diglossie (diasystème déboîté).

C'est-à-dire que, dans cet exemple pris parmi une multitude d'autres, le diasystème bascule définitivement dans l'état 3 qui élimine de l'usage courant la tournure autrefois la plus répandue (génitif strictement casuel, dit « synthétique »), et inversement promeut au rang de forme courante (« régulière » dirait un grammairien soucieux de norme et de règles) la tournure concurrente prépositionnelle (*de* + ablatif), après une étape de *polymorphisme*, autrement dit de fréquence relativement équilibrée entre les deux formes.

[32] Le terme est pourtant employé par Alberto Zamboni, « Cambiamento di lingua o cambiamento di sistema ? Per un bilancio cronologico della transizione », dans *La transizione dal latino alle lingue romanze. Atti della Tavola Rotonda di Linguistica Storica, 14-15 giugno 1996*, éd. József Herman, Università Ca' Foscari di Venezia, Tübingen, 1998, p. 99-127.

[33] Michel Banniard, « Le latin mérovingien : état de la question », dans *Les historiens et le latin médiéval,* colloque tenu à la Sorbonne les 9, 10 et 11 septembre 1999, éd. Monique Goullet et Michel Parisse, Paris, 2001, p. 29.

[34] Knud Togeby, « Désorganisation et réorganisation dans l'histoire des langues romanes » [1957], dans *Die Entstehung der romanischen Sprachen*, éd. Reinhold Kontzi, Darmstadt, 1978, p. 292-300.

[35] Michel Banniard, *Du latin aux langues romanes*, Paris, 1997, p. 26 et 118-119.

[36] Extrait de l'article de Michel Banniard « Normes et usages mérovingiens : graphie et parole, 650-750 », dans *Usages graphiques, normes et ponctuation* (revue *Liaisons-HESO/AIROÉ*, n° 32-33), éd. Liselotte Biedermann-Pasques, Fabrice Jejcic et Sylviane Lazard, Paris, 2001, p. 1-32.

[37] Le stade 0 correspond au latin « classique », que M. Banniard envisage au sens large (IIe s. av. J.-C.-IIe s. ap. J.-C.).

2.1.1.2. … qui entraîne un polymorphisme :

Soit l'exemple suivant dans l'utilisation du complément de moyen : « avec les épées ». Voici les réalisations dans le diasystème du LT2 au VIIe siècle :

1° Maintien partiel de l'ancienne structure énonciative :

	Litterati (HL)	***Illitterati (LL)***
1) *spathis / spathas*	Majoritaire	Minoritaire
2) *cum spathis*	Minoritaire	Majoritaire

2° Création d'une nouvelle structure énonciative :

	Litterati (HL)	***Illitterati (LL)***
3) *ab spathis / -as*	Minoritaire	Majoritaire
4) *apud spathas /- is*		

Apparaissent ici les concepts sociolinguistiques de *LL* (*low level*) [= acrolecte] et *HL* (*high level*) [= basilecte], empruntées à Ferguson[38], car ils s'appliquent à la situation communicationnelle verticale, lorsque les deux individus qui communiquent sont de niveaux d'instruction sensiblement inégaux. Acrolecte et basilecte ne doivent pas laisser entendre une schématisation binaire de la langue : aussi le concept de mésolecte vient-il s'intercaler entre ces deux pôles.

2.1.1.3. Typologie générale provisoire :

Établie par Michel Banniard[39], elle constitue une fiche synthétique qui permet de donner une sorte de portrait-robot du latin mérovingien. La voici, accompagnée de quelques explications :

1. Phrases coupées (ou emmêlées) : problèmes de ponctuation.
2. Jointures syntaxiques flottantes.
3. Morphèmes et syntagmèmes préromans en distribution aléatoire.
4. Lexique évolutif (sémantèmes latins changés ; insertions de *realia* latins, prototypes romans ; insertions germaniques).

[38] Cf. Charles A. Ferguson, « Diglossia », dans *Word,* n° 15, 1959, p. 325. Mais ce dernier l'utilise pour appliquer sa thèse de la diglossie au latin tardif, ce qui ne semble guère satisfaisant ; cf., pour une présentation et une discussion plus poussées, Marieke Van Acker, *Ut quique rustici…,* p. 32-33.

[39] M. Banniard, *Les textes mérovingiens hagiographiques et la romana lingua rustica*, dans *Les réécritures hagiographiques. Atelier III, L'hagiographie mérovingienne à travers ses réécritures,* éd. Martin Heinzelmann, Paris, 1-2 février 2007, à paraître dans les *Beihefte zur Francia*, p. 22-23 dact. (document mis à notre disposition par l'auteur).

5. Redondance lexicale (répétitions des mots clefs en alternant formes anciennes et formes modernes).

6. Syntaxe brève fréquente.

7. Style direct fréquent.

8. Anacoluthes narratives.

9. Anacoluthes syntaxiques.

10. Topologie contractée (placement resserré des groupes, nom-adjectif ; déterminant-déterminé, etc.).

11. Décalages temporels dans les syntagmes verbaux.

12. Flottement des accords en morphologie dans les syntagmes nominaux.

13. Orthographe largement flottante.

14. Accroissement du champ de dispersion des niveaux de langue (axe vertical, dit axe paradigmatique) : les quatre formes développées dans le tableau précédent, utilisables en latin pour traduire « avec les épées », sont quatre paradigmes (ou modèles) possibles. Mais les deux premiers sont presque les seuls repérables dans les textes jusqu'au IIIe siècle (champ resserré), tandis que les deux autres, d'un niveau de langue moins soigné, se développent dans les textes tardifs sans éliminer tout de suite les deux premiers (champ dispersé). Autrement dit, les tournures sont de plus en plus variées.

15. Augmentation des fluctuations de ce champ (axe horizontal, dit axe syntagmatique, où se suivent les unités constitutives de la phrase) : la fréquence de certaines tournures augmente avec le temps, en l'occurrence *cum spathis,* pour reprendre le même exemple. La variation d'un texte à l'autre est beaucoup plus nette à cette époque que quatre siècles plus tôt.

16. Le pilotage sémantique et prosodique l'emporte sur le pilotage morphologique et syntaxique. Exemple[40] : dans le syntagmème *pugnare parati*, l'infinitif *pugnare* ne porte pas de marque morphologique indiquant qu'il est régi par le participe passé passif *parati*. C'est le sémantisme seul des deux lexèmes qui pilote l'auditeur (dans ce type de syntagmème l'infinitif est traditionnellement décliné soit au supin, soit au gérondif précédé d'une préposition).

2.1.2. Le protoroman

Le terme revêt plusieurs acceptions : il peut désigner, d'abord, le « frère caché » du prétendu latin vulgaire, c'est-à-dire « la reconstruction de cet oral que l'écrit ne montre pas entièrement »[41], soit les éléments latins reconstitués à partir de leur(s) descendant(s) attestés

[40] Tiré de l'article de M. Banniard : « Le style, moteur et bénéficiaire du changement langagier », dans *Langage et société,* n° 109, sept. 2004, p. 17, n. 40 (dact.).

[41] Marieke Van Acker, *Ut quique rustici…,* p. 54. – Arnulf Stefenelli (*Das Schicksal des lateinischen Wortschatzes in den romanischen Sprachen,* Passau, 1992) a pu calculer que parmi les mille mots du latin classique les plus fréquents, les deux tiers survivent par voie héréditaire, dont plus de la moitié sont panromans. Les mots attestés survivants sont au nombre d'environ 7000, auquel il faut ajouter environ 2000 mots non attestés par les textes écrits mais supposés par l'évolution des langues romanes.

dans les textes écrits en langue romane. C'est le domaine de recherches de Robert de Dardel[42], qui a pour grave inconvénient de n'appréhender la langue que d'une manière descriptive et non fonctionnelle : en s'efforçant de reconstruire une émergence, cette méthode, non seulement, entretient l'idée d'un cloisonnement entre une langue latine « écrite » et une autre bientôt transformée en langue romane, mais bâtit de purs *abstracta* en écartant délibérément les sources[43].

Par ailleurs, Roger Wright désigne sous le terme de « roman précoce » ou « protoroman » (*early romance*) ce que nous désignons, comme Michel Banniard, « latin (parlé) tardif ». À ces deux dénominations correspond cependant une seule conception linguistique, celle de parole latinophone : « *Late latin is early romance* » affirme justement Roger Wright[44].

Enfin, une autre acception du protoroman correspond à la mise par écrit des langues romanes en graphie latine. Ce procédé, naturellement repérable moins par la graphie et la morphologie que par le phrasé et le lexique, s'explique par l'impossibilité qu'ont eue les scribes à utiliser une graphie autonome pour écrire en une langue qui différait du latin normé tel que rétabli – imparfaitement – par la réforme d'Alcuin sans pour autant avoir encore reçu son propre système graphique, ce qui n'arrivera qu'aux XIe-XIIe siècles avec l'éclosion des littératures française et occitane. La spécification « protocastillan, protofrançais, protoitalien » ne désigne pas des entités distinctes du protoroman, mais les dialectes géographiques de celui-ci[45]. Ce terme de protoroman, ainsi entendu, désigne donc une situation textuelle où la langue romane est en présente latente dans l'écrit mais n'a pas de reconnaissance officielle. Le protoroman se distingue par là du préroman[46] qui est un état de langue encore latin, quoique très proche de son devenir roman.

C'est dans cette dernière acception que ce terme sera utilisé dans cette étude. Le phénomène qu'il désigne, apparu au VIIIe siècle, inaugure la première phase de la romanophonie : la parole collective sort du diasystème latin et s'organise en un diasystème différent, le roman archaïque ou protoroman. La communication verticale latin tardif/auditeurs illettrés se brouille. À la fin du VIIIe siècle, le monolinguisme complexe mérovingien (latin écrit/latin oral) a cédé la place à la diglossie carolingienne (latin, *HL* / protofrançais, *LL*). L'évolution, éventuellement quelque peu décalée, est identique dans les autres pays de la *Romania* : Roumanie et Espagne mozarabe (VIIIe-IXe siècles) ; Italie lombarde puis carolingienne (IXe-Xe siècles)[47].

[42] Pour ne citer qu'un seul de ses travaux : *À la recherche du protoroman,* Tübingen, 1996.

[43] Cf. Michel Banniard, *Viva voce,* p. 515, n. 113.

[44] M. Banniard, « Le latin mérovingien : état de la question », p. 23.

[45] M. Banniard, « Niveaux de langue et communication latinophone », dans *Comunicare et significare nell'alto medioevo, 15-20 aprile 2004,* t. 1, Spolète, 2005, p. 155-208.

[46] Cf. M. Banniard, *Viva voce,* p. 301, n. 186.

[47] M. Banniard, « Délimitation temporelle entre le latin et les langues romanes », dans *Romanische Sprachgeschichte*, t. 1, éd. Gerhard Ernst et Martin-Dietrich Glessgen, Berlin-New York, 2003, p. 11 (dact.).

2.1.3. L'effacement du latin mérovingien

Les réformes de l'Église sous Carloman débutent avec le concile germanique de 743, et de même, sous Pépin III, avec les conciles d'Estinnes et de Soissons en 744. Le rôle de Boniface[48] intervient de près pour le premier, d'un peu plus loin pour le second. Pépin III[49], plus tard relayé par Charlemagne, s'efforce d'uniformiser la liturgie en suivant le rite romain.

C'est de la cour de Pépin III qu'est enclenché le mouvement de retour à un latin plus traditionnel, à commencer par celui des diplômes. Comme l'écrit Pascale Bourgain : « Pépin le Bref, après 750, souhaita que la langue des diplômes qu'il émettait fût plus proche de la langue traditionnelle, avec un certain résultat. Ce fut le début d'une évolution qui ne fut accomplie que sous Louis le Pieux. Cette volonté fut encore plus nette chez Charlemagne, surtout après la conquête du royaume lombard en 774 »[50], et plus encore, pourrait-on dire, après la venue d'Alcuin à la cour du roi en 782. Comme le fait remarquer Pierre Riché[51], la langue des actes privés reste encore pour un temps en retrait de cette tendance. Mais jusqu'à quand ?

Par ailleurs, il resterait à *caractériser avec précision les modalités de ce retour à une langue plus traditionnelle,* qui n'est peut-être qu'une apparence, du moins dans certains cas, comme le suggère l'existence du protoroman tel que nous venons de le définir : c'est ce qui est proposé dans la présente étude.

Ce que l'on sait en tout cas avec assez de précision, c'est que la réforme carolingienne entreprise par Alcuin a été, par son échec même, l'élément déclencheur d'une prise de conscience générale de la nouvelle réalité langagière qui s'est vraisemblablement produite au VIIIe siècle[52].

[48] Analyses et datations dans l'article de Jörg Jarnut, « Bonifatius und die fränkischen Reformkonzilien (743-748) », dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Kanonistische Abteilung,* n° XCVII, 1979, p. 1-26.

[49] Cf. Cyrille Vogel, « Saint Chrodegang et les débuts de la romanisation du culte en pays franc », dans *Saint Chrodegang,* Metz, 1967, p. 91-109, et « Les motifs de la romanisation du culte sous Pépin le Bref (751-768) et Charlemagne (774-814) », dans *Culto cristiano politico imperiale carolingia. Atti del XVIII Convegni di Studi sulla spiritualità medievale,* 9-12 octobre 1977, Todi, 1979, p. 13-41, ainsi que Rosamond McKitterick, *The Frankish Church,* p. 115-54.

[50] Pascale Bourgain et Marie-Clotilde Hubert, *Le latin médiéval,* p. 52.

[51] P. Riché, « Le renouveau culturel à la cour de Pépin III », dans *Francia,* n° 2, 1974, p. 63.

[52] On trouvera, synthétisé, le débat sur la chronologie du changement p. 62-66 de ce mémoire.

2.2. Le latin carolingien : le premier latin médiéval[53]

Il n'est que de citer Jacques Fontaine, concernant la bibliographie de la question : « Toujours diluviale chez les romanistes, elle s'avère singulièrement générale ou lacunaire chez les latinistes, quasi inexistante sur la latinité des œuvres et des auteurs, a fortiori sur le latin des documents dits traditionnellement, et à tort, 'non littéraires' »[54]. Nous reviendrons sur la question dans le développement consacré plus particulièrement au latin diplomatique.

Si, au sens historique, le latin mérovingien est considéré comme le premier latin médiéval, c'est parce qu'il se situe au début de la période dite, selon un usage consacré autant qu'imprécis, « médiévale », et que nous appellerions plutôt « Antiquité tardive » jusqu'au VIIIe siècle[55]. Mais, au sens linguistique, il est la langue naturelle[56] des locuteurs de la *Romania* et appartient légitimement au latin tardif, dont il est la dernière étape. Le latin carolingien n'est pas, quant à lui, une langue naturelle : sa connaissance est acquise par une formation scolaire, comme l'avait déjà été avant lui le latin implanté en Irlande et en Germanie. Est-ce à dire que le latin carolingien a signé la mort du latin, que le latin est désormais une langue morte ?

2.2.1. Son élaboration

2.2.1.1. Le programme d'Alcuin

Convaincu de la *renovatio* de l'Empire romain chrétien, Alcuin établit un programme à l'attention de Charlemagne : il devra veiller à l'orthodoxie de la foi, vaincre les orgueilleux et protéger les humbles. L'examen de la production épistolaire de ces années révèle chez Alcuin le souci de mêler éloge du prince et admonition, de faire de son tout-puissant élève un *miles Christi*[57]. Il n'est pas innocent d'ailleurs qu'à partir de 802 Charlemagne mette en place l'institution des *missi dominici* : c'est bien l'augustinisme politique qui se met en place, tendant à réaliser en Charlemagne la figure de l'*imperator felix*[58], l'empereur dont le bonheur est de se conduire en chrétien sur son trône. L'extension de l'Empire s'accompagne d'une vision universaliste qui ne peut être réalisée sans unification, pour laquelle le souverain franc s'attache à définir et à codifier des normes : la multiplication de capitulaires, la codification du droit

[53] Jacques Fontaine, « De la pluralité à l'unité dans le 'latin carolingien' ? », dans *Nascità dell'Europa ed Europa carolingia : un'equazione da verificare,* Spolète, 1981, t. 2, p. 796 sq.

[54] J. Fontaine, *op. cit.,* p. 767

[55] Des « lignes de partage des eaux » entre Antiquité tardive et moyen âge ont été clairement dégagées par Michel Banniard en conclusion de sa synthèse *Le haut moyen âge occidental,* 3e éd.*,* Paris, 1991.

[56] Le terme est moins ambigu que celui de « langue maternelle ».

[57] Christiane Veyrard-Cosme, *L'œuvre hagiographique en prose d'Alcuin, Vitae Willibrordi, Vedasti, Richarii : édition, traduction, études narratologiques,* Florence, 2003, p. XXV.

[58] Saint Augustin, *De ciuitate Dei,* IV et surtout V : « Tales Christianos imperatores dicimus esse felices interim spe, postea re ipsa futuros, cum id quod expectamus aduenerit. » (§ XXIV).

ecclésiastique et séculier[59] en témoignent, mais c'est surtout à travers l'unification liturgique et linguistique, commencées dès le règne de son père Pépin III, que Charlemagne s'efforce de faire de son empire un préalable à la Cité de Dieu. Déjà en 789, le programme contenu dans l'*Admonitio generalis* inspirée et rédigée par Alcuin mettait l'accent sur la place de l'écrit : jusque-là soucieuse de la dignité du clergé, à commencer par les évêques, la monarchie franque prend de nouvelles mesures pour susciter les vocations chez les laïcs, créer, dans le cadre paroissial et diocésain, des écoles pour eux ainsi que pour les prêtres, et fournir au clergé des livres liturgiques relus et corrigés[60]. La fréquence des rappels permet de douter de l'efficacité de ces mesures[61], d'autant plus que le monde des écoles est encore méconnu pour cette époque[62]. En 794, la lettre *De litteris colendis,* sans doute inspirée encore par Alcuin, rappelle d'ailleurs aux évêques et aux abbés une grande partie de ces mesures.

Comme l'a fait remarquer M. Banniard[63], Alcuin était animé d'un esprit élitiste qui le poussait à mépriser les illettrés et à rejeter l'adage *Vox populi uox Dei* : il s'agissait de « corriger le populaire » ainsi que de combattre la « *rusticitas* » dans tous les domaines de la communication. Pour lui donc, il était inconcevable de mettre par écrit la langue du peuple, vue comme une dérivation corrompue de la langue latine. Le *sermo rusticus,* qui désignait chez Grégoire de Tours ce que l'on appelle *sermo humilis* chez d'autres écrivains, n'existe donc pas pour Alcuin, alors qu'il correspondait à un niveau de langue apte à garantir la communication générale : il n'est pas question d'imiter cette langue des illettrés qui engendre le désordre moral et social. Dorénavant, il ne sera plus question pour Alcuin que de *sermo simplex* ou *communis*. En fait, Alcuin contribue à rendre à la grammaire sa place première dans l'éducation et la culture occidentales, qu'elle avait commencé à perdre au IVe siècle, en voulant obstinément appliquer le bon usage de la parole même au niveau le plus humble de la langue de la conversation. En fait, c'est même la langue parlée que le collaborateur de Charlemagne veut remettre aux normes grammaticales puisées chez les grammairiens classiques et plus tardifs. Soit l'extrait suivant d'une vie de saint du VIIIe siècle[64] :

---

[59] Et cela dès les premières années du règne de Louis le Pieux : cf. Yves Sassier, Olivier Guillot et Albert Rigaudière, *Pouvoirs et institutions dans la France médiévale,* t. I : *Des origines à l'époque féodale,* Paris, chap. VI, partie IV.

[60] Cf. M. Banniard, *Viva voce,* chap. VI « Alcuin et les ambitions d'une restauration ecclésiale ».

[61] Cf. les analyses de M. Banniard concernant les rappels et les résistances (*ibid.,* chap. VII « Illusions et réalités d'une réforme culturelle laïque »). Vision plus positive chez Philippe Depreux concernant les écoles paroissiales : « Leur succès, dont on a pu douter par le passé, semble prouvé par les exigences des évêques du IXe siècle à l'égard de leur clergé, telles que leurs capitulaires nous les font connaître » (dans « Ambitions et limites des réformes culturelles à l'époque carolingienne », dans *Revue historique,* n° 623, p. 739).

[62] Étudier le monde des écoles et les réseaux d'enseignement, telle est l'appel lancé par Anita Guerreau-Jalabert dans un article publié en 1982 (« La 'renaissance carolingienne' : modèles culturels, usages linguistiques et structures sociales », dans *B.É.C.,* t. 139, 1981, p. 5-35).

[63] M. Banniard, *Viva voce,* p. 335-347.

[64] Il s'agit de la *Vita* mérovingienne de saint Riquier, § 14 (*M.G.H., Passiones vitaeque sanctorum aevi Merovingici,* t. V, p. 453). L'analyse qui suit est empruntée à Michel Banniard, « Les textes mérovingiens hagiographiques et la *romana lingua rustica* », dans *Les réécritures hagiographiques : atelier III, L'hagiographie mérovingienne à travers ses réécritures (Paris 1-2 février 2007),* éd. Martin Heinzelmann, à paraître dans les « Beihefte zur Francia », p. 14-16 (dact.).

« Frater Sigobarde, mala mansione habuimus de fumo ; uel in ista modo domo, non nos nocet fumus. »

Appuyée sur les données de la phonétique historique, une proposition de transcription correspondant à la prononciation courante de l'époque pourrait donner :

[fréedhre[65] {sigobarde[66]}, male maizoun(e)[67] owwümo/es[68] de füm(o)[69]. {vel/ ou}[70] en este[71] {modho[72]} duom(o)[73] non nos n¨wi̲tst[74] füm(o).

Pour être tout à fait réaliste, cette reconstitution devrait également offrir les évolutions connues de l'ancien picard. Mais le but de cette présentation est de donner à comprendre que ce texte du point de vue linguistique n'est plus du latin tardif, mais du protoroman. Il apparaît alors que ce *rusticus sermo* (écrit, lu à haute voix, écouté) correspond en fait à ce que les réformateurs de 813 nommeront la *lingua romana rustica*.

La réforme d'Alcuin consistait à faire prononcer ce passage selon la prononciation « restituée », c'est-à-dire en prononçant toutes les lettres, ce qui contraignait à partir du texte en graphie latine, à le corriger au besoin (*ad sancto Memorio* deviendrait, comme le veut l'usage classique, *ad sanctum Memorium*, même si la graphie en *-o* au lieu de *-um* est le fruit d'une évolution phonétique déjà pluriséculaire[75] qui est apparue en proportions variables à l'écrit, avec un fort décalage chronologique) puis à en prononcer toutes les lettres. Comme si l'on cherchait, en

[65] Le soulignement désigne la voyelle tonique. Le graphème [ée] représente le stade d'évolution du [a] tonique, qui s'est diphtongué en syllabe ouverte. Le graphème [dh] représente la prononciation spirante de [d]. Il est aussi probable que le [e] final s'est déjà décoloré en [e] central (qu'on appelle aussi « e muet »).

[66] La restitution de cet anthroponyme est laissée de côté (une évolution « régulière » aurait donné quelque chose comme [syobart]).

[67] Le graphème [ai] représente une diphtongue formée par coalescence : la prononciation est dans ce cas littérale. Le graphème [ou] représente la diphtongaison en syllabe ouverte de l'ancien [o] long tonique devenu fermé ; le graphème (e) indique que la voyelle atone finale était en voie de désarticulation.

[68] Le graphème [ww] représente la semi-consonne ; [ü] la prononciation palatalisée du [u] ; [o/e] une incertitude sur le stade d'évolution du timbre de la voyelle en syllabe finale.

[69] Le graphème [(o)] indique que la voyelle en syllabe atone finale est à cette date instable. Son maintien ou sa désarticulation peut également dépendre d'un choix conservateur du lecteur/ récitant (le maintien faisant figure d'archaïsme confère une touche de distinction).

[70] Réalisation phonique incertaine. Transposition ?

[71] Le morphème est probablement atone (adjectif démonstratif proclitique).

[72] Réalisation phonétique incertaine. Transposition ?

[73] Le graphème [uo] représente le o bref tonique devenu ouvert et ensuite diphtongué en syllabe ouverte.

[74] Le graphème [¨wi] représente l'évolution de l'ancien [o] bref tonique au contact d'un yod qui a subit une diphtongaison conditionnée associée à un processus de palatalisation. Le graphème [ts] représente la consonne affriquée issue de la palatalisation de [k] devant [e]. Il est probable qu'au VIIIe siècle le [e] atone en syllabe finale a été désarticulé (sauf prononciation artificielle).

[75] « Le *-m* final n'est plus prononcé dès avant notre ère : il a disparu avant que ne se fixent les règles de métrique, qui prévoient qu'il s'élide devant voyelle. Les grammairiens le citent comme exemple de lettre écrite mais non prononcée. Peut-être nasalise-t-il légèrement la voyelle précédente, si l'on interprète bien ce qu'en dit Quintilien (*Inst. or.* IX, 4, 40). Vers le VIe-VIIe siècle, il semble qu'il y ait des différences régionales : il aurait totalement disparu en Italie, il en resterait des traces en Gaule. » (Pascale Bourgain et Marie-Clotilde Hubert, *Le latin médiéval,* p. 29.)

France, à différencier phonétiquement « il chante » de « ils chantent »[76] ! Cette « illusion latine »[77] va effectivement se heurter aux réalités de la prédication.

2.2.1.2. Alcuin, de la théorie à la pratique

Ce programme pour le moins ambitieux correspond bien aux vues de Charlemagne pour qui l'inculture des moines était due à l'influence de leur langue naturelle[78]. C'est tout naturellement à son « ministre de la culture » qu'il a dévolu l'établissement d'un texte fiable de la *Vulgate* de saint Jérôme. Face aux différentes versions plus ou moins extrapolées du texte, Alcuin prend le mot *emendatio* pour principe fondamental, démarche linguistique qui sous-tend aussi son œuvre hagiographique. Il est probable que ce travail de longue haleine fut entamé après son arrivée à Tours, il est sûr en tout cas qu'un exemplaire définitif fut remis à Charlemagne vers 800 et diffusé dans le cercle des clercs lettrés proches d'Alcuin. Déjà en 786-787, le souverain franc lui avait confié l'établissement d'un sacramentaire adapté aux besoins de la liturgie franque, mais dont l'utilisation resta fort limitée[79]. En outre, à défaut d'être effectivement le créateur de la minuscule caroline, il en fut du moins l'un de ses partisans : « *Emendatio* de la graphie, de la langue et des textes, ce mouvement de révision fixe également la physionomie linguistique et culturelle de l'Europe pour plusieurs siècles »[80]. D'une manière plus confidentielle, la production littéraire d'Alcuin comprend également des pièces hagiographiques d'ordre liturgique, œuvres de commande, à l'instar de ses réécritures.

Resterait, entre autres, à en savoir plus sur les sources d'inspiration des auteurs carolingiens[81].

2.2.2. Le « drame de la Renaissance carolingienne »

Cette expression due à Michel Sot[82] désigne les conséquences inattendues qui accompagnent les efforts d'Alcuin : le latin corrigé devient en effet le propre d'une élite cultivée, souvent de clercs ou de fonctionnaires (essentiellement cléricaux pour ce qui est de l'administration centrale) et se détache à jamais des langues dites « vernaculaires ». Par la composition d'ouvrages *Sur l'orthographe* et *Sur la grammaire,* par la réécriture de *Vitae,* Alcuin contribue

[76] C'est plutôt l'inverse qui est envisagé par les tentatives échouées de réforme de l'orthographe.

[77] M. Banniard, *Viva voce,* p. 328.

[78] *Ibid.,* p. 352.

[79] Cf. Christiane Veyrard-Cosme, *L'œuvre hagiographique en prose d'Alcuin, Vitae Willibrordi, Vedasti, Richarii : édition, traduction, études narratologiques,* Florence, 2003, p. XXX.

[80] *Ibid.,* p. XXXII.

[81] Voir par exemple, sur l'influence d'Isidore de Séville, les pistes de recherches de Jacques Fontaine (« De la pluralité à l'unité dans le 'latin carolingien' ? », p. 771, n. 10). – L'article de Birger Münk Olsen, « La réutilisation des classiques dans les écoles », dans *Ideologie e pratiche del reimpiego nell'alto medioevo (16-21 aprile 1998),* Spolète, 1999, p. 227-252, évoque les sources du remploi mais l'on regrette qu'il n'en étudie pas à proprement parler la mise en œuvre technique.

[82] Michel Sot, *Histoire culturelle de la France,* t. 1 : *Le moyen âge,* Paris, p. 40.

à accroître la rupture entre un univers langagier où se retrouvaient la langue populaire et un écrit approximatif et le nouvel univers où seuls désormais les locuteurs et auditeurs lettrés se comprennent. La volonté de « relever le niveau de la communication[83] » a finalement rompu cette dernière : le latin amendé, norme nécessaire pour faire obstacle aux possibles aberrations linguistiques et dogmatiques, perd son rôle de lien entre orateurs et auditeurs, restant cantonné à une élite. Le pouvoir carolingien s'était leurré en agissant comme si la situation linguistique de l'Empire carolingien était demeurée inchangée depuis l'Empire romain, d'où la prise de conscience que les prédicateurs doivent dès lors s'adresser au peuple dans un style simple. Était-ce au sein d'une même langue ? S'agissait-il donc d'un changement de langage, ou vraiment de langue ? Le concile de Tours de 813, demandait : « *… et ut easdem omelias quisque aperte transferre studeat in rusticam Romanam linguam aut Thiotiscam, quo facilius cuncti possint intellegere quae dicuntur »*[84], « et que chacun veille à traduire franchement ces homélies en langue rustique romaine ou en germanique afin que tous puissent comprendre plus facilement ce qui est dit ». La présence de *facilius*[85] a laissé entendre que la communication n'était pas complètement rompue, autrement dit que la conscience d'un hiatus net entre les deux langages, le latin et la *rusticam Romanam linguam,* n'était pas acquise : *transferre* dans ce cas-là se traduirait mieux par « transposer » (passer d'un registre de langage à un autre) que par « traduire » (passer d'une langue à une autre). On a donc pu affirmer, comme Jean Meyers en 1990, qu'« en 813, il n'existe pas encore de véritable dichotomie linguistique latin-roman, de véritable bilinguisme, mais plutôt ce que la sociolinguistique, qui étudie les relations entre langage, culture et société, appelle *diglossie*. Cette notion désigne l'existence dans une société non pas de deux langues distinctes, mais de deux registres ou variétés d'une même langue qui diffèrent entre eux par le phonétisme, le lexique, la morphologie et la syntaxe »[86]. Or, cette interprétation laisse de côté l'utilisation de *transferre* en facteur commun avec la *linguam Thiotiscam* autant qu'avec la *linguam Romanam* : il est évident que le passage du latin à l'ancien allemand ne correspondait pas à un simple changement de registre langagier. Une explication convaincante est fournie par Michel Banniard[87], qui voit la présence de *facilius* en relation avec celle de *aperte* : ce dernier adverbe, que nous avons traduit par « franchement, ouvertement », signifierait que des tentatives précédentes pour adapter la langue avaient été trop timorées, et la compréhension demeurait difficile, d'où la nécessité de rendre plus aisée cette dernière (*facilius*) par le biais d'une vraie traduction[88]. Le choix des termes ne doit pas nous leurrer : *lingua romana* s'employait dès le Ier siècle comme synonyme de *lingua latina*. On est donc en droit de comprendre *rustica Romana lingua* comme la « langue rustique romaine »

[83] M. Banniard, *Viva voce,* p. 379.

[84] Concile de Tours, c. 17, *M.G.H., Legum sectio* III, *Concilia* II, 1, p. 288.

[85] M. Banniard, *op. cit.,* p. 393-422.

[86] J. Meyers, « Le latin carolingien », dans *Le Moyen Âge*, n° 96, 1990, p. 404-405.

[87] M. Banniard, *Viva voce,* p. 417-419.

[88] Katrien Heene (« Merovingian and Carolingian hagiography : continuity or change in public and aims ? », dans *Analecta Bollandiana,* n° 107, 1989, p. 417) suggère aussi que *transferre* puisse encore signifier « prononcer d'une manière différente ».

(et surtout pas « romane »), la « langue latine populaire », opposée à la langue littéraire des sermons, à ce latin restauré dans une frange de plus en plus étroite de la société, moines et chanoines, clercs et nobles, intellectuels et écrivains. Or, si ce latin est à nos yeux le seul à toujours mériter pleinement l'appellation de latin, il n'en est pas ainsi aux yeux des contemporains[89]. Concernant le rapport entre latin et le roman face au vieil allemand, il y a bien sûr bilinguisme. Mais entre le latin de l'oralité naturelle (que nous appelons vieux français) et celui utilisé par exemple pour la littérature écrite et le public aristocratique, il y a effectivement diglossie, comme l'affirme Jean Meyers, ce qui n'exclut pas le recours à une vraie traduction pour passer d'une langue à l'autre, car la compréhension était par trop mauvaise pour les illettrés : la compétence passive ne suffisait plus, il fallait une formation scolaire. À titre de comparaison, le hiatus entre un état de langue archaïque et un état de langue évolué se rencontre en français : si, après cinq siècles d'évolution, la lecture (ou éventuellement l'audition en prononciation restituée) d'un texte en français préclassique de Rabelais permet à un français sans formation particulière une compréhension très correcte, au prix peut-être de quelques adaptations, en revanche l'interprétation d'un texte en vieux français « classique » (XIIe-XIIIe siècles) comme la *Chanson de Roland* implique bien une traduction. Pour qu'il y ait diglossie, il faut un usage socialement différencié des deux langues : ce n'est pas le cas en France contemporaine avec l'ancien français (souvenons-nous que la diglossie existait chez les chrétiens pratiquants du temps de la messe en latin), mais cela l'était dans la *Romania* carolingienne. La diglossie disparaît comme situation générale en France lorsqu'est consacré l'usage d'une *scripta* française capable d'assumer le rôle de prestige jusque-là seulement dévolu au latin[90]. Cet usage concurrent (sur certains domaines) et non plus complémentaire s'appelle le bilinguisme.

Le schéma suivant[91] retrace l'évolution de la communication verticale latinophone en Gaule du nord.

Le *sermo politus* désigne un « niveau de langue soutenu » (*HL*), le *sermo rusticus* un « niveau de langue simplifié » (*LL*). Les thèmes font référence aux sujets développés dans la prédication et la lecture des Vies de saints lors des lectures à haute voix faites à l'intention des *illiterati* pendant la liturgie et/ou pendant les fêtes locales.

L'expression *romana lingua polita* (qui prend la suite de celle *sermo politus*) désigne « le latin des lettrés » ; celle *romana lingua rustica* le « latin des illettrés ». L'idée qu'il s'agit d'une différence non plus de niveau de langue, mais de nature de langue est en cours d'émergence.

[89] *Ibid.*, avec toutes les références nécessaires.

[90] Si la *scripta* apparaît en France au IXe siècle (*Serments de Strasbourg*), elle n'est véritablement consacrée dans l'usage littéraire qu'à partir du XIIe siècle.

[91] Emprunté à M. Banniard, « Le latin mérovingien : état de la question », p. 19.

Situation de la communication verticale aux VIe-VIIe siècles :

Langage	**Thèmes anciens**	**Thèmes neufs**
sermo politus	compr. correcte	compr.médiocre
sermo rusticus	compr. complète	compr. correcte

Situation de la communication verticale au VIIIe siècle :

Langage	**Thèmes anciens**	**Thèmes neufs**
sermo politus	compr. médiocre	compr. faible
sermo rusticus	compr. normale	compr. médiocre

Situation de la communication verticale au IXe siècle :

Langage	**Thèmes anciens**	**Thèmes neufs**
romana lingua polita	compr. faible	compr. nulle
romana lingua rustica	compr. normale	compr. moyenne

On le voit : dans la conscience linguistique des locuteurs contemporains, le latin n'est pas mort car ce que nous appelons le « vieux français » n'est pas encore vu comme une langue autonome. Ce sera le cas après l'an mil, quand une *scripta* lui sera spécifiquement consacrée. Quant au latin savant, s'il n'est pas la langue naturelle de l'ensemble des locuteurs, il ne peut être considéré comme langue morte car il reste pour des siècles la langue privilégiée de la communication écrite de toute l'Europe. Mais le latin, en interférence plus ou moins intense avec la langue parlée naturelle, n'est pas unifié[92].

[92] Cf. l'article fondamental de J. Fontaine, « De la pluralité à l'unité dans le 'latin carolingien' ? », dans *Nascità dell'Europa ed Europa carolingia : un'equazione da verificare,* Spolète, 1981, t. 2, p. 765-805.

3. Des appels à études

3.1. La langue des diplômes

3.1.1. Le latin mérovingien

La thèse de Jeanne Vielliard, qui constituait en 1927 une étude fondamentale[93] complétée par quelques articles contemporains de Henry Miller Martin cités en bibliographie, puis par les travaux statistiques de Louis Furman Sas, a durablement laissé croire que le champ de la latinité « profondément décadente »[94] des diplômes mérovingiens, privés comme royaux, était presque entièrement déblayé, à l'exception essentiellement des aspects lexicologiques[95] (et sémasiologiques[96]), qu'après Henry Miller Martin[97], Alf Uddholm abordait partiellement dans les années 1950 à travers une réflexion sur les diplômes royaux étroitement liée au formulaire de Marculf[98]. Fort heureusement, des études comme celle de Rudolf Falkowski en 1971[99] nuançaient le bilan par trop sombre dressé par Jeanne Vielliard, ouvrant le champ à une appréhension, non pas indulgente mais plus attentive, des mécanismes de production des diplômes royaux de ces siècles d'intense changement linguistique. La sociolinguistique a fait depuis peu main basse sur cette latinité, en faisant jouer les rapports complémentaires entre l'oral et l'écrit à travers une pragmatique du discours qui aurait primé, dans l'esprit des rédacteurs (que l'on ne peut toujours confondre avec les scribes !), sur la volonté de produire un latin classique, volonté qui semblait autrefois évidente aux linguistes[100]. Face aux nouvelles expérimentations, les diplomatistes ont des positions encore diverses : dans la même année (2001), Benoît-Michel Tock, qui, tout en présentant les virtualités d'une recherche informatisée, posait pertinemment la question du

[93] Et P. Riché d'ajouter, en n. 17 de son article « Le renouveau culturel à la cour de Pépin III », dans *Francia,* n° 2, 1974, p. 63, après avoir cité la thèse de J. Vielliard : « On souhaiterait une même étude pour les diplômes carolingiens ».

[94] Jeanne Vielliard, *Le latin des diplômes royaux et chartes privées de l'époque mérovingienne,* Paris, 1927, p. IX.

[95] G. Tessier, *op. cit.,* p. 20 et n. 6. – Le lexique a surtout été étudié pour l'époque féodale, notamment par Benoît-Michel Tock (« Les mutations du vocabulaire latin des chartes au XIe siècle », dans *B.É.C.,* t. 155, n° 1, 1997, p. 119-148) et Michel Zimmermann (« Langue et lexicographie : l'apport des actes catalans », dans *B.É.C.,* 1997, t. 155, n° 1, p. 185-205).

[96] Ces aspects manquent aussi pour la langue de la chancellerie romaine d'époque tardive, comme le fait remarquer Peter Classen, dans « Kaiserreskript und Königsurkunde : diplomatische Studien zum römisch-germanischen Kontinuitätsproblem », dans *Archiv für Diplomatik,* n° 2, 1956, p. 39, n. 182.

[97] Henry Miller Martin, « A contribution to the lexicography of certain Merovingian charters », dans *Classical Philology*, vol. 24, n° 3, juil. 1929, p. 245-257, et « The substitution of simple for compound verbs and vice versa in the Merovingian *diplomata* », *ibid.*, vol. 25, n° 4, oct. 1930, p. 367-372.

[98] Alf Uddholm, *Formulae Marculfi : études sur la langue et le style,* Uppsala, 1953, puis « Les traits dialectaux de la langue des actes mérovingiens et le formulaire de Marculf », dans *Archivum latinitatis medii aevi* (Bulletin du Cange), n° 25, 1955, p. 47-69.

[99] R. Falkowski, « Studien zur Sprache der Merowingerdiplome », dans *Archiv für Diplomatik,* t. 17, 1971, p. 1-125.

[100] Détails dans l'article de Hans-Henning Kortüm, « Le style – c'est l'époque ? Urteile über das „Merowingerlatein" in Vergangenheit und Gegenwart », dans *Archiv für Diplomatik,* n° 51, 2005, p. 43-48.

bagage lexical des rédacteurs d'actes[101], publiait aussi un ouvrage de diplomatique ignorant parfaitement ces nouvelles méthodes, tandis que Laurent Morelle publiait un riche article optimiste quant aux perspectives de recherches offertes par elles.

L'étude statistique de Mario Pei, sur la graphie et la morphologie des textes originaux du VIIIe siècle[102], ancienne mais toujours valable, quoique souvent caricaturée, a bien contribué à faire le lien entre le latin mérovingien et le latin carolingien, mais reste isolée.

3.1.2. Le latin carolingien

Jean Meyers écrivait en 1990 :

> « Jusqu'il y a peu, le latin carolingien n'avait guère suscité l'intérêt des latinistes ; voilà seulement quelques années qu'ils ont compris qu'il constituait une étape tout à fait originale dans l'histoire de la langue latine. À vrai dire, cette découverte, ils la doivent moins à eux-mêmes qu'aux romanistes, dont les recherches diluviennes sur le latin tardif et le protoroman ont focalisé sur l'époque carolingienne la question de l'origine des langues romanes. Romanistes et historiens ont beaucoup étudié les textes soit pour y entendre « battre le cœur des langues romanes », soit pour éclairer les contextes politique, religieux et social. Mais on n'a guère considéré le latin carolingien en et pour lui-même. Il reste une multitude de travaux à réaliser : éditions, *indices,* études linguistiques, grammaticales, stylistiques, etc. Une moisson de belles thèses attendent encore leur auteur dans le champ du latin carolingien. Puissent les jeunes chercheurs entendre ici l'écho de l'appel pressant qui leur a été lancé pour qu'ils étudient à fond la *latinitas aevi carolini*[103]. »

Sur la question du latin des diplômes carolingiens, Anita Guerreau-Jalabert regrette que **«** l'on ne dispose malheureusement pas d'étude linguistique détaillée sur les textes des chancelleries royales et impériales ; l'on est du reste aussi mal renseigné sur la langue des chartes »[104], rejoignant le constat jadis fait auparavant par Alain de Boüard[105], ce dernier ayant remarqué le décalage de la latinité diplomatique par rapport à celle des textes littéraires, du point de vue du lexique et de la syntaxe[106]. Il se trouve rejoint par Georges Tessier[107] pour placer la transformation

[101] B.-M. Tock, « Le latin médiéval et l'ordinateur », dans *Les historiens et le latin médiéval,* éd. Monique Goullet et Michel Parisse, Paris, 2001, p. 55-65, à la p. 62.

[102] Mario Andrew Pei, *The language of the eighth-century texts in northern France : a study of the original documents in the collection of Tardif and other sources,* New York, 1932.

[103] J. Meyers, « Le latin carolingien », dans *Le Moyen Âge*, n° 96, 1990, p. 395. L'adjectif « diluviennes » appliqué aux études des romanistes paraît tout de même exagéré.

[104] A. Guerreau-Jalabert, « La 'renaissance carolingienne' : modèles culturels, usages linguistiques et structures sociales », dans *B.É.C.,* t. 139, 1981, p. 9, n. 2.

[105] A. de Boüard, *Manuel de diplomatique française et pontificale, t. 1 : Diplomatique générale,* Paris, 1929, p. 233 ; même constat en 1977 sous la plume de Jacques Fontaine, « De la pluralité à l'unité dans le 'latin carolingien' ? », dans *Nascità dell'Europa ed Europa carolingia : un'equazione da verificare,* Spolète, 1981, t. 2, p. 801, n. 48.

[106] *Ibid.,* p. 238.

radicale de la latinité des diplômes à partir du début du règne de Louis le Pieux, au moment où sont rénovées les formules. Prudent, Georges Tessier se montre même très mesuré quant aux effets de la renaissance carolingienne sous Charlemagne, mais apporte deux explications possibles à l'amélioration de la latinité dès cette époque, liées à la disparition des institutions mérovingiennes : d'une part, le recrutement du personnel de chancellerie parmi les clercs, d'autre part, l'abandon du latin comme langue orale de la cour au profit du germanique – ce dont l'on n'a aucune preuve[108].

En 1970, Jacques Monfrin constatait que « ceux qui [...] s'intéressent d'abord à l'histoire de la langue latine au Moyen âge n'ont pas été souvent tentés d'examiner ces petits textes dont le formalisme, le manque de variété les rebute, non sans quelque raison » en préambule d'une très bonne mise au point sur l'étude, encore à faire, du latin des chartes, carolingiennes en particulier, dont la variété, l'abondance et la répartition géographique appellent des études encore plus fines que pour les chartes mérovingiennes[109]. Celle-ci devait rester lettre morte, d'autant plus que l'intérêt des sociolinguistes est resté longtemps focalisé sur la période mérovingienne, avant que Michel Banniard ne se lance récemment, en 2006, dans la modélisation de « niveaux » identifiables au sein de la latinité des documents administratifs carolingiens[110], illustrant en cela, comme on va le voir, la thèse défendue par Jacques Fontaine de la pluralité de cette latinité. L'intérêt porté à la période carolingienne en matière de langue diplomatique devrait permette de poser avec plus de profondeur chronologique la question, dorénavant bien intégrée dans les recherches des médiévistes, de l'apparition dans la langue des chartes des langues « vernaculaires », et plus particulièrement ici des langues romanes, à la place du latin[111].

3.2. La langue hagiographique

Sauf pour la sous-partie consacrée aux réécritures qui est au cœur de la présente recherche, il n'est pas possible ici d'être aussi complet que pour les diplômes, car le sujet a été mieux étudié et

---

[107] G. Tessier, *Diplomatique royale française,* p. 82-83.

[108] Paul Kirn (« Zum Problem der Kontinuität zwischen Altertum und Mittelalter », dans *Archiv für Urkundenforschung,* n° 10, 1928, p. 1-133, cité par Josef Fleckestein, *Die Hofkapelle der deutschen Könige, Teil 1 : Grundlegung. Die karolingische Hofkapelle,* Stuttgart, 1959, p. 78, n. 251) pensait, quant à lui, expliquer l'absence de romanismes dans latin des diplômes par l'origine germanique des clercs rédacteurs.

[109] J. Monfrin, « Le latin médiéval et la langue des chartes », dans *Vivarium,* t. VIII, 1970, p. 81-98, ici p. 81 et 90.

[110] Cette modélisation est présentée pour la première fois dans son article « Du latin des illettrés au roman des lettrés. La question des niveaux de langue en France (VIIIe-XIIe siècle) », dans *Zwischen Babel und Pfingsten : Sprachdifferenzen und Gesprächsverständigung in der Vormoderne (9.-16. Jh.) : Akten der 3. deutsch-französischen Tagung des Arbeitskreises « Gesellschaft und individuelle Kommunikation in der Vormoderne » (GIK) in Verbindung mit dem Historischen Seminar der Univ. Luzern* [*Entre Babel et Pentecôte : différences linguistiques et communication orale avant la modernité (IXe-XVIe siècle) : actes du 3e colloque franco-allemand du groupe de recherche « Société et communication individuelle avant la modernité » (SCI) rattaché à l'Institut Historique de l'Université de Lucerne*], Höhnscheid (Kassel), 16-19/11/2006, éd. Peter von Moos, Münster, 2008, p. 6 (dact.).

[111] Bilan et perspectives à l'échelle européenne, romane et non romane, chez Thomas Brunner, « Le passage aux langues vernaculaires dans les actes de la pratique en Occident », dans *Le Moyen Âge,* t. CXV, vol. 1, 2009, p. 29-72.

la bibliographie sensiblement fournie. De plus, le développement qui précède a déjà abordé certains aspects de la question. Sont retenues ici les études les plus significatives.

3.2.1. L'hagiographie mérovingienne

À un intérêt déjà ancien a succédé, à la faveur de la promotion du genre hagiographique comme source historique, un renouvellement assez massif des approches linguistiques : on citera tout d'abord Marc Van Uytfanghe, dont les nombreux travaux figurent dans notre bibliographie, et qui s'est intéressé en particulier à la définition du public mérovingien et à l'utilisation de la Bible dans ces textes. Plus orienté vers l'aspect proprement grammatical de la communication, Michel Banniard a aussi étudié la pragmatique du discours hagiographique mérovingien[112]. Leur élève, Marieke Van Acker, a récemment poursuivi dans cette voie à travers l'étude grammaticale systématique de quatre *Vitae* dont elle a proposé de dégager la portée communicationnelle[113]. Entre-temps, Walter Berschin avait commencé à publier une série d'études stylistiques consacrées au rapport entre le genre biographique et l'« Epochenstil », dont le volume consacré à l'époque mérovingienne a paru en 1988[114].

3.2.2. L'hagiographie carolingienne

Le volume de W. Berschin concernant la biographie carolingienne a suivi en 1991 : c'était peut-être l'unique étude un tant soit peu linguistique sur la question qui fût produite après la thèse (inaccessible en France) de Heinz Ahleff, publiée en 1933, portant sur les romanismes des *Vitae* carolingiennes[115]. Centrés sur les questions d'énonciation, les travaux précieux de Katrien Heene[116] ont contribué à définir les usages des textes hagiographiques carolingiens, en

---

[112] M. Banniard, *Viva voce : communication écrite et communication orale du IVe au IXe siècle en Occident latin*, Paris, 1992, chap. V (en part. p. 254-274), mais aussi dans les articles suivants : « Latin et communication orale en Gaule : le témoignage de la *Vita Elegii* », dans *Le septième siècle, changements et continuités : actes du Colloque bilatéral franco-britannique tenu au Warburg Institute les 8-9 juillet 1988,* dir. Jacques Fontaine et Jocelyn Nigel Hillgarth, Londres, 1992, p. 58-86, et « Une *vita* mérovingienne ? Langue et style dans la Vie de saint Ambroise, évêque de Cahors », dans *Annales du Midi,* 1994, t. 106, n° 206, p. 229-235.

[113] Marieke Van Acker, *Ut quique rustici et inlitterati hec audierint intellegant : hagiographie et communication verticale au temps des Mérovingiens (VIIe-VIIIe siècles)*, Turnhout, 2007 (pour les *Vitae Gaugerici, Memorii* et *Pardulfi* ainsi que pour la *Passio Leudegarii secunda*) ; voir aussi son article « Réappréciation d'une *passio* latine soi-disant barbare ou la richesse littéraire de la *Passio Memorii* mérovingienne (VIIIe s.) », dans *Sacris Erudiri,* vol. 46, 2007, p. 157-185.

[114] Walter Berschin, *Biographie und Epochenstil im lateinischen Mittelalter*, Stuttgart, 1986-2004 : t. 1 : *Von der Passio Perpetuae zu den Dialogi Gregors des Großen* (1986) ; t. 2 : *Merowingische Biographie. Italien, Spanien und die Inseln im frühen Mittelalter* (1988) ; t. 3 : *Karolingische Biographie, 750-920* (1991) ; t. 4 : *Ottonische Biographie : Das hohe Mittelalter (920-1220),* 2 vol. (1999/2001) ; t. V : *Kleine Topik und Hermeneutik der mittellateinischen Biographie : Register zum Gesamtwerk* (2004).

[115] Heinz Ahleff, *Vulgärlateinisch-Romanische Denkformen in lateinischen Heiligenleben der Karolingerzeit*, *'Mon. Germ. Hist., Scr. Rer. Mer. 3' : ein Beitrag zur Geschichte des Vulgärlateins und der romanischen Sprachen,* [thèse de l'Université de Munster,] Bochum-Langendreer, 1933.

[116] Katrien Heene, « *Audire, legere, vulgo :* an attempt to define public use and comprehensibility of Carolingian hagiography », dans *Latin and the Romance languages in the Early Middle Ages,* éd. Roger Wright, Londres – New York : Routledge, 1991, p. 146-163, et « Merovingian and Carolingian hagiography : continuity or change in public and aims ? », dans *Analecta Bollandiana,* n° 107, 1989, p. 415-428.

confrontation avec la situation mérovingienne : il s'agit maintenant d'aller chercher, au cœur de ces textes, les indices linguistiques qui permettent d'illustrer le fonctionnement de ces usages.

3.2.3. L'étude des réécritures

Walter Bershin s'était d'abord intéressé aux *Vitenüberarbeitungen* carolingiennes dans sa thèse demeurée inédite[117]. En 2003, Birgit Auernheimer a publié sa thèse consacrée aux aspects linguistiques de la réforme éducative carolingienne, où elle analyse une série de réécritures, mais d'une manière assez rapide[118]. Dans ces deux études, on peut déplorer que le texte carolingien ne soit guère méthodiquement confronté, quand cela est possible, au texte-source mérovingien.

Un colloque organisé en 2000 par Martin Heinzelmann et Monique Goullet[119] traitait des notions de « réécriture » ou « remaniement » qui jusque-là n'avaient guère donné lieu à l'étude systématique d'un phénomène général, mais l'occasion de réfléchir sur le sens de la réécriture, à travers un examen des termes qui la désignent à l'époque, n'a pas été saisie. Ce colloque semble marquer un point de départ dans l'intérêt qui se manifeste très vite pour la question : il est suivi deux ans plus tard par un nouveau colloque en Italie sur le même sujet[120] où émergent deux contributions qui intéressent notre période[121], dont une de Monique Goullet, qui publiait en 2005 un premier essai destiné à fixer une perspective historique, un cadre méthodologique et une grille d'étude détaillée pour servir à l'étude des réécritures[122]. C'est en 2007 que s'est tenu un colloque consacré précisément à la question de l'hagiographie mérovingienne et de ses réécritures, rassemblant entre autres des contributions relatives aux dossiers de saint Goar[123], saint Géry de Cambrai[124] et saint Maximin de Trèves[125].

---

[117] Walter Berschin, *Karolingische Vitenüberarbeitungen : Studien zum Epochenstil und Epochenbewusstsein im frühen lateinischen Mittelalter,* thèse de l'Univeristé de Freiburg, 1970.

[118] Birgit Auernheimer, *Die Sprachplanung der karolingischen Bildungsreform im Spiegel von Heiligenviten : vergleichende syntaktische Untersuchungen von Heiligenviten in verschiedenen Fassungen, vor allem der 'Vita Corbiniani', auf der Basis eines valenzgrammatischen Modells,* Munich-Leipzig, 2003, 296 p.

[119] Monique Goullet et Martin Heinzelmann, dirs, *La réécriture hagiographique dans l'Occident médiéval : transformations formelles et idéologiques,* Sigmaringen, 2003. Les auteurs ont cherché à appliquer à leur corpus de textes hagiographiques la notion moderne d'intertextualité, appuyée sur la terminologie et la classification de Gérard Genette, qu'il ne nous paraît pas opportun de reprendre : *hypotexte* et *hypertexte* ont au moins l'inconvénient de ne pas considérer chacun des textes comme une création en soi.

[120] *Le riscritture agiografiche, V Convegno Internazionale della Società Internazionale per lo Studio del Medioevo Latino (SISMEL),* Florence, Certosa del Galluzzo, 22-23 mars 2002, actes publiés dans *Hagiographica*, vol. X, 2003.

[121] Monique Goullet, « Une typologie des réécritures peut-elle éclairer la nature du discours hagiographique ? », dans *Hagiographica*, vol. X, 2003, p. 109-121, et I Deug-Su, « Tipi di rifacimento agiografico : alcuni esempi in epoca carolingia ed ottoniana », *ibid*., p. 123-137 (*non uidi*).

[122] *Ead*., *Écriture et réécriture hagiographiques : essai sur les réécritures de Vies de saints dans l'Occident latin médiéval (VIIIe-XIIIe s.),* Turnhout, 2005, où le vocabulaire structuraliste développé par Gérard Genette pour servir son concept de transtextualité est soigneusement repris et défini.

[123] Marc Van Uytfanghe, « Wandalbert de Prüm et son remaniement de la Vie de saint Goar (839) », dans *Les réécritures hagiographiques : atelier III, L'hagiographie mérovingienne à travers ses réécritures (Paris 1-2 février 2007),* éd. Martin Heinzelmann, à paraître dans les « Beihefte zur Francia ».

[124] Charles Mériaux, « Une Vie mérovingienne et ses lectures aux IXe-XIe siècles : le dossier de Géry de Cambrai », *ibid.*

[125] Christiane Veyrard-Cosme, « La réécriture de la Vie de saint Maximin de Trèves par Loup de Ferrières et son hypotexte mérovingien », *ibid.*

L'on disposait jusque-là d'études isolées et souvent rapides sur les *Vitae* de saint Vaast[126], sainte Bathilde[127] et saint Riquier[128], auxquelles s'est ajouté un article sur la réécriture de la *Vita* de saint Samson[129]. S'il ne s'agit pas toujours d'études de la langue, ces dernières mises au point constituent déjà un cadre de départ pour une étude linguistique poussée. Enfin, en marge du cadre chronologique imparti ici, on mentionnera tout de même l'étude de Christiane Veyrard-Cosme consacrée aux réécritures de la *Vita Richarii* au XIe siècle[130], et celles de Monique Goullet appliquées aux types de réécritures[131] ainsi qu'au dossier de saint Lambert[132].

3.3. Problématique commune

Si l'acte d'écriture, en soi, peut être considéré comme l'objet d'une sacralisation dans une société cimentée par la religion du Livre, la Bible, se pose alors la question de l'acte d'écriture comme acte d'imitation de l'Écriture sainte. Cette question, aussi immense que fondamentale, ne peut évidemment pas être développée ici, mais on aura soin de la garder en perspective.

Il s'agit de rechercher ici les variations de registres langagiers dans une période où la latinité, soumise à des évolutions intenses, finit par être l'objet de réformes qui visent à l'unifier par un retour à ses structures anciennes. Cette volonté d'unité n'a pas donné lieu à un aboutissement net. En effet, pour les textes d'époque carolingienne, on peut remarquer des strates langagières perméables disposées entre les deux pôles que représentent la latinité officiellement restaurée et la romanité parfois nettement sous-jacente. Ces strates paraissent non seulement dues aux capacités grammaticales et « orthographiques » du scripteur, mais souvent aussi liées au souci d'efficacité pragmatique du message, pour autant qu'on puisse en juger par sa forme écrite. Le repérage de fluctuations dans les registres linguistiques amène à s'interroger sur leur articulation avec les structures sociales. Insérer ces textes dans leur contexte sociolinguistique implique de préciser leur situation d'énonciation :

– qui les émet ? mais aussi qui les rédige ?

– pour qui ?

---

[126] I Deug-Su, « L'opera agiografica di Alcuino : la *Vita Vedasti* », dans *Studi Medievali,* t. 21, 1980, p. 665-706.

[127] Gabriel Sanders, « Le remaniement carolingien de la 'Vita Balthildis' mérovingienne », dans *Analecta Bollandiana,* n° 100, 1982, p. 411-428.

[128] Michel Banniard, « Les deux vies de saint Riquier : du latin médiatique au latin hiératique », dans *Médiévales*, n° 25, 1993, p. 45-52.

[129] Pierre Flobert, « Le remaniement carolingien de la Vie ancienne de saint Samson », dans *Britannia Monastica,* t. 9, juil. 2005 (le numéro porte sur le thème « Réécriture et Novi Sancti », les deux précédents ayant aussi abordé les questions de la réécriture).

[130] Christiane Veyrard-Cosme, « Problèmes de réécriture des textes hagiographiques latins : la *Vita Richarii* d'Alcuin et ses réécritures », dans *Latin culture in the eleventh century : proceedings of the third international conference on medieval Latin studies* (Cambridge, 9-12 sept. 1998), éd. Michael W. Herren, C. J. McDonough et Ross G. Arthur, 2002, vol. 2, p. 476-502.

[131] « Une typologie des réécritures peut-elle éclairer la nature du discours hagiographique ? » [*Atti del V. Convegno Internazionale per lo Studio del Medioevo Latino [S.I.S.M.E.L],* Florence, 22-23 mars 2002], dans *Hagiographica*, vol. X, 2003, p. 109-121.

[132] « L'hagiographie médiévale, un genre innovant ? Le cas des Vies de saint Lambert (VIIIe-XIIe siècle) », contribution au 131e congrès du CTHS : « Tradition et innovation », Grenoble, 2006.

– comment, et dans quel contexte ?

Ces trois premières questions sont les préalables à l'enquête auxquelles on donnera dans ce sous-chapitre les premiers éléments de réponse en présentant le corpus. Restent les questions suivantes :

– qui comprend quoi ?

– comment se fait l'interface entre le document et les auditeurs, entre l'écrit et la parole ?

Elles impliquent de lire attentivement les textes : dans cette partie de la présente étude, l'on tâchera de choisir les éléments langagiers à partir desquels on peut tenter de répondre à ces deux dernières questions. Dans le cadre encore étroit de cette étude, l'on abordera ces questions sans pouvoir les approfondir dans le sens de la compréhension, comme l'a fait Marieke Van Acker pour quatre *Vitae* mérovingiennes, mais en caractérisant d'une manière typologique la variété de la latinité des VIIe-IXe siècles à travers deux types de sources rarement confrontés, mais que l'on peut soumettre aux mêmes questions.

3.4. Méthode de recherches

3.4.1. Historiographie

3.4.1.1. Diplômes

Un bilan tout récent déclare avec clarté : « L'ouverture aux sciences humaines aboutit à la naissance du concept de sémiologie graphique et à une meilleure réflexion sur les aspects graphiques des actes, même si l'on peine encore à importer les curiosités de la linguistique dans l'analyse du discours diplomatique »[133], « l'étude des diplomatistes doit aussi s'enrichir au contact de la philologie et plus encore de la linguistique, dont les enquêtes sur la communication écrite et orale, sur les champs sémantiques, sur la sociolinguistique, sur les procédures de traduction/translation permettent de regarder d'un œil neuf les données documentaires, tout en

[133] Olivier Guyotjeannin, Jacques Pycke et Benoît-Michel Tock, *Diplomatique médiévale,* Turnhout, 3e éd. augmentée, 2006, p. 419. Cf. aussi les éléments bibliographiques p. 420-421. – Pour ce qui est de la sémiologie graphique, on citera les travaux de Hartmut Atsma et Jean Vezin (« Graphische Elemente in den in zeitgenössischer Form überlieferten Dokumenten des Merowingerreichs », dans *Graphische Symbole in mittelalterlichen Urkunden : Beiträge zur Diplomatischen Semiotik,* éd. Peter Rück, Sigmaringen, 1996, p. 319-333), de Ildar H. Garipzanov (« The image of authority in Carolingian coinage : the image of a ruler and Roman imperial tradition », dans *Early Medieval Europe,* vol. 8, n° 2, juil. 1999, p. 197-218 ; « Metamorphoses of the early medieval signum of a ruler in the Carolingian world », dans *Early Medieval Europe,* vol. 14, n° 4, nov. 2006, p. 419-464 ; *The Symbolic Language of Authority in the Carolingian World (c.751-877)*, Leyde, 2008) et de Marc Mersiowsky (« Regierungspraxis und Schriftlichkeit im Karolingerreich : das Fallbeispiel der Mandate und Briefe », dans *Schriftkultur und Reichsverwaltung unter den Karolingern : Referate des Kolloquiums der Nordrhein-Westfälischen Akademie der Wissenschaften am 17./18. Februar 1994 in Bonn,* éd. Rudolf Schieffer, Opladen, 1996, p. 109-166 ; « Graphische Symbole in den Urkunden Ludwigs des Frommen », dans *Graphische Symbole in mittelalterlichen Urkunden : Beiträge zur diplomatischen Semiotik,* éd. Peter Rück, Sigmaringen, 1996, p. 335-383) qui concernent notre période.

respectant leur spécificité et en étant attentif à leur genèse. La bibliographie est encore assez éclatée »[134].

Comme l'écrit Pierre Riché[135], « l'étude du latin des actes officiels permettrait de savoir comment le renouveau de la science grammaticale a pu pénétrer dans les bureaux ». Jacques Monfrin propose même la démarche suivante :

> « Malheureusement nous manque encore l'étude qui ferait apparaître comment s'est fait le renouvellement des formules, et à quelle source, au cours de leur travail rédactionnel, les notaires ont puisé. Je pense que le recueil des *Variae* de Cassiodore, ceux des lettres des papes Léon et Grégoire ont dû grandement les aider : mais tout cela serait à vérifier.
>
> [...]
>
> Un travail très suggestif et qui n'a à ma connaissance jamais été entrepris [...] consisterait à rassembler tous les textes diplomatiques du IXe siècle et à en étudier la latinité : nous mesurerions ainsi le rôle qu'ont pu jouer pour l'épuration de la langue et l'amélioration de la rédaction des centres littéraires actifs comme Tours, Angers, Orléans, Lyon[136]. »

3.4.1.2. Vitae

Faute d'un intérêt plus soutenu, nombreux sont les historiens et linguistes qui ont envisagé d'une manière fort réductrice le travail de réécriture, à commencer par Michel Banniard, qui écrivait en 1989 au sujet d'Alcuin : « Son travail est presque exclusivement grammatical et stylistique : il ramène le texte à des normes correctes et l'enjolive quelques élégances », et, concernant la question dans son ensemble, « les Vies, si familières à l'oreille et à la mémoire des illettrés, sont récrites : leur teneur change ; leur style s'élève »[137]. Or, le travail de réécriture est beaucoup plus que la simple *emendatio* si caractéristique de l'époque carolingienne : des transformations quantitatives et sémantiques accompagnent le plus souvent la nouvelle orientation idéologique véhiculée par la réécriture.

---

[134] *Ibid.,* p. 433 (avec les meilleurs exemples bibliographiques).

[135] Pierre Riché, « La formation des scribes dans le monde mérovingien et carolingien », p. 77.

[136] J. Monfrin, « Le latin médiéval et la langue des chartes », dans *Vivarium,* t. VIII, 1970, p. 91. – Sur les *Variae,* Bettina Pferschy (« Cassiodors *Variae,* individuelle Ausgestaltung eines spätromischen Urkundenformulars », dans *Archiv für Diplomatik,* n° 32, 1986, p. 1-127), qui fonde son étude sur les mots-outils qui introduisent les différentes parties du discours, conclut à l'absence d'influence des *Variae*. Cela vaut autant pour les diplômes mérovingiens (p. 118) que carolingiens (p. 119) que pour quelque chancellerie que ce soit (p. 122). Pour les diplômes mérovingiens en particulier, il faudrait plutôt rechercher la source d'inspiration dans les rescrits impériaux (p. 115-118). Mais cette dernière étude semble bien ignorer les parallèles (directs ?), d'ordre essentiellement lexicographique, avec l'œuvre de Cassiodore, que remarque Rudolf Falkowski dans ses « Studien zur Sprache der Merowingerdiplome », dans *Archiv für Diplomatik,* n° 17, 1971, en part. p. 22, 78 et 80.

[137] M. Banniard, *Genèse culturelle de l'Europe,* Seuil, 1989, p. 206. C'est ce que Michel Sot répète treize ans plus tard, (« La première renaissance carolingienne : échanges d'hommes, d'ouvrages et de savoirs » dans *Les échanges culturels au moyen âge…* p. 29).

Le premier à avoir adopté une démarche originale est I Deug-Su, à qui l'on doit une série d'études portant sur l'œuvre hagiographique d'Alcuin et témoignant de la volonté de montrer que le fil directeur des *Vitae* est à voir dans le thème des rapports entre *saecularis potestas* et *auctoritas*[138] ; I Deug-Su s'appuie en particulier sur la comparaison des versions antérieures avec les textes hagiographiques alcuiniens pour les *Vitae* de Vaast et de Riquier pour relever dans l'œuvre hagiographique d'Alcuin l'influence de la pensée gélasienne et bénédictine. Ses travaux traduisent également le souci de rendre à la littérature carolingienne ses « lettres de noblesse » et de réfuter les critiques trop souvent attachées à la production de l'époque, définie généralement par son goût pour les florilèges et les centons, ces textes rassemblant des fragments issus de différents auteurs. Or, les préoccupations d'Alcuin évoquent un auteur soucieux de proposer à travers ses textes des Miroirs non seulement aux clercs mais aussi aux grands laïcs appelés à gouverner[139].

Christiane Veyrard-Cosme[140], en établissant l'édition critique, la traduction et le commentaire narratologique des *Vitae,* que I Deug-Su avait laissés de côté, mais sans reprendre le principe d'une étude comparative systématique des deux versions mérovingienne et carolingienne – pour ce qui est des *Vitae Vedasti* et *Richarii –,* a étudié les rapports entre les pouvoirs temporel et spirituel à travers des études stylistiques très poussées qui contribuent à mieux dégager la spécificité littéraire et idéologique des récits.

3.4.1.3. Enjeux communs

La présente étude vise à répondre aux souhaits formulés par historiens et linguistes, comme par exemple József Herman, lorsqu'il constatait que les groupes formés d'un substantif et des éléments qui lui servent de déterminants (adjectifs épithètes, compléments possessifs, appositions, etc.) semblent avoir subi dans les textes tardifs des modifications essentielles, bien que peu spectaculaires, le plus saillant de ces changements consistant dans une fixation graduelle de la distribution – de la place respective – des composants du groupe. « Afin de pouvoir illustrer cette évolution, avec toute la précision nécessaire, il faudrait disposer de statistiques fort étendues – or, le problème de l'ordre des éléments en latin vulgaire tardif est encore un domaine pratiquement inexploré[141]. » Anita Guerreau-Jalabert quant à elle montre que loin de s'être trouvée au fondement de la formation des clercs, la littérature classique paraît avoir été, à l'époque carolingienne, l'apanage des centres intellectuels les plus importants et d'un tout petit

[138] Cf. I Deug-Su, « La saecularis potestas nei primi specula carolingi », dans *Culto cristiano e politica imperiale carolingia,* Atti dei convegni del centro di studi sulla spiritualità medievale, XVIII, Todi, 1979 ; cf. aussi *l'opera…* qui regroupe des articles publiés dans « Studi medievali », 3e sér. 21 et 22, en 1980 et 1981 ; *Cultura e ideologia nella prima èta carolingia,* Rome, 1984.

[139] C'est ce que démontre très bien Christiane Veyrard-Cosme dans sa thèse citée plus haut ; voir aussi Peter Godman, *Poets and Emperors : Frankish politics and Carolingian poetry,* Oxford, 1987.

[140] *Ibid.*

[141] József Herman, *Le latin vulgaire,* Paris, 1975 (3e éd.), p. 83 et de même p. 89 pour les prépositions et leur régime : ces interrogations, qui ont depuis bénéficié de plus de 30 ans de recherches, valent bien entendu aussi pour la langue des chartes.

nombre de lettrés qui l'ont seuls fréquentée, « sans que l'on soit en mesure, pour l'instant, de connaître avec quelque précision les conditions et les conséquences de cette rencontre ; de ce point de vue, des études linguistiques précises et malheureusement encore inexistantes pourraient, entre autres, apporter quelque lumière[142]. » Monique Goullet, à la constatation qu'« il manque des études lexicales, syntaxiques et sémantiques des textes médiévaux » ajoute : « Ce type de base de données rendrait plus faciles la confection de monographies (étude de la langue d'une œuvre, d'un auteur, d'une école littéraire, etc.), mais aussi des comparaisons entre œuvres, auteurs, régions, et de grandes synthèses : pourquoi pas, sur le modèle de traitement appliqué aux textes belges par le CETEDOC, un index fréquentiel de la langue des hagiographes, un relevé systématique des *topoi,* une analyse des procédés de la réécriture en hagiographie, une étude diachronique et synchronique des structures du récit hagiographique, etc.[143] ? »

3.4.2. Graphie et morphologie

Compte tenu des travaux sur la graphie, liés au primat de la phonétique dans les études romanistes, on ne s'attardera qu'occasionnellement sur ce domaine, où l'intermédiaire des scribes (*scriptores*) qui écrivent sous la dictée[144] du *dictator,* ne permet pas de tirer des conclusions nettes sur les pratiques graphiques des rédacteurs, comme l'a fait remarquer Hans-Henning Kortüm[145] en mettant en regard la transcription d'un original mérovingien avec le même texte en graphie classicisée. La précaution est la même pour les textes hagiographiques, qui n'existent pas quant à eux sous forme d'originaux mais sont sujets à une tradition manuscrite plus ou moins consciemment déformante.

La morphologie fera en revanche l'objet d'observations attentives : il est significatif de mesurer la fréquence des formes en fonction de leur date de disparition (par exemple, *ueniret* et *uenerat* disparaissent de la langue des illettrés, mais avec deux siècles d'écart) ou d'apparition, mais aussi en fonction de leur sens (*uenisset* peut, en latin du VIIIe siècle, avoir un sens de plus-que-parfait de l'indicatif, ou bien d'imparfait du subjonctif). Des tableaux permettront de classer les formes et leur fréquence.

---

[142] Anita Guerreau-Jalabert, « La 'renaissance carolingienne' : modèles culturels, usages linguistiques et structures sociales », dans *B.É.C.,* t. 139, 1981, p. 14.

[143] *Hagiographica,* n° 2, 1996, « 3. Projets d'avenir et exploitation des gisements documentaires ».

[144] Cf. Jeanne Vielliard, *Le latin des diplômes royaux et chartes privées de l'époque mérovingienne,* Paris, 1927, p. 10, qui évoque aussi la question des « graphies inverses » (par exemple *hutilitas* pour *utilitas*). Pour des précisions sur ces *umgekehrten Schreibungen*, cf. Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien*, t. 2, 2e éd., Leipzig, 1915, p. 331.

[145] H.-H. Kortüm, « Le style – c'est l'époque ? Urteile über das „Merowingerlatein" in Vergangenheit und Gegenwart », dans *Archiv für Diplomatik,* n° 51, 2005, p. 46-47.

3.4.3. Lexique

« Étant donné dans bien des cas la nouveauté des choses signifiées, le matériel lexical légué par l'antiquité a subi des remaniements tels que son analyse ne peut plus être conduite comme une étude de tradition[146]. » Le rôle du vocabulaire dans l'évaluation des actes bénéficie aujourd'hui de nouveaux moyens. L'ancienneté ou la nouveauté d'un mot ou d'une expression peut désormais être évalué à partir d'un large champ d'œuvres, elles-mêmes confortablement disponibles à partir des bases de données informatisées. Plusieurs questions se posent[147] : 1° celle de la spécificité du vocabulaire diplomatique et des modalités de son renouvellement ; 2° celle du matériel de référence qu'utilise le diplomatiste pour soutenir que tels ou tels termes ou tournures sont « conformes » ou non aux usages de chancellerie ; 3° celle du profil culturel et social des rédacteurs, de leur formation ; 4° la capacité des destinataires à faire passer dans les préceptes qu'ils recevaient des termes appartenant à des *realia* du lieu ou de la région : « La 'porosité' de la diplomatique mérovingienne au bruissement linguistique qui l'entoure mériterait sans doute de nouvelles recherches »[148].

Du côté des vies de saints, la question est, *mutatis mutandis,* assez proche : la langue hagiographique est elle-même « formularisée »[149], aspect qui ne concerne pas que le lexique.

3.4.4. Syntaxe et topologie

Comme l'écrit Georges Tessier à propos des diplômes de Charles le Chauve, « c'est dans le domaine de la syntaxe que la moisson d'observations concernant les usages de cette langue serait, croyons-nous, la plus riche[150]. » Tel est le point de vue adopté ici. La question permet de sonder plus précisément la formation grammaticale des rédacteurs, là où le principe de la dictée des textes aux scribes ne doit pas intervenir. D'une manière encore plus précise, l'attention au « phrasé » permettrait de dépasser les aspects strictement syntaxiques, mettant en avant la disposition des éléments grammaticaux au sein des syntagmes (topologie étroite) ou des phrases (topologie étendue), notions qui échappent souvent à une vision strictement orientée vers la nature des tournures employées.

---

[146] J. Monfrin, *op. cit.,* p. 82.

[147] Formulées notamment par Laurent Morelle, « Une somme d'érudition dédiée aux actes royaux mérovingiens », dans *B.É.C.*, t. 163, 2003, p. 672.

[148] *Ibid.,* p. 673.

[149] Cf. Marc Van Uytfanghe (« Le remploi dans l'hagiographie : une loi du genre qui étouffe l'originalité ? » dans *Ideologie e pratiche del reimpiego nell'alto medioevo (16-21 aprile 1998)*, Spolète, 1999, p. 378) : « Il existait aussi, en effet, une espèce de « formulaire » général qui provenait non seulement de lectures directes et personnelles de plusieurs Vies, mais aussi de leur récitation à l'office ou au réfectoire. Des bribes de ce formulaire coulaient sans doute souvent inconsciemment de la plume d'un hagiographe, sans qu'il eût forcément en tête un texte précis. Bruno Krusch, l'éditeur de Vies de saints dans les *Monumenta Germaniae Historica,* a parfois négligé cet aspect en se basant un peu témérairement sur de telles menues ressemblances pour rajeunir abusivement certaines *Vitae* mérovingiennes. »

[150] G. Tessier, *Recueil des actes de Charles II le Chauve, roi de France,* Paris, 1955, t. 3, p. 146, n. 2.

Par ailleurs, les études de Mary Carruthers sur la *memoria*[151] invitent à appréhender les questions de groupes de mots en fonction de la diction, aspect sur lequel l'examen paléographique[152] des originaux et de leur ponctuation[153] serait peut-être d'un précieux recours sur le plan de la sémantique, du formulaire et de l'accentuation. Ces aspects ouvrent au sociolinguiste des pistes quasi-inexplorées au sein des diplômes. Il s'agirait en effet de dégager les rapports entre la lecture, l'écriture et l'oralité, à travers les séparations de mots qui se font plus courantes avec l'évolution de l'écriture cursive mérovingienne (ou bénéventine en Italie, car le phénomène est général) vers le type de la caroline, ainsi qu'avec l'apparition progressive d'un système de ponctuation à l'origine du nôtre[154]. De plus, on pourra rechercher les niveaux de latinité dans le choix des termes mais aussi de la tournure, et s'interroger sur la présence d'un vocabulaire novateur de type roman dans une syntaxe très proche d'un latin littéraire et conservateur, et *vice versa*.

3.4.5. Vieux français, latin et zone interférentielle

Les deux premières questions posées plus haut (qui ? pour qui ?) ont déjà reçu un certain nombre de réponses. Les autres (comment ? qui comprend quoi ?) appellent les précisions présentées avec le corpus concernant l'usage de l'écrit et de l'oral en matière administrative, juridique et liturgique. L'on ne peut plus reprendre telle quelle la méthodologie d'autrefois qui, en dépit de relevés précis et rigoureux, apportait de maigres éléments de réflexion et de mise en contexte en introduction et en conclusion[155]. Or, l'intention pragmatique d'un texte dépend de l'auditoire auquel il s'adresse. Les textes seront donc restitués dans leur contexte socioculturel et énonciatif particulier, qui implique la prise en compte de l'oralité. Pourtant, la question de la communication en français et en latin se heurte à l'absence de textes en pur vieux français : les documents en *scripta* romane étant très rare avant la fin du XIe siècle, on devra reprendre la méthode qui consiste à comparer la romanité de certains mots et tournures avec leur descendant, le vieux français classique des XIIe-XIIIe siècles[156]. Cette démarche, qui décloisonne l'approche du

[151] Mary J. Carruthers, *Book of memory : a study of memory in medieval culture,* éd. Patrick Boyde et Alastair Minnis, Cambridge, 1990.

[152] M. Van Acker, *Ut quique rustici…,* p. 541, n. 2 : « Il serait d'ailleurs intéressant d'établir des parallèles avec l'adoptation [*sic*], par les Carolingiens, d'une écriture nettement plus claire et structurée que celle qui fut en vigueur sous les Mérovingiens. »

[153] Nicholas Brousseau, dans sa thèse intitulée *Recherches sur la diplomatique de Louis le Germanique (817-876) : étude comparatiste,* Université de Paris-I, 2005, dactyl., p. 302-309, sans traiter l'aspect linguistique, constate l'absence de bibliographie consacrée à la ponctuation des actes, et donne, parmi les premiers, des éléments pertinents sur la question (on notera tout de même quelques éléments dans l'introduction de Georges Tessier au *Recueil des actes de Charles II le Chauve, roi de France,* Paris, 1955, t. 3, p. 136-137).

[154] Il semble admis que les diplômes mérovingiens n'ont pas de ponctuation, ce que nous avons l'intention de nuancer dans notre étude. Or, la question du lien entre ponctuation, *ductus,* abréviations et sémantique, qui pourraient entrer dans la science paléographique, semble encore méconnue.

[155] Significatives sont à cet égard les études, par exemple, de Jeanne Vielliard, *Le latin des diplômes royaux…,* et d'Oskar Haag, « Die Latinitäts Fredegars », dans *Romanische Forschungen,* t. 10, n° 5, 1899, p. 835-932.

[156] Un exemple récent est fourni par l'article de M. Banniard « Blocs archaïques dans la syntaxe de Raoul de Cambrai », dans *Champs du signe,* t. 10, Toulouse, 1999, p. 11-19.

latin et du français, prolonge celle de Konrad Ewald qui écrivait en 1964 un article pionnier sur la place des tournures tout droit issues du formulaire latin dans le texte des Serments de Strasbourg[157]. Il suffit d'inverser le point de vue pour envisager la romanité du latin, et non plus seulement la latinité du roman.

De là l'idée d'interférences entre la langue naturelle et la langue savante. La perception de niveaux langagiers au sein du latin tardif n'est pas nouvelle, mais la mise au point d'une typologie, avec tout ce que cela a certes de schématique, est nécessaire. Celle-ci a été proposée par Francesco Sabatini pour les textes allant de la fin de l'Empire romain aux temps carolingiens[158] :

> **1)** Tout en bas, la langue parlée, commune à ces *litterati* et aux analphabètes *illiterati.*
>
> | | | |
> |---|---|---|
> | **2)** et **3)** | Zone où le *litteratus* peut encoder par écrit le discours produit par un *illiteratus.* | Zone où le *litteratus* peut décoder oralement un texte écrit à un *illiteratus.* |
>
> **4)** En haut, la langue écrite des *litterati.*

Pour les textes carolingiens, on dispose dorénavant de celle proposée par Michel Banniard[159] :

> **1) Protofrançais direct :** commandements à l'intérieur du palais adressés aux domestiques, esclaves, etc. Oralité immédiate en accent local. Évidemment, sous le terme protofrançais, on comprendra toutes les variétés dialectales dont les contours sont en voie d'émergence (lorrain, champenois, wallon…).
>
> **2) Latin à phrasé protofrançais saupoudré de quelques latinismes aléatoires :** commandements lors de cérémonies solennelles collectives, rapports oraux de missions sur l'état d'abbayes, de corps d'armée, etc. Oralité démarquée en diction plus soignée, mais en accent également roman.
>
> **3) Latin à phrasé protofrançais combiné à des séquences plus franchement latines, sorte de *lingua mixta* :** rapports écrits de mission des *missi dominici* ; capitulaires, notamment le *De uillis* ; polyptyques ; serments. Réalisation orale éventuelle en diction latinisante.
>
> **4) Latin en *stylus simplex* comprenant des séquences de protofrançais mieux masquées :** préambules des capitulaires ; corps des

[157] Konrad Ewald, « Formelhafte Wendungen in den Straßburger Eiden », dans *Vox Romanica : Annales Helvetici explorandis linguis romanicis destinati,* t. 23, 1, 1964, p. 35-55.

[158] F. Sabatini, « Dalla 'scripta latina rustica' alle 'scriptae' romanze », dans *Studi medievali,* n° 9, 1968, p. 320-358.

[159] M. Banniard, « Du latin des illettrés au roman des lettrés : la question des niveaux de langue en France (VIIIe-XIIe siècle) », dans *Actes du colloque 'Entre Babel et Pentecôte', Kassel, 18-19 novembre 2006,* éd. Peter von Moos, p. 9-10 (dact.).

lettres dans les correspondances ; traités particuliers d'éducation. Réalisation orale éventuelle en restaurant la syllabation complète.

5) Latin en *sermo altus* ne comprenant plus que des séquences brèves de type roman : Vies de saints réécrites ; traités de théologie et de controverse doctrinale (*Libri carolini*) ; poésies soit de forme classique, soit rythmiques. Dans le cas de lecture à haute voix, l'oralité cherche à restaurer l'intégralité des syllabes écrites.

Le nombre de ces « étiquettes » est bien entendu discutable, l'essentiel étant de ne pas réduire les niveaux langagiers à un schéma binaire bon/mauvais. Ce qui est binaire ici, ce sont les pôles roman/latin, mais, entre les deux, une multiplicité de niveaux existe – on pourrait même affirmer à toute force qu'il y en a autant qu'il y a de textes. Partant d'un nombre de niveaux suffisant mais assez limité pour être manipulable, soit quatre ou cinq, il reste à les articuler avec les traits linguistiques qui les distinguent : l'ordre ascendant, par exemple, est-il nettement majoritaire dans les textes de niveau 1, et nettement minoritaire dans les textes de niveau 4 ou 5 ? Reste à savoir dans quels textes chercher ces niveaux.

La datation des éléments est le travail fondamental pour pouvoir quantifier l'appartenance d'un texte à une latinité traditionnelle ou innovante. Schématiquement, les éléments peuvent être classés, en se plaçant du point de vue de la parole commune vers 700, selon le tableau synthétique qui suit, inspiré de la typologie de M. Banniard[160] :

	Anciennes, existant avant 500	Perdues en AF (structures **évanescentes**, disparues avant 650)	Présentes en AF archaïque (structures **métastables**, disparues avant 850)	Maintenues en AFC (structures **permanentes**, présentes encore jusqu'en 1300 au moins)
Structures **transdia-chroniques**	---------- *ueniret*			
	---------- *uenerat*			
	---------- *uenisset*			
Structures **neuves**		*post se*		
		---------- *de presente*		

[160] M. Banniard, « Changement de langue et changement de phase (VIIe/VIIIe s.) en Occident Latin », dans *De lingua Latina novae quaestiones : actes du Xe congrès de linguistique latine, Paris-Sèvres, 19-23 avril 1999*, éd. Claude Moussy, Louvain-Paris, 2001, p. 1021-1031.

Les structures évanescentes d'existence ancienne font déjà pour beaucoup figure d'archaïsmes en l'an 700, ou tendent à être perçues comme telles. C'est ainsi qu'elles sont nommées dans la présente étude, à plus forte raison dans les textes postérieurs à 700.

Le départ entre ces différents types de structures, forcément délicat, pourra parfois prêter à discussion. On ne pouvait cependant renoncer à le faire. Les cas les plus douteux seront mis à part, les autres recevront un minimum d'explications, notamment dans les cas où la structure est innovante mais pas le lexique employé, ou l'inverse.

4. Présentation du corpus

4.1. Les diplômes

4.1.1. Choix

Ont été choisis les documents de nature publique, qui ont l'avantage d'être plus nombreux que les chartes privées. Ces dernières n'ont pas été retenues ici, mais pourront l'être dans le cadre d'une étude plus large menée ultérieurement. Par prudence méthodologique, la tentation de la diversité a dû céder le pas au choix de la cohérence, qui impliquait par ailleurs celui de la continuité chronologique.

L'on a aussi recherché des originaux, même s'ils « sont souvent l'aboutissement de procédures complexes, qui altèrent le caractère immédiat de leur écriture »[161], et surtout de textes variés et riches : tous les types diplomatiques disponibles étaient envisageables, mais la préférence s'est portée sur les jugements (n°s 1 à 7, 9, 10, 12, 19, 20-21) car leur langue, un peu moins soumise au formulaire que les préceptes du fait de l'introduction des faits rapportés par les différentes parties en cause, est plus riche d'éléments innovants, en particulier pour la période qui suit Charlemagne[162] où leur style échappe sensiblement aux acquis de la réforme grammaticale[163] pourtant biens présents ailleurs. Des préceptes ont été choisis en second lieu, non seulement pour assurer une variété diplomatique qui permît d'éventuelles comparaisons avec les jugements, mais encore pour éviter les sauts chronologiques trop larges (n°s 11, 13, 14, 15, 16, 17-18). Enfin, parmi les préceptes, on a retenu certains binômes (n°s 8-11 et 17-18) qui permettent de comparer l'état d'un même texte, opportunité qui a pu être saisie avec encore plus de profit à propos d'un jugement (n°s 20-21).

Enfin et surtout, sauf exception, ces diplômes originaux proviennent du seul fonds de l'abbaye de Saint-Denis, épargné par les destructions révolutionnaires et classé depuis lors dans la série K des Archives nationales, dite des « Monuments historiques » en raison de l'intérêt historique majeur que représentent les documents qu'elle regroupe. Il ne s'agit donc pas de traiter de la latinité à Saint-Denis, mais de respecter une certaine cohérence de vue imposée par le fait que seul le fonds de Saint-Denis comporte les documents mérovingiens originaux nécessaires au corpus. Le choix des diplômes carolingiens s'est donc fait dans un souci de continuité, dans la mesure où le fonds sandionysien peut être considéré, dans le cadre de cette étude, suffisamment

[161] J. Monfrin, « Le latin médiéval et la langue des chartes », dans *Vivarium,* t. VIII, 1970, p. 88.

[162] Cf. Georges Tessier, *Diplomatique royale française,* Paris, 1962, p. 82-83 : « Pratiquement, la transformation radicale de la latinité des diplômes ne date que du début du règne de Louis le Pieux ».

[163] Il n'est que de lire Robert-Henri Bautier, « La chancellerie et les actes royaux dans les royaumes carolingiens », dans *B.É.C.,* vol. 142, n° 1, 1984, p. 69, à propos de la langue des jugements carolingiens : « La langue est demeurée longtemps plus barbare et il semble bien que ce maniement très médiocre du latin tient au fait que les rédacteurs semblent avoir été des laïques » ; à propos de ceux de Charles le Chauve, cf. G. Tessier, *Recueil des actes de Charles II le Chauve, roi de France,* Paris, 1955, p. 146 (n. 1) et p. 196, ainsi que *Diplomatique royale française,* Paris, 1962, p. 117.

représentatif de la production de l'époque. Ce choix invite à étudier l'évolution linguistique non par le biais de réécritures (correction et reconfiguration « forcées » d'un texte) mais en suivant l'évolution d'un même producteur (application, ou non, de principes linguistiques, destinée à se démarquer d'une production antérieure sans pour autant la retoucher).

4.1.2. Situation sociolinguistique

Plus encore que dans les textes (purement) « littéraires »[164], les textes administratifs que sont les diplômes sont soumis à l'influence très forte des réminiscences littéraires et autres références bibliques, ainsi qu'à celle encore plus nette des actes antérieurs et des recueils de formules d'époque variées. Leur présence fait de l'étude de leur style largement artificiel[165] un exercice délicat où il faut distinguer autant que possible entre ce qui a été mentalement conçu par le rédacteur, ce qui a été mis par écrit par le scribe et ce qui a été emprunté plus ou moins directement aux modèles déjà existants, pour peu qu'on les connaisse.

La plupart des mises au point suivantes font partie des questions que se sont posées les diplomatistes une fois intégré à leurs recherches l'enjeu de la genèse des actes, à partir des années 1860[166].

4.1.2.1. Les concepteurs

a) Les notaires de chancellerie

Dans la « chancellerie »[167] mérovingienne, les notaires sont, comme au temps de l'administration romaine, des laïcs que forme le référendaire. Ils sont semble-t-il assez peu nombreux. Outre leur connaissance de la sténographie, on remarque chez eux une certaine culture littéraire et juridique que reflète leur langue caractérisée par le goût des mots recherchés et des étymologies savantes.

Le notaire doit apprendre à dresser les actes et, pour cela, comme on le verra, il s'inspire des formulaires qui sont des recueils de modèles. Alors qu'au VIe siècle l'on considère comme rare qu'un clerc s'engage dans l'administration, aux siècles suivants, au contraire, cela est de plus en

[164] J. Monfrin, *op. cit.,* p. 82 : « Les chartes constituent une sorte de genre littéraire, mineur si l'on veut, mais traditionnel, car il est lié à celui de l'*epistola* latine », cf. aussi p. 93 et Jacques Fontaine, « De la pluralité à l'unité dans le 'latin carolingien' ? », dans *Nascità dell'Europa ed Europa carolingia : un'equazione da verificare,* Spolète, 1981, t. 2, p. 767. Mais, au fond, qu'est-ce qu'un texte littéraire au moyen âge ?

[165] *Ibid.,* p. 90.

[166] Olivier Guyotjeannin, « Écrire en chancellerie », dans *Auctor et auctoritas : invention et conformisme dans l'écriture médiévale,* actes du colloque tenu à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, 14-16 juin 1999, dir. Michel Zimmermann, Paris, 2001, p. 29.

[167] Ce terme, employé par commodité, est à vrai dire inexact pour désigner le service des écritures de la royauté franque. Il n'apparaît dans les textes qu'au XIIe siècle, époque où la *cancellaria*, détachée de la Chapelle des rois carolingiens, devient une administration autonome. Cf. Josef Fleckestein, *Die Hofkapelle der deutschen Könige, Teil 1 : Grundlegung*. *Die karolingische Hofkapelle,* Stuttgart, 1959, p. 75.

plus fréquent[168]. Dans les formulaires composés à l'époque et dans les souscriptions des chartes, on constate que des diacres et des lecteurs font office de notaires. Ainsi, lorsque les premiers Carolingiens remplacent les laïcs par des clercs dans leurs bureaux, l'évolution est déjà commencée[169]. Pour gouverner son royaume qui s'agrandit de plus en plus et devient Empire en 800, Charlemagne veut revenir aux traditions romaines et souhaite que l'écrit soit un des moyens d'unir les sujets à l'administration centrale. La chancellerie liée étroitement à la Chapelle, dirigée par des clercs et des abbés instruits, est un des rouages importants de la cour carolingienne. Les souverains recrutent dans leur Chapelle des clercs qui les aident à établir les lettres, diplômes, demandes de rapports, aide-mémoire pour les *missi,* toute une série d'écrits dont une petite partie seulement nous est parvenue. Le chancelier carolingien forme les scribes en mettant à leur disposition les formulaires qui continuent à être rédigés, en leur apprenant les règles de la rhétorique.

Il est parfois difficile de déterminer dans l'élaboration d'un document où s'arrête le rôle du notaire, rédacteur donc concepteur intellectuel de l'acte, et celui du scribe qui se borne à écrire. Comme on peut le lire chez Georges Tessier[170], quelques rares mentions hors teneur dans les diplômes originaux de Louis le Pieux permettent d'entrevoir la dualité éventuelle du rédacteur (*dictator)* et du scribe *(scriptor),* mais, au vu des diplômes originaux, le phénomène semble avoir été exceptionnel car y a coïncidence entre les particularités de style et d'écriture. Le rédacteur-scribe sera tantôt le notaire dont le nom se lit dans la souscription de chancellerie, tantôt un de ses collègues, tantôt un personnage anonyme que son écriture et son style permettent seuls d'identifier.

b) La question délicate des diplômes conçus hors de la chancellerie

Par le destinataire lui-même. – Il n'y a qu'un seul des trente-huit diplômes mérovingiens originaux dont l'originalité, non la sincérité, ait donné lieu à quelques contestations : il s'agit du diplôme d'immunité délivré par Childebert III au monastère des Fossés[171]. Les objections sont fondées sur la qualité du parchemin et l'aspect de l'écriture. Cependant, l'allure franche et rapide de la souscription du référendaire, le tracé des lettres dans les mots qui composent cette

[168] Comme le fait remarquer Pierre Riché (« La formation des scribes dans le monde mérovingien et carolingien », dans *Histoire comparée de l'administration (IVe-XVIIIe siècles),* éd. Werner Paravicini et Karl Ferdinand Werner, Zurich-Munich, 1980, p. 76), les clercs du VIIIe siècle sont, contrairement au VIe siècle, plus nombreux dans cette fonction que les laïcs.

[169] Peter Worm (« Alte und neue Strategien der Beglaubigung : Öffentlichkeit und Königsurkunde im frühen Mittelalter », dans *Frühmittelalterliche Studien,* n° 38, 2004, p. 297-308), a émis l'hypothèse que le recrutement à la chancellerie d'un personnel clérical, rendu nécessaire non par la qualité défaillante des laïques, mais par l'insertion beaucoup plus liturgique (p. 304-305) des diplômes qui y sont conçus, pourrait être lié à l'usurpation du pouvoir en 751 : « Vielleicht nutzten die ersten Karolinger diese Art der Bestätigung [= die Sakralisierung], um ihr fehlendes Geburtsrecht und ihre fehlende Würde durch den Verweis auf eine sakrale Legitimation zu kompensieren » (p. 307).

[170] G. Tessier, *Diplomatique royale française,* p. 109.

[171] Conservé aux Archives nationales à la cote K12, il est reproduit et édité par Hartmut Atsma et Jean Vezin, *Chartae latinae antiquiores : fac-simile edition of the latin charters prior to the ninth century,* t. XIV, Dietikon-Zurich, 1982, n° 583.

souscription donnent à penser qu'il s'agit bien d'un original. Maurice Prou inclinait à voir dans ce diplôme « un acte écrit par un scribe étranger à la chancellerie royale, peut-être un moine de Saint-Maur des Fossés accoutumé à transcrire les livres, en d'autres termes le plus ancien exemple d'un acte préparé par les soins du destinataire[172]… », soit hors chancellerie : Theo Kölzer se range, comme beaucoup, à cette opinion[173]. L'hypothèse ne peut manquer d'être lancée aussi pour les documents destinés à Saint-Denis, même si Carlrichard Brühl n'en croit rien[174].

Par un établissement pour un particulier. – Le fonds mérovingien de Saint-Denis comporte des diplômes établis pour d'autres destinataires que Saint-Denis : serait-ce, comme l'écrivait Pierre Riché, parce qu'« à cette époque les clercs tiennent la plume à la demande des particuliers qui font dresser les actes, les chartes de Wissembourg, de Saint-Bertin, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Denis, sont rédigées par des notaires lecteurs ou diacres[175] » ? Un article de Régine Le Jan invite à nuancer cette idée : l'auteur constate en effet que les notaires qui élaborent les actes privés au VIIIe siècle sont souvent, et pas seulement en Italie, des membres de l'aristocratie laïque à qui la maîtrise de l'écrit confère presque autant de prestige que la cléricature[176]. Par ailleurs, la présence dans les archives de Saint-Denis de documents ne concernant pas cette abbaye peut s'expliquer par d'éventuelles acquisitions ultérieures sur lesquelles on est mal renseigné.

Georges Tessier a attaché une importance spéciale à l'examen des particularités graphiques et stylistiques des actes et aux comparaisons d'écriture. En 1945, il publiait un article fondamental consacré aux Originaux et pseudo-originaux carolingiens du chartrier de Saint-Denis[177], au nombre d'une centaine entre 753 et 980, où il démontrait que, dès le règne de Louis le Pieux, des scribes de Saint-Denis s'étaient substitués aux notaires de la chancellerie royale et écrivaient les originaux d'une main comparable à celle de la chancellerie : on peut le discerner dans des préceptes intitulés soit à son nom, soit au nom de son fils Lothaire, soit peut-être au nom de Pépin Ier d'Aquitaine[178].

Il est apparu que, dès le règne de Charles le Chauve, la rédaction et le grossoiement des actes en dehors de la chancellerie n'étaient pas des phénomènes exceptionnels, surtout quand il s'agissait d'établissements importants. Si on compare au point de vue de l'écriture les trente

[172] Philippe Lauer et Charles Samaran, *Les diplômes originaux des Mérovingiens, fac-similés phototypiques avec notices et transcriptions,* préface par Maurice Prou, Paris, 1908, p. II.

[173] T. Kölzer (*Die Urkunden der Merowinger,* p. XVIII-XIX), à la suite de C. Brühl (*Studien zu den merowingischen Königsurkunden,* éd. Theo Kölzer, Cologne-Weimar-Vienne, 1998, p. 48), n'exclut pas semblable verdict pour l'acte relatif à Argenteuil (n° 150 de l'éd. Kölzer). Sur cette épineuse question et ses implications, voir les références dans la note critique du n° 144 (p. 363).

[174] Cf. C. Brühl, *Studien…,* p. 48.

[175] P. Riché, « Le renouveau culturel à la cour de Pépin III », dans *Francia,* n° 2, 1974, p. 63.

[176] Régine Le Jan, « À la recherche des élites rurales du début du VIIIe siècle : le 'notaire' alsacien Chrodoin », dans *L'Église et la société entre Seine et Rhin (V^e^-XVIe siècle) : recueil d'études d'histoire du Moyen Âge en l'honneur de Bernard Delmaire*, dans *Revue du Nord*, t. 86, n°s 356-357, juil.-déc. 2004, p. 485-498, ici p. 494.

[177] G. Tessier, « Originaux et pseudo-originaux carolingiens du chartrier de Saint-Denis », dans *B.É.C.,* t. 106, 1945-1946, p. 35-69.

[178] G. Tessier, *Diplomatique royale française,* p. 110.

diplômes originaux ou plus précisément les trente-six expéditions originales du chartrier de Saint-Denis qui se réclament de Charles le Chauve, on observe que dix-sept d'entre elles accusent de telles ressemblances qu'on ne peut se défendre de la conclusion qu'elles ont été exécutées dans le *scriptorium* de l'abbaye, dont Georges Tessier définit l'écriture et les usages, d'autant plus qu'elles forment une série à part dont les caractères graphiques essentiels ne se retrouvent dans aucune autre[179].

La preuve était donc établie que des destinataires, dès le début du IXe siècle, avaient rédigé et écrit des actes royaux. Ainsi étaient expliquées des anomalies dans la rédaction de certains diplômes : par là même, les règles de la critique diplomatique traditionnelle, trop exclusivement fondées jusque-là sur l'étude des habitudes de chancellerie, étaient sérieusement ébranlées. La démonstration s'étendait en 1951 au chartrier de Saint-Martin de Tours[180], duquel pourtant aucun original n'était plus conservé : ici les comparaisons de style permettaient des conclusions analogues à celles qu'avaient autorisées les originaux de Saint-Denis. Ces deux articles ont montré que l'étude des actes médiévaux doit être entreprise non plus seulement dans le cadre de la chancellerie, mais aussi (et peut-être surtout) dans celui de la tradition des établissements destinataires[181].

4.1.2.2. L'influence du destinataire sur la rédaction

Certaines des opérations d'expédition ont été exécutées par la personne qui a écrit le texte ou par une tierce personne. C'est dire que tout exposé sur le mécanisme même de la chancellerie demeure nécessairement hypothétique, d'autant plus qu'à une époque où rien n'est vraiment fixé de façon immuable le nombre des cas particuliers paraît extraordinairement élevé et que les pratiques semblent varier, au moins dans les détails, selon les règnes et, vraisemblablement aussi, au gré des personnes qui eurent la responsabilité de la chancellerie. On peut néanmoins tirer nombre d'indications utiles des notes tironiennes qui ont été portées sur les originaux de nombreux préceptes à l'intention de ceux qui devaient procéder aux ultimes contrôles et vérifications avant le scellage. De toute façon, les observations ici ne peuvent porter que sur les seuls préceptes puisqu'on est presque dépourvu de toutes informations relativement aux mandements et aux lettres des rois par lesquels pourtant s'exprimait leur volonté dans le domaine politique et qui assuraient le fonctionnement de la lourde machine administrative.

---

[179] L'on se souviendra par exemple que l'archichancelier de Charles le Chauve, Louis, était abbé de Saint-Denis.

[180] G. Tessier, *Les diplômes carolingiens du chartrier de Saint-Martin de Tours,* dans *Mélanges d'histoire du Moyen Âge dédiés à la mémoire de Louis Halphen,* Paris, 1951, p. 683-691 et du même, *Recueil des actes de Charles II le Chauve, roi de France*, 3 vol. (introduction et regeste), Paris, 1955, p. 110 sqq.

[181] G. Tessier, *Diplomatique…,* p. 110-111 et Robert-Henri Bautier « Leçon d'ouverture du cours de diplomatique à l'École des chartes (20 octobre 1961) », dans *B.É.C.,* t. 119, n° 1, 1961, p. 194-225. Sans les avoir lus, on peut mentionner les travaux de Mark Mersiowsky, *Privileg und Empfänger : Karolingische Herrscherurkunden und politische Kommunikation im Frühmittelalter,* Münster, 2002, ainsi que « Saint-Martin de Tours et les chancelleries carolingiennes », dans *Alcuin, de York à Tours : écriture, pouvoir et réseaux dans l'Europe du haut Moyen Âge,* dir. Philippe Depreux et Bruno Judic, *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest,* t. 111, n° 3, 2004, p. 73-90

a) Disposer d'un notaire à la cour ?

Sans doute était-ce le responsable du service, le *magister,* qui désignait le notaire qu'il chargeait de la rédaction ou du grossoiement de l'acte : *ita magister scribere iussit*. Mais il ne serait pas à exclure que certains notaires au moins avaient, en quelque sorte, leur clientèle propre et qu'ils suivaient à la cour les affaires qui concernaient tel ou tel établissement[182]. On comprendrait mal autrement que le notaire Barthélemi sous Charles le Chauve ait reconnu six diplômes pour Saint-Martin de Tours. Au surplus, Hincmar, dans le *De ordine Palatii,* dit que les notaires doivent se comporter de façon honnête et ne pas exiger plus que leur dû, ce qui laisse supposer qu'ils étaient rétribués par les destinataires au prorata du travail accompli[183].

b) Renouvellement de titres antérieurs

Ceux-ci servaient de base aux actes confirmatifs qui en étaient faits et qui peuvent en conséquence présenter un aspect archaïsant qui n'est pas sans dérouter la critique. Parfois on devait en réunir les textes et les présenter sous forme de petit recueil en cahier ou en rouleau, origine de plusieurs des plus anciens « cartulaires » qui nous sont parvenus : ainsi à Corbie, à Saint-Florent de Saumur ou à Narbonne[184].

c) Influence de suppliques écrites ?

Si l'on excepte les donations aux particuliers, qui se présentent comme des actes *motu proprio* non sollicités par les intéressés — ce qui en nombre de cas peut apparaître comme une fiction — la très grande majorité des préceptes font état d'une requête présentée au souverain. Cette supplique devait prendre le plus souvent la forme d'un écrit, voire d'un mémorandum détaillé, qui permettait à la chancellerie de rédiger l'acte avec des précisions suffisantes. La preuve en est que dans de nombreux diplômes délivrés en faveur d'établissements religieux de la Marche d'Espagne on trouve, enchâssées au milieu des formules classiques de la chancellerie, des phrases entières rédigées dans un latin très proche de l'oralité spontanée, émaillé d'expressions et de tournures propres au catalan, notamment quand il s'agit de préciser les confronts de biens confirmés ou cédés. Ailleurs, dans des confirmations de biens échangés ou donnés, se rencontrent des détails —

[182] Philippe Depreux : « Die Kanzlei und das Urkundenwesen Kaiser Ludwigs des Frommen – nach wie vor ein Desiderat der Forschung », dans *Francia,* 20/1, 1993, p. 153 : « Ist est nicht logisch, daß die Empfänger, wenn sie schon die Verlange Urkunde nicht selbst mundieren durften, lieber mit einem bestimmten Notar in Kontakt blieben, der für sie die Urkunden schreiben würde ? ».

[183] Cf. R.-H. Bautier, « La chancellerie et les actes royaux dans les royaumes carolingiens », p. 36 ; Philippe Depreux (*op. cit.*, p. 154), remarque des *arengae* de Macedo (notaire appartenant à la suite de Lothaire) qui ne sont pas issues des formules de la chancellerie impériale, l'une (*M.G.H., Arengenverzeichnis,* n° 500) utilisée pour des documents tous adressés à l'abbaye de Farfa, une autre (n° 3531) isolée, puis une troisième (n° 1721) : 3 *arengae* inédites, datées du même jour et dont la *recognitio* fut faite par le même notaire, que l'on n'a pas l'occasion de rencontrer une autre fois à la chancellerie : ce notaire était-il donc lié très étroitement au milieu de l'abbaye bénéficiaire ?

[184] R.-H. Bautier, *op. cit.,* p. 30-31.

noms de tenanciers, nombre de manses de diverses natures, dimensions mêmes de parcelles — qui ne peuvent être que des extraits de polyptyques[185].

4.1.2.3. Les principes et le contexte de production

a) Les formulaires

Le terme de « formulaire » désigne à la fois les recueils de formules qui nous sont parvenus et le maillage de formules qui sert à l'établissement d'un texte juridique. Les travaux les plus récents sur les formulaires du haut moyen âge sont ceux d'Alice Rio, qui ont notamment montré les défauts éditoriaux de l'édition fournie jadis par Zeumer[186] et la nécessisté de mieux tenir compte de la tradition manuscrite et des éléments codicologiques souvent négligés par ce dernier[187].

Les principaux recueils de formules. – On constate par d'innombrables coïncidences que les Germains, Francs et Ostrogoths notamment, se sont approprié le formulaire romain[188], principalement le Code théodosien, par le canal du Bréviaire d'Alaric[189]. Le premier formulaire franc dont l'ensemble soit conservé est celui de Marculf, dont Alf Uddholm attribue la composition à un moine appartenant vraisemblablement à Saint-Denis, entre 688 et 731/732[190]. Qu'il fût déjà en usage dans la chancellerie mérovingienne, on ne peut l'affirmer[191], car certaines de ses formules ne concordent pas avec les correspondantes des originaux conservés. Du moins s'imposa-t-il très vite, dès le VIIIe siècle, aussi bien dans les provinces *(in pago)* qu'à la cour *(in palatio)*. Il fut sans doute officiellement employé dans la chancellerie des maires du Palais. Pour celle des trois premiers rois carolingiens, la chose est hors de doute[192]. Si les diplômes de Pépin le Bref et de Charlemagne marquent une évolution relative par rapport à ceux des Mérovingiens, c'est surtout aux exigences consécutives aux réformes culturelles qu'il faut

[185] R.-H. Bautier, « La chancellerie et les actes royaux… », p. 31.

[186] *Formulae Merowingici et Karolini aevi*, éd. Karl Zeumer, Hannovre, 1886, XX-782 p.

[187] C'est le cas de son dernier livre, *Legal practice and the written word in the Early Middle Ages : Frankish Formulae, c. 500-1000*. Cambridge/New York, 2009, XII-299 p. On trouvera dans notre bibliographie les autres études du même auteur.

[188] Alain de Boüard, *Manuel de diplomatique française et pontificale, t. 1 : Diplomatique générale,* Paris, 1929, p. 131. Voir à ce sujet l'important article de Rudolf Falkowski, « Studien zur Sprache der Merowingerdiplome », dans *Archiv für Diplomatik,* n° 17, 1971, p. 1-125.

[189] Cf. Ian Wood, « The Code in Merovingian Gaul », dans *The Theodosian Code : studies in the imperial law of Late Antiquity,* p. 161-177.

[190] A. Uddholm, « Les traits dialectaux de la langue des actes mérovingiens et le formulaire de Marculf », dans *Archivum latinitatis medii aevi* (Bulletin du Cange), n° 25, 1955, p. 69.

[191] C'est ce que rappelle Theo Kölzer (*Die Urkunden der Merowinger,* p. XXVI), contre l'opinion d'Ingrid Heidrich, « Titulatur und Urkunden der arnulfingischen Hausmeier », dans *Archiv für Diplomatik, Schriftgeschichte, Siegel- und Wappenkunde,* n°s 11-12, 1965-1966, p. 199 sqq et surtout p. 204, ce qui rejette l'idée d'un personnel clérical à la chancellerie mérovingienne et de l'élaboration des diplômes à Saint-Denis pour cette période.

[192] A. de Boüard, *op. cit.,* p. 134. – Sur l'usage de ce formulaire, cf. la thèse malheureusement encore inédite d'Alexandre Jeannin, *Formules et formulaires : Marculf et les pratriciens du droit au premier Moyen Âge (V^e-Xe siècles),* thèse de doctorat d'histoire du droit, des institutions et des faits sociaux, soutenue le 16 mai 2007, Université Lyon-III, dir. Christian Lauranson-Rosaz.

l'attribuer, et dans une moindre mesure à l'influence du formulaire de Marculf[193], dont certaines chutes rythmiques d'ancienne tradition ont été perpétuées à leur insu par les rédacteurs de diplômes royaux[194]. D'autres formulaires ont existé dans la lignée de celui-ci[195], mais ils n'eurent jamais, comme lui, un caractère officiel. De ce point de vue, pourtant, il faut distinguer une collection de 55 modèles, composée à Saint-Martin de Tours à une époque de rénovation de la langue diplomatique, entre les années 828 et 832, au moyen de diplômes concrets de Louis le Pieux : les *Formulae imperiales e curia Ludouici Pii.* Que ce recueil fût destiné à la chancellerie de ce souverain, rien n'est plus vraisemblable si l'on considère les liens étroits qui unissaient alors l'abbaye tourangelle à la chancellerie impériale. Le fait est qu'il y fut en usage et que l'on continua de s'en servir dans les bureaux des monarques carolingiens jusqu'à la fin du IXe siècle[196]. Malgré tout cela, on a pu à juste titre considérer que « chaque acte est, pour cette période, un document particulier, ne serait-ce que parce que les formulaires sont en constante évolution »[197].

Leur usage. – Sans doute, les formules de Marculf, révisées et complétées au début de l'époque carolingienne, puis, sous Louis le Pieux et ses fils, les *Formulae imperiales,* pouvaient-elles être mises à contribution, mais l'extrême variabilité des formulations adoptées amène à se demander si ces formulaires ne servaient pas surtout de manuel pour l'instruction des notaires ou d'ouvrage de référence dans des cas difficiles. Il est rare en effet de retrouver le mot-à-mot des formules dans les actes de la pratique, même si le schéma général est observé. « Il semble que la qualité prisée chez un notaire était précisément son aptitude à broder à l'infini sur les thèmes les plus connus et à en varier l'expression[198]. » D'ailleurs, dans le cas des préceptes, il n'est pas sûr que l'on procédait toujours à l'établissement d'une minute : que le rédacteur ait dicté le texte à un expéditionnaire ou que, se confondant avec celui-ci, il ait écrit directement le précepte qu'il se dictait en quelque sorte à soi-même, il ne pouvait qu'utiliser les éléments fournis par la requête, les mémorandums et actes antérieurs apportés par le requérant et enrobant le tout dans les formules en usage, probablement répétées de mémoire plutôt que copiées sur un formulaire. Car les notaires connaissaient suffisamment leur métier pour dresser l'acte en se remémorant le formulaire des actes déjà expédiés par eux ou en s'inspirant de ceux qu'avaient produits les destinataires à l'appui de leur demande, ce qui explique souvent les formes archaïsantes si florissantes lorsqu'il y a eu utilisation de « rétro-actes »[199].

---

193 G. Tessier, *Diplomatique royale française,* p. 60.

194 Cf. Harry Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien*, 2e éd., Leipzig, t. II, p. 363-364. Ce n'est qu'au XIe siècle, dans la chancellerie pontificale, que cette tradition reprend vraiment.

195 Présentation chez A. de Boüard, *op. cit.,* p. 135-137.

196 *Ibid.,* p. 138. Ces formules on été éditées pour les *M.G.H.* par Karl Zeumer, *Formulae Merowingici et Karolini aevi (Legum sectio V. Formulae),* Hannovre, 1886.

197 Benoît-Michel Tock (dir.), *La diplomatique française du haut moyen âge : inventaire des chartes originales antérieures à 1121 conservées en France,* t. I : *Introduction générale, Album diplomatique, Table chronologique, Table des auteurs,* Turnhout, 2001, p. 1.

198 R.-H. Bautier, *op. cit.,* p. 35.

199 *Ibid.,* p. 35, et G. Tessier, *Diplomatique royale française…,* p. 109.

Formulaire et discours diplomatique. – Les différentes parties du discours sont différemment soumises aux variations linguistiques et au formulaire. Dans le protocole initial comme dans l'eschatocole, les parties présentes dans les diplômes mérovingiens et carolingiens sont brèves et très fortement soumises au formulaire. On peut y trouver quelques indications d'ordre lexical ou phonétique, mais peu d'ordre grammatical. Dans le texte même, la notification et la corroboration semblent appeler les mêmes remarques, tandis que le préambule ou *arenga,* ainsi que l'exposé et le dispositif, sont plus porteurs de variations, en particulier l'exposé, étant donné son caractère descriptif[200], et à plus forte raison celui des jugements, pour les raisons liées à leur expédition. Ainsi, dans le domaine pontifical, Hans-Henning Kortüm[201] a déterminé la très forte influence, sur la rédaction du corps même des privilèges, du document de base fourni au notaire par les bénéficiaires.

b) Une distribution contrastée de la documentation

La recherche d'originaux amène rapidement à un constat : ils sont bien souvent concentrés dans un fonds particulier, et leur distribution chronologique laisse apparaître des temps forts et des temps faibles.

Le poids des chartriers ecclésiastiques et surtout de Saint-Denis. – On constate, en particulier pour l'époque mérovingienne, une concentration sur le chartrier de Saint-Denis, et des temps forts biens marqués, comme dans les années 677, 690-697, 709-710, 716-717. De 717 à 751, aucun original ne nous est parvenu, pourquoi ? Plus généralement, peut-on d'ailleurs faire une bonne critique à partir de trente-huit originaux (de 625 à 717), provenant du seul fonds de Saint-Denis ? Sans hésiter, Carlrichard Brühl[202] et Theo Kölzer[203] répondent par l'affirmative, en faisant valoir que douze de ces originaux avaient d'autres bénéficiaires que Saint-Denis[204]. Peut-on évaluer les liens qu'entretiennent certains impétrants avec Saint-Denis ? Faut-il suivre Arthur Giry lorsqu'il affirme que Saint-Denis « était à l'époque mérovingienne le dépôt où se conservaient les actes

[200] Jeanne Vielliard, *La langue…* p. X : « Il y a, au cours du texte, dans l'exposé par exemple, des phrases entières que le notaire a composées lui-même ; c'est là que nous trouverons matière à remarques ».

[201] H.-H. Kortüm, *Zur päpstlichen Urkundensprache im frühen Mittelalter : die päpstliche Privilegien, 846-1046*, Sigmaringen, 1995, 464 p.

[202] C. Brühl, *Studien zu den merowingischen Königsurkunden,* éd. Theo Kölzer, Cologne-Weimar-Vienne, 1998, p. 37-38, 46-48 et 140-141.

[203] *Diplomata regum Francorum e stirpe Merovingica / Die Urkunden der Merowinger,* éd. T. Kölzer, Hanovre, 2001, introduction, p. XIII.

[204] Seul Laurent Morelle (« Une somme d'érudition dédiée aux actes royaux mérovingiens », dans *B.É.C.*, t. 163, 2003, p. 673, n. 103) a énuméré ces douze actes. Les voici, donnés avec leur numéro dans l'édition de T. Kölzer : sept actes pour particuliers sans référence à Saint-Denis (nos 32, 75, 121, 126, 135, 141, 155) ; un acte pour Saint-Maur-des-Fossés (n° 144) ; un acte pour Saint-Germain-des-Prés (n° 153) ; deux actes pour le monastère de Tussonval (près de Mours, Val d'Oise) (nos 147 et 149) ; un acte pour le monastère d'Argenteuil (n° 150). On peut ajouter à la liste l'original transmis par dom Bouquet et doms Tassin et Toustain (n° 158), cf. *ibid.*, p. 662, n. 48.

royaux »[205] ? Il semble que de tels liens soient possibles dans le cas des laïcs, probables dans le cas de Tussonval, énigmatiques dans celui d'Argenteuil. On doit surtout reconnaître que deux originaux pour Saint-Germain-des-Prés et pour Saint-Maur-des-Fossés sont un faible contrepoids à la domination dionysienne et que tout cela reste concentré en Neustrie[206]. La situation se diversifie à l'époque carolingienne.

Une très grande partie des documents administratifs étaient destinés à des laïcs[207] : pas d'assemblée générale, d'expédition militaire, d'enquête, d'envoi de *missi* dans les provinces ni autres nomination de comtes, sans des *mandata,* des ordres, des *codicilli,* des *indicole,* dont on connaît encore des spécimens de l'époque mérovingienne grâce aux formulaires, mais sur lesquels on n'a plus guère d'information, même pour l'époque carolingienne. Incontestablement, la conservation des archives nous trompe quant à la proportion des différents types de documents qu'expédiait le Palais au IXe siècle.

Des rythmes d'émission. – En principe, jusque dans la seconde moitié du IXe siècle, le bénéficiaire faisait en personne la démarche auprès du souverain, comme en témoignent les formules du type *« accedens Talis… »*. Il profitait souvent pour cela de la tenue d'une assemblée générale ou d'un synode ou d'une convocation de l'ost. Cela explique qu'on constate parfois que les diplômes sont délivrés par fournées, séparées par des temps plus ou moins longs où aucun précepte ne nous est parvenu. Le plus grand nombre d'actes étaient expédiés, semble-t-il, lors de l'assemblée de la première ou de la seconde année du règne, où les fidèles se hâtaient de venir prêter serment de fidélité au nouveau souverain, obtenir de lui le renouvellement de leurs *honores* et solliciter la confirmation de leurs privilèges. Ainsi sur la quarantaine de diplômes expédiés par Eudes dans les dix ans de son règne et dont on a conservé le texte, vingt-deux l'ont été entre juin 889 et juin 890, dont neuf en quelques jours en juin 889. De même, lors de son séjour à Toulouse en mai-juin 844, quand il vient après le traité de Verdun de l'an précédent se montrer en Aquitaine, Charles le Chauve ne fait pas expédier moins de vingt et un préceptes. Des faits analogues se constatent lors de la concentration de l'ost par Carloman II autour de Pouilly ou par Charles le Simple à Tours-sur-Marne à deux reprises en 899 et 922. Un tel surcroît de travail amenait nécessairement la chancellerie à recourir à des scribes d'appoint, étrangers à son service ordinaire. Mais dès la fin du IXe siècle, l'abaissement de l'autorité royale, la cessation des grandes assemblées générales et le développement de la hiérarchie « féodale » ne justifient plus dans les mêmes conditions la venue au palais de fidèles lointains[208].

[205] A. Giry, *Manuel de diplomatique*, Paris, 1925, dans le développement consacré aux *Formulae Marculfi,* p. 483.

[206] *Ibid.,* p. 673.

[207] Warren Brown, « When documents are destroyed or lost : lay people and archives in the early Middle Ages », dans *Early Medieval Europe,* 11/4, p. 337-366.

[208] Robert-Henri Bautier, « La chancellerie et les actes royaux dans les royaumes carolingiens », dans *B.É.C.,* vol. 142, n° 1, 1984, p. 31-32.

c) Particularité des jugements

C'est du comte du palais et du tribunal royal que proviennent surtout des témoignages nombreux d'une activité documentaire : jugements et documents assimilables. Les actes des jugements étaient rédigés et écrits par des notaires particuliers à la disposition du comte du palais, puis reconnus par celui-ci ou en son nom et validés par l'apposition d'un sceau spécial, *anulus palatii.* Les originaux conservés sont établis sur des feuilles de parchemin de dimensions plus restreintes que les préceptes, souvent tenus dans le sens de la hauteur, et écrits d'une main plus cursive, moins soignée aussi.

Le type diplomatique du jugement[209], apparemment fréquent à l'époque mérovingienne (on en compte 16 sur 38 diplômes originaux), est en voie de disparition à l'époque carolingienne. Seuls 15 ont été conservés pour cette période : deux de Pépin le Bref, neuf de Charlemagne, aucun de Louis le Pieux, trois de Charles le Chauve, à quoi il faut ajouter un jugement de Pépin Ier d'Aquitaine[210]. Les diplomatistes on eu du mal à expliquer les causes de cette disparition[211]. Une explication convaincante a été proposée par le japonais Osamu Kano : le jugement serait en fait remplacé par des préceptes de restitution[212], il ne mettrait donc plus fin à une instance judiciaire. C'est la notice non royale qui s'en chargerait. Le texte de jugement à proprement parler n'est donc plus un diplôme. En effet, pour les Mérovingiens, le diplôme était toujours un ordre aux agents. Mais pour les Carolingiens le diplôme est devenu une charte par laquelle le roi dispense des faveurs et confirme et assure le droit, ce qui se manifeste dans le changement de la conception du jugement. Par conséquent, si le roi ne peut donner ou confirmer lui-même le droit, il lui est difficile de formuler l'action du roi en forme de diplôme. Dans les diplômes de jugement mérovingiens, le roi est présent et la rédaction est subjective (2e personne du pluriel), tandis que dans les jugements carolingiens, l'hésitation est manifeste entre ce type de formulation et la tournure objective (3e personne).

4.2. Les *Vitae*

4.2.1. Choix

Le choix de couples de *Vitae* dont le premier fût écrit aux alentours de l'an 700 rendait très ardu, sinon impossible, une cohérence géographique aussi nette que pour les diplômes. S'imposer

[209] Décrit pour l'époque carolingienne par Robert-Henri Bautier, *op. cit.,* p. 69-71

[210] Osamu Kano, « La disparition des actes de jugement – une conséquence de la restructuration de l'espace de communication des diplômes par les Carolingiens ? », dans *Journal of studies for the integrated text science,* n° 1, 2003, p. 35.

[211] Lire à ce sujet G. Tessier (*Diplomatique royale française,* p. 116), puis R.-H. Bautier (*op. cit.,* p. 68), réfutés par O. Kano (*op. cit.*, p. 35, n. 27).

[212] Ingid Heidrich (« Titulatur und Urkunden der arnulfingischen Hausmeier », dans *Archiv für Diplomatik, Schriftgeschichte, Siegel- und Wappenkunde,* nos 11-12, 1965-1966, p. 116) avait déjà remarqué le changement de nature des jugements émis par les maires du Palais : à proprement parler, il s'agissait de plus en plus de donations et de confirmations de biens.

des textes mérovingiens qui ne remontent pas trop au-delà de l'an 700 est une simple précaution de bons sens : il s'agit d'appréhender une latinité aussi avancée (ou tardive) que possible pour mieux saisir le contraste avec les principes langagiers qui ont présidé aux réécritures. Les textes métriques, versifiés ou prosimétriques, ont été exclus du corpus compte tenu de leur caractère intrinsèquement savant et artificiel.

Le choix des *Vitae* de sainte Bathilde permet de maintenir un point d'observation dans la latinité de la région de Chelles, assez proche géographiquement de Saint-Denis.

Celui des *Vitae* de saint Riquier a été motivé par deux raisons essentielles : d'une part, il permet un voyage en région picarde, à l'instar de certains diplômes du corpus, ce qui peut favoriser des comparaisons aussi peu probables que précieuses. D'autre part et surtout, l'on verra que ce dossier hagiographique a été un des plus étudiés mais encore assez peu dans le cadre d'une confrontation proprement linguistique du texte mérovingien et de la réécriture en prose par Alcuin.

Le dossier hagiographique de saint Gall peut sembler détoner : la *Vita* « mérovingienne » date en fait d'une des trois décennies précédant le couronnement impérial de Charlemagne, et a été produite dans une région éloignée de la zone neustrienne d'où proviennent les autres textes. En fait, la tenue du texte « mérovingien » de la *Vita Galli* montre assez bien qu'il a été rédigé une l'époque qui précède encore la réforme carolingienne dans cette abbaye[213] et qu'il correspond bien à une langue tardive que les lettrés n'admettront bientôt plus. Ces derniers auteurs ont l'avantage d'avoir produit chacun un nouveau texte, et de permettre une étude cette fois-ci binoculaire des procédés de réécriture d'un même texte.

Le premier critère qui a contraint à exclure certaines *Vitae* du corpus est le respect d'un volume à peu près comparable au volume des textes diplomatiques. Ainsi, les *Vitae* de saint Rémi, qui auraient pu entrer en compte, n'ont pas été retenues, car la réécriture composée par Hincmar de Reims est exceptionnellement volumineuse (près de 39 000 mots[214]), comparée au texte mérovingien du pseudo-Venance Fortunat qui excède à peine les 1100 mots. Les *Vitae* de saint Denis n'ont pas été retenues compte tenu de la date du texte mérovingien composé par Venance Fortunat, soit un siècle trop tôt (fin du VIe siècle). On a préféré aussi laisser de côté pour l'instant celles de Vaast dont la première a été écrite vers 642, date encore admissible, mais par un italien là aussi, Jonas de Bobbio. Les *Vitae Goaris* ayant été étudiées par Marc Van Uytfanghe, notamment dans un colloque dont les actes n'ont pas encore été publiés, il paraissait peu judicieux de les retenir ici. Enfin, ont été écartées les *Vitae* de saint Samson car l'édition du texte

[213] Il faut attendre les effets de la politique de Louis le Pieux pour voir fleurir l'école de Saint-Gall (cf. Lambertus Marie de Rijk, « On the curriculum of the arts of the trivium at St Gall from c. 850-c. 1000 », dans *Vivarium,* n° 1, 1963, p. 35).

[214] À titre de comparaison, les proportions pour les textes retenue sont les suivantes : la *Vita* carolingienne de sainte Bathilde fait un peu plus de 4400 mots, celle de saint Riquier en fait environ 3700 (sans la dédicace), celles de saint Gall en font 9200 (Wettinus) et 19 000 (Walafrid Strabon).

carolingien, écrit vers 860, est insuffisante[215], et parce que l'insertion de ces textes en terre bretonne les rend aussi sensibles à des influences bretonnes que romanes[216].

Pour fixer une limite au volume textuel total et équilibrer la proportion des textes hagiographiques avec celle des diplômes, les *Vitae* ne seront étudiées que par extraits.

4.2.2. Situation sociolinguistique

4.2.2.1. Les rédacteurs mérovingiens

On sait fort peu de choses sur eux. Comme la teneur et la fonction de ces textes l'indique, il s'agit en général de clercs : à saint Riquier (comme probablement à Chelles et à Saint-Gall pour les deux autres *Vitae* de notre corpus), c'est probablement un moine qui a écrit le *libellus* que reprendra Alcuin[217], comme pour la seconde *Passio Leudegarii,* produite par le moine Ursin à la demande de l'évêque de Poitiers et sous les encouragements de l'abbé de saint Maixent[218]. Dans le cas de la première *Vita Gaugerici,* il s'agit d'un texte anonyme mais qui a sans doute été composée, étant donné le style employé, par un clerc notaire de la basilique de Cambrai à la demande d'une personne désireuse de faire accepter Géry comme un saint. Quant à la rédaction de la *Vita Memorii,* elle peut être attribuée à un clerc de la région de Troyes[219]. Ce sont donc, malgré leurs normes bien différentes de leurs successeurs carolingiens, des spécialistes de l'écriture auxquels on fait appel.

4.2.2.2. Le public mérovingien

Ces textes hagiographiques ont une utilité pratique dans le cadre du culte des saints, en un contexte de christianisation intense. Le culte d'un saint local acquiert même une régularité annuelle avec la mise en place du calendrier liturgique[220] qui implique la lecture publique de tout ou partie de la *Vita* du saint dont on célèbre la fête[221]. D'ailleurs, cette dernière est certainement l'événement annuel qui attire le plus spontanément les fidèles[222], et implique donc, de la part du texte hagiographique lu, une portée sociale très large, ce qui ne doit pas occulter pour autant la

[215] Pierre Flobert, *La vie ancienne de saint Samson de Dol,* texte édité, traduit et commenté, Paris, 1997, p. 38-40.

[216] Cf. *ibid.* le chap. III « La langue de la *Vie ancienne* », p. 63-84, qui permet à l'auteur de conclure *in fine* à une « langue inégale, mais complexe et très riche, voire savante ».

[217] Michel Banniard, *Viva voce : communication écrite et communication orale du IVe au IXe siècle en Occident latin*, Paris, 1992, p. 255.

[218] Marieke Van Acker, *Ut quique rustici…,* p. 149.

[219] *Ibid.,* p. 172.

[220] Cf. Yitzhak Hen, *Culture and religion in Merovingian Gaul, A.D. 481-751,* Leyde et New York, 1995, p. 84.

[221] *Ibid.,* p. 86. Cette lecture remplace, pour l'occasion, celle des Épîtres.

[222] Car il apporte au peuple un message de réconfort lié à la présence d'un saint médiateur dans un contexte proche et reconnaissable, mais aussi en raison des réjouissances qui l'accompagnent, cf. *ibid.,* p. 87-88.

lecture silencieuse dans le cadre privé[223]. On peut considérer l'hagiographie, « genre clérico-populaire »[224], comme une littérature d'un « entre-deux social »[225], émanant de l'Église et de l'aristocratie dont elle sert l'image et les visées christianisatrices.

4.2.2.3. Les principes et le contexte de production

Le genre hagiographique obéit à un schéma narratif stéréotypé, nourri de thèmes et de motifs récurrents, sur fond dualiste. Il serait trop long de détailler cela[226].

En particulier, il existe un style hagiographique propre : hyperbolique, antithétique et surtout « médiateur », parce qu'emprunté à la langue naturelle des rédacteurs et des destinataires. C'est donc un langage d'interface à la fois savant et populaire[227], compréhensible de tous et qui emprunte largement à la Bible et fait de l'hagiographie un complément à celle-ci[228]. L'efficacité pragmatique de ces *Vitae* est ouvertement recherchée, il suffit d'être attentif aux témoignages de leurs auteurs, dont certains composent *rustico sermone* par souci de compréhension, étant donné que cette récitation à haute voix était « le principal canal par lequel la littérature hagiographique s'ouvrait à un public populaire[229] ».

4.2.2.4. Les évolutions carolingiennes

Avec les réformes liturgiques de Pépin III disparaît le rite gallican mérovingien, marqué par une diversité sur le terrain qui lui permettait de s'adapter aux situations locales. Il est remplacé par le rite romain, beaucoup moins flexible, et cela avant tout pour des raisons politiques : il s'agissait de se rapprocher de la papauté et d'imposer l'homogénéisation la liturgie sur tout le royaume pour mieux le contrôler[230]. La réforme visait aussi l'instruction corrigée du peuple[231], aux conséquences inattendues : « L'impact social sera (…) important et l'effet d'aliénation liturgique préparera l'aliénation linguistique à venir[232]. »

---

[223] C'est même l'idée d'une diffusion de ces textes limitée au cadre privé de l'aristocratie qui a parfois été défendue, avant que les travaux de Marc Van Uytfanghe ne prouvent l'inverse (cf. les éléments bibliographiques donnés par Y. Hen, *op. cit.*, p. 27).

[224] Terme utilisé par Michel Banniard, « Genèse du genre littéraire Vie de saint en Occident (IVe-Xe s.) », dans *Mélanges offerts à Xavier Ravier*, éd. Jean-Claude Bouvier, Jacques Gourc et François Pic, Toulouse, 2002, § 4 C (p. 8 dact.).

[225] Selon l'expression de Marc Van Uytfanghe, dans son article « L'hagiographie antique tardive : une littérature populaire ? », dans *Antiquité tardive,* n° 9, 2001, p. 201-218, ici p. 218.

[226] Voir à cet effet la présentation de Marieke Van Acker, *Ut quique rustici…,* p. 24.

[227] M. Banniard, « Genèse du genre littéraire Vie… », § 2 (« Description) » et 5 (« Conversion »).

[228] Cf. M. Van Uytfanghe, « La Bible et l'instruction des laïcs en Gaule mérovingienne : des témoignages textuels à une approche langagière de la question », dans *Sacris Erudiri,* n° 34, 1994, p. 67-123.

[229] M. Van Uytfanghe, « L'hagiographie et son public… », p. 59.

[230] Y. Hen, *Culture and religion…,* p. 70-71 et surtout Cyrille Vogel, « Les motifs de la romanisation du culte sous Pépin le Bref (751-768) et Charlemagne (774-814) », dans *Culto cristiano politico imperiale carolingia. Attì del XVIII convegno del centro di studi sulla spiritualità medievale,* 9-12 octobre 1977, Todi, 1979, p. 13-41.

[231] R. McKitterick, *The Frankish Church and the Carolingian reforms*, p. 153.

[232] M. Van Acker, *Ut quique rustici…,* p. 29.

Katrien Heene a remarqué le repli social des *Vitae* écrites après l'introduction de la réforme religieuse et linguistique. Les textes, d'un haut niveau linguistique, ont beau viser les mêmes fins édifiantes, ils s'adressent nécessairement à un public cultivé, souvent clérical et monastique.

Un argument parfois pris en faveur de la compréhension par les illettrés des textes soignés d'époque carolingienne a été puisé à partir du cas de la *Vita Remigii* d'Hincmar de Reims[233], pour laquelle l'archevêque avait noté les passages pouvant être lus à tous et ceux réservés aux usages monastiques (les passages réservés aux *illuminati*)[234]. Or, dans ce texte d'un niveau plutôt ardu, un examen de ces passages destinés à tous ne permettant pas de relever un changement de style qui se rapprochât sensiblement de la langue spontanée, on peut se demander si ces passages n'étaient pas en réalité purement et simplement traduits.

Mettant en question la nature du rapport entre le texte écrit et la manière dont on s'en servait pour passer à l'oral, Katrien Heene[235] puis Wolfert Van Egmond[236] proposent de voir dans les *Vitae* carolingiennes une source d'inspiration où les prêtres vont puiser des éléments pour leur sermon en langue romane le jour de la fête du saint, comme cela s'est fait dès le IXe siècle et pour longtemps pour les homélies[237] : « De toute manière, écrit Marc Van Uytfanghe, grâce à la médiation de la lecture à haute voix, les sources écrites de l'époque carolingienne avaient un *Publikum* qui dépassait le cercle étroit des *litterati*[238] ». Et même, s'il est vrai que la lecture hagiographique durant la messe se fait plutôt rare après le VIIIe siècle[239], W. Van Egmond n'exclut pas totalement l'idée qu'un public d'illettrés ait également pu, à certaines occasions, entendre et même comprendre (mais dans quelles proportions ?) ces textes écrits, par exemple dans un contexte monastique[240]. D'ailleurs, selon M. Van Uytfanghe, « malgré les nombreux remaniements en meilleur style, certains hagiographes carolingiens continuent à faire allusion à la récitation publique et à ses implications linguistiques »[241].

Enfin, pour Hedwig Röckelein[242], les textes hagiographiques mérovingiens, notamment les miracles, auraient continué à être utilisés à l'époque carolingienne en raison de leur langue facile.

---

[233] Le cas est cité notamment par Michele Camillo Ferrari, « Potere, pubblico e scrittura nella communicazione letteraria dell'alto medioevo », dans *Comunicare et significare nell'alto medioevo, 15-20 aprile 2004,* t. 2, Spolète, 2005, p. 581.

[234] Philippe Depreux a par exemple fait de cet argument le sien (« Ambitions et limites des réformes culturelles à l'époque carolingienne », dans *Revue historique,* n° 623, juil.-sept. 2002, p. 746), ainsi que Marc Van Uytfanghe (« Les voies communicationnelles du message hagiographique au haut Moyen Âge », dans *Comunicare et significare nell'alto medioevo, 15-20 aprile 2004,* t. 2, Spolète, 2005, p. 720).

[235] Katrien Heene, « Merovingian and Carolingian hagiography : continuity or change in public and aims ? », dans *Analecta Bollandiana,* n° 107, 1989, p. 426

[236] W. Van Egmond, « The audience of early medieval hagiographical texts : some questions revisited », p. 44 : « Possibly a latin text served as a basis for an oral delivery either in Latin or in the vernacular, with only a knowledge of spoken Latin being required on the part of the audience ».

[237] Voir les références bibliographiques fournies par Marieke Van Acker, p. 30, n. 63.

[238] M. Van Uytfanghe, « Histoire du latin … », p. 603.

[239] Cf. Marc Van Uytfanghe, « Les voies communicationnelles du message hagiographique au haut Moyen Âge », dans *Comunicare et significare nell'alto medioevo, 15-20 aprile 2004,* t. 2, Spolète, 2005, p. 719-720.

[240] W. Van Egmond, « The audience of hagiographical texts », p. 49 et p. 50 *sq*.

[241] M. Van Uytfanghe, « Histoire du latin … », p. 598.

[242] H. Röckelein, « Zur Pragmatik hagiographischer Schriften im Frühmittelalter », dans *Bene vivere in communitate : Beiträge zum italienischen und deutschen Mittelalter. Hagen Keller zum 60. Geburtstag*

On les copiait encore, et même plus souvent que leurs versions remaniées, survivance implicite qui appuierait d'un nouvel argument l'idée de Michel Banniard pour qui le genre hagiographique écrit en langue spontanée serait un des inspirateurs de la chanson de geste[243].

4.3. Les éditions suivies

4.3.1. Pour les *Vitae*

Le choix des éditions hagiographiques est simple : tous les textes proviennent de la collection des *Monumenta Germaniae Historica,* ancienne mais fiable. Bruno Krusch (1857-1940) a établi toutes les éditions des trois dossiers hagiographiques. Régulièrement critiquées pour leur parti-pris protestant, parfois très sensible, positiviste et hypercritique, ses éditions, qui privilégiaient souvent les graphies les plus « représentatives » de la langue mérovingienne, restent malgré tout inégalées et bien souvent les seules disponibles depuis un siècle ou environ. Dans le présent corpus, seule la *Vita Richarii* d'Alcuin a été rééditée depuis, par Christiane Veyrard-Cosme, qui n'a malheureusement pas précisé l'intention de sa démarche[244].

4.3.2. Pour les diplômes

Pour les diplômes mérovingiens, nous avons utilisé trois éditions. La plus ancienne, celle de Lauer et Samaran[245], présente l'avantage de livrer des facsimilés parfois plus lisibles que ceux des *Chartae latinae antiquiores*[246], lesquelles nous ont servi de base pour nos transcriptions, établies à partir d'un choix fait entre les variantes qu'elles proposent sur certains points avec la récente édition fournie par Theo Kölzer pour les *Monumenta Germaniae Historica*. Le recours aux originaux a été l'élément déterminant dans notre choix d'une leçon ou d'une autre. Il n'est pas question ici de produire des éditions plus complètes, c'est pourquoi la tradition textuelle, les variantes des éditions précédentes et les identifications topographiques, entre autres, ne sont pas restituées. C'est la langue qui prime, c'est pourquoi les abréviations apparaissent toujours, dans la mesure où leur développement n'appartient pas, dans sa forme, au texte original. L'on a emprunté certains partis-pris méthodologiques à l'édition de Theo Kölzer, notamment pour le développement des abréviations « à la manière mérovingienne », là où les *Chartae latinae*

überreicht von seinen Schülerinnen und Schülern, éd. Thomas Scharff und Thomas Behrmann, Münster, 1997, p. 235 (*n. u.,* cité par Marc Van Uytfanghe, *op. cit.*, p. 720 n. 159, et par Marieke Van Acker, p. 29, n. 56).

[243] Michel Banniard, « Préludes latins à la poésie romane : les matrices hagiographiques du genre épique (VIIIe-XIe siècle) », dans *Année mille, an Mil* [séminaire Sociétés, idéologies et croyances au Moyen âge], dir. Claude Carozzi et Huguette Taviani-Carozzi, Aix-en-Provence, 2002, p. 51-70.

[244] Chr. Veyrard-Cosme, *L'œuvre hagiographique en prose d'Alcuin, Vitae Willibrordi, Vedasti, Richarii : édition, traduction, études narratologiques,* Florence, 2003, p. 29 « Les *Vitae* d'Alcuin : édition et traduction ».

[245] Philippe Lauer et Charles Samaran, *Les diplômes originaux des Mérovingiens, fac-similés phototypiques avec notices et transcriptions,* Paris, 1908.

[246] Pour des raisons de couleur et de luminosité des clichés, car les *Chartae latinae antiquiores* respectent mieux la taille des documents.

antiquiores développent avec une graphie normalisée. Ainsi, « nom. » a été transcrit *nomene* plutôt que *nomine*. Par ailleurs, les conjectures proposées par Kölzer en cas de lacunes étant plus poussées que dans les autres éditions, elles ont été adoptées, voire poussées encore plus loin lorsque le formulaire s'y prêtait : cela obéit à la nécessité de bien marquer la construction du texte (c'est le cas tout particulièrement pour le diplôme n° 1). Le marquage typographique de ces phénomènes de restitution demeure indispensable pour exclure les éléments reconstitués de l'analyse proprement linguistique.

Pour les diplômes des maires du palais, on a utilisé les *Chartae latinae antiquiores* ainsi que la dernière édition fournie plus récemment par Ingrid Heidrich[247].

Pour les diplômes carolingiens, le choix est moindre, quoique plus compliqué : concernant les diplômes de Charlemagne jusqu'à l'an 800, la démarche est la même que celle adoptée pour les diplômes mérovingiens. Après cette date, les diplômes de Charlemagne sont accessibles en facsimilé seul dans les *Diplomata Karolinorum*[248] et en transcription dans les *Monumenta Germaniae Historica*[249].

Les diplômes de Louis le Pieux et de Charles le Chauve sont eux aussi reproduits en facsimilé dans les *Diplomata Karolinorum*. Cependant, si les textes transcrits des diplômes de Charles le Chauve sont accessibles par l'édition de Georges Tessier[250], ceux de Louis le Pieux ne le sont qu'en partie, par l'édition sommaire et très ancienne de Dom Bouquet (1685-1754)[251], en attendant leur publication en 2010 sous la direction de Theo Kölzer.

Choisir les éditions disponibles ne dispense pas de prendre du recul sur leur doctrine : l'on devra se rappeler que l'entreprise des *M.G.H.* a débuté à l'époque positiviste, ce qui se ressent à « l'ardeur parfois un peu intempestive apportée à la restauration du texte, avec la tentation de faire mieux que la 'chancellerie' elle-même, en gommant le lapsus, l'écart graphique, relégués en apparat »[252], bref, ce qui intéresse une étude linguistique.

*

* *

[247] I. Heidrich, *Die Urkunden der Arnulfinger*, Bad Münstereifel, 2001, et éd. électronique sur le http://www-igh.histsem.uni-bonn.de/wwwarnulfhinweis.asp.

[248] Ferdinand Lot, Philippe Lauer, Georges Tessier, *Diplomata Karolinorum : recueil de reproductions en fac-similé des actes originaux des souverains carolingiens conservés dans les archives et bibliothèques de France,* Paris-Toulouse, 1936, vol. I-IV.

[249] *Diplomata Karolinorum. 1. Die Urkunden Pippins, Karlmanns und Karls des Großen,* avec la collaboration d'Alfons Dopsch, Johann Lechner et Michael Tangl, dir. Engelbert Mühlbacher, Hanovre, 1906.

[250] *Recueil des actes de Charles II le Chauve, roi de France,* Paris, 1955, 3 vol. (introduction et regeste).

[251] Dom Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France,* t. VI, 1749.

[252] Olivier Guyotjeannin, « Écrire en chancellerie », dans *Auctor et auctoritas : invention et conformisme dans l'écriture médiévale,* actes du colloque tenu à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, 14-16 juin 1999, dir. Michel Zimmermann, Paris, 2001, p. 25.

4.4. Liste des textes

Abréviations (voir la bibliographie)

ChLA *Chartae latinae antiquiores : fac-simile edition of the Latin charters prior to the ninth century*

M.G.H. *Monumenta Germaniae Historica*

D.K. *Diplomata Karolinorum : recueil de reproductions en fac-similé des actes originaux des souverains carolingiens conservés dans les archives et bibl. de France*

Tessier *Recueil des actes de Charles II le Chauve, roi de France,* t. 1 et 2

	Cote A.N.	Concordance avec les éditions	Type de diplôme	Date	Lieu d'émission	Regeste
1	K2 n° 7	ChLA t. XIII n° 562 M.G.H. n° 95	Jugement attribué à Clotaire III	[660-673] ?		Le roi condamne l'évêque du Mans Beracharius à restituer à Saint-Denis les biens provenant de l'héritage d'Ermelenus qu'il retenait injustement.
2	K3 n° 6	ChLA t. XIV n° 575 M.G.H. n° 136	Jugement de Clovis III	692-693	Palais de Luzarches	Clovis III adjuge définitivement à Saint-Denis le domaine de Noisy-sur-Oise que la dame Angantrude prétendait tenir en précaire.
3	K3 n° 4	ChLA t. XIV n° 573 M.G.H. n° 137	Jugement de Clovis III	693	Palais de Nogent-sur-Marne	Clovis III, après une tentative infructueuse du tribunal de l'évêque de Paris, *Sigofredus,* condamne l'abbé Ermenoald à payer une amende à Saint-Denis pour n'avoir ni utilisé ni restitué un gage.
4	K3 n° 9	ChLA n° 578 M.G.H. n° 143	Jugement de Childebert III	694	Compiègne	Childebert III confirme à l'abbaye de Saint-Denis la possession d'une partie de la *uilla* de *Hosdinio* en Beauvaisis ainsi que les églises construites sur ce terrain, jadis remises en gage à l'abbé *Chaino* par le défunt *Ibbo* à la suite du prêt d'une somme de six cents sous.
5	K3 n° 15	ChLA n° 586 M.G.H. n° 156	Jugement de Childebert III	709	Palais de Montmacq	Childebert III ordonne que l'abbaye de Saint-Denis reçoive tous les droits perçus sur les marchands qui participent à la foire de saint Denis, à Saint-Denis même ou dans les environs de Paris, sans aucune retenue de la part du fisc.
6	K3 n° 16	ChLA n° 587 M.G.H. n° 157	Jugement de Childebert III	709	Palais de Montmacq	Childebert III confirme le jugement du maire du palais Grimoald décidant que le moulin situé à Chaalis et dépendant de la *uilla* de *Latiniacus* doit appartenir à l'abbaye de Saint-Denis.

7	K3 n° 19	ChLA t. XIV n° 590 M.G.H. n° 167	Jugement de Chilpéric II	716	Palais de Compiègne	Chilpéric II ordonne à *Friulfus* de céder à Saint-Denis, représenté par son prévôt Martin, la moitié d'un domaine situé à Bezu-la-Forêt (?), dont les deux parties se disputaient la propriété.
8	K4 n° 6	ChLA t. XV n° 595	Précepte de Pépin III, maire du Palais	751, avant novembre	s. l.	Après une enquête menée par *Uuichingus* et *Chlodio,* Pépin restitue au monastère de Saint-Denis de nombreuses propriétés qui avaient été usurpées sur celui-ci. [Il existe une copie datée de la seconde moitié du VIIIe siècle, ChLA 596.]
9	K4 n° 7	ChLA t. XV n° 597	Jugement de Pépin III, maire du Palais	751	Attigny	Pépin attribue définitivement des biens situés à Corbery au monastère de Saint-Denis à la suite d'un procès intervenu entre ce monastère et celui de Sept-Meules.
10	K5 n° 4	ChLA n° 600 M.G.H. n° 12 D.K. t. 1 pl. III	Jugement de Pépin le Bref	759, 30 octobre	[Compiègne]	Jugement confirmant l'abbaye de Saint-Denis dans la possession de ses droits de marché en Parisis et déboutant de ses prétentions le comte Gérard.
11	K6 n° 6	ChLA n° 618 M.G.H. n° 101 D.K. t. 1 pl. XXII	Précepte de Charlemagne	775, 26 juin	Quierzy	Renouvellement de l'acte de Pépin (texte 8 de ce corpus) confirmant par jugement à Saint-Denis les biens distraits de son patrimoine.
12	K6 n° 7	ChLA t. XVI n° 619 M.G.H. n° 102 D.K. t. 1 pl. XXIII	Jugement de Charlemagne	775, 28 juillet	Düren	Charlemagne, après une ordalie, déboute Herchenradus, évêque de Paris, de ses prétentions sur le monastère de Plaisir qu'il attribue à l'abbaye de Saint-Denis représentée par son abbé Fulrad.
13	K7 n° 11[1]	ChLA n° 631 M.G.H. n° 167 D.K. t. 1 pl. XXX	Précepte de Charlemagne	790, 31 août	Kostheim	Charlemagne confie à Saint-Denis la possession de biens acquis par l'abbé Maginarius à Binzheim et Rümminen en Breisgau, quoique ces domaines aient été illégalement soustraits au fisc.
14	K8 n° 11	D.K. t. 2 pl. XI	Précepte de Louis le Pieux	821, 6 novembre	Palais de Thionville, Moselle	Confirmation d'un échange de deux bonniers de terre arable sis en Vexin, à Linconovilla, conclu d'accord entre l'archichapelain Hilduin, abbé de Saint-Denis, et un certain Richebodon.
15	K9 n° 6	D.K. t. 2 pl. XVI[253]	Précepte de Louis le Pieux	832, 26 août	Monastère de Saint-Denis	Confirmation, à la prière de l'abbé Hilduin, de la réforme introduite par le synode de Paris, les archevêques Aubry de Sens et Ebon de Reims avec leurs suffragants, et les abbés Benoît et Arnoul, dans l'abbaye de Saint-Denis.

[253] Et non XVII comme indiqué dans les D.K. (ce décalage, qui vaut pour les planche suivantes du t. 2, est dû à l'absence du fac-similé n° XIV annoncé dans la table du t. 2 mais en réalité absent de l'album).

16	K9 n° 10	D.K. t. 2 pl. XIX	Précepte de Louis le Pieux	839, 23 janvier (?)	Palais d'Attigny	Confirmation d'un échange d'une douzaine de bonniers et un arpent de terre, de prés et vignes, sis à Ligny et à Cuisy, au pays de Meaux, conclu avec permission impériale entre Hilduin, abbé de Saint-Denis, et Ermentrude, abbesse de Jouarre.
17	K11 n° 2[b]	D.K. t. 3 pl. XV Tessier n° 65	Précepte de Charles le Chauve	845, 21 janvier	Compiègne	Charles le Chauve, à la prière de Leuto, son fidèle, confirme que la donation faite par celui-ci au monastère de Saint-Denis des biens qu'il tenait de la libéralité royale, la *uilla* de Morancy dans le comté de Chambly, la *uilla* de Crouy et deux manses de la *uilla* de Trossy en Beauvaisis.
18	K11 n° 2[a]	D.K. t. 3 pl. XVI	*Idem,* deuxième expédition (peu de changement).			
19	K 13 n° 7	D.K. t. 4 pl. XVII (n° 54) Tessier n° 228	Jugement de Charles le Chauve	861, 1er juillet	Compiègne	Jugement rendu contre les hommes de Mitry au profit de *Deodatus*, moine de Saint-Denis, et du maire de la *uilla*. – Acte en forme diplomatique de jugement.
20-21	K7 n° 12	D.K. t. 4 pl. XXXVIII (nos 73 et 73bis) Tessier n° 314	Jugement de Charles le Chauve	868, 10 (*corrigez* 9) avril	Rouy	Jugement rendu contre *Ingeluuinus* au profit d'*Electradus,* avoué de Saint-Denis. En deux expéditions (le diplôme de jugement et sa notice).

Vita	**Auteur mérovingien, date**	**Auteur carolingien, date**	
Richarii (-ca. 643)	Anonyme, s. d. (ca. 730)	Alcuin (800-804)	
Galli (551-646)	Fragments anonymes (ca. 680, 715/725, 771)	Wettinus (ca. 820)	Walafrid (élève de Wettinus), ca. 833-834 [*prosimetrum* par Notker le Bègue]
Balthildis (630-680)	Anonyme, 679-690/691 (Chelles)	Anonyme, ca. 800-833	

DEUXIÈME PARTIE : LA LANGUE DES DIPLÔMES ROYAUX, VIIe-IXe SIÈCLES

Introduction

Le plan type pour étudier les chartes est le suivant :

– texte et traduction en regard ;

– présentation de la situation d'énonciation, objet et protagonistes ;

– étude de tous les syntagmes nominaux (sauf régime direct et sujet) mis en perspective avec l'emploi ou non des prépositions ;

– étude des syntagmes verbaux ;

– étude du lexique ;

– étude des épidictiques ;

– stylistique et microsyntaxe ;

– étude du phrasé intra- et extrapropositionnel, macrosyntaxe ;

– conclusion sur le ou les niveaux de langue du texte.

Ces pistes s'efforcent d'appréhender la langue dans son ensemble. Cependant, les syntagmes nominaux sujet et régime direct ne sont pas traités car ce sont ceux qui évoluent le moins. Les syntagmes adverbiaux ne seront pas non plus étudiés pour eux-mêmes. L'étude du phrasé que concerne le « texte » à proprement parler, en laissant eschato- et protocole, par trop courts et répétitifs, et concernera seulement une ou deux phrases originales sélectionnées dans chaque texte, sélection qui est aussi inévitable concernant le lexique ; le texte 19 recevra cependant un traitement complet de la datation des éléments lexicaux, à titre de sondage. Les traductions proposées lissent inévitablement le texte mais essaient d'en rendre un tant soit peu le style et le mouvement général. Enfin, le traitement non pas sériel mais individuel des textes, le seul qui permette de déceler des variations de niveau, sera nécessairement répétitif et comportera des renvois.

Par ailleurs, l'analyse des textes implique aussi le repérage de certains éléments absents que l'on pourrait attendre : cette tentative de lecture en creux, nécessairement difficile et imparfaite, a été quand même tentée.

La comparaison indispensable avec l'ancien français contient, pour ce corpus, une difficulté notable : les manuels d'ancien français ne traitent pas de la langue diplomatique, qui est pourtant forcément riche d'enseignements sociolinguistiques complémentaires. On essaiera de pallier ce manque en se référant au corpus des plus anciennes chartes picardes[254], qui offrent une certaine concordance géographique avec le corpus très neustrien sélectionné ici, et parce qu'il serait trop lourd d'inclure pour la comparaison les chartes de tout le domaine d'oïl.

[254] Notamment les très bonnes éditions des *Documents linguistiques de la Belgique romane. 1 : Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans la province du Hainaut,* éd. Jacques Monfrin (dir.), Lucie Fossier et Pierre Ruelle, Paris, 1984, et *Documents linguistiques de la Belgique romane. 2 : Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans les provinces de Flandre orientale et de Flandre occidentale,* éd. Jacques Monfrin (dir.), Lucie Fossier et Reine Mantou, Paris, 1987.

Les choix de ponctuation adoptés ici divergent parfois sensiblement de la ponctuation proposée par les éditions utilisées : ces cas sont expliqués dans l'analyse linguistique qui suit les textes.

*

Pour les diplômes mérovingiens (textes 1 à 7), quelques précisions préalables s'imposent. Ces textes ont été étudiés d'une manière assez exhaustive, et c'est à eux à proprement parler que s'applique le plan type proposé plus haut. Ce choix permet, puisque ces textes sont les premiers dans l'ordre de présentation, de constituer un socle destiné à illustrer la méthode et à commenter un certain nombre d'éléments présents dans les textes restants, qu'il aurait été trop pénible de commenter avec autant de précision. Par ailleurs, la spécificité des textes mérovingiens semble exiger ce soin particulier : d'une part, les études dont ils ont fait l'objet, contrairement aux textes carolingiens, peuvent être discutées *in situ* ; d'autre part, leur taux de variation, moindre par rapport aux diplômes carolingiens, nécessite une attention plus grande, étant donné qu'il s'agit seulement de textes de jugements[255], à la différence du corpus carolingien.

Enfin, une précision doit être ajoutée à propos de ce qui a longtemps constitué une énigme de la diplomatique mérovingienne : la suscription royale, qui comporte le nom du roi et sa titulature, sans formule de dévotion. On trouve invariablement : *« Talis, rex Francorum »,* les syllabes dont se compose le nom du roi étant en général espacées sur les originaux. La première ligne des diplômes originaux comporte ensuite deux mots généralement abrégés qui font difficulté. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, les éditeurs les interprétaient en faisant suivre la titulature des mots *uir illuster,* sauf dans un petit nombre de cas où ils imprimaient *uiris inlustribus*. Que signifie cette ambiguïté ? Les mêmes mots feraient ici partie de la suscription et là représenteraient une adresse. Dans un mémoire célèbre paru en 1885, Julien Havet entreprit de prouver qu'il fallait partout substituer la lecture *uiris inlustribus* à la lecture *uir illuster* et que tous les diplômes mérovingiens comportaient nécessairement une adresse. Une polémique s'en est suivie au cours de laquelle les érudits ont rivalisé d'ingéniosité[256]. En 1998, Carlrichard Brühl tranche finalement la question[257] : il y voit une adresse et établit que celle-ci est parfois au singulier, mais que le pluriel *uiris inlustribus* doit être restitué dès lors qu'il n'y a pas de nom de personne nommément désigné. C'est le point de vue adopté ici. Le fait qu'il s'agit d'une adresse renseigne d'ailleurs sur la situation d'énonciation de ces diplômes : remplissant le double objectif de « l'instruction aux

[255] Comme l'écrivent David Ganz et Walter Goffart (« Charters earlier than 800 from French Collections », dans *Speculum,* vol. 65, n° 4, oct. 1990, p. 919) : « judgments embody unvarying formulas, but each one tends to be more distinctive in content than standard *praecepta* ». La différence de langue entre des jugements et des préceptes mérovingiens ne pourra donc pas être traitée ici.

[256] Voir la présentation qu'en donne G. Tessier, *op. cit.,* p. 21-26.

[257] *Studien zu den merowingischen Königsurkunden,* éd. Theo Kölzer, Cologne-Weimar-Vienne, 1998, p. 265-277.

agents particuliers et l'assurance du droit propriétaire »[258], le jugement est révélateur d'un « système judiciaire mérovingien où le roi transmet la sentence du tribunal aux agents locaux pour que ceux-ci achèvent la procédure, explicitement écrite ou non »[259]. L'acte de jugement était donc conçu avant tout comme un ordre aux agents – alors que pour les Carolingiens il devient une charte servant de preuve pour la partie gagnante[260].

*

* *

[258] Osamu Kano, « La disparition des actes de jugement – une conséquence de la restructuration de l'espace de communication des diplômes par les Carolingiens ? », dans *Journal of studies for the integrated Text Science,* n° 1, 2003, p. 41.

[259] *Ibid.,* p. 43

[260] *Ibid.,* p. 47.

1. 660-673 – Jugement de Clotaire III

*Le roi condamne l'évêque du Mans Berachar*ius *à restituer à Saint-Denis les biens provenant de l'héritage d'Ermelenus qu'il retenait injustement.*

[Chlothacharius, re]x Franc[orum], u. inl.

[Clotaire, r]oi des Francs, [aux hommes illustres].

(1) Cum nus… una cum…]o siniscalcis, Uidrachado et Ansebercth*o*, referendar*iis* et Ch[a]doloald*o*, com*iti* pal*ati* nostro, ad uniuersurum causas audiendum uel recto iudicio termenando resederemus, ibique uenien[tes] agentis monasthirii dom*n*i Dioninse, ubi ipse preceosus domnus in corpore requiisc[i]t, aduersus apostolico uiro dom[n]o Berachario, ep*iscop*o, adserebant eo quod Ermelenus quond*am* uel filius suos, Goddo, in g[
Berach]ario contradiceretur indebeti.

Comme nous résidions… en compagnie de…, sénéchaux, de Uidrachadus et Ansebercthus, référendaires, et de Chadoaldus, notre comte du Palais, pour écouter les causes de chacun et y mettre un terme par un jugement juste, et y venant les agents du monastère Saint-Denis, où ce précieux seigneur repose corporellement, contre l'homme apostolique et seigneur Beracharius, évêque, ils affirmaient que feu Ermelenus et son fils, Goddo, … était injustement contesté par Beracharius (?).

Niveau 3-4

(2) Qui Be[r]achari[us econtra] dicebat eo quod ab ipso Ermeleno in geniture suo exinde epistol*a* donationis fuisse conscr*ip*ta, et ob hoc ipsa heredetas ad eod*em* peruenissit.

Ce Beracharius disait au contraire qu'une lettre de donation avait été ensuite écrite par cet Ermelenus à son père, et que, pour cette raison, cet héritage était revenu au même homme.

Niveau 3

(3) Sed in presenti antefati agentis dom*n*i Dioninse precep[cio]ne incliti recordationis dom*n*i et genituris n*ostr*i, Chlodouie quond*am* regis, protullerunt recenda[261], ubi ab Ermeleno hec [ ] contenibat, ut, ubi et ubi, illa instru[me]n[ta], q*ue* Ermelenus in Beroaldo heredebusq*ue* suis ficerat, inuinibantur, uacuas et inanis permanirent, et nullum sorteren*tur* effectum, sed ubicumque antedictus Ermelenus uel filius suos, Goddo, eor*um* facultatem dar[e au]t derelinquire uellibant, liber[um], ex pe[rmiss]o praedicto

Alors, aussitôt, lesdits agents du seigneur Denis exhibèrent pour lecture une charte de notre seigneur et père de bonne mémoire, feu le roi Clovis, où par Ermelenus [ ] contenait, à savoir que, en tout lieu où se trouvaient les pièces de droit qu'Ermelenus avait faites pour Beroaldus et ses héritiers, elles restassent nulles et de nulle valeur, et n'eussent aucun effet, mais que partout où ledit Ermelenus et son fils, Goddo, voulaient leur donner ou laisser un bien, ils en devaient avoir, d'après la permission accordée par ledit prince,

[261] = recensenda.

pri[n]cepe, habirent arbitrium. **Niveau 3-4**

le libre choix.

(4) [S]ed dummod[o] inter se fo[ ]et de h[re]uocare dominium et tercia parti Berachari[us], ep[iscopus, ex] ip[sa fac]ultate, absque repeticionem agentum predicti monasthirii, ad suum iure reuocare deberit ; quod et in presenti iudicia nost[ra, u]trasq*ue* partis, pro c[a]lcanda lite, [uis]e fuaerunt accepisse. **Niveau 3-4**

Mais puisque entre eux… rappeler [à sa] propriété, et l'évêque Beracharius devrait rappeler à son droit la troisième partie, avec ses propres moyens et sans réclamation des agents dudit monastère ; il apparut que les deux parties reçurent aussitôt, pour mettre un terme au procès, notre jugement.

(5) Sed, dum in ipsa causacione intenderent, ueniens ex parti homo, nom*ene* Madroaldus, p[res]entebus supracr*iptis* uiris i[n]l[ustri]bus, [ ] quod [d]e pred[ict
fecere suprascr]ipt[a] loca Madroaldo uir[o dedissit] a non, sed [in praesen]ti professus est quod [i]psas uill[a]s, per uindicionis titol*um*, accepta sua pecunia distrasxerat. **Niveau 3-4**

Mais, pendant qu'elles plaidaient, venant à son tour un homme du nom de Madroaldus, … avait donné ou non les lieux susdits à Madroaldus, mais il déclara aussitôt qu'il avait, par un titre de vente, et après avoir reçu son argent, vendu séparément ces *uillae*.

(6) S[ed] praefati age[n]tis s*anc*[t]i dom*ni* Dioninse in [p]raesenti asserebant, quod illas duas partis de praedictis uillabus, quod Beracharius uindedirat, recepire uellibat. **Niveau 3**

Mais lesdits agents du seigneur saint Denis affirmaient aussitôt qu'il voulait reprendre les deux parties desdites *uillae* que Beracharius avaient vendues.

(7) Sed in quantum inl*uster* uir Chadoloaldus, comis pal*ati* nost*er*, nobis ret[ulit] uel te[stemoniau]it, [quod] X an*n*is p[
absque] re[epeticionem]et B[eroaldus] suisque heredebus uel u[ ]is, seo agentis domni D[i]oninse habiat euind[icare] in uillas, id sunt : Simplicciaco, Tauriaco, Stupellas, Flauiniaco, Ponciusciniaco, Uassurecurti, Bu[rg]onn[o], Alintummas, Rastiuale, Cambar[iaco], Bu[rs]ito, Coriaco et Munciaco, sitas in pagus Cinnomannico, Andicauo, Rodonico et Muffa. **Niveau 3**

Mais dans la mesure où l'homme illustre Chadoloadlus, notre comte du Palais, nous a rapporté et a témoigné que … dix ans… sans réclamation… et Beroaldus et à ses héritiers et à…, et les agents du seigneur Denis ait à revendiquer pour les *uillae*, qui sont : Simplicciacum, Tauriacum, Stupellam, Flauiniacum, Ponciusciniacum, Uassurecurtis, Burgonnum, Alintummae, Rastiuale, Cambariacum, Bursitum, Coriacum et Munciacum, sises dans les pays du Mans, d'Angers, Rennes et Muffa[262].

(8) Unde in causacionem pro Ch[a]g[li]bercth[o qu]ond*am* et Erm[ele]no

C'est pourquoi, en vue du procès pour feu Chaglibercthus et Ermelenus… les *uillae* de

[262] Cf. Jean-Pierre Brunterc'h, « Géographie historique et hagiographie : la vie de saint Mervé », dans *Mélanges de l'École française de Rome : Moyen Âge, Temps modernes,* n° 95, p. 45-46.

adste[er u[ill]a[s S]impli[cciaco, Tauriaco], S[tu]pella[s, Flaui]niaco, Pon[cius]c[in]iaco, Uassurecurti, Burgonno, Alint[u]mas, Rastiuale, Cambariaco, Bursito, Coriaco et Munciaco, quem per nostr[o]li[ ]llaertia, quod in ipsas uillas Berach[a]rius habire poterat, inspect[a] sua epistol*a*, huius mere[ti] pa[r]tibus s*anct*i dom*n*i Dioninse uel s[a]tisfacire et dictum e[ ]dd[ ]s super[ ] domnus Ber[acharius tra]der[at] per fistu[cam] illas duas p[a]rt[i]s [p]artibus monasthiri[i] placuit restaurar[e]. **Niveau 3**	Simplicciaco, Tauriaco, Stupellas, Flauiniaco, Ponciusciniaco, Uassurecurti, Burgonno, Alintumas, Rastiuale, Cambariaco, Bursito, Coriaco et Munciaco, que par notre… que Beracharius pouvait avoir dans ces *uillae*, une fois sa lettre examinée, rembourser les parties de ce revenu du seigneur saint Denis et dit… sur… le seigneur Beracharius avait remis par le fétu les deux parties… il plut de… restaurer pour la part du monastère.
(9) Semileter antefa[ ] C[ha]droaldo ex[in]de autur adst[eti]t et expoponded[it], ut om[ni] tempore se aleq[u]a calumnia aut repeti[cione]m q[ui]sl[ibet] Mad[roald… recognouit]. **Niveau 3-4**	De même ledit… Chadroaldus… s'en tint garant et promit qu'en toute circonstance, quiconque porterait quelque calomnie ou réclamation…
[Datum… anno… rigni nostri… feliciter].	Donné…

Les représentants du monastère de Saint-Denis portent réclamation au sujet de biens issus de l'héritage d'Ermelinus que l'évêque du Mans, Beracharius (658-ca. 669), revendique pour lui, en se fondant sur le fait qu'Ermelenus en personne et son fils Goddo lui ont offert les biens en question, en établissant un document à cet effet. En réponse, les représentants de Saint-Denis présentent un document du roi Clovis II (639-657) qui déclare nuls et non avenus les documents établis par Ermelinus pour Beroaldus. Le comte du Palais Chadoloaldus expose au cours du procès le contenu du document de Clovis II, qui fait pencher le procès en faveur de Saint-Denis. Ce texte, le plus ancien du corpus, précède d'un siècle la phase de disparition de la latinophonie et présente, malgré son caractère lacunaire lié au support en papyrus, un état de la langue latine intéressant, tout en évoquant la lecture publique d'une charte au cours d'un procès.

a) Syntagmes nominaux

1° Syntagmes nominaux prépositionnels (SNP+)

- pro c[a]lcanda lite (§ 4) : *pro* est innovant pour *ad*, mais l'adjectif verbal est archaïque, peut-être est-il même considéré comme un simple adjectif.

- ex] ip[sa fac]ultate (§ 4) **/ *ueniens ex parti homo*** (§ 5) **/ *ex pe[rmiss]o praedicto pri[n]cepe*** (§ 3) : la structure syntaxique est transdiachronique, mais l'emploi de *ex* ramène vers l'amont.

- ab ipso Ermeleno (§ 2) / ***ab Ermeleno*** (§ 3) : la structure est transdiachronique, mais l'emploi de *ab* est plus traditionnel que ne l'aurait été celui de *per*.

SNP+ innovants

- duas partis de praedictis uillabus (§ 6) : partitif prépositionnel.

- in geniture suo (§ 2), et non pas *ad* ou *pro*.

- absque repeticionem agentum (§ 4) **/ *absque] re[epeticionem]et B[eroaldus] suisque heredebus*** (§ 7) : une tournure plus ancienne, plus formelle, aurait employé l'ablatif absolu, éventuellement *sine* à la place de *absque*. Ce dernier est cependant attesté dès Plaute dans un emploi précis (avec *esset* ou *foret*), puis réintroduit par Fronton qui y aurait vu par erreur un équivalent archaïque de *sine*, et se développe concurremment à lui hors de la prose de type cicéronien[263]. *Absque* est donc un archaïsme lié à une mode littéraire en vogue à l'époque tardive. Cet emploi artificiel explique que, malgré sa fréquence et son caractère (faussement) populaire[264], *absque* n'a pas survécu en AFC, contrairement à *sine* qui s'est maintenu sous la forme « sans »[265].

- in causacionem pro Ch[a]g[li]bercth[o (§ 8) : ici aussi, on constate la progression de *pro* (> AFC « pour ») par élargissement de son sens.

SNP+ transdiachroniques

- ob hoc (§ 2) : lexie où les deux éléments monosyllabiques font corps, d'une manière analogue à l'étymon supposé de « avec » < **apud hoc*.

- inter se (§ 4)

- ad suum iure reuocare (§ 4) / ***ad eodem peruenissit*** (§ 2) : tournure prépositionnelle classique avec ces verbes, cf. le commentaire pour *uenire* (texte 3, p. 160).

- in ipsa causacione *intenderent* (§ 5)

---

[263] Cf. Alfred Ernout et Antoine Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine : histoire des mots,* 4e éd. revue par Jacques André, Paris, 2001, p. 2, *s. u.*

[264] Rudolf Falkowski (« Studien zur Sprache der Merowingerdiplome », dans *Archiv für Diplomatik,* n° 17, 1971, p. 42) remarque aussi que *sine* n'est jamais employé dans les diplômes mérovingiens. On ne le trouve d'ailleurs que dans le texte n° 15 de ce corpus.

[265] Le *-s* final non étymologique étant un ajout dû à l'analogie avec d'autres adverbes finissant ainsi (cf. Édouard Bourciez, *Précis de phonétique française,* 9e éd. rev. par Jean Bourciez, Paris, 1958, § 160, rem. III, p. 158-159).

- per uindicionis titolum (§ 5) : l'emploi de *per* ne semble pas nécessairement innovant dans ce cas.

SNP+ archaïque :

ad uniuersurum causas audiendum (§ 1) : l'emploi du neutre *audiendum* pour *audiendas* est certes évité par la prose puriste, mais l'emploi de l'adjectif verbal est en passe de devenir un vrai archaïsme, ce qui s'explique par son caractère formulaire.

2° Syntagmes nominaux aprépositionnels (SNP-)

- pa[r]tibus… s[a]tisfacire (§ 8) / ***p]artibus monasthiri[i] placuit restaurar[e]*** (§ 8) : datif synthétique, qui se maintiendra en AFC au sein d'un cas régime indirect aprépositionnel, mais semble-t-il, avec, de préférence, la présence d'un article ou un pronom qui le détermine, surtout si le nom au cas régime indirect est déjà déterminé par un substantif[266]. L'absence d'un déterminant comme *illis/ipsis (partibus)* rend cette tournure archaïsante.

Ordre descendant :

- p]artibus monasthiri[i (§ 8) / ***agentis monasthirii*** (§ 1) / ***agentum predicti monasthirii*** (§ 4) / ***seo agentis domni D[i]oninse*** (§ 7) ;

- precep[cio]ne incliti recordationis domni et genituris nostri, Chlodouie quondam regis (§ 3) ;

- comis palati noster (§ 7) / ***comiti palati nostro*** (§ 1) ;

- epistola donationis : génitif de définition. Tournure aprépositionnelle archaïsante.

Cet ordre est systématique pour les compléments du nom. L'inverse serait ici plus ou moins archaïque, et le sera assurément en AFC.

Dans les cas obliques (en passe de devenir des cas régime indirects), l'ordre ascendant concerne surtout les pronoms (exception faite dans ce texte de l'expression *ad uniuersurum causas audiendum*).

- eorum facultatem dare (§ 3) : où *eorum* est la forme pleine, innovante, pour *eis*. *Eorum* a attiré tous les cas obliques en un seul cas-régime indirect. Ce sera le cas pour *illorum* > « leur ». C'est un cas où le syntagme nominal aprépositionnel, par sa place et par la morphologie du pronom, est, morphosyntaxiquement, un romanisme.

[266] C'est l'impression que donne la lecture des exemples fournis par Geneviève Hasenohr, *Introduction à l'ancien français de Guy Raynaud de Lage*, Paris, 2e éd. revue et corrigée, 1993, § 31.2 (p. 29).

b) Syntagmes verbaux (SV)

SV archaïques

- *distrasxerat* (§ 5) / ***ficerat*** (§ 3) / ***uindedirat*** (§ 6) : les plus-que-parfaits traditionnels, très rares dans les diplômes mérovingiens[267], se rencontrent ici trois fois malgré les lacunes. Cela est possible, car il s'agit d'une forme métastable rémanente en AFC[268], cf. texte 2.

- *resederemus, contradiceretur* (§ 1), ***permanirent, sorterentur, habirent*** (§ 3), ***deberit*** (§ 4), ***intenderent*** (§ 5) : on compte sept imparfaits du subjonctif. Curieusement, Jeanne Vielliard n'a pas analysé l'emploi traditionnel de l'imparfait du subjonctif, encore bien présent dans ce texte, où l'on n'observe aucun paradigme protofrançais.

- ***recenda*** (§ 3) : suffixe de l'adjectif verbal, avec une haplographie qui semble n'être qu'un *lapsus calami*. Contrairement à l'explication traditionnelle qui affirme que « le participe présent français dérive aussi bien du gérondif que du participe présent latin »[269], on peut s'appuyer ici sur les observations récentes de Paulo de Carvalho, qui estime que le gérondif latin n'a pas survécu en français, où, à la différence d'autres langues romanes, il n'existe pas d'authentique gérondif, puisque c'est le participe présent qui a seul survécu[270].

- *contradiceretur* (§ 1) / ***inuinibantur, sorterentur*** (§ 3) : on compte trois passifs synthétiques, emploi qui, comme on va le voir dans les textes suivants, tend à se concentrer sur certains verbes liés au formulaire. Selon l'intéressante chronologie proposée par József Herman, cet emploi sort de la parole courante au plus tôt à partir de la 2e moitié du VIIe siècle, au plus tard au tout début du VIIIe[271]. Le présent diplôme se situe donc entre les deux.

- ***professus est*** (§ 5) : perfectum ancien, contre les deux formes surcomposées observées plus haut.

- ***poterat*** (§ 8) : conservateur alors que *potebat* est déjà courant à l'oral. On ne peut être sûr que ce soit le reflet de la prononciation.

---

[267] Dans le présent corpus, réduit il est vrai, on ne retrouve qu'un *deburat* [sans *e*], à l'autre extrémité chronologique, 50 ans plus tard, c'est-à-dire au texte 7, daté de 716.

[268] Banniard, « Niveaux de langue et communication latinophone », dans *Comunicare et significare nell'alto medioevo, 15-20 aprile 2004,* t. 1, Spolète, 2005, p. 192-193.

[269] Jeanne Vielliard (*Le latin des diplômes royaux et chartes privées de l'époque mérovingienne,* Paris, 1927, p. 227), lui assigne « encore une très grande vitalité ».

[270] Paulo de Carvalho, « 'Gérondif', 'participe présent' et 'adjectif déverbal' en morphosyntaxe comparative », dans Langages, vol. 37, n° 149, 2003, p. 100-126, où l'on lit en conclusion (p. 123) : « Il y a urgence, pour la linguistique romane, à remettre en cause l'idée, largement consensuelle, d'une prétendue 'confusion', en latin tardif, entre 'participe présent' et 'gérondif'. »

[271] József Herman, « La disparition du passif synthétique latin : nouvel essai sur l'écrit et le parlé en latin mérovingien », dans *Estudis romanics,* 2002, p. 37 et 41. On aimerait disposer d'une étude identique quant à la disparition de l'imparfait du subjonctif ou encore du futur I.

SV innovants

- *[uis]e fuaerunt accepisse* (§ 4) / ***fuisse conscripta*** (§ 2) : ces formes surcomposées[272], déjà assez fréquentes chez Tite-Live, et majoritaires en latin tardif, se maintiennent en français (« furent vues »).

- *peruenissit* (§ 2) = *peruenerat,* de la même façon que ***fuisse*** (§ 2, = *fuisset*[273]) vaut pour *fuerat* : le plus-que-parfait de l'indicatif tend à être supplanté par celui du subjonctif, avant que la forme analytique ne devienne la plus fréquente et soit la seule à passer en français.

- *uellibant* (§ 3), ***uellibat*** (§ 6) : paradigme innovant de *uelle*, devenu *uellere*[274] (cet aspect innovant relève peut-être plutôt du lexique que des syntagmes verbaux).

- *expoponded[it]* (§ 9) = *expopondit*[275] = *spopondit* : le préverbe est souvent un ajout sans valeur sémantique en latin tardif[276] (mais peut-être s'agit-il d'un *e* prosthétique). Jeanne Vielliard remarque que l'emploi de ce parfait à redoublement, résolument archaïque, est unique dans les chartes mérovingiennes[277].

- *uenientes* (§ 1), ***ueniens*** (§ 5) : on remarque la fréquence du participe présent en latin tardif, à la place de subordonnées de temps[278].

- *adserebant* *eo quod* (§ 1) : emploi de l'imparfait à la place du parfait pourtant lui aussi observé dans d'autres diplômes[279]. Ce phénomène se prolongera surtout en domaine germanique.

14 SV conjugués transdiachroniques enfin permettent d'observer que la structure verbale commence seulement son évolution : l'on rencontre encore assez d'éléments qui seraient franchement archaïques un siècle plus tard, au milieu du VIIIe siècle.

c) Lexique

- *iure* (§ 4) n'est pas encore remplacé par ***d(i)rictum***. De même ***lis, litis*** (§ 4), alors que dans les textes suivants est utilisé *causacio*, qui n'a pas d'avenir dans les langues romanes[280].

---

[272] Peter Stotz, *Handbuch zur lateinischen Sprache des Mittelalters*, Munich, 1998, vol. 4, chap. IX, § 64 (p. 328-329).

[273] Sur cet aspect, voir le commentaire présenté dans le texte 5, pour les syntagmes verbaux innovants.

[274] Cf. Peter Stotz, *op. cit.,* vol. 4, chap. VIII, § 125 (p. 217-219).

[275] *Ibid.,* vol. 5, chap. VIII, § 115.7 (p. 202).

[276] *Ibid.,* vol. 3, chap. VII, § 85.5 (p. 107-108).

[277] J. Vielliard, *Le latin…,* p. 169.

[278] Ce genre de participe remplace fréquemment les verbes principaux dans la *Vita Goaris,* cf. Marc Van Uytfanghe, « Aux confins de la romanité et de la germanité du VIIIe siècle : le statut langagier et sociolinguistique de la Vie du prêtre Goar, un saint dissident », dans *Langage et peuples d'Europe : cristallisation des identités romanes et germaniques (VIIe-XIe siècles)*, éd. Michel Banniard, Conques, 2000 p. 207-258.

[279] J. Vielliard, *op. cit.,* p. 222-223, le remarque sans l'expliquer. Peter Stotz, *op. cit.,* vol. 4, chap. IX, § 58.1 (p. 320-321) le remarque ailleurs que dans les diplômes mérovingiens. Jules Pirson (« Le latin des formules mérovingiennes et carolingiennes », dans *Romanische Forschungen,* t. XXVI, 1909, p. 837-944) n'en dit mot.

- *genitor* (§§ 2 et 3) : emploi d'un terme « marqué » destiné à lever l'ambiguïté avec *pater* signifiant souvent « évêque » ou « abbé »[281].

- ***derelinquo*** (§ 3) pour *relinquo :* l'ajout d'un second préverbe est typique du style de chancellerie[282].

- *calcare* (§ 4) semble être un verbe typiquement issu du droit romain[283].

Ce sont surtout les mots ou expressions invariables qui appellent un commentaire :

- *ubi et ubi* (§ 3) = *ubi ubi,* « partout où ». L'expression *ubi ubi,* déjà présente chez Plaute, se retrouve plus tard chez les juristes[284]. C'est donc bien un élément lexical transdiachronique du diasystème latin, artificiellement rejeté par les écrivains soucieux de purisme au profit de l'adverbe *ubicumque*, d'ailleurs présent dans ce texte. L'ajout du coordonnant *et* a été vu comme une expression du rejet, par la langue tardive, de ce type d'asyndète bipartite ; c'est en tout cas sous cette dernière forme seulement qu'apparaît cette tournure dans les diplômes originaux mérovingiens[285].

- *in presenti* (§ 3) : peut avoir un sens local ou temporel. On le rencontre déjà dans les *papyri* italiens de la période 445-700, mais aussi chez Justinien et dans la *Regula Sancti Benedicti*[286].

- *quondam* (§ 1) au sens de « feu », est commun dans les diplômes mérovingiens[287]. Emploi tardif et formulaire, que l'on retrouve dans l'épigraphie[288], et concurremment à *bonae memoriae* ou encore ici même *incliti recordationis*[289].

- *dummodo* (§ 4) = ? Uddholm y a vu une conjonction causale dans les *Formulae Marculfi*, mais on ne peut que louer la prudence de R. Falkowski qui ne parvient pas à donner un sens clair à ce mot qui n'apparaît que deux fois dans les diplômes mérovingiens[290].

- *in quantum* (§ 7) = *sicut*[291]. Survivra en AFC > « enquant », « autant que ». Falkowski remarque la concurrence de *ut dum*[292].

---

[280] C'est ce qu'indiquent, faute d'entrée spécifique, le *FEW* et Wilhelm Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch,* 4e éd., Heidelberg, 1968.

[281] Rudolf Falkowski, « Studien zur Sprache der Merowingerdiplome », dans *Archiv für Diplomatik,* n° 17, 1971, p. 71-72.

[282] *Ibid.,* p. 17.

[283] *Ibid.,* p. 67.

[284] *Ibid.,* p. 66

[285] *Ibid.*

[286] *Ibid.,* p. 82.

[287] *Ibid.,* p. 76

[288] Jules Pirson, *La langue des inscriptions latines de la Gaule,* Bruxelles, 1901, p. 274.

[289] R. Falkowski, *op. cit.,* p. 76.

[290] *Ibid.,* p. 39.

[291] *Ibid.,* p. 37

- *id sunt* (§ 7) : grammaticalement la structure regarde vers le français (« ceo sont »[293]), mais l'emploi de *id* adoucit par un argument lexical l'impression protoromane que donne la tournure.

- *uel* (§§ 1, 3, 7, 8) qui survivra en AFC avec un *-s* adverbial (« vels », cf. le *FEW*), concurrence *et*.

- *unde* (§ 8), qui n'est pas ici renforcé par *et*, sert de charnière aux parties du discours, à la place du plus traditionnel *itaque*, éliminé des langues romanes. *Unde* a directement donné « unt » en occitan, mais n'a survécu en AFC qu'avec le renfort de prépositions : *per unde* > « par unt » ; *de+unde* > dont. C'est le cas dans ce texte d'*exinde* (*ex-inde*) au § 2 : si ces prépositions combinées à un adverbe sont fréquentes en latin tardif, elles sont un peu moins nombreuses dans les diplômes mérovingiens, au sein desquels on remarque l'arrivée assez tardive d'***exinde*** (depuis le milieu du VIIe siècle)[294].

- *super* (§ 8) : cf. texte 6.

d) Les épidictiques

Ces « démonstratifs faibles »[295] qui préparent l'émergence de l'article sont variés et toujours antéposés :

- *ipse* (× 5). Maria Selig en fait un déterminant, ce que nous proposons en traduction tout en reconnaissant que ce point de vue est un peu systématique, *ipse* pouvant aussi avoir son sens premier[296].

- *ille* (× 3).

- *hoc* (× 3, dont *ob hoc*).

- *is, ea, id* (× 2, § 3).

- *idem* (§ 2), ***antedictus*** (§ 3), ***aliquus*** (§ 9), ***suprascriptus*** (§ 5) n'apparaissent qu'une fois.

- *antefatus* (× 2, §§ 3 et 9) : l'emploi occasionnel de ce démonstratif à allitération, sémantiquement identique à d'autres, obéit à un souci de variation[297].

- *praedictus* (× 2, §§ 3 et 4).

---

[292] *Ibid.,* p. 37

[293] Dag Norberg, *Syntaktische Forschungen auf dem Gebiete des Spätlateins und des frühen Mittellateins,* Uppsala-Leipzig, 1943, p. 20.

[294] R. Falkowski, *op. cit.,* p. 42.

[295] Michel Banniard, « Germanophonie, latinophonie et accès à la 'Schriftlichkeit' (V^e-VIIe siècle) », dans *Akkulturation* : *Probleme einer germanisch-romanischen Kultursynthese in Spätantike und frühen Mittelalter,* dir. Dieter Hagermann, Wolfgang Haubrichs et Jörg Jarnut, Berlin-New York, 2004, p. 344.

[296] M. Selig, *Die Entwicklung der Nominaldeterminanten im Spätlatein : romanischer Sprachwandel und lateinische Schriftlichkeit,* Tübingen, 1992, p. 137-138, cf. aussi p. 153.

[297] R. Falkowski, *op. cit.,* p. 99.

e) Stylistique et microsyntaxe

- ad suum iure (§ 4) : ordre roman, par antéposition du possessif (ordre ascendant). En latin traditionnel, cet ordre est bien entendu possible, mais il serait moins naturel[298], donc marqué.

- incliti recordationis (§ 3) : tournure chrétienne[299].

- qui Beracharius (§ 2) : relatif de liaison (le seul du présent corpus mérovingien).

- ***nullum sorterentur effectum*** (§ 3) : *sortiri effectum = efficere,* périphrase déjà présente chez Frédégaire[300]. Par ailleurs, on relève une hyperbate avec le verbe intercalé entre le nom et son attribut. L'AFC connaît le phénomène (cf. texte 3).

- ***liber[um],*** *ex pe[rmiss]o praedicto pri[n]cepe, habirent* ***arbitrium*** (§ 3) : longue hyperbate qui sépare le substantif de son attribut. Phénomène expressif assez répandu dans les diplômes mérovingiens, notamment dans la phrase finale du dispositif, dans la formule de notification ou dans les clauses finales[301].

- dans la tradition rhétorique, ce texte comporte encore des **cursus**[302], au § 3 :

* *nullum sorteréntur efféctum :* cursus planus[303] ;

* *habírent arbítrium :* cursus tardus[304] ;

Ces cursus coïncident ici avec les hyperbates relevées, dans lesquelles on peut voir un moyen artificiel, probablement hérité du formulaire, pour obtenir la structure rythmique recherchée[305]. La rareté des cursus suggère qu'ils sont plutôt casuels que recherchés.

- uacuas et inanis *permanirent* (§ 3) : hendiadyoin, figure que l'on trouve rarement avec des adjectifs dans les chartes mérovingiennes[306]. Par ailleurs, *uacuas* s'accorde avec *instrumenta*, qui a pu être susceptible de passer au féminin, comme *gaudia*, à moins que le nominatif sigmatique de *uacuas* ne soit aussi lié à l'analogie avec *inanis*.

- *uenientes agentis* ***monasthirii domni Dioninse*** (§ 1) / *praefati* ***agentis sancti domni Dioninse*** (§ 2) : ici comme dans d'autres textes, l'institution qu'est le monastère est désignée par celui qui reste le vrai propriétaire et seigneur du monastère, jamais oublié en faveur de l'institution – et ce jusqu'au XIe siècle inclus. Le phénomène a été aussi observé dans les

[298] Jules Marouzeau, *L'ordre des mots dans la phrase latine,* t. I : *Les groupes nominaux*, Paris, 1922, p. 149.

[299] Cf. R. Falkowski, « Studien.... », p. 76, qui est à ce sujet plus attentif au rapport entre langue poétique et langue populaire.

[300] *Ibid.,* p. 15.

[301] *Ibid.,* p. 84.

[302] Pour cette question appliquée aux chartes mérovingiennes, on se reportera à la note bibliographique de J. Vielliard, dans *Le latin…,* p. 242 (n. 2).

[303] R. Falkowski, *op. cit.,* p. 83

[304] *Ibid.,* p. 84.

[305] Même si, dans le premier cas, *sorterentur núllum efféctum* aurait pu aussi bien convenir.

[306] *Ibid.,* p. 60.

documents espagnols[307]. Faute de lire une explication dans l'article de R. Falkowski, on peut penser simplement à l'usage ancien du type *ad Veneris* pour *ad Veneris* <*fanum*>[308], à ceci près que la langue familière a pu faire porter la préposition sur le déterminant, substantif unique formant un syntagme nominal en lui-même. L'on écrit bien dès l'AFC : « a Saint Denis iroie por priier Dieu merci »[309].

- *… in uillas, id sunt :* ***Simplicciaco, Tauriaco, Stupellas, Flauiniaco, Ponciusciniaco, Uassurecurti, Bu[rg]onn[o], Alintummas, Rastiuale, Cambar[iaco], Bu[rs]ito, Coriaco et Munciaco,*** *sitas…* (§ 7) : l'emploi des désinences de l'ablatif dans les toponymes au singulier a été expliqué par J.-P. Chambon[310]. L'ablatif remplace en fait le nominatif comme « cas du nom en lui-même », là où le nom est en quelque sorte cité entre guillemets[311] – lesquels ne seraient donc pas absurdes dans une édition. Cet emploi autonymique a peut-être pour correspondant, au pluriel, la désinence sigmatique, qui tend à devenir le paradigme du féminin pluriel (cf., pour le nominatif, sujet à cette évolution depuis le IIIe siècle[312], le cas de *u]trasque partis* dans ce même texte, § 4). L'état de la flexion nominale est donc ici, structurellement, celui de l'ancien français.

Étant donné les nombreuses lacunes du texte, on a renoncé à étudier ici la macrosyntaxe et le phrasé. Toutefois, l'étiquetage par niveaux reste possible, et donne un niveau oscillant entre 3 et 4, ce qui correspond, pour la période mérovingienne où le français n'existe pas encore, à une structure assez conservatrice agrémentée d'éléments innovants.

[307] *Ibid.,* p. 71 et n. 488.

[308] Alfred Ernout et François Thomas, *Syntaxe latine,* 2e ed., Paris, 1964, § 75 c), p. 61.

[309] Adenet le Roi, *Berte aus grans piés,* dans *Les Œuvres d'Adenet le Roi,* Bruxelles – Paris – Liège, 1963 (1ère éd. 1832), t. IV, I, p. 54, v. 5 (texte disponible sur http://www.classiques-garnier.com/numerique-bases/).

[310] Jean-Pierre Chambon, « Observations et hypothèses sur la charte de Nizezius (Moissac a680) : contributions à la protohistoire du galloroman méridional et à la connaissance de la période mérovingienne dans la région toulousaine », dans *Revue des langues romanes*, t. CV, n° 1, 2001, p. 544-546.

[311] Et J.-P. Chambon d'en conclure (*op. cit.,* p. 545-546) : « Vielliard ne parvient pas à dégager la spécificité des emplois autonymiques — ni à se dégager du cadre inadéquat de la grammaire latine traditionnelle — quand elle écrit que 'la désinence de l'ablatif s'étend à tous les cas, même au nominatif' » (J. Vielliard, *Le latin…,* p. 195).

[312] P. Stotz, *Handbuch…,* vol. 4, chap. VIII, § 20.1 (p. 51).

2. 692-693 – Jugement de Clovis III. Palais de Luzarches

Clovis III adjuge définitivement à Saint-Denis le domaine de Noisy-sur-Oise que la dame Angantrude prétendait tenir en précaire.

(1) Chlodouius, rex Franc*orum*, u*iris* inl*ustribus*.

Clovis, roi des Francs, aux hommes illustres.

(2) Cum nus, in D*e*i nom*ene*, Lusarca, in palacio nostro, una c*u*m apostolecis uiris, in Chr*ist*o patrebus nostris, Sygofrido, Constantino, Gribon*e* et Ursiniano, ep*iscop*is, necnon et inl*ustr*is uiris Ragnoaldo, Nordeberctho, Ermenfrido, optimatis, Madelulfo, Erconaldo, grauionebus, necnon et Benedicto et Chardoino, seniscalcis, seu et Marson*e*, com*ite* palati nostro, ad uniuersorum causas audiendum uel ricto iudicio termenandum resederim*us*, ibiq*ue* ueniens uenerabelis uir Chaino, abba de basilica peculiaris patroni nostri dom*n*i Dionisii, ubi ipse preciosus in corpure requiescit, aduersus inl*ustr*is D*e*o sagrata Angantrude, filia Ebrul*f*eo, relicta Ingoberctho quond*am*, suggeribat, dum dicirit eo quod uilla nuncopanti Nocito, sitam in pago Camiliacins*e*, cum omn*i* merito uel adiecencias suas, ad se p*er*tenentis uel aspicientis, quicquid ipse Ingobercthus uel memorata Angantrudis, tam de alote parentum quam de conparato[313] uel de qualibet adtractum ibid*em* tenuerunt uel possiderunt, p*er* suum strumentum, ipsius abbati in integritatem firmassit. **Niveau 3-4**

Comme, au nom de Dieu, nous résidions à Luzarches, dans notre palais, en compagnie des hommes apostoliques, nos pères dans le Christ, les évêques Sigofridus, Constantinus, Gribo et Ursinianus, ainsi que des hommes illustres Ragnoaldus, Nordebercthus, Ermenfridus, nos grands, de Madedulfus et Erconaldus, comtes, et de Benedictus et Chardoinus, sénéchaux, ainsi que de Marso, notre comte du Palais, pour écouter les causes de chacun et y mettre un terme par un jugement juste, y venant le vénérable homme Chaino, abbé de la basilique de notre patron particulier le seigneur Denis, où repose son précieux corps, en face de l'illustre Angantrude, consacrée à Dieu, fille d'Ebrulfeus, veuve de feu d'Ingobercthus, il parla en disant qu'elle avait, par une pièce de droit que celle-ci avait émise, entièrement fait donation à ce même abbé de la villa nommée Noisy, sise dans le pays de Chambly, avec tous ses revenus et les annexes qui en dépendent et lui appartiennent, quoi que cet Ingobercthus et ladite Angantrude y aient eu et possédé, provenant tant de l'alleu de leurs parents que d'achats et de toutes sortes d'acquisitions.

(3) Unde et ipso strumentum seu et precar*iam*, p*er* quod ipsa Angantrudis, per beneficium ipsius abbati, hoc possedibat, in presentem ostendedit religendas. **Niveau 3**

C'est pourquoi, ces pièce de droit et précaire, par lesquelles cette Angantrude, par le bénéfice de cet abbé, possédait cela, elle les montra aussitôt pour relecture.

[313] Conperata *Kölzer*.

(4) Eas relictas, sed dum memorata Angantrudis ad presens aderat, interrogatum ei fuit se ipsa uilla Nocito memorato Chainone abbati uel ad parti basil*eci* sui s*anct*i Dionisii firmassit aut se autur exind*e* adesse uolibat. **Niveau 3**

Après la relecture, mais en la présence, au moment même, de ladite Angantrude, on lui demanda si elle avait cédé cette villa de Noisy audit abbé Chaino et au bénéfice de sa basilique Saint-Denis, et si elle voulait en garantir la vente.

(5) Sed ipsa Angantrudis in presenti tal*iter* fuit professa quod memorata uilla Nocito, una cum omne merito uel adiecencias suas ad se aspicientis uel p*er*tenentis, quantumcumq*ue* ipsa uel iogalis suos Ingobercthus de qualibet adtractum ibid*em* tenuerunt uel possiderunt, memorato Chainon*e* abbati uel basil*eci* sui s*anct*i Dionisii p*er* ipso strumentum firmasset, et ipso strumentum uel precar*iam* ob hoc fiere rogassit, et autur contra quemlibet exind*e* aderat et inantia[314] adesse disponibat. **Niveau 3**

Alors cette Angantrude déclara ainsi aussitôt que ladite propriété de Noisy, en même temps que tout le revenu et les dépendances s'y rapportant et la concernant, quels que fussent l'ampleur et le mode d'acquisition du bien qu'elle et son époux Ingobercthus retinrent et possédèrent là-même, elle l'avait promise par cette pièce de droit audit abbé Chaino et à sa basilique de Saint-Denis, et qu'elle avait demandé que ces pièce de droit et précaire soient faits pour cela, et qu'elle en était la garante et se trouvait désormais disposée à l'être contre n'importe qui.

(6) Proind*e* nus tali*ter*, una c*u*m nostris procerebus, constitet decriuisse : ut dum inl*uster* uir Marso, comis palati nost*er*, testimuniauit quod ac causa tal*iter* acta fuissit denuscitur, iobemmus ut memoratus Chaino abba uel pars basileci sui s*anct*i Dionisii, ipsa uilla Nocito, una cum omnem mereto uel integritati sua, inspecta ipsa strumenta, sicut p*er* ipsas declaratur, absque repeticione memorata Angantrude uel suis heridebus omne tempure habiant euindegatas, et se ipsius Chainone abbati uel successorebus suis seu agentis basil*eci* inantia fuerit necessitas, memorata Angantrudis uel heridis sui in auturicio eum exind*e* contra quemlibet studiant definsare. **Niveau 3**

Par conséquent, en compagnie de nos grands, nous avons officiellement porté jugement : puisque l'illustre homme Marso, notre comte du Palais, a témoigné que cette cause a été publiquement plaidée de la sorte, nous ordonnons que ledit abbé Chaino et, pour sa part, sa basilique Saint-Denis, une fois consultées ces pièces de droit, comme cela appert à travers elles, obtiennent de droit et pour toujours cette *uilla* de Noisy, avec tout son revenu et son intégrité, sans réclamation de ladite Angantrude ni de ses héritiers, et que si la nécessité se présente dorénavant à cet abbé Chaino et à ses successeurs ou agents de la basilique, il faut que ladite Angantrude et ses héritiers s'appliquent alors à le défendre contre quiconque dans sa possession légitime.

[314] in antia *ChLA*.

(7) Chlodoinus recog*nouit*.
Bene ual*iat*.
Datum sub d*ie* kalendas nouembris, ann*o* secundo rigni no*str*i, Lusarca, in D*e*i nomen*e*, feliciter.

Chlodoinus a reconnu l'acte.
Que cette charte reçoive bonne validation[315].
Donné le jour des calendes de novembre, la deuxième année de notre règne, à Luzarches, au nom de Dieu, dans la félicité.

Ce diplôme est à proprement parler un « procès fictif », car il relate une « procédure judiciaire qui confirme une transaction privée en utilisant la forme du procès devant le tribunal royal. Au terme de cette procédure, le roi délivrait un acte de jugement confirmant le droit de propriété »[316].

L'abbé de Saint-Denis, Chaino, rapporte que la moniale Agantrude, fille d'Ebrulfus et veuve d'Ingobercthus, aurait fait donation de la *uilla* de Nogent-sur-Oise à son monastère, avec délivrance d'un document qu'il produit au cours du procès. Là-dessus, à la demande du tribunal, Agantrude confirme la donation, dans toutes ses particularités, ainsi que la délivrance du document. Après le témoignage du comte du Palais, Marso, le jugement est ensuite rendu, et le roi décide que la *uilla* de Nogent-sur-Oise appartiendra à Saint-Denis. Le nombre de prélats et de grands présents à ce procès, et la qualité d'Ingobercthus, un « top man »[317] du règne de Thierry III (roi des Francs de 679 à 691), font de ce procès, comme de tous les autres au demeurant, une réunion d'élites, nécessairement dotées d'une culture savante, capables d'écrire, pour ce qui concerne les clercs, mais aussi pour ce qui est des laïcs chargés d'instruire le procès et de procéder à la lecture des pièces juridiques. L'on voit bien, d'ailleurs, que l'usage de l'écrit est un fait banal dans les contrats privés. La relecture mentionnée dans l'exposé des faits ne peut que se faire à haute voix, ce qui implique, pour le bon déroulement du procès, que le texte, malgré les formes juridiques qui en garantissent la valeur, soit compréhensible de tous. Reste à mesurer le niveau de la langue employée et à déterminer ce qui en garantit la compréhension.

a) Syntagmes nominaux

1° Syntagmes nominaux prépositionnels (SNP+)

- in Dei nomene (× 2, §§ 2 et 7) : l'emploi de *in* au lieu de *per* (*per deos !* s'écriaient les païens) est innovant. D'un autre côté, l'ordre ascendant donne à cette formule une coloration solennelle, comme en AFC une tournure archaïsante telle que « la Dieu merci »[318]. Une telle

[315] Traduction choisie après la lecture de l'article de Léon Levillain, « La formule 'Bene valiat' et le sceau dans les diplômes mérovingiens », dans *B.É.C.,* t. 92, n° 1, 1931, p. 13.

[316] Osamu Kano, « Procès fictif, droit romain et valeur de l'acte royal à l'époque mérovingienne », dans *B.É.C.,* t. 165, 2007, p. 330.

[317] Selon Barbara H. Rosenwein, *Negotiating space : power, restraint and privileges of immunity in early medieval Europe,* Ithaca (New York), 1999, p. 94. Sur le contexte politique et diplomatique de ce procès fictif, cf. plus largement p. 91-96.

[318] Geneviève Hasenohr, *Introduction à l'ancien français de Guy Raynaud de Lage*, Paris, 2e éd. revue et corrigée, 1993, § 32.3 (p. 30).

tournure n'est pas absente de certaines chartes françaises[319]. Pour ce qui est des textes mérovingiens, cette formule, en général présente dans l'eschatocole, est absente de certaines chartes du corpus, mais on la remarque ici également dans le protocole, peut-être en raison de la présence semble-t-il exceptionnelle des nombreux évêques mentionnés.

SNP+ innovants

- in Christo patrebus nostris (§ 2) : tournure chrétienne.

- abba de basilica (§ 3) : tournure prépositionelle, habituelle en AFC quand le déterminé est inanimé, comme ici une institution, cf. texte 5.

- tam de alote parentum quam de conparato uel de qualibet (× 2, §§ 2 et 5) ***adtractum :*** succession de syntagmes prépositionnels construits avec *de*, dans le cadre d'un partitif (*de alote*), d'un complément de moyen (*de comparato*) ou d'un renforcement d'adverbe (*de qualibet,* présent deux fois dans le texte).

- *memorato Chainone abbati uel* ***ad parti basileci sui sancti Dionisii firmassit*** (§ 3) : l'emploi successif de deux compléments d'attribution sur le même plan, le premier au datif puis le second avec *ad*, ne doit pas laisser croire à un emploi indifférent des deux tournures soumis à la fantaisie du rédacteur. Comme pour le génitif et l'emploi de la préposition *de* expliqués dans le texte 5, l'emploi du cas régime indirect (ou datif) correspond ici à une personne individualisée, contrairement à *ad* qui se rapporte à une institution, la basilique Saint-Denis. Mais on trouve aussi *memorato Chainone abbati uel basileci sui sancti Dionisii… firmasset* : c'est que la tendance qui se dessine est encore soumise au polymorphisme.

- absque repeticione (§ 6) : cf. texte précédent (texte 1, § 4).

- per suum strumentum (§ 2)
- per quod (§ 3)
- per beneficium (§ 3)
- per ipso strumentum (§ 3)
- sicut per ipsas declaratur (§ 6)

} *Per* se développe aux dépens de l'ablatif d'agent.

- una cum apostolecis uiris (§ 2) ***/ una cum omne merito uel adiecencias suas*** (§ 5) ***/ una cum nostris procerebus*** (§ 6) / ***una cum omnem mereto uel integritati sua*** (§ 6) : *una cum* est une tournure ancienne, promue par le latin juridique (fréquente dans le Code théodosien, par exemple), et qui semble bien se figer en lexie, comme on le constate

[319] Cf. en note, p. 147.

ailleurs[320]. Falkowski remarque que ce renforcement se rencontre presque toujours quand il est question d'individus[321]. Le lemme est assez présent dans la Vulgate.

- sub die Kalendas Nouembris (§ 7) : la préposition semble d'emploi tardif.

SNP+ transdiachroniques

- in palacio nostro (§ 2)

- aduersus inlustris Angantrude (§ 2)

- sitam in pago Camiliacinse (§ 2)

- cum omni merito uel adiecencias suas (§ 2) : on n'a ici qu'un *cum* simple.

- ob hoc (§ 5) : depuis Tite-Live.

- contra quemlibet (× 2, §§ 5-6)

- ad se pertenentis uel aspicientis (× 2, §§ 2 et 5) : cf. le commentaire du texte 3 pour *uenire*.

SNP+ archaïque { ***ad uniuersorum causas audiendum uel ricto iudicio termenandum*** (§ 2) : cf. le commentaire du texte 1.

2° Syntagmes nominaux aprépositionnels (SNP-)

SNP- archaïques

- Lusarca (× 2, §§ 2 et 7) : locatif

- Deo sagrata (§ 2)
- anno secundo *rigni nostri* (§ 7)

} Dans le premier exemple, l'ordre ascendant est archaïsant, probablement par un usage formulaire, dans le second, c'est l'absence de préposition qui est archaïsant. Ces structures se rencontrent encore dans certaines chartes françaises[322].

[320] Peter Stotz, *Handbuch zur lateinischen Sprache des Mittelalters,* vol. 3, chap. VII, § 93.4 (p. 124).

[321] Rudolf Falkowski, « Studien zur Sprache der Merowingerdiplome », dans *Archiv für Diplomatik,* n° 17, 1971, p. 41.

[322] Cf. Jules Flammermont, *Album paléographique du nord de la France : chartes et documents historiques reproduits par la photographie et publiés avec transcription partielle,* Lille, 1896, planche LII (Quittance de Yolande de Harchies, veuve de François Ghobille, 02 décembre 1562) dans atlas n° 2, p. 182-183 : formule de date « an que dict est ». Cf. aussi la tournure « *nos Robers* par la dieu grase *eveskes de Liege* », lue chez Nicolas Mazziotta, « Inconstance ou consensus ? Ponctuation et protase dans les chartes écrites en français à Liège avant 1271 » dans *Actes du XXIVe Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes* (Aberystwyth, 2004), éd. David Trotter, t. II, Tübingen, 2007, p. 231.

- *ostendedit* ***religendas*** (§ 3) : adjectif verbal (mais employé comme attribut).

- *interrogatum* ***ei*** *fuit* (§ 4) : l'archaïsme est lié à la place du pronom au datif : en français, il prend la préposition quand il est postposé, et inversement : cf. « on lui demanda » / « on demanda à lui ».

SNP- transdiachroniques

Tous les génitifs sont disposés en ordre descendant :

- basilica peculiaris patroni nostri domni Dionisii (§ 2)

-filia Ebrulfeo, relicta Ingoberctho (§ 2)

- comis palati noster (§ 6)

- pars basileci sui sancti Dionisii (§ 6)

- *absque repeticione* ***memorata Angantrude uel suis heridebus*** (§ 6) : groupe équivalent à un génitif.

- agentis basileci (§ 6)

On trouve des compléments d'objet indirects :

- ipsius abbati firmassit (§ 2) / ***ostendedit*** (§ 3)

- memorato Chainone abbati uel ad parti basileci sui sancti Dionisii firmassit (§ 4) / ***memorato Chainone abbati uel basileci sui sancti Dionisii… firmasset*** (§ 5) : ces deux cas ont été commentés plus haut.

- ipsius Chainone abbati uel successorebus suis seu agentis… fuerit necessitas (§ 6) : la forme *ipsius*, par syncrétisme du datif et du génitif, devient la forme unique de cas-régime indirect (comme dans le texte 1, où *eorum* est employé à la place de *eis*)[323].

[323] Cf. Dag Norberg, *Syntaktische Forschungen auf dem Gebiete des Spätlateins und des frühen Mittellateins,* Uppsala-Leipzig, 1943, p. 317.

b) Syntagmes verbaux (SV)

SV archaïques

- ***resederimus / dicirit*** (§ 2)
- ***denuscitur / declaratur*** (§ 6)

Ces emplois de l'imparfait du subjonctif et du passif synthétique, archaïques ou en passe de l'être, appartiennent liés à des verbes typiques du formulaire.

- ***ipso strumentum uel precariam*** *ob hoc* ***fiere rogassit*** (§ 5) : proposition infinitive.

SV innovants

- ***ueniens*** / ***pertenentis uel aspicientis*** (§ 2) : participes présents appartenant au formulaire, cf. texte 1.

- ***firmassit*** (× 3[324]), ***rogassit*** (§ 5) : plus-que-parfaits à sens indicatif. L'emploi de *rogassit* pour le traditionnel *rogauerat* ne doit pas faire oublier que cette dernière structure, ancienne et en voie de marginalisation, a été rémanente en roman au moins jusqu'à la fin du IXe siècle, probablement comme forme marquée[325].

- ***ostendedit*** (§ 3) : parfait à redoublement, analogique à d'autres verbes[326]. Dans la mesure où il n'est pas traditionnel, ce trait est, en soi, innovant, mais on a vu au texte précédent à propos de *expoponded[it]* que le redoublement se perd en français. C'est une innovation temporaire maintenue par le formulaire.

- ***interrogatum fuit*** (§ 5) / ***fuit professa*** (§ 5) / ***acta fuissit*** (§ 6, = *fuisse*) : formes surcomposées, cf. texte 1.

- ***fuissit*** pour *fuisse* : cf. les syntagmes verbaux du texte 5.

- ***se fuerit necessitas*** (§ 6) : le futur antérieur est fréquemment employé pour le futur simple, alors que le tour qui a donné naissance au futur roman, infinitif + *habeo*, ne se rencontre pas dans les chartes mérovingiennes[327]. Le futur II comme successeur immédiat du futur I est une

[324] Dans tout ce travail, le décompte des occurrences tient compte des variantes phonétiques.

[325] Michel Banniard précise bien que le plus-que-parfait latin subsiste encore en ancien français archaïque, cf. « Niveaux de langue et communication latinophone », dans *Comunicare et significare nell'alto medioevo, 15-20 aprile 2004,* t. 1, Spolète, 2005, p. 192-193. Un exemple de cette rémanence est fourni d'une manière très opportune pour ce verbe par la cantilène de sainte Eulalie : « A czo no s voldret concreidre li rex pagiens / Ad une spede li *roveret* tolir lo chieef » (*Eulalie*, 21, éd. Koschwitz.) Il faudrait ajouter qu'il a une valeur de prétérit en AFC (cf. Paul Meyer, « Études sur la chanson de Gérard de Roussillon [premier article] », dans *B.É.C.,* t. 22, 1861, p. 34), ce qui explique sa disparition.

[326] P. Stotz, *op. cit.,* vol. 4, chap. VIII, § 115.6 (p. 201-202).

[327] J. Vielliard, *Le latin des diplômes royaux et chartes privées de l'époque mérovingienne,* Paris, 1927, p. 223-224.

étape souvent négligée dans l'évolution du futur, alors qu'on le trouve en vieux castillan et en vieux portugais[328]. C'est donc une structure « métastable » (cf. le glossaire *in fine*).

- *proinde nus taliter…* ***constitet decriuisse*** (§ 6) : emploi pléonastique du parfait dans l'infinitif *decriuisse*[329].

18 SV conjugués transdiachroniques survivront en AFC (on y a compté *habiant euindegatas,* qui est encore dans cette formule non pas un temps composé, mais une périphrase tout à fait traditionnelle qui « soulign[e] la notion d'état acquis »[330]).

c) Lexique

Tours renforcés :

- in presentem (§ 3) / ***in presenti*** (§ 5) ***/ ad presens*** (§ 4) : tournures innovantes (apparue en latin tardif d'époque 2) qui équivalent à *mox, iam, e uestigio…*

- de conparato / ***in corpure***[331] ***/ in integritatem*** (§ 2) : locutions adverbiales, préludent au changement linguistique puisque elles éliminent les formes adverbiales traditionnelles en *-e, -o,* et même *-iter* qui se développe en latin tardif[332] : la recréation des adverbes passe souvent par un syntagme nominal, souvent issu d'un participe passé substantivé. Le latin classique connaît déjà *in / de / ab / ex integro,* puis *de* et surtout *ab* disparaissent peu à peu, et, dans ce cas précis, *in* l'emporte sur *de* en AFC (> « en entier »), où existe aussi la forme « entièrement » (l'expression « en entièreté » n'apparaît qu'en moyen français[333]).

[328] Michel Banniard, « Changement de langue et changement de phase (VIIe/VIIIe s.) en Occident Latin », dans *De lingua Latina novae quaestiones : actes du Xe congrès de linguistique latine, Paris-Sèvres, 19-23 avril 1999*, éd. Claude Moussy, Louvain-Paris, 2001, § 2.-C. (p. 5 dactyl.).

[329] R. Falkowski, *op. cit.,* p. 53.

[330] Alfred Ernout et François Thomas, *Syntaxe latine,* 2e éd., Paris, 1964, § 243 (p. 223), c'était déjà l'avis de J. Vielliard, *Le latin…,* p. 239.

[331] Pour un aperçu plus large de ce phénomène dans les diplômes mérovingiens, cf. R. Falkowski, « Studien… », p. 22-23.

[332] P. Stotz, *Handbuch…,* vol. 2, chap. VI, § 98.3 (p. 374-375).

[333] D'après la consultation des bases des éditions Garnier (http://www.classiques-garnier.com/numerique-bases/index.php?module=Login&action=Login&sid=3251d465783ac167c5b30711bf509201).

- ***de qualibet*** (§ 2) = *qualibet*.

- ***exinde*** (§ 4) = *inde, ex ea re*.
cf. texte 1.

- ***una cum*** (§§ 2, 5 et 6) = *cum*.

- ***necnon et*** (× 2, § 2) = *et*.

- ***seu et*** (§§ 2-3) = *seu*.

- ***unde et*** (§ 3) = *unde*.

- ***inantia*** (× 2, §§ 5-6) > AFC « enant » = *iam*.

- ***taliter*** (§§ 5-6) = *sic, ita*.

Ces adverbes ou locutions adverbiales sont loin d'être tous passés en AFC. Pratiquement, seul *inantia* (*in antea*) est un prototype roman. Pour le reste, on voit le maintien de structures anciennes dont le renforcement n'empêchera pas leur supplétisme dans la langue parlée. En particulier, quand on connaît la fortune de *sic* > « si » en AFC, on peut se demander si l'emploi de *taliter*, d'apparence tardive, n'est pas plutôt un artifice destiné à donner avec simplicité et fréquence une coloration formelle aux textes juridiques.

- ***ut dum*** (§ 6) = *ut,* au sens de « dans la mesure où, puisque ». On remarque avec R. Falkowski[334] qu'à *ut dum* correpond, dans d'autres textes, *in quantum* (« puisque »). Par conséquent, on ne peut que s'accorder avec lui pour supprimer la virgule parfois placée par les éditeurs après *ut*[335].

- ***ibidem*** (§ 2 et 5) : tendance à renforcer *ibi*[336].

- *interrogatum ei fuit* ***se*** (§ 4) = *num*. Tournure basilectale, prototype roman, fréquent dans ces textes, sous l'influence, pense R. Falkowski, de la Vulgate[337].

- ***aderat*** (§ 5) = *erat*[338].

Outre les tours renforcés :

- ***resederimus*** (§ 2) : Falkowski considère que l'emploi de ce verbe au sens de « rendre justice » est un procédé emphatique propre à la langue de l'Église et du droit, et déjà observable dans les *Variae* de Cassiodore[339].

- ***relicta Ingoberctho quondam*** (§ 3) : {*relicta* + cas régime en fonction de génitif + *quondam,* « veuve de feu Untel »}, est typique du formulaire.

- ***nuncopanti*** (§ 2) pour *nuncupata* : ce verbe prend ici un sens d'état[340].

[334] R. Falkowski, *op. cit.,* p. 37 et 55.

[335] R. Falkowski, *op. cit.,* p. 55, n. 385. La remarque de Falkowski concerne l'édition alors centenaire de Pertz (1872) sur laquelle il s'appuie. Elle s'applique encore à l'édition ultérieure d'Atsma et Vezin pour les *Chartae Latinae Antiquiores* (1981-1982), t. XIV, n° 575 (p. 10), ainsi qu'à celle, publiée en 1908, de Lauer et Samaran (n° 20, p. 15), mais pas à celle de Kölzer (2001) pour les *M.G.H.* – Peter Stotz (voir peut-être chap. X, § 22.3) ne semble pas évoquer le phénomène.

[336] P. Stotz, *Handbuch…,* vol. 2, chap. V, § 66.1 (p. 130).

[337] R. Falkowski, *op. cit.,* p. 36.

[338] *Ibid.,* p. 17.

[339] *Ibid.,* p. 80.

- *iogalis* (§ 5) = *maritus :* les adjectifs en *-alis* sont très courants en latin tardif[341].

- *alote* (§ 2) : « alleu », lexème isotopique emprunté au germanique.

- *fiere* (§ 5) : subsiste en ancien italien mais pas en AFC[342]. La terminaison est probablement due à la confusion phonétique entre *-i* et *-e,* à laquelle s'ajoute la perte du paradigme du passif.

- *autoricium* (§ 6) : mot juridique, remplace (selon Du Cange) *auctoritas/tuitio*.

- *cum* (§ 2) : en tant que conjonction (« alors que ») n'est plus employé que dans les formules du protocole des diplômes[343].

L'on remarque quelques termes évanescents :

- *omni* (§ 2) et non pas *totus*.

- *iobemmus* ***ut*** (§ 6) et non *iobemmus quod. Ut* se maintient bien aux côtés de *iubere* et plus généralement dans les subordonnées de but.

- ***constitet*** (§ 6) : *constare* est par ailleurs souvent remplacé par *uideri*[344].

d) Les épidictiques

- *ipse :* 15 occurrences.

- *hic, haec, hoc :* trois occurrences : *hoc* (§ 3) ; *ac* (§ 6 = *hac*), typique du formulaire, et *ob hoc* (§ 5) qui constitue une lexie (cf. texte 1).

- *is, ea, id* (× 3, §§ 4 et 6).

- *memoratus, -a, -um* (× 8). Persiste en AFC (*FEW* : *membrez*) mais avec le sens d'« averti ».

Ille est absent, peut-être en raison de l'emploi de *suus* comme non-réfléchi. La fréquence (inégalée dans les autres textes du corpus) de *memoratus,* typique de la langue de chancellerie, est peut-être due au style du rédacteur, soucieux de formes juridiques.

e) Stylistique et microsyntaxe

- *successore**bus** suis seu agent**is*** (§ 6) : dissymétrie[345].

[340] P. Stotz, *Handbuch…,* vol. 4, chap. VIII, § 49.1 (p. 109), n. 1, et chap. IX, § 74.7 (p. 345).

[341] *Ibid.,* vol. 2, chap. VI, § 75 (p. 335-338).

[342] Bien qu'on le remarque encore souvent sur les pièces de monnaie mérovingiennes (*FEW*, *s. u. fieri*).

[343] R. Falkowski, *op. cit.,* p. 36.

[344] *Ibid.,* p. 12.

[345] Cf. l'apposition restant au nominatif, relevée par Ernout-Thomas, *op. cit.,* § 16 C), p. 13.

- *inlustris* ***Deo sagrata*** *Angantrude* (§ 2) : seule hyperbate du texte. On remarque par ailleurs la périphrase *Deo sagrata* pour désigner une moniale[346].

- *tam de alote* ***parentum*** (§ 2) : et non pas *parentali* car on n'est pas ici dans l'*arenga,* où l'adjectif issu du substantif est courant, alors que dans l'exposé où se trouve la présente expression, la langue observe une précision plus étroite[347].

- *autur… exinde* ***aderat*** *et… adesse* ***disponibat*** (§ 5) : le même verbe est répété sous deux variantes[348].

- suggeribat, dum dicirit eo quod… (§ 3) : emploi pléonastique des verbes de parole, tournure fréquente dans la langue chrétienne[349].

- *per* ***suum*** *strumentum* (§ 2) = *per eius [Agantrudis] strumentum :* emploi du réfléchi avec le sens du non réfléchi[350], phénomène déjà très ancien dans la langue familière[351].

- *tam de alote parentum quam de conparato uel de qualibet adtractum* (§ 2)

- *per ipso strumentum* (§ 5)

Ce sont des exemples de séquences brèves de type roman à l'intérieur des syntagmes. Elles ont moins d'importance que l'ordre des syntagmes entre eux, qui prend plus tardivement sa disposition romane.

f) Phrasé et macrosyntaxe

Soit le discours rapporté suivant, situé dans la partie de la charte qui contient l'exposé des faits (§ 5) :

> « /**A**/ Sed ipsa Angantrudis in presenti taliter fuit professa /**B**/ quod memorata uilla Nocito, una cum omne merito uel adiecencias suas ad se aspicientis uel pertenentis, /**C**/ quantumcumque ipsa uel iogalis suos Ingobercthus de qualibet adtractum ibidem tenuerunt uel possiderunt, /**B**/ memorato Chainone abbati uel basileci sui sancti Dionisii per ipso strumentum firmasset, /**D**/ et /**E**/ ipso strumentum uel precariam ob hoc fiere /**D**/ rogassit, /**F**/ et autur contra quemlibet exinde aderat /**G**/ et inantia adesse disponibat. »

Ce passage de 68 mots est constitué d'une seule phrase, composée des propositions suivantes :

[346] Autres exemples chez R. Falkowski, *op. cit.,* p. 75.
[347] *Ibid.,* p. 27.
[348] *Ibid.,* p. 95.
[349] *Ibid.,* p. 53.
[350] L'inverse existe aussi, cf. P. Stotz, *Handbuch…,* vol. 5, chap. IX, § 38.
[351] Ernout-Thomas, *op. cit.,* § 211 3) et surtout 4), p. 185-186.

{**A** principale (8 mots) + **B** 1re complétive (28 mots) enchâssant **C** une proposition incise (13 mots) + **D** 2e complétive (2 mots) enchâssant **E** une proposition infinitive (7 mots) + **F** 3e complétive (6 mots) + **G** 4e complétive (4 mots)},

soit 7 propositions, ce qui en fait une phrase parfaitement complexe, au sens grammatical (phrase d'au moins deux propositions) comme pour ce qui est de son interprétation, dont la lecture sur l'original est compliquée par

a) l'absence de ponctuation (*scriptio continua*),

b) une série d'hypotaxes non signalées morphologiquement (ellipse de *quod*).

L'on peut relever, sinon conjecturer, des procédés destinés à en assurer toutefois une interprétation correcte :

- l'absence de certaines tournures propres au formulaire, comme *uidetur,* qui valident le contenu des phrases où ils sont employés. Dans un discours rapporté, le rédacteur qui rapporte objectivement une déclaration met ainsi quelque distance[352].

- la structure par coordination simple avec *et,* alors que le formulaire emploie d'autres connecteurs lorsqu'il coordonne deux propositions (dans ce texte : *-que* dans *ibique, unde et, sed, aut, proinde*)[353]. La succession de propositions coordonnées par un simple *et,* typique de l'oralité[354], pourrait pallier, en partie du moins, l'ellipse du *quod* déclaratif.

- la structure de la langue préromane qui affleure : en AFC, quand une proposition est coordonnée à une relative, il arrive qu'elle ne soit pas introduite pas un pronom relatif, mais qu'un pronom personnel de la même fonction soit substitué au conjonctif, surtout quand il y a un mot d'appel. Le phénomène, comme le précise Gérard Moignet, est fréquent dans les chansons de geste[355]. Certes, il ne s'agit pas ici d'un relatif, mais d'une conjonction de subordination (morphologiquement très proche d'un relatif), et le pronom personnel en remplacement de *quod* n'existe pas dans le texte mérovingien, car la tendance à généraliser l'emploi du pronom n'a pas encore abouti.

- enfin, le ton de celui qui lisait publiquement le texte, facilité par une graphie proche de la prononciation, devait s'afforcer de clarifier l'articulation de la phrase.

---

[352] Ce qui n'empêche pas, bien au contraire, de mettre en forme juridique le discours rapporté : des éléments comme *memorata* ou *una cum* ne correspondent probablement pas au vocabulaire employé par Angantrude lors de sa déposition.

[353] Le seul autre *et* que l'on rencontre dans la même fonction se trouve dans le dispositif (*et se ipsius…*), à l'intérieur, là aussi, d'un discours rapporté, en l'occurrence celui qui détaille la sentence du tribunal.

[354] L'on verra qu'on la rencontre très fréquemment dans les *Vitae* mérovingiennes, très imprégnées du style biblique.

[355] G. Moignet, *Grammaire de l'ancien français : morphologie, syntaxe,* Paris, 2e éd. rev. et corr., 1976, p. 167-168. On y trouve entre autres l'exemple suivant : « Mult larges teres de vus avrai cunquises \ *que* Carles tent, ki la barbe ad flurie, \ e li empereres *en* est ber et riches » (*Chanson de Roland,* v. 2350-2352).

À l'intérieur de ces propositions, l'ordre des syntagmes nominaux correspond généralement à l'ordre usuel du LT2[356] [DS (démarcateur syntaxique) + {SN1, sujet} + {SN2, datif – attribution} + {SN3, accusatif – objet direct} + {SN4, datif/instrumental – moyen/lieu} + SV].

Sed [DS] // *ipsa Angantrudis* [SN1] // *in presenti* [SN4] // *taliter fuit professa* [SV]

quod [DS] // *memorata uilla Nocito, una cum omne merito uel adiecencias suas ad se aspicientis uel pertenentis (…)* [SN3] // *memorato Chainone abbati uel basileci sui sancti Dionisii* [SN2] // *per ipso strumentum* [SN4] // *firmasset* [SV] : ici, le COD est placé avant le complément d'attribution.

(et) // {***ipso strumentum uel precariam*** [SN3] // ***ob hoc*** [SN4] // ***fiere*** [SV]} *(rogassit) :* il n'y a pas de démarcateur syntaxique avant le SN3 car la structure archaïque de la proposition infinitive n'en fournit pas. C'est le morphème suffixé (marques de l'accusatif et de l'infinitif) qui porte le sens dans ce cas-là.

Le détail de toutes les propositions serait très fastidieux, et finalement très répétitif. Il suffit d'observer et comprendre les quelques variations au sein de cette structure, qui subsiste en AFC : c'est la construction II de Lucien Foulet, « sujet-complément-verbe », observée surtout dans les relatives et les conjonctives, mais peu dans les principales où elle prend une coloration poétique[357]. Le rejet du verbe en fin de phrase est d'ailleurs archaïsant en général et est devenu rare en français. Ce type de phrasé, qui correspond au niveau le plus élevé et le plus tendu de la langue française des Xe-XIe siècles[358], est donc plutôt en cours de disparition en AFC, alors qu'il est très fréquent dans les textes de latin tardif d'époque 2[359]. Le phrasé n'est donc pas typiquement roman, même s'il passe en ancien français. Il n'est probablement pas celui de la parole commune, mais appartient vraisemblablement à l'oralité ritualisée utilisée dans ce genre de procès.

*

Même dans les passages les plus proches de l'oralité spontanée, ce texte appartient donc à l'acrolecte latin tardif d'époque 2, qui trouve sa continuité structurale, sauf les quelques éléments « archaïques » relevés plus haut, dans l'acrolecte roman.

[356] M. Banniard, « Germanophonie, latinophonie et accès à la 'Schriftlichkeit' (V^e-VIIe siècle) », dans *Akkulturation* : *Probleme einer germanisch-romanischen Kultursynthese in Spätantike und frühen Mittelalter,* dir. Dieter Hagermann, Wolfgang Haubrichs et Jörg Jarnut, Berlin-New York, 2004, p. 348. Nous ajoutons seulement à ce schéma le syntagme nominal sujet, à la place où il mérite de figurer quand il est exprimé.

[357] Lucien Foulet, *Petite syntaxe de l'ancien français,* 3e éd. rev., Paris, 1963, § 463-467 (p. 316-318).

[358] Cf. M. Banniard, « Niveaux de langue et communication latinophone », dans *Comunicare et significare nell'alto medioevo, 15-20 aprile 2004,* t. 1, Spolète, 2005, p. 197.

[359] M. Banniard, « Germanophonie, latinophonie et accès à la 'Schriftlichkeit' (V^e-VIIe siècle) », p. 348.

3. 693 – Jugement de Clovis III. Palais de Nogent-sur-Marne

Clovis III, après une tentative infructueuse du tribunal de l'évêque de Paris, Sigofredus, condamne l'abbé Ermenoald à payer une amende à Saint-Denis pour n'avoir ni utilisé ni restitué un gage.

(1) Chlodouius, rex Franc*orum*, u*iris* inl*ustribus*.

Clovis, roi des Francs, aux hommes illustres.

(2) Uenientis agentis basil*eci* dom*n*i Dionisii, ubi ipsi preciosus domnus in corpure requiiscit et uener*abelis* uir Chaino, abba, preeesse uiditur, Nouiento, in pal*aci*o nostro, nobis suggesserunt eo quod itemq*ue* uener*abeli* uiro Ermenoaldo abb*at*i, ante hus annus, uuaddio pro olio milli quignentas[360] liberas et uino bono mod*ios* cento pro Ansebercth*o* ep*iscop*o ipsi Chaino abba ei conmendassit, et tal*iter* ipsi Ermenoaldus spondedisset ut hoc ei dare et adinplire debirit, et hoc menime ficisset.

Venant les agents de la basilique du seigneur Denis où ce précieux seigneur repose corporellement et où, c'est établi, le vénérable homme Chaino, abbé, est le chef, à Nogent, dans notre palais, ils nous exposèrent qu'ainsi, au vénérable homme Ermenoald, abbé, il y a quelques années[361], cet abbé Chaino lui avait remis un gage de mille cinq cents livres d'huile et cent muids de bon vin pour l'évêque Ansebercthus, et qu'ainsi cet Ermenoald avait promis[362] qu'il le lui donnerait et honorerait, et ne l'avait pas fait.

Niveau 3

(3) Unde et ante dies, p*er* eor*um* noticias paricolas, ante dom*n*o Sygofrido, pontefeci, placita inter se habuerunt ut, medio minse aprile iam preterito, ipsi Ermenoaldus abba, apud tris homenis, sua mano quarta, ante ipso pontefeci, aut hoc coniurare debirit, quod ipso uuaddio de mano memorato Chainone abb*at*i numquam adchramissit, nec hoc ei dare et adinplire spondedisset ; quod se menime

C'est pourquoi, il y a quelques jours, par leurs notices pareilles[363], devant le seigneur Sigofridus, évêque, ils prirent des engagements entre eux, à savoir que, à la moitié du mois d'avril déjà passé, cet abbé Ermenoald, avec trois hommes, devant cet évêque, jurerait qu'il n'avait jamais attiré ce gage de la main dudit abbé Chainon[364], et n'avait pas promis de le lui donner et honorer ; et s'il ne le faisait pas, il lui

[360] = quingentas.

[361] Peut-être trop convaincu *a priori* de l'incohérence du latin mérovingien, Paul Fouracre (« 'Placita' and the settlement of disputes in later Merovingian Fancia », dans *The settlement of disputes in early medieval Europe,* éd. Wendy Davies et Paul Fouracre, Cambridge, 1986, p. 27) traduit ce pluriel comme s'il s'agissait d'un singulier : « before this year [last year ?] ».

[362] À Rome, les cérémonies formalistes tournaient autour de la *stipulatio,* échange rituel de paroles *(Spondesne ? Spondeo),* mentionné dans les actes privés jusqu'au Xe siècle par la formule *cum stipulatione subnixa* (Olivier Guyotjeannin, Jacques Pycke et Benoît-Michel Tock, *Diplomatique médiévale,* Turnhout, 3e éd. augmentée, 2006, p. 86).

[363] Ces « notices pareilles » sont les « deux notices d'un jugement interlocutoire délivrées aux deux parties en cause », selon le *Mediae latinitatis lexicon minus* de Jan Frederik Niermeyer, *s. u. pariculus* (p. 764).

[364] C'est-à-dire « garantir le gage en le recevant de la main du créancier », comme l'écrit André Vandenbossche (« Le cautionnement en Gaule dans les droits franc et burgonde », dans *Les sûretés personnelles, deuxième partie : moyen âge et temps modernes,* Bruxelles, 1971, p. 28).

faciebat, argento liberas dece ad ipso diae ei dare debirit ; quod se hoc non faciebat postia, istas Kal*endas* madias iam preteritas, ante nus debirint coniungire et, inspectas eor*um* noticias, eorum inter se de ac causa debirint deducire racionis. **Niveau 3**

donnerait dix livres d'argent au même jour ; et s'il ne le faisait pas ensuite, une fois passées ces calendes de mai, ils se réuniraient devant nous et, une fois leurs notices vérifiées, ils devraient rendre leurs comptes entre eux de cette cause.

(4) Unde et, p*er* ipsas eor*um* noticias paricolas, tal*iter* inter se placitum habuerunt initum. **Niveau 3**

C'est pourquoi, par ces notices pareilles qui sont les leurs, ils ont ainsi commencé un jugement entre eux.

(5) Sed uenientis ad eo placitum ipsi agentis iam dicto[365] abb*at*i, Nouiento, in ipso pal*acio* nostro, p*er* triduo seo p*er* pluris dies, ut lex habuit, placitum eor*um* uise sunt custudissent et ipso Ermenoaldo abb*at*i abiectissent uel solsadissent. **Niveau 3**

Mais venant à ce procès ces agents dudit abbé, à Nogent, dans notre propre palais, pendant trois ou plusieurs jours successifs, comme le veut la loi, il appert qu'ils ont observé leur jugement, et relevé et constaté le défaut de cet Ermenoald.

(6) Ipsi nec uinissit ad placit*um* nec misso in uice sua derixsissit nec nulla sonia nunciassit adfirmat. **Niveau 3**

Lui-même affirme ne pas être venu au jugement et ne pas avoir délégué d'envoyé à sa place et n'avoir allégué aucun empêchement de comparaître.

(7) Proinde nus tal*iter*, una cum no*str*is procerebus, constetit decriuisse : ut se euidenter p*er* eor*um* noticias paricolas tal*iter* int*er* se pro ac causa placitum habuerunt init*um*, et inl*uster* uir Uuarno, comis pal*ati* nost*er*, testimuniauit quod memorati agentis iam dicto Chainone abb*at*i placitum eor*um*[366] ligebus custudierunt, et sup*ra*scr*ip*tus[367] Ermenoaldus abba placitum suum custudire neclixsit, iobemmus ut, quicquid lex loci uestri de tale causa edocit, memoratus Ermenoaldus abba partibus ipsius agentibus, ad parte sup*ra*scr*ipti*[368] Chainone abb*at*i uel basil*eci* sui dom*n*i Dionisii, omnemodis uobis

Par conséquent, avec nos dignitaires, nous avons ainsi officiellement porté jugement : puisque, à l'évidence, ils ont ainsi entrepris entre eux, pour cette cause, un arrangement par leurs notices pareilles, et puisque l'illustre homme Warno, notre comte du Palais, a témoigné que lesdits agents ont observé par les lois leur arrangement conclu envers ledit abbé Chainon, et puisque l'abbé Ermenoaldus cité plus haut a refusé d'observer son arrangement, nous ordonnons que, quoi qu'enseigne la loi de votre lieu sur une telle cause, ledit abbé Ermenoald, de la part de ses agents, pour le profit dudit abbé Chainon et de la basilique de

[365] jamdicto *Kölzer*.

[366] *Eorum* pourrait déterminer *legibus* (d'autant plus qu'une forme à l'ablatif a souvent besoin d'être appuyée par un déterminant, à moins d'être remplacée par un tour prépositionnel), mais une des *Formulae Andecavenses* (n° 53) dément cette interprétation : « usque ad vesperum placitum suum legibus costodivit et solsadivit » (*Formulae Merowingici et Karolini aevi*, éd. Karl Zeumer, Hannovre, 1886, p. 23).

[367] superscriptus *ChLA*.

[368] superscripti *ChLA*.

distringentebus, conponire et satisfacire non recusit. **Niveau 3**

son seigneur Denis, sous la contrainte de nous tous, ne refuse pas de réparer et expier son tort.

(8) Aghilus recog*nouit*.
Ual*iat* bene.
Dat*um* quod ficit minsis madius dies quinq*ue*[369], ann*o* secundo regn*i* no*str*i, Nouiento, in D*e*i nomen*e*, feliciter.

Aghilus a reconnu l'acte.
Que cette charte reçoive bonne validation.
Donné au mois de mai, le cinquième jour, la seconde année de notre règne, à Nogent, au nom de Dieu, dans la félicité.

L'affaire en question présente un intérêt juridique et économique évident : des sources qui alimentaient les caisses de l'abbaye de Saint-Denis, la principale était, sans doute, la vente des produits des domaines. On n'a guère gardé de trace écrite de ce genre d'opérations : le seul document qui révèle l'ampleur prise parfois par une affaire de cette nature montre aussi que, même pour une livraison importante de marchandises, on ne recourait pas à l'écriture. Il s'agit de ce jugement de Clovis III rendu au profit de l'abbé de Saint-Denis Chainon contre l'abbé Ermenoald. Quelques années auparavant, l'évêque d'Autun, Ansebercthus, avait acheté à l'abbé de Saint-Denis *« olio milli quignentas liberas et uino bono modios cento »,* c'est-à-dire environ 490 kilogrammes d'huile et près de 9 hectolitres de vin[370]. L'abbé Ermenoald s'était porté caution de l'évêque : en fait, il avait reçu de la main du vendeur un gage, par quoi il était obligé envers celui-ci comme si les marchandises lui avaient été livrées, comme si la vente lui avait été faite à lui-même ; en droit, il était substitué à l'acquéreur et l'abbé de Saint-Denis ne connaissait plus que lui. Aussi, Ermenoald, niant qu'il avait reçu le gage, était poursuivi par l'abbé Chainon d'abord, le 15 avril 693[371], devant le tribunal de l'évêque de Paris, Sigofridus, qui le condamnait à verser entre les mains du vendeur dix livres d'argent s'il ne tenait pas ses engagements, et ensuite devant le tribunal du roi qui, le 5 mai suivant, l'obligeait à payer l'amende et à satisfaire aux obligations qu'il avait contractées, sous peine de contrainte.

Les protagonistes sont donc les suivants :

- Le **demandeur** est Chaino : abbé de Saint-Denis, depuis au moins 688[372], il est ici représenté par ses avoués (*agentes*).

- Le **défendeur** est l'abbé Ermenoaldus, qui « est inconnu par ailleurs. C'était probablement l'abbé d'un monastère parisien »[373]. Il a reçu un gage de la part de Saint-Denis, en échange de la

[369] « La formule 'quod ficit mensis *N…*' et ses analogues a été employée du VIe siècle au commencement du IXe. Elles signifient : 'Quand le mois *N…* a tant de jours.' » (Léon Levillain, « La formule 'Quod ficit mensis N…' et ses variantes du VIe au IXe siècle », dans *B.É.C.,* t. 73, n° 1, 1912, p. 434-435). Il est donc inutile d'encadrer l'expression *quod ficit minsis madius* de virgules, comme on le lit parfois.

[370] Léon Levillain, « Études sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne », dans *B.É.C.,* [6e part.] t. 91, n° 1, 1930, p. 276, n. 2.

[371] 692, selon Levillain, *op. cit.,* p. 277. On n'entrera pas dans ce débat de datation, inutile de notre point de vue.

[372] *Ibid.,* p. 266.

[373] *Ibid.,* p. 276, n. 1.

garantie qu'il suppléerait au défaut de paiement de la partie adverse. Il est par conséquent fidéjusseur, mais refuse de le reconnaître, donc de rendre son gage.

- Le **débiteur principal** est Ansebercthus : évêque d'Autun plutôt que de Rouen[374], il devait être issu du territoire de l'évêque Sigofridus[375]. D'après un autre jugement de Clovis III, il est assistant au tribunal du roi[376].

- Sigofredus n'intervient pas dans le présent jugement, mais sa qualité de prélat, dont le rang est sémantiquement appuyé (*domno, pontefeci*), en l'occurrence d'évêque de Paris, montre l'ampleur de l'affaire.

- Le **référendaire**[377] est Aghilus.

- Le **comte du Palais** est Warno, que l'on retrouve dans un diplôme de 716[378].

- Le **roi** Clovis III est en réalité encore enfant.

L'usage qui consiste à jurer avec trois témoins est identifié par Ingrid Heidrich comme germanique[379]. Le vocabulaire juridique employé, certes issu du formulaire et des corpus de lois écrites, n'en est pas moins fortement germanisé dans ce texte : c'est même le texte le plus riche de notre corpus en vocabulaire germanique (*uuaddio* [> AFC « gaige »]*, adchramissit, solsadissent, sonia*). Enfin, la mention *lex loci uestri* laisse entrevoir, à la faveur de la territorialité des lois[380], une l'influence de la loi germanique dans le procès.

En somme, cette situation plonge l'historien dans la réalité de la haute société mérovingienne : une élite germanique romanisée, qui utilise le latin comme langue administrative, orale et écrite. Quel est le niveau langagier employé ici ?

*

a) Syntagmes nominaux

1° Syntagmes nominaux prépositionnels (SNP+)

- in Dei nomene (§ 8) : cf. texte 2.

374 Cf. les références de fournies par l'édition de Kölzer (*Die Urkunden der Merowinger,* t. 1 p. 347), qui concordent avec l'opinion de L. Levillain, *op. cit.,* p. 276.

375 Kölzer, *op. cit.,* t. 1 p. 347 et t. 2 p. 725.

376 Léon Levillain, « La formule 'Bene valiat' et le sceau dans les diplômes mérovingiens », dans *B.É.C.,* t. 92, n° 1, 1931, p. 5, n. 2.

377 Harry Bresslau, dans son *Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien,* 2e ed., vol. 1, Leipzig, p. 364-369, fournit la liste des référendaires par règne.

378 C'est le n° 167 de l'édition Kölzer.

379 Ingrid Heidrich, « Titulatur und Urkunden der arnulfingischen Hausmeier », dans *Archiv für Diplomatik,* n°s 11-12, 1965-1966, p. 107, n. 162.

380 Cf. Maurizio Lupoi, *The origins of the European legal order,* trad. de l'anglais par Adrian Belton, Cambridge, 2000, p. 401 sq.

- de mano memorato Chainone abbati… adchramissit (§ 3) : la tournure prépositionnelle ne semble pas particulièrement innovante étant donné le sens du verbe. Mais on remarque l'emploi de la préposition *de* préférée à *ex*, ce dernier n'ayant guère de fortune dans les langues romanes.

- apud tris homenis (§ 3) : même remarque avec *apud* > AFC « od ».

SNP+ innovants

- uuaddio pro olio milli quignentas liberas et uino bono modios cento (§ 2)
- pro Ansebercthο episcopo (§ 2)
- pro ac causa (§ 7)

Fréquence de *pro*. Dans le cas de *uuaddio pro,* il s'agit d'une construction orale, rare dans la prose traditionnelle qui « évite, en général, de lier deux noms au moyen d'une préposition »[381], mais répandue dans l'usage écrit de l'AFC et du latin médiéval.

- per *eorum* ***noticias paricolas*** (× 3) : l'emploi de *per* gagne sur l'ablatif.

- in uice sua (§ 7)

- ad ipso diae (§ 3) : cf. texte 5 (*ad ipsa fistiuetate*).

- una cum *nostris procerebus* (§ 7)

SNP+ transdiachroniques

- per triduo seo per pluris dies (§ 5) : l'emploi de *per* avec *biduum* ou *triduum* est déjà répandu chez Cicéron, et l'emploi de *per pluris dies* semble bien avoir gardé l'idée de succession que lui confère *per* dans la prose « classique ». L'emploi des tournures prépositionnelles, qui n'est bien entendu pas systématiquement le signe de l'évolution de la langue, révèle parfois d'une manière discrète la persistance de structures anciennes véhiculant des nuances intactes.

- uenientis ad eo placitum (§ 5) / ***uinissit ad placitum*** (§ 6) : tournure déjà fréquente en prose traditionnelle. C'est seulement la disparition de *in* au profit de *ad* qui est un phénomène tardif (et encore, ce n'est pas le cas ici[382]).

- ante hus annus (§ 2) : tournure non cicéronienne mais qui appartient à la latinité classique au sens large (200 av.-200 ap. J.-C.), puisqu'on la rencontre chez Pline l'Ancien (*Hist. Nat.,* XIV) et encore dans la Vulgate (Ezra, 5:11). De même que pour *ante dies,* elle ne survivra pas en

[381] Ernst Berger, *Stylistique latine*, trad. de l'allemand et remaniée par Max Bonnet et Ferdinand Gâche, 4e éd., Paris, 1942, § 55 (p. 182).

[382] En témoignent les exemples fournis par le *Latin Dictionary* de Lewis, Short et Andrews, *s. u. uenio*.

français où c'est l'expression « il y a », généralement réduite au seul verbe « avoir » qui est utilisée[383].

- in palacio nostro (§ 2) ***/ in ipso palacio nostro*** (§ 5)

- ante domno Sygofrido pontefeci (§ 3) ***/ ante nus*** (§ 3)

- inter se (× 2, § 3)

- de tale causa *edocit* (§ 7)

- ad parte *suprascripti Chainone abbati uel basileci sui domni Dionisii* (§ 7)

2° Syntagmes nominaux aprépositionnels (SNP-)

SNP- archaïques

- Nouiento (× 3) : locatif.

- placitum eorum (× 2, §§ 5 et 7) : la postposition de *eorum* sera abandonnée en ancien français (« lor plet », et non *« plet lor »).

SNP- transdiachroniques

Les CRI pronominaux sont placés avant le verbe, ou le nom qu'ils déterminent :

- ei *dare* (× 3) ;

- ***uenerabeli uiro Ermenoaldo abbati… ei*** *conmendassit* (§ 2) ;

- ***nobis*** *suggesserunt* (§ 2) ;

- per ***eorum*** *noticias paricolas* / *inspectas* ***eorum*** *noticias* (§ 3) ;

- ***eorum*** *inter se de ac causa debirint deducire racionis* (§ 3) */ per ipsas* ***eorum*** *noticias paricolas* (§ 4) : la place de *eorum*, dans ces exemples, n'est malgré tout pas naturelle, en particulier dan le premier cas, où elle crée une hyperbate avec *racionis*. Dans le second cas, c'est plutôt *ipsas* qui, placé avant *eorum*, donne une impression de redondance.

Les génitifs non pronominaux sont postposés :

- comis palati noster (§ 7)

- lex loci uestri (§ 7)

- agentis ***basileci domni Dionisii*** (§ 2) / *ipsi agentis iam dicto abbati* (× 2, § 5 et 7)

[383] Cf. G. Hasenohr, *Introduction…*, § 103 NB (p. 89).

- *de mano* ***memorato Chainone abbati*** (§ 3)

- *ad parte* ***suprascripti Chainone abbati uel basileci sui domni Dionisii*** */ partibus* ***ipsius agentibus*** (§ 7)

- *dies quinque, anno secundo* ***rigni nostri*** (§ 8) formule où, par ailleurs, l'année et le quantième sont exprimés sans préposition, comme c'est l'usage en français, mais avec un déterminant (« le cinquième jour, la seconde année de notre règne »).

b) Syntagmes verbaux (SV)

16 SV conjugués transdiachroniques

SV archaïques

- ***uiditur*** (§ 2)
- ***debirit*** (× 5)

Formulaire. On remarque la concentration des cinq imparfaits anciens sur le même verbe, *debere*, qui est probablement un verbe modal utilisé à la place du futur[384], pour exprimer le futur dans le passé. Cet emploi a persisté en AFC – et même au-delà –, de même qu'avec le verbe « vouloir », à côté du futur[385].

SV innovants

- ***uenientis*** (× 2, §§ 2 et 5).

- ***spondedisset*** (× 2, §§ 2-3) / ***conmendassit*** (§ 2) / ***ficisset*** (§ 2) / ***adchramissit*** (§ 3) : perte du paradigme plus-que-parfait de l'indicatif (*-erat*) remplacé par celui du subjonctif, cf. le texte 3.

- ***custudissent et ipso Ermenoaldo abbati abiectissent uel solsadissent*** (§ 5) / ***ipsi nec uinissit ad placitum nec misso in uice sua derixsissit nec nulla sonia nunciassit adfirmat*** (§ 6) : s'agit-il d'infinitifs, ou bien, comme le pense R. Falkowski[386], d'une asyndète ? Cf. le texte 5.

- ***habuerunt initum*** (× 2, §§ 4 et 7) : tournure innovante du parfait, où la forme *habuerunt* pour *habent* semble être une redondance[387]. Cette tournure *habere* + participe parfait passif est

[384] P. Stotz, *Handbuch…,* vol. 4, chap. IX, § 61.7. (p. 325) : « Seit dem kaiserzeitlichen Latein ist *debere* + Inf. als ein geschmeidiges Ausdrucksmittel verschiedener modaler Tönungen verwendet worden ».

[385] Geneviève Hasenohr, *Introduction à l'ancien français de Guy Raynaud de Lage*, Paris, 2e éd. revue et corrigée, 1993, § 257 (p. 182).

[386] Il cite d'ailleurs ce même passage (« Studien… », p. 90) : « Häufig begegnet im Spätlatein eine asyndetische Verknüpfung des untergeordneten Satzes; die sonst übliche Konjunktion wird ausgelassen. Auch aus den Merowingerurkunden lassen sich Beispiele anführen: DM 60,15f. : *nec nulla sonia nunciassit adfirmat.* »

[387] P. Stotz, *op. cit.,* vol. 4, chap. IX, § 65.2 (p. 330).

assez rare dans les diplômes mérovingiens[388]. Or, comme le fait remarquer Peter Stotz, cette structure si romane a son équivalent en langue germanique[389], et a pu, dans d'autres circonstances, apparaître comme un « grossier germanisme » aux yeux d'un latiniste germanophone[390]. En effet, il n'y a que deux temps en haut allemand : le présent et le prétérit. Or, ce dernier est régulièrement employé en périphrase avec certains verbes, comme *haben*[391].

- *decriuisse ut… iubemus ut… non recusit* [= *recuset*[392]], § 7 : pas de concordance temporelle entre *decriuisse* et *iubemus*.

- *testimuniauit, quod… custudierunt* (§ 7) : pas de concordance non plus, comme au texte 5 (§ 8 : *inquisitum est… qod… concesserunt*). Cela pourrait s'expliquer par un calque des structures germaniques, où il n'y a, comme on vient de le voir, qu'un seul temps au passé.

Les archaïsmes, sauf *uiditur* et *debirit*, sont absents.

c) Lexique

Outre le vocabulaire juridique germanique relevé plus haut, on relève :

- *coniuro* (§ 3) = *iuro*[393].

- ***minime*** (§ 2) = *non*[394]. Tendance au supplétisme des monosyllabes.

- *ut se euidenter…* (§ 7) : il semble que *ut se* (= *ut si*) corresponde à un renforcement du monosyllabe *ut*, comme *ut dum* dans le texte précédent, même si aucun des ouvrages spécialisés consultés ne permet de confirmer cette hypothèse par un autre exemple. La ponctuation *… decriuisse, ut, si…* que l'on trouve dans l'édition Zeumer[395] de la formule n° 37 de Marculf paraît inadaptée, et, dans une moindre mesure, celle de l'édition Kölzer[396] qui ôte seulement la seconde virgule (*… decriuisse, ut si…*). Le choix des deux-points semble plus approprié, car il éclaircit le sens absolu de *decernere* et retire à la phrase l'impression de maladresse conférée par l'asyndète *nus constetit decriuisse… iobemmus* (§ 7).

---

[388] R. Falkowski, « Studien… », p. 6 ; J. Vielliard (*Le latin…*, p. 239) en relève seulement trois exemples, dont celui qui nous occupe et deux dans le jugement de Clovis III tenu à Valenciennes en 694 (n° 141 de l'édition Kölzer), où l'on remarque d'ailleurs, là aussi, une forte présence d'éléments lexicaux du droit germanique.

[389] P. Stotz, *op. cit.,* vol. 4, chap. IX, § 65.4 (p. 330-331).

[390] « … einen groben Germanismus », *ibid.,* § 65.5 (p. 331).

[391] Wilhelm Braune, *Althochdeutsche Grammatik : Laut- und Formenlehre*, Halle, 1886, p. 209.

[392] J. Vielliard, *Le latin…,* p. 20.

[393] R. Falkowski, « Studien… », p. 17.

[394] *Ibid.,* p. 47.

[395] *Formulae Merowingici et Karolini aevi*, éd. Karl Zeumer, Hannovre, p. 67.

[396] *Die Urkunden der Merowinger,* n° 137, t. 1, p. 348, l. 13.

- *de ac causa,* et non pas *super hac causa* (§ 3) ;

- *spondedisset* ***ut,*** et non pas *spondedisset quod* (§ 2).

L'emploi du lexique dans ces phrases ne porte pas les innovations pourtant communes par ailleurs : ce polymorphisme est-il délibéré ?

- *taliter* (§ 2) : cf. texte 2.

- *euidenter* (§ 7) : pourquoi pas la formule usuelle avec *uidetur* ?

d) Les épidictiques

- *ipse* (× 13).

- *hic* (× 8) ; *hac* est toujours écrit *ac* dans les actes, phénomène difficile à interpréter, puisque, par ailleurs, le formulaire est manifestement non sous les yeux mais dans la tête du rédacteur.

- *is,* pron-adj. (× 12).

- *iam dictus* (× 2, §§ 5 et 7).

- *memoratus* (× 3).

Outre l'absence de *ille,* on remarque l'emploi fréquent de *hic* et surtout *is,* ce dernier à proportion presque égale à *ipse.*

e) Stylistique et microsyntaxe

- ***abiectissent uel solsadissent*** (§ 5) : coordination de deux verbes identiques, sauf que l'un est germanique (isotope), l'autre latin.

- *hoc… quod* (§ 3) : type de cataphore maintenu en AFC[397], en particulier dans les chansons de geste, caractérisées par leur niveau soutenu[398].

- *placitum* *habuerunt* ***initum*** (§ 4) : hyperbate que l'on retrouve trait pour trait en AFC : « (Carles) ki la barbe ad flurie »[399].

- *eorum* *inter se de ac causa debirint deducire* ***racionis*** (§ 3) : hyperbate. *Eorum racionis* = *suas rationes,* mais le génitif pluriel du pronom se fige en CRI pour supplanter en roman le pluriel de l'adjectif possessif *suus* lorsqu'il renvoie à un possesseur au pluriel. La place de *eorum* en disjonction est remarquable.

397 G. Hasenohr, *Introduction…,* § 67 d), p. 61.

398 M. Banniard, « Niveaux de langue et communication latinophone », dans *Comunicare et significare nell'alto medioevo, 15-20 aprile 2004,* t. 1, Spolète, 2005, p. 196

399 *Chanson de Roland,* v. 2352.

- istas Kalendas madias iam preteritas / ***inspectas eorum noticias*** (§ 3) : tournures absolues. Johannes Müller-Lancé pense que la construction absolue est stylistiquement non-marquée, et nie son appartenance au seul registre formel. Il pense qu'elle existe dans l'oralité familière[400].

- apud tris homenis, ***sua mano quarta*** (§ 3) : autre construction absolue, qui constitue un véritable gallicisme[401] non relevé par R. Falkowski malgré son caractère surprenant au premier abord. On trouve ainsi en AFC : « Vit Cligés chevalchier *soi quart* [= avec trois autres] / De vaslez qui se deportoient »[402].

- ipsi ***nec*** *uinissit ad placitum,* ***nec*** *misso in uice sua derixsissit,* ***nec*** *nulla sonia nunciassit adfirmat* (§ 6) : Falkowski[403] nomme *accessatio* cette figure qui consiste à employer ainsi une série de coordonnants.

- agentes… placitum eorum ligebus ***custudierunt****, et… Ermenoaldus abba placitum suum* ***custudire*** *neclixsit* (§ 7) : c'est un de deux exemples que relève Falkowski[404], pour l'ensemble des diplômes mérovingiens, de répétition d'un verbe sous différentes formes.

- ***conponire et satisfacire*** *non recusit* (§ 7) : on relève enfin, particulièrement dans le dispositif des actes[405], une redondance verbale comme celui-ci.

- suggesserunt eo quod… uenerabili uiro ***Ermenoaldo abbati****… ipsi Chaino abba* ***ei*** *commendassit* (§ 2) : répétition de l'objet[406],

- *iobemmus ut… conponire et satisfacire* ***non recusit*** (§ 7) : l'utilisation de la prétérition (= *ut assentiatur*) pour exprimer l'ordre royal se trouve de temps en temps dans les diplômes[407].

f) Phrasé et macrosyntaxe

Remarque préalable : l'on a changé la ponctuation de l'extrait suivant (§ 2) de l'exposé comme suit.

Ponctuation des M.G.H. (2001)	*Nouvelle ponctuation proposée*
… nobis suggesserunt, eo quod itemque uenerabeli uiro Ermenoaldo abbati ante hus annus uuaddio pro olio milli quignentas liberas	… nobis suggesserunt eo quod itemque uenerabeli uiro Ermenoaldo abbati, ante hus annus, uuaddio pro olio milli quignentas

[400] Johannes Müller-Lancé, « L'emploi des constructions absolues en latin tardif », dans *LVLT4,* p. 423.

[401] On le retrouve dans le jugement de Thierry III tenu à Luzarches en 679 (ChLA n° 567) analysé par M. Banniard, *op. cit.,* p. 194.

[402] Chrétien de Troyes, *Cligès ou la Fausse morte,* v. 3366, cité par Gérard Moignet, *Grammaire de l'ancien français : morphologie, syntaxe,* Paris, 2e éd. rev. et corr., 1976, p. 137 B). Cf. *Formulae Andecavenses,* n° 50^a (éd. Zeumer, p. 22) : « … decrevisse iudicio, ut quatrum in suum, quod evenit ipso Kalendas illas, aput homines 12, mano sua 13, (…) hoc debiat coniurare ».

[403] R. Falkowski, « Studien… », p. 91.

[404] *Ibid.,* p. 95.

[405] *Ibid.,* p. 60.

[406] *Ibid.,* p. 49 et Peter Stotz, *Handbuch…,* vol. 4, chap. X, § 19.6 et 19.7 (p. 465-466).

[407] *Ibid.,* p. 74.

et uino bono modios cento pro Ansebercthо episcopo ipsi Chaino abba ei conmendassit. **Et** taliter ipsi Ermenoaldus spondedisset, ut hoc ei dare et adinplire debirit et hoc menime ficisset.

liberas et uino bono modios cento pro Ansebercthо episcopo ipsi Chaino abba ei conmendassit, **et** taliter ipsi Ermenoaldus spondedisset ut hoc ei dare et adinplire debirit, et hoc menime ficisset.

C'est le même argument que pour le texte 2 qui vaut ici : *« et taliter… »* continue la phrase précédente, comme l'indiquent les verbes *spondedisset* et *ficisset*, ainsi que le *et* simple qui entre dans la chaîne des deux autres (encadrés).

Par ailleurs, soit la phrase suivante, qui constitue le dispositif de l'acte :

> « /**A**/ Proinde nus taliter, una cum nostris procerebus, constetit decriuisse : /**B**/ ut se euidenter per eorum noticias paricolas taliter inter se pro ac causa placitum habuerunt initum, /**C**/ et inluster uir Uuarno, comis palati noster, testimuniauit /**D**/ quod memorati agentis iam dicto Chainone abbati placitum eorum ligebus custudierunt, /**E**/ et suprascriptus Ermenoaldus abba placitum suum custudire neclixsit, /**F**/ iobemmus /**G**/ ut, /**H**/ quicquid lex loci uestri de tale causa edocit, /**G**/ memoratus Ermenoaldus abba partibus ipsius agentibus, ad parte suprascripti Chainone abbati uel basileci sui domni Dionisii, omnemodis uobis distringentebus, conponire et satisfacire non recusit. »

Cette seule phrase comporte 86 mots, répartis selon le schéma suivant :

{**A** proposition principale (9 mots) + **B** 1re prop. causale enchâssée (16 mots) + **C** 2e prop. causale enchâssée (8 mots) + **D** complétive dépendant de C (11 mots) + **E** 3e prop. causale enchâssée (8 mots) + **F** complétive de A en parataxe asyndétique (1 mot) + **G** proposition complétive de F (25 mots) + **H** prop. incise dans **G** (8 mots),

soit sept propositions, complexité accrue par la présence de trois propositions enchâssées (B, C et E) dont les deux dernières n'ont pas de conjonction causale (*ut si* y est elliptique) et par la parataxe asyndétique de F.

Les ellipses fréquentes dans cette phrase ne sont pas les seules du document. La première phrase du dispositif comporte en effet une ellipse du pronom relatif de lieu : *« agentis basileci domni Dionisii, ubi ipsi preciosus domnus in corpure requiiscit et <ubi> uenerabelis uir Chaino, abba, preeesse uiditur »,* là où, dans d'autres textes, ce pronom figure pour de bon[408]. L'ellipse de la conjonction *quod* après un verbe de déclaration, déjà observée dans le texte 2, existe aussi à la fin de cette même phrase : *« et <quod> taliter ipsi Ermenoaldus spondedisset »*.

[408] Cf. R. Falkowski, « Studien… », p. 93.

Cette phrase est la plus complexe du diplôme, mais elle est au même niveau que le reste du texte, remarquablement homogène. Le niveau 3 employé ici correspond à une latinité médiane au niveau du choix des tournures et du vocabulaire (un certain nombre d'éléments innovants ont été repérés), mais l'acrolecte reste malgré tout visible dans l'agencement des longues phrases complexes du dispositif et dans la postposition de verbes conjugués. Il serait intéressant, quoique trop ambitieux ici, de poursuivre la réflexion sur les éléments de ce texte empruntés ou communs avec le germanique.

4. 694 – Jugement de Childebert III. Palais de Compiègne

Childebert III confirme à l'abbaye de Saint-Denis la possession d'une partie de la uilla *de Hosdinio en Beauvaisis ainsi que les églises construites sur ce terrain, jadis remises en gage à l'abbé Chaino par le défunt Ibbo à la suite du prêt d'une somme de six cents sous.*

(1) Childeberthus, rex Franc*orum*, u*iris* inl*ustribus*.

Childebert, roi des Francs, aux hommes illustres.

(2) Cum nos, in D*e*i nom*ene*, Conpendium, in palacio nostro, una cum nostris fedelebus resederem*us*, ibique ueniens inl*uster* uir Aigobertus, menesterialis noster, in causa uenerabile uiro Hainon*is*, abb*atis* de basileca dom*n*i Diunense, ubi ipsi ipse preciosus in corpore requiiscit, suugerebat[409] eo qod ante os annus, quando genetur noster Theudericus, quond*am* rex, partibus Auster hostileter uisus fuit ambolasse, homo nom*ene* Ibbo quond*am* nullaten*us* ibidem ambolasset et ob hoc sol*edus* sexcentus fidem ficissit et pro ipso Ibbon*e* ipsi Haino abba ipsus sol*edus* sexcentus, eum roganti, pro ipso conposuisset, et pro ipsus sol*edus* sexcentus, porcion*e* sua, in loco noncopanti Hosdinio, in pago Belloacense, ad integrum una cum illas eclisias ibidem constructas, quicquid ibidem sua fuit possessio, ei p*er* suo estrumentum delegasset uel firmasset. **Niveau 3**

Comme nous résidions, au nom de Dieu, à Compiègne, dans notre palais, en compagnie de nos fidèles, et y venant l'illustre homme Aigobertus, notre agent, pour défendre la cause du vénérable homme Haino, abbé de la basilique du seigneur Denis, où repose son précieux corps, il rapportait qu'il y a quelques années, quand notre père Thierry, notre feu roi, est allé faire la guerre en Austrasie, un homme aujourd'hui défunt du nom d'Ibbo avait manqué de l'accompagner, et que, pour cette raison, il avait versé une composition de six cents sous, et que, pour cet Ibbo, cet abbé Haino avait payé à sa demande cette composition de six cents sous, et qu'en compensation de ces six cents sous, il lui avait, en délivrant une pièce de droit, entièrement attribué et promis sa propriété sise au lieu nommé Hosdinio, dans le pays de Beauvais, ainsi que les églises construites en ce même endroit.

(3) Sed, dum filius suos Botthar*ius* clirecus ibidem ad presens aderat, interrogatum fuit ei se ipsi genetur suos, Ibbo qond*am*[410], ipsa porcion*e* sua in suprascripto loco Hosdinio, ipsius Hainon*i* abb*ati* p*er* suo estrumentum delegasset uel firmasset. **Niveau 3**

Alors, puisque son fils, le clerc Bottharius, s'y trouvait en même temps, il lui fut demandé si cet Ibbo, son feu père, avait, en délivrant une pièce de droit, attribué et promis à ce Haino cette sienne propriété sise au lieu susdit Hosdinio.

(4) Sed ipsi Botthar*ius* clirecus in presenti

Alors, ce clerc Bottharius dit aussitôt que sondit

[409] suggerebat *ChLA*.

[410] quandam *Kölzer*.

tal*iter* fuit professus quod ipsi genetur suos Ibbo ipsa porcion*e* in suprascripto loco Hosdinio, sepedicto abb*ati* Haino p*er* suo estrumentum delegasset uel firmasset, et autor ei exinde aderat. **Niveau 3**

père avait attribué et promis audit abbé Haino, en délivrant une pièce de droit, cette propriété sise au lieu susdit Hosdinio, et en était garant pour lui.

(5) Et ipsa estrumenta in presenti ostendedit relegenda et, uisa eis, ipsas esse cognouit. **Niveau 3**

Et il montra aussitôt ces pièces de droit pour relecture et, après qu'elles eurent été examinées, les reconnut.

(6) Proinde nos tal*iter* una cum nostris procerebus constetit decriuisse : ut dum inl*uster* uir Ermenricus, optimatis noster, test*imuniauit* quod ac causa tal*iter* acta fuisset denoscitur, iobim*us* ut memoratus Haino abba, ipsa porcion*e* in suprascripto loco Hosdinio, cum illas eclisias, contra ipso Botthario clirico, quicquid antedictus genetur suos Ibbo in iamdicto loco tenuit uel moriens dereliquid, omne tempore habiat euindecatum. **Niveau 3**

Par conséquent, en compagnie de nos grands, nous avons officiellement porté jugement : puisque l'illustre homme Ermenricus, notre dignitaire, a témoigné que cette cause a été publiquement plaidée de la sorte, nous ordonnons que ledit abbé Haino obtienne de droit et pour toujours cette propriété sise au lieu susdit Hosdinio, avec les églises, contre le clerc Bottharius, quoi que sondit père Ibbo ait tenu dans ledit lieu ou ait abandonné en mourant.

(7) Et se necessetas ipsius Hainon*i* abb*ati* aut heredis suos fuerit, ipsi Botthar*ius* clirecus aut heredis sue in autoricio eus estodiant defensare. **Niveau 3**

Et si nécessité se présente à ce Haino ou à ses héritiers, que ce clerc Bottharius ou ses héritiers s'appliquent à les défendre dans sa légitime possession.

(8) Ryghinus recogn*ouit*.

Ryghinus a reconnu l'acte.

[Bene ual*iat*].

[Que cette charte reçoive bonne validation.]

Dat*um* sub d*ie* X kal*endas* ianuar*ias*, an*no* primo rign*i* n*ostr*i, Conpendium, fel*iciter*.

Donné le dixième jour des calendes de janvier, la première année de notre règne, à Compiègne, dans la félicité.

Ce diplôme est, comme le diplôme n° 2, un « procès fictif ».

a) Syntagmes nominaux

1° Syntagmes nominaux prépositionnels (SNP+)

- in Dei nomene (§ 2) : cf. texte 2.

SNP+ innovants

- una cum nostris fedelebus/procerebus (§§ 2 et 6) / ***una cum illas eclisias*** (§ 2) : le renforcement de la préposition *cum* est une mode tardive (cf. texte 2), surtout présente dans le formulaire (on trouve plus tard dans le texte un simple *cum illas eclisias* dans un passage moins conventionnel).

- abbatis de basileca (§ 2) : structure maintenue en AFC, cf. texte 5.

- pro ipso Ibbone / ***pro ipso*** / ***pro ipsus soledus sexcentus*** (§ 2).

- per suo estrumentum (× 2, §§ 2-3).

- sub die X kalendas ianuarias (§ 8).

SNP+ transdiachroniques

- in causa *uenerabile uiro Hainonis* (§ 2).

- ante os annus (§ 2) : cf. texte 3.

- ob hoc (§ 2) : cf. texte 2.

- in palacio nostro (§ 2) / ***in loco noncopanti Hosdinio, in pago Belloacense*** (§ 2) / ***in suprascripto loco Hosdinio*** (× 2, §§ 3-4) / ***in iamdicto loco*** (§ 6).

- contra ipso Botthario clirico (§ 3).

2° Syntagmes nominaux aprépositionnels (SNP-)

SNP- archaïques

- Conpendium (× 2, §§ 2 et 8) : locatif.

- homo nomene Ibbo (§ 2).

- partibus… *uisus fuit ambolasse* (§ 2) : l'AFC ne connaît pas de CRI directif, mais emploie une préposition.

- ostendedit relegenda (§ 5) : formulaire, *relegenda* est-il senti comme un adjectif plus que comme un morphème d'adjectif verbal ?

- anno primo *rigni nostri* (§ 8) : deux syntagmes synthétiques juxtaposés, ordre descendant. Le premier syntagme, temporel, est archaïque ou en passe de le devenir.

SNP- transdiachroniques

- *anno primo* ***righi nostri*** (§ 8).

- *in causa* ***uenerabile uiro Hainonis abbatis*** (§ 2).

- *basileca* ***domni Diunense*** (§ 2).

- ***ei*** *delegasset uel firmasset* (§ 2) / *autor* ***ei*** *exinde aderat* (§ 4) : voir les relevés du texte 3.

- ***sepedicto abbati Haino…*** *delegasset uel firmasset* (§ 4).

- *se necessetas* ***ipsius Hainoni abbati aut heredis suos*** *fuerit* (§ 7) : les éditeurs[411] résolvent le groupe abrégé *Hainon' abb't'* (sur l'original, ligne 21 : 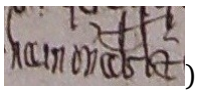) par des désinences de génitif (*Hainonis abbatis*), mais ils le résolvent plus haut dans le texte par des désinences de datif : *ipsius Hainoni abbati per suo estrumentum delegasset uel firmasset* (sur l'original[412], ligne 12 : 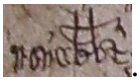 . Comme le montrent les deux détails de l'original, les abréviations sont les mêmes dans les deux cas. La comparaison avec les formulaires oriente vers le datif[413] ; enfin, dans la suite de la formule, le groupe nominal *heredis suos* est plus proche du datif (*heredis suis*, où *heredis* est la forme innovante d'*heredibus*[414]) que du génitif (*heredum suorum*). On a donc choisi de corriger ce détail.

On ne remarque guère de SNP+ archaïque ni de SNP- innovant. Globalement, tous syntagmes nominaux confondus, il y a 50 % d'éléments transdiachroniques, 25 % d'archaïques et 25 % d'innovants.

b) Syntagmes verbaux (SV)

SV archaïques

- ***resederemus*** (§ 2)
- ***denoscitur*** (§ 6)

} Formulaire.

[411] En l'occurrence Hartmut Atsma et Jean Vezin pour les *Chartae latinae antiquiores : fac-simile edition of the latin charters prior to the ninth century,* t. XIV, n° 578, et Theo Kölzer pour les *M.G.H.* (*Die Urkunden der Merowinger,* t. 1, n° 143).

[412] La première syllabe de *[Chai]non' abb't'* ne figure pas sur l'image car elle est à la fin de la ligne précédente).

[413] Cf. par exemple, dans l'édition des *Formulae Merowingici et Karolini aevi* par Karl Zeumer, le *Supplementum formularum Marculfi,* formule n° 2, p. 108, ou les *Formulae Marculfinae Aeui Karolini,* formule n° 28, p. 125.

[414] P. Stotz, *Handbuch,* vol. 4, chap. VIII § 9.10 (p. 24), § 11.4 (p. 32), § 42.5 (p. 96-97).

SV innovants

Les relevés suivants ont déjà été analysés dans les textes précédents :

- uisus fuit ambolasse (§ 2) / ***interrogatum fuit*** (§ 3) / ***fuit professus*** (§ 4) / ***acta fuisset*** (§ 6)

- ambolasset (§ 2) / ***ficissit*** (§ 2) / ***conposuisset*** (§ 2) / ***delegasset uel firmasset*** (× 3)

- ostendedit (§ 5)

- se necessetas fuerit (§ 7)

- ueniens (§ 2) / ***moriens*** (§ 6) : emploi tardif du participe présent à la place d'une subordonnée (= *cum moriretur/moriturus esset*). En AFC, le participe présent peut avoir valeur « d'un complément ou d'une proposition circonstanciels »[415].

13 SV transdiachroniques s'y ajoutent (en comptant *habiat euindecatum,* § 6).

En fin de compte, les archaïsmes verbaux sont rares et liés au formulaire, et les innovations tout à fait usuelles.

c) Lexique

- ambolasse (§ 2 ; *ambulare* > « aller ») et non pas *ire*.

- menesterialis (§ 2 ; > AFC « menestrel ») : terme tardif, du droit impérial. Le terme habituel, *agens*, ne figure pas, alors que les deux mots semblent avoir le même sens.

- quando (§ 2 ; > AFC « quant ») et non pas *cum* (cf. texte 2). Falkowski remarque le développement de cette conjonction dans les diplômes mérovingiens depuis la fin du VIIe siècle, et cite le présent texte[416].

- quondam (§ 2) : cf. texte 1. Ici, le sens adverbial est encore proche.

- homo (§ 2) : comme ailleurs, il est distingué de *uir* à connotation plus positive.

- genetur (× 2, §§ 2-3), ***taliter*** (§ 4) : cf. texte 2.

- nullatenus (§ 2) : à l'instar de *minime* (texte 3), il s'agit d'un renforcement de *non*[417].

- se (§ 3) = *num,* cf. texte 2.

- quicquid (§ 2) : le *FEW* ne mentionne pas la survie de ce lexème, mais signale la présence de « que que » dès le XIe siècle > « quoi que » (XIIe siècle)[418].

[415] G. Hasenohr, *Initiation…,* § 240, 3°, p. 169.
[416] R. Falkowski, « Studien… », p. 40.
[417] *Ibid.,* p. 46.

- *optimatis noster* (§ 6) et non pas *comis palati*. Pourquoi ?

Les lexèmes transdiachroniques forment immense majorité. Pour ne prendre qu'un exemple : ***studeo,*** très classique, apparaît avec sa consonne prosthétique *estodiant*[419].

L'ensemble du lexique n'est pas très innovant pour l'époque.

d) Les épidictiques

- *ipse* (× 17).

- *ubi* ***ipsi ipse*** *preciosus in corpore requiiscit* (§ 2) : probablement un lapsus. Falkowski n'en dit rien.

- *una cum* ***illas*** *eclisias ibidem constructas* (§ 2) : Maria Selig semble avoir raison de dire que *ille* ne fait pas toujours référence à un élément vu plus haut, car ce n'est pas le cas ici (mais voir texte 14)[420].

- *ob hoc* (§ 2) : cf. texte 1.

- *is* (× 7).

- *suprascriptus* (§ 3) / ***sepedictus*** (§ 4) / ***memoratus*** (§ 6) / ***antedictus*** (§ 6) / ***iamdictus*** (§ 6).

On remarque la fréquence très élevée de *ipse,* à côté de nombreuses occurrences uniques de pronoms ou adjectifs de rappel. Le texte 2 par exemple, qui emploie presque autant *ipse,* ne propose qu'un autre équivalent, *memoratus,* employé huit fois contre une seule ici.

e) Stylistique et microsyntaxe

- *hostileter* (§ 2) = « en expédition ». Commun avec verbes de mouvement[421], il remplace le supin de but (*ambulavit bellum factum*).

- *sua fuit possessio* (§ 2) : hyperbate, effet de rhétorique tout à fait latin que l'on ne retrouve pas, semble-t-il, en AFC. Falkowski remarque aussi la périphrase substantif + *esse* à la place du

[418] *FEW*, *s. u. quid*.

[419] J. Vielliard, *Le latin…*, p. 102-103. Peter Stotz (*Handbuch…,* vol. 3, chap. VII, § 83.6, p. 103) mentionne à ce sujet un phénomène d'intérêt : la prononciation d'hymnes rythmiques, notamment en Espagne, où la syllabe supplémentaire qui en résulte est souvent prise en compte dans le décompte prosodique, mais omise par l'usage d'une graphie traditionnelle : « in ihnen wird prothetisches *e-* oft in Rechnung gestellt, jedoch nicht geschrieben ».

[420] M. Selig, *Die Entwicklung der Nominaldeterminanten im Spätlatein : romanischer Sprachwandel und lateinische Schriftlichkeit,* Tübingen, 1992, chap. 1. Elle observe même que c'est à partir du XIIe siècle, dans les chartes de Cluny, et en particulier dans les expressions adverbiales, que l'usage de *ille* se développe.

[421] Comme on le remarque grâce au « Cross Database Searchtool » en ligne des éditions Brepols (http://clt.brepolis.net/cds/pages/Search.aspx).

verbe *possidere*, tournure fréquente dans les diplômes mérovingiens[422], et qui reçoit la même explication que l'hyperbate.

- domni Diunense (§ 2) : tournure artificielle, à but formel, ornemental ?

- eum roganti (§ 2) / ***uisa eis*** (§ 5) : ces tournures absolues remplacent un SNP+ ou une proposition subordonnée.

- ***per suo estrumentum*** (§ 2) : R. Falkowski remarque la postposition, conforme à l'usage classique, de l'adjectif possessif, à l'exception des cas où sont désignés des ordres royaux ou des documents, ce qu'il interprète comme une volonté d'attirer l'attention sur l'instigateur, autant que sur la signification du juridique du document[423].

- *et* ***pro ipso Ibbone*** *ipsi Haino abba… soledus sexcentus eum roganti* ***pro ipso*** *conposuisset* (§ 2) : répétition du régime indirect, cf. texte 3.

- en revanche, la remarque de R. Falkowski sur l'emploi d'un génitif à la place d'un adjectif dans la date de temps[424] n'a aucune valeur en raison de l'abréviation qui permet de développer *ianuar'* en *ianuarii* (ce que fait, sans signaler typographiquement l'abréviation, l'édition Pertz, utilisée par Falkowski) ou en *ianuarias*.

f) Phrasé et macrosyntaxe

Ce texte débute par une phrase complexe allongée par une série de propositions coordonnées qui n'a pas échappé à Rudolf Falkowski, lequel fait remarquer pour cet exemple l'entorse faite par les changements de sujet au principe d'unité de la période oratoire[425] :

> **Cum** nos, in Dei nomene, Conpendium, in palacio nostro, **una** cum nostris fedelebus reseder**emus**, ibi**que** ueniens inluster uir Aigobertus, menesterialis noster, in causa uenerabile uiro Hainonis, abbatis de basileca domni Diunense, ubi ipsi ipse preciosus in corpore requiiscit, suugerebat eo qod ante os annus, quando genetur noster Theudericus, quondam rex, partibus Auster hostile**ter** uisus fuit ambolasse, homo nomene Ibbo quondam nullatenus ibi**dem** ambolasset et ob hoc soledus sexcentus fidem ficissit et pro ipso Ibbone ipsi Haino abba ipsus soledus sexcentus,

[422] R. Falkowski, *op. cit.,* p. 7.

[423] *Ibid.,* p. 34 (avec d'autres exemples) : « Durch diese von der Regel abweichende Stellung soll mit größerem Nachdruck auf den Urheber oder den Besitzer hingewiesen werden, aber auch die Bedeutung der Urkunde im Rechtsleben betont werden ».

[424] *Ibid.,* p. 27.

[425] *Ibid.,* p. 107 : « Bei den umfangreicheren, den sog. zusammengesetzten Perioden, lassen sich fast in allen Fällen Verstöße gegen die oben aufgeführten Merkmale einer guten Periode feststellen. Oft wird die Einheit der Periode durch den Subjektswechsel verletzt. Deutlich wird das an dem Beispiel aus DM 68, 2—8: *suggerebat, eo quod … homo nomene Ibbo quondam nullatenus ibidem ambolasset … et pro ipso Ibbone ipsi Haino abba soledus sexcentus eum roganti pro ipso conposuisset, et pro ipsus soledus sexcentus porcione sua …, quicquid ibidem sua fuit possessio, ei per suo estromentum delegasset vel firmasset.* Hier ist einmal Ibbo, dann Heino, dann wieder Ibbo Subjekt. »

> eum roganti, pro ipso conposuisset, et pro ipsus soledus sexcentus, porcione sua, in loco noncopanti Hosdinio, in pago Belloacense, ad integrum **una** cum illas eclisias ibi**dem** constructas, quicquid ibi**dem** sua fuit possessio, ei per suo estrumentum delegasset uel firmasset.

En gras sont figurés, non les éléments absents en AFC (ce serait trop tôt), mais seulement les éléments probablement déjà nettement anciens pour l'époque par rapport à l'évolution naturelle de la langue. Ils sont rares, et l'étude de la syntaxe ne permet guère de trouver, après *ibique ueniens,* d'élément particulièrement conservateur. Cette phrase est représentative d'un état de langue proche de l'oral préroman, à peine relevé de quelques éléments acrolectaux et d'un phrasé à coloration solennelle où le syntagme verbal est en fin de proposition. La longueur de la phrase (119 mots) est l'ultime marque du style de chancellerie, tout en observant une certaine simplicité linéaire par le biais de la coordination par *et*. Des éléments latins appelés à bientôt évoluer subsistent encore « à l'état naturel », comme la postposition de l'adjectif (*in palatio nostro*) ou l'antéposition du nom-régime au génitif (*in Dei nomene*). Ces ordres sont d'ailleurs concurrencés ici même par leur ordre inverse qui gagne en fréquence pendant toute la période envisagée (VIIe-IXe siècles) jusqu'à devenir des ordres non marqués. À côté de cela, des éléments neufs ont déjà pris place d'une manière parfaitement assurée, comme le paradigme unique du plus-que-parfait pour l'indicatif et le subjonctif, appelé à encore changer, mais sensiblement plus tard. On a ici un cliché probablement assez fiable de la latinophonie tardive de tendance acrolectale en phase de polymorphisme intense.

5. 709 – Jugement de Childebert III. Palais de Montmacq

Childebert III ordonne que l'abbaye de Saint-Denis reçoive tous les droits perçus sur les marchands qui participent à la foire de saint Denis, à Saint-Denis même ou dans les environs de Paris, sans aucune retenue de la part du fisc.

(1) Ch[i]ldeberthus, rex Franc*orum*, u*iris* inl*ustribus*.

Childebert, roi des Francs, aux hommes illustres.

(2) Cum in nostra uel procerum nostrorum presencia, Mamacas, in palacio nostro, uenientes agentes uenerabeli uiro Dalfino, abbate de basel*eca* peculiaris patronis no*str*i s*anct*i Dionisii, ubi preciosus domnus in corpore requiescit, adserebant aduersus agentes inl*ustri* uiro Grimoaldo, maiorem domus nostri, eu qod a longo tempore Chlodouius qondam, auus nost*er*, seu et posthia auuncolus nost*er*, Childericus, uel domnus et genetur nost*er*, Theudericus, eciam et germanus nost*er*, Chlodocharius, per eor*um* precepcionis, illo teleneu, quicquid de omnes neguciantes aut Saxonis uel quascumq*ue*libit nacionis ad ipsa s*anct*a fistiuetat*e* dom*n*i Dionisii ad illo marcado aduenientes, ad ipsa basel*eca* s*anct*i Dionisii in integretate concessissent, sic quoq*ue* ut nec posthia, nec tunc, pars fisce neq*ue* ibydem ad ipso marcado, neq*ue* infra pago Parisiaco aut in ipsa ciuetat*e* Parisius, postia null*us* teleneus ad ipsus homenis negociantes de ipsa uice non exigintur nec tollintur, sed hoc pars predicte basel*ece* dom*n*i Dionisii in integretat*e* omne tempore habirit concessum adq*ue* indult*um*.

Comme en notre présence ainsi qu'en celle de nos grands, à Montmacq, en notre palais, venaient des agents du vénérable homme Dalfinus, abbé de la basilique de notre patron particulier, saint Denis, où repose corporellement le précieux seigneur, ils affirmaient en face des agents de l'illustre homme Grimoald, notre maire du Palais, que depuis longtemps, feu Clovis, notre aïeul, et ensuite notre oncle, Childéric, et notre seigneur et père, Thierry, et aussi notre frère, Chlodocharius[426], par leurs chartes, avaient intégralement concédé un tonlieu à cette basilique Saint-Denis, sur chaque produit de tous les marchands, Saxons ou n'importe quelle nation se rendant au marché pour cette fête sacrée du seigneur Denis, de telle manière aussi que, pour la suite comme pour lors, aucune part d'impôt, ni là-même près de ce marché, ni dans le comté de Parisis, ni dans la cité de Paris, ni, partant, aucun tonlieu, ne soient exigés ni levés, en une quelconque circonstance, sur ces hommes qui font du commerce, mais que cela, ladite basilique Saint-Denis se le vît pour sa part concédé et accordé en entier et pour toujours.

Niveau 3-4

(3) Unde et talis precepcionis predictor*um* princepum in presente ostendedir*unt*

C'est pourquoi ils montrèrent aussitôt pour relecture telles chartes desdits princes.

[426] Il s'agit de Clovis III (Léon Levillain, « Études sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne », dans *B.É.C.*, [5e part.] t. 91, n° 1, 1930, p. 11, n. 3).

relegendas. **Niveau 3**

(4) Relictas et percursas ipsas precepcionis, inuentum est quod tal*iter* ab ipsis principebus ad ipsa casa D*e*i in integretate fuit concessum. **Niveau 3**

Ces chartes relues et parcourues, on trouva qu'ainsi une concession intégrale fut faite par ces princes à cette maison de Dieu.

(5) Postia dicebant quasi agentes ipsius uiro Grimoaldo, maiorem domus no*str*i, eciam et comis de ipso pago Parisiaco, medietate de ipso teleneu eisdem tollerent uel de parte ipsius basel*ece* abstraerent. **Niveau 3**

Ils disaient ensuite que les agents de ce Grimoald, notre maire du palais, ainsi que le comte de ce pays de Parisis, leur emportaient la moitié de ce tonlieu et la soustrayaient à la part de cette basilique.

(6) Aserebant econtra agentes ipsius uiro Grimoaldo, maiorem domus no*str*i, quase de longo tempore talis consuetudo fuissit, ut medietat*em* exinde casa s*anct*i Dionisii receperit, illa alia medietate illi comis ad partem fisce nostri. **Niveau 3**

Au contraire, les agents de ce Grimoald, notre maire du Palais, affirmaient que c'était depuis longtemps la coutume que le monastère de Saint-Denis en reçût la moitié, et le comte l'autre moitié pour la part de notre fisc.

(7) Intendibant econtra agentes s*anct*i Dionisii quasi hoc Gairinus, qondam loce ipsius Parisiace comis, p*er* forcia hunc consuetudinem ibydem misissit[427] et aliquando ipsa medietate de ipso teleneu eisdem exind*e* tullissit, sed ips*i* agentes hoc ad palacium resogessissent et eor*um* precepcionis in integretate semp*er* renouassent. **Niveau 3**

Les agents de Saint-Denis affirmaient au contraire que ce Gairinus, autrefois comte de ce territoire de Paris, avait accaparé de force cette taxe au même endroit, et enfin leur avait ensuite ôté cette moitié du tonlieu, mais ces agents avaient appelé de cela au Palais et avaient toujours renouvelé en entier leurs privilèges.

(8) Iterum inq*ui*sit*um* est per plures p*er*sonas, eciam et p*er* ipsas precepciones, qod antedicte princepis ibyd*em* in primordio et in poster*um* in integretati concesser*unt* uel adfirmauer*unt*. **Niveau 3**

De nouveau l'on rechercha, par l'intermédiaire de nombreuses personnes, et même au moyen de ces chartes de privilège, le fait que lesdits princes, au même endroit, depuis le début et pour toujours, ont fait une concession intégrale et l'ont confirmée.

(9) Syc asenciente ipso uiro Grimoaldo, maiorem domus no*str*i, eciam et alii pluris nostri fidelis uisi fuer*unt* decreuissi uel iudecass*i* ut agentes ipsius uiro Grimoaldo, pro partem fisce no*str*i, eusdem exind*e* p*er* uuadio de ipso teleneu in integretate reuestire

Comme ledit Grimoald, notre maire du Palais, approuvait, en outre beaucoup d'autres fidèles ont officiellement décidé et jugé que les agents dudit Grimoald, pour la part de notre fisc, devaient les en revêtir entièrement par le gage de ce tonlieu ; ce qu'ils firent.

[427] Sur cette expression juridique, cf. Maurizio Lupoi, *The origins of the European legal order,* trad. de l'anglais par Adrian Belton, Cambridge, 2000, p. 409-410.

debirent ; qod ita et ficerunt. **Niveau 3**

(10) Sed dum ac causa tal*iter* acta uel definita seu inq*ui*sita uel iudecata, in quant*um* inl*uster* uir Rigofredus, comis palate nostre, testemoniauit, fuissit denusceter, iobimmus ut omne tempore pars predicte monastiriae s*anct*i Dionisii, ubi ipse preciosus domnus in corpore requiescit, et Dalfinus abba uel successoris sui ipso teleneu in integretati de ipsa fistiuetat*e* s*anct*i Dionisii, tam qod ibidem sup*er* terras ipsius basel*ece* resedire uedintur, quam et postia ipsa uice ad Parisius omne tempore, inspecta eor*um* anteriores precepcionis, habiant euindecat*um* adq*ue* elid[iatum]. **Niveau 3**

Mais puisqu'il est apparu que cette cause a ainsi été débattue, définie, instruite et jugée, dans la mesure où l'illustre homme Rigofredus, notre comte du Palais, en a témoigné, nous ordonnons que, pour sa part, ledit monastère Saint-Denis, où le précieux seigneur repose corporellement, ainsi que l'abbé Dalfinus et ses successeurs, une fois revues leurs chartes précédentes, aient pour toujours obtenu et reçu de plein droit ce tonlieu portant sur la fête de saint Denis, autant ce qui se trouve à l'endroit même, sur les terres de cette basilique, que ce qui se trouve près de Paris à la suite d'une quelconque circonstance.

(11) Et quatenus, antehactis temporebus, clade intercedente, de ipso uigo s*anct*i Dionisii ipse marcadus fuit emutatus et ad Parisius ciuetat*e*, inter s*anct*i Martin*i* et s*anct*i Laurente basel*e*cis, ipse marcadus fuit factus, et inde precepcionis predictor*um* princepum acceper*unt* ut, in ipso loco aut ubyque ad ipsa fistiuetat*e*[428] resedibant ad eor*um* negucia uel conmercia exercienda, ipso teleneu pars predicte basel*ece* dom*n*i Dionisii in integretat*e* receperit. **Niveau 3**

Et puisque, avant qu'il ne fût terminé, par suite de calamité, ce marché fut déplacé du bourg de Saint-Denis et se tint près de la cité[429] de Paris, entre les basiliques Saint-Martin et Saint-Laurent, ils[430] reçurent à cette occasion les chartes desdits princes stipulant que, dans ce lieu ou bien n'importe où les marchands se trouvaient pendant cette fête pour faire leurs affaires et leur commerce, ladite basilique du seigneur Denis reçût pour sa part l'intégralité de ce tonlieu.

(12) Et se euenit, aut pro clade aut per quacumq*ue*libit delacion*e* interuenta, exind*e* aliuby fuerit ipsi marcatus emutatus, predictus teleneus in integretate ad ipsa casa D*e*i, presentis temporebus et futuris, in lumenarebus ipsius s*anct*i Dionisii, pro reuerencia ipsius s*anct*i loce, p*er*maniat concessus adq*ue* indultus. **Niveau 3**

Et s'il arrive, ou bien à cause d'une calamité ou bien à cause de n'importe quel report intervenu, que ce marché vienne à en être déplacé ailleurs, que ledit tonlieu demeure concédé et attribué entièrement à cette maison de Dieu, à présent et pour toujours, pour les luminaires de ce saint Denis, et pour la vénération de ce lieu saint lieu.

[428] fisteuetate *Kölzer*.

[429] Que l'on peut prendre au sens de « ville » pour cette époque.

[430] Les moines.

(13) Et sit tam[431] inter parte fisce no*str*i quam et inter agentes s*anct*i Dionisii omnis lis et altergacio subita. **Niveau 3**

(14) Actul*ius*, iussus, recogn*ouit*.

Bene ual*iat*.

Dat*um* qod ficit mins*is* december di*es* XIII, anno XVI rigni no*str*i, Mamaccas, fel*iciter*.

Et que soient assoupis, tant entre la part de notre fisc et entre les agents de Saint-Denis, tout litige et tout différend.

Actulius, après en avoir reçu l'ordre, a reconnu l'acte.

Que cette charte reçoive bonne validation.

Donné au treizième jour du mois de décembre, la seizième année de notre règne, à Montmacq, dans la félicité.

Dans ce procès fictif, le roi, malgré les prétentions adverses du maire du palais Grimoald II, comte de Parisis, adjuge à l'abbaye de Saint-Denis la totalité des revenus de la foire ou marché de la Saint-Denis (3 octobre), foire qui se tenait dans le bourg de Saint-Denis et avait été transférée dans la cité de Paris, entre les églises St-Martin [-des-Champs] et St-Laurent.

a) Syntagmes nominaux

1° Syntagmes nominaux prépositionnels (SNP+)

- ad ipsus homenis (§ 2) : *ad* = *ab*[432]. *Ab* a également pu connaître un changement sémantique à la faveur de la proximité phonétique de *ad*.

- infra pago Parisiaco (§ 2) : *infra* est mis probablement pour *intra*[433].

- per forcia (§ 7)
- pro partem (§ 9)
- super terras ipsius baselece (§ 10)
- de ipso uigo… emutatus (§ 11)
- pro reuerencia (§ 12)
- aut pro clade aut per quacumquelibit delacione interuenta (§ 12)

Dans les deux premiers exemples, *pro* = *ad*. Dans le troisième, il suit l'usage traditionnel au sens de « en raison de » et son emploi sur le même plan que *per* témoigne du polymorphisme, mais aussi de la tendance de ces formes, phonétiquement proches elles aussi, à prendre un sens analogue. C'est de *pro* influencé par *per* que le français « pour » pourrait provenir[434]. C'est donc, dans ces trois exemples, le vocabulaire qui est innovant, plus que la structure prépositionnelle, tout comme pour l'emploi de *forcia* (le latin classique connaît déjà *per uim,* rencontré dans le texte 19), de *super* et de *de* dans les syntagmes suivants.

[431] Kölzer a omis ce mot.

[432] Cf. Dag Norberg, *Syntaktische Forschungen auf dem Gebiete des Spätlateins und des frühen Mittellateins,* Uppsala-Leipzig, 1943, p. 149

[433] Le *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens* de Blaise (*s. u. infra*) remarque une telle confusion.

[434] Édouard Bourciez, *Précis de phonétique française,* 9e éd. rev. par Jean Bourciez, Paris, 1958, § 178, rem. II (p. 175). – Albert Blaise, dans son dictionnaire, relève même une confusion entre *percipio* et *praecipio* (*s. u. praecipio*). Le phénomène est fréquent en Espagne.

- *ab ipsis principebus* (§ 4) : à l'inverse de l'exemple précédent, la structure prépositionnelle est transdiachronique, mais l'emploi de *ab* est archaïsant.

- *de ipsa fistiuetate* (§ 10) : de signifie ici « tout le long de », et non « à un moment donné de ». La structure grammaticale qui s'est maintenue n'empêche pas, bien entendu, une évolution de la structure sémantique.

SNP+ archaïque

- *ad… exercienda* (§ 11) : structure issue du formulaire.

SNP+ innovants

- *in nostra… presencia* (§ 2) : = *nobis presentibus*.

- *abbate de baseleca* (§ 2) : tournure prépositionnelle, habituelle en AFC quand le déterminé est inanimé, comme ici une institution (cf. texte 2 pour le complément d'attribution), ou encore une circonscription, etc., comme ici ***comis de ipso pago Parisiaco*** (§ 5). Mais on trouve aussi dans ce texte la tournure aprépositionnelle plus archaïque (et en passe d'être ressentie comme marquée) : ***loce ipsius Parisiace comis*** (§ 7), qui témoigne de la concurrence des deux tournures à cette époque de polymorphisme intense.

- *medietate de ipso teleneu* (× 2, §§ 5 et 7) : partitif prépositionnel.

- *de ipso teleneu… reuestire* (§ 9) : l'emploi et *a fortiori* la nature de la préposition rendent ce syntagme nominal innovant. On remarque que *de* devance en fréquence ses concurrents directs que sont *ex* et *ab*[435] : le texte révèle cependant, une fois de plus, un polymorphisme net, puisque la tournure ***a longo tempore*** (§ 2) se rencontre à côté de ***de longo tempore*** (§ 6).

- *quicquid de omnes neguciantes aut Saxonis uel quascumquelibit nacionis* (§ 2) : d'une part, le fait de relier deux noms (même si *quicquid* est un pronom) sans employer de verbe n'est pas propre à la langue puriste traditionnelle (cf. texte 3, à propos de *uuaddio pro*), d'autre part, l'emploi de *de* est innovant pour *ab*.

- *de ipsa uice* (§ 2) : emploi temporel de la préposition. On a aussi *ipsa uice* sans préposition plus bas dans le texte.

[435] Si le premier semble bien avoir été radicalement éliminé assez tôt des langues romanes, le second s'est peut-être maintenu sporadiquement en vieux français archaïque, sous l'effet d'une confusion avec *ad*.

- ***per uuadio… reuestire*** (§ 9)
- ***in ipso loco*** (§ 11)
- ***per eorum precepcionis*** (§ 2)

Tous ces syntagmes prépositionnels remplacent un simple ablatif. En regard avec l'exemple ci-dessus, on remarque le polymorphisme dans la construction de *reuestire*, suivi, dans un cas, de *de*, dans l'autre, de *per*.

- ***ad ipsa fistiuetate*** (× 2, §§ 2 et 11)
- ***ad ipsa baseleca… concessissent*** (§ 2) / ***ad ipsa casa Dei… concessum*** (× 2, §§ 4 et 12)
- ***ad palacium resogessissent*** (§ 7)

Ad prend dans le premier exemple un sens temporel qu'il gardera en français, et dans les autres exemples il remplace le datif qui était traditionnellement d'usage.

- ***ad partem*** *alicui/alicujus rei* (§ 6) : tournure tardive.

SNP+ transdiachroniques

- ***ad Parisius*** (§ 10) / ***ad Parisius ciuetate,*** *inter sancti Martini et sancti Laurente baselecis* (§ 11) / ***ad ipso marcado*** (§ 2) : « près de la cité (ville) de Paris », la préposition a donc son emploi traditionnel. Si *ciuitate* a bien le sens tardif de ville (sous-entendu épiscopale), cela tombe sous le sens, car l'endroit évoqué, entre les basiliques Saint-Laurent et Saint-Martin, est situé sur la rive droite, à quelque distance au nord du foyer de peuplement mérovingien (concentré depuis l'époque romaine sur la rive gauche), sur l'ancienne voie romaine menant à Saint-Denis. Si, en revanche, *ciuitate* renvoie au territoire que commande la ville, on explique mal l'emploi de *ad,* que son sens locatif soit précis ou non. La même argumentation vaut pour *ad ipso marcado,* puisque le tonlieu en question ne saurait être prélevé sur le marché même, mais à l'entrée de celui-ci, c'est-à-dire à quelque distance du lieu des transactions.

- ***in palacio nostro*** (§ 2) / ***in ipsa ciuetate Parisius*** (§ 2) : emploi tout à fait attendu, le locatif n'étant possible que pour les noms de villes et petites îles sans déterminant.

- ***ad illo marcado aduenientes*** (§ 2) : mêmes remarques que pour *uenire ad* (texte 3).

- ***de parte ipsius baselece abstraerent*** (§ 5) : *abstrahere de* est déjà bien représenté dans la latinité traditionnelle.

- ***inquisitum est per plures personas, eciam et per ipsas precepciones*** (§ 8) : *per* n'est pas vraiment innovant ici, car il revêt le sens, traditionnel dans la langue écrite, de « par l'intermédiaire de ».

- aduersus agentes (§ 2)

- inter sancti Martini et sancti Laurente baselecis (§ 11) / ***inter parte fisce nostri quam et inter agentes sancti Dionisii*** (§ 13)

- in lumenarebus… permaniat concessus adque indultus (§ 12)

Ces tournures sont toutes déjà usuelles dès avant le latin tardif (c'est-à-dire à l'époque « classique » au sens large, 200 av. J.-C. – 200 ap. J.-C.).

2° Syntagmes nominaux aprépositionnels (SNP-)

- omne tempore (× 3) : « pour toujours », aprépositionnel (contrairement à *de longo tempore*, « depuis toujours ») : structure archaïsante (mais expression nouvelle).

- ciuetate Parisius (§ 2) : *Parisius* est un emploi tardif, mais l'apposition sans préposition (« cité de Paris ») est traditionnelle.

SNP- archaïques

- Mamaccas (× 2, §§ 2 et 14) : locatif à l'accusatif, peut-être par analogie avec *Parisius*. La question, ardue, a d'ailleurs été abandonnée par Jeanne Vielliard[436].

*- **anno XVI** rigni nostri* (§ 14).

- ostendedirunt relegendas (§ 3).

- presentis temporebus et futuris (§ 12).

- in nostra uel ***procerum nostrorum presencia :*** ordre descendant, formel qui ne tardera pas à être archaïque s'il ne l'est déjà (§ 2).

Ces syntagmes aprépositionnels archaïques appartiennent tous au formulaire.

SNP- transdiachroniques

Ordre descendant :

- rex Francorum (§ 1).

- agentes… ***uiro Grimoaldo*** (× 2, §§ 2 et 5)***, maiorem domus nostri*** (× 4) : le français « majordome » est issu de cette lexie formée de deux lexèmes. La fonction de génitif de *domus* n'était probablement plus ressentie.

[436] J. Vielliard, *Le latin…*, p. 195, n. 5.

- comis palate nostre (§ 10) : peut-être que *comis palate* était en voie de devenir lexie ; dans ce cas-là, elle n'a pas survécu. C'est la variante *comis de ipso pago Parisiaco* qui se maintiendra.

- agentes sancti Dionisii (× 2, §§ 7 et 13) / ***terras ipsius baselece*** (§ 10) / ***reuerencia ipsius sancti loce*** (§ 12) / ***pars predicte monastiriae sancti Dionisii*** (§ 10) / ***pars ipsius baselece*** (§ 5) / ***pars predicte baselece domni Dionisii*** (× 2, §§ 2 et 11) / ***pars fisce*** (× 4) / ***fistiuetate domni Dionisii*** (× 2, §§ 2 et 10) / ***baseleca sancti Dionisii*** (§ 2) / ***baseleca peculiaris patronis nostri sancti Dionisii*** (§ 2) / ***uigo sancti Dionisii*** (§ 12) / ***lumenaribus ipsius sancti Dionisii*** (§ 12).

- agentes uenerabeli uiro Dalfino (§ 2).

- precepcionis predictorum principum (× 2, §§ 3 et 11).

- casa Dei (× 2, §§ 4 et 12 ; > « Chaise-Dieu ») / ***casa sancti Dionisii*** (§ 6).

Ordre ascendant, seulement avec les pronoms (sauf pour ***procerum nostrorum presencia,*** § 2) : ***eorum negucia uel conmercia*** (§ 11) / ***eorum precepcionis*** (§ 2). La structure restera la même en français : « *leurs* (< *illorum*) chartes **».**

Autres :

- eisdem… tullissit (§ 7) / ***eisdem tollerent*** *uel de parte ipsius baselece abstraerent* (§ 5) : dans ce dernier cas, on remarque une double expression du cas régime, où la tournure synthétique est utilisée pour les pronoms, qui sont (comme ailleurs) antéposés, et la tournure prépositionnelle pour le vrai syntagme nominal, à moins que l'emploi de la préposition ne soit plutôt lié au verbe.

On trouve assez de cas de polymorphisme, comme les génitifs aprépositionnels, contrairement aux datifs. L'ordre descendant est le plus fréquent. Il n'y a pas de syntagme innovant parmi les syntagmes aprépositionnels. Il n'y a pas de datif antéposé qui soit un vrai substantif.

Les pronoms au cas-régime sont toujours antéposés, et les seuls à recevoir le datif.

b) Syntagmes verbaux (SV)

20 SV transdiachroniques (dont *habirit concessum adque indultum,* § 2 / *habiant euindecatum adque elid[iatum],* § 10 ; cf. texte 2).

SV innovants

- uenientes / ***aduenientes*** (§ 2).

- ostendedirunt (§ 3).

- fuit concessum (§ 4) / ***uisi fuerunt*** (§ 9) / ***fuit emutatus*** (§ 11) / ***fuit factus*** (§ 11) / ***fuerit… emutatus*** (§ 12).

- acta uel definita seu inquisita uel iudecata… fuissit denusceter (§ 10) : deux interprétations sont possibles. Jeanne Vielliard n'a pas explicitement formulé son opinion à ce sujet, car, d'une part, elle y voit une confusion entre le plus-que-parfait du subjonctif et l'infinitif (*fuisset* pour *fuisse*)[437] ; d'autre part, elle admet la possibilité d'un authentique plus-que-parfait, compte tenu de la forme *denusceter* qui semble indiquer que cette forme verbale était perçue comme un adverbe[438]. Rudolf Falkowski, en passant sous silence les cas où la même construction comporte une graphie d'infinitif, a quant à lui clairement pris position pour une parataxe asyndétique (peut-être parce que germanophone ?)[439]. Enfin, Peter Stotz, à l'appui d'exemples nombreux tiré d'un corpus de textes variés, pense que la parataxe asyndétique a pu faire partie de l'acrolecte latin du moyen âge[440], tout en admettant la possibilité d'un *-t* final à un infinitif parfait (le fait est fréquent en Italie), ou bien encore une « *Konstruktionsmischung* » du type *ille respondit omne suum negotium esset perfectum*[441] (on trouve encore dans le texte 14 un *innotuerunt… eo quod… [aliquas] res inter se commutasse*). En tout état de cause, il paraît difficile de trancher, et force est d'admettre que, sur ce point, les notaires mérovingiens semblent bien avoir hésité sur la nature grammaticale de cette formule ancienne.

- non exigintur nec tollintur (§ 2) = *exigantur, tollantur*[442].

- concessissent (§ 2) / ***fuissit*** (§ 6) / ***misissit*** (§ 7) / ***tullissit*** (§ 7) / ***resogessissent*** (§ 7) / ***renouassent*** (§ 7).

- sit… subita (§ 13) = *sopiatur*. Remplacement du passif synthétique par son paradigme roman, cf. les travaux de J. Herman cités dans l'analyse du texte 1.

- inquisitum est… qod… concesserunt uel adfirmauerunt (§ 8) : l'emploi du parfait au lieu du plus-que-parfait n'est pas classique et constitue une entorse à la concordance des temps.

SV archaïques

- uedintur (§ 10) : formulaire.

---

[437] J. Vielliard, *Le latin…,* p. 54 : on trouve en effet … *defenita fuisse denuscitur* (diplôme n° 85 de l'éd. Kölzer, daté de 654).

[438] *Ibid.*, p. 243.

[439] R. Falkowski, « Studien… », p. 90.

[440] « … vielleicht auch im gelehrten Umgangslatein des Mittelalters », écrit P. Stotz, *Handbuch…,* vol. 4, chap. X, § 4.7 (p. 438).

[441] *Ibid.,* chap. IX, § 109.5 (p. 403). Pour l'ajout d'un *-t* final factice à un infinitif passif, voir aussi *ibid.,* chap. VIII, § 135.5 (p. 231).

[442] J. Vielliard, *op. cit.,* p. 165, et P. Stotz, *Handbuch…,* vol. 4, chap. VIII, § 131 (p. 225-226).

- inuentum est (§ 4) / ***inquisitum est*** (§ 8).

- tollerent (§ 5) / ***abstraerent*** (§ 5) / ***debirent*** (§ 9).

- receperit (× 2, §§ 6 et 11) : imparfait du subjonctif (= *reciperet*), sur le modèle de *recepire* (texte 1[443]) ? Ou bien hypercorrection pour *reciperet*, à cause des erreurs du type *reciperunt*[444] (pour le traditionnel *receperunt*) par analogie avec *recipio* ? La première proposition semble la plus probable.

- *elid[iatum]* (§ 10 ; = *elitigatum*) sera expliqué dans le commentaire du texte 19 (p. 263).

c) Lexique

- in integretate (× 9)
- seu et (§ 2) = *seu*
- quam et (§ 10) = *quam*
- qondam (§ 2) / ***in presente*** (§ 3) / ***exinde*** (§ 6)
- genetur (§ 2) / ***lis, litis*** (§ 13)
- infra (§ 2) = *intra*

} Ces mots ont déjà été commentés dans les textes précédents.

- talis… ut (§ 6) : le *ut* est archaïque.

- alia (§ 6) : forme traditionnelle, encore présente en AFC « el, eil, al, aul, au, eu », et non pas *alter*.

- ***quatenus*** (§ 11) est employé comme subordonnant de cause[445].

- quasi (§§ 5-7) est employé trois fois pour *quod* dans les déclaratives.

- in quantum (§ 10) : déjà ancien dans la langue orale, mais se développe à l'écrit jusqu'à être fréquent en AFC (> « enquant »).

- auuncolus (§ 2 ; > « oncle ») : le mot désignait autrefois l'oncle comme frère de la mère, et se différenciait de *patruus* (frère du père ; *patruus* n'est pas passé dans les langues romanes). Or, il désigne ici Childéric II, frère de Thierry III donc oncle paternel de Childebert III[446]. L'évolution vers la référence aux deux lignées, paternelle et maternelle, est bien perceptible[447].

---

443 *Ibid.,* p. 18.

444 *Ibid.,* p. 6.

445 R. Falkowski, « Studien », p. 38.

446 Cf. le tableau généalogique fourni par Léon Levillain (« Études sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne », dans *B.É.C.,* [3e part.] t. 87, n° 1, 1926, p. 65).

447 Salvatore D'Onofrio et Françoise Héritier, *L'esprit de la parenté : Europe et horizon chrétien,* Paris, 2004, p. 5.

- *medietas* (§ 5 ; > « moitié ») : le sens traditionnel de « juste milieu » a disparu.

- *persona* (§ 8) : perd son sens de « masque d'acteur » pour prendre dans les textes juridiques comme les *Institutes* de Gaïus et le *Digeste* son sens encore actuel.

- *tollere* (§ 5 ; > AFC « toldre ») = *(au)ferre.*

- *uuadio* (§ 9) : isotope emprunté au germanique.

- *super terras* (§ 10) = *in terris.*

- ***permaniat*** (§ 12) : forme à préverbe de *manere* qui s'emploie à côté de *consistere* ou *residere*[448].

- ***relego*** (§ 3) = *lego*[449].

- *subita* (§ 13) : emploi figuré de *sopire,* présent dans la poésie de Virgile et Ovide, fréquent dans les textes juridiques de Gaule mais rare dans les papyri non littéraires d'Italie[450].

- *neguciantes* (§ 2) = *negociatores*, développement du participe présent déjà observé, qui va jusqu'à la substantivation[451].

- *quascumquelibit* (§ 2 ; = *quascumque* = *quaslibet*) : pléonasme[452].

Parmi les prépositions, on remarque l'absence de *ex*, ce qui renforce l'impression de sa disparition dans la langue usuelle.

d) Les épidictiques

- *ipse* (× 35). Dans de *ipsa uice,* on a choisi de traduire *ipsa* par « quelconque ».

- *ille* (× 4).

- *hic* (× 5).

- *is* (× 3).

- *idem* (× 3).

- *predictus* (× 6).

- *antedictus* (§ 8).

On note l'écrasante proportion de *ipse*.

[448] Falkowski, *op. cit.,* p. 7

[449] *Ibid.,* p. 17.

[450] *Ibid.,* p. 67.

[451] Mais « négociateur » et « négociant » ne se rencontrent pas avant le moyen français, « négociant » étant le plus tardif, peut-être formé d'après l'italien *negoziante,* attribué au sens de « marchand » depuis le XIVe siècle (cf. *Le Trésor de la Langue Française informatisé*, http://www.cnrtl.fr/definition/négociant).

[452] R. Falkowski, « Studien… », p. 55.

e) Stylistique et microsyntaxe

- *basilica* (§§ 2, 5, 10, 11), ***casa Dei*** (§§ 4 et 12), ***monasterium*** (§ 10) : ces variations sont analysées par Falkowski qui remarque leur présence fréquente dans le dispositif, alors que l'*arenga* et l'exposé connaissent des variations moins stéréotypées. *Casa Dei* semble apparaître dans sa première occurrence au sein des diplômes mérovingiens[453]. À partir de Pépin III, *monasterium* semble remplacer systématiquement *basilica*.

- *resederemus* dans le formulaire de l'exposé est omis, comme dans texte 7.

- *relictas et percursas ipsas precepcionis* (§ 4) : les tournures absolues qui remplacent soit une subordonnée, soit un syntagme nominal prépositionnel, sont nombreuses ici.

- *relegendas* (§ 3) : cette forme archaïque à sens futur/directif, déjà observée, est encore présente dans les diplômes carolingiens, comme une sorte de « sceau stylistique » juridique, de marqueur de légitimité.

- *dicebant quasi* (§ 5) **/ *aserebant quasi*** (§ 6) **/ *intendibant quasi*** (§ 7) : premier emploi de *quasi* dans les textes du corpus, marqué par trois occurrences. S'agit-il d'un tic de langage du rédacteur ?

- {***a/de longo tempore,*** § 2 et 6} / ***omne tempore*** (× 3) **/ *antehactis temporebus*** (§ 11) / ***presentis temporebus et futuris*** (§ 12) : R. Falkowski remarque la disparition des adverbes de temps traditionnels, au profit de locutions composées avec *tempus*[454]. Dans les diplômes mérovingiens originaux, *diu* n'apparaît jamais, non plus que *saepe* (sauf dans *saepedictus*), tandis que *semper, nunc* et *numquam* se raréfient. On ne peut que constater ici les tendances qui se prolongent à long terme : en AFC, « sempres » (< *semper*) appartient à la langue littéraire, et l'on verra au texte 19 que la langue des chartes n'emploie en ce sens que « toz jors ». « Nonques » (< *numquam*) n'apparaît pas plus dans les chartes de Hainaut et de Flandre, où « jamais » est seul utilisé dans ce sens[455].

- *in posterum* (§ 8) : autre expression adverbiale de temps, employée fréquemment, à l'instar de *in postmodum*[456].

- *consuetudo fuissit* (§ 6) : périphrase substantif + *esse* (cf. texte 4).

---

[453] *Ibid.,* p. 74-75.

[454] *Ibid.,* p. 19-20.

[455] La recherche a été faite de manière exhaustive dans les *Documents linguistiques de la Belgique romane. 1 : Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans la province du Hainaut,* éd. Jacques Monfrin (dir.), Lucie Fossier et Pierre Ruelle, Paris, 1984 et dans les *Documents linguistiques de la Belgique romane. 2 : Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans les provinces de Flandre orientale et de Flandre occidentale,* éd. Jacques Monfrin (dir.), Lucie Fossier et Reine Mantou, Paris, 1987. On remarque toutefois que « onkes » (< *umquam*) y est bien représenté (ce sera le cas jusqu'au XVIe siècle, même dans d'autres types de sources).

[456] R. Falkowski, « Studien… », p. 21.

- *et sit… omnis* ***lis et altergacio*** *subita* (§ 13) / *ad eorum* ***negucia uel conmercia*** *exercienda* (§ 11) / ***relictas et percursas*** *ipsas precepcionis* (§ 4) : répétition synonymique[457].

- ***acta uel definita seu inquisita uel iudecata*** *fuissit* (§ 10) : Falkowski classe cette tournure parmi les tautologies[458].

- *et* ***sit*** *tam inter parte fisce nostri quam et inter agentes sancti Dionisii omnis lis et altergácio* ***subíta*** (§ 13) : R. Falkowski remarque le jeu de tension procuré par la disjonction du syntagme verbal à la phrase qui se termine par un *cursus tardus* – à condition de prononcer *-cio* en synizèze. Cette recherche d'expressivité se retrouve généralement dans la phrase qui clôt le dispositif, dans la formule de notification ou, comme ici, dans la clause finale du jugement[459].

- ***presentis temporebus et futuris*** (§ 12) : ce que R. Falkowski appelle *Hauptinversion* (structure en ax + b) ne se rencontre que deux fois dans les originaux mérovingiens, dont une ici[460].

- *auus noster,* ***seu et****… auunculus noster…* ***uel*** *domnus* ***et*** *genetur noster…* ***eciam et*** *germanus noster* (§ 2) : polysyndète, procédé qui comme d'autres, sert, selon R. Falkowski, à mettre en valeur certaines idées pour solliciter l'attention du lecteur, et à comprendre toutes les éventualités contenues dans la rédaction des documents[461].

- ***pre****cepcionis* ***pre****dictorum* ***pri****ncipum in* ***pre****sente* (§ 3) : (superbe) allitération[462].

f) Phrasé et macrosyntaxe

Dans le but d'obtenir un début de statistiques sur l'emploi des différents phrasés, l'on a choisi de procéder à un calcul exhaustif, ce qui donne pour l'ensemble de ce texte (hors eschatocole et protocole) :

- 555 mots, répartis en 12 phrases, regroupant 40 propositions,
- soit en moyenne :
  * 3,3 propositions par phrase en moyenne
  * 46 mots par phrase
  * 14-15 mots par proposition

Les données dégagées ici sont sommaires et à utiliser avec prudence, car il manque, pour les relativiser, des statistiques étendues pour le latin depuis l'époque classique.

[457] *Ibid.,* p. 59-61.
[458] *Ibid.,* p. 63.
[459] *Ibid.,* p. 84.
[460] *Ibid.*
[461] *Ibid.,* p. 91-92.
[462] *Ibid.,* p. 101.

L'on compte dans ce texte 30 syntagmes verbaux en fin de proposition, soit 75 % des cas. On observe cette place presque systématiquement ici dans les subordonnées et les relatives, ce que l'on retrouve sans trop de changement en AFC[463]. Les subordonnées ont ici à une courte majorité l'ordre sujet-objet (6 cas sur 10), surtout les déclaratives : cet ordre sujet-objet-verbe sera encore plus fréquent en AFC dans les subordonnées[464]. L'ordre complément-sujet-verbe encore fréquent dans les subordonnées est probablement en fréquence décroissante, car il devient rare en AFC, sauf dans les relatives[465]. Quand le COD et le COI apparaissent dans les subordonnées, le COD est toujours le premier exprimé. Quand COD et sujet coexistent, ils sont toujours juxtaposés, et quand le COD est en tête de proposition, le sujet passe toujours en deuxième position. Dans les déclaratives, le sujet est très souvent dissocié du syntagme verbal.

Dans les indépendantes et les principales, le verbe est à 50 % postposé (six fois), cinq fois antéposé, et une fois au milieu de la proposition. Quand le verbe est à la fin, le sujet n'est pas exprimé. Quand il est au début, l'ordre est toujours {syntagme verbal+complément+sujet} dans les indépendantes : cette structure est rare en AFC[466], et semble ne se rencontrer à cette époque aussi que hors des subordonnées. Le sujet final est bien représenté.

En fait, dans l'ensemble des propositions, on remarque en creux que le verbe est très rarement placé à l'intérieur de la phrase, puisque sur les 25 % d'occurrences où il n'est pas à la fin (soit dix occurrences), six comportent le verbe en tête de proposition, trois comportent un verbe en milieu de proposition (à savoir une complétive, une principale, et une incise), et l'occurrence restante correspond à une proposition composés d'un seul syntagme (*iobimmus*). Le verbe est donc à 15 % en tête, et à 7,5 % en milieu de proposition. C'est pourtant l'une des « deux constructions favorites du langage parlé » en AFC[467], présente dans les propositions non subordonnées.

[463] Lucien Foulet, *Petite syntaxe de l'ancien français,* 3e éd. rev., Paris, 1963, constructions II (§ 462 [p. 316]) et III (§ 53 [p. 39-40]).

[464] *Ibid.,* construction II, § 462 (p. 316).

[465] *Ibid.,* construction III, § 53 (p. 39-40).

[466] *Ibid.,* construction V, § 55 (p. 41).

[467] *Ibid.,* § 480 (p. 328).

Le tableau suivant synthétise les données présentées, avec la tendance en AFC, où « (> +) » signifie une fréquence croissante et inversement :

	relatives	**autres subordonnées**	**indépendantes**	**principales**
Syntagme verbal postposé	majoritaire		fréquent	
Sujet-complément-syntagme verbal		fréquent, surtout déclaratives **(> +)**	fréquent mais avec absence de sujet **(> + dans les principales)**	
Complément-sujet-syntagme verbal	**(> +)**	fréquent **(> -)**	fréquent mais avec absence de sujet **(> -)**	
Syntagme verbal-complément-sujet	absent		fréquent **(> -)**	

Les données présentées par Lucien Foulet pour l'AFC sont très précieuses, car sans elles il n'y a guère d'étalon de référence pour saisir l'aval chronologique de la langue, problème qui se pose encore plus nettement pour l'amont. Les traits de rupture ou de continuité qui ont été modestement dégagés pour la langue de ce diplôme permettent de montrer :

- la progression de l'ordre complément-sujet-syntagme verbal ;
- la raréfaction de l'ordre syntagme verbal-complément-sujet ;
- la spécialisation de l'ordre complément-sujet-syntagme verbal dans les relatives.

Le caractère finalement assez peu archaïsant des éléments stylistiques, microsyntaxiques et lexicaux est ainsi légèrement appuyé par l'aspect globalement solennel (mais guère trop archaïque) du phrasé, qui inscrit ce texte dans une latinité formalisée, où les éléments langagiers pris individuellement assurent en général un bon déchiffrage du message oral.

6. 709 – Jugement de Childebert III. Palais de Montmacq

Childebert III confirme lors d'un procès fictif le jugement du maire du palais Grimoald décidant que le moulin, situé à Chaalis et dépendant de la uilla *de Latiniacus, doit appartenir à l'abbaye de Saint-Denis.*

(1) Childeberthus, rex Franc*orum*, u*iris* inl*ustribus*.

Childebert, roi des Francs, aux hommes illustres.

(2) Uenientis agentes baselece peculiaris patronis[468] nostri dom*n*i Dionisii, ubi ipse preciosus in corpore requiescit et uenerabelis uir, Dalfinus abba, custur preesse uedittur, Mamaccas, in palacio nostro, nobis sogesserunt eu quod farinario illo, in loco noncopante Cadolaico, infra termeno Uerninse, quaem a longo tempore antecessoris sui ad uilla ipsius basel*ece*, Latiniaco, semp*er* poside*runt*, agentes inl*ustri* uiro Grimoaldo, maiorem domus no*str*i, eum contradicerent, et dicebant qod a uilla sua Uerno fuissit aspectus. **Niveau 3-4**

Venant à Montmacq, dans notre palais, les agents de la basilique de notre patron particulier, notre seigneur Denis, où repose son précieux corps et que l'abbé Dalfinus, homme vénérable, dirige comme gardien, ils nous rapportèrent que le moulin sis au lieu nommé Chaalis, dans le territoire de Ver-sur-Launette[469], que leurs prédécesseurs, depuis longtemps, ont toujours possédé, près de la *uilla* de cette basilique, Latiniacus, les agents de l'illustre homme Grimoald, notre maire du Palais, le disputaient et disaient qu'il était rentré dans la dépendance de sa *uilla*[470] de Ver-sur-Launette.

(3) Dicebant posthia ipse agentis s*anct*i Dionisii eu quod de pluremum annor*um* spacia ipse farinarius ad ipso Uerno nonquam aspexissit, nis*i* ad uilla ipsius basel*ece* Ladiniaco ; Ebroinus, maiorem domus, suo tempore, quando ipsa uilla posedibat, ibid*em* eum fecissit aspectum et iustissemi eis uel ad casa s*anct*i Dionisii redebittur. **Niveau 3**

Les agents de Saint-Denis disaient ensuite que, pendant de nombreuses années, le moulin n'avait jamais été dans la dépendance de Ver-sur-Launette, mais dans celle de la *uilla* de cette basilique, Latiniacus ; qu'Ebroïn, maire du Palais, en son temps, quand il possédait cette *uilla*, l'avait mis en sa dépendance, et qu'il revenait légitimement à eux et au monastère Saint-Denis.

(4) Sed postia ipse uiro Grimoaldus, maiorem domus nost*ri*, una c*u*m nostris fedilebus, ac causa ante se iussit aduenire, ut eam

Mais ensuite, ledit Grimoald, notre maire du Palais, en compagnie de nos fidèles, ordonna que cette cause fût plaidée devant lui, afin de

[468] Le t suivant le a n'est pas le même que dans les textes 2 et 3.

[469] C'est l'identification proposée par Chris Wickham dans *Framing the early Middle Ages : Europe and the Mediterranean, 400-800,* Oxford-New York, 2005, p. 401.

[470] C'est-à-dire celle de Grimoald.

deligencius inq*ui*rerit ; quod ita et ficit. **Niveau 3-4.**

l'instruire diligemment ; ce qu'il fit.

(5) Sic ab ipso uiro Grimoaldo fuit iudecat*um* ut sex homenis de Uerno et sex de Latiniaco, bonefideus, in oraturio suo, sup*er* cappella s*anct*i Marcthyn*i*, memorate homenis hoc deberent coniurare, quod a longo tempore semp*er* ipse farinarius ad ipso Latiniaco, curte ipsius monastirie s*anct*i Dionisii, aspexissit et ibid*em* iustissemi redebebatur. **Niveau 3**

Ainsi, il fut jugé par ce Grimolad que six hommes de Ver-sur-Launette et six de Latiniacus, de bonne foi, dans son oratoire, sur la chape de saint Martin, lesdits hommes jureraient que depuis longtemps ce moulin avait toujours été dans la dépendance de Latiniacus, domaine de ce monastère Saint-Denis, et lui revenait légitimement.

(6) Set ipso sagrament*um*, sicut eis fuit iudecat*um*, in quantum[471] inl*uster* uir Rigofridus, auditur ipsius uiro Grimoaldo, testemoniauit quod ipse homenis ipso sagramentum, sicut ab ipso uiro Grimoaldo fuit iudecat*um*, in omnebus uise fuer*unt* adimplisse et tale iudicio ipsius uiro Rigofrido mano firmato uel de anolo ipsius Grimoaldo, maiorem domus nostri, sigellatum, ipse agentes acepissent, ut ipso farinario ad parte ipsius Dalfino abbati uel monastiriae sui s*anct*i Dionisii, elidiato urden*e*, debiant posedire uel domenare. **Niveau 3**

Mais ce serment, imposé à ceux par jugement, dans la mesure où l'illustre homme Rigofridus, assesseur dudit Grimoald, a témoigné que ces hommes, comme cela fut jugé par ledit Grimoald, ont publiquement accompli en tout point ce serment, et que lesdits agents ont reçu un jugement validé de la main dudit Rigofridus et scellé de l'anneau dudit Grimoald, notre maire du Palais, stipulant qu'ils posséderaient et seraient propriétaires de ce moulin pour le compte de cet abbé Dalfinus et de son monastère Saint-Denis, en jouissant de plein droit de cette mesure.

(7) Proind*e* nus tal*iter*, una cum no*str*is procerebus, constetit decreuisse : in quant*um* inl*uster* uir Bero, comis palate nostre, qui ad uice itemq*ue* inl*ustri* uiro Grimberctho, comite palati nostro, adestare uedebatur, testemoniabit quod memoratus Rigofridus ext*ra* suum prebuit testemonium quod ac causa ante ipso uiro Grimoaldo, maiorem domus no*str*i, sic acta uel iudecata fuissit denuscetur, iubemus ut memorate agentes ipso farinario, ad parte ipsius Dalfino abbati uel monastirii s*anct*i Dionisii, absq*ue* repeticion*e* sup*ra*scr*i*pto Grimoaldo aut agentes uel heridis

Par conséquent, nous avons ainsi, de concert avec nos grands, porté publiquement jugement : dans la mesure où l'illustre homme Bero, notre comte du Palais, qui était officiellement en fonction à la place de Grimbercthus, notre comte du Palais, a témoigné que ledit Rigofrifus a fourni son témoignage en dehors de la séance, à savoir que cette cause fût ainsi publiquement débattue et jugée devant cet homme, Grimoald, notre maire du Palais, nous ordonnons que lesdits agents aient pour toujours obtenu et reçu de plein droit, comme cela appert en soi, ce moulin pour

[471] Soit *in quantum* n'a pas de sens subordonnant, ce qui n'est guère vérifiable, soit il manque à la phrase une proposition principale.

aut successoris suos uel contra quaemlibit, inspecto illo iudicio ipsius uiro Grimoaldo, maiorem domus no*str*i, sicut per eudem declaratur, omne tempore habiant euindecat[u]m adq*ue* elidiatum. **Niveau 3**

(8) Et sit inter ipsis ex ac re in postmodum subita causacio. **Niveau 3**

(9) Dagobert*us*, ad uice Angilbaldo, recog*nouit*. Bene ual*iat*.

Dat*um* qod ficit min*sis* december di*es* XIIII, anno XVI rigni no*str*i, Mamaccas, felic*iter*.

le compte de cet abbé Dalfinus et du monastère de saint Denis, sans réclamation dudit Grimoald ni de ses agents ou ses successeurs ni contre quiconque, une fois examiné le jugement de cet homme, Grimoald, notre maire du Palais.

Et que soit assoupi entre eux, dorénavant et à l'avenir, ce différend.

Dagobertus, à la place d'Angibaldus, a reconnu l'acte.

Que cette charte reçoive bonne validation.

Donné le treizième jour du mois de décembre, la seizième année de notre règne, à Montmacq, dans la félicité.

a) Syntagmes nominaux

1° Syntagmes nominaux prépositionnels (SNP+)

- a longo tempore (× 2, §§ 2 et 5) : la nature (et non l'emploi) de la préposition *a(b)* a tendance à tirer ce syntagme vers l'amont chronologique (cf. texte 5).

- ab ipso uiro Grimoaldo fuit iudecatum (× 2, §§ 5-6)

- ex ac re (§ 8)

} Vocabulaire archaïque dans une structure transdiachronique.

SNP+ innovants

- de pluremum annorum spacia (§ 3) : l'emploi de *de* pour le partitif est ici innovant, même si les terminaisons du génitif semblent tirer vers l'amont chronologique. Peut-être le scribe a-t-il hésité entre un souvenir de rédaction traditionnelle et la réalité de l'oral.

- ad ipso Uerno *nonquam aspexissit, nisi* ***ad uilla*** *ipsius baselece Ladiniaco* (§ 3) / ***ad ipso Latiniaco*** *aspexissit* (§ 5) / ***a*** *[= ad]* ***uilla sua Uerno fuissit aspectus*** (§ 2) : la préposition après *adspicere* au sens de « dépendre d'un domaine » est une construction tardive.

- sex homenis de Uerno et sex de Latiniaco (§ 5).

- in omnebus (§ 6) : locution adverbiale, remplace un adverbe simple (*omnino*) ou un cas régime direct (*omnia, omnes res*). Mais on n'en n'est pas encore à *totum*.

- firmato de anolo (§ 6) : complément d'agent protoroman.

- ad parte + gén. (× 2, §§ 6-7) / ***ad uice*** + gén. (× 2, §§ 7 et 9) : tours prépositionnels tardifs.

- ***absque repeticione*** (§ 7) : la formule est aussi présente dans les textes 1 (auquel l'on renvoie pour l'explication linguistique, p. 135), 2 et 7.

SNP+ transdiachroniques

- super cappella (§ 5) : *super* existe dans cet emploi dès avant le latin tardif, mais il est vrai que cette préposition, par ailleurs, en remplace de plus en plus, notamment *in*.

- ad uilla… *posiderunt* (§ 2) : *ad = haud procul ab*.

- in palacio nostro (§ 2) / ***in loco noncopante Cadolaico, infra [= intra] termeno Uerninse*** (§ 2) / ***in oraturio suo*** (§ 5).

- una cum nostris fedilebus (§ 4) / ***procerebus*** (§ 7).

- ante se (§ 4) / ***ante ipso uiro Grimoaldo*** (§ 7).

- contra quaemlibit (§ 7).

- per eudem (§ 7) : l'emploi de *per* n'est pas proprement tardif.

- inter ipsis (§ 8).

2° Syntagmes nominaux aprépositionnels (SNP-)

SNP- archaïques

- Mamaccas (× 2, §§ 2 et 9) : locatif (cf. texte 5).

- suo tempore (§ 3).

- *tale iudicio* ***ipsius uiro Rigofrido mano firmato*** (§ 6) : complément d'agent *mano* sans préposition, doublé d'un autre archaïsme : le génitif en ordre ascendant (antéposé).

SNP- transdiachroniques

- *rex* ***Francorum*** (§ 1)
- *comis* ***palate nostre*** (× 2, § 7)
- *curte* ***ipsius monastirie sancti Dionisii*** (§ 5)
- *anno XVI* ***righi nostri*** (§ 9)
- *agentes* ***baselece peculiaris patronis nostri domni Dionisii*** (§ 2)
- *agentes* ***inlustri uiro Grimoaldo, maiorem domus nostri*** / *agentis* ***sancti Dionisii*** (§ 2)
- *cappella* ***sancti Marcthyni*** (§ 5)
- *uilla* ***ipsius baselece*** (§ 2)
- *auditur* ***ipsius uiro Grimoaldo*** (§ 6)
- *ad parte* ***ipsius Dalfino, abbati, uel monastiriae sui sancti Dionisii*** (× 2, §§ 6-7)
- *ad uice* ***inlustri uiro Grimberctho*** (§ 7) / *de anolo* ***ipsius Grimoaldo*** (§ 6)
- *absque repeticione* ***suprascripto Grimoaldo*** (§ 7)
- *inspecto illo iudicio* ***ipsius uiro Grimoaldo*** (§ 7)

Génitifs postposés aux groupes nominaux qu'ils déterminent, tendance ancienne et qui se maintient en AFC.

N.B. : les tournures aprépositionnelles employées avec un déterminant *non animé*, seront remplacées en AFC par une tournure prépositionnelle du type « (la) court de cist moustier sainct Denys »[472]. Pour l'instant, l'absence de préposition est habituel, c'est une structure non marquée.

- maiorem domus (§ 2) : lexie.

- ***nobis*** *sogesserunt* (§ 2).

- ***eis*** *uel ad casa sancti Dionisii redebittur* (§ 3) : comme observé plusieurs fois dans le corpus, le complément en {*ad* + cas-régime} est courant avec des substantifs, tandis que le datif synthétique est maintenu avec les pronoms[473].

- ***eis*** *fuit iudecatum* (§ 6) : lien avec CRI antéposé (type *eorum auctoritas*), il y aurait probablement eu une préposition si pronom avait été postposé.

- dies XIIII, anno XVI *righi nostri* (§ 9) : cf. texte 3.

[472] G. Hasenohr, *Introduction…,* § 33 (p. 31).

[473] L'exemple est même cité par P. Stotz, *Handbuch…,* vol. 4, chap. IX, § 28.4 (p. 216).

b) Syntagmes verbaux (SV)

15 transdiachroniques (dont *habiant euindecat[u]m adque elidiatum,* § 7).

SV innovants

- fuissit aspectus (§ 2) / ***fecissit aspectum*** (§ 3) / ***fuit iudecatum*** (× 3) / ***uise fuerunt*** (§ 6) / ***acta uel iudecata fuissit*** (§ 7).

- aspexissit (× 2, §§ 3 et 5) / ***acepissent*** (§ 6).

- debere : deux occurrences modales (§§ 5-6).

- testemoniauit, quod… debiant (§ 6) n'est pas concordant, comme cela arrive en AFC[474] : « connu que c'est l'espee au roi »[475], « il reconnut que c'était l'épée du roi ».

- sit subita (§ 8) : formulaire, v. texte 5.

SV archaïques

- contradicerent (§ 2) / ***inquirerit*** (§ 4) / ***deberent*** (§ 5).

- uedittur (§ 2) / ***uedebatur*** (§ 7)

- denuscetur (§ 7)

- declaratur (§ 7)

- redebittur (§ 3) *(= redebetur/redhibetur)* / ***redebebatur*** (§ 5)

Passifs synthétiques, contenus essentiellement dans des verbes à sens juridique (champ lexical de la visibilité, de la publicité), portés par le formulaire. *Redhibere*, en revanche, n'a pas ce sens.

- nus, *taliter una cum nostris procerebus,* ***constetit decreuisse*** (§ 7) : proposition infinitive.

c) Lexique

- uilla sua (§ 2) = *uilla eius,* le possessif roman se forme, le pilotage est, dans ce cas, sémantique et non plus grammatical et lexical.

- antecessoris (§ 2) : a pris son sens roman, et se maintiendra en AFC > « ancessours ».

474 G. Hasenohr, *Introduction…,* § 255 (p. 180).

475 Béroul*, Tristan et Yseut,* v. 2083.

- ***nonquam*** (§ 3)
- ***semper*** (§ 2)
- ***maiorem domus*** (§ 2)

} Cf. texte 5.

- ***bonefideus*** (§ 5) : sur le modèle de *bonememorius*[476], vaut donc pour *bonememorios*, c'est pourquoi l'on a édité ici en un seul mot.

- ***adestare*** (§ 7) = *adstare*, proche de *adesse* qui remplace, comme on l'a vu, *esse*.

- ***fecissit aspectum*** (§ 3) : factitif issu de la langue orale, maintenu roman.

- ***sagramentum*** (§ 6 ; > « serment ») = *iuramentum* (> AFC « jurement »), mais il semble bien que le premier soit le plus fréquent en AFC.

- ***in quantum*** (× 2, §§ 6-7), cf. texte 1.

- ***termeno*** (§ 2) : traditionnellement « borne, limite », ici = *fines*, « territoire ».

- ***adimpleo*** (§ 6) = *impleo* : usage de la langue juridique, repris par la langue de chancellerie[477].

- ***cum*** conjonction : cf. texte 2.

- ***redebittur*** (§ 3) est-il écrit pour *redebetur*[478] ? On peut hésiter, avec Albert Blaise[479], entre le lemme *redhibeo* et *redebeo*. *Redhiberi* signifie *aspicere* dans ce texte.

d) Les épidictiques

- ***ipse*** (× 27).

- ***idem*** (§ 7) et non **medesimus* (dont les *Vitae* ont un proche équivalent, *semetipsum*).

- ***ille*** (× 2, §§ 1 et 7).

- ***hic*** (× 3).

- ***is*** (× 5).

- ***memoratus*** (× 2, §§ 5 et 7).

Ipse est représenté en proportions écrasantes par rapport aux autres épidictiques.

476 P. Stotz, *Handbuch…,* vol. 2, chap. VI, § 180.6 (p. 480-481), déjà remarqué par Jeanne Vielliard, *Le latin…,* p. 123-124.

477 R. Falkowski, « Studien », p. 17.

478 P. Stotz, *Handbuch…,* vol. 3, chap. VII, § 190.1 (p. 231).

479 A. Blaise, *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens, s. u. redebeo* <?>.

e) Stylistique et microsyntaxe

- quaem a longo tempore *antecessoris sui ad uilla ipsius baselece Latiniaco* ***semper*** *posiderunt* (§ 2) : *quaem* est redondant dans l'énoncé, et *a longo tempore* est redondant avec *semper,* comme on l'observe encore un peu plus bas. Cf. texte 5.

- ipsius uiro Rigofrido mano firmato uel de anolo ipsius Grimoaldo (§ 6) : {génitif-agent-participe passé-agent-génitif}, structure symétrique ABCBA.

- *farinario* ***illo*** (§ 2) : fait plutôt rare, *illo* est postposé.

- extra ***suum*** *prebuit* ***testemonium*** (§ 7) / ***eum*** *fecissit* ***aspectum*** (§ 3) : hyperbates.

- suum praebuit testemonium (§ 7) : périphrase en {substantif + verbe} (= *testimoniauit*), peut-être par recherche de variation[480], cf. texte 5.

- de ***pluremum*** *annorum spatia* (§ 3) : R. Falkowski remarque l'utilisation des mots *annus* et *dies* pour former des périphrases comme celle-ci[481].

- elidiato urdene (§ 6) : *ordo,* comme *animus,* est régulièrement employé pour former des locutions adverbiales[482].

- *de* ***pluremum*** *annorum spacia* (§ 3)
- deligencius (§ 4)
- iustissemi*… redebittur* (§ 3)

Les superlatifs irréguliers (moins souvent quand il s'agit d'adverbes que d'adjectifs) sont en général employés en fonction de positif, de même que certains comparatifs[483].

- eum ***contradicerent et dicebant*** (§ 2) : le pléonasme dans les verbes de déclaration, hérité de la littérature chrétienne, est fréquent dans les diplômes mérovingiens, comme dans la Bible et les *Vitae*[484].

- sic ***acta uel iudecata*** *fuissit denuscetur* (§ 7) : ce que R. Falkowski qualifie de *verbale Hendiadyoin*[485] correspondrait mieux à une réduplication.

- et tale iudicio ipsius uiro Rigofrido ***mano*** *firmato, uel de anolo ipsius Grimoaldo… sigellatum* (§ 6) : *mano* est métaphorique pour *signum*[486].

[480] R. Falkowski, « Studien », p. 19.
[481] *Ibid.,* p. 21.
[482] *Ibid.,* p. 21-22.
[483] *Ibid.,* p. 32-33.
[484] Cf. *ibid.,* p. 53.
[485] *Ibid.,* p. 60.
[486] *Ibid.,* p. 70.

- ***set ipso sagramentum,*** *sicut eis fuit iudecatum,* ***in quantum illuster uir Sigofridus,*** *auditur ipsius uiro Grimoaldo,* ***testemoniauit quod ipse homenis ipso sagramentum,*** *sicut ab ipso uiro Grimoaldo fuit iudecatum,* ***in omnebus fuerunt adimplisse*** (§ 6)

- *fuit iudecatum ut* ***sex homenis de Uerno et sex de Latiniaco…*** *in oraturio suo super cappella sancti Marcthyni* ***memorate homenis*** *hoc deberent coniurare* (§ 5)

Falkowski voit dans ces anacoluthes, non pas une défaillance dans la maîtrise de la langue, mais des répétitions qui traduisent un effort vers plus de clarté[487].

f) Aperçu phonétique

Ce texte n'est pas fondamentalement différent des textes précédents, dont la structure phrastique et macrosyntaxique est analogue. Au lieu de répéter une analyse identique, on a choisi de proposer une reconstitution phonétique de la prononciation d'un extrait du texte. La reconstitution proposée n'a d'autre ambition que de donner une impression moins inexacte que n'en donnerait une prononciation restituée ecclésiastique, médiévale ou, plus inexact encore, classique. Elle ne pourrait que difficilement se prévaloir d'une caution scientifique stricte : la chronologie du changement phonétique ne peut être toujours certaine, en particulier pour ce début de VIIIe siècle[488]. Voici la reconstitution proposée :

Sic ab ipso uiro Grimoaldo fuit iudecatum ut sex homenis de Uerno et
Si a(b) esso vir(o) Grimoald(o) fut judgiét {ut} sis omnis de Vern(o) et
sex de Latiniaco, bonefideus, in oraturio suo, super cappella sancti
sis de Latignay(o) bonefidés, en oratory(o) {suo}[489], supr tchapelle sanct
Marcthyni, memorate homenis hoc deberent coniurare, quod a longo
Martin, membréz omnis oc {deberent} condjurier, ke a long(o)
tempore semper ipse farinarius ad ipso Latiniaco, curte ipsius
tempor(e) sempre ess(e) fariniers a(d) esso Latignay(o), court(e) esso
monastirie sancti Dionisii, aspexissit et ibidem iustissemi redebebatur.
monastir sanct Denis, aspessist et y{dem} djustisme redeveiét.

Les passages entre accolades correspondent aux données pour lesquelles la reconstitution est trop hésitante, leur structure n'ayant pas survécu en ancien français, même archaïque. Les sons entre parenthèses sont susceptibles d'avoir été prononcés, mais alors d'une manière affaiblie.

[487] *Ibid.,* p. 48-49.

[488] Les données phonétiques ont été adaptées selon la chronologie proposée par l'ouvrage commode de Henri Bonnard, *Synopsis de phonétique historique,* Paris, 1975.

[489] On peut hésiter sur une prononciation déjà nasalisée, telle qu'elle est d'usage en ancien français pour le cas-régime.

Dans ce texte préroman, l'impression donnée par la lecture à haute voix oriente très nettement vers l'aval langagier, la prononciation paraissant très proche de l'AFC, tandis que la grammaire et le lexique sont encore (à une courte majorité) tournés vers le latin tardif. Cette impression que la structure phonétique a évolué plus vite que la structure syntaxique et lexicale a largement joué dans l'établissement de chronologies hautes du passage du latin aux langues romanes[490].

Ce texte est en niveau 3 car la structure tardive est très proche de l'oralité, comme en témoignent les différents éléments classés plus haut, ainsi que le *sic* initial, appelé à une grande fortune dans les chansons de geste. Les latinismes purs sont rares : *ut* sera remplacé par *quod*, et *deberent* n'a pas encore été remplacé par *debuissent*, qui sert exclusivement à marquer le plus-que-parfait du subjonctif. *Ibidem* est peut-être encore prononcé entièrement. Dans tous les cas, si l'on échangeait ces mots par leurs successeurs, leur place dans la phrase n'aurait pas à être modifiée pour garder un phrasé préroman.

[490] Ferdinand Lot, répondant à la grande question « À quelle époque a-t-on cessé de parler latin ? », dans *Archivium latinitatis Medii Aevi (Bulletin Du Cange),* n° 5, 1931, p. 97-159, a produit l'étude de référence en la matière, où, parmi les arguments proprement linguistiques de sa démonstration (fin du latin vers 500 au plus tard), la phonétique entre en jeu bien plus que le lexique et surtout la syntaxe. Pour une perspective historiographique plus large de la question, cf. Michel Banniard, *Viva voce : communication écrite et communication orale du IVe au IXe siècle en Occident latin*, Paris, 1992, p. 17-19.

7. 716 – Jugement de Chilpéric II. Palais de Compiègne

Chilpéric II ordonne à Friulfus *de céder à Saint-Denis, représenté par son prévôt Martin, la moitié d'un domaine situé à Bezu-la-Forêt (?), dont les deux parties se disputaient la propriété.*

(1) Chilperichus, rex Franc*orum*, u*iris* inl*ustribus*.

Chilpéric, roi des Francs, aux hommes illustres.

(2) Cum in nostra uel procerum nostr*orum* presenciae, Conpendio, in palacio nostro, homo alicus, nomin*e* Friulfus, uenerabeli uiro Martino, preposito de basel*eca* peculiaris patronis no*str*i s*anct*e Dionisii, interpelauit dum dicerit eu quod porcion*e* sua, de parte socero suo, Edrone quond*am*, in loco noncopante Superiore Baciuo, ad eo[491] ligebus p*er*uenire deburat, ei malo ordin*e* contradicerit uel post se retenirit. **Niveau 4**

Comme en notre présence et en celle de nos grands, à Compiègne, dans notre palais, un homme du nom de Friulfus interpella le vénérable homme Martin, prévôt de la basilique de notre patron particulier, saint Denis, en disant que sa propriété, héritée de la part de son beau-père, feu Edron, dans le lieu nommé Bezu-la-Forêt, qui aurait dû lui revenir légalement, il la lui contestait à tort et la retenait par-devers lui.

(3) Qui ipsae Martinus dedit in respunsis quod estromentum habibat, quaem filius sup*er*escripto Edron*e* quond*am*, nomin*e* Eodo, uener*abeli* uiro Chrodchario, monaco s*anct*i Dionisii, uindedissit, et ipsa uindicion*e* in presente ostendedit relegenda. **Niveau 3-4**

À celui-ci, ledit Martin donna comme réponse qu'il avait une pièce de droit que le fils du susdit feu Edron, nommé Eodo, avait vendue au vénérable homme Chrodcharius, moine de Saint-Denis, et montra aussitôt cet acte de vente pour relecture.

(4) Relicta ipsa uindicion*e*, sed dum inter se intenderint, sic a procerebus nostris fuit inuentum ut illa medietate de ipsa porcion*e* in iam dicto loco Superiore Bacio iam dictus Martinus ad parte ipsius s*anct*i Dionisii habire dibiad. **Niveau 3-4**

Après avoir abandonné cette revendication, mais tandis qu'ils s'accusaient mutuellement, il fut trouvé par nos grands que ledit Martin devait tenir la moitié de cette propriété sise dans ledit lieu Bezu-la-Forêt pour le compte de Saint-Denis.

(5) Proind*e* nos talit*er*, una cum no*str*is procerebus, constetit decriuissae : ut dum inl*uster* uir Uuarno, comis palati nostri, testemoniauit fuit iudecatum quod ac causa sit acta uel inquesita fuissit denuscetur, iobimmus ut memoratus Martinus ipsa medietate de iam dicta porcion*e* in ipso Superiore Bacio, quicquid ad ipsa medietat*em*

Par conséquent, nous avons ainsi, en compagnie de nos grands, officiellement porté jugement : puisque l'homme illustre qu'est Warno, notre comte du Palais, a témoigné qu'il fut jugé que cette cause a ainsi été publiquement débattue et instruite, nous ordonnons que ledit Martin, cette moitié de ladite propriété sise audit Bezu-la-Forêt, quel que soit ce qui dépend de cette

[491] = *ad se*.

aspicere uedittur, una cum terris, domebus, edeficiis, acolabus, mancipiis, campis, siluis, pratis, pascuis, aquis aquarumue decursebus adiaecenciis, apendiciis ad se p*er*tenentis, pecuniis, presidiis, farinariis, gregis cum pasthorebus, omnia et ex omnebus rem exquesita, illa medietate ad integrum, inspecta uel estante eor*um* estromenta, absq*ue* repeticion*e* sup*er*scripto Friulfo uel heredis suos ad parte s*anct*i Dionisii, omne tempure habiant euindecata adq*ue* elidiata et sit inter ipso Friulfo suisque heridebus uel agentis dom*n*i Dionisii omni tempure subita causacio.

Niveau 3-4

moitié, avec les terres, maisons, édifices, habitants, serfs, champs, forêts, prés, pâturages, eaux stagnantes et courantes adjacentes, les dépendances qui en ressortissent, le bétail, les biens meubles, les moulins, les troupeaux avec leurs bergers, tout en général ainsi que ce que l'on recherchera en particulier dans l'ensemble des biens, cette moitié et pas moins, après examen et en présence de leurs pièces de droit, sans réclamation du susdit Friulfus et de ses héritiers envers Saint-Denis, ils l'obtiennent et la possèdent de droit et pour toujours, et qu'entre ce Friulfus ainsi que ses héritiers et les agents de Saint-Denis soit pour toujours apaisé le litige.

(6) Et, dum ipse Martinus in causa ipsius basel*ece* dom*n*i Dionisii, contra ipso Friulfo, tam illa fructa de illa alia medietate quam et illa, fide facta p*er* uuadio suo, in presente uisus fuit transsolsissae[492], iobimmus ut omne tempure tam ipse Martinus uel pars dom*n*i Dionisii, absq*ue* repeticion*e* ipsius Friulfo uel herid*is* suos, de ipsa fid*e* facta uel ipsa fructa duct*i* et secure ualiant resedire. **Niveau 3**

Et, puisque ce Martin a aussitôt publiquement remis, pour la cause de cette basilique Saint-Denis, contre ce Friulfus, tant cette moitié que les profits de l'autre, après avoir fait promesse par son gage, nous ordonnons que pour toujours, tant ce Martin et la part de Saint-Denis, sans réclamation de ce Friulfus et de ses héritiers, puissent se trouver convaincus et assurés de cette promesse faite et de ces profits.

(7) Ermedramnus recogn*ouit*.

Ermedramnus a reconnu l'acte.

Bene ual*iat*.

Que cette charte reçoive bonne validation.

Dat*um* qod ficit mins*is* marcius di*es* VII, anno I rigni nos*tr*i, Conpendio, in D*e*i nom*ine*, fel*iciter*.

Donné le septième jour de mars, la première année de notre règne, à Compiègne, au nom de Dieu, dans la félicité.

[492] = *transsoluisse*, cf. P. Stotz, *Handbuch…*, vol. 4, chap. VIII, § 66.2 et 116.3, où il rappelle que *solui* a évolué en *solsi* (attesté en italien), qui a donné « sols » [et *soluere* > « soure, souvre, sore, sure, seure, suere, sobre, subre, sobrae, soble, sopre, supre »] en AFC.

a) Syntagmes nominaux

1° Syntagmes nominaux prépositionnels (SNP+)

Structure transdiachronique mais vocabulaire archaïque.
- ***a procerebus nostris fuit inuentum*** (§ 4)
- ***ex omnebus*** (§ 5)

- in Dei nomine (§ 7) : cf. texte 2.

SNP+ innovants

- in nostra *uel procerum nostrorum* ***presenciae*** (§ 2).

- preposito de baseleca (§ 2) : cf. texte 5 (*abbate de baseleca,* § 2).

- de parte socero suo Edrone (§ 2) : = *quae erat de/ex parte…* Une latinité plus traditionnelle exigerait un syntagme verbal.

- de ipsa fide facta… secure (§ 6) : ce prototype du français « sûr de » existe certes en latin cicéronien, mais le tour se développe ultérieurement.

- medietate de… porcione (× 2, §§ 4-5) : partitif prépositionnel.

- post se (§ 2) : « galloromanisme » selon le *FEW*, = *secum*.

- *dedit* ***in respunsis*** (§ 3) : première occurrence dans le corpus de cette périphrase pour *respondit*.

- ad parte… *sancti Dionisii* (× 2, §§ 4-5).

- *illa fructa* ***de illa alia medietate*** (§ 6).

- per uuadio suo (§ 6).

- absque repeticione (§§ 5-6) : cf. texte 1, § 4 (explication p. 135).

- *quicquid* ***ad ipsa medietatem aspicere*** *uedittur* (§ 5).

- una cum nostris procerebus (§ 5) / ***una cum terris*** (§ 5)…

SNP+ transdiachroniques

- in palacio nostro / in… Superiore Baciuo (× 3).

- ad eo… peruenire deburat (§ 2) / ***ad se pertenentis*** (§ 5) : cf. texte 3, p. 160.

- ***inter*** *se* (§ 4) / ***inter*** *ipso Friulfo suisque heridebus* (§ 5).

- *gregis* ***cum pasthorebus*** (§ 5).

- ***in causa*** *ipsius baselece domni Dionisii* (§ 6).

- contra ipso Friulfo (§ 6).

2° Syntagmes nominaux aprépositionnels (SNP-)

SNP- archaïques

- Conpendio (× 2, §§ 2 et 7).

- ***procerum nostrorum*** *presenciae* (§ 2) / *aquis* ***aquarumue*** *decursebus* (§ 5) : ordre ascendant, phrases figées du formulaire.

- nomine Friulfus/Eodo (§ 2-3).

- ***ligebus*** *peruenire deburat* (§ 2) : = *secundum leges*. Cette forme archaïque d'un ablatif appliqué à un substantif non déterminé se rencontre déjà dans le texte 3. On lit, dans le texte 21, *secundum legem*.

- malo ordine (§ 2).

- ostendedit relegenda (§ 3).

- omne tempure (× 3).

SNP- transdiachroniques

- *comis* ***palati nostri*** (§ 5).

- ***ei****… contradicerit* (§ 2) / ***eorum*** *estromenta* (§ 5).

- uenerabeli uiro Chrodchario, monaco *sancti Dionisii, uindedissit* (§ 3).

- *dies VII, anno I rigni nostri* (§ 7).

- *rex Francorum* (§ 1)
- *baseleca peculiaris patronis nostri sancte Dionisii* (§ 2) / *baselece domni Dionisii* (§ 6)
- *de parte* ***socero suo Edrone*** (§ 2) / *ad parte* ***ipsius sancti Dionisii*** (§ 4) / *pars* ***domni Dionisii*** (§ 6)
- *filius* ***superescripto Edrone*** (§ 3)
- *monaco* ***sancti Dionisii*** (§ 3) / *agentis* ***domni Dionisii*** (§ 5)
- *absque repeticione* ***ipsius Friulfo*** (§ 6)

} Ordre descendant.

b) Syntagmes verbaux (SV)

SV archaïques ou en passe de le devenir

- *deburat* (§ 2) : le plus-que-parfait de ce verbe se maintient en très vieux français. Il est donc significatif de trouver cette forme métastable (c'est-à-dire raréfiée faute d'être purement archaïque) ici : l'absence de *e* pourrait bien refléter la prononciation[493].

- *dicerit* (§ 2) / ***contradicerit*** (§ 2) / ***retenirit*** (§ 2) / ***intenderint*** (§ 4).

- *denuscetur* (§ 5) / ***uedittur*** (§ 5).

SV innovants

- *ostendedit* (§ 3) :

- *fuit inuentum* (§ 4) / ***fuit iudecatum*** (§ 5) / ***uisus fuit*** (§ 6).

- *pertenentis* (§ 5) / ***estante*** (§ 5) : participes présents, utilisés à la place d'une relative. Le participe présent supplétif du verbe être (*esse* > *extare*) est particulièrement neuf.

- *sit subita causacio* (§ 5) : formulaire, mais là il est innovant (à la différence de *denuscitur*) : pourquoi ? Les parties innovantes sont-elles issues de compilations de chartes, ou alors de textes postérieurs au Code Théodosien (c'est-à-dire de formules innovantes introduites par les Codes de lois, comme celui d'Alaric) ?

13 SV transdiachroniques dont *habiant euindecata adque elidiata* (§ 5) mais aussi *uindedissit* (§ 3) dont l'emploi au sens d'un plus-que-parfait de l'indicatif est une innovation transitoire, car la forme deviendra un imparfait du subjonctif en protoroman.

c) Lexique

- *estante* (§ 5 ; > « étant ») : *extare* (confondu phonétiquement avec *(e)stare* depuis le latin impérial) supplée les formes conjuguées de *esse* à proprement parler à partir du Ve siècle[494].

- *preposito* (§ 2 ; > « prevôt ») : absent des précédents textes, = *agens, aduocatus* ?

- *interpelauit* (§ 2) : ce verbe est aussi présent dans le texte n° 21.

493 J. Vielliard, *Le latin…,* p. 169.

494 Cf. Jean-Paul Brachet, « Les verbes être du latin et le supplétisme roman », dans *Revue de philologie de littérature et d'histoire anciennes,* vol. 72, nº 2, 1998, p. 175-187.

- ***dinosco*** (§ 5) = *nosco*
- ***relego*** (§ 3) = *lego*
- ***peruenire*** (§ 2) = *obuenire*

} Emploi des verbes composés au lieu des verbes simples, et, dans le dernier cas, changement de préverbe qui ne change rien au sens[495].

- *aquarum**ue** decursebus* (§ 5) : le *-ue* est bien entendu un pur archaïsme du formulaire, parfois ailleurs remplacé par *-que*.

- ***subita*** (§ 5) = *sopita,* cf. texte 5.

- ***uuadio*** (§ 6).

- ***una cum* = *cum*** (§ 5) : cf. texte 2.

- ***tam… uel…*** (§ 6) = *uel… uel*[496].

- ***ut dum*** (§ 5) : cf. texte 2.

- ***quondam*** (§ 2) : cf. texte 1.

d) Les épidictiques

- ***ipse*** (× 16).

- ***ille*** (× 3).

- ***is*** (× 3).

- ***iam dictus*** (× 3).

- ***ac*** (§ 5) = *haec.*

- ***superescripto*** (§ 3).

e) Stylistique et microsyntaxe

Quantité d'éléments ont été déjà vus dans les textes précédents. On ajoutera simplement les remarques suivantes :

- *cum in **nostra** uel procerum nostrorum presencia* (§ 2) : l'on remarque avec R. Falkowski des variations dans cette formule où *noster* peut être tour à tour adjectival ou possessif (on lit ailleurs *in nostri… presencia*)[497].

- ***ad eo** ligebus peruenire deburat* (§ 2) : = *ad se.*

[495] Cf. R. Falkowski, « Studien… », p. 17.
[496] *Ibid.,* p. 46.
[497] R. Falkowski, *op. cit.,* p. 27.

f) Phrasé et macrosyntaxe

Ces éléments correspondent à ce qui a été observé pour les textes précédents. L'évolution générale de la langue depuis le texte 1 sera commentée en conclusion du présent chapitre.

8. 751 – Précepte de Pépin III, maire du Palais. S. l.

11. 775 – Précepte de Charlemagne. Palais de Quierzy (renouvellement de l'acte précédent)

Après une enquête menée par Uuichingus *et* Chlodio, *Pépin restitue au monastère de Saint-Denis de nombreuses propriétés qui avaient été usurpées sur celui-ci.*

[Dans la marge de gauche sont données les variantes de la copie du texte 8, datée de la seconde moitié du VIIIe siècle, éditée dans *ChLA* 596. Les italiques marquent l'appel des notes marginales. Les parties soulignées correspondent aux divergences entre les deux textes.]

	Texte 8 (751)		**Texte 11 (775)**
		(1)	Carolus, gratia D*e*i rex Francorum et Langobardorum, omnibus e*pisco*pis, abbatibus, ducibus, comitibus, domesticis, grafionibus, u*i*cariis, centenariis uel omnes missos nostros discurrentes seu qu*i*cumq*ue* iudiciaria potestate preditis. **Niveau 3**
	Summa cura et maxima sollicitudo debet esse principum, ut ea quae a sacerdotibus pro oportunitate ecclesiarum Dei fuerint postulata solerter perspicere et congrua uel oportuna eis beneficia non denegare, sed ea quae pro Dei sunt intuitu ad effectum in Dei nomene mancipare. **Niveau 3-4**	(2)	Summa cura et maxima sollicitudo debet esse regum, ut ea q*ue* a serdotibus[498] pro oportunitate ecclesiarum D*e*i fuerint postulata solerter perspicere et congrua uel oportuna eis benefi*t*ia non denegare, sed ea q*ue* pro D*e*i sunt intuitu ad effectum in D*e*i nomine mancipare. **Niveau 3-4**
	Igitur inluster uir Pippinus, maior*em*[499] domus, omnibus episcopis, abbatibus, ducibus, comitibus, domesticis, grafionibus, uegariis, centenariis uel omnes missos nostros discurrentes seu quacumque iudiciaria potestate preditis. **Niveau 3**	(3)	
	Cognuscat utilitas seu magnitudo uestra : uenerabilis uir Fulradus, abba de monastyrio peculiaris patronis nostri	(4)	Igitur cognoscat magnitudo seu utilitas uestra quia uenerabilis uir Fulradus, abba ex monast*e*rio peculiaris patronis

[498] sacerdotibus *MGH*.

[499] maior domus *Heidrich*.

ipse	sancti Diunisii martyris, ubi *ipsi* preciosus domnus in corpore requiescit, missa peticione per monachos de ipso caenubio seu per agentes de uillabus ipsius sancti, nobis suggessit, dicens eo quod	nostri s*anct*i Diunisii martyris, ubi ipse preciosus domnus corpore requiescit, clementiae regni nostri suggessit et praeceptione*m* domni et genitoris nostri Pippini quondam regis nobis ostendedit relegendam, ubi contenebatur insertum de
	rebus ipsius sancti Diunisii, quae a longo tempore, tam ex munificentia regum quam et a christianis uel Deo timentibus et bonis hominibus, conlatas uel donatas fuerunt, a prauis seu malis hominibus, per iniqua cupiditate seu malo ingenio uel tepiditate abbatorum uel neglecto iudicum, de ipsa sancta casa abstractas uel dismanatas fuerunt. **Niveau 3**	rebus s*anct*i Diunisii, quae a longo tempore, tam ex munificentia regum quam et a chr*ist*ianis uel D*e*o timentibus et bonis hominibus, conlatas uel donatas fuerunt, a prauis seu malis hominibus, p*er* iniqua cupiditate seu malo ingenio uel tepeditate[500] abbatorum seu neclecto iudicium, de ipsa casa abstractas uel dismanatas fuerunt. **Niveau 3-4**
	Unde et ipsi monachi uel ipsi agentes, una cum preceptiones regum uel reliqua strumenta cartarum, de ipsas res in palacio nostro ante nos uel proceres seu ducibus nostris per plures uicibus aduenerunt et in racionis, una cum plures hominibus qui ipsas res malo ordine tenebant, ante nos adstiterunt. **Niveau 3**	(5) Unde et ipsi[501] monachi uel ipsi agentes, una cum praeceptiones regum uel reliqua strumenta cartarum, de ipsas res in palatio ante genitore nostro seu eius ducibus per plures uicibus aduenerunt in rationes, una cum plures hominibus qui ipsas [res] malo ordine tenebant,
	Et nos, pro reuerencia ipsius sancti Diunisii martyris uel pro amore Dei, ipsas cartas dilegenter relegere rogauimus, et ubicumque eorum iusticia inuinimus sicut proceres nostri seu comitis palacii nostri uel reliqui legis doctores iudicauerunt, pro conpendio ad ipsa casa in luminaribus ipsius sancti uel pro stipendia ad ipsos fratres uel susceptione pauperum et peregrinorum, ipsas res, sicut diximus, ubi eorum	(6) et genitor noster pro reuerentia ipsius s*anct*i Diunisii martyris uel pro amore D*e*i eorum cartas diligenter relegere rogauit,

[500] tepiditate *MGH*.

[501] ispi *ChLA*.

iusticia inuinimus, eis reddidimus,

missos et *missus* nostros Uuichingo et Chlodione ad eorum peticione per diuersos pagos una cu*m* ipsa strumenta ad hoc inquirendum uel inuestigandum direximus, ut, ubicumque eorum iusticia inuenissent, uel ipsi monachi uel ipsi agentes legitima strumenta presentabant, uel casa sancti Diunisii exinde uestita fuerat, uel a bonis et Deo timentes hominibus ibidem datas uel conlatas fuerunt, et ipsa casa legitime et racionabiliter per lege exinde uestita fuerat, et postea per iniquo ingenio de ipsa casa abstractas fuerant, eis reddere deberent ; quod ita et fecerunt. **Niveau 2-3**

et missos suos Uuichingo et Ludione ad eorum petitione per diuersos pagos una cum ipsa strumenta ad hoc inquirendum uel inuestigandum direxit, ut, ubicumque eorum iustitia inuenissent, uel ipsi monachi et ipsi agentes legitima strumenta presentabant, uel casa s*anct*i Diunisii exinde uestita fuerat, seu a bonis D*e*o timentibus hominibus ibidem datas uel conlatas fuerunt, et ipsa casa legitime et rationabilit*er* per lege exinde uestita fuerat, et postea per iniquo ingenio de ipsa cas[a a]b[str]actas fuerant, [eis r]eddere deberent ; quod [ita] et fecerunt. **Niveau 2-3**

Id sunt per diuersis pagis loca denomenata : in pago Fanmartense cella qui dicitur Cruce, qui aspicit ad fisco Solemnio, quem domnus Childobertus, quondam rex, ad casa sancti Diunisii per sua preceptione concessit ; similiter in pago Bragobanto loca nuncupantes Scancia et Cambrione ;

(7) Id sunt per diuersis pagis loca denominata : in pago Fanmartense cella qui dicitur Cruce, qui aspicit ad fisco Solemnio, quem domnus Hildbertus, qondam rex, ad casa s*anct*i Diunisii p*er* sua praeceptione concessit, et Auisinas[502], quem uassus genitoris nostri tenuit ; similiter in pago Bragbanto in loca nuncupantes Scancia[503] et Cambrione ;

noncupantes similiter in pago Briegio loca *nuncupante*[504] Linariolas ; similiter in pago Melciano loca cognominantes Nartiliaco et Coconiaco ; similiter in pago Belloacense loca nominata *Pattitouillare* *Pittitouillare*[505], Masciaco, Saciaco, Ansinouillare, Theodegariouillare,

similiter in pago Brieegio loca nuncupante Linariolas et in Melciano loca cognominantes Nartiliago et Cocuniago uel in Beluacinse loca nominata Pititouillare, Masciago, Saciago, Ansinouillare, Theudegariouillare, Ambricocurte,

[502] Quisinas *MGH*.

[503] Scamcia *MGH*.

[504] Nuncupantes *Heidrich,* noncupante *ChLA (n° 595)*.

[505] Pittitouillare *Heidrich*.

Ambricocurte, Ebroaldocurte, Gellis[a] ; similiter in pago Camliacense loco qui dicitur Bodornello ; similiter in pago Uelcasino Baciuo Superiore et Subteriore ;

similiter in pago Madriacense Uinias, Gamapio et Niuentis, Uillanoua, Rosbacio, Sigrancio, Beranecurte ; similiter in pago Tellao loca cognominantes Pictus, Macerias, Uerno, Fiscera, Pocio, Bodalcha, Britteneualle, Artiliaco, Agusta, Rausedo, Crisonarias, Uuariaco ; similiter in pago Uimnao loca cognominantes Marca, Nialcha, Nialchis, Auisnas, Rodeno, Rodalcha, Sodicolas, Uidriaco, Horona, Arcas ;

similiter in pago Ambianense loca qui *dicuntur* Pisciaco et Adsulto seu diuersa loca per diuersos pagos, tam maiora quam et minora, quod per singola nomenare non fuit necessarium,
unde ipsa casa ad presens uestita esse uidetur, ita ut, sicut ab ipsis inuentum uel inuestigatum fuit et ipsas res ipsi monachi uel ipsi agentes partibus sancti Diunisii receperunt, deinceps et in postmodum ab hodiernum die ipsa sancta casa uel ipsi monachi seu agentes eorum aeuis et futuris temporibus habeant euindecatas atque elidegatas. **Niveau 2-3**

Unde et ipsi iam dictus Fulradus abba seu et ipsi monachi de ipso sancto caenubio, qui in ipsa sancta casa

dicitur

Ebroaldocurte, Gellis ; similiter in pago Camliacinse[506] loco qui dicitur Boderoullo et Nialla ; similiter in pago Uilgasino Baciuo Superiore et Subteriore et Madriu, quem Gabbi Fris[io] per beneficium habuit ;

similiter in pago Madriacinse Uinias, Camapio et Niuentis, Uillanoua, Rosbacio, Sigrancio, Beranecurte ; similiter in pago Tellau loca cognominantes Pictus, Macerias, Uerno, Fiscera, Potio, Bodalca, Britteneualle, Artiliaco, Agusta, Rauseto, Crisonarias, Uuariaco ; similiter in pago Uimnau loca cognominantes Marca, Nialcha, Nialchis et A[uis]inas, Rodeno, Rodalca, Sodicola, Uidriaco, Chorona, Arecas ; similiter in pago Parisiago Tabernaco ;

similiter in pago Ambianinse loca qui dicuntur Pisciago et Adsulto seu diuersa loca per diuersos pagos, tam maiora quam et minora, quod per singola nominare non fuit necessarium, unde ipsa casa ad presens uestita esse uidetur, ita ut, sicut ab ipsis inuentumque uel inuestigatum fuit et ipsas res ipsi monachi uel ipsi agentes partibus sancti Diunisii receperunt, deinceps in postmodum ab hodiernum die ipsa casa Dei uel ipsi monachi seu agentes eorum euis et futuris temporibus habeant euindicatas atque elidicatas. **Niveau 2-3**

(8) Unde et ipse iam dictus Fulradus abba seu et ipsi monachi de ipso sancto caenubio, qui in ipsa casa Dei conuersare

[a] « cum adiecencias suas » *sur la copie*.

[506] Camlacinse *MGH*.

conuersare uel uitam degere uidentur, nobis petierunt ut pro futuris temporibus preceptione nostra, manu nostra firmata, exinde eis adfirmare deberemus. **Niveau 3**

uel uitam degere uidentur, nobis petierunt ut denuo circa ipsis pro futuris temporibus praeceptione nostra, manu nostra firmata, exinde eis adfirmare deberemus. **Niveau 3**

Quod ita et fecimus, ut, sicut constat quod ipsas res per legem et iusticiam in palacio nostro euindegauerunt uel reciperunt, ut tam ipsi abba quam et successoris sui omni tempore pro conpendio, sicut superius insertum est, ad ipsa sancta casa ad luminaria procuranda seu uestimenta monachorum uel reliqua conpendia seu *susceptionem* pauperum et peregrinorum habeant euindegatas atque elidegatas, et ut eis semper melius delectet pro nos uel filios nostros seu pro stabilitate regni Francorum die noctuque incessabiliter orare uel Domini misericordia deprecare, et, sicut nobis promiserunt, per singulos dies nomen nostrum tam in missas quam et in peculiares eorum oracionibus ad sepulchrum ipsius sancti Diunisii debeant recitare. **Niveau 3**

suscepcionem

(9) Quod ita et fecimus, ut, sicut constat quod ipsas res per legem et iustitiam in palatio ante genitore nostro euindicauerunt uel receperunt, ut tam ipse abba quam et sui sucessores omni tempore pro conpendio, sicut super*ius* insertum est, ad ipsa s*anct*a casa ad luminaria procuranda seu uestimenta monachorum uel reliqua conpendia seu susceptionem pauperum et peregrinorum habeant euindicatas atque elidicatas, ut eis semp*er* melius delectet pro nobis uel filios nostros seu pro stabiliate regni Francorum die noctuique[507] incessabiliter orare uel D*omi*ni misericordia depraecare, et, sicut nobis promiserunt, per singulos dies nomen nostrum tam in missas quam et in peculiares eorum orationibus ad sepulcrum ipsius s*anct*i Diunisii debeant recitare. **Niveau 3**

Si adhuc inantea eorum iusticia inuenire potueremus, eis libente animo reddere uolumus. **Niveau 3-4**

(10) Si adhuc inantea eorum iustitia inuenire potuerimus, eis libenti animo reddere uolemus. **Niveau 3-4**

Et ut haec auctoritas uel preceptio nostra, quod nobis postulauerunt, circa ipsa sancta casa proficiat et aeuis et futuris temporibus inconuulsa uel firma debeat permanere, manu propria subter firmauimus et anuli nostri inpressione signauimus. **Niveau 3**

(11) Et ut haec auctoritas uel praeceptio nostra, quod nobis postulauerunt, circa ipsa casa Dei proficiat et euis et futuris temporibus inconuulsa uel firma debeat p*er*manere, manu propria subter firmauimus et anuli nostri inpressione signauim*us*. **Niveau 3**

Signum + inlustri uiro Pippino, maior

(12) Signum (M.) Caroli, gloriosissimi regis.

[507] Noctuque *MGH*.

dom*us*.	(C.) Uuigbald*us* ad uicem Hitherii recognoui et s*uscripsi* (S.R. N.T. : *Uuihbaldus aduicem Hitherii recognoui et subscripsi*). (L.S.) Data sexto k*alendas* iulias anno septimo et secundo regni nostri. Actum Carisiago palatio publico, in D*e*i nom*ene*, felicit*er*.

Le diplôme 8, accompagné ici de sa copie, s'insère dans un contexte de sécularisation des biens monastiques commun à tout le royaume franc, et particulièrement sensible à Saint-Denis[508]. La graphie du texte est encore largement en interférence avec la prononciation réelle : dès la notification (§ 1), partie du formulaire qui devrait pourtant bénéficier en premier de la réforme orthographique, on lit *omnibus episcopis, abbatibus, ducibus, comitibus, domesticis, grafionibus, uegariis, centenariis uel omn**es** miss**os** nostr**os** discurrent**es** seu quacumque iudiciaria potestate preditis*. La copie mentionnée se contente d'ailleurs de corriger ce qui apparaît peu à peu comme des fautes, mais elle est loin d'apporter des modifications partout où on pourrait les attendre.

Par ailleurs, on trouve dans ce texte des variations de niveaux tout à fait sensibles, qu'il faut mettre en relation avec l'auditoire visé, tel que nous le détaille la notification : non pas le peuple, mais un cercle restreint de privilégiés, prélats (*episcopis, abbatibus*) ou administrateurs de haut niveau (*ducibus, comitibus, domesticis, grafionibus, uegariis, centenariis uel omnes missos nostros discurrentes seu quacumque iudiciaria potestate preditis*). L'on voit aussi apparaître, contrairement aux jugements mérovingiens, des *legis doctores* : « Cette expression que l'on trouve dans le Code de Justinien mérite d'être citée. Les savants de la loi aide [*sic*] le roi dans ses fonctions de justicier. En redonnant vie à la loi et importance à l'écrit, Pépin prépare ainsi l'œuvre de Charlemagne[509]. » Tous ces individus sont à l'évidence dotés au moins (si ce n'est plus, concernant les prélats) d'une culture grammaticale nécessaire à l'exercice de leur fonction : interprétation et rédaction d'actes, de rapports de mission, etc. L'utilisation publique et la circulation des chartes dont il est question dans le texte ne peut que renforcer cette idée.

a) Soit donc l'arenga (§ 2), composée de 42 mots :

/**A**/ Summa cura et maxima sollicitudo debet esse principum, /**B**/ ut ea /**C**/ quae a sacerdotibus pro oportunitate ecclesiarum Dei fuerint postulata /B/	Extrême doit être le soin des princes, et très grande leur sollicitude, afin de reconnaître avec discernement ce qui a été demandé par les prêtres pour

[508] Les conséquences de cette sécularisation sont évoquées dans le texte 15 de ce corpus.

[509] Pierre Riché, « Le renouveau culturel à la cour de Pépin III », dans *Francia,* n° 2, 1974, p. 64.

solerter perspicere /**D**/ et congrua uel oportuna eis beneficia non denegare, /**E**/ sed ea /**F**/ quae pro Dei sunt intuitu /E/ ad effectum in Dei nomene mancipare.	l'intérêt des églises de Dieu, et de ne refuser aucun bienfait qui leur soit conforme et dans leur intérêt, mais de mettre à exécution au nom de Dieu ce que Dieu regarde d'un œil favorable.

Le thème chrétien conditionne le vocabulaire et les tournures (*pro Dei intuitu)*, elles-mêmes imprégnées d'éléments de langue administrative romaine (*ad affectum mancipare*[510]) et tardive (le surcomposé *fuerint postulata,* l'emploi de *pro* à la place de l'adjectif verbal, l'emploi de *et non* pour *nec*, la tournure *congrua uel oportuna eis* là où une langue plus traditionnelle emploierait une relative…). C'est bien un niveau de langue élevé ici, d'inspiration patristique, analogue à celui que l'on remarque dans les *arengae* des préceptes mérovingiens.

La construction est recherchée :

{**A** proposition principale + **B** subordonnée de but + **C** relative incise dans B + **D** 2e subordonnée de but + **E** 3e subordonnée de but},

soit cinq propositions, dont deux incises. C'est un préambule rhétorique, qui oscille entre le niveau 3 (structure romane très latinisée) et 4 (structure latine). La brièveté du passage ne permet pas de trancher nettement pour l'un ou l'autre niveau (ce qui n'est pas l'essentiel ici). On trouve en effet un *ut* + infinitif, structure qui, telle quelle, est tout aussi étrangère à la latinité patristique qu'aux langues romanes. L'on peut légitimement supposer que ce *ut* à coloration ancienne et formelle masque une structure romane, pour sa part bien attestée, composée d'un *ad*, voire d'un *pro/per* suivis du même mode. Le reste correspond à du latin tardif, orné de deux hyperbates (*principum* séparé des mots qu'il détermine, *intuitu* séparé de son déterminant). Le vocabulaire est lui-même en accord avec le niveau grammatical : *summus* et *maximus* sont des superlatifs irréguliers, absents dans les textes mérovingiens de notre corpus[511], et que les écrivains carolingiens, nous le verrons, utilisent volontiers dans leurs réécritures hagiographiques. En outre, mais d'une manière très incertaine faute de volume, on remarque l'absence d'erreurs majeures dans la graphie, ce qui, si l'on pouvait le vérifier sur plusieurs phrases, pourrait laisser croire en une prononciation restituée de cette partie du discours, ce qui confirmerait la volonté de toucher un public plus spécifique, et l'idée qu'à l'époque mérovingienne, le style élevé était rare car rarement adapté à la communication, et non rare seulement faute de lettrés qualifiés.

La suite du texte (exposé et dispositif) est d'un niveau 3 tout à fait net et banal, où les archaïsmes, le plus souvent lexicaux, ne sauraient faire illusion sur la structure du texte, délibérément ancrée dans l'oralité romane, mais une oralité ritualisée (majorité des verbes en fin de propositions) et

[510] Cette tournure est fréquente dans les *arengae*, cf. Heinrich Fichtenau, *Arenga : Spätantike und Mittelalter im Spiegel von Urkundenformeln,* Graz-Cologne, 1957, p. 56, n. 143.

[511] Mais présents malgré tout dans certains diplômes, comme l'attestent l'index *ad hoc* de Théo Kölzer (*Die Urkunden der Merowinger,* t. 2, p. 791-873), sans que l'on puisse pour l'instant quantifier la fréquence d'emploi par rapport aux diplômes carolingiens.

relevée de latinismes conventionnels aisément repérables, bref, une oralité acrolectale. Le phrasé, le formulaire, la syntaxe, le lexique sont dans la continuité directe de la langue des diplômes mérovingiens, dont l'étude détaillée qui vient d'être faite ne serait que répétée ici. La construction de *constat quod* (§ 9) est même ici plus innovante que les {*constat* + proposition infinitive} relevés dans les jugements mérovingiens. La langue semble continuer à évoluer, impression qui demande bien sûr de plus amples vérifications.

b) Dans le passage qui suit, extrait de l'exposé du texte 8 (§ 6), la partie en italique est un modèle de complexité obscure :

… ipsas res, sicut diximus, ubi eorum iusticia inuinimus, eis reddidimus, et missus nostros Uuichingo et Chlodione ad eorum peticione per diuersos pagos una cum ipsa strumenta ad hoc inquirendum uel inuestigandum direximus, **ut,** *ubicumque eorum iusticia <eas> inuenissent, uel <de quibus> ipsi monachi uel ipsi agentes legitima strumenta presentabant, uel <quibus> casa sancti Diunisii exinde uestita fuerat, uel <qua[s]> a bonis et Deo timentes hominibus ibidem datas uel conlatas fuerunt, et <quibus> ipsa casa legitime et racionabiliter per lege exinde uestita fuerat, et postea <qua[s]> per iniquo ingenio de ipsa casa abstractas fuerant,* eis reddere **deberent** ; quod ita et fecerunt.	… ces biens, comme nous l'avons dit, là où nous les avons trouvés, nous les leurs avons rendus, et nous avons fait parcourir à nos envoyés Wichingus et Chlodio, à leur demande, divers pays avec ces pièces de droit pour rechercher et découvrir cela, afin que, *partout où ils les trouveraient en vertu de leur justice, ces biens pour lesquels les moines ou les agents présentaient de légitimes prièces de droit, et dont le monastère de Saint-Denis avait été investi, et qui avaient été donnés et conférés par des hommes de bien et craignant Dieu et dont ce monastère avait été investi légitimement et raisonnablement par la loi et puis qui, par un individu malhonnête, avaient été arrachés à ce monastère,* il les leur rendissent ; ce qu'ils firent.

1° Pour y voir plus clair, l'on a encadré tout ce qui se rapporte à *ipsas res* : on ne peut que constater l'éparpillement des participes passés loin du nom auquel ils se rapportent, ainsi que l'emploi du formulaire qui a visiblement poussé le rédacteur à ressortir un bloc fossilisé là où la construction aurait exigé un accord. *Ad hoc inquirendum* (au lieu de *ad eas inquirendas*) a très bien pu se présenter à l'esprit du rédacteur par analogie au formulaire. L'on sait en effet que *ad* + adjectif

verbal au neutre (*ad inquirendum res*) supplante la construction plus traditionnelle qui exige l'accord (*ad inquirendas res*)[512]. L'emploi de *hoc* irait dans ce sens.

2° Par ailleurs, la structure hypotactique est romane, dans la mesure où elle généralise ici à outrance l'ellipse du pronom relatif, restitué ici entre en bleu et entre crochets. L'on avait observé pour le texte 2 que ce genre d'ellipse apparaissait sans le pronom personnel de substitution, usuel en AFC : c'est désormais le cas ici, à travers les deux occurrences d'*exinde*. Elles ne sont que des *inde* travestis par un préfixe de renforcement, autrement dit les avatars directs du français « en ». Il suffira de citer un extrait de la *Chanson de Roland* (v. 2350-2352) :

« Mult larges teres de vus avrai cunquises
que Carles tent, ki la barbe ad flurie,
e li empereres ***en*** est ber et riches ».

3° On note avec intérêt que ce passage en italique, directement issu de la parole romane, est enchâssé entre les deux membres d'une proposition de but. Cet enchâssement, particulièrement volumineux et lourd, ne paraît guère naturel. On peut tenter une explication à cela : il est en effet encadré par deux éléments typiquement latins tels qu'il n'en comporte pas lui-même. Il s'agit de *ut* (inconnu des langues romanes) et de l'imparfait du subjonctif *deberent*. Il est possible que cet encadrement ait été recherché par le rédacteur, de manière à envelopper d'un « sceau juridique » le passage enchâssé. Les archaïsmes sont dans la majorité des cas, peu ou prou, des éléments de formulaire, ce formulaire-même qui donne sa teneur juridique à l'acte. Il a pu sembler nécessaire de clore ce passage par un signal langagier fort qui rappelle la dimension juridique de ce qui a précédé, car l'on remarque que le rédacteur connaît et emploie le paradigme roman du subjonctif imparfait (*inuenissent*). Mais il se garde de l'employer dans notre cas précis. Il paraît bien délibéré de sa part d'avoir utilisé la forme ancienne. Par ailleurs, quitte à l'employer, pourquoi utiliser une périphrase avec un verbe modal, alors qu'il ne s'agit pas d'exprimer une idée de futur, mais un ordre ? L'on pourrait alléguer un glissement de sens qui assimilerait l'ordre, le but ou le devoir à l'expression du futur (c'est justement la raison pour laquelle *debere* + infinitif sert à exprimer le futur). Nous pensons plutôt que, pour des raisons pragmatiques, le rédacteur, professionnel du formulaire, a tenu à faire porter la marque du subjonctif imparfait non à *reddere* mais à *debere*, parce que ce verbe apparaît fréquemment ainsi dans le formulaire. L'analyse des diplômes mérovingiens fait en effet fréquemment apparaître *deberet/debirit,* dans les archaïsmes, de la même façon que, pour les marques du passif synthétique, c'est le plus souvent le verbe *uidetur* (et ses voisins sémantiques *declaratur, dinoscitur*) qui apparaît. L'on aperçoit ici des procédés mémoriels simples qui balisent les textes juridiques en faisant appel à la compétence passive des auditeurs. Par ailleurs, cet encadrement n'est pas sans rappeler celui des diplômes, qui commencent et finissent souvent par des formules de teneur plus latine que le reste.

[512] Dag Norberg, *Syntaktische Forschungen auf dem Gebiete des Spätlateins und des frühen Mittellateins,* Uppsala-Leipzig, 1943, p. 225-231.

4° Il n'y a presque pas de latinismes dans le passage en italique : le français y est à peine masqué par le choix des adverbes (*legitime et racionabiliter*), qui offrent peu de place, comme on l'observe aussi dans les diplômes mérovingiens, aux formes en *-mente*. On a vu que le pronom *exinde* masque *inde* ; de même *ibidem* masque *ibi*, étymon du français « y ». L'on a, à vrai dire, l'impression qu'un des procédés non graphiques de maquillage de la langue naturelle, outre la restitution des désinences nominales (pas toujours observée ici), consiste à archaïser les mots invariables comme les adverbes et les conjonctions. Il faudra préciser cette idée. Le vocabulaire, à part *ubicumque* qui a pu survivre encore quelque temps[513], est sans cela parfaitement roman, et la place de *fuerat* qui le sépare de *exinde* (impossible en AFC) est due au fait que l'ordre du verbe conjugué est, à cette époque extrême de l'histoire de la langue française, encore (et pour longtemps) relativement mobile[514]. L'alternance *fuerunt/fuerant,* qui sont des formes métastables du plus-que-parfait[515], remplacées plus tard par le paradigme encore contemporain « avoir été », correspond probablement à des confusions phonétiques et paléographiques (le *a* et le *u* sont encore très proches à cette époque). Ce passage est en niveau 2.

c) La phrase qui la suit comporte des propositions qui appellent les mêmes remarques. Soit la suivante, extraite du texte 8 (§ 7) :

… similiter in pago Ambianense loca qui dicuntur Pisciaco et Adsulto seu diuersa loca per diuersos pagos, tam maiora quam et minora, quod per singola nomenare non fuit necessarium, **unde** ipsa casa ad presens uestita esse uidetur…	… de même dans le pays d'Amiens les lieux qui s'appellent Pisciaco et Adsulto ainsi que divers lieux sis dans divers pays, qu'ils soient plus grands ou plus petits, qu'il n'est pas nécessaire de nommer un par un, **dont** ce monastère est à présent officiellement revêtu…

Outre le *quod* et le *qui* (pour *quae*) qui sont les prototypes français (« qui/ki », « que/ke »), et l'emploi distributif de *per* redondant avec *singula*, on remarque le pronom *unde* à sens non spatial, qui remplace une tournure prépositionnelle (*de quibus*), et forme le prototype à peine masqué du français « dont » (< *de+unde*). Il est employé avec le passif de *uestire*, comme *exinde* l'est deux fois avec ce même verbe[516] et une fois avec *affirmare*. C'est la raison pour laquelle le point précédant l'adverbe *unde* dans les éditions du texte 8 comme du texte 11, qui certes

[513] Un composé analogue comme *quicumque* > « quiconque » a bien survécu jusqu'à nos jours.

[514] M. Banniard, « Germanophonie, latinophonie et accès à la 'Schriftlichkeit' (V^e-VIIe siècle) », dans *Akkulturation* : *Probleme einer germanisch-romanischen Kultursynthese in Spätantike und frühen Mittelalter,* dir. Dieter Hagermann, Wolfgang Haubrichs et Jörg Jarnut, Berlin-New York, 2004, p. 348.

[515] « Poros *furet* morte a grant honestet » (*Cantilène de sainte Eulalie,* v. 18).

[516] *… exinde uestita fuerat* (× 2): « en fut revêtue » ; *… nobis petierunt ut pro futuris temporibus preceptione nostra, manu nostra firmata, exinde eis adfirmare deberemus :* « ils nous demandèrent que pour les temps futurs, par notre charte, corroborée de notre main, nous leur en fissions confirmation ».

n'empêche pas une telle interprétation de *unde*, a été remplacé par une virgule[517], pour bien marquer le sens du mot et le différencier de la conjonction renforcée *unde et,* qui semble marquer toujours un changement de phrase, voire de partie du discours.

Ces passages en niveau 2 mêlé à du niveau 3 se trouvent au cœur de l'acte, comme on l'observera dans le texte 14.

d) La présence d'un acte de renouvellement écrit un quart de siècle plus tard permet quelques comparaisons de détail :

- les changements lexicaux non liés au changement d'auteur de l'acte ne permettent pas de tirer de conclusion particulière :

* *principum* > *regum* (§ 2) s'explique par l'accession à la royauté.

* *de* > *ex* (§ 4) : préférence d'un archaïsme.

* *uel* > *seu* (× 2, §§ 4 et 6) : impossible à interpréter. La première substitution par *seu* intervient dans la succession de deux autres *seu* et harmonise donc la langue ; la seconde substitution fait l'inverse après deux *uel.*

* *ipsas cartas* > *eorum cartas* (§ 6) : suppression d'un *ipse,* déterminant très oral.

* *a bonis et Deo timentes hominibus* > *a bonis Deo timentibus hominibus* (§ 6) : suppression de l'hendiadyin.

* *sicut ab ipsis inuentum uel inuestigatum fuit* > *sicut ab ipsis inuentumque uel inuestigatum fuit* (§ 7) : introduction d'une double négation.

* *sancta casa* > *casa Dei* (× 2, §§ 7-8) : préférence pour une tournure plus religieuse?

- les membres de phrases ajoutés dans la copie en font monter légèrement le niveau : ainsi, dans le même paragraphe 4, *relegendam* et *contenebatur*.

- les corrections phonétiques, synthétisées dans le tableau suivant, donnent prise à un peu plus d'interprétations :

Graphies normalisées	**Graphies oralisantes**
(§ 1) uegariis > uicariis	(§ 2, quae > que)
(§ 4) monastyrio > monasterio	(§ 7, aeuis > euis)[518]

[517] C'est ainsi que le diplôme est édité par Engelbert Mühlbacher pour les *M.G.H.* dans *Die Urkunden Pippins, Karlmanns und Karls des Großen* (n° 101, p. 145).

[518] Le passage de la diphtongue *ae* à la monophtongue *e*, certes oralisant, étant une tendance du latin médiéval même le plus conservateur, sa place dans cette colonne est plutôt pour mémoire.

(§ 6) timentes > timentibus
(§ 7) elidegatas > elidicatas
(§ 9) successoris > sucessores
(§ 9) pro nos > pro nobis
(§ 9) deprecare > depraecare
(§ 10) potueremus > potuerimus
(§ 10) libente > libenti
(§ 7) *Horona* > *Chorona*

(§ 1) quacumque > quicumque
(§ 7) Childobertus > Hildbertus
(§ 7) quondam > qondam
(§ 10) uolumus > uolemus
(§ 6) Chlodione > Ludione
(§ 7) *Coconiaco* > *Cocuniago*
(§ 7) *Uelcasino* > *Uilgasino*
(§ 7) *Arcas* > *Arecas*
(§ 7) *Ambianense* > *Ambianinse*

(§ 4) neglecto > neclecto
(§ 7) *Gamapio* > *Camapio*
} hypercorrection de la sonore

L'impression laissée par ces changements sommairement classés est que le scribe chargé de recopier le texte 8 a fait l'effort de normaliser la graphie (colonne de gauche), en appliquant certaines recettes (par exemple *e* > *i*, ou *g* > *c*, quitte à hypercorriger dans deux cas), malgré des oublis et même des corrections inverses à la normalisation (colonne de droite). Parmi les corrections qui touchent les toponymes (en italique), on remarque une tendance inverse à l'ensemble des données : les noms de lieu sont principalement réécrits dans une graphie oralisante. On peut, de là, proposer l'hypothèse que le copieur, sous la dictée d'une autre personne, a beaucoup plus hésité à normaliser la graphie lorsque c'était des toponymes qu'il entendait[519]. On en déduirait que le tiers lisant la charte de Pépin utilisait une diction naturelle, qui explique les graphies innovantes de la copie. L'*arenga* ne semble pas aller dans ce sens, et pourrait, comme on l'a proposé, avoir été lue en diction restituée (orthoépique).

[519] On se souvient que dans les chartes ultérieures, la graphie romane au sein d'un texte latin est très fréquente pour les toponymes.

9. 751 – Jugement de Pépin III, maire du Palais. Attigny

Pépin attribue définitivement des biens situés à Corbery au monastère de Saint-Denis à la suite d'un procès intervenu entre ce monastère et celui de Sept-Meules.

(1) Cum resedissit inluster uir Pippinus, maiorem do[mus], Attiniaco, in palacio publico, ad uniuersorum causas audiendum uel recta iudicia termenandum, ibique ueniens Fulradus, abba de monastherio sancti domni Dionisii, ubi ipsi preciosus domnus in corpore requiescit, aduocato Ragane abbatissa nomene Legitiemo interpellabat. **Niveau 3-4**

(2) Repetebat ei eo quod ipsa Ragana uel agentis monasterii sui Septemolas res sancti Dionisii post se malo urdine retenebat iniuste, in loco qui dicitur Curbrius in pago Tellau, quem Chairebaldus et coniux sua, Ailberta, per eorum testamentum ad casa sancti Dionisii condonarunt. **Niveau 2-3**

(3) Sed ipsi Legitemus in presente adistabat <et> ibidem ostendebat cartas de nomene Francane, qualiter ipsas res ad Septemolas condonassit. **Niveau 2-3**

(4) Unde et nos ac <causa> pro ueretate inquesiuimus, quod ipsas ris per drictum ad casa sancti Dionisii aderant, et ipsi Legitemus nulla habuit quod contra ipsa istrumenta sancti Dionisii dicere aut obponere dibuissit. **Niveau 2**

(5) Unde et de presente ipsa strumenta in omnibus ueraces esse dixit, et postea per suo uuadio ipso[520] Fulrado, abbati, de ipsas res in Curborio per suo uuadio in causa sancti Diosii[521] uisus fuit reuestisse, et pro suo fistugo sibi exinde dixit esse exitum, tam pro se quam pro ipsius Raganam abbatissa uel agentis monasterii sui Septemolas. **Niveau 2-3**

(6) Proinde nos taliter una cum fidelibus nostris, id sunt : Nibulfo, Dadone, Diddone, Chagnerico, Braicone et Uuineram, qui in uice comete palate nostro adistare uidebantur, uel relicus quam pluris, uisi fuemus iudicasse, ut dum ipsi Legite[mus], aduocata[522] Ragane, abbatissa de monastherio Septemolas, in presente adistabat, et nulla potuit tradere racionis per quid ipsas ris sancti Dionisii in Curborio ipsa Ragana aut agentis sui habere dibuissit, et de presente Fulrado abbati, exinde per suo uuadio uisus fuit reuestisse, et pro suo fistugo sibi exinde dixit esse exitum. **Niveau 2-3**

(7) Propteria iobemus ut, dum ac causa sic acta uel perpetrata fuit, ipsi Fulradus abba uel casa sancti Dionisii seo successoris sui, ipsas ris in Corborio, de quantum quod Chairebaldus et coniux sua, Ailberta, per eorum istrumentum manus postestadiuas ad casa sancti Dionisii condonarunt, contra ipsa Raganane, abbatissa, uel agentis monastherii sui Septemolas uel in contra ipsius Legitemo seo successoris eorum, habiat euindicatas adque elidiatas, et sit inter eos in postmodum ex ac re omneque tempore subita causacio. **Niveau 3**

[520] ipsi *M.G.H.*

[521] = Dionisii.

[522] aduocato *MGH,* aduocata *ChLA* : la lecture sur l'original est très difficile, mais on lit plutôt *aduocata* sur les lithographies de Tardif.

(8) Uuineramnus recog*nouit* et sub*scripsit*.

Datum, quod fecit mensis iunius, dies uiginti, annum nono, VIIII, Childerico rege.

Le texte est dans l'ensemble très proche de la langue courante, mais au sein de cette homogénéité générale, l'on observe de faibles variations, la première phrase de l'exposé étant la plus solennelle et archaïsante (niveau 3-4) en raison de son caractère récurrent d'un diplôme à l'autre, puis l'on observe, au début de l'exposé, une baisse du « taux de latinité » (deux phrases en niveau 3) qui se poursuit encore avec les trois phrases suivantes (niveau 2-3), avant que la dernière phrase avant l'eschatocole ne termine le texte en niveau 3.

Soit la phrase suivante, extraite de l'exposé (§ 4) :

Unde et nos ac <causa> pro ueretate inquesiuimus, quod ipsas ris per drictum ad casa sancti Dionisii aderant, et ipsi Legitemus nulla habuit quod contra ipsa istrumenta sancti Dionisii dicere aut obponere dibuissit.	C'est pourquoi nous avons instruit cette cause pour rechercher la vérité, à savoir que ces biens revenaient de droit au monastère Saint-Denis, et que ce Legitemus n'eut aucune personne qui pût contredire ou constituer une opposition contre les pièces de droit présentées par Saint-Denis.

Cette phrase est du protoroman à peine masqué. Seul *nulla* employé pour *nulla persona* pourrait, par son caractère elliptique[523], troubler la compréhension de la phrase, mais il y a lieu de croire que les tournures formulaires comme celles-ci, récurrentes (on observe celle-ci deux fois dans ce texte), ne gênaient pas les auditeurs. La place du verbe conjugué en fin de proposition, presque systématisée dans tous les diplômes de notre corpus, relève d'un choix stylistique plutôt archaïsant propre à la rhétorique des textes de droit.

On peut remarquer :

- *nulla habuit* ***quod*** *(…)* ***dicere*** *(…)* ***dibuissit*** > cf. AFC « (tant durement desconfortés k'il ne savoit) *k'il deüst dire*[524] ». La structure morphosyntaxique du texte est celle de l'ancien français : les variantes (position du verbe conjugué et usage du pronom sujet), qui s'expliquent essentiellement par les quatre siècles qui séparent ce diplôme du *Roman de Tristan* (ca. 1170-1172), sont mineures.

- per drictum *:* « sicum om *per dreit* son fradra salvar dift », dira-t-on un siècle plus tard dans les *Serments de Strasbourg* (l. 4). Tournure qui est très en aval de la latinité : *per rectum* >

[523] Cette ellipse n'est pas mentionnée par Rudolf Falkowski dans ses « Studien… ».

[524] *Le Roman de Tristan*, en prose, Genève, éd. Meyrin, 1987, 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1997 (1ère éd. 1963), t. IV-XIV, 210, p. 306.

per directum par glissement lexical > *per drictum* par glissement phonétique répercuté plus tard par la graphie > « per dreit » en graphie française. Konrad Ewald donne des exemples de cette tournure dans les formules latines, où l'on constate que *per directum* est moins fréquent que *per rectum*[525], peut-être parce que cette dernière tournure est plus conservatrice, donc plus légitime à l'écrit ?

Sans détailler une fois de plus l'ensemble des traits linguistiques du reste du texte, on peut se pencher ici sur les éléments lexicaux, dont la teneur romane est ici plus nette qu'ailleurs :

- *suus* (§ 2) : tend à n'être plus employé qu'à la 3e personne du singulier. C'est *eorum* qui remplace *suorum* dans tous les cas où le possesseur est un pluriel. Mais à l'évolution morphosyntaxique s'ajoute plus tard une évolution lexicale : *eorum* sera supplanté par *illorum* qui seul subsiste en vieux français. L'on est encore sur ce point, pour le milieu du VIIIe siècle, dans un état de polymorphisme.

- *per quid* (§ 6 ; = *per quam* / *qua*) : étymon de « pourquoi » (italien « perché », espagnol « porqué »).

- *in presente, de presente* (§§ 3, 5 et 6) > « de present » existe en AFC (par exemple chez Gautier d'Arras[526] et dans le *Roman de Renart*[527]), mais est plus commun en moyen français. « En present » est fréquent en AFC, dans des expressions contenant une indication de proximité spaciale du type « devant (quelqu'un) en present » : « Dreiz emperere, veiz me ci *en present* »[528], « Devant le roi vos metez *en present* »[529].

- *et postea* (§ 5) : renforcement de l'adverbe par *et*, locution passée en AFC « et puis » : « Soit liz li briés premierement / *Et pus,* solonc le mandement… »[530].

- *per suo* ***uuadio*** (§ 5) > « gaige » (vu dans le texte 3), mot usuel en AFC.

- *de quantum quod* (§ 7) > « de quanque », c'est-à-dire « autant que ». « De quan qu'il pot, honoré l'a »[531].

- *dum* (§ 7) : l'AFC l'emploie en composition *dum+interim* > « domentre ». Ici, l'emploi de *dum* ne préfigure pas aussi étroitement le français que *de quantum quod*, mais il remplace le subordonnant *cum* qui a totalement disparu du latin parlé tardif 2.

---

[525] K. Ewald, « Formelhafte Wendungen in den Straßburger Eiden », dans *Vox Romanica : annales Helvetici explorandis linguis romanicis destinati,* t. 23, n° 1, 1964, p. 35-55.

[526] Gautier d'Arras, *Eracle,* Paris, 1976 (1ère éd. 1890), p. 131, v. 4251.

[527] *Le Roman de Renart,* Strasbourg – Paris – Darmstadt, 1882, 1885 (1ère éd. 1756), 1er vol., IX, p. 305, v. 930 (consulté sur les bases Garnier).

[528] *Chanson de Roland,* v. 306.

[529] *Charroi de Nîmes,* v. 600.

[530] *Le Roman de Tristan,* v. 2539-2540.

[531] *Perceval* (ms. Mons, p. 72, Potvin), cité par Godefroy, *s. u. quant.*

- in uice (§ 6) probablement pour *in uicata* : si l'AFC a bien le mot *fiede*, c'est que le mot usuel à l'oral était son étymon **uicata*, forme jamais écrite, assez proche de *uice* pour qu'on garde la graphie de celle-ci.

- post se (§ 2) = *apud se,* tournure de latin typiquement mérovingien[532] (déjà rencontrée dans le texte 7) qui n'a pas survécu en AFC. Sa présence relève du polymorphisme, parfois lié à l'essai de tournures finalement abandonnées.

- in contra + génitif (§ 7) > *encontre* : envers (quelqu'un). « Encontra Deu » (*Saint Léger,* v. 70).

À ces remarques lexicales on ajoutera la tournure suivante : ***una cum fidelibus nostris, id sunt…*** (§ 6), qui met en œuvre le même emploi du neutre qu'en AFC (et encore largement en français contemporain) pour référer à des individus : « ce sont il »[533].

La phrase complexe qui clôt l'exposé (§ 6) est un bel exemple de complexité :

A] *Proinde nos taliter una cum fidelibus nostris… uel relicus quam pluris, uisi fuemus iudicasse,* proposition principale (15 mots)

B] *id sunt : Nibulfo, Dadone, Diddone, Chagnerico, Braicone et Uuineram,* proposition indépendante enchâssée dans A (9 mots)

C] *qui in uice comete palate nostro adistare uidebantur,* proposition relative dépendant de B donc elle aussi enchâssée dans A (8 mots)

D] *ut dum ipsi Legite[mus], aduocata Ragane, abbatissa de monastherio Septemolas, in presente adistabat,* proposition subordonnée conjonctive circonstancielle, complétive de E, G et H (12 mots)

E] *et nulla potuit tradere racionis* 1re proposition complétive de A (5 mots)

F] *per quid ipsas ris sancti Dionisii in Curborio ipsa Ragana aut agentis sui habere dibuissit,* proposition subordonnée conjonctive complétive de E (15 mots)

G] *et de presente Fulrado abbati, exinde per suo uuadio uisus fuit reuestisse,* 2e proposition complétive de A et coordonnée à E (12 mots)

H] *et pro suo fistugo sibi exinde dixit esse exitum,* 3e proposition complétive de A et coordonnée à G (9 mots).

La structure phrastique est complexe (une phrase de 85 mots articulée 8 propositions, en général assez longues), mais bien structuré, notamment par la corrélation *et… et* qui annonce dès la première complétive (D) la coordination avec au moins une autre complétive (G et H). Plus que dans les *Vitae*. Mais le système de coordination par *et* est commun avec les *Vitae* mérovingiennes.

[532] On ne la trouve qu'en Gaule (cf. *FEW, s. u. post*).

[533] Cf. G. Hasenohr, *Introduction…,* § 67 (p. 60).

Pour ce qui est du phrasé intrapropositionnel, considérons la subordonnée D, *ut dum ipsi Legite[mus], aduocata Ragane, abbatissa de monastherio Septemolas, in presente adistabat :* {conjonction de subordination + sujet + complément + verbe} : cette construction (où le complément peut être circonstanciel, comme ici *in presente*), que l'on observe aussi dans la subordonnée C, est fréquente dans les propositions subordonnées du vieux français[534], comme par exemple dans *Le Vair Palefroi*, v. 566 : « quant je vostre fille avrai prise ». La construction des syntagmes nominaux *aduocata (= aduocato) Ragane, abbatissa de monastherio Septemolas* suit l'ordre descendant de l'ancien français, aussi bien dans la construction sans préposition (*aduocata Ragane* = AFC « l'avoé Ragane ») que dans la construction prépositionnelle (*abbatissa de monastherio Septemolas* = AFC « abeïsse del moustier Setmeules »).

534 Cf. L. Foulet, *Petite syntaxe…*, chap. « L'ordre des mots », § 462-467 (p. 316-318).

10. 759 – Jugement de Pépin le Bref. [Compiègne]

Jugement confirmant l'abbaye de Saint-Denis dans la possession de ses droits de marché en Parisis et déboutant de ses prétentions le comte Gérard.

(1) Pippinus, rex Francorum, uir inl*us*ter.

(2) Uenientes agentes sancti Dionisio et Follerado, abbate, Aderulfus et Rodegarius, Compendio, palacio publeco, sub die decimo k*alendas* nouembris, anno octauo regni nostri, ubi nos ad uniuersorum causas audiendas et recta iudicia determinandum resederemus, ibi uisi sunt interpellasse Gerardum comitem, eo quod malo ordine recontendebat et retinebat teloneo infra Parisius ex nauibus et pontis uolutaticos ac rotaticos, quem ab ipsa die missa s*anct*o Dionisio semper ab antiquo accipiebant agentes s*anct*i domni Dionisio. **Niveau 3-4**

(3) Unde praedictus Gerardus comes dedit in responsis quod ipsum teloneum aliter non contendebat, nisi quomodo antecessores illius, qui comites fuerunt ante illum, ita ipsum ad suam partem retinebat. **Niveau 2-3**

(4) Supradicti autem agentes s*anct*i Dionisii ita contra eum intendebant et ostendebant praeceptum Dagoberti regis, qualiter ipsum marcatum stabilisset in ipso pago et postea ipsum cum omnes teloneos ad partem s*anct*i Dionisii delegasset ac firmasset. **Niveau 2-3**

(5) Et ipse domn*us* rex Pippinus adfirmabat, quod semper a sua infantia ipsos teloneos partebus s*anct*i Dionisii habere et colligere uidisset. **Niveau 2-3**

(6) Sed Gerardus comes hoc nullo mod*o* consentiebat et tunc talem placitum statuerunt, ut iterum simul ad noctes legitimas conuenirent in eodem palatio et ante iam dictum domnum Pippinum ipsam intentionem difinire debuissent, sicut lex edocebat. **Niveau 2-3**

(7) Denique uenientes iam dicti missi et aduocati s*anct*i Dionisii, Adrulfus et Rotgarius, ad condictum placitum quarto k*alendas* nouembr*is* tales testes ibi praesentauerunt, qui ipsos teloneos in Parisius acceperunt cum omni eorum integritate ad partem s*anct*i Dionisii. **Niveau 2-3**

(8) Tunc illis iudicatum fuit a Uuidone, Raulcone, Milone, Helmgaudo, Rothardo, Gislehario uel reliquis quam plures seu et Uuicberto, comite palatii nostro, ut pars s*anct*i Dionisii uel supradicti aduocati hoc comprobare debuissent ; quod et de praesenti uisi sunt fecisse. **Niveau 2-3**

(9) Praedictus namque Gerardus comes, ita dedit in responsis quod aliter non uolebat facere, nisi quomodo lex erat et domno rege placebat ac suis fidelibus, qui ibi residebant. **Niveau 2-3**

(10) Unde et ipse Gerardus ex praedictos teloneos se exitum dixit coram eis. **Niveau 3**

(11) Quapropter tunc illis oportunum fuit et necessarium, ut talem notitiam ex hoc facto accipere debuissent, ut ab hodierno tempore et die pars s*anct*i Dionisii uel agentes ipsius de ipsos teloneos securi et quieti residere ualerent, et sit inter ipsos in postmodum omni tempore quieta et subita causatio. **Niveau 3**

(12) Signum (M.) gloriosissimo domno Pippino rege.

Eius, iussus, recognouit et subscripsi[t].

Datum tertio k*alendas* nouembr*is* anno suprascripto, in D*e*i nomine, feliciter.

Comme cela est commun, ce texte est encadré de formules proto- et eschatocolaires plus archaïsantes que le reste du texte : ce sont elles qui comportent deux des trois imparfaits du subjonctif (*resederemus, ualerent*). Le roi Pépin témoigne en personne dans cette affaire : ayant été élevé au monastère avec son frère Carloman, il se souvient en effet avoir toujours vu les moines de Saint-Denis percevoir le tonlieu de la foire, ce qui ne semble pas avoir impressionné le comte Gérard[535], qui nie le fait. Les prétentions de ce dernier, les mêmes que celles de Grimoald dans le texte 5, sont, comme l'écrit Léon Levillain, l'« exemple topique de la ténacité qu'apportaient les agents du pouvoir royal à entraver la politique des princes qui appauvrissait le fisc au profit de l'Église et qui diminuait les profits qu'eux-mêmes devaient tirer des charges publiques dont ils étaient 'honorés'[536]**. »**

Un diplôme, appelé *notitia*, a été expédié le lendemain du jugement pour chaque partie. Il subsiste celui conservé par Saint-Denis, dans lequel la réponse du comte Gérard offre un intérêt manifeste pour l'étude de l'oralité. Ce passage a été étudié il y a peu par Michel Banniard[537], dont l'on peut restituer l'analyse : « Sous la graphie latinisante apparaissent des énoncés, signalés entre crochets <<>>, qui sont linguistiquement du protofrançais en acrolecte juridique. (…) Et pour aider à la reconnaissance de ce protofrançais, voici une reconstitution de sa phonie, autrement dit la prononciation réelle du comte et des représentants de Saint-Denis que masque le vêtement latinisant dont il convient de le dévêtir (…) » :

Texte carolingien	***Rendu phonétique***	***Traduction***[538]
Unde praedictus Gerardus comes dedit in responsis quod <<ipsum teloneum aliter non contendebat, nisi quomodo antecessores illius, qui comites fuerunt ante illum, ita ipsum ad suam partem retinebat>>.	… [ke "éss(o) telony(o) autre ne contendéiet {nizi} com antsessours lüi, ki contes fürent (av)ant (el)lo, {ita} éss(o) a sa part(e) retenciet"]…	C'est pourquoi ledit comte Gérard donna en réponse que ce tonlieu, il ne le revendiquait pas autrement que ses ancêtres, qui furent comtes avant lui, et ainsi il le retenait pour sa part.

[535] La prosopographie de ce comte est établie par Didier Isel dans son site Internet consacré à la *Prosopographie des personnages mentionnés dans les textes pour l'époque de Pépin le Bref et de son frère Carloman (741-768), spécialement ceux exerçant une fonction ecclésiastique ou laïque,* 5e éd., 2007 (http://prosopographie-id.de/gair%20hard%20%28753%29%20P.htm#_ftnref53).

[536] L. Levillain, « Études sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne », dans *B.É.C.,* [5e part.] t. 91, n° 1, 1930, p. 47.

[537] M. Banniard, « Migrations et mutations en latin parlé : faux dualisme et vraies discontinuités en Gaule (V^e-Xe siècle) », dans *Plurilinguismo e diglossia fra Tarda Antichità e Medio Evo*, colloque de Bergame, 24-26 mai 2007, p. 21-22 (dact.), mais il s'agit bien de l'année 759 (et non 768 comme on peut le lire dans l'article).

[538] Cette traduction n'engage que nous.

Supradicti autem agentes sancti Dionisii ita contra eum intendebant et ostendebant praeceptum Dagoberti regis, qualiter <<ipsum marcatum stabilisset in ipso pago et postea ipsum cum omnes teloneos ad partem sancti Dionisii delegasset ac firmasset>>.	... [et ostendéient prétsétt(o) Dagobert rey(ye) "{qualiter} esso martchié establist en ésso pay(yo) et püis ess(o)[539] con onnes telony(o)s ap part(e) saint Denis delgast af firmast"].	Mais les susdits agents de Saint-Denis ainsi lui opposaient et montraient un précepte du roi Dagobert, selon lequel ce marché, il l'avait établi dans ce pays et puis l'avait, avec tous les tonlieux, accordé et garanti pour le compte de Saint-Denis.

Comme l'explique M. Banniard, « Les crochets {} indiquent où j'ai renoncé à faire la conversion graphie/phonie par prudence. Les parenthèses () signalent les possibles apocopes. Le soulignement indique l'accent tonique (très marqué en [protofrançais], comme en [latin parlé tardif] 2). J'ai aussi inclu quelques phénomènes vraisemblables de phonétique syntactique (*ac firm-* > af firm). Si arbitraire que soit cette reconstitution, je suggère de la lire à haute voix : la présence du [protofrançais] est alors immédiate (et non pas "médiale"). »

On lit dans un autre article du même auteur :

> « Bien entendu, les rédacteurs qui ont mis par écrit leurs interventions ont également appliqué leur propre filtre langagier à la parole [de] Gérard. Mais ce fait n'invalide pas les observations linguistiques proposées. Tout d'abord, il est important de constater que le niveau de langue fluctue de manière plus importante dans les séquences dialoguées (soit au style direct soit au style indirect) que dans les séquences narratives : cette fluctuation est acceptée par les rédacteurs parce qu'elle authentifie le document, précisément en offrant une image de cette oralité saisie dans son fonctionnement. Le toilettage latiniforme de l'oralité de ces puissants laïcs s'arrête aux bornes de la véridicité sociolinguistique. Les tierces parties doivent s'y reconnaître. En d'autres termes, le niveau de langue parlée mis en œuvre doit donner une image fidèle de leur parole.
>
> Ce serait une erreur de placer cette parole dans un registre "vulgarisant". Il s'agit de circonstances solennelles où ces puissants s'expriment de manière codée, mais moderne. Leur parole, appuyée sur un certain savoir juridique latin, tire l'oralité du VIIIe/IXe siècle vers le haut. En d'autres termes, ces documents donnent à l'historien de la culture et de la langue à voir la genèse en cours de l'acrolecte qui émergera de l'italien, le moment venu, contribuant ainsi à la construction de l'italien littéraire[540]. »
>
> « Prenons les cas de Gérard, comte de Paris, de Maginarius, abbé de Saint-Denis et de Rimo, gastald de Rieti : leur place est suffisamment élevée dans la hiérarchie sociale de leur temps pour

[539] C'est nous qui rajoutons ce mot, omis par M. Banniard dans sa retranscription.

[540] M. Banniard, « Niveaux de compétence langagière dans les élites carolingiennes : du latin quotidien au latin d'apparat », dans *La culture du haut Moyen Âge : une question d'élites ?* [actes du colloque de Cambridge, septembre 2007], dir. François Bougard, Régine Le Jan, Rosamond McKitterick, Turnhout, 2009, p. 50-51 [le texte présenté ici est la version primitive de la communication, p. 9-10 (dactyl.)].

> qu'ils ne puissent faire l'économie d'un accès direct tant à la parole officielle qu'à la culture écrite. Mais il est normal que leur premier souci n'ait pas été de mémoriser les règles de Donat et d'accéder au niveau V (il y faut un temps, un désir et des moyens qui leur faisaient sûrement défaut), voire IV. On a souvent remarqué que l'oralité spontanée acquise sous la forme du protoroman alors émergeant (650-750) offrait une base suffisante pour l'acquisition d'un bagage 'latin' convenable, mais on a hésité à désigner et à décrire ce latin. Nous pouvons nous enhardir à le faire. En effet, le type de parole latine qu'attribuent les documents à ces trois hauts personnages est d'autant plus crédible qu'il oscille à l'intérieur des niveaux II et III. La corrélation entre d'une part leur rang, leurs fonctions et le contexte concret ponctuel et d'autre part le niveau de langue qui leur est attribué est suffisamment forte pour que nous y prêtions crédit[541]. »

L'essentiel est là : on peut simplement ajouter les quatre occurrences de *ibi* non masqué en *ibidem*, comme on le trouve plus souvent ailleurs, et, à l'exception des formes en *-ibus* souvent omises, un effort de normalisation de la graphie par rapport aux textes mérovingiens, qui ne doit pas créer l'illusion. Les relevés de Mario Pei, qui montrent très bien cette normalisation, ont pu en effet donner l'impression que le latin des diplômes de Pépin le Bref est meilleur que celui des diplômes mérovingiens[542] : structurellement, c'est en fait l'inverse qui apparaît, ou plus exactement, l'on a démontré ici que les diplômes de Pépin suivent souvent de plus près l'évolution de la langue. Le niveau 2 est rare dans les diplômes mérovingiens, mais fréquent dans les trois diplômes de Pépin retenus dans ce corpus. Voyons maintenant ce qu'il en est des deux diplômes qui suivent, émis par Charlemagne.

[541] *Ibid.,* p. 56.

[542] Mario Andrew Pei, *The language of the eighth-century texts in northern France : a study of the original documents in the collection of Tardif and other sources,* New York, 1932, XX-405 p. ; un résumé en est fait par Dag Norberg, *Manuale di latino medievale*, trad. Massimo Oldoni, Florence, 1974.

12. 775 – Jugement de Charlemagne. Düren

Charlemagne, après une ordalie, déboute Herchenradus, évêque de Paris, de ses prétentions sur le monastère de Plaisir qu'il attribue à l'abbaye de Saint-Denis représentée par son abbé Fulrad.

(1) Carolus, gracia Dei, rex Francorum et Langobardorum, uir inluster.

(2) Tunc regalis celsitudo suis culminis sublimatur, quando cunctorum iurgia iuxta proposicionis uel responsionis eloquia inter alterutrum salubre deliberat sentencia, quatenus sub Deo in rege manet potestas, quomodo cuncta terrebilia debeant ordenare. **Niveau 3-4**

(3) Cum nos, in Dei nomen, Duria uilla in palacio nostro ad uniuersorum causas audiendu*m* uel recta iudicia termenandum resederimus, ibique ueniens apostolicus in Christo pater Herchenradus episcopus, urbis Parisius ciuetate pontifex, Folrato abbate interpellabat : repetibat ei eo quod ipsi Placicio monasthyrio, qui est constructus in honore sancte Marie et sancti Petre in pago Pinciacense, quem francus homo, nom*ine* Aderaldus, ad casa s*anct*i Marie et sancti Stephani et sancti Germani per suum strumentum condonauit, ipse Folradus abba ad parte sancti Dionisie post se reteniat malo ordine iniuste. **Niveau 2-3**

(4) Sed ipse Folradus abba de presente adstabat et taliter dedit in respunsis quod ipso Placicio monasthyrio post se ad parte sancti Dionisii numquam reteniat malo ordine iniuste, pro eo quod dixet quod francus homo, nom*ine* Hagadeus, ipso monasthyrio Placicio ad monasthyrio sancti Dionisii manus potestatiuas per suum strumentum condonasset et per ipsa tradicione plus obtingit ipsae monasthyrius Placicius ad casa sancti Deonisii ad habire quam ipsius Herchenrado episcopo ad parte s*anct*i Marie et sancti Stephani et sancti Germani ad reddere. **Niveau 2**

(5) Unde et ipsa estrumenta per manibus se habire adfirmant et ipsas in presencia nostra protullerunt recensendas ; ec*ia*m et de hac causa ab utrasque partis incerta cognouimus et ad diuina mystheria, Christi misericordia conspirante, sicut longa consuetudo exposcet et ipse uolumptarie consenserunt, iobemus emanare iudicium, ut dum per ipsis strumentis de utrasque partis certamen non declaratur, ut recto trhamite ad Dei iudicium ad crucem eorum homenis his nominibus : Adelramno de parte sancti Dionisii uel Folrato abbate et Corello de parte s*anct*i Marie uel sancti Stephani et sancti Germani uel Herchenrado episcopo exiere adque stare deberint. **Niveau 3**

(6) Quod ita et in capella nostra recensenda missa Harnaldo presbitero uisi fuerunt stetisse et ea hora, protegente deuina dextera Dei, Deus omnipotens suum iustum iudicium declarauit, ut homo memmorato Herchenrado episcopo nomine Corellus ad ipso Dei iudicium ad ipsa crucem trephidus et conuictus aparuit et tunc ipse Herchenradus episcopus in presencia nostra uel procerum nostrorum sibi recognouit uel recrededit, quod nec ipse nec pars eclesie sue s*anct*i Marie uel sancti Stephani seu sancti Germani nullum drictum habebant, per quid ipso Placido monasthyrio habere potuissent. **Niveau 2-3**

(7) Proinde nos taliter una cum fidelibus nostris, id sunt Ghaerardo, Bernardo, Radulfo, Hilderado, Ermenaldo, Hebroino, Theudbaldo, Agmone comitibus, Haltberto, Laumberto, Haererico et Anselmo comite palatio nostro uel reliquis quam pluris, uisi fuem*us* iudicasse, ut dum ipse memmoratus homo sancti Dionisii uel Folrado abbate nom*ine* Adelramnus iam dicto homine s*anct*i Marie uel sancti Stephani seo sancti Germani nec non et Herchenrado episcopo nom*ine* Corello ad ipso Dei iudicio ad crucem ibidem conuicuit et ipse Corellus ibidem ad ipso Dei iudicio trepidus et conuictus apparuit. **Niveau 2-3**

(8) Propteria iobem*us*, ut dum hac causa sic acta uel perpetrata esse cognouimus, ut memmoratus Fulradus abba memmorato Placicio monasthyrio una cum suis apendiciis uel quicquid ibidem pertenere uidetur, incontra sepedicto Herchenrado episcopo uel eclesie sue s*anct*i Marie uel sancti Stephani et sancti Germani suisque successoribus, ad parte sancti Dionisii monasthyrie sue iure firmissemum habiat euendecatum adque elidiatum, et sit inter ipsis in postmodum absque ulla repeticione Herchenrado episcopo uel successoribus suis omneque tempore subita adque defenita seu et indulta causacio. **Niveau 2-3**

(9) Theudegarius recognouit et s*ubscripsit*.

Datum quinto kalendas agustas, in anno septimo regni nostri, Duria uilla in palacio publico, in Dei nomine, feliciter, amen.

Ce jugement rapporte la plainte portée devant le tribunal royal par l'évêque de Paris, Herchenradus, contre l'abbé de Saint-Denis, Folradus, qui aurait illégalement détenu pour le compte de Saint-Denis le monastère de Plaisir, sis dans le pays de Pincerais, offert par l'homme libre Aderald aux églises parisiennes Sainte-Marie, Saint-Étienne[543] et Saint-Germain. Folradus répondant que ce même monastère avait été donné par l'homme libre Hagadeus en tout droit à son monastère, les deux parties présentent leurs pièces de droit, qui cependant ne permettent pas de régler le litige : conformément à l'ancienne coutume, et avec l'accord des parties, le roi ordonne une ordalie de la croix[544] et, comme l'homme de Fulrad, Adelramnus, bat Corellus, homme de Herchanradus, ce dernier renonce à ses droits sur le monastère de Plaisir.

Après une *arenga* d'un style assez relevé, la première phrase de l'exposé se situe à un niveau 3, compte tenu du formulaire qu'elle suit encore assez nettement, avant de passer en niveau 2 à partir de *eo quod*, comme la phrase qui la suit.

543 Église cathédrale, sur le site de l'actuelle cathédrale Notre-Dame.

544 L'ordalie de la croix opposait au minimum deux personnes : chacun devait rester le plus longtemps possible les bras en croix. Le premier qui les baissait démontrait sa culpabilité, cf. Robert Jacob, « La parole des mains : genèse de l'ordalie carolingienne de la croix », dans *Les rites de la justice : geste et rituels judiciaires au Moyen Âge*, dir. Robert Jacob et Claude Gauvard, Paris, 1999, p. 19-62.

Le passage ci-dessous (§§ 3-4) est ainsi très proche de la langue romane, et c'est là que se situent les romanismes les plus remarquables :

… repetibat ei eo quod ipsi Placicio monasthyrio, qui est constructus in honore sancte Marie et sancti Petre in pago Pinciacense, quem francus homo, nomine Aderaldus, ad casa sancti Marie et sancti Stephani et sancti Germani per suum strumentum condonauit, ipse Folradus abba ad parte sancti Dionisie post se reteniat malo ordine iniuste.	… il l'accusait de retenir contre toute justice par-devers lui, pour le compte de Saint-Denis, ce monastère de Plaisir, qui est construit en l'honneur de sainte Marie et de saint Pierre dans le pays de Pincerais, et dont un homme libre, du nom d'Adelradus, a fait donation aux églises Sainte-Marie, Saint-Étienne et Saint-Germain en délivrant une pièce de droit.
Sed ipse Folradus abba de presente adstabat et taliter dedit in respunsis quod ipso Placicio monasthyrio post se ad parte sancti Dionisii numquam reteniat malo ordine iniuste, pro eo quod dixet quod francus homo, nomine Hagadeus, ipso monasthyrio Placicio ad monasthyrio sancti Dionisii manus potestatiuas per suum strumentum condonasset et per ipsa tradicione plus obtingit ipsae monasthyrius Placicius ad casa sancti Deonisii ad habire quam ipsius Herchenrado episcopo ad parte sancti Marie et sancti Stephani et sancti Germani ad reddere.	Mais cet abbé se trouvait là au même moment et donna ainsi en réponse que ce monastère de Plaisir, jamais il ne le retenait par-devers lui contre toute justice pour le compte de Saint-Denis, parce qu'il dit qu'un homme libre du nom de Hagadeus avait fait don de ce monastère de Plaisir, qu'il possédait, au monastère de Saint-Denis, en établissant une pièce de droit, et que par cette donation il était plus voué à détenir ce monastère de Plaisir pour le monastère de Saint-Denis qu'à le rendre audit évêque Herchenradus pour le compte de Sainte-Marie, Saint-Étienne et Saint-Germain.

Aucun des archaïsmes manifestes et presque toujours conventionnels que l'on relève dans le texte (dans l'ordre : *sublimatur*, § 2 / *audiendum*, § 3 / *termenandum*, § 3 / *resederimus*, § 3 / *recensenda(s),* § 5 / *declaratur,* § 5 / *deberint,* (§ 5) / *hac causa sic acta uel perpetrata esse cognouimus,* § 8 / *uidetur,* § 8) n'apparaît ici.

Outre deux occurrences de *post se* (§ 3-4), tournure déjà rencontrée dans les diplômes précédents, et la tournure pléonasmique *malo ordine iniuste* (§ 3), on remarque :

- la présence de *plus… quam* (§ 4), directement traduisible par « plus… que » ;

- l'adjectif *francus* (§ 3) pour *liber,* employé deux fois dans ce passage, semble bien n'avoir jamais été utilisé dans les diplômes mérovingiens[545].

- la relative *qui est constructus* (§ 3) qui observe un phrasé ici parfaitement naturel, sans rejet du syntagme verbal en fin de proposition, avec le participe passé après *esse* ;

- la tournure *pro eo quod dixet quod* (§ 4) parfaitement française dans sa structure, et presque directe par son lexique : *pro* peut valoir pour *per* (sans ce que cela soit nécessaire), et *eo* est remplacé en AFC par **ecce+hoc* > « ceo » ;

- enfin, l'emploi de l'infinitif après une préposition, *ad habire* / *ad reddere* (§ 4) qui marque nettement la disparition de l'adjectif verbal – à moins que ce ne soit là un germanisme du type *zu haben* ?

Le reste du texte contient quelques autres éléments qui dénotent l'oralité spontanée : l'*arenga*, après avoir utilisé, comme on l'a déjà observé dans les textes précédents, un *quando* (§ 2) à la place d'un *cum*, emploie un *quomodo* (§ 2 > « comme ») là où on avait l'habitude de lire jusqu'ici un *sicut*. On trouve aussi en fin d'exposé une double négation (*nec… nullum drictum habebant,* § 6) tout à fait caractéristique de la langue orale depuis Plaute et qui s'est maintenue notamment en italien.

Le formulaire, à l'évidence, est dans la continuité des Mérovingiens : *ut dum* au sens de *quia* apparaît trois fois, *per strumentum* (§ 3), *ad parte* (§ 3), *taliter dedit in respunsis* (§ 4), etc., sont autant d'exemples de continuité. La graphie est sinon semblable, du moins à peine plus normée que celle des diplômes émis avant l'accession de Pépin à la royauté (*monasthyrio* peut servir d'exemple). Les changements sont finalement minimes :

- *sopita* est remplacé par *indulta* (§ 8) ;

- des ablatifs absolus inspirés de tournures chrétiennes, comme on en rencontre dans les *Vitae*, font leur apparition : *Christi misericordia conspirante* (§ 5) / *protegente deuina dextera Dei* (§ 6). C'est probablement là une conséquence de la cléricalisation de la « chancellerie », comme du reste les *diuina mystheria* (§ 5) ;

- si les archaïsmes sont les mêmes que précédemment, en revanche certaines des tournures en protofrançais relevées ci-dessus sont plus innovantes encore que ce que l'on a trouvé dans les diplômes mérovingiens : il est bien possible de saisir dans certain diplômes au moins une partie de l'évolution du français préarchaïque.

[545] C'est la conclusion que l'on peut tirer après une triple vérification : 1° dans l'index fourni à la fin du deuxième volume des *Die Urkunden der Merowinger* publiés par Theo Kölzer (p. 820), 2° dans le *Wörterverzeichnis zu den Diplomata regum Francorum e stirpe Merowingica,* Gießen-Lahn, 2e éd. 2002 (1re éd. 1978) de Gerhard Köbler (p. 123-124), 3° dans le fichier plein texte issu de l'OCRisation des deux volumes des *Urkunden der Merowinger* et consulté via l'interface Philologic.

13. 790 – Précepte de Charlemagne. Palais de Kostheim

Charlemagne confie à Saint-Denis la possession de biens acquis par l'abbé Maginarius à Binzheim et Rümminen en Breisgau, quoique ces domaines aient été illégalement soustraits au fisc.

(1) Carolus, gratia D*e*i rex Francorum et Langobardorum ac patricius Romanorum.

(2) Notum esse uniuersis nostris credimus fidelibus, qualiter, tempore genitoris nostri bonae memoriae Pippini, quondam regis, seu et auunculi nostri Carolomanni, res aliquae in ducatu Alamanniae fisci ditionibus redactae fuerunt, quas modo diuersi homines quasi iure proprio possedebant iniuste et aliquas exinde iam per uenditiones, donationes seu diuersos quoslibet modos habebant dispersas. **Niveau 3**

(3) Ex quibus Hrodhardus, comis quondam, ab Unnido seu ab aliis hominibus per cartas uinditionis exinde res aliquas uisus fuit conparasse quae ponuntur in pago Brisigauia, in loca nuncupantes Binuzhaim, siue et Romaningahoba uel in ceteris locis cum eorum adiecenciis et appendiciis, quae partibus s*anct*i Dionisii martyris, ubi eius praeciosum corpus requiescit, inlicito ordine uisus fuit uendidisse uel delegasse, unde Mainarius abba per suos uuadios legibus nobis uisus est reuestisse. **Niveau 3**

(4) Sed nobis considerantibus ob amorem D*e*i et reuerentiam s*anct*i Dionisii pro mercedis augmentum et animae nostrae remedium seu stabilitatem regni nostri deinceps per nostrum p*rae*ceptum praefatas res ad ipsa casa D*e*i prumptissimo animo et uoluntate benigna concedere ac delegare decreuimus. **Niveau 3**

(5) Propterea hoc nostrae firmitatis praeceptum iussimus conscribi, ut memoratas res cum omni integritate, cum terris, domibus, aedificiis, mancipiis, uineis, siluis uel cunctis ibidem adiecenciis, uel appendiciis in quibuslibet locis, sicut antea ipsa casa D*e*i uisa fuit possedesse, ita et deinceps per nostrum praeceptum plenius in D*e*i nomine confirmatum ab ac die pars praefatae basilicae s*anct*i Dionisii habeat, teneat atque possedeat et in nostra aelymosina ibidem omni tempore in augmentis proficiat. **Niveau 3**

(6) Et ut haec auctoritas firmior habeatur, uel per tempora melius conseruetur, manu propria firmauimus, et de anulo nostro sigillare iussimus. **Niveau 3**

(7) *Signum* Caroli gloriosissimi regis.

Ercanbaldus, ad uicem Radoni, subscripsi.

Data pridie k*alendas* sept*em*bris, anno uigesimo secundo regnum domni n*ost*ri Caroli excellentissimi regis. Actum Copsistaino, in D*e*i nomin*e*, felicit*er*.

La langue de ce diplôme est homogène, l'ensemble appartenant à un niveau 3 où les archaïsmes sont peu nombreux (hyperbate du syntagme nominal *uniuersis nostris (credimus) fidelibus,* § 2 / *ponuntur,* § 3 / *uisus est,* § 3 / *conscribi,* § 5 / *habeatur,* § 6 / *conseruetur,* § 6), à l'instar des romanismes (*unde* [§ 3] comme dans les textes 8-11 / *exinde,* § 2 / *ibidem,* § 5). L'ablatif absolu *sed nobis considerantibus ob amorem Dei et reuerentiam sancti Dionisii* (§ 4) paraît recevoir la même explication que les ablatifs absolus du texte précédent : insertion du style patristique, liée à la cléricalisation de la « chancellerie ».

La graphie sensiblement plus soignée que dans les textes précédents, de quinze ans au moins plus anciens, peut laisser supposer l'avancement de la réforme linguistique, d'autant mieux que le niveau 2 n'est pas observable ici. Il faudrait, pour mieux saisir la chronologie de l'évolution de la langue, consulter les documents de la fin du règne de Charlemagne, ce qui n'a pas été possible ici. Dans tous les cas, la tendance qui aboutira sous Louis le Pieux semble se confirmer.

14. 821 – Précepte de Louis le Pieux. Palais de Thionville

Confirmation d'un échange de deux bonniers de terre arable sis en Vexin, à Linconovilla, conclu d'accord entre l'archichapelain Hilduin, abbé de Saint-Denis, et un certain Richebodon.

In nomine d*omi*ni D*e*i et saluatoris n*ost*ri Ih*es*u Chr*ist*i, Hludouuicus, diuina ordinante Prouidentia, imperator augustus. **Niveau 4**

Si enim ea quae fideles imperii no*st*ri pro eorum oportunitatibus inter se commutauerint, n*ost*ris confirmamus edictis, imperialem exercemus consuetudinem, et hoc in postmodum iure firmissimo mansurum esse uolumus. **Niveau 4-5**

Idcirco nouerit omnium fidelium n*ost*rorum tam praesentium quam et futurorum sollertia quia uir uenerabilis Hiluinus, abba ex monasterio s*anc*ti Dionisii martiris Ch*rist*i, Parisiacensae sacrique palatii n*ost*ri summus capellanus, necnon et quidam homo [nomine Richbodo, a]d n*ost*ram accedentes clementiam, innotuerunt celsitudini n*ost*rae eo quod [pro a]mbarum partium oportunitati [aliquas] res inter se commutasse. **Niveau 4**

16. 839 – Précepte de Louis le Pieux. Palais d'Attigny

Confirmation d'un échange d'une douzaine de bonniers et un arpent de terre, de prés et vignes, sis à Ligny et à Cuisy, au pays de Meaux, conclu avec permission impériale entre Hilduin, abbé de Saint-Denis, et Ermentrude, abbesse de Jouarre.

(1) In nomine D*omi*ni D*e*i et saluatoris n*ost*ri Ih*es*u Chr*ist*i, Hludouuicus, diuina repropitiante clementia, imperator augustus. **Niveau 4**

(2) Si enim ex ea quae fideles imperii n*ost*ri pro eorum oportunitatibus inter se conmutauerint, n*ost*ris confirmamus edictis, imperialem exercemus consuetudinem, et hoc in postmodum iure firmissimo mansurum esse uolumus. **Niveau 4-5**

(3) Idcirco nouerit omnium fidelium n*ost*rorum tam praesentium quam et futurorum industria quia Hilduinus, uir uenerabilis, monasterii s*anct*i Dyonisii[546] abba, nobis innotuit eo quod cum Ermentrudi, monasterii s*anct*ae Mariae Ioderensis abbatissa, pro ambarum partium oportunitate de quibusdam commutationem fecisset. **Niveau 4**

[546] Dionisii *Bouquet*.

Dedit igitur praedictus Hilduinus abba, ex ratione praefati monasterii sui s*anct*i Dionisii Parisiaecensae, memorato Richbodoni, in pago Uilcasino, in loco qui dicitur Lincono uilla, de terra arabili bunuarios duos. **Niveau 3-4**

(4) Dedit igitur n*ost*ro permissu praedicta Ermentrudis abbatissa de rebus s*anct*ae Mariae sibi commissis partibus monasterii s*anct*i Dyonisii[547] uel Hilduini abbatis, in pago Meldensi et in uilla quae uocatur Cuciacus, curtiles II habentes inter ipsos curtiles et uineam plus minus bunuarium unum et arpennum unum, inter terram arabilem et pratum ac concites bunuaria XI et arpennum unum. **Niveau 3-4**

Et e contra, in conpensatione huius rei, dedit idem Richboto, ex suo proprio, praefato Hilduino [terram a]d partem iam dicti monasterii sui in ipso pago, seu in ipsa uilla, de terra arabili bunuarios duos. **Niveau 3-4**

(5) E[548] contra, in recompensatione huius meriti, dedit iam dictus uir uenerabilis Hilduinus abba, ex rebus monasterii sui iam fati, partibus s*anct*ae Mariae monasterii Ioderensis seu Ermentrudis abbatissae, in ipso pago et in uilla quae dicitur Liniacus, de rebus sancti Dyonisii[549] curtiles tres, habentes inter ipsos curtiles et uineam plus minus bunuarium unum et dimidium, inter pratum et terram arabilem bunuaria XI et arpennum unum. **Niveau 4**

Unde et duas commutationes pari tenore conscriptas manibusq*ue* bonorum hominum roboratas se prae manibus habere professi sunt. **Niveau 4**

(6) Unde et duas commutationes pari tenore conscriptas manibusque bonorum hominum roboratas se prae manibus habere professus est. **Niveau 4**

Sed, pro integra firmitate, petierunt celsitudini n*ost*r[ae ut ipsas conmutatione]s d[enuo] per n*ost*rum mansuetudinis praeceptum plenius confirmare deberemus. **Niveau 4**

(7) Sed, pro integra firmitate, petiit celsitudinem n*ost*ram ut easdem commutationes denuo p*er* n*ostr*ae mansuetudinis praeceptum plenius confirmare deberemus. **Niveau 4**

Quorum petitionibus denegare noluimus, seu, sicut unicuiq*ue* fidelium n*ost*rorum iuste petentium, ita nos illis concessisse atq*ue* in omnibus confirmasse cognos[cite]. **Niveau 4**

(8) Cuius petitioni denegare noluimus, sed, sicut unicuique fidelium nostrorum iuste et rationabiliter petentium, ita nos illis concessisse atque in omnibus confirmasse cognoscite. **Niveau 4**

547 *Id.*

548 Omisit *Bouquet*.

549 Dionisii *Bouquet*.

Praecipientes ergo, iubemus ut inspectas easdem commutationes, sicut per eas plenius declaratur, quicquid pars iuste et rationabiliter alteri contulit parti, deinceps per hanc n*ost*ram auctoritatem iure firmissimo teneat atq*ue* possideat, uel, quicquid exinde facere uoluerit, libero in omnibus perfruatur arbitrio faciendi. **Niveau 3-4**

(9) Precipientes ergo, iubemus ut, quicquid pars iuste et rationabiliter alteri contulit parti, deinceps p*er* hanc n*ost*ram auctoritate*m* teneat atque possideat, et faciat exinde iure ecclesiastico quicquid elegerit. **Niveau 3-4**

Haec uero auctoritas ut per futura tempora pleniorem obtineat firmitatem, de anulo n*ost*ro subter iussimus sigillari (N. T.). **Niveau 4**

(10) Et ut haec auctoritas commutationis firmior habeatur et per futura tempora plenius conseruetur, de anulo n*ost*ro eam subter iussimus sigillare. **Niveau 4**

Hirminmaris diaconus ad uicem Fridugisi recognoui et <sigillaui> (S. R.)

(11) Glorius notar*ius* ad uicem Hugoni recognoui et (S.)

Data *octau*o idus nouemb*ris*, anno Chr*ist*o propitio octavo imperii domni Hludouuici serenissimi augusti, indictione *quindecim*a. Actum Theodonis uillae, palatio regio, in D*e*i nomine, feliciter, am[en].

Actum Attiniaco, palatio regio, anno XXVI imperii domni n*ost*ri Hludouuici piissimi imp*erat*oris.

Datu*m* X k*alendas* febr*uarias*, indictione II, in D*e*i nomine feliciter.

Ces deux diplômes royaux appartiennent à un type plutôt rare avant le IXe siècle : celui de la confirmation d'échange[550], dont on a quatre exemples connus pour Charlemagne. Le dernier daté de 807 et quelque peu différent des précédents[551], a servi de modèle pour ce genre de diplômes à partir de Louis le Pieux, souverain qui a joué un grand rôle non seulement dans l'établissement des pratiques légales, mais aussi dans l'élaboration des documents[552].

Les différences de rédaction, même dans le formulaire, n'ont aucune signification sociolinguistique nette. Elles tiennent seulement au style du rédacteur, et démontrent une fois de plus la plasticité du formulaire, terme qui désigne un stock de tournures et de termes conventionnels réutilisables à l'unité, bien plus que de longs blocs de phrases immuables.

Ces deux textes sont révélateurs de la recherche d'un compromis langagier qui permette de donner au document une teneur langagière élevée tout en assurant la compréhension de l'action juridique. Protocole et eschatocole sont en effet rédigés dans une langue à la structure latine (tardive) incontestable, c'est-à-dire en niveau 4. Mieux encore, l'*arenga* (§ 2), avec ses deux

[550] Philippe Depreux, « The development of charters confirming exchange by the royal administration (eighth-tenth century) », dans *Charters and the use of the written word in medieval society,* éd. Karl Heidecker, Turnhout, 2000, p. 47. Sur 100 diplômes de ce genre repertoriés pour les IXe-Xe siècles, 30 ont été faits sous Louis le Pieux, et autant sous ses fils.

[551] *Ibid.,* p. 47-48. Le diplôme en question, conservé en original, est édité dans les *M.G.H.*, *Die Urkunden Pippins, Karlmanns und Karls des Großen,* éd. Engelbert Mühlbacher, n° 206, p. 275-276.

[552] *Ibid.,* p. 56.

hyperbates successives (*nostris confirmamus edictis, imperialem exercemus consuetudinem*) et sa proposition infinitive intégrant un participe futur (*mansurum esse uolumus*), atteint presque le niveau 5.

La notification (§ 3) est d'un niveau similaire (peut-être à peine inférieur dans le texte 14), où les seuls éléments proprement romans se situent dans le nouveau paradigme du plus-que-parfait de l'indicatif. Dans le texte 16 en effet, on trouve un *fecisset* à la place d'un *fecerat,* usage visiblement consacré par le formulaire[553]. Peut-être – ce que nous ne pensons pas – s'agit-il aussi d'un emploi authentique du subjonctif lié au discours rapporté. Au même endroit dans le texte 14, l'emploi de *commutasse* correspond très probablement à une erreur de graphie pour *commutassent*, peut-être conditionnée par une proposition infinitive à laquelle aurait pu penser le scribe ou le rédacteur. Dans tous les cas, c'est une confusion phonétique comme on en trouve plus fréquemment dans les diplômes mérovingiens (cf. notamment l'analyse du texte 5).

L'exposé se fixe à un niveau intermédiaire entre 3 et 4, puis se relève vers le niveau 4, qui est aussi celui du dispositif et de l'eschatocole. La seule partie du discours qui reprenne un niveau 3-4 est, pour les deux textes, le dispositif. On observe donc des fluctuations de niveaux aux mêmes endroits : le cœur de l'exposé et le dispositif, qu'il suffit d'ailleurs de lire (ou entendre lire) pour avoir l'essentiel de l'action juridique. Mais ces fluctuations sont moindres dans le texte 16 qui observe dans son ensemble une tenue plus latine.

a) Voici un extrait de l'exposé du texte 14 (§ 5) :

Et e contra, in conpensatione huius rei, dedit idem Richboto, ex suo proprio, praefato Hilduino [terram a]d partem iam dicti monasterii sui in ipso pago, seu in ipsa uilla, de terra arabili bunuarios duos.	Et inversement, en compensation de cela, le même Richbodo donna de sa propriété audit Hilduin une terre destinée à son susdit monastère, dans ce pays, et dans cette *uilla*, deux bonniers de terre arable.

Le texte observe un compromis langagier qui lui permet de rester dans une zone d'interférences entre la latinité et la romanité :

- *in conpensatione huius rei :* le rédacteur qui, à l'instar du texte 16, suit sur ce point la tournure du formulaire[554], emploie une tournure « médiatrice », que l'on peut tenter de situer au sein d'une variation diastratique :

* *hanc ad rem compensandam / hoc ad compensandum* niveau 5

[553] On le retrouve, associé à cette expression, dans les *Formulae imperiales, Additamentum,* n° 1, p. 328 et la *Collectio Patavinensis,* n° 5, p. 459 (éd. Zeumer).

[554] C'est en effet exactement la même structure en forme de groupe nominal prépositionnel que l'on retrouve dans la formule n° 3 des *Formulae imperiales* (*« in compensatione huius rei »,* éd. Zeumer, p. 289), et dans la formule n° 5 de la *Collectio Pataviensis* (*« in compensatione harum rerum », ibid.*, p. 459).

* *ad hanc rem compensandam / ad hoc compensandum*	niveau 4
* *in huius rei conpensatione*	niveau 3
**** in conpensatione huius rei***	**niveau 2-3**
* *in conpensatione ipsius rei*	niveau 2
* *in conpensatione de ipsa re/causa*	niveau 1

Le choix des variations n'est, bien sûr, pas exhaustif, mais devrait donner un aperçu, nécessairement un peu vague à ce point de l'étude, de l'articulation entre la notion de diasystème et celle de niveaux de langue. On remarque que l'emploi de l'adjectif verbal ou du gérondif, structure évanescente (pour ne pas dire proprement évanouie à cette époque) dans la langue courante, est soigneusement évité par les deux textes dans cette partie du discours, alors qu'on le trouve dans le dispositif du texte 14 (*arbitrium faciendi,* § 9). C'est la structure courante non marquée qui l'emporte, telle qu'on la retrouve en AFC, tandis que la structure prépositionnelle, marquée car nettement innovante dans cet emploi, est elle aussi évitée.

- *idem, ex, prefato :* ces lexèmes sont là pour donner facilement une coloration ancienne, solennelle, mais aussi juridique (particulièrement pour *prefato*), à la place de *ipse* et de la préposition *de*. Leur emploi est lié au formulaire : il est remarquable de les voir se raréfier, si ce n'est disparaître parfois, dès que le texte passe à la description des biens, qui s'éloigne du formulaire : *ipse* apparaît ici deux fois à trois mots d'intervalle. Ce sont les seules occurrences assurées de cet épidictique dans le texte 14 ; or, il en est de même dans le texte 16, qui concentre les trois occurrences du même mot dans la même partie du discours. On se souvient des occurrences beaucoup plus nombreuses de *ipse* dans les diplômes de jugement mérovingiens : les rédacteurs des formules carolingiennes se sont donc efforcés de gommer cet aspect trop romanisant (voire trop mérovingien ?), sans que les rédacteurs de diplômes renoncent pour autant à l'employer là où l'intention pragmatique prime la forme. Il semble que l'emploi fréquent de *ipse* (ou de *ille*) caractérise les niveaux 1 à 3 de l'échelle proposée par Michel Banniard.

- *de terra arabili bunuarios duos* (§ 4) : cet ordre ascendant peut sembler plutôt formel. On le retrouve, dans tous les cas, dans le style extrêmement simple des polyptyques[555]. Le mot *bunuarios*, « bonniers », est un terme technique d'arpentage tout à fait répandu, qui serait issu du gaulois *botina*, la borne[556], et ne correspond pas en tout cas à une unité de surface latine (qui pourrait être l'acre ou la jugère).

[555] Polyptyque d'Irminon, « De Mantula », 2 : *« Habet ibi de terra arabili bunuaria XVI, de uinea aripenno VII, de prato aripennos III. Aspiciunt ibi mansi IIII et hospites duo. Habet de terra arabili XXXI, de uinea aripenno II, de prato aripennos III »* (*Das Polyptychon von Saint-Germain-des-Prés : Studienausgabe unter Mitwirkung von Konrad Elmshäuser und Andreas Hedwig,* éd. Dieter Hägermann, Cologne, 1993, p. 166).

[556] Phina Gavray-Baty, *Le vocabulaire toponymique du Ban de Fronville,* Liège-Paris, 1944, p. 69.

b) Voici maintenant le dispositif du texte 14 (§ 9) :

Praecipientes ergo, iubemus ut inspectas easdem commutationes, sicut per eas plenius declaratur, quicquid pars iuste et rationabiliter alteri contulit parti, deinceps *per hanc nostram auctoritatem* iure firmissimo teneat atque possideat, uel, *quicquid exinde facere uoluerit*, libero in omnibus perfruatur arbitrio faciendi.	Par ce précepte donc, nous ordonnons que, une fois examinés ces mêmes actes d'échange, comme cela appert assez nettement par eux, quel que soit ce qu'une partie apporte selon le droit et l'équité à l'autre partie, elle l'obtienne et possède ensuite par cette charte qui est la nôtre, et, quel que soit ce qu'elle voudra en faire, qu'elle jouisse pleinement et en tous points de la liberté de le faire.

Dans ce passage, on observe un certains nombre d'archaïsmes lexicaux et morphologiques. Les premiers sont soulignés, les seconds encadrés. Le superlatif *firmissimo* ainsi que la forme du futur II, *uoluerit*, sont des formes métastables observables en ancien français. On peut bien sûr discuter de certains choix : *iubere* est-il vraiment archaïque à l'époque ? On peut le supposer par son absence des *scriptae* romanes. Dans tous les cas, cet ensemble contient assez d'éléments typiquement latins pour sembler incontestablement représentatif de la latinité restaurée. La place du verbe, en fin de proposition, ajoute à cette impression de latinité telle qu'on l'écrivait trois ou quatre siècles plus tôt, une latinité agrémentée de quelques raffinements stylistiques (hyperbate *libero… arbitrio*). Néanmoins, on trouve, erratiques, deux séquences brèves dont le vocabulaire, la morphologie et, plus encore, l'ordre des éléments, correspondent directement à la langue parlée communément à l'époque : ce sont les segments imprimées en italique. Les éléments de maquillage, encadrés et soulignés, y sont donc bien moins présents que dans le reste de la phrase, et il serait aisé de leur donner l'apparence qu'on leur trouve dans les textes littéraires en ancien français :

- *per hanc nostram auctoritatem* = <*per *eccistam nostram auctoritatem*>, « par ceste nostre auctorité ». La tournure qui consiste à faire précéder le possessif par l'indéfini (*hic* en latin traditionnel suffit à exprimer une nuance possessive), est typiquement romane. On lit encore au XIIIe siècle : « La fille à cest nostre munier »[557] ;

- *quicquid exinde facere uoluerit* = <quid quid inde facere uoluerit> « que que[558] en fere voldrit », où « voldrit » est la reconstitution la plus probable de *uoluerit* tel qu'on pourrait le retrouver en ancien français archaïque : la *Cantilène de sainte Eulalie* contient en effet au vers

[557] « Le Meunier et les .II. Clers », dans *Recueil général et complet des fabliaux des XIIIe et XIVe siècles imprimés ou inédits,* Paris, 1883 (1ère éd. 1756), t. V, p. 92, v. 275 (référence obtenue grâce aux bases numériques des éditions Garnier (http://www.classiques-garnier.com/numerique-bases).

[558] Le *FEW* ne signale le passage à « quoi que » qu'à partir du XIIe siècle.

n° 20 un « voldret » (< *uoluerat*). On remarque d'ailleurs que les formes métastables sont limitées à un corpus restreint de verbes : ce n'est sans doute pas un hasard si l'on retrouve ce même verbe *uelle* dans cette cantilène, conjugué selon l'ancien paradigme du plus-que-parfait, si proche morphologiquement du futur antérieur que l'on trouve ici. C'est comme pour l'imparfait du subjonctif, que l'on trouve encore dans ce diplôme, mais appliqué à un cercle très restreint de verbes, et avant tout à *debere* (voir texte 8, comme d'ailleur pour l'explication d'*exinde*).

Ces brèves séquences d'oralité spontanée pourraient, bien entendu, se retrouver dans certains textes d'époque préromane. C'est la situation chronologique du texte qui permet de les qualifier de romanes, sans quoi il faudrait préciser que ce ne sont que des prototypes. Significative avant tout est la variation de niveaux au sein d'un même texte pour cette époque : elle signifie que la réforme linguistique carolingienne n'a pas toujours isolé le latin de la langue romane.

15. 832 – Précepte de Louis le Pieux. Monastère de Saint-Denis

Confirmation, à la prière de l'abbé Hilduin, de la réforme introduite par le synode de Paris, les archevêques Aubry de Sens et Ebon de Reims avec leurs suffragants, et les abbés Benoît et Arnoul, dans l'abbaye de Saint-Denis.

La réforme monastique décidée à Aix-la-Chapelle en 817, qui prévoyait l'introduction de la règle bénédictine dans tous les monastères de l'Empire, avait abouti à l'inspection de l'abbaye de Saint-Denis par Benoît d'Aniane et par Arnoul, abbé de Noirmoutier. En effet, l'abbaye royale, par suite d'une longue négligence des abbés (cf. le texte 8), souffrait d'une sécularisation progressive qui semblait la conduire au schisme, la plupart des moines s'étant mués en chanoines pour finalement expulser dans une *uilla* de l'abbaye ceux qui, demeurés fidèles à leurs vœux monastiques, allaient profiter de la réunion de 817 pour revendiquer l'abbaye. Mais ces derniers, comme l'explique le texte, furent déboutés, au plus tard en 821. Il fallut que l'abbé Hilduin, connaissant le péril qui le menaçait lui-même, aille trouver l'empereur en 829, au moment où les évêques de *Francia* étaient réunis en concile à Paris[559] : ceux de Sens et de Reims s'engagèrent auprès d'Hilduin à réfléchir à la réforme de la discipline évanouie dans ce monastère et à y restaurer la règle de saint Benoît. En 830 se tint donc à Saint-Denis un premier synode, dont il reste un document, qui est visiblement la source du diplôme qui nous occupe[560] : y sont en effet narrés les actes de repentance des frères.

Mais, profitant sans doute de la disgrâce de Hilduin et de son exil à Corvey en 830[561], les condamnés de 829 cherchèrent à faire réviser la sentence qui les avait frappés : ils protestèrent contre les prélats qui avaient siégé au synode de 829 en dénonçant les violences qui leur avaient été faites. Hilduin, qui entretemps était revenu de Corvey et avait recouvré ses abbayes de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés, reçut l'ordre de convoquer à Saint-Denis les évêques accusés ainsi que d'autres évêques qui n'aient pas encore connu de l'affaire, pour procéder à une révision du procès et le terminer canoniquement, ce qui fut fait, de nouveau contre les accusateurs, convaincus de mensonge, et au profit de la règle bénédictine. À la suite de ce second synode, qui eut lieu en janvier 832, fut rédigée la *Constitutio de partitione bonorum monasterii sancti Dyonisii*, acte de la fondation de la mense conventuelle[562] : y sont énumérés les textes contenant les accusations portées par des moines contre les évêques, le récit des faits accompagné du nom

[559] Léon Levillain, « Études sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne », dans *B.É.C.,* [2e part.] t. 86, n° 1, 1925, p. 35-39.

[560] *Concilia aevi Karolini,* t. I, éd. Albert Werminghoff, Hannovre-Leipzig, 1908, t. 2, p. 683. Le texte, lacunaire, est édité à la suite, p. 683-687, de même qu'une large part de notre diplôme du 26 août 832, sous forme de notes, p. 683-684, et surtout p. 685-687.

[561] Sur le contexte de crise politique de ces années, cf. Jean-Pierre Brunterc'h, « Moines bénédictins et chanoines réformés au secours de Louis le Pieux (830-834) », dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France,* 1986, p. 70-85, et ici plus particulièrement p. 75-76.

[562] L. Levillain, *op. cit.,* p. 40-41. « Hilduin, persuadé que, pour prévenir une nouvelle défection des moines, il fallait que ceux-ci n'eussent plus désormais à souffrir de la négligence des abbés et à craindre pour leur subsistance journalière, affectait aux usages du monastère des revenus et des domaines qui constituèrent la mense conventuelle, distincte de la mense abbatiale » (p. 41, n. 2).

des témoins, puis les actes de profession de foi réitérée des moines. Ces textes ont été perdus depuis, à l'exception du règlement qu'Hilduin a fait confirmer par l'empereur au mois d'août suivant, que voici.

(1) In nomine d*omi*ni D*e*i et saluatoris nostri Ih*es*u Chr*ist*i. Hludouuicus, diuina ordinante prouidentia, imperator augustus.

(2) Diuinis praeceptis et apostolicis monitis incitamur, sed et imperatorii regiminis officio commonemur ut, pro ecclesiae statu atq*ue* s*anct*ae religionis augmento, impigro semper uigilemus affectu, ac pernecessario seu fructuoso studiosoq*ue* laboremus effectu.

(3) Et si quid usquam reprehensioni inuenitur obnoxium, regiae auctoritatis sollicitudine corrigamus, quatenus auia reuocantes, superflua amputantes, conlapsa quoq*ue* reparem*us*, atq*ue* reparata et ab ecclesiasticis uiris apostolorumq*ue* D*omi*ni successoribus, Sp*irit*u S*anct*o regente, bene statuta edictis imperialib*us* confirmem*us*.

(4) Quia dignum profecto est ut q*uo*d sacerdotalis dignitas, diuino inluminata Sp*irit*u, corpori[563] Chr*ist*i, q*uo*d est eccl*esi*a eiusdem D*e*i ac D*omi*ni et saluatoris n*ost*ri, redempta sanguine, adinuenit in salute, uel reformata statuit in religionis augmento, id imperialis maiestas inuiolabiliter p*er*mansurum in p*er*petuum potestatis suae studeat roborari praecepto.

(5) Q*uoniam* quicquid in huiuscemodi negotiis laboratum seu pio cultui a nobis fuerit dedicatum, hoc procul dubio n*ost*rae mansuetudinis regno et populo regendo credim*us* specialius profuturum.

(6) Idcirco notum e*ss*e uolumus omnibus fidelibus, praesentibus scilicet et futuris, quia, postquam, D*e*o auspice, imperium paternum suscepim*us*, studii nobis maxime semper fuit, ut D*omi*ni ecclesia, magnificentia eius humilitati n*ost*rae diuinitus regenda tuendaq*ue* commissa, felicibus polleret successibus, eamq*ue*, quantum n*ost*rae adtinet augustae deuotioni, incessanter ad meliora prouehere, et ab illa quicquid noxium erat eradicare at*que* in ea incrementa uirtutum plantare[564].

(7) Quapropter saepissime sacerdotes domini, quorum id officii esse noueramus, admonere curauim*us*, ac n*ost*ram principalem auctoritatem adiutricem ad eorum ministerium iuxta uoluntatem D*e*i exsequendum prompte exhibuimus, ut, quicquid in ordinibus ecclesiasticis uel in quacumq*ue* persona emendatione dignum inuenirent, pastorali auctoritate, postposita qualiter torp̣oris neglegentia uel personarum acceptione, incunctanter corrigerent et ad statum rectitudinis perducere decertarent.

(8) Uerum cum ipsi, n*ost*ra sedula exhortatione admoniti suaq*ue* sollerti uigilantia, de statu et profectu s*anct*ae eccl*es*iae et sacris ordinib*us* et his[565] quae emendatione digna uidebantur, conuentu apud Parisius iussione nostra habito, strenua et deuota perspicacitate tractarent, inter cetera uisum est illis ut monasterium praeclarissimi et eximii Christi martyris beati Dyonisii

[563] corporis *Bouquet*.

[564] <studeremus> *Bouquet*.

[565] hiis *Bouquet*

sociorumq*ue* eius, quod constat tantorum martyrum nomine D*e*o dedicatum et a regib*us* Francorum progenitoribusq*ue* gloriae n*ost*rae amplissimis rebus ditatum, quo in eo monasticus ordo religiose D*e*o deseruiret, magna emendatione et correctione opus haberet.

(9) Q*uoniam* ab eo idem ordo ad multorum discrimen, nulla necessitate praepediente, nullius rei inopia obsistente, penitus erat auulsus, quam causam tam per se quamq*ue* et p*er* uenerabilem prudentemque uirum Hilduinum, memorati monasterii religiosum abbatem, n*ost*rae serenitatis auribus intimauerunt uti n*ost*ra piissima imperiali potestate p*er* eorum auctoritatem corrigeretur.

(10) Unde dignitas imperii n*ost*ri, tantorum uirorum saluberrima admonitione[566] et eiusdem uenerabilis abbatis Hilduini preces humillimas, more tranquillitatis n*ost*rae solito, gratanter benigneq*ue* suscipiens at*que* in omnibus emendabile iudicans, ne tanti ordinis conlapsio salutis n*ost*rae quoquo modo fieret dampnatio[567], ad eosdem praesules ecclesiarum idem censuimus referri negotium, ut n*ost*ri principatus auctoritate eorumq*ue* iudicio, quibus tanta est conlata potestas a D*omi*no, isdem ordo in eodem loco abs*que* retractatione restituere*tur*.

(11) Uenientes[568] ergo Aldricus metropolita Senonicus cum suffraganeis suis, necnon et Ebo metropolita Durocortorum cum suffraganeis suis, ad memoratum monasterium, habito conuentu, primum, q*uo*d idem monasterium ordini monastico constructum, dedicatum et rebus ditatum fuerit, et in eo ipse ordo, usq*ue* ad tempus quo sceptra imperialia, sup*er*na largiente gratia, clementia n*ost*ra suscepit et supra memorati Hilduini abbatis praelationem, ibidem utcumq*ue* uiguerit, manifestis indiciis regumq*ue* antiquis et modernis p*rae*ceptis et ep*isco*porum priuilegiis ac fidelium donationibus, palam cunctis est factum.

(12) Deinde diligentem inquisitionem fecerunt super his qui in eodem loco regularem promissionem fecerant.

(13) Ex quibus, quidam qui eandem professionem fecerant, desertores eiusdem propositi effecti, reb*us* humanis iam erant exempti : quorum p*er*ditio non sine magno animi ferri potest merore[569].

(14) Quidam etiam non eandem professionem se fecisse mentiti sunt, sed testib*us* patenter conuicti, pro sua contumacia canonicae penitentiae[570] sunt subacti.

(15) Quidam uero, immo maxima pars, qui hactenus in apostasiam prolapsi fuerant, coram uenientes, soloq*ue* se prostrantes, confessi sunt eandem professionem in eodem loco regulariter se promisisse, suiq*ue* misereri et a D*omi*no ueniam pro tanto admisso dari humiliter flagitauere.

(16) Qua confessione facta, cucullis, sui propositi, coram coetu ep*isco*porum et ceterorum sacerdotum cunctique sequentis ordinis cleri nobiliumq*ue* uirorum, non modica circum adsistente turba, se induerunt, atq*ue* in commune, ne aliquando, sicuti sibi aliisque iam in eodem

[566] Saluberrimam admonitionem *Bouquet*.

[567] Damnatio *Bouquet*.

[568] Ueniens *Bouquet*.

[569] Moerore *Bouquet*.

[570] Poenitentiae *Bouquet*.

loco contigerat, ab s*anct*ae professionis proposito diabolico propulsarentur instinctu, regularem promissionem iterauerunt.

(17) Pars denique quaedam eorum, illi scilicet qui, diuinae inspirationis munere acti et amore deuincti, in s*anct*ae religionis proposito et habitu adprime, absque ulla refragatione aut interpolatione, elegerunt uiriliter permanere et in cella eiusdem maioris monasterii, postquam ceteri monasticam uitam et habitum deseruerunt, usque ad hanc n*ost*rae demandationis sinodum[571] habitam degere, ante iam memoratos uenerabiles patres uenerunt, locumque pristinum, in quo promissionem fecerant et regulariter licet minus p*er*fecte uixerant, sibi et se petierunt loco restitui.

(18) Quorum semotio ob id acciderat, q*uonia*m, ut praediximus, mox ut diuina dignatio nos, paterna sede suscepta, imperialibus sceptris inniti uoluit, piae intentionis n*ost*rae sollicitudo exsequi procurauit ut religio, decor et omnis honestas a domno et genitore n*ost*ro diuae memoriae Karolo coepta et instituta, liquido et ueraciter, remota omni simulatione, in propriis quibusque mereret et uigeret ordinibus.

(19) Unde ad monasticae institutionis normam corrigendam duos religiosos et uenerabilis uitae uiros, Benedictum et Arnulfum abbates, constituimus, qui per n*ost*rum a D*e*o gubernandum et conseruandum imperium seduli huic negotio studiose insisterent.

(20) Idem uero boni et deuoti sed simplicissimi patres, supra memoratorum fr*atru*m calliditate et duritia suaque simplicitate abducti, non studio sed minus subtili et necessaria inuestigatione et prouidentia fallentes eos qui in soliditate suae professae saluationis perdurauerunt, a monasterio remouerunt atque in memorata cella collocauerunt, et illos qui propriae uoluntatis libitus non uirtute sed uersutia quaesierunt ac, collo de sub iugo regulae excusso, loro[572] disligatioris uitae soluti, ampliori itinere caelestem patriam petere sunt conati, in domiciliis reuerendi habitus et uitae monasticae reliquerunt.

(21) Sed laudabilius hi patres eccl*esia*e auctoritate sua dignae petitioni fr*atru*m, quos in suae religionis uirtute diximus permansisse, quia sic n*ost*ri assensus iussio fuerat, annuentes, rationabiliter et canonice satisfecerunt et ob suggestionis notitiam, ut n*ost*rae panderetur celsitudini, qualiter uel quo ordi[ne ta]m deuotissimum factum ab eisdem religiosissimis uiris sit caelebratum, duas sup*er* hoc iure pari tenore conscriptiones fecerunt e[asque mani]bus firmauerunt propriis, [ut] altera earum in archiuo ipsius monasterii ob memoriam et stabilitatem inibi huius ordinis p*er* futura tempora seruaretur, alteram n*ost*rae magnitudini direxerunt, ut illam palatinis scriniis iuberemus recondere ob monimentum et istius rite facti perpetuam firmitatem.

(22) Sed cum idem ordo, D*e*o annuente, quantum diuinitus uideri dabatur, in eodem loco feliter[573] incederet, antiquus salutis humanae inimicus quosdam ex ipsis fratribus sua organa efficiens, adeo insidiarum suarum furiis exagitauit, ut, conspiratione et coniuratione facta, et

[571] Synodum *Bouquet*.

[572] *loco* Werminghoff (p. 685, l. 37).

[573] = feliciter.

propositum monasticum abnegarent, et sine licentia sui abbatis propriiq*ue* ep*iscop*i ac metropolitani eorum legati dignitatis n*ost*rae dominationem adirent, et molestiam sup*er* hac ratione contra canonicam et propositi sui institutionem serenitatis n*ost*rae aurib*us* inferre pr*aes*umerent, offerentes nobis thomum[574] in accusationem et blasfemiam[575] ep*iscop*orum qui se de apostasia, in qua uersabantur paterna sollicitudine, n*ost*ra auctoritate correxerant et ad propositum q*uo*d abdicauerant redire suaserant, addentes etiam in eadem scedula[576] alia quae digna non sunt imperialib*us* n*ost*ris scriptis interferi.

(23) Porro n*ost*ra sollertia, auditis eorum querimoniis, supramemorato uenerabili uiro Hilduino n*ost*ra iussit clementia ut eosdem episcopos, contra quos querebatur, necnon et alios ab accusatione inmunes[577], iussione n*ost*ra ad ipsum uenire mandaret monasterium.

(24) Et quia ad notitiam n*ost*ram ipsi fr*atre*s suos misere clamores, unde nil ambiguum et sine iustae diffinitionis decreto fas est abscedere, complurium ep*iscop*orum diligenti examine rem reuentilari et canonice diffiniri et consopori[578] praecepim*us*, non quasi de praefata memoratorum patrum sententia, quae excellentiae n*ost*rae bene manebat per om*ni*a cognita, uel in aliquo dubitantes, sed ut maior Chr*ist*o D*omi*no D*e*o de percalcato hoste, qui iam dictos excitauerat fr*atre*s, triumphus fieret, et in eodem loco firmiori, quia iterata stipulatione idem ordo confirmaretur et q*uonia*m super pastores eccl*esi*ae dignitati n*ost*rae imperiali quaecumq*ue* ingerebatur accusatio, non sine certo et rationabili oblitteraretur[579] iudicio.

(25) Qui ad condictum tempus et diem ad suprascriptum uenere monasterium et ipsis accusatorib*us* cum scripto q*uo*d clementiae no*str*ae tulerant[580] coram exhibitis, cuncta quae in eorum accusatione dixerant uel scripserant falsa esse ueris assertionib*us* idoneisque prolatis testibus probauerunt, sicut ex ordine in scripto manifestatur quod ex hac causa a secunda constitutionis n*ost*rae sinodo[581] <in> archiuo n*ost*ri palatii cum cartulis, quae nomina testium continent qui utrisq*ue* conuen̲tib*us* interfuerunt, directis ob gestorum memoriam conseruatur, unde aliud etiam ab ipsius monasterii scriniis retinetur.

(26) Ipsi de cetero fr*atre*s, respectu diuino processu temporis corda illorum tangente, propositi sui strenui et praeteritarum neglegentiarum penitentiae[582] deuoti exsecutores effecti, consensu salubri et prudenti tres cartulas conscripserunt, ut una earum[583] ad caput gloriosissimorum Chr*ist*i martyrum fieret, altera regiae dominationis nostrae custodia seruari demandaretur, tertiam uero ipsius monasterii abbas haberet : in quibus se a beato patre Benedicto, docente s*anct*o Sp*irit*u, descriptam regulam sunt seruare u[e]lle professi et

574 tomum *Bouquet*.
575 blasphemiam *Bouquet*.
576 schedula *Bouquet*.
577 immunes *Bouquet*.
578 consopiri *Bouquet*.
579 obliteraretur *Bouquet*.
580 obtulerant *Bouquet*.
581 synodo *Bouquet*.
582 poenitentiae *Bouquet*.
583 eorum *Bouquet*.

unusquisq*ue* eorum nomen proprium cum gradu et monachi appellatione eisdem cartis subter firmauit.

(27) Quarum unam benignitatis n*ost*rae p*rae*sentiae exhibuerunt, humiliter postulantes, sicut et saepe memorati uenerabiles patres a quibus sinodales[584] diffinitiones caelebratae[585] sunt, auctoritatem n*ost*ram sedulo petierunt quatenus hoc q*uo*d tam subtili et diligenti inuestigatione inuentum et iusta ratione diffinitum seu salubri restitutione reparatum atq*ue* canonica auctoritate statutum esse dinoscitur, amplitudinis n*ost*rae priuilegio scriptis imperialib*us* confirmarem*us*, ut q*uo*d canonica docet auctoritas et uota regum cunctorumq*ue* fidelium qui ipsum locum propter monasticum ordinem ibi seruandum rebus suis ditauerunt, demonstrant, cum nequaquam ab eo sine periculo et regis et regni possit auelli, n*ost*ra imperialis potestas confirmatione prouideat, ne ex eodem loco modernis futurisq*ue* temporibus idem ordo destituatur, sed potius, Chr*ist*o D*omi*no largiente ad cumulum mercedis n*ostr*ae, coniugis quoque et prolis eorumq*ue* salutem, quorum post tantum lapsum reparatio facta est, necnon et eorum p*er* quos, D*e*o annuente, n*ost*ra auctoritate eadem reparatio caelebrata[586] est, simul et illorum informationem, qui post ad monasticum ordinem, Domino inspirante, ad eundem confluxerint locum, remota omni simulatione, semper in eodem monasterio regularis ordo permaneat, floreat et felicibus successibus, D*e*o opem ferente, polleat.

(28) Et ut haec auctoritas, quam ob Dei amorem et animae nostrae, coniugis et prolis, ut praediximus, salutem atq*ue* imperii n*ost*ri statum constituimus, firmiorem obtineat uigorem, et deinceps inconuulsa ualeat p*er*durare, quas inde pari tenore conscriptas firmationes fieri iussimus, ut una imperialis aulae reconditorio palatinis saluetur excubiis, altera ab ipsius monasterii custodibus in perpetuum, diligenti cura, debeat prouideri, easq*ue* manus n*ost*rae subscriptione subter firmauimus, et de anulo nostro sigillare iussimus.

(29) Signum (M.) Hludouuici serenissimi imperatoris. Hirminmaris notar*ius* ad uicem Theodonis[587] recognoui et (S.)

(30) Data VII k*alendas* s*eptem*br*is*, anno Chr*ist*o propitio XVIII imperii domni Hludouuici serenissimi imperatoris, indictione X. Actum monasterio s*anct*i Dyonisii, in D*e*i nomine feliciter. Amen.

Le commentaire ne peut qu'être bref : ce diplôme en niveau 5 est un exemple de prouesse littéraire. Lu à haute voix, et auquel cas lu très probablement en prononciation restituée, il serait incompréhensible ou presque à un auditoire autre que de fin lettrés. La structure est parfaitement latine, à quelques minimes détails graphiques près : (§ 4) *corpori Christi* = *corporis Christi* / (§ 10) *saluberrima admonitione* = *saluberrimam admonitionem*.

584 synodales *Bouquet*.

585 celebratae Bouquet.

586 celebrata *Bouquet*.

587 Theotonis *Bouquet*.

Les quelques autres remarques (non exhaustives) que l'on peut faire servent moins à démontrer des intrusions de la langue orale que le caractère tardif et non « classique » de ce latin d'apparat :

- (§ 10) ***dignitas iudicans****… censuimus = dignitate iudicante…, censuimus.*

- (§ 20) ***de sub,*** « de dessous », est probablement une influence patristique[588] ;

- (§ 23) ***supramemorato uenerabili uiro Hilduino*** *nostra iussit clementia* ***ut… mandaret*** *= Huilduinum iussit mandare* ;

- (§ 27) ***per quos*** *(…) eadem reparatio caelebrata est = a quibus* ;

Par ailleurs, ce diplôme est le seul à employer la préposition naturelle *sine* (§§ 13, 22, 24, 28) là où l'on ne rencontre ailleurs que le terme affecté *absque*[589], il comporte dix superlatifs synthétiques en *-issim-,* et quatre autres du même niveau (*saluberrimus, humillimus,* et deux occurrences de *maximus*).

Les statistiques réalisées pour les épidictiques dénombrent :

- 12 × *ipse,*

- 12 × *hic,*

- 22 × *is* (dont 10 *eorum* + 2 *earum*),

- 7 × *ille,*

- 30 × *idem,*

- 1 × *iam dictus* (§ 24),

- 12 × (*supra/iam*) *memoratus,*

- 1 × *suprascriptus* (§ 25).

D'emblée, on remarque l'abaissement de la fréquence de *ipse*, considérablement plus utilisé dans les textes de niveau 2. Son emploi, sans être exclu, est ici filtré au profit essentiellement de *idem*, plus « latin ». Le pronom *is* est lui aussi bien présent, mais très utilisé en fonction possessive, ce qui pourrait correspondre à une des rares influences de la langue orale, qui ne semble pas (la prudence s'impose sur ce point) avoir encore à cette époque majoritairement reporté cette fonction sur *ille*.

*

[588] C'est ce que suggère l'interrogation de la Library of Latin texts des éditions Brepols (http://clt.brepolis.net/llta/pages/Search.aspx) qui ne compte que deux occurrences dans la Vulgate, contre 25 dans les textes patristiques.

[589] R. Falkowski remarque l'absence de *sine* en latin mérovingien (« Studien… », p. 42). On peut admettre que *absque* ait été employé pour son caractère populaire, mais il n'empêche que son emploi n'a pas supplanté celui de « sans », qui est le seul à passer en français.

La situation présentée plus haut justifie un tel effort littéraire : Hilduin, revenu en grâce, doit prouver son attachement à l'empereur, son intégrité religieuse et sa capacité à reprendre en main son monastère dont l'abbatiat ne peut qu'être convoité. La tenue littéraire du texte tient aussi probablement à celui dont Hilduin s'est inspiré, le texte issu du synode de Saint-Denis. Les deux textes visant un auditoire d'évêques et éventuellement de moines, à une époque où la renaissance des lettres atteint une forme d'apogée, il était nécessaire qu'ils fussent conçus en des formes canoniques propres à marquer le sentiment d'adéquation entre la dignité éminente du clergé et celle de sa langue. La situation d'énonciation et le fond de l'affaire, exceptionnels par rapport aux autres diplômes du corpus, expliquent parfaitement le choix d'une latinité d'apparat pour ce texte.

17.-18. 845 – Précepte de Charles le Chauve. Palais de Compiègne

Charles le Chauve, à la prière de Leuto, *son fidèle, confirme que la donation faite par celui-ci au monastère de Saint-Denis des biens qu'il tenait de la libéralité royale, la* uilla *de Morancy dans le comté de Chambly, la* uilla *de Crouy et deux manses de la* uilla *de Trossy en Beauvaisis.*

[Dans la marge sont données les variantes de la deuxième expédition. Les italiques marquent l'appel des notes marginales.]

(1) In nomine s*anct*ae et indiuiduae Trinitatis, Karolus, gratia D*e*i, rex.

(2) Cum ea quae fidelibus nostris munificentia liberalitatis nostrae largimur, quae etiam ipsi ob amorem D*e*i s*anct*orum reuerentiae et seruorum Chr*ist*i utilitatibus tradere procurant, nostrae *auctoritatis* precepto secundum eorum petitione*m* ad deuotione*m* ipsorum confirmare satagim*us*, chr*ist*ianorum regum consuetudinem exercemus. **Niveau 5**

autoritatis

(3) Proinde nouerit omniu*m* fideliu*m* D*e*i ac nostrorum, presentiu*m* scilicet et futurorum industria, quia Leuto, fidelis *noster*, celsitudinis nostrae adiens excellentiam, petiit ut res quas ei largitatis n*ostr*ae benignitate per nostrae auctoritatis preceptu*m* in proprium tradidim*us* quasq*ue* ipse diuinae inspirationis amore *conpunctus* s*anct*o Dionysio, pretiosissimo patrono nostro, monachisq*ue* in eiusdem s*anct*o coenobio consistentib*us* legalit*er* tradiderat n*ostr*a auctoritate ab eo traditas confirmarem*us*, *quatenus* et merces nobis apud D*eu*m per intercessionem iam dicti pretiosissimi protectoris nostri et orationes seruorum D*e*i amplior adcresceret et iam dicti fidelis *nostri* deuotioni plenius satisfacere studerem*us*. **Niveau 5**

nrt = noster

conpuntus

quatinus

nostrae

(4) Cuius petitioni liberalissime annuentes, per hoc nostre auctoritatis preceptu*m* easdem res, *uill*am scilicet quae nuncupat*ur* Maurinciagi curtis, sita*m* in comitatu Camliacense super fluuium Isere, *cu*m *adiacentiis ac pertinentiis suis*, uillulas uidelicet duas ibidem supraposita*s* *prefato* nomine nuncupatas cu*m* ecclesia ibidem sita, et in alio loco uilla*m* nuncupata*m* Croiacum et in tertio loco *in pago* Beluacense, in uilla quae *apellatur* Trociacus, *mansus* duos hoc nostrae confirmationis edicto ad prefata*m* casam D*e*i eo tenore eaque condicione sicut in donationis uel traditionis carta iam dicti fidelis nostri Leutonis continetur traditas uel confirmatas esse concedimus et *in perpetuu*m per futura tempora confirmamus. **Niveau 4-5**

uillas

cum adiacentiis suis ac pertinentiis

praefato

in pago <u>*in pago*</u> *– appellatur*

mansos

imperpetuum

(5) Et ut *hec* nostrae confirmationis auctoritas pleniorem in D*e*i nomine per uentura tempora obtineat firmitatis uigorem, eam manu nostra subter firmare decreuimus et anuli nostri impressione signari iussimus. **Niveau 4**

haec

(6) Signum Karoli gloriosissimi regis.

Ragemfridus notarius ad uicem Hludowici recognouit et s*uscripsit*.

Data XII k*alendas* febr*uarias*, anno V regnante Karolo glorioso rege, indict*ione* VII. Actum Compendio palatio regio, in D*e*i nomine, feliciter. Amen.

Le texte, plus soumis au formulaire que les jugements étant donné l'absence de discours rapporté, est de part en part rédigé en niveau 5 ou très proche. L'on y trouve un plus-que-parfait et des imparfaits du subjonctif en morphologie traditionnelle, concentrés dans l'exposé.

Les variations de la deuxième expédition mentionnées en marge sont insignifiantes.

Le plus intéressant ici est constitué par quelques évolutions du formulaire :

- dans *sitam in comitatu Camliacense super fluuium Isere* (§ 4), le *sitam* serait facultatif dans les textes de Pépin III et de Charlemagne ;

- la relative *quae nuncupatur* (§ 4) remplace le participe *noncopanti* plus usuel en latin mérovingien ;

- les superlatifs en *-issimus/-issime,* comme on l'a remarqué depuis la fin de l'époque mérovingienne, sont bien présents ici, alors qu'à l'époque mérovingienne *liberalissime* (§ 4) se dit plutôt *libenti animo* ;

- *cognuscat* est remplacé par *nouerit* (§ 3), et la complétive qu'il introduit commence par *quia* et non *quod* ;

- les proportions des épidictiques baissent. C'est en particulier le cas de *ipse* par rapport à l'emploi de ses équivalents : 3 occurrences contre {2 × *idem*, 2 × *is*, 3 × *iam dictus*, 1 × *prefatus*} = 8 autres. Les proportions se sont inversées ;

- *scilicet* (§ 3) fait son apparition, notamment dans une des deux occurrences ici où il remplace le romanisme *id est* / *id sunt* : *easdem res, uillam scilicet quae nuncupatur…* ;

- *uidelicet* (§ 4) apparaît dans le même emploi, qui semble bien contribuer à isoler la langue écrite de la langue orale : *uillulas uidelicet duas.*

19. 861 – Jugement de Charles le Chauve. Palais de Compiègne

Jugement rendu contre les hommes de Mitry au profit de Deodatus*, moine de Saint-Denis, et du maire de la* uilla.

(1) In nomine s*anct*ae et indiuidue Trinitatis, Karolus, gracia D*e*i, rex.

(2) Cum nos in D*e*i nomine Cumpendio, palacio no*str*o, secus fluuiu*m* Isa[ram] ad uniuersorem causas audiendas et recta iudicia terminandum resederemus, ibique uenerunt homines s*anct*i Dionisii ex uilla Mintriaco de ministeriu*m* Deodado[590] monhahyco his nominibus : Ghausselm*us*, Gotilda cum infantib*us* suis, Teutlinda, Frodolinda cum infantib*us* suis u*el* earu*m*, Siclefrida cu*m* infantib*us* suis, Leutfrid*us*, Teodeuin*us*, Teuthard*us*, Teodeilda cu*m* infantibus suis, Teutmarus, Teutfrid*us*, Teutfrida, Bernard*us*, Bernegarius, Bernehard*us*, Grimbald*us* notarius, Bernehilda, Gri*m*hilda, Adalricus, Maurellus, Osanna, Amalricus, Angheuert*us*, Ursbold*us*, Gri*m*ma cum infantib*us* suis, Godelfrida cu*m* infantib*us* suis, Haistulfus, Hairhard*us*, Saruin*us*, Hadeb*er*t*us*, Leutgarius, Rotgarius, Ansoilda, Lurduin*us* cu*m* infantibus suis, Hildeb*er*ga cu*m* infantibus suis, Gislinda cu*m* infandib*us*, Haldeuerga, Chris*ti*ana, Raginard*us*, Siluan*us*, Odelinda cu*m* infantibus suis. **Niveau 3-4**

(3) Proclamauer*unt* se dixer*unt* eo quod ipsi ex nascendi liberi coloni esse debent sicut alii coloni s*anct*i Dionisii, et predict*us* Deodad*us* monachus eis p*er* uim in inferiorem seruicium inclinare uel adfligere uellit iniuste. **Niveau 3**

(4) Tunc interrogauit Fulco comis palaciis et Gailen*us* memorat*um* Deodado uel illu*m* maiorem de ia*m* dicta uilla nomine [Antre]ueos qui contra ista familia dicere uel responsare uellebant. **Niveau 2-3**

(5) Tunc in illoru*m* responsu*m* dixer*unt* qu*o*d de presente tales testes idoneis colonis de predicta uilla Mintriaco abebant, per que*m* eis probare potebant que*m*, in te*m*pore aui et genitori no*str*i bone memorie Hludouuici, ipsi et illoru*m* antecessores suprascripti serui ad imfreriorem seruicium de ia*m* dicta uilla serp*er* fuissent et plus per dictu*m* et p*er* legem que*m* coloni, sicut manifestu*m* est, fecissent. **Niveau 2**

(6) Hec sunt nomina testium qui hoc testificauerunt et de presente supra s*anct*as reliquias adfirmauerunt : Pascarius, Fulbert*us*, Acleuert*us*, Arirhard*us*, Chri*st*oin*us*, Uuinedulfus, it*em* Pascarius, Matalb*er*t*us*, Adalricus, filio Bardoni, Tedolgarius, Aghard*us*, Hildegern*us*, Flotegarius, Uualfred*us*, Uuandrehard*us*, Gislulfus, Uuinehard*us*, Berdegarius, Godeuert*us*, Agustin*us*, Bertra*m*n*us*, Farulfus. **Niveau 2**

(7) Proinde nos una cum fidelibus no*str*is Uuido, Odbert*us*, Hugo, Bauo, Gerard*us*, Eureb*er*tus, Alcarius, Hubaldus, uassi dominici, seu Gailenus et Fulco comis palaciis et alii plurimi uisi fuimus iudicasse ut memoratus marior nomine Antreueus in antea adtetisset et unumquisque de sepedictus seruus ipsum seruicium inferiore*m*, unde de legibus probatus abet,

[590] *Corrigé sur* Deodato.

malasset uel repetisset, et ipsum seruicium emendassent et reuadiassent, sicut et fecerunt.

Niveau 2-3

(8) Propterea, dum ac causa sit acta uel perpetrata uel legibus definita esse cognouimus, ut memoratum Deodado monacum una cu*m* [Antre]ueo maiore*m* partibus s*anct*i Dionisii talem noticia recipere iuximus, per quem supradictis seruis ad ipsu*m* seruicium in antea teneant adque elidicant et sit inter eis in postmodum ex ac re sopita et definita adque inconuulsa causacio.

Niveau 3

(9) [Actum] Cumpendio palacio supra fuuium Isera. Data I k*alendas* iulii, anno XXII regnante domno n*ostr*o hac gloriosissimo Karolus, rex. In D*e*i nomine feliciter. Amen.

Et ut hec cercius credatis adque melius conseruetur, de anullo n*ost*ro sigilare iuximus. Anscharius notarius scripsit.

Ce texte fait l'objet d'un traitement exceptionnel par rapport aux autres : compte tenu de son caractère particulièrement riche et de sa place à la fin du corpus, il a donné l'occasion de procéder à des relevés lourds à obtenir mais utiles, à titre de sondages[591].

Le texte est présenté ici avec quatre types de précisions :

– sont surlignés en bleu les éléments du lexique et de la morphologie verbale tournés vers l'amont de la langue, non attestés en AFC ;

– ne sont pas surlignés les éléments lexicaux transdiachroniques (« non marqués »), d'existence ancienne, qui se maintiennent en AFC ;

– sont surlignés en jaune les éléments lexicaux de création récente, tournés vers l'aval de la langue, qui se maintiennent aussi en AFC ;

– apparaissent en italique les abréviations développées, précision nécessaire pour éviter les erreurs de jugement sur certaines graphies.

Cette répartition ne concerne qu'un aspect parmi d'autres ; il faudrait par exemple marquer aussi les tournures syntaxiques. Schématiquement, elle vise à traduire la réalité synchronique d'un texte à travers ses éléments diachroniques :

Le texte comprend 432 mots ; grossièrement, on peut calculer qu'il comporte :

– 10 innovants : 2,3 % ;

– 66 archaïsants : 15,2 % ;

– 356 « transdiachroniques » : 82,5 % ;

soit 366 mots qui survivent en ancien français : 85 %.

*

* *

[591] L'étude de ce texte a bénéficié en particulier des conseils avisés de Françoise Vielliard et du regretté Jacques Chaurand : qu'ils en soient remerciés chaleureusement.

I. – Situation d'énonciation – Problématique

Regeste. – Charles le Chauve, assisté de huit *uassi dominici,* de *Gailenus*, de *Fulco*, comte du Palais, et de plusieurs autres fidèles, rejette la demande portée devant le tribunal royal par des hommes de Saint-Denis habitant la *uilla* de Mitry, qui, se prétendant colons libres de naissance, protestaient contre le service servile qu'exigeaient d'eux le maire de Mitry et le moine *Deodatus*, au *ministerium* duquel ressortissait ladite *uilla*.

a) *Situation socioculturelle des personnages.*

Plaignants et défendants. – Le procès oppose des paysans de Mitry au maire de ce domaine et au moine de Saint-Denis, Deodatus. On a donc la confrontation entre des familles de simples cultivateurs d'un côté, et, de l'autre côté, un membre de l'« élite paysanne »[592], le maire de Mitry, Antreueus, et un moine de la puissante abbaye de Saint-Denis, Deodatus. L'objet du procès reflète une situation fréquente à l'époque carolingienne : l'entrée de colons libres sous la dépendance de grands propriétaires, qui suscite de multiples jugements au IXe siècle[593]. Le maire Antreueus est donc en situation intermédiaire : lui-même malgré tout paysan[594], il est le plus bas échelon de l'administrateur, car son rôle est d'être responsable du versement des redevances dues par les dépendants pour leurs manses du village[595].

Restent les témoins dont on ne sait rien, même si l'on peut supposer qu'ils font partie de la même communauté : cette affaire, si l'on suit Régine Le Jan, montrerait comment les monastères utilisaient les colons et jouaient des divisions de la communauté villageoise pour débouter les plaignants[596].

Fonctionnaires du Palais (« fidelibus nostris »). – Il s'agit des *uassi dominici* Wido, Odbertus, Hugo, Bauo, Gerardus, Eurebertus, Alcarius, Hubaldus, et Gailenus ; du comte du Palais Fulco, *« et alii plurimi »*. On a une assemblée de hauts fonctionnaires, dont une partie au moins doit dominer des territoires assez proches (peut-on imaginer la présence régulière de comtes aquitains au palais de Compiègne ?). Il n'a pas été possible de vérifier leur provenance ici. Tout au plus peut-on mesurer les liens étroits qui unissent Wido à Charles le Chauve, qui l'appelle son « très cher et fidèle vassal », dans une charte où il fait un don au monastère de Saint-Lucien de Beauvais avec charge de célébrer chaque année l'anniversaire de Wido[597]. À titre de comparaison, on peut se référer aux comtes présents au jugement rendu à Rouy en 868 contre Enjouguin au profit

[592] Régine Le Jan, *La société du haut Moyen Age, VIe-IXe siècle,* Paris, 2003, p. 186.

[593] *Ibid.,* p. 191 et 199.

[594] *Ibid.,* p. 199 : « En Gaule et en Italie, la plupart des agents domaniaux étaient des libres, mais les corvées qui pouvaient être exigées d'eux tendaient à les maintenir dans une sujétion, au moins symbolique, qui fit obstacle à leur incorporation dans l'aristocratie, sans nécessairement l'empêcher. »

[595] *Ibid.,* p. 196.

[596] *Ibid.,* p. 199.

[597] *Recueil des actes de Charles II le Chauve, roi de France,* Paris, 1955 (acte n° 325).

d'Electradus, avoué de Saint-Denis. Étaient entre autres présents Nibelung, comte du Vexin, et Enguerrant, chambellan, comte dans le nord-est[598] : il s'agit d'un groupe de privilégiés, membres de la haute administration, forcément cultivés. Peut-on saisir des aspects de leur culture ? Au-delà des travestissements de l'écrit et des conventions du formulaire, la langue de cette charte peut-elle donner des éléments de réponse ?

b) *Voyage dans différents domaines linguistiques*

Le jugement a été émis au palais de Compiègne sis à une cinquantaine de kilomètres de là, ce qui implique un voyage de deux jours environ, pendant lequel les plaignants de Mitry se rendent en une zone indubitablement « protopicardophone ». Eux-mêmes étaient-t-ils linguistiquement picards ? Rien ne permet de le prouver : on ne peut que constater, sur la carte fournie en annexe n° 5, la proximité de Mitry avec la zone la plus méridionale de l'ancien domaine picard tel qu'il a été délimité par Raymond Dubois[599] : celui-ci serait en effet attesté jusqu'à Moussy-le-Neuf (soit 10 km à vol d'oiseau au nord de Mitry), Othis, Saint-Pathus, Fosses, Survilliers ou encore Saint-Witz. Dubois se fonde sur un critère toponymique plus proche de la réalité que la plupart des autres cartes, lesquelles s'inspirent des chartes ; or, le parler d'Île-de-France, introduit par l'administration capétienne dans la pratique administrative de certaines grandes villes de la zone picardophone, ne saurait faire illusion. Ainsi peut-on expliquer que, dans certaines cartes (celle de Gossen et celle de Pierre Ruelle[600]), Compiègne fasse presque figure d'enclave « francilienne » au sein de la zone dialectale picarde. Quand bien même l'on rejetterait cette critique, on peut, à tout le moins, utiliser la carte de Dubois pour tracer la limite, non de l'aire picarde, mais de l'influence picarde en avant de cette aire.

*

[598] Janet Nelson, *Charles le Chauve,* 1994, p. 236.

[599] Raymond Dubois, *Le domaine picard : délimitation et carte systématique,* Arras, 1957. La délimitation de l'aire picarde est réalisée à partir des toponymes contemporains. L'appartenance à cette aire est déterminée, pour les toponymes les plus excentrés de celle-ci, par quelques traits phonétiques choisis en fonction de l'aire dialectale qui est en contact avec elle. Dubois trouve ainsi quelques isolats picards en poste apparemment avancé qui s'expliquent par la « poussée francienne » (p. 19). Pour les segments d'isoglosses communes avec l'aire francienne et champenoise, il explique n'avoir « cru devoir faire provisoirement que des indications fournies par la conservation du c/g durs (caractère principal du picard) dans la toponymie moderne, en prenant la précaution d'utiliser de préférence les noms de lieux-dits et de hameaux (les noms de commune ont subi plus tôt et plus profondément l'influence de la langue officielle) ». Ainsi, Dubois descend bien plus au sud que la plupart des cartes, les témoignages toponymiques picards ayant probablement subsisté là où le parler picard a cédé le pas au parler « parisien » (ou d'Île-de-France). Sa carte envisage donc le picard dans son étendue ancienne la plus large possible.

[600] Charles-Théodore Gossen, *Grammaire de l'ancien picard,* Paris, 1970 ; Pierre Ruelle, « Le picard de Wallonie », dans *Limes 1 : les langues régionales romanes en Wallonie*, Bruxelles, 1992, p. 50.

II. – Remarques linguistiques

Il est aisé de caractériser les particularités romanes de ce texte. Mais dans quelle mesure peut-on les localiser avec plus de précision que l'aire globale de la future *scripta* de langue d'oïl ?

A] Romanismes dans le système verbal

1° Liés à la morphologie :

– ***potebant*** (§ 5) : émergence à l'écrit du paradigme innovant de *posse* > *potere*, indice que ce texte est conçu en « roman ».

– ***uellit*** (§ 3) : paradigme innovant de *uelle* refait en *uellere*[601], où *uult* est refait en *uellēt* (et sa variante *uellĭt*, par confusion du *ē* et du *ĭ*). De même ***uellebant*** (§ 4) pour *uolebant*.

2° Liés à l'emploi des temps :

– ***dixerunt eo quod ipsi ex nascendi liberi coloni esse debent… et predictus Deodatus uellit…*** (§ 3). Il y a là une entorse à la concordance des temps, commune en AFC[602] (où elle peut s'associer à une dissymétrie) : « Li compaingnon **respondirent** que or **sont** il lié puis qu'il **estoient** ocis »[603]. Il s'agit dans ces deux cas d'un discours rapporté. Autre cas plus loin dans le texte (§ 7) : ***probatus abet*** (« qu'il avait prouvé avoir de droit »), au lieu de *probatus habebat*, où le paradigme de l'*infectum* devient analytique, au lieu des formes synthétiques *probauit* ou *probauerat*. Reste que l'ordre des mots dans ce syntagme verbal est traditionnel car très latinisant, puisqu'en AFC l'on aurait, en langue spontanée, une antéposition des morphèmes suffixés, avec une structure {auxiliaire + participe passé}, qui donnerait la structure « a provet ». En AFC littéraire, on trouve certes l'ordre {participe + verbe} du type « provet a », mais cet ordre, d'ailleurs fréquent avec l'auxiliaire être, est pour lors manifestement, aux XIIe-XIIIe siècles, un ordre marqué, donc peu naturel, car lié à des effets de style. Dans le cas des chartes en langue picarde publiées dans la collection *Documents linguistiques de la Belgique romane*[604], cet ordre apparaît dans des morceaux de formules latines transposées telles quelles en graphie française :

* « ces eskievins *ki dit sont* » (t. 1 [Hainaut], n° 1, 1236/37) // *qui dicti sunt* ;

---

[601] Cf. Oskar Haag, « Die Latinitäts Fredegars », dans *Romanische Forschungen,* t. 10, n° 5, 1899, § 90 (p. 895).

[602] Cf. Geneviève Hasenohr, *Introduction à l'ancien français de Guy Raynaud de Lage*, 2e éd. revue et corrigée, Paris, 1993, § 255, p. 180 : « l'imparfait de concordance est loin d'être systématique dans les propositions subordonnées ».

[603] *Le Roman de Tristan* en prose, Genève, Meyrin, 1987, 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1997 (1re éd. 1963), t. VIII (XIII, 216), p. 302.

[604] *Documents linguistiques de la Belgique romane. 1 : Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans la province du Hainaut,* Jacques Monfrin (dir.), Lucie Fossier et Pierre Ruelle, Paris, 1984 ; 2 : *Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans les provinces de Flandre orientale et de Flandre occidentale,* Jacques Monfrin (dir.), Lucie Fossier et Reine Mantou, Paris, 1987.

* « le maison de piere *ki nomee est* » (*ibid.*) // *quae nominata est*.

3° Liés à la morphologie conjointement à l'emploi des modes et des temps :

Le texte ne comporte **aucun subjonctif imparfait latin,** sauf *resederemus* (§ 2), qui appartient au formulaire très strict du préambule, présent dans presque tous les jugements.

On a au passé :

– des **indicatifs imparfaits,** outre *potebant* (§ 5) et *uellebant* (§ 4) : *abebant* (§ 5) ;

– puis des verbes au **plus-que-parfait du subjonctif** : *fuissent* (§ 5) et *fecissent* (§ 5) sont employés avec leur sens traditionnel de plus-que-parfait. En revanche, le glissement roman du paradigme morphologique est net, puisque les autres plus-que-parfaits du subjonctif ont la valeur de l'imparfait du subjonctif de l'AFC, dont ils sont des prototypes : *adtetisset* (= *adstitisset*), *malasset*, *repetisset*, *emendassent* et *reuadiassent* (tous dans le § 7) ;

– des **parfaits,** ancêtres directs des passés simples français : *uenerunt* (§ 2 ; > AFC « vin(d)rent »), *dixerunt* (§ 3), *interrogauit* (§ 4), *adfirmauerunt* (§ 6), *uisi fuimus* (§ 7 ; passif surcomposé très répandu en latin tardif > AFC « fumes veüs »), *fecerunt* (§ 7), *cognouimus* (§ 8), *scripsit* (§ 9) ; restent les verbes *proclamauerunt* (§ 3)[605], *testificauerunt* (§ 6) et *iuximus* (§ 8), qui ne se sont pas maintenus en AFC ;

– à côté desquels apparaît le passé composé : ***probatus abet*** (§ 7) avec, comme pour *abebant*, un romanisme graphique révélateur du *h* muet.

L'emploi du passé composé et du paradigme du subjonctif plus-que-parfait au sens d'imparfait sont les seuls relevés sur les 21 textes de ce corpus. L'évolution du vieux français s'y ressent.

4° Une interrogative indirecte

qui** (= quid) **contra ista familia dicere uel responsare uellebant (§ 4) : contrairement aux principes du purisme traditionnel, l'interrogative indirecte est à l'indicatif, comme elle l'est en AFC dans la majorité des cas[606], et en latin tardif souvent, sous l'influence du grec biblique.

[605] Même si « clamer » se maintient.

[606] Cf., pour les nuances qui impliquent le subjonctif, Geneviève Hasenohr, *Introduction à l'ancien français de Guy Raynaud de Lage*, Paris, 2e éd. rev. et corr., 1993, § 267 (p. 192-193).

B] Romanismes lexicaux

1° L'on retiendra comme représentatifs de l'aval roman, outre les nouveaux paradigmes verbaux :

– ***in antea*** (§ 7) > AFC « enanz », c'est-à-dire « dorénavant » ;

– ***de presente*** (§ 5) : d'après les deux occurrences trouvées dans les bases Brepolis, cette locution adverbiale semble bien avoir été créée en latin tardif 2 ;

– ***in illorum responsum*** (§ 5) / ***illorum antecessores*** (§ 5) : *illorum*, par sa morphologie et sa place, est le prototype direct du possessif « leur » (« leurs ancêtres ») et du pronom au cas régime (« en leur réponse » = « en réponse à eux »), en AFC[607] ;

– ***et plus per drictum et per legem quem…*** (§ 5) : ***drictum*** est un mot de création récente qui supplée le latin *rectum,* et représente une étape intermédiaire[608] entre sa forme latine originale *directum* et l'AFC « dreit ». Par ailleurs, dans cet emploi, ***plus*** remplace dans les langues romanes l'adverbe *magis* (*magis… quam* devient ici *plus… quem* > AFC « plus… que/ke » : « et plus par lui que par compaingnie k'il eüst »[609]). La formule est répandue dans les chartes[610].

2° … des termes germaniques présents en AFC (isotopes) :

– ***reuadiassent*** (§ 7) : *reuuadiare* > anglo-norm. « rewager » signifiant « s'atténuer » (cette occurrence en AFC fait figure d'*hapax*), mais le sens ici est « s'acquitter » ;

– ***mallasset*** (§ 7) : germ. **mahl* (« lieu du tribunal ») > latin tardif d'époque 2 *mallare* > AFC « maler », c'est-à-dire « fixer le jour pour le combat judiciaire » (d'après le *FEW*, « mal » signifiant « audience judiciaire » est encore attesté en 1616).

C] Disparition du complément de moyen aprépositionnel

– ***de anullo nostro sigilare iuximus*** (§ 9).

– ***per quem eis probare potebant*** (§ 5) / ***per drictum et per legem*** (§ 5), où l'emploi de la tournure prépositionnelle à la place de l'ablatif est une tendance consacrée en AFC.

N.B. : dans ***per uim*** (§ 3), l'emploi de *per* ne doit pas laisser croire qu'il s'agit d'un romanisme, car le diasystème du latin classique emploie déjà *per uim* concurremment à *ui,* mot

[607] Dans les chartes du Ponthieu, *lor* devient *leur* à partir de l'année 1283, d'après les relevés de Gaston Raynaud, « Étude sur le dialecte picard dans le Ponthieu, d'après les chartes des XIIIe et XIVe siècles » [premier article], dans *B.É.C.,* t. 37, n° 1, 1878, p. 25.

[608] Nous n'avons pu dater les changements.

[609] *Roman de Tristan (Le)*, en prose, Genève, Meyrin, 1987, 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1997 (1re éd. 1963), t. II, XVI, 180, p. 330.

[610] Cf. « par loi et par droit », dans *Documents linguistiques…,* t. 1 [Hainaut], charte n° 14 (1246).

trop court, cf. Gaffiot (*s. u. vis*) qui cite César (*B.G.* 1, 14, 3). Il ne s'agit donc pas d'une tournure proprement romane (*per* + acc. pour remplacer l'abl.) employée avec un vocabulaire classique, *uim,* qui est éliminé par *forcia* > « force » ; mais l'emploi de *uim* à époque tardive est confirmé (surtout avec le sens de « violence ») par les « Gloses de Reichenau »[611] (*uiolenter* est traduit « *per uim* » dans la glose n° 775). Le *per forcia* relevé dans le document n° 5 est en revanche une vraie tournure romane (> AFC « par force », aujourd'hui « de force »).

D] Changement de déclinaison

Genitori (§ 5) pour *genitoris* indique le passage au paradigme de la première déclinaison de type *dominus, -i.* Il est remarquable que ce changement intervienne dans un mot d'emploi archaïque : cela laisse entendre que les mots archaïsants (« acrolectaux »), voués à être éliminés de la langue naturelle, ont quand même suivi les transformations habituelles.

E] Ordre des mots

Tunc interrogauit Fulco (§ 4) : « Un adverbe, quand son sens porte sur la phrase entière, est un régime du verbe aussi bien que le substantif complément direct. Placez cet adverbe en tête de la phrase, vous entraînerez l'inversion [du sujet et du verbe] »[612] : « Dont dist li dus au chevalier… »[613], soit en français contemporain « Alors le duc dit au chevalier… ».

F] Dissymétries morphologiques et fidélité au formulaire

– ***… regnante domno nostro hac gloriosissimo Karolus, rex*** (§ 9) : le scribe semble avoir suivi le formulaire sans avoir pensé à l'adapter, d'où ce début d'ablatif absolu très traditionnel qui se termine par un nominatif (*Karolus rex* pour *Karolo rege*) : prononcé vraisemblablement [« regnant nostre dans et gloriosisme Karles, reis »], où *hac* vaut manifestement pour *ac.*

– ***nos una cum fidelibus nostris Uuido, Odbertus, Hugo, Bauo, Gerardus, Eurebertus, Alcarius, Hubaldus, uassi dominici, seu Gailenus et Fulco comis palaciis et alii plurimi…*** (§ 7) : la succession d'ablatifs attendue s'interrompt brusquement après *fidelibus nostris*, autrement dit, au moment où la rédaction s'émancipe du formulaire. Cela semble indiquer que, dans l'esprit du scribe, les morphèmes suffixés de l'ablatif n'ont aucune

611 *Die Reichenauer Glossen,* t. 1 : *Einleitung, Text, vollständiger Index und Konkordanzen,* éd. Hans-Wilhelm Klein, collab. André Labhardt, Munich, 1968, 407 p. ; t. 2 : *Entstehung und Aufbau,* par Manfred Raupach, Munich, 1972, 320 p.

612 Lucien Foulet, *Petite syntaxe de l'ancien français,* 3e éd. rev., Paris, 1963, § 451.

613 *La Chastelaine de Vergi,* éd. Gaston Raynaud, 2e éd. rev. par Lucien Foulet, Paris, 1912, v. 217.

valeur sémantique et sont omis inconsciemment sitôt qu'il n'y a plus de formulaire à suivre étroitement.

G] La question des réduplications[614]

Traditionnelles, pour ne pas dire caractéristiques de la langue diplomatique[615], les réduplications sont nombreuses dans cette charte. Leur fréquence tient probablement à la nécessité de ne laisser aucune échappatoire juridique[616]. Il n'est pas non plus impossible qu'elles entrent dans le jeu pragmatique : l'on remarque en effet une tendance à employer des couples de mots de sens parfois très proches, mais de fortunes souvent différentes, dans la mesure où, si l'un des deux termes appartient à la latinité traditionnelle voire franchement archaïque (zone C du schéma donné en première partie, p. 76), l'autre a de fortes chances d'appartenir à une latinité plus proche de l'oralité quotidienne.

Dans le texte, on remarque :

– ***proclamauerunt se [= seo] dixerunt*** (§ 3) : le premier terme est réintroduit seulement en moyen français, tandis que le deuxième est, selon le *FEW*, parfaitement commun en AFC… ;

– ***dicere uel responsare*** (§ 4) : le deuxième terme ne figure pas en AFC ;

– ***malaslmeset uel repetisset, et ipsum seruicium emendassent et reuadiassent*** (§ 7) : *malasset* et *reuadiassent* sont des mots issus de racines germaniques apparus en latin tardif d'époque 2, et, comme on l'a vu, présents en AFC.

L'on doit admettre qu'***inclinare uel adfligere*** (§ 3), comme ***aui et genitori*** (§ 5), et ***per drictum et per legem*** (§ 5), ne permettent pas de telles suppositions.

H] Phonétique

1° Un certain nombre d'incongruités apparentes dans la graphie s'expliquent par l'inadéquation entre la réalité phonétique et une tradition graphique caduque, en particulier dans les finales :

– ***qui*** *contra…* (§ 4) pour *quid contra…*, ***plus… quem*** (§ 5) pour *plus… quam,* car *quem* et *quam* sont prononcés [kę], *quid* peut-être prononcé [ki] par analogie avec le pronom masculin *qui.*

– ***de sepedictus seruus*** (§ 7 ; = *de sepedictis seruis*) : le *i* et le *u* finals atones se confondent, mais la prononciation du *-s* se maintient en AFC (*sepedictus* se maintient dans la formule

[614] Cf. Robert L. Politzer, « Synonymic Repetition in Late Latin and Romance », dans *Language,* vol. 37, n° 4, oct.-déc. 1961, p. 484-487. Cet article va exactement dans notre sens.

[615] Et ce depuis l'Antiquité tardive : cf. Gerhard Dilcher, *Paarformeln in der Rechtssprache des frühen Mittelalters*, Darmstadt, 1961, 76 p., et Regula Matzinger-Pfister, *Paarformel, Synonymik und zweisprachiges Wortpaar : zu mehrgliedrigen Ausdrucksweise der mittelaterlichen Urkundensprache*, Zurich, 1972, 231 p.

[616] C'est un des types de tautologies dégagés par Michel Zimmermann dans *Écrire et lire en Catalogne (IXe-XIIe siècle),* t. 1, Madrid, 2003, p. 222-224.

« sovent dit(e) » courante dans les chartes[617], même si l'AFC « sovent » est issu du latin *subinde*), comme dans ***tales testes idoneis colonis*** (§ 5 ; = *idoneos colonos*), le *o* final n'étant plus qu'une voyelle au timbre indéterminé.

– ***de ministerium Deodado monhahyco*** (§ 2 ; = *de ministerio Deodati monachi*) : emploi du datif de possession, tournure latine évitée par les auteurs puristes, qui concurrence très tôt le génitif avant d'être elle-même concurrencée par *ad* + acc. à partir du VIe siècle[618]. Le reste est commenté plus bas.

– ***-m*** final est muet depuis l'Antiquité, ou bien, tout au mieux, la voyelle précédente est nasalisée[619] : *noticia* (§ 8) pour *noticiam*, *quem* (§ 5) tour à tour pour *quos, quod* et *quam* ; ***de ministerium*** (§ 2) est une hypercorrection pour ***de ministerio***, qui se prononçait de la même façon.

– ***sit*** pour *sic* (§ 8 ; cf. texte n° 7) : *sic* > « si » en AFC, le *-t* final est une tentative de graphie traditionnelle (on se souvenait vaguement que la finale était ce que l'on appelle aujourd'hui une occlusive sourde) en contradiction avec l'oralité. Ce phénomène graphique, conséquence de l'amuïssement des sourdes finales, est fréquent[620].

– ***uniuersorem*** (§ 2) : il est vrai que le *o* initial et contrefinal latin donne, en picard, un *e* (par exemple : « eskemenié » pour « excommunié »)[621]. Mais il s'agit ici d'un *e* final, qui pourrait s'expliquer par l'influence probable de l'analogie avec l'accusatif en *-em* attendu après *ad*. On serait aussi tenté d'y voir une influence des substantifs en *-or, -oris*. Cette forme, dans tous les cas, n'appartient pas à l'oralité, car en AFC les terminaisons en *-orum* se maintiennent, sporadiquement, en *-or* (« la gent païenor » < *gentem paganorum*). Il semble donc que le scribe ait voulu archaïser l'oralité pour la mettre par écrit, mais se soit trompé dans la reconstruction du morphème suffixé *-órum* dont la voyelle finale post-tonique était devenue un son indistinct (cf. *infra* le latin *u é ně**r**u**n**t* > AFC « vín(d)r**e**nt »).

– ***ex nascendi*** (§ 3 ; on attendrait *ex nascendo*), il s'agit probablement d'une substantivation innovante de l'infinitif (*e nascere*), mais mal archaïsée[622]. Le texte a été corrigé en *et nascendi*

[617] Par exemple dans la charte n° 15 (datée de 1247) éditée dans les *Documents linguistiques de la Belgique romane. 1 : Hainaut,* p. 25.

[618] Cf. Alfred Ernout et François Thomas, *Syntaxe latine,* 2e ed., Paris, 1964, § 93 (p. 73-74).

[619] Exemples eux-mêmes donnés par Carl C. Rice, *The phonology of Gallic clerical Latin after the sixth century : an introductory historical study based chiefly on Merovingian and Carolingian spelling and on the forms of old French loanwords,* 1902, p. 75. Il serait intéressant de dégager la provenance géographique des graphies qui transforment le *-m* final en *-n* et celles qui omettent toute forme de nasale.

[620] Cf. *ibid.,* p. 58. De quelle époque ce phénomène date-t-il ?

[621] C.-T. Gossen, *Grammaire de l'ancien picard,* Paris, 1970, § 37 (p. 91).

[622] Les formulations du type *dormire meum,* fréquemment utilisées avec une préposition ou un pronom possessif (*pro nostro accendere*), attestées à l'époque antique, se multiplient à l'époque médiévale, cf. Peter Stotz, *Handbuch zur lateinischen Sprache des Mittelalters*, vol. 4 : *Formenlehre, Syntax und Stilistik,* 1998, chap. IX, § 111.23 (p. 409-410). Le français n'a pas attendu la Renaissance et les emprunts à l'italien pour employer de telles tournures, comme l'atteste par exemple « le terme de lor enfanter » (« le jour où elles devaient accoucher »), cf. Geneviève Hasenohr, *Introduction à l'ancien français de Guy Raynaud de Lage*, Paris, 2e éd. rev. et corr., 1993, § 232 (p. 162-163).

liberi dans le cartulaire blanc de Saint-Denis[623], ce qui change le sens de *liberi,* qui ne signifierait dans ce cas non plus « libres » mais « enfants » (*nascendi :* à naître). Cette leçon est probablement erronée, car « enfants » se dit bien dans le texte *infantes,* avec probablement la perte du sens premier de « nourrisson ».

– ***comis palaciis*** (§ 4), dont on compte deux occurrences, apparaît dans d'autres documents avec *comitibus palatiis*. C'est une expression qui forme un bloc lexical, comme *maiordomus* (texte 10), et reçoit de ce fait un *-s* final.

– ***infandibus*** (§ 2) : s'agit-il d'une prononciation germanique des sourdes transformées en sonores[624] ? L'hypothèse ne s'accorde guère avec le reste. Beaucoup plus probablement, il s'agit d'un phénomène de sonorisation de la dentale à l'intervocalique, étape intermédiaire avant la chute de cette dernière en AFC (*uita* > **vida* > vie ; *fata* > **fada* > fée)[625]. Le phénomène tend à être plus rare si la voyelle précédant la dentale est une nasale, comme ici[626], ce qui rend ce témoignage d'autant plus précieux, si on admet l'interprétation qui en est proposée[627]. L'interprétation de Carl C. Rice, qui voit dans ces graphies où le *d* remplace le *t,* non pas un reflet de la prononciation naturelle, mais une simple conséquence de l'ignorance de l'étymologie[628], paraît à peine admissible, le voisement du *t* intervocalique étant généralement daté bien plus tôt par les phonéticiens[629]. C'est bien ici un *lapsus calami,* car il y a dans le texte nombre d'occurrences régulières (*infan**t**ibus*). Au début du texte, le nom *Deodatus,* volontairement refait en *Deodadus,* semble témoigner de la plus grande facilité, pour le scribe, d'admettre une graphie plus fidèle à la prononciation lorsqu'il s'agit de noms propres.

---

[623] *Cartulaire blanc de Saint-Denis,* t. I, p. 470b-471b, n° XXVI, « Preceptum Karoli regis quod accepit Deodatus thesaurarius contra mancipia de Mintriaco qui servicium facere recusabant ».

[624] Cf. Harry Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien*, t. II, p. 339, pour la prononciation germanique dans la graphie des diplômes carolingiens de Saint-Gall, territoire passé depuis peu en zone germanophone (cf. Hermann Wartmann, *Urkundenbuch der Abtei St. Gallen,* Theil 1 (Jahr 700-840), Zürich, 1863). Cf. aussi Carl C. Rice, *The phonology of Gallic clerical Latin after the sixth century : an introductory historical study based chiefly on Merovingian and Carolingian spelling and on the forms of old French loan-words,* 1902, p. 58-61.

[625] Si, dans *enfanz (*infans* < **infand-s* < **infandes* < *infantes)*, un phonème dental subsiste dans le *z* final (prononcé **enfandz*), c'est par une sorte d'épenthèse qui se développe entre la nasale *n* et la sifflante *s* (et non pas seulement, semble-t-il, « derrière un *n* qui tombe », comme l'écrit Bourciez, *Précis de phonétique française,* 9e éd. rev. par Jean Bourciez, Paris, 1958, § 160, remarque I, p. 158).

[626] Carl C. Rice (*op. cit.*) ne donne aucun exemple de la sorte.

[627] Jacques Chaurand m'a écrit à ce sujet : « Considérer la dentale comme intervocalique revient à dire que la nasalisation a fait jusqu'au bout son œuvre. Les phonéticiens datent seulement du xe siècle la nasalisation de *a*, mais on peut leur opposer cette sonorisation. L'AFC a *enfanz,* où *z* = *ts*, mais la position finale suffit pour expliquer le réassourdissement. »

[628] Carl C. Rice, *op. cit.*, p. 61 : « The forms quoted from the seventh century leave doubt as to how generally *t* and *d* were confused in the intervocalic position. There can be no doubt, however, that in the eighth century *t* was pronounced without voice and sharply distinguished from *d*, as is shown by spellings like *memorathus, vidittur*. The frequent occurrence of *pedere, marcadum, elidigare* in this period simply indicates that the etymology of these words was not yet established. The occurrence of intervocalic *d* for *t* in the Cluny documents as late as the eleventh century is to be explained on a similar basis. Early loan-words like *esperit, matire, tradetor* show that the voiceless pronunciation of *t* was preserved throughout the later Merovingian period. »

[629] Pierre Guiraud, dans *L'ancien français,* 5e éd., Paris, 1975, p. 51, le date un peu vaguement du VIIe siècle ; Édouard Bourciez (*Précis de phonétique française,* 9e éd. rev. par Jean Bourciez, Paris, 1958, § 142, p. 142-143) place plus prudemment le voisement de la sourde *t* en sonore *d* vers le IVe siècle, et, pour la Gaule du nord, le passage du *d* occlusif au *δ* fricatif avant le VIIIe siècle, ce *δ* s'effaçant vers la fin du XIe siècle.

– ***elidicant*** (§ 8), au lieu du traditionnel *elitigant,* appelle deux remarques : d'une part, le *t* intervocalique se sonorise en *d,* comme dans *infantibus/infandibus* ; d'autre part, le *g* transformé en *c,* phénomène qui n'a rien de naturel, représente au contraire probablement une hypercorrection. Le verbe *(e)litigare*, rencontré au participe passé dans le texte 5 (§ 10), ne survit pas en AFC, et n'a été réintroduit, selon le *FEW*, qu'en moyen français sous la forme « litigier ». Dans d'autres diplômes, la graphie va même plus loin[630] : *elidiare* (comme en espagnol <e>*lidiar,* à ce que signale le *FEW*). Il est vrai que cette forme est fréquente dans le formulaire même[631].

– ***iuximus*** (§ 8) : la prononciation de la lettre *x* à l'intervocalique vaut pour [s], comme en italien (*dixit* > *disse*), phénomène répandu bien au-delà de l'Italie[632] ; des toponymes comme Auxerre ou Bruxelles l'ont conservé. C'est la prononciation tardo-antique (ce mot n'ayant pas d'avatar dans les langues romanes), que Carl C. Rice estime avoir été celle pratiquée au centre de la Gaule au moins du VIIe au IXe siècle[633].

– ***se*** (§ 3) pour *seo* (l'on rencontre cependant un *seu* à la fin du texte, § 7), mais il est impossible de voir comment le mot est prononcé dans la scripta picarde où, d'après le *FEW,* il n'existe plus.

– ***inter eis*** (§ 8) pour ***inter eos,*** timbre indéterminé dans les monosyllabes, à l'instar des finales.

2° La conception de ce texte dans l'aire dialectale du picard, alors en voie d'émergence, permet de s'interroger sur l'apparition de « picardismes » qui expliqueraient certaines particularités propres à ce texte :

– ***infreriorem*** (§ 5) : d'après le *FEW*, l'adjectif *inferior* n'est pas passé en continu dans l'AFC, mais il a été réintroduit en moyen français. L'on peut formuler deux remarques sur la graphie de ce mot : d'une part, on constate la métathèse du groupe *-er-* devenu *-re-*[634], à cette remarque près qu'un *r* épenthétique (qui remplace l'ancien *r* changé de place) apparaît après la syllabe, phénomène probablement spontané destiné à éviter le hiatus que donnerait <**infreiorem*>. Une autre hypothèse donnerait *inferiorem* > *infreriorem* car *fe* > *fre*, mais Charles Théodore Gossen[635] offre assez de cas de dissimilation de *r* pour invalider cette possibilité. Les exemples de *r* « parasite » après consonne sont assez fréquents en AFC,

[630] Carl C. Rice, *op. cit.,* p. 59-60 : *aelidiatum, elidigatas…*

[631] Voir les *Formulae Merowingici et Karolini aevi*, éd. Karl Zeumer, Hannovre, 1886, par exemple p. 206 (*Cartae Senonicae,* n° 48), p. 214 (*Formulae Senonenses recentiores,* n° 7) et p. 232 (*Formulae Salicae Bigonianae,* n° 10).

[632] Cf., pour le domaine français, Édouard Bourciez, *Précis de phonétique française,* 9e éd. rev. par Jean Bourciez, Paris, 1958, § 136 (p. 135-136).

[633] Carl C. Rice, *op. cit.,* p. 88-90.

[634] Phénomène très commun en picard par rapport aux autres parlers de langue d'oïl : cf. C. T. Gossen, *Grammaire…,* p. 153, et, pour ce type de métathèse impliquant le *r*, p. 114 (§ 57) : « fremer » pour « fermer », « ouvreture » pour « ouverture »… la métathèse inverse existe aussi, quoique sensiblement plus rare, comme dans « fourment » pour « froment ».

[635] *Ibid.,* § 56 (p. 113) : « cartre » et « carte » (< *carcere*), « querrai » (« croirai »), « merkedi » (« mercredi »), « apenre » (« apprendre »), etc.

notamment « après une consonne intérieure, par suite d'une assimilation progressive » (perdrix < *perdicem*) ; or, l'assimilation est ici régressive, phénomène que Bourciez ne note que pour les consonnes initiales (trésor < *thesaurum*), à moins qu'il ne faille lier la forme qui nous occupe aux nombreux cas d'apparition de la lettre *r* sans que l'assimilation soit en jeu (rustre < *rusticum*)[636].

Ce phénomène d'un *r* épenthétique entre un groupe voyelle + *io* peut être rapproché dans cette même charte de la forme ***marior*** qui côtoie malgré tout deux occurrences de la forme *maiorem* : *maior* > [maiyor][637] ; Gossen n'est d'aucun secours dans ce cas précis. D'ailleurs, ce rapprochement reste très contestable, car le *i* de *maior* est un *i* consonne[638]. Une latinisation maladroite de « maire », peut être avancée avec prudence, car « marres » (pour « maires », « meres » ou encore « maieur ») se trouve dans une charte de Flandre[639]. Une autre hypothèse paraît admissible : on peut se demander si le gaulois *maros*, « grand », un des composants les plus représentés dans l'anthroponymie gauloise, n'a pas pu parfois être confondu avec *maior*. La toponymie fournit de nombreux Mareuil (*Maro-ialo*), mais, dans ce cas, le deuxième composant est gaulois, ce qui rend plus plausible un premier composant de même provenance.

Dans le cas de *imfreriorem,* reste à remarquer le phénomène bien connu du *n* transformé en *m* avant labiale, cf. *in perpetuum* > *imperpetuum*, la transformation avant la fricative étant, il est vrai, plus rare mais pas inconnue : on lit « Imfers » pour « Enfer » dans le *Mistere de Saint Quentin* de Jean Molinet, écrit vers 1450[640], et déjà, au milieu du XIe siècle, le mot « emfermetet » (< *infirmitatem*) dans la *Vie de saint Alexis* (au v. 556)[641].

Le cas d'*imfreriorem* est d'ailleurs remarquable : étant donné son absence en AFC, si l'on admet qu'il est ici soumis à l'évolution phonétique, c'est qu'il était encore présent dans la romanophonie du IXe siècle, ce qui signifierait que les mots surlignés ici sont encore employés *uiua uoce*. Par conséquent, leur disparition dans les textes deux siècles plus tard serait le signe que ces mots, déjà anciens dans la langue, étaient socialement marqués comme appartenant à un

[636] Édouard Bourciez, *Précis de phonétique française,* 9e éd. rev. par Jean Bourciez, Paris, 1958, § 178, remarque III (p. 176). – V. l'article de Bengt Löfstedt (« Die Form *evangelistra* », dans *Archivium latinitatis Medii Aevi (Bulletin Du Cange)*, n° 59, 2001, p. 169-171) qui attribue le *r* d'un *euangelistra* trouvé dans deux manuscrits de Sedulius Scott à une analogie avec *magistra,* car le mot est employé, fait également singulier, au féminin. Il n'en demeure pas moins que Wartburg et Tobler-Lommatzsch, qui attestent la forme « evangelistre » en AFC (mais pas au féminin), permettent d'écarter la thèse d'une *lectio impossibilis*.

[637] Henri Bonnard, *Synopsis de phonétique historique,* Paris, 1975, p. 33. Voir aussi Édouard Bourciez, *Précis de phonétique française,* 9e éd. rev. par Jean Bourciez, Paris, 1958, § 138, remarque I (p. 138).

[638] É. Bourciez, *op. cit.,* § 138.

[639] *Documents linguistiques de la Belgique romane. 2 : Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans les provinces de Flandre orientale et de Flandre occidentale,* Jacques Monfrin (dir.), Lucie Fossier et Reine Mantou, Paris, 1987, n° 65 (1270/71) : « chis devant dis Ernous ensi com eschevins et Jehan li Wopil ensi com marres ».

[640] On ne peut prolonger la réflexion faute de trouver d'autres cas similaires chez Gossen.

[641] Les bases de données numérisées des éditions Champion, devenues depuis 2009 celles des éditions Garnier (http://www.classiques-garnier.com) permettent de remarquer que la chaîne *-nf-* est cent fois plus nombreuse que la chaîne *-mf-* (18 884 occurrences contre 187). Les exemples de *m* devant *f* semblent proportionnellement plus nombreux chez les auteurs de la zone picarde ou proche, comme en témoigne une recherche comparative des occurrences (parmi les œuvres littéraires des XIe-XIIIe siècles) des chaînes de caractères *nf*/*mf* : Adenet le Roi (né dans le Brabant), Gautier d'Arras et d'autres encore.

acrolecte roman, à une parole encore vivante mais de niveau stylistiquement élevé car plus proche de l'amont langagier.

– ***serper*** (§ 5) : aucun rhotacisme du *m* devant *p* n'est décrit par Gossen, qui donne néanmoins, dans un ordre d'idées assez proche, des exemples où le *s* intérieur devant consonne se transforme en *r* : « vaslet » > « varlet » ; « mesler » > « merler » ; « masle » > « marle » (lat. *masculu[m]*) ; « arne », « arneise » (lat. *asinu[m]*)[642]. Le cas est aussi observé pour *l* : peut-il en être de même pour *m* ? On sait que le latin *semper* a donné par métathèse « sempre(s) » en langue d'oïl : sans pouvoir purement l'affirmer, on est en droit de se demander s'il n'a pas pu parfois donner « serpre(s) » en picard, à la suite d'une prononciation de la première syllabe analogique à la deuxième. Malheureusement, aucun témoignage n'est disponible pour le prouver[643]. Cette antéposition du *-r-* donne une séquence *r*+consonne+*r* dont le développement est fréquent en AFC, par épenthèse (*perdice* > « perdrix », *ordine* > « ordre ») ou métathèse (*arbor* > « arbre », etc.).

Ces cas particuliers, difficiles à analyser, ont en commun la lettre *r*, qui a souvent évolué d'une manière particulière en langue picarde. Enfin, deux exemples paraissent plus probants :

– ***fuuium*** (§ 9) : Gossen donne incidemment un exemple analogue de chute du *l* après une labiale initiale (*flebile* > « foivle », « fevle », « foible », « feble »[644] ; après labiale interne : « estable » > « estave »[645]). À l'inverse, on trouve tout aussi incidemment un *l* épenthétique dans le paragraphe consacré à l'évolution du suffixe *-abulu, -abula, -abile,* intercalé entre les deux premières lettres du mot *fabula* > « faule » / « f(l)able »[646]. Ces phénomènes relevés, probablement rares, n'ont pas fait l'objet d'une étude particulière chez Gossen, mais un parallèle avec notre texte est tentant ; or, un article de René Debrie consacré au lambdacisme picard attire justement l'attention sur les aspects négligés de la question[647] et donne, sans toutefois remonter au-delà du moyen picard, des exemples analogues au nôtre, tels que « fanelle » pour « flanelle », « fetrir » pour « flétrir », « fourin » pour « florin », etc.[648].

[642] C. T. Gossen, *Grammaire…,* p. 107, § 50.

[643] Ont été consultées sans résultat les bases textuelles informatisées des éditions Champion et le dictionnaire de Godefroy en mode plein texte.

[644] C. T. Gossen, *Grammaire de l'ancien picard,* 1970, p. 112 (§ 53). – Dans son avertissement à son *Synopsis de phonétique historique* (Paris, 1975), p. 5, Henri Bonnard propose aussi pour *flebilem,* outre l'effet « d'une dissimilation exercée en gallo-roman par le groupe combiné *bl* qui s'était créé à la seconde syllabe », l'influence de *debilem* qui ne vaut pas pour *fuuium*.

[645] C. T. Gossen, *Die Pikardie als Sprachlandschaft des Mittelalters*, *auf Grund der Urkunden,* Bienne, 1942, p. 70.

[646] *Id.*, *Grammaire…,* p. 111 (§ 52).

[647] René Debrie, « Réflexion sur le comportement de la liquide *l* en phonétique picarde », dans *Revue de linguistique romane,* vol. 49, n° 193-194, 1985, p. 167-181.

[648] *Ibid.,* p. 177-178.

– ***monhahyco*** (§ 2) = *monacho*. La séquence *-nh-* est-elle un graphème destiné à marquer la prononciation du *n* mouillé [ñ] de l'AFC « moingne » ? Bourciez[649] ne donne pas de *n* mouillé dans ce mot, Gossen n'est pas d'une grande aide sur la question (sauf sur l'équivalence, en picard, de la graphie *-gn-* / *-ngn-* pour ce phonème[650]), mais l'interrogation des bases Garnier donne une réponse nette. En effet, l'évolution *monachus* > « moingne » n'y apparaît que quatre fois, précisément dans des œuvres picardes ou très proches : Jean Bodel, *Raoul de Cambrai, Dou povre mercier*[651] et, plus tardivement et plutôt dans le domaine champenois, Eustache Deschamps (qui a, malgré tout, été bailli de Senlis). L'emploi du *h* pour marquer la mouillure de la consonne précédente (un *n* ou un *l*), qui semble être caractéristique de l'occitan, n'a pas été consacré par l'ancien picard : on ne le trouve que dans une seule charte des deux volumes des *Documents linguistiques de la Belgique romane,* dans le mot « conselh » (Valenciennes, 1261)[652], qui peut aussi bien, semble-t-il, s'écrire « consiel »[653]. Pour l'AFC, on trouve, hors de la zone picarde, « qui de riens ne l'esparnhe »[654], seul exemple que nous ayons trouvé dans les bases électroniques des classiques Garnier ; pour le moyen français, le résultat est le même : on n'a trouvé que « rocinhol », chez Eustache Deschamps[655] déjà cité quelques lignes au-dessus. Le *c* ne doit plus être qu'une consonne *quiescens*, peut-être surajoutée (par pur artifice graphique) au *y* qui pourrait en être la transcription innovante (prononciation sous forme de yod, où [-náco] > [-niágo] > [-niáyo] > [-gni], comme attesté dans de nombreux toponymes).

*

III. – Réflexions sur la communication

Ce qui attire d'abord l'attention dans ce texte, c'est la graphie, qui pourrait vraisemblablement fournir des traits « protopicards », seuls traits que l'on peut associer à une aire dialectale plus précise que celle de la langue d'oïl : le reste ne peut être appelé que « protofrançais », car, si les

649 É. Bourciez, *Précis de phonétique française…,* § 78, remarque II (p. 81).

650 Ainsi que des graphies *ign, igni, ingn,* et *gni* relevées par Gaston Raynaud dans son « Étude sur le dialecte picard dans le Ponthieu, d'après les chartes des XIIIe et XIVe siècles » (suite et fin), dans *B.É.C.,* t. 37, n° 1, 1876, p. 333.

651 Il n'y a pas de certitude pour cette œuvre anonyme conservée par un seul manuscrit, car les traits picards y côtoient d'autres traits dialectaux qui font penser à l'Est, cf. Willem Noomen et Nico van den Boogaard, *Nouveau recueil complet des fabliaux,* t. VIII, Assen, 1991, p. 285-286.

652 *Documents linguistiques de la Belgique romane. 1 : chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans la province du Hainaut,* Jacques Monfrin (dir.), Lucie Fossier et Pierre Ruelle, Paris, 1984, charte n° 70 (p. 91).

653 D'après Gaston Raynaud (« Étude sur le dialecte picard dans le Ponthieu, d'après les chartes des XIIIe et XIVe siècles » [premier article], dans *B.É.C.,* t. 37, n° 1, 1878, p. 30) où l'interversion des lettres *ei* > *ie*, quoique assez peu répandue, sert à marquer la mouillure, de même que *il* (« conseil »), *ill* (« conseill »), *l* (« consel »), *ll* (« consell »), et *llie* devant *-ia* latin (« fillie »), comme le montre le même auteur dans son « Étude sur le dialecte picard dans le Ponthieu, d'après les chartes des XIIIe et XIVe siècles (suite et fin) », *ibid.,* p. 330-331).

654 *Roman de Tristan (Le)*, en prose (München, Leiden, Cambridge / Warschau, Poland, Suffolk 1963, 1976, 1985 [1re éd. 1963]), t. II, 2e partie, 525, p. 127.

655 Eustache Deschamps, *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps* (Paris / Le Puy, 1878, 1880, 1882, 1884, 1887, 1889, 1891, 1893, 1901 [1re éd. 1849]), vol. X, Pièces attribuables à Eustache Deschamps, « Remede contre l'empedimie », LXXX, p. XCII, v. 23.

dialectes d'oïl diffèrent certes entre eux par quelques éléments grammaticaux qu'il n'a d'ailleurs pas été possible de déceler ici, c'est surtout la phonétique et, partant, la graphie qui les distinguent.

En dépit de témoins contemporains d'un effort précoce vers la création d'une *scripta* mieux adaptée à la langue française émergente – que l'on songe aux Serments de Strasbourg (842) ou à la Cantilène de sainte Eulalie (v. 880) –, seule la graphie latine est vraiment reconnue en ce milieu de IXe siècle, mais l'on perçoit plus que jamais son inadéquation avec le système phonétique de cette *lingua romana rustica* qui reste encore perçue par ses locuteurs comme un niveau évolué de la langue latine. Il faudra attendre le XIe siècle pour qu'émerge, après une prise de conscience nette d'un changement linguistique, la *scripta* française admise à un usage littéraire, solennel.

En tout état de cause, on est en droit de contester à travers la graphie de ce texte la réalité de l'orthoépie alcuinienne, même dans les segments qui semblent parfaitement latins. Si l'on admet comme annonciateurs de la graphie picarde la plupart des « erreurs » de graphie et de morphologie latines, ce texte n'était pas écrit et prononcé dans un latin conservateur qui le distinguât nettement de l'oralité la plus spontanée. Il était prononcé d'une manière naturelle, mais mis à l'écrit dans la seule graphie juridiquement et intellectuellement reconnue : une graphie archaïque, à quelques (remarquables) écarts près.

Ce conservatisme graphique masque donc imparfaitement les transformations phonétiques en cours : certes, *uenerunt* était par exemple sans doute déjà prononcé [vin(d)rent]. On avait, quand l'écart entre graphie traditionnelle et prononciation réelle n'était pas trop manifeste, plus de facilité à maintenir une graphie latine. Mais d'autres graphies traduisent une évolution plus nettement en contradiction avec celle-ci (*potebant* pour *poterant*) : effectivement, la graphie tend à s'adapter beaucoup mieux quand cela lui permet de traduire un changement de paradigme ; lorsque l'innovation est purement phonétique, elle semble avoir beaucoup plus de difficultés à transparaître dans l'écrit, notamment quand un phonème apparu en roman et inconnu au latin ne peut être rendu directement par un graphème du latin traditionnel[656]. Ce texte pousse visiblement plus loin que les autres l'adaptation graphique, mais est-ce conscient de la part du scribe ? Il semble que non, dans la mesure où les graphies traditionnelles côtoient les graphies innovantes (*monhahyco* / *monachus*, *imfreriorem* / *inferiorem*). L'on ne peut, de toute manière, être sûr du caractère innovant de la prononciation des mots qui n'ont pas de postérité dans les textes picards.

La question de l'enseignement du latin de la manière la plus élémentaire et pragmatique ne peut manquer d'être soulevée : dans ce texte, la grammaire ne semble guère prédominante, car proche de la langue non savante. C'est l'orthographe – graphie et morphologie – qui semble avoir prédominé dans l'art de mettre la langue par écrit, même si ce texte, comparé à d'autres, offre une forte proportion d'écarts.

[656] *Habere* devient *abere* qui était prononcé [aveire] : le passage du *ē* à la diphtongue [ei] semble beaucoup moins aisé à noter que la chute du *h* initial (ou médian, comme dans *monacum*), ou l'aspiration du *b* en *v*.

La graphie n'est pas la seule à suggérer que ce texte est en protoroman : on a vu les éléments de vocabulaire et de phrasé décelables, en particulier dans les passages de discours rapporté. Mais la place finale de certains verbes, l'emploi d'éléments lexicaux absents de l'AFC et la présence de blocs archaïques appartenant à une latinité ancienne (disons d'époque impériale) ne permettent pas de faire de ce texte un document écrit en protofrançais direct : c'est une sorte de *lingua mixta* qui résulte de la mise en formes juridiques d'un propos pensé en langue naturelle. Les formules anciennes servent de caution par leur pérennité, leur saveur archaïque et solennelle ; les mots archaïsants présents çà et là dans le texte participent à l'artifice formel dont ce genre de texte use traditionnellement. Plusieurs strates de latinité coexistent dans ce texte, la plus évoluée étant une langue nettement différenciée du latin : le français. On peut pourtant se demander si, dans la conscience des élites culturelles contemporaines, il ne s'agissait pas plutôt d'un monolinguisme complexe, où ce genre de texte relèverait d'un acrolecte roman encore très latinisé. En effet, des mots ou tournures probablement en voie de disparition dans la parole quotidienne sont employés pour cautionner les réalités exprimées, phénomène lui-même lié à un marquage social (n'écrit pas n'importe qui) et à un réflexe de conformisme inhérent à la mise à l'écrit.

Les hauts fonctionnaires royaux n'étaient certes pas des clercs mais des gens cultivés, qui peut-être ne tenaient pas la plume, mais n'ignoraient pas la culture savante, sous la forme d'éléments solennels de leur langue naturelle : pratiquer l'acrolecte latin était vraisemblablement un signe d'éducation, donc d'appartenance sociale. La maîtrise d'un latin d'apparat, nettement détaché de la langue française en formation, est beaucoup plus hypothétique : ce n'est pas le cas dans ce texte. Pour eux, parler la *lingua romana rustica* en la relevant d'archaïsmes formels est un moyen de communication orale et écrite au sein de leur communauté socioculturelle. Le rôle du scribe ne saurait être surestimé ici : il n'est responsable que des questions graphiques, ici particulièrement porteuses de sens. Si l'on reconsidère le niveau social des notaires, au regard d'un article récent de Régine Le Jan consacré au notariat dans les affaires privées[657], on peut supposer que la chaîne qui mène de l'oral à l'écrit reste aux mains des aristocrates et reflète avant tout leur langue et leurs usages.

Le latin n'a pas fini d'être une langue en pleine transformation, capable de mêler, dans certaines intentions pragmatiques, la solennité des vieilles structures et le pragmatisme des nouvelles. Une impression à étudier de près est que le latin comme langue mixte tient jusqu'au Xe siècle, siècle à partir duquel les éléments archaïques ne sont plus compris spontanément : de là naîtrait la conscience claire que le latin et le français sont deux langues bien autonomes, alors qu'elles étaient jusque-là réparties en strates perméables permettant un passage de l'une à l'autre moyennant un minimum de culture savante. En 813, on avait demandé de traduire « franchement » (*aperte,* c'est-à-dire en *Romana lingua rustica*) pour le peuple. Mais les

[657] Régine Le Jan, « À la recherche des élites rurales du début du VIIIe siècle : le 'notaire' alsacien Chrodoin », dans *L'Église et la société entre Seine et Rhin (V^e-XVIe siècle) : recueil d'études d'histoire du Moyen Âge en l'honneur de Bernard Delmaire*, dans *Revue du Nord,* t. 86, n°s 356-357, juil.-déc. 2004, p. 485-498. Le notaire, peut-on y lire, maîtrise l'écrit juridique, ce qui lui vaut un prestige comparable à la cléricature et fait de sa charge un objet de convoitise de la part des élites. Quand ce ne sont pas les témoins eux-mêmes qui écrivent les chartes, les aristocrates corrigent, à l'occasion, le texte écrit par le notaire.

élites cultivées semblent avoir continué à comprendre et à concevoir des textes qui n'étaient pas « franchement » traduits en vieux français. Le compromis pourrait avoir cessé au Xe siècle, pour lequel l'étude des formulaires en usage depuis les VIIe-VIIIe siècles montre que les mots trop anciens sont remplacés pour être compréhensibles[658]. Ceci entrerait en jeu dans la nécessité d'élaborer cette scripta française qui surgit peu après. Il serait nécessaire de se pencher aussi sur les textes de jugements du Xe siècle pour vérifier cette hypothèse. À la lumière de ces réflexions, il semble bien que, chez les élites, l'on n'ait pas fini de parler latin au VIIIe siècle puisqu'on le parle encore comme un acrolecte de la langue naturelle. Si le renversement typologique du latin au vieux français s'est fait dans la deuxième moitié du VIIIe siècle (au sein de la masse des locuteurs), la parole latine s'est néanmoins maintenue comme variante diastratique dans la *mémoire* de certains locuteurs et continue à être restituée en fonction de la diaphasie. Autrement dit, la latinophonie se maintient au-delà du VIIIe siècle en Gaule, mais dans le domaine acrolectal, ce qui n'empêche pas que la fragmentation de la langue d'oïl en dialectes phonétiquement distincts soit un processus effectif dès le milieu du IXe siècle.

Qu'en était-il du côté des serfs de Mitry ? La lecture directe de ce texte qui les déboutait de leur demande ne devait pas assurer une communication parfaite dans les détails, pas plus que leurs paroles ne devaient y être rapportées avec l'immédiateté imaginable, peut-être leurs compétences passives suffisaient-elles ? À moins d'envisager une compréhension possible quoique ardue, l'on aurait tendance à en douter quand on observe la teneur d'un capitulaire comme le *De uillis,* « sorte d'aide-mémoire à l'intention des *actores* et des maires qui, sous les ordres des délégués du roi, géraient l'exploitation des *uillae* fiscales »[659], donc destiné à un public beaucoup plus large que pour un simple jugement : la langue y est beaucoup plus proche de l'AFC[660].

*

* *

[658] C'est ce que montre Jérôme Belmon, dans sa contribution « *In conscribendis donationibus hic ordo servandus est…* : l'écriture des actes de la pratique en Languedoc et en Toulousain (IXe-Xe siècle) », dans *Auctor et auctoritas : invention et conformisme dans l'écriture médiévale*, actes du colloque de Saint-Quentin-en-Yvelines (14-16 juin 1999), dir. Michel Zimmermann, Paris, 2001, p. 283-320.

[659] René Doehaerd, *Le haut Moyen Age occidental : économies et sociétés*, Paris, 1971, p. 182

[660] L'énumération de serfs avec leurs enfants dans ce texte est néanmoins d'un style et d'un niveau de langue proches des polyptyques, cf. *« Hengelrannus, Rodulfus, Rainerius, Hengelsent, Vuarenburgis, Rodulfus et Bernice, omnes isti cum infantibus suis »,* dans le *Polyptyque de Saint-Maur-des-Fossés*, éd. Dieter Hägermann, Sigmaringen, 1990, § 20, p. 97.

20-21. 868 – Rouy. Jugement de Charles le Chauve

20. *Diplôme de jugement suscrit et scellé au nom de Charles le Chauve, relatant le jugement par lequel, à la requête d'*Electradus*, avoué de Saint-Denis, le tribunal royal a condamné* Ingeluuinus *à s'avouer solennellement (*uuadiare*) serf du monastère, jugement qui a été exécuté par le défendeur.*

21. *Notice, scellée du sceau royal, mais dépourvue de tout protocole initial, relatant le même jugement que la précédente. Elle ajoute qu'*Ingeluuinus *était attaché à la* uilla Rotnino *et qu'en l'absence du comte du Palais* Fulco*, la procédure était dirigée par le comte* Geilo.

20. Jugement

In nomine s*anct*ae et indiuiduae Trinitatis. Karolus, gratia D*e*i, rex.
Cum in nomine D*e*i aeterni domnus ac praecellentissimus rex Karolus Rofiaco uilla die ueneris IIII idus resederet aprilis una cum plurimorum suorum optimatum, uidelicet Ingelramno, Fulcone, Airico, Niuelongo, Aletramno, Osberto, Geilone ceterorumque suorum fidelium,

ibique accedens quisdam uir, Electradus nomine, aduocatus s*anct*i Dionisii,

ante regis excellentiam

quendam mallauit hominem, Ingeluuinu*m* nomine,

dicens q*uo*d seruitiu*m* ex parte genetricis suae, Frambertane no*min*e, s*anct*i Dionisii debitum contradiceret
atq*ue* reddere neglexisset iniuste.
Interrogatus Ingeluuinus a praedictoru*m* regis fidelium

21. Notice

Notitia qualiter

ueniens Electradus, aduocatus s*anct*i Dyonisii,

ante domnum et gloriosissimum regem Karolum
in Rufiaco uilla,
uisus est ibi interpellare siue admallare quendam hominem ex Rotnino, uilla s*anct*i Dyonisii, nomine Angaluinum,
coram Geilone comite qui causas palatinas in uice Fulconis audiebat uel discernebat,
eo quod ex parte genetricis suae Frambertane debitum seruitiu*m* partib*us* s*anct*i Dyonisii facere deberet
et ipsum iniustae contradicere uideretur.
Denique ipsi Angaluino a praedicto Geilone interrogatu*m* fuit
una cu*m* optimatib*us* gloriosissimi regis Karoli,

Ingilramno, Fulcone, Hosberto, Heirico, Niuelungo, Aladramno, Hilmerado, Albcario, Langobardo ceterisque fidelibus domni regis qui ibi aderant,

quibus exinde dare uellet responsis,

quid contra hanc interpellation*em* siue mallation*em* respondere aut dicere uellet.

qui hanc mallationem minime denegauit,

Qui ipsam interpellation*em* siue mallationem nullatenus denegare potuit,

sed seruum s*anct*i Dionisii ex illius aduocatione se e*s*se dixit.

ibi cora*m* omnib*us* professus est quod ex parte genetricis suae Frambertane originale seruitium partib*us* s*anct*i Dyonisii debitor erat facere.

Audientes autem hoc, praefati uiri, iussu regis, iudicio decreuerunt seruitium s*anct*i Dionisii eidem uuadiare.

Tunc a supradictis optimatib*us* ipsi Electrado iudicatu*m* fuit ut secundu*m* lege*m* et sua*m* professione*m* ipsu*m* seruitiu*m* reuuadiare deberet,

Isdem uero, prout illi iudicatum fuit, seruitium capitis sui legaliter reuuadiauit.

quod ita uisus est fecisse.

Ideo utile atq*ue* amabile fuit praedicti Electradi aduocati

Unde iam dicto Electrado iteru*m* iudicatu*m* fuit

ut hanc notitiam, anuli regis signatam, partibus s*anct*i Dionisii reciperet,

ut tale*m* notitiam ex hoc facto manibus supradictoru*m* optimatu*m* roborata*m* anuloque regio sigillata*m* acciperet,

ut in postmodum alii aduocati s*anct*i Dyonisii cognoscerent quod secundu*m* lege*m* ipsa interpellatio difinita et sopita fuisset.

q*uo*d ita manifestum est fecisse.

(Chrismon) Hermenricus recognouit et s. *(Signum recognitionis cum nota* Amen). *(Locus sigilli).*

Sig. *(Crux)* Ingelramni com*itis*. Sig. *(Crux)* Fulconi com*itis*. Sig. *(Crux)* Hosberti. Sig. *(Crux)* Heirici com*itis*. Sig *(Crux)* Niuelungi com*itis*.

Sig. *(Crux)* Aladram*n*i com*itis*. Sig. *(Crux)* Geiloni com*itis*. Sig. *(Crux)* Hilmeradi com*itis*. Sig. *(Crux)* Sandradi.

Sig. *(Crux)* Halbcarii. Sig. *(Crux)* Langobardi. Sig. *(Crux)* Hiltgarii. Sig. *(Crux)* Giroardi.

Actum Rofiaco uilla, IIII id*us* ap*rilis*, anno XXVIII° regni Karoli gloriosissimi ac serenissimi regis.

Sig. *(Crux)* Ingelra*m*ni comitis. Sig. *(Crux)* Fulconis com*itis*. Sig. *(Crux)* Hosberti. Sig. *(Crux)* Heirici com*itis*. Sig. *(Crux)* Niuelungi com*itis*. Sig.
(Crux) Aladramni com*itis*. Sig. *(Crux)* Geiloni com*itis*. Sig. *(Crux)* Hilmeradi com*itis*. Sig. (*Crux)* Sandradi. Sig *(Crux)* Halbcarii com*itis*.
Sig. *(Crux)* Langobardi. Sig. *(Crux)* Hildgarii. Sig. *(Crux)* Giroardi.
(Chrismon) Ermenricus notarius scripsi et subscripsi. *(Locus sigilli) (Signum recognitionis).*

Actum Rofiaco uilla, [III]I idus aprilis, anno XXVIII° regn*ante* domno n*ost*ro Karolo gloriosissimo rege. In D*e*i nomine feliciter. Amen

Avant de procéder à l'étude sociolinguistique, il a semblé opportun de bien comprendre, à la faveur de l'étude comparative rendue possible ici, ce qui différencie la notice du diplôme.

La notice présentée à droite n'est pas faite au nom du roi : elle ne comporte pas de suscription royale. Encore appelée *breue, memoratorium,* etc.[661]*,* « une notice est un texte rédigé, en style objectif ou apparemment objectif[662], par le bénéficiaire d'une action juridique. Elle n'est pas approuvée par une autorité publique (certaines le sont, après coup). De ce fait, elle n'a comme intérêt que de rappeler une action juridique et de donner les noms des témoins qui pourront attester de la véracité de cette action. Elle n'a donc pas de valeur juridique intrinsèque[663]. » C'est un document à valeur de gestion interne, comme on le remarque à la ligne 9 : *« ut in postmodum alii aduocati sancti Dyonisii cognoscerent quod secundum legem ipsa interpellatio difinita et sopita fuisset »*.

C'est donc ici le document remis après jugement au défendeur victorieux (ou plutôt ici rédigé par lui). La rédaction intervient-elle comme une conséquence de l'établissement du diplôme ? Ou bien la précède-t-elle comme une sorte de brouillon[664] ? En tout cas, la *notitia* se distingue du

661 Arthur Giry, *Manuel de diplomatique*, Paris, 1925, p. 8.

[662] D'où le style objectif (*recognouit et scripsit*) pris par la récognition de ce dernier dans la notice, contrairement à ce que l'on peut lire dans le diplôme (*scripsi et suscripsi*).

663 Olivier Guyotjeannin, Jacques Pycke et Benoît-Michel Tock, *Diplomatique médiévale,* Turnhout, 3e éd. augmentée, 2006, p. 25

664 À propos du document qui nous occupe, R.-H. Bautier écrit (« La chancellerie et les actes royaux dans les royaumes carolingiens », dans *B.É.C.,* vol. 142, n° 1, 1984, p. 71) : « Un double original scellé d'une même sentence du tribunal du Palais de Charles le Chauve nous prouve qu'on établissait successivement — ou qu'au moins on pouvait dresser — l'acte sous une double forme diplomatique : l'une dressée sans doute sur-le-champ, sous la forme d'une notice *(Noticia qualiter veniens…)* qui recevait les seings des personnes présentes et la récognition du comte du Palais ; l'autre, établie ensuite, en forme régulière intitulée au nom du roi, avec l'exposé classique *(Cum*

diplôme de jugement par l'absence de tout protocole initial (il n'y a pas d'intitulation puisqu'il n'y a pas d'auteur), et par l'*anulus palatii,* différent du sceau destiné aux préceptes majeurs[665].

Le responsable du temporel d'un établissement (prévôt, comme rencontré dans le texte 7, ou trésorier) peut être amené à procéder à un véritable enregistrement des diverses actions juridiques (donations, achats, contestations, procès) touchant la gestion de son établissement, sous la forme de notices.

Les notices échappent au formulaire des actes, ce qui ne signifie pas une rédaction libre, mais un autre angle de vue et de description. Par notice, on entend également un document présenté de manière impersonnelle, en tout cas jamais au nom du donateur, rédigé et non pas simplement résumé par le bénéficiaire, qui se borne à notifier, relater, mentionner des actions juridiques. Les témoins sont évidemment notés.

Même s'il s'agissait ici d'un diplôme de jugement, ce document ne pourrait pas émaner de la chancellerie : les actes des jugements étaient rédigés et écrits par des notaires particuliers à la disposition du comte du Palais, puis reconnus par celui-ci ou en son nom[666]. Cette notice rapporte d'ailleurs cette organisation (*causas palatinas* / *in uice*). Ces documents constituent, par la liste des participants au procès (traditionnellement cités en ordre hiérarchique[667]), des témoignages essentiels sur le Palais du roi.

Le fait que ce différend entre *Ingeluuinus* et Saint-Denis est traité au Palais semble montrer le resserrement du champ de l'influence politique de Charles le Chauve : d'une part, les jugements royaux de cette époque sont rares (il n'y en aura plus après Charles le Chauve), d'autre part, ils concernent l'abbaye qui entretient des liens privilégiés avec la royauté, si privilégiés d'ailleurs qu'elle fournit régulièrement des notaires à la chancellerie. Il est probable qu'elle en ait eu un au tribunal du Palais : cette notice est écrite selon la même source que le diplôme de jugement écrit pour la même occasion, mais la rédaction est sensiblement différente.

in nomine Dei… rex resederet…). S'il en a été bien ainsi, on comprend mieux que sous Louis le Pieux (et souvent encore par la suite), on a pu faire l'économie de ce second acte [c'est-à-dire la notice] : la notice rédigée sur-le-champ servait de pièce de base à l'établissement d'un précepte impérial et n'avait plus à être conservée. » Mais la langue semble contredire cette idée, car la notice de Saint-Denis est plus soignée que le diplôme. L'un n'est pas la récriture de l'autre, mais ils ont la même source, écrite ou orale.

[665] Osamu Kano, « La disparition des actes de jugement – une conséquence de la restructuration de l'espace de communication des diplômes par les Carolingiens ? », dans *Journal of studies for the integrated text science,* n° 1, 2003, p. 35.

[666] R.-H. Bautier, *op. cit.,* p. 69.

[667] *Ibid.,* p. 70.

a) Ces deux textes sont d'un niveau de latinité assez élevé.

D'abord, par l'emploi, dans les deux textes, d'imparfaits du subjonctif :

Diplôme	**Notice**
resederet	*uellet*
contradiceret	*uideretur*
uellet	*deberet* (× 2)
reciperet	*cognoscerent*

Ces emplois contribuent à placer des deux textes au moins en niveau 4. Dans le diplôme, la forme *neglexisset*, employée dans les phrases de discours indirect avec les imparfaits du subjonctif relevés ci-dessu, ne peut qu'être un véritable subjonctif. On remarque déjà une petite différence d'emploi dans ces imparfaits : ceux de la notice sont plus proches du formulaire mérovingien, notamment *uideretur* et *deberet*, dont la seconde occurrence est d'un emploi modal.

Le diplôme est d'une rédaction plus affectée, avec des hyperbates qui dénotent une recherche de style : *idus resederet aprilis / quendam mallauit hominem / seruitium… debitum contradiceret / a praedictorum regis fidelium / quibus exinde dare uellet responsis / quod ita manifestum est fecisse*. Il contient aussi une proposition infinitive (*se esse dixit*), ce qui contribue à lui donner un niveau 4-5. La notice quant à elle, mêlant les composés traditionnels (*uisus est* × 2, *professus est*) et les surcomposés (*interrogatum fuit, iudicatum fuit* × 2, *sopita fuisset*) reste au niveau du *sermo simplex,* niveau 4.

Cela n'empêche pas le diplôme de comporter, outre des termes à isotopie forte comme *mallare* ou *reuuadiare* présents aussi dans la notice, des solécismes qu'il est difficile d'interpréter :

- una cum plurimorum suorum optimatum, uidelicet Ingelramno, Fulcone, Airico, Niuelongo, Aletramno, Osberto, Geilone ceterorumque suorum fidelium : il semble que la formule déjà ancienne *una cum consensu* ait brouillé le rédacteur, peut-être influencé par un brouillon confus. Mais cela n'explique pas l'emploi de l'ablatif après *uidelicet*, qui correspond peut-être ici encore, comme on l'a vu notamment dans le texte 1, à l'interprétation qu'en donne Jean-Pierre Chambon.

- a praedictorum regis fidelium : comme dans l'exemple précédent, un mot comme *uno* ou *quodam* après la préposition peut manquer à la formule, ce qui est renforcé par le renseignement de la notice qui cite une seule personne (*Angaluino a praedicto Geilone interrogatum fuit*).

- anuli regis signatam : cette troisième erreur sur un génitif laisse planer le doute sur les interprétations précédentes, qui pourraient finalement s'expliquer par l'influence de la

prononciation romane. À ce moment-là, il pourrait s'agir d'erreurs impliquant la diction de l'acte par un tiers au scribe chargé seulement de tenir la plume.

- amabile fuit praedicti Electradi aduocati : la rédaction échappe ici aux formes diplomatiques, par l'emploi de *amabile* qu'il n'a pas été possible d'expliquer[668]. L'emploi du génitif à la place du datif pourrait s'expliquer comme pour le cas d'*anuli*.

- quibus exinde dare uellet responsis : même remarque pour l'emploi du datif-ablatif.

b) La mémoire diplomatique qui inspire leurs formes rédactionnelles est différente.

Étant donné que les formules mises au point sous Louis le Pieux s'inspirent du formulaire existant, on ne sera pas étonné de trouver des éléments déjà vus dans les premiers textes du corpus. Mais la proportion d'éléments mérovingiens semble plus plrésente dans la notice. Une première impression a été timidement donnée par la répartition des imparfaits du subjonctif. Le tableau suivant met en parallèle les autres détails :

Éléments du diplôme	**Traits mérovingiens correspondants dans la notice**
quod (déclaratif)	*eo quod*
ipse n'est jamais employé	6 occurrences de *ipse*
iniusta	*iniustae* (microdétail de graphie)
uideri n'est pas employé	3 occurrences de *uideri*
interrogatus : cette tournure (comme *audientes* plus bas) abrupte donne une impression de prise de notes.	*a praedicto Geilone interrogatum fuit :* les diplômes mérovingiens emploient seulement cette tournure impersonnelle avec ce verbe.
se esse dixit	*professus est quod*
Audientes autem hoc…	*Tunc a supradictis…*
Isdem uero : l'emploi de *uero* n'est pas mérovingien *quod ita manifestum est fecisse : manifestum* n'est pas mérovingien.	*quod ita uisus est fecisse*
Ideo utile	*Unde*

[668] Par exemple, on ne l'a pas trouvé dans les chartes françaises de la zone picarde.

hanc notitiam	*talem notitiam* : c'est bien *talem* que le texte 10 emploie aussi dans la même partie du discours[669].
uidelicet	Absent de la notice, comme des originaux mérovingiens.

Cette constatation ne permet pas d'expliquer toutes les variantes entre les deux textes, ni même certaines particularités de style, comme par exemple, dans la notice, *debitor erat facere*. Il n'est pas possible de donner ici la réponse aux nombreuses questions que soulèvent ces deux textes, mais l'on peut conclure que la différence de rédaction ne correspond visiblement pas à une nécessité communicationnelle, une adaptation en vue d'une *recitatio* à un auditoire élargi. La notice, « écrite de la main d'un moine de Saint-Denis »[670], a été inspirée par le formulaire ancien, ce que pourrait expliquer l'âge du rédacteur, ou bien sa pratique archivistique à partir du riche fonds de son abbaye.

Peut-on déterminer si la source commune aux deux textes est orale ou écrite ? On pourrait s'attendre, sans en détenir la preuve, à une prise de notes, d'un côté par le notaire Ermenricus pour le diplôme, de l'autre par le prévôt de Saint-Denis pour la notice. C'est la différence d'orthographe dans les noms des témoins qui donne l'idée d'une source non écrite. Le brouillon du diplôme aurait été ensuite mis en forme définitive avec un certain manque de soin[671], à la différence de la notice qui est par ailleurs plus précise sur le détail des faits et des témoins, mais a été vérifiée par (H)ermenricus.

[669] La consultation du texte OCRisé (certes imparfait) des diplômes mérovingiens et de Pépin et Charlemagne édités par les *M.G.H.* ne laisse apparaître aucune tournure de ce genre chez les mérovingiens. On trouve une occurrence chez Charlemagne, dans le diplôme n° 138 (*Die Urkunden Pippins, Karlmanns und Karls des Großen,* p. 189).

[670] R.-H. Bautier, « La chancellerie et les actes royaux dans les royaumes carolingiens », dans *B.É.C.,* vol. 142, n° 1, 1984, p. 71, n. 3.

[671] Cela rappelle les remarques, citées dans la première partie, sur la « barbarie » linguistique des diplômes de jugements même après les réformes de l'orthographe et du formulaire.

Conclusion

L'étude des diplômes permet de confirmer un certain nombre de vues, à commencer par celle des diplomatistes sur la datation des effets de la réforme carolingienne : « Seule la langue des diplômes royaux et aussi des monuments législatifs, écrivait Ferdinand Lot, demeure rebelle aux changements. Ce n'est guère avant le règne de Louis le Pieux que les diplômes et les capitulaires présenteront une forme acceptable »[672]. À cette vue globale que nous partageons, on peut dorénavant apporter un certain nombre de précisions et de nuances.

La réforme linguistique est d'abord un effort de normalisation du système graphique, ce que montrent les études de Mario Pei qui a comparé un groupe de chartes datant de 700-717 et un autre traitant du même sujet datant de 750-770[673]. Nourri des acquis de la réforme liturgique, transmis par les clercs dorénavant chargés de rédiger les actes, il débute sous Pépin III avec une lenteur certaine et une inégalité selon les diplômes, ce que Ferdinand Lot n'a pas manqué de souligner[674], ainsi que Georges Tessier, qui note jusqu'en 778 l'emploi d'un préambule d'« un degré d'incorrection et d'obscurité que les préambules mérovingiens n'avaient pas connu »[675]. Mais cette réforme de la graphie n'est qu'une première étape dans l'évolution de la langue diplomatique : une fois aboutie, à la fin du règne de Charlemagne, elle est relayée par une entreprise plus considérable encore. Les formules héritées de l'époque mérovingienne, jusque-là peu retouchées, sont totalement refondues par Louis le Pieux dès son avènement[676]. Les sources d'inspiration sont encore à préciser, mais certains usages anciens ont été en partie maintenus[677]. On sait en tout cas que le formulaire imposé par Louis le Pieux était en usage en Aquitaine du temps où il en était le roi[678]. Il est généralement admis que les diplômes impériaux sont dorénavant écrits, à l'exception des jugements[679], selon des normes nouvelles qui ont conduit à l'isolement quasi-hermétique de leur langue par rapport à la langue naturelle.

---

672 F. Lot, « À quelle époque a-t-on cessé de parler latin ? », dans *Archivium latinitatis Medii Aevi (Bulletin Du Cange),* n° 5, 1931, p. 148.

673 Mario Andrew Pei, *The language of the eighth-century texts in northern France : a study of the original documents in the collection of Tardif and other sources,* New York, 1932, XX-405 p.

674 F. Lot, *op. cit.,* n. 6, et G. Tessier, p. 82-83 et n. 1 p. 83.

675 G. Tessier, *Diplomatique royale française,* Paris, 1962, p. 82-83.

676 *Ibid.,* p. 61. – La contribution de Peter Johanek, « Herrscherdiplom und Empfängerkreis : die Kanzlei Ludwigs des Frommen in der Schriftlichkeit der Karolingerzeit », dans *Schriftkultur und Reichsverwaltung unter den Karolingern : Referate des Kolloquiums der Nordrhein-Westfälischen Akademie der Wissenschaften am 17./18. Februar 1994 in Bonn,* éd. Rudolf Schieffer, Opladen, 1996, p. 167-188 (*n. u.*) apporte probablement dee détails utiles à l'étude de cette refonte.

677 « There is still much to be done in the study of the formulary of charters from the Early Middle Age », écrit Philippe Depreux, dans « The development of charters confirming exchange by the royal administration (eighth-tenth century) », dans *Charters and the use of the written word in medieval society,* éd. Karl Heidecker, Turnhout, 2000, p. 59.

678 C'est ce qu'explique, à propos du remplacement de *farinarius* (rencontré dans le texte 6) par *molendinum*, Paul Aebischer, dans « Les termes servant à dénommer le 'moulin' dans quelques anciennes chartes relatives à la Belgique », dans *Études de dialectologie romane : dédiées à la mémoire de Charles Grandgagnage,* éd. Société de littérature wallonne, Genève, 1932, p. 13-14.

679 Cf., p. 108 de cette étude (en note).

La question des niveaux de langue a abouti à un étiquetage qui permet enfin une vision synthétique des fluctuations au sein du corpus. Le tableau suivant laisse entrevoir très clairement la cohérence du corpus mérovingien et son appartenance à un niveau de latinité médian, voire élevé. Les cases grisées correspondent aux niveaux observés dans le texte en question, l'emploi d'un gris plus foncé correspondant au niveau le plus représenté dans le texte, c'est-à-dire à une sorte de « noyau langagier ».

	Niveaux						
Textes	2	2-3	3	3-4	4	4-5	5
1 (660-673)			4	5			
2 (692-693)			4	1			
3 (693)			6				
4 (694)			6				
5 (709)			11	1			
6 (709)			5	2			
7 (716)			1	3	1		
8 (751) 11 (775)		2 2	6 4	2 3			
9 (751)	1	4	1	1			
10 (759)		7	2	1			
12 (775)	1	4	1	1			
13 (790)			5				
14 (821)				2	5	1	
15 (832)						??	
16 (839)				1	6	1	
17-18 (845)					1	1	2
19 (861)	2	2	2	1			
20 (868)							
21 (868)							

Une première coupure se dessine à partir du moment où l'on passe aux diplômes pippinides, et une seconde correspond au moment où l'on passe aux diplômes de Louis le Pieux, qui marquent, selon G. Tessier, une « transformation radicale de la latinité des diplômes »[680]. Le corpus permet donc d'observer trois étapes :

1° le latin mérovingien, cohérent et de tenue assez ou plutôt élevée (niveaux 3 à 3-4) ;

2° le latin de Pépin et Charlemagne, sensiblement fluctuant, qui tend à se rapprocher de la romanité la plus spontanée tout en ayant recours de temps à autres au latin savant (niveaux 2 à 3-4) ;

3° le latin de Louis le Pieux et de Charles le Chauve, inversement fluctuant car il varie entre une romanité très latinisée et un latin savant, voire recherché (niveaux 3-4 à 5), à l'exception du texte 19.

[680] G. Tessier, *op. cit.*, p. 83.

Graphiquement, on peut transcrire les données de la manière suivante :

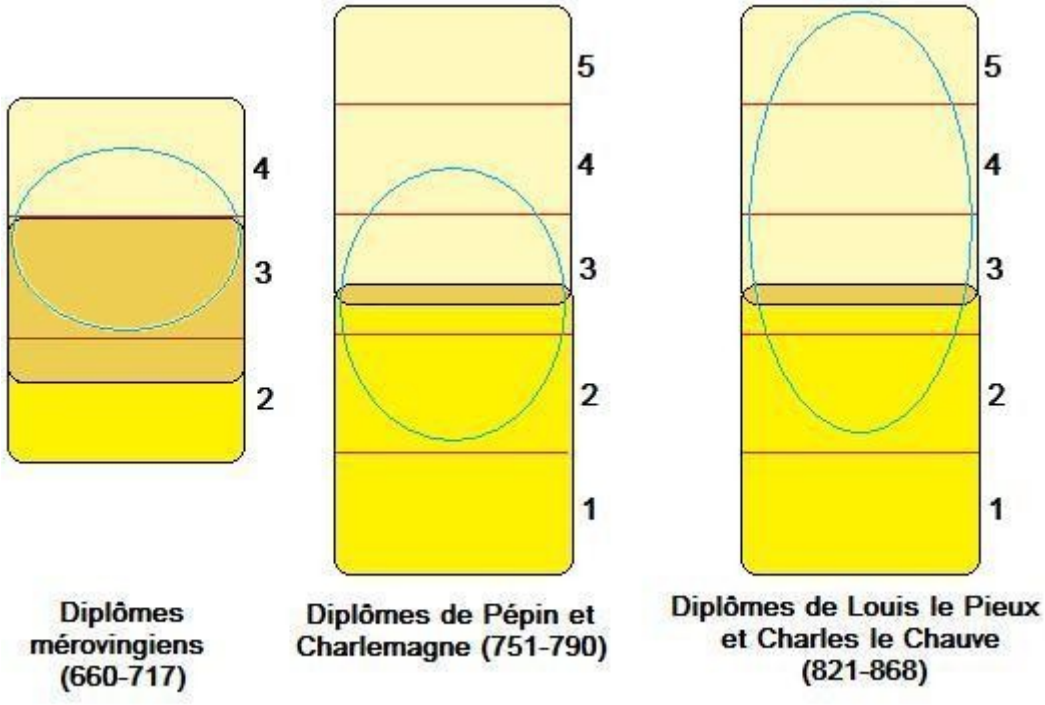

En beige clair est figurée la zone latine, en jaune la strate évolutive qui donne, en se détachant du diasystème vers 750, le vieux français, et en beige foncé la zone interférentielle entre les deux qui se réduit à une vitesse exponentielle entre 700 et 750 environ sans jamais disparaître. Cela signifie que le passage de la strate 2 à la strate 4, ou si l'on préfère du niveau 2 au niveau 4, assez aisément possible dans le monolinguisme complexe mérovingien, devient beaucoup plus difficile dans le contexte de diglossie carolingienne.

La période mérovingienne ne connaît pas de niveau 5, qui ne renaîtra qu'à partir de l'époque de Charlemagne, ni de niveau 1, qui n'est décelable qu'à partir du milieu du VIIIe siècle lorsque la strate romane s'est nettement émancipée du latin (diasystème déboîté).

Surtout, les zones ovales délimitées en bleu modélisent les variations de niveaux dans les diplômes. Les trois temps observés plus haut s'y retrouvent : les variations mérovingiennes sont faibles, les sept diplômes étant dans l'ensemble écrits dans un bon niveau 3, parfois en partie en niveau 4. On remarque que la langue de ces textes se situe précisément en grande partie dans la zone langagière médiane qui correspond à une oralité formalisée, dont le niveau ne présente que très peu de difficultés majeures de compréhension pour les auditeurs.

Les variations des deux premiers règnes carolingiens ne remplissent pas tout le spectre de niveaux possibles : ces textes ne dépassent pas le taux de latinité des textes mérovingiens, mais leurs fluctuations, graphie normalisée ou pas, se concentrent vers la zone évolutive de la langue, vers le niveau 2. L'efficacité pragmatique du message délivré est comme accrue par cette adaptation probablement spontanée au changement linguistique.

À partir de Louis le Pieux, la langue des diplômes se met à fluctuer en sens inverse, vers les niveaux les plus formels de la zone latine (4 et 5), alors même que l'emploi du niveau 2, raréfié, se retrouve dans certains cas. La communication, pour les textes en niveaux 4 et 5, se trouve nécessairement restreinte au cercle des lettrés : en cas de lecture destinée à un public plus large, on est en droit de s'interroger sur le recours (implicite) à une traduction.

En somme, l'époque carolingienne (la première époque du moins) marque non pas une ère d'unité mais bel et bien, dans le domaine diplomatique en tout cas, une « diffraction » de la langue.

Il reste maintenant à esquisser une typologie des éléments constitutifs des différents niveaux. Cette typologie reste étroitement liée au corpus sélectionné : extraite d'un autre corpus (hagiographique par exemple, comme on le verra en troisième partie de cette étude), elle devrait varier quelque peu, sans pour autant changer de nature.

Les types dégagés ont été quantifiés pour chaque niveau, selon la nomenclature présentée ci-dessous :

-- très rare voire absent
- rare (mais possible)
+/- proportions variables
+ fréquent
++ très fréquent

Le tableau, où le niveau 1 n'est pas représenté faute d'avoir été repéré dans le corpus, est le suivant :

Types		Niveaux			
		2	**3**	**4**	**5**
Graphie	tendance à être phonétique	++	+	-	--
	variable d'un lemme à l'autre, sans norme	+	+/-	-	--
	hypercorrections	+	+/-	-	-
Structures permanentes	passé synthétique (passé simple)	++	++	++	++
	indicatif imparfait	++	++	++	++
	subjonctif présent	+	+	+	+
	subjonctif plus-que-parfait	++	++	+	+
	à valeur de plus-que-parfait de l'indicatif (valeur transitoire VIIe-VIIIe siècle)	++	++	+/-	--
	datif/génitif synthétique, pour les personnes	+	+	+	+
épidictiques	fréquence de *ipse*	++	+	+/-	+/-
	fréquence cumulée de *is, ille, hic*	-	+/-	+	+
	fréquence cumulée de *idem, iamdictus, antefatus, predictus, memoratus, supra-/superscriptus…*	-	+/-	+	++

Structures neuves	perfectum passif surcomposé	+	+	+/-	+/-
	nouveau subjonctif imparfait (*amavisset* > « amast »)	Texte 19 seulement			
	passif analytique à l'*imperfectum*	--	--	--	--
	passé analytique (passé dit composé)	-	--	--	--
	nouveau futur du présent en {infinitif+*habeo*}	--	--	--	--
	nouveau futur de l'imparfait en {infinitif+*habebam*} (nouveau conditionnel)	--	--	--	--
	nouveau futur du parfait (futur antérieur)	--	--	--	--
	adverbes en {adjectif+*mente*}	--	--	--	--
	relatifs synthétiques au cas régime (*[ex]inde, unde*) / *[ex]inde* pronominal	++	+	+/-	-
	emploi modal de *debeo* (futur du passé et du présent)	++	++	-	--
	id sunt	+	+	--	--
Structures métastables	imparfait du *perfectum* (plus-que-parfait) à l'indicatif	--	+/-	+	++
	futur du *perfectum* (futur II), confondu avec le subjonctif du *perfectum*	-	+/-	+/-	+/-
	génitifs synthétiques en *-oro-*	+	+	++	++
	superlatifs synthétiques en *-issim-*	-	-	+	++
	comparatif synthétique en *-ior*	+/-	+/-	+	+
	datif/génitif synthétique, pour les personnes	+	+	+	+
Structures évanescentes	génitifs singuliers en *-i* et en *-is,* pluriels en *-um*	+	+	++	++
	neutres pluriels en *-a*	+	+	++	++
	formes en *-ur* (passif synthétique / déponents)	-	+/-	+	++
	futur traditionnel (type *mittam / amabo*)	--	--	--	--
	gérondif/adjectif verbal	--	-	+	++
	imparfait du subjonctif	--	+/-	++	++
	perfectum passif composé	-	-	+/-	+/-
	proposition infinitive	-	-	+	++
	participe futur	--	-	+/-	+
	infinitif parfait	++	++	++	++
	relatif de liaison	-	+	+	++
	ordre sujet-objet-verbe	++	++	++	++
	fréquence de la coordination des propositions par *et*	+	+/-	+/-	+/-
	hyperbate	-	+/-	+	++
	emploi de *uidelicet, scilicet*	--	--	+/-	+

Pour des raisons matérielles et compte tenu du volume textuel qui aurait mérité à cet effet d'être sensiblement accru, il n'a pas été possible de fournir des pourcentages rigoureux aussi délicats à établir que bienvenus. Par ailleurs, la nature des diplômes explique certaines tendances rapportées ici, surprenantes au premier regard : l'absence de futur du présent est liée à la nature du discours diplomatique qui est essentiellement au passé.

Ce tableau permet de saisir d'une manière synoptique les lignes de continuité ou de discontinuité entre les différentes strates langagières. En comparant les niveaux 2 et 3 avec les niveaux 4 et 5, il apparaît que l'on ne peut tracer une frontière nette en deux ensembles, roman pour les deux colonnes de gauche, latin pour les deux colonnes de droite. Une telle frontière serait discontinue : les strates sont poreuses. À l'époque des deux premiers rois carolingiens, c'est un compromis langagier qui permet une telle porosité.

Le niveau 2 représente de près l'oralité. Le tableau ci-dessus montre bien que certains éléments particulièrement caractéristiques des niveaux 4 et 5 ne sont pas purement absents du niveau 2 (*et a fortiori* du niveau 3), mais distribués en proportions moindres dans les passages concernés. Certains éléments neufs dans la langue romane n'y figurent même pas : le passé analytique ne s'y rencontre qu'une seule fois (dans le texte 19, au demeurant un des plus récents du corpus) et le passif analytique à l'*imperfectum* n'y apparaît jamais, pas plus que les adverbes en *-mente*. Dès le niveau 2, il y a donc une grille filtrante mise en place avec l'oralité la plus naturelle, dont les mailles se resserrent dans les niveaux suivants. La langue qui le caractérise n'est pas pour autant une oralité triviale : formularisée, ritualisée, et à cette fin quelque peu latinisée, il s'agit d'un acrolecte juridique roman. L'emploi de ce niveau concurremment au niveau 3, voire 4, révèle plus le souci de reprendre de près les dépositions des grands personnages lorsqu'il s'agit de paroles rapportées, et/ou de viser un public romanophone élargi, que l'incapacité de mettre en forme recherchée des textes qui étaient destinés à être lus publiquement lors de leur émission, et produits en justice en cas de contestation d'un droit. On observe ce niveau dans le cours des actes, en dehors des formules initiales et finales, c'est-à-dire là où le message doit impérativement être compris, et, pour les jugements, refléter la réalité des témoignages. Il apparaît dans les textes à l'époque critique qu'est la deuxième moitié du VIIIe siècle, où la communication latine se brouille en Gaule du Nord.

Jusqu'au niveau 3, les archaïsmes flottent à travers des types récurrents qui montrent bien leur état de fossilisation avancée dans les strates les plus romanes : les passifs concernent à une écrasante majorité les verbes de perception (*uidetur, dinoscitur, declaratur*) employés, pour leur forme au moins autant que pour leur sens, comme éléments d'authentification juridique. Le cas de *dinoscitur* souvent perçu en tant qu'adverbe et écrit comme tel (*dinosciter*) illustre très bien ce processus de fossilisation. L'époque carolingienne ajoute une seconde série de verbes de la sorte en réintroduisant, à côté de *scilicet* et de *uidelicet*, les *nuncupatur, dicitur, appelatur* jusque-là massivement employés sous la forme participiale (*noncupante*) ou abandonnés au profit de tournures romanes du type *id sunt*.

Auparavant, le monolinguisme complexe mérovingien permettait de produire des textes en niveau 3 voire 4 : il faut croire que leur efficacité pragmatique, en l'espace d'une génération ou deux, s'est rompue, entraînant de la part des rédacteurs un ajustement dans leur rédaction consistant à laisser plus de place à la langue spontanée, sans pour autant changer les formules les plus consacrées, que leur récurrence pouvait sauver de l'incompréhension. Les fluctuations observées à partir de Pépin expliqueraient en quelque sorte que des dispositions comme celles du concile de Tours de 813 préconisant de prêcher en *lingua romana rustica*, n'aient pas été formulées pour la rédaction de textes administratifs : le compromis, d'abord refusé aveuglément dans le domaine des textes sacrés, avait été adopté implicitement dans le domaine des textes administratifs, compromis peut-être facilité par la nature de leur auditoire plus restreint et en général socialement plus élevé. Si l'on admet ainsi l'emploi du roman à des fins pragmatiques, on doit abandonner l'hypothèse de Georges Tessier qui supposait que « la langue parlée au palais étant un dialecte germanique, le latin des chartes n'étai[t] plus contaminé par les vulgarismes de la langue romane en formation »[681]. La langue parlée communément au Palais, malgré le bilinguisme de l'empereur et de ses proches, était d'abord le roman.

Plus difficile à traiter, la question de la performance orale des diplômes conduit à faire le point sur l'historiographie nouvellement constituée relative au contexte énonciatif des chartes, dans le prolongement des travaux de Léon Levillain (1870-1952), qui, sur les conseils d'Arthur Giry, fut le premier à restituer clairement les chartes mérovingiennes dans leur décor monastique.

Les caractères externes des diplômes ont fait l'objet d'études détaillées qui ont mis en avant l'effort de présentation et de mise en formes matérielles : les travaux de l'« école de Marbourg » menés par Peter Rück ont montré que l'acte public ne laissait pour ainsi dire rien au hasard dans sa présentation matérielle, qu'il s'agisse du format, de l'écriture ou des symboles graphiques tels que le chrismon. L'écriture si particulière des diplômes mérovingiens, reprise dans son ensemble dans les diplômes de Pépin et de Charlemagne, reçoit ainsi une interprétation convaincante : prolongeant la réflexion de Jochen Götze qui concluait à l'emploi des *litterae elongatae* comme à autant de symboles magiques destinés, pour le nom et le salut du roi, à impressionner un auditoire même analphabète[682], Peter Rück voit dans leur maintien un « kommunikatives Ausgrenzungsmittel ». Cette recherche de « démarcation à des fins communicatives », pour paraphraser l'expression de l'auteur, à l'instar des *litterae caelestes* des rescrits impériaux, visaient moins à la lisibilité qu'à l'identification visuelle du pouvoir suprême. C'est ce qui explique le maintien de la cursive d'origine mérovingienne dans les diplômes encore à l'époque où une nouvelle écriture plus claire souhaitée par l'empereur, la minuscule caroline, s'impose par

[681] G. Tessier, *Diplomatique royale française,* p. 83.

[682] J. Götze, « Die *litterae elongatae* : ein Beitrag zur Formengeschichte und Herkunft der mittelalterlichen Urkundenschrift », dans *Archiv für Diplomatik*, n°s 11-12, 1965-1966, p. 1-70 (une telle théorie a tout de même quelque chose de folklorique). Il existe aussi (*n. u.*) l'article d'Otto Kresten, « Diplomatische Auszeichungsschriften in Spätantike und Mittelalter », dans *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung,* n° 74, 1966, p. 1-50.

ailleurs : les documents juridiques devaient se placer dans la continuité des usages pour manifester la légitimité de la dynastie nouvellement installée[683]. De la même façon, l'espace de l'écrit diplomatique n'est pas rempli selon des critères pragmatiques, mais des critères de représentation : le document royal ou impérial doit se reconnaître de loin[684]. Contrairement aux livres et aux documents privés[685], les règles de mise en page n'ont donc pas tant vocation à faciliter la lecture qu'« à diriger selon une formule courante les documents vers tous ceux qui les voient ou les entendent lire »[686].

Le riche volume d'études rassemblées par Peter Rück en 1996, consacré aux symboles graphiques dans les documents médiévaux[687], comporte des développements qui confirment et précisent les pistes lancées. Outre les contributions de Ruth Schmidt-Wiegand[688], de Helmut Glück[689] et d'Hartmut Atsma et Jean Vezin[690], celle de Mark Mersiowsky consacrée aux diplômes de Louis le Pieux, tout en confirmant l'idée d'une récitation de ces textes[691], précise les parallèles possibles avec le domaine liturgique. Les symboles graphiques seraient ainsi pour les diplômes ce que la gestuelle[692] est à la parole : un *medium* doté de sa propre charge sémantique, d'autant plus significative que la lecture des diplômes, ainsi que la lecture liturgique, ne pouvait qu'être imprégnée d'une solennité qui se ressent dans la langue des textes diplomatiques comme sacrés[693].

---

[683] Peter Rück, « Die Urkunde als Kunstwerk », dans *Fachgebiet Historische Hilfwissenschaften : Ausgewälte Aufsätze zum 65. Geburtstag von Peter Rück,* éd. Erika Eisenlohr et Peter Worm, Marbourg, 2000, p. 120. Pour approfondir les questions liées à ces écritures, on pourra consulter les bilans dressés récemment dans le cadre du XIVe colloque du Comité international de paléographie latine tenu à Enghien-les-Bains en 2003, publiés dans *Archiv für Diplomatik,* n° 50, 2004. Il s'agit, d'une part, de l'article de Jean Vezin, « Un demi-siècle de recherches et de découvertes dans le domaine de l'écriture mérovingienne » (p. 247-275), et d'autre part de celui de David Ganz, « The study of Caroline minuscule 1953-2004 » (p. 387-398).

[684] Peter Rück, *op. cit.,* p. 122.

[685] À propos de ce type d'actes, on peut mentionner, sans cacher quelque déception, l'article, il est vrai pionnier sur la question, de Benoît-Michel Tock, « La mise en scène des actes privés en France au haut Moyen Âge » [actes du colloque « Öffentlichkeit und Schriftdenkmal in der mittelalterlichen Gesellschaft », Münster, 27-28 juin 2003], dans *Frühmittelalterliche Studien,* n° 38, 2004, p. 287-296.

[686] « Denn Urkunden richten sich nach einer geläufigen Formel an alle, die sie sehen oder lesen hören » (P. Rück, *op. cit.,* p. 136).

[687] P. Rück, éd., *Graphische Symbole in mittelalterlichen Urkunden : Beiträge zur Diplomatischen Semiotik,* Sigmaringen, 1996, 834 p.

[688] R. Schmidt-Wiegand, « Die rechtliche Funktion graphischer Zeichen und Symbole in Urkunden », dans dans *Graphische Symbole in mittelalterlichen Urkunden : Beiträge zur Diplomatischen Semiotik,* éd. Peter Rück, Sigmaringen, 1996, p. 67-79.

[689] H. Glück, « Das graphische Symbol im Text : linguistische Aspekte », *ibid.,* p. 87-98.

[690] H. Atsma et J. Vezin, « Graphische Elemente in den in zeitgenössischer Form überlieferten Dokumenten des Merowingerreiches », *ibid.,* p. 319-333.

[691] Cette idée est traitée par Heinrich Fichtenau (« Bemerkungen zur rezitativischen Prosa des hochmittelalters », dans *Festschrift Karl Pivec,* éd. Anton Haidacher et Hans Eberhard Mayer, Innsbruck, 1966, p. 21-32. ; rééd. dans *Beiträge zur Mediävistik : ausgewählte Aufsätze,* t. 1, Stuttgart, 1975, p. 145-162) qui croit en une exhibition de la charte lors de sa récitation.

[692] L'usage des gestes pour accompagner la parole a été le premier sujet de recherches de Ruth Schmidt-Wiegand, d'abord dans « Gebärdensprache im mittelalterlichen Recht » (dans *Frühmittelalterliche Studien,* n° 16, 1982, p. 363-379), puis dans un deuxième article, « Mit Hand und Mund : Sprachgebärden aus dem mittelalterlichen Rechtsleben » (*ibid.,* n° 25, 1991, p. 283-299), où l'*Urkundensprache* est évoquée p. 297.

[693] M. Mersiowsky, « Graphische Symbole in den Urkunden Ludwigs des Frommen », dans *Graphische Symbole in mittelalterlichen Urkunden : Beiträge zur diplomatischen Semiotik,* éd. Peter Rück, Sigmaringen, 1996, p. 380-381. L'article fournit en outre une bibliographie substantielle sur la question.

L'intervention de l'Église dans les rites et les cérémonies formalistes qui accompagnent les actes juridiques[694] est attestée dès le haut moyen âge pour les chartes de donation[695]. Mais ce n'est pas avant la fin du Xe siècle que la pratique de la déposition de la charte sur l'autel, réalisée dans un cadre solennel, souvent à l'occasion d'une cérémonie publique et qui tend à reproduire en dehors de la messe des gestes propres à l'offrande eucharistique, se développe[696]. La dimension liturgique du diplôme s'observe aussi dans le domaine byzantin hellénophone : dans une conférence donnée le 23 février 2009 à l'École des chartes sur « La charte et l'espace sacré : le texte sur le mur de l'église et son contexte symbolique », Smilja Marjanovic-Dusanic, professeur d'histoire médiévale à l'Université de Belgrade, après avoir rappelé la dimension liturgique de la charte, faisait remarquer que le terme προοίμιον/*prooemium* désignait d'abord l'exorde d'un poème, et que la *praefatio* correspondait à la préparation de l'Eucharistie avant la messe. On admet depuis Heinrich Fichtenau que les *arengae*, parties liminaires de certaines chartes, ayant la même valeur que les miroirs aux princes, diffusent une « théologie politique » par la synthèse qu'elles font du profane et du sacré : leurs affirmations catégoriques tendaient à informer la pensée populaire à la manière de formules liturgiques dont les rapprochent tant la généralité et la monotonie des thèmes que les modes d'expression, plutôt qu'à la manière des slogans familiers aux propagandes idéologiques contemporaines. Dans le domaine byzantin étudié par Smilja Marjanovic-Dusanic, le préambule, savamment écrit, montre la culture des rédacteurs qui ne sont pas nécessairement des clercs. On y observe un lien avec les premières hagiographies ; des citations du Psautier peuvent contribuer à la sacralisation du document. En particulier, malgré un niveau langagier élevé, le public comprenait les *arengae* grâce au support mémoriel offert par la récurrence des thèmes abordés : les textes étant lus, il suffisait d'avoir entendu une *arenga* pour comprendre l'autre.

Pour articuler toutes ces idées à la problématique sociolinguistique appliquée au présent corpus, c'est peut-être la contribution de Peter Worm, au colloque tenu à Münster en 2003 sur la publicité des diplômes royaux dans la société médiévale, qui sera la plus utile[697]. Remarquant que les chartes sont encadrées comme des prières par leur formulaire, et émises, à partir des Carolingiens, par des clercs, il estime que la position médiane/médiatrice de ces derniers a permis

[694] On trouvera une introduction générale dans Olivier Guyotjeannin, Jacques Pycke et Benoît-Michel Tock, *Diplomatique médiévale,* Turnhout, 3e éd. augmentée, 2006, p. 86-87.

[695] *Lex Alemannorum*, éd. Karl Lehmann, *M.G.H.*, *Leges nationum Germanicarum,* V, 1, Hanovre, 1888, p. 63-64 : *« et coram sacerdote, qui ad eandem ecclesiam deseruit, super altare ponat, et proprietas de rebus ipsis ad illam ecclesiam in perpetuum permaneat »*. Cette disposition est reprise par la *Lex Baiwariorum* (éd. Ernst von Schwind, *M.G.H.*, *Leges nationum Germanicarum,* V, 2, Hanovre, 1926, p. 269) : *« et tunc ipsam epistulam ponat super altare »*.

[696] Arnold Angenendt, « Cartam offerre super altare : zur Liturgisierung von Rechtsvorgängen », dans *Frühmittelalterliche Studien,* n° 36, 2002, p. 133-158.

[697] P. Worm, « Alte und neue Strategien der Beglaubigung : Öffentlichkeit und Königsurkunde im frühen Mittelalter » [actes du colloque « Öffentlichkeit und Schriftdenkmal in der mittelalterlichen Gesellschaft », Münster, 27-28 juin 2003], dans *Frühmittelalterliche Studien,* n° 38, 2004, p. 297-308. Ce numéro de *Frühmittelalterliche Studien* comporte de nombreuses contributions complémentaires qu'il n'a pas été possible de lire toutes.

d'intégrer plus fortement à la liturgie le processus de certification et la proclamation des chartes. Déjà à la fin du Ve siècle chez les Vandales, il arrivait que l'on lise à l'église les textes émis par le roi[698]. Peter Worm envisage même que la même personne, un diacre, ait procédé aux deux lectures, celle de l'Évangile et celle des textes royaux[699]. « Dans les documents, ajoute-t-il, le souverain 'parle' lui-même et donne dans une forme quasi-orale les règlements fixés au moyen de l'écrit[700] » : or, cette langue diplomatique demande à être étudiée dans une telle perspective.

Que la langue des diplômes correspond à une oralité ritualisée, on espère l'avoir démontré plus haut ; en outre, les passages qui engagent le pouvoir souverain, au style subjectif, sont en général d'un niveau langagier plus élevé que les passages au style objectif. L'unité et la spécificité stylistique des diplômes est d'abord obtenue par l'emploi récurrent d'un phrasé un peu artificiel qui place très souvent le verbe à la fin des phrases même dans les niveaux les plus romans[701], ensuite seulement par l'emploi de latinismes, mais en distribution variable. La dimension liturgique des chartes mérovingiennes, conçues par des laïcs, paraît limitée, en tout cas difficile à saisir[702], ce qui n'empêche pas leur langue, solennelle comme toute langue de chancellerie, de faire des concessions à la compréhension. Au maintien, sous Charlemagne encore, d'une écriture diplomatique spécifique fortement nourrie de l'héritage mérovingien, il faudrait mettre en parallèle le maintien du formulaire dans une perspective identique : préserver les formes traditionnelles qui sont encore les plus propres à légitimer l'acte et à en maintenir l'efficacité. La contrainte représentée par l'évolution linguistique, longtemps compensée par des fluctuations de niveaux plus importantes que précédemment, n'empêche pas l'introduction de formules pieuses qui donnent une coloration nettement liturgique sans court-circuiter la réception du message. Le public visé par de tels documents pouvait être large.

La manière dont ces textes étaient lus pourrait expliquer certaines évolutions dans la présentation des textes. L'usage mérovingien d'une *scriptio continua* au sein d'une cursive très stylisée, autant que l'emploi d'un acrolecte latin, suggère une lecture sensiblement plus lente que notre usage contemporain, lenteur qui soutiendrait la solennité de la performance orale. Or, c'est avec Louis le Pieux que la situation change rapidement sur plusieurs plans, notamment avec l'apparition d'une écriture plus claire (hormis le maintien des *litterae elongatae* en début d'acte) et le développement d'une ponctuation destinée à faciliter la lecture. L'apparition d'un niveau de

[698] Cf. Richard Heuberger, « Vandalische Reichskanzlei und Königsurkunden, mit Ausblicken auf die Gesamtentwicklung der frühgermanischen Herrscherurkunde », dans *Festschrift Oswald Redlich zum 70. Geburtstag,* éd. Wilhelm Bauer, Innsbruck, 1929, p. 85-86.

[699] P. Worm, *op. cit.,* p. 305. On peut toutefois se demander si l'auteur ne surinterprète pas quelque peu les données fournies par R. Heuberger.

[700] « In der Urkunde 'spricht' der Herrscher selbst und erteilt in quasi-mündlicher Form die im Medium der Schrift fixierten Bestimmungen » (*ibid.,* p. 308).

[701] Les échantillons de niveaux 1 et 2 proposés par Michel Banniard (« Migrations et mutations en latin parlé : faux dualisme et vraies discontinuités en Gaule (V^e-Xe siècle) », dans *Plurilinguismo e diglossia fra Tarda Antichità e Medio Evo*, colloque de Bergame, 24-26 mai 2007, p. 22-23 dact.), de nature essentiellement descriptive, ne révèlent pas un tel phrasé, qui semble appartenir aux textes prescriptifs.

[702] Des messages à caractère politique (naissance d'un héritier royal, ou bien un discours plus général) pouvaient en tout cas être émis pendant une messe, occasion qui présentait l'avantage de réunir de la population : des exemples fournis par Grégoire de Tours sont analysés par Yitzhak Hen, dans *Culture and religion in Merovingian Gaul, A.D. 481-751,* Leyde et New York, 1995, p. 72-73.

langue plus recherché a pu conduire à combiner la recherche d'une présentation solennelle à celle d'un balisage discret qui permette une lecture tout aussi solennelle. L'évolution du public semble cependant inévitable : les niveaux 4 et 5 ne permettent pas d'assurer un taux de compréhension satisfaisant auprès des illettrés. Dans l'état actuel de la recherche, on ne peut préciser si l'emploi de tels niveaux impliquait une traduction en langue de communication générale (niveaux 1 à 2, voire 3). Il faudrait par ailleurs comparer la chronologie de l'apparition des niveaux 4 et 5 avec l'apparition des signes de ponctuation dans les chartes.

La question linguistique entre donc probablement en compte dans l'attitude de Louis le Pieux, dont l'avènement comme empereur, en 814, intervient un an seulement après le concile de Tours qui reconnaissait l'inefficacité de la nouvelle langue liturgique, qu'il paraît dorénavant indispensable de comparer à celle des textes dits, avec une malheureuse nuance d'opposition, « administratifs ». La refonte du formulaire, imposée dès la mort de Charlemagne, peut s'expliquer d'abord par le profond souci religieux du nouvel empereur, dont les réformes montrent la volonté de hisser l'Église et le clergé à une place éminente dans l'Empire. L'insertion réaffirmée de la production diplomatique dans un cadre liturgique ne pouvait pas échapper à l'attention d'un souverain de surcroît visiblement animé par une idée maîtresse, celle de l'unité. Cette « affirmation première d'un principe impérial unitaire »[703], nouveau paradigme en matière de légitimité, expliquerait bien la recherche d'une unité linguistique, qui ne pouvait que s'en prendre au vieux formulaire juridique, en décalage très sensible avec le nouvel éclat du latin d'apparat illustré dès l'époque de Charlemagne, ce latin même qui présidait, à travers l'Empire, à une série de réécritures de *Vitae* dont il est question dans le chapitre qui suit.

*

* *

[703] Yves Sassier, Olivier Guillot, Albert Rigaudière, *Pouvoirs et institutions dans la France médiévale,* t. I : *Des origines à l'époque féodale,* Paris, 1996, p. 131.

TROISIÈME PARTIE : LA LANGUE HAGIOGRAPHIQUE, VIIe-IXe SIÈCLES

1. Introduction

L'essentiel a été présenté en première partie. On a tâché de choisir des extraits suffisamment longs qui correspondent à une certaine unité narrative. Par souci de commodité, ceux-ci sont découpés en segments mis en regard, auquel a été attribué un numéro entre crochets. Il a paru utile de maintenir la numérotation des *M.G.H.,* présente entre parenthèses dans le corps du texte. D'un paragraphe à l'autre apparaissent parfois des mots ou des segments soulignés : il s'agit de faciliter la détection de correspondances entre les deux textes, qui n'apparaissent pas au même moment de la narration. La ponctuation de l'édition *M.G.H.* a été parfois retouchée. L'ordre des *Vitae* n'a pas obéi à une impératif particulier : on a choisi de terminer par le dossier de Gall qui paraissait plus délicat à traiter, compte tenu du peu d'études disponibles et de la présence de deux réécritures au lieu d'une. La *Vita* de Riquier a pris la première place pour des raisons inverses, ce qui a finalement mis celle de Bathilde en place intermédiaire. Le nombre d'extraits, huit au total, permet d'obtenir un nombre de textes semblable au nombre de diplômes étudiés dans la partie précédente, $(3 \times 2) + (3 \times 2) + (2 \times 3) = 18$.

*

* *

2. Premier dossier : les *Vitae* de saint Riquier

2.1 Introduction

La *Vita Richarii* évoque la vie d'un prédicateur de talent, fils d'humbles paysans de la région d'Abbeville, dont la réputation exceptionnelle pousse le roi Dagobert en personne à offrir au saint la somme nécessaire à l'acquisition en 638 d'un domaine destiné à l'édification d'un monastère, bientôt agrandi d'une autre maison religieuse du nom de Forestmoutier.

Le texte mérovingien anonyme[704]

C'est en l'an 800, à l'occasion du séjour pascal de Charlemagne à *Centula* – où reposaient les reliques de saint Riquier, fondateur de l'abbaye du même nom –, que l'abbé laïc Angilbert, gendre de Charlemagne, remit à Alcuin, membre de la cour carolingienne, un *libellus* écrit en un style assez simple, pour le récrire d'une manière plus soignée et ornée. Le *libellus* qu'Angilbert remit à Alcuin étonna fort ce dernier par sa brièveté : l'abbé et les moines révélèrent finalement l'existence d'un autre manuscrit plus long, mais d'un style simple et moins soigné, qu'ils utilisaient pour la prédication *ad populum*[705]. Cette autre version ne nous est pas parvenue. L'embarras manifeste d'Angilbert et des moines s'explique fort bien compte tenu des nouvelles exigences grammaticales de la cour ; de cette affaire, Michel Banniard a retiré trois idées : « En premier lieu, la lecture à haute voix se fait d'après le texte latin, sans aucune modification orale qui ressemblerait à une adaptation, une explication ou une traduction. Deuxièmement, les moines ont eu le souci très concret de privilégier la communication, fût-ce aux dépens du prestige littéraire. Troisièmement, la langue et le style de ce texte le rendent plus apte à la communication, justement parce qu'ils sont à la fois fautifs et simples[706]. »

Ce texte remis à Alcuin fut ensuite caché : dès lors, tous les éléments relatifs à saint Riquier émanaient du seul texte réécrit par Alcuin. Des siècles plus tard, le Père Albert Poncelet (1861-1912) mit la main sur ce qu'il identifia à juste titre comme la source d'Alcuin, mais le texte en était si défiguré par le style prétendument « barbare » du discours, qu'il n'était soi-disant pas toujours recevable[707].

L'auteur prétendait rapporter des faits remontant au règne de Dagobert Ier (roi d'Austrasie à partir de 623, roi des Francs de 629 à 639) et qualifiés par lui de récents. Or, l'on découvrit un autre codex, très ancien lui aussi, qui permit d'établir un texte « en tout point parfait » et de

[704] *M.G.H.,* « SS rer. Merov. » 7, « Passiones vitaeque sanctorum aevi Merovingici et antiquorum aliquot », V, p. 438-453.

[705] *Ibid.*, « Passiones… », II, p. 383.

[706] M. Banniard, *Viva voce,* p. 254-255.

[707] C'est l'expression, bien de son époque, de B. Krusch (*M.G.H.,* « SS rer. Merov. », 7, « Passiones… », V, p. 439).

placer la rédaction de la *Vita* au plus tôt à la fin du VIIe siècle, soit une soixantaine d'années après la mort de Dagobert en 639. L'auteur aurait donc menti : Bruno Krusch conclut qu'il n'aurait pas été contemporain des faits[708]. Il s'agit même très probablement d'un frère du monastère de Saint-Riquier. À en juger par les corrections de langage que l'on trouve *passim,* et par des traces de phrasé roman dans le texte latin, la rédaction remonterait à la deuxième moitié du VIIIe siècle[709], au moins au temps de Charles Martel, maire du Palais de 717 à 741[710].

La tradition manuscrite est détaillée dans l'introduction que donne Krusch à son édition[711], pour laquelle il utilise deux manuscrits principaux : celui de Vienne (IXe siècle) et celui d'Avranches, du XIIIe siècle.

La réécriture d'Alcuin[712]

C'est lors du passage de la cour à Centule, au printemps 800, la reconstruction du monastère Saint-Riquier à peine terminée, qu'Alcuin s'est chargé, à la demande de l'abbé Angilbert, de réécrire le *libellus* en une langue châtiée. Dans la dédicace qu'il adresse à Charlemagne, l'épithète d'« Auguste » qui fait référence au nouvel empereur permet d'estimer que la nouvelle *Vita* fut terminée entre le 25 décembre 800, date du couronnement impérial, et le 19 mai 804, mort d'Alcuin. En préparant son livre pour l'usage de l'empereur, Alcuin plaça des distiques au début et à la fin du texte.

Les manuscrits de la *Vita Richarii* sont très nombreux, mais la plupart sont assez récents et détériorés. L'abbé et les frères furent encouragés vers 866 par des poètes du bourg de *Centula* à adjoindre des miracles au manuscrit original d'Alcuin, lesquels furent mis par écrit peu après. De cet exemplaire original dépendent tous les manuscrits qui contiennent la *Vita* avec les miracles. Il existe deux familles de manuscrits : la famille α en comprend seulement deux, dont se distinguent tous les autres (famille β) par des leçons communes[713] et leur langue moins travaillée.

Compte tenu de la lettre dédicatoire[714] où Alcuin, avant de présenter le nouveau texte, analyse le style du texte mérovingien, l'historien se trouve en présence d'une triade de documents qui permet donc de bâtir un dossier exceptionnellement complet. Cet état de la documentation permet d'engager une analyse dans de bonnes conditions de sécurité méthodologique sur le

[708] Voir la démonstration érudite de Krusch, *op. cit.,* p. 439-441.

[709] Bruno Krusch (*ibid.,* p. 442-443) pense même au début de cette moitié.

[710] M. Banniard, « Seuils et frontières langagières dans la Francia romane du VIIIe siècle », dans *Karl Martel in seiner Zeit,* éd. Jörg Jarnut, Ulrich Nonn et Michael Richter, Sigmaringen, 1994, p. 175, qui rejoint en cela Marc Van Uytfanghe et I Deug-Su, cités dans la même page, n. 26.

[711] B. Krusch, *op. cit.,* p. 443-444.

[712] *M.G.H.,* « SS rer. Merov. », 4, « Passiones… », II, 1902, p. 381-401. Cf. aussi Chr. Veyrard-Cosme, *L'œuvre hagiographique d'Alcuin…,* p. 109-137.

[713] Cf. pour les détails *M.G.H.,* « SS rer. Merov. », 4, « Passiones… », II, p. 386.

[714] Éditée *ibid.,* p. 389.

fonctionnement de la communication générale à l'époque de Charles Martel. En effet, les conditions d'énonciation sont déterminées par deux précisions importantes :

- la lettre détaillée d'Alcuin, datée de 800, établit de manière sûre que le texte mérovingien a été lu durant le VIIIe siècle à l'intention de la masse des baptisés du Ponthieu chaque année[715], lors de la fête du saint. Sa latinité permet ainsi d'analyser un échantillon bien paramétré de ce langage à usage collectif ;

- Alcuin donne l'indication captivante que les moines du monastère chargés d'organiser la cérémonie en faisaient usage depuis longtemps parce que sa langue incorrecte (d'après les canons du latin normé) leur paraissait plus adaptée à la lecture publique collective[716].

Il est donc possible de se livrer à de fructueuses comparaisons entre un langage de type mérovingien et un langage de type carolingien, du strict point de vue de la communication verticale.

*
* *

[715] C'est en effet à Pâques, lorsque les baptêmes ont lieu (ils peuvent aussi avoir lieu à Pentecôte, cf. Jean Chélini, *L'aube du moyen âge. Naissance de la chrétienté occidentale : la vie religieuse des laïcs dans l'Europe carolingienne (750-900),* 2e éd. rev. et mise à jour, Paris, 1997, p. 63), que la cour a séjourné à Centule, mettant dans l'embarras les moines chargés de lire un texte indigne du public curial.

[716] Cf. M. Banniard, *Viva voce,* chap. 4, p. 254 *sqq*. et chap. 6, p. 378.

2.2 Extrait n° 1

Les passages soulignés signalent les correspondances entre les segments où les deux textes correspondent sans qu'il ait été possible de les mettre en vis-à-vis. Par commodité, on a maintenu la numérotation des paragraphes proposée par les *M.G.H.*

***Vita* mérovingienne (ca. fin VIIe-milieu VIIIe siècle)**		**Texte d'Alcuin (ca. 800-801)**
(1). Christo protegente et mente iubante, de uita quondam sancti, qui nuper in gente	[1]	
sub rege Dagoberto	[2]	(1). Temporibus gloriosissimi regis Francorum Dagoberti,
	[3]	qui et saeculari potestate praeclarus et christiana religione nobilis effulsit ; nam et optimates suos dignitatibus exaltauit et seruos Dei honoribus excoluit : quapropter et plurima illis diebus monasteria a sanctis patribus coeperunt construi, necnon et multi ex laico habitu uiri religiosi inuenti sunt.
ex pago Pontiuo et Centulo uico confessorque Christi, Richarius miles Christi, sacerdotale decus fungebat ; qui letus confessor fuit in saeculum,	[4]	Ex quibus Richarius quidem, natus in uilla Centula prouintia Pontiuae,
	[5]	uelut lucifer inter umbras oriens emicuit,
magnum promeruit merito,	[6]	non tam nobilibus iuxta saeculum parentibus ortus, quam moribus honestus et omni probitate deuotissimus,
quem ex uoto et animo conscribere curabo ; et si non multa quae Deus per ipsum fecit, uel pauca quae dedici per Dei adiutorium conscribere curaui. **Niveau 3**	[7]	
(2). Igitur beatus Richarius, initium ut coepit, calliditatem habuit uigoremque animi in se exercitauit. Nouorum miracula et eius patrocinia,	[8]	ita ut in rustica uita quaedam praesagia futurae sanctitatis gerebat. **Niveau 4**

non debemus nos mendacia nec loquere lingua. **Niveau 3**

Fichori ex Hibernia et Chaidocus ex Scottorum patria ueniebant Siccambriam. **Niveau 3**

[9] (2). /A/ Contigit autem illo tempore, /B/ duos sacerdotes sanctitate florentes et uirtutum meritis fulgentes, /C/ quorum prior Caidocus uocabatur, /B/ de Hiberniae partibus Pontiuas peruenisse regiones,

Uir beatus Richarius fuit eorum obuius, [10]

ubi gentiles Pontearii inridebant ei : malefacere adfirmabant stulti, quod essent dusi ; hemaones uocitabant, qui Deum non credebant ; eis reputabant, quod segetes tollebant. **Niveau 2-3**

[11] /D/ sed a rusticis et popularibus illius loci propter insolentiam morum non sunt suscepti /E/ nec digno eorum sanctitati honore tractati, /F/ sed magis iniuriis afflictos et obprobriis castigatos a finibus suis coeperunt eos expellere. **Niveau 4**

[12] Quorum uiolentiae et sceleratis praesumptionibus futurus Dei famulus Richarius obuiauit

Sed Dominus, qui cuncta presciuit et pandit, seruo suo Richario elegit, ut **de eorum manibus stultorum hominum** liberaret ; ipsos **Dei** seruos, nunc et peregrinos pro hospitalitatis mandatum ad suum perduxit domicilium. **Niveau 2-3**

[13] Christique seruos **de manibus impiorum** eripuit, et cum omni benignitate deducens in domum suam, **Deo** prouidente, ut isti protegerentur et ille saluaretur, obtinuit. **Niveau 4**

Nam et ipsi serui Dei prouidentia Deo exigerunt gracias, quod hominem eis talem prouidisset, qui de calumnias stultorum eos liberasset et ad suam domum pro caritatis studio inlesos perduxisset. **Niveau 2-3**

[14]

[15] *Nec lucerna gratia Dei accensa diutius abscondi potuit,* sed ut patefacta lumen sanctitatis et praedicationis longe lateque ad salutem multorum sparsit. Nam introductos hospites suos cum magno caritatis honore curauit, eisque sibi uerbum Dei praedicantibus, cum tota humilitatis intentione audiuit. *Nec frustra in terram bonam semen uerbi Dei sparsum est ; sed quod aure*

audiebat, hoc radicitus corde retinebat et centenos in horrea Christi, ut postea luce clarius et sanctitate et miraculorum ostensione claruit, *fructus germinauit*. **Niveau 4-5**

a) Le début même de cet extrait est révélateur des modalités d'énonciation des deux versions de la *Vita*. Sans chercher pour l'instant à déterminer précisément les procédés de réécriture (ici, Alcuin ne serre pas particulièrement le texte source), on remarque la différence entre un style mérovingien très oral et spontané, et un style carolingien littéraire et recherché.

Soit le texte mérovingien [§§ 1-8], dont la traduction s'efforce de maintenir la spontanéité[717] :

Christo protegente et mente iubante, de uita quondam sancti, qui nuper in gente sub rege Dagoberto ex pago Pontiuo et Centulo uico confessorque Christi, Richarius miles Christi, sacerdotale decus fungebat ; **qui** letus confessor fuit in saeculum, **magnum promeruit merito,** quem ex uoto et animo conscribere curabo ; et si non multa quae Deus per ipsum fecit, uel pauca quae dedici per Dei adiutorium conscribere curaui. Igitur beatus Richarius, **initium ut coepit,** calliditatem habuit uigoremque animi in se exercitauit.

C'est sous la protection du Christ, et parce que mon esprit m'y invite, que <je traite> de la vie d'un saint défunt qui vécut il y a peu dans la nation gouvernée par le roi Dagobert, un saint du pays de Ponthieu et du bourg de Centula et qui était confesseur du Christ, Riquier, soldat du Christ, il remplissait des fonctions sacerdotales ; et il fut un heureux confesseur dans le siècle, il remporta un grand mérite, que j'aurai soin d'écrire de tout mon cœur ; et s'ils ne sont pas nombreux, les miracles que Dieu a faits par son intermédiaire, même le peu que j'ai appris par l'aide de Dieu, j'ai eu soin de les écrire. Saint Riquier donc, au début de sa vie, eut du bon sens et exerça sur lui-même sa force d'esprit.

La syntaxe et le vocabulaire sont répétitifs :

- *confessorque Christi, Richarius miles Christi* ;

- *conscribere curabo/conscribere curaui* ;

- deux occurrences de *confessor*.

[717] Nous avons en cela adopté un parti-pris qui explique la différence avec la traduction qu'en donne Christiane Veyrard-Cosme, qui propose une version beaucoup plus littéraire dans *L'œuvre hagiographique en prose d'Alcuin, Vitae Willibrordi, Vedasti, Richarii : édition, traduction, études narratologiques,* Florence, 2003, p. 15.

Le réflexe classiciste qui conduirait à voir dans *quondam* (« autrefois ») une anticipation redondante de *nuper* (« il y a peu ») est tentant, mais il semble plus approprié d'y voir le sens tardif de « feu (Untel) ».

L'enchaînement des propositions est heurté ; les caractéristiques de la langue orale transparaissent nettement, soutenues par des indices de prononciation évoluée :

- *iubante* pour *iuuante*,
- *saeculum* confondu avec *saeculo, merito* avec *meritum.*

L'emploi des prépositions et des cas relève dans deux cas d'une structure langagière protoromane : *sub rege Dagoberto* ; *per Dei adiutorium.*

Néanmoins, quelques éléments anciens ou littéraires, signalés en gras, apparaissent çà et là : un ablatif absolu, un relatif de liaison et une hyperbate. À ces éléments, certes en proportion réduite, s'ajoute l'absence de vocabulaire particulièrement dialectal ou innovant, et la longueur des membres de phrases, plutôt long par rapport à ce que l'on observe dans le reste de la *Vita*.

Ce passage ne comporte pas d'éléments protoromans en proportions suffisantes pour le classer en dessous du niveau 3 : c'est un texte globalement latin, d'un niveau structurel assez élevé, dont la compréhension par la foule tenait probablement plus à la stylistique et à l'énonciation qu'à la linguistique. L'emploi d'un niveau plutôt élevé peut s'expliquer par la nature de l'extrait : il constitue une sorte d'exorde qui, à l'instar des préfaces, emploie à fin d'apparat un niveau de langue soutenu.

Le texte carolingien correspondant [§§ 1-8], qui intervient après la préface dont il ne sera pas question ici (on peut la lire en annexe 1, p. 434) est le suivant :

Temporibus gloriosissimi regis Francorum Dagoberti, qui et saeculari potestate praeclarus et **christiana religione** nobilis effulsit ; nam et optimates suos **dignitatibus** exaltauit et seruos Dei **honoribus** excoluit : quapropter et plurima **illis diebus** monasteria a sanctis patribus coeperunt construi, necnon et multi ex laico habitu uiri religiosi inuenti sunt. Ex quibus Richarius quidem, natus in uilla Centula prouintia Pontiuae, uelut lucifer inter umbras oriens emicuit, non tam	C'était à l'époque de Dagobert, très glorieux roi des Francs, qui rayonna, auréolé de son pouvoir séculier et dans la noblesse de la religion chrétienne ; car il honora ses grands par des dignités et entretint les serviteurs de Dieu par des honneurs : c'est pourquoi de très nombreux monastères, en ce temps-là, commencèrent à être construits par de saints pères, et l'on trouva de nombreux hommes religieux qui avaient délaissé l'habit laïc. Parmi eux, Riquier, natif du bourg de Centula, dans la province du

nobilibus iuxta saeculum **parentibus** ortus, quam **moribus** honestus et **omni probitate** deuotissimus, ita ut in rustica uita quaedam praesagia futurae sanctitatis gerebat.	Ponthieu, jaillit tel Lucifer naissant parmi les ombres, moins parce qu'il naquit de parents si nobles dans le siècle, que par sa conduite honnête et sa grande dévotion à toute épreuve, si bien que dans sa vie campagnarde, il portait certains présages de sa sainteté future.

Il s'agit d'un texte conforme aux canons de la littérature, à la syntaxe soignée et élégante. Certes, certaines structures sont éloignées des canons du latin littéraire d'âge classique : *ita ut… gerebat* pour *ita ut… gereret* correspond à un trait de langue peu soignée, tel qu'on peut le retrouver en latin mérovingien, mais son apparition dans le texte d'Alcuin ne doit pas choquer outre mesure : le latin carolingien se nourrit de lectures patristiques, dont la langue tardive quoique littéraire laisse plus de place qu'auparavant aux structures de l'oralité[718]. Cet élément visible, non seulement, n'est pas le seul trait tardif (l'emploi de *iuxta* ou encore de *necnon et* l'est aussi), mais il ne prouve rien quant au niveau de langue du texte.

En effet, ce dernier est élevé par l'emploi modéré de prépositions où les ablatifs simples, mis en gras, sont nombreux (notamment, le *sub rege Dagoberto* mérovingien y cède la place à un ablatif absolu). Des hyperbates (soulignées) complexifient le message, et l'emploi de deux superlatifs synthétiques (*gloriosissimi,* probablement emprunté au formulaire diplomatique, et *deuotissimus*) ajoutent à l'emphase un caractère archaïsant. On trouve ici aussi un relatif de liaison (*ex quibus*). Les phrases, d'une manière plus significative, sont allongées par rapport au texte mérovingien.

Enfin, la graphie est ramenée aux normes encore courantes trois siècles auparavant. On peut supposer une prononciation restituée lors de la lecture.

Pour ces raisons, ce passage mérite un étiquetage en niveau 4 : il n'offre guère de porosité avec le protoroman, mais n'use pas d'une structure suffisamment artificielle pour atteindre le niveau 5.

b) La suite de ces deux extraits raconte comment Riquier accueille deux prêtres irlandais

1° Le narrateur entre dans le vif du sujet, ce qui se ressent dans la langue du texte mérovingien.

Dans la description de l'attitude des habitants du Ponthieu,

[718] On lit chez saint Cyprien (*Ep. 22, 2*) *« ita ut nihil efficiebat fame et siti »*. Peter Stotz (*Handbuch…,* vol. 4, chap. IX, § 111.30 [p. 412]) précise bien qu'au moyen âge, « même dans les propositions consécutives en *ut*, l'indicatif apparaît fréquemment ».

a) les phrases sont courtes et alignées en parataxe, et plus particulièrement de *ubi gentiles…* jusqu'à … *tollebant*[719] [§ 11] ;

b) les lexèmes que l'on y trouve sont parfois directement issus de la langue populaire : *dusi* « incubes »[720] et peut-être *hemaones* « démons »[721] [§ 11] ;

c) la morphologie ne comporte pas d'éléments évanescents ;

2° Alcuin réécrit presque tout le passage en une seule phrase complexe, dont on a délimité les propositions. La parataxe mérovingienne disparaît, au profit d'un système de subordinations, mais aussi de coordinations obtenues par un connecteur autre que le simple *et*. Contrairement au texte mérovingien, on voit apparaître en /C/ une proposition relative incise dans /B/, qui rompt un éventuel effet d'ordre linéaire [§ 9]. Les faits, rapportés d'une manière frustre et brutale dans le texte source, sont enrobés de tout le confort et l'artifice littéraire dont Alcuin sait faire preuve : l'événement que constitue l'arrivée des Irlandais est introduit par un triple système qui articule un enclitique (*autem*) à un verbe (*contigit*) et un complément (*illo tempore*) tous deux à sens « circonstanciel ». D'un style digne d'un procès-verbal, on passe à un véritable récit. De plus, ces ajouts à caractère d'agrément sont sous-tendus dans leur forme par l'emploi de structures langagières archaïsantes qui ornent et aristocratisent le propos : la proposition infinitive qui suit *contigit*, les ablatifs simples (*sanctitate – meritis – digno honore – iniuriis*) à la place de syntagmes prépositionnels, l'emploi du passif synthétique *uocabatur* et du parfait passif non surcomposé (*non sunt suscepti*) sont autant de marques morphologiques d'un latin ancien et savant, agrémenté d'une hyperbate (*digno* eorum sanctitati *honore*) pragmatiquement non motivée.

Le segment mérovingien *fuit eorum obuius* [§ 10], déplacé plus loin par Alcuin [§ 12], entre dans la même logique de composition : la locution *esse obuius* cède la place à *obuiare*, de même que la topologie groupée de la langue mérovingienne éclate avec la séparation du verbe *obuiauit* de son régime (*quorum… praesumptionibus*), qui se trouve à l'autre extrémité de la proposition.

Le seul élément contradictoire que l'on pourrait apporter à ces descriptions est l'emploi d'une anacoluthe dans *« nec digno… honore tractati, sed afflictos… coeperunt eos expellere »*, où *tractati*, *afflictos* et *eos* sont sur le même plan.

À ces remarques, on en ajoutera brièvement une autre qui prolonge la réflexion linguistique : de la même façon qu'Alcuin supprime le style et les mots populaires, il élimine les faits concrets rapportés par l'hagiographe mérovingien, quand il passe sous silence les sarcasmes du peuple

[719] Cf. Michel Banniard, « Seuils et frontières langagières dans la Francia romane du VIIIe siècle », dans *Karl Martel in seiner Zeit,* éd. Jörg Jarnut, Ulrich Nonn et Michael Richter, Sigmaringen, 1994, p. 176.

[720] B. Krusch, *M.G.H.,* « SS rer. Merov. », 7, « Passiones… », V, p. 445 ; le *FEW* (*s. u. dusius*) remarque l'existence de ce lexème aussi dans les langues celtiques insulaires. On peut supposer que le mot employé en Ponthieu est issu du gaulois.

[721] Cf. B. Krusch, *op. cit.*

envers Riquier (*inridebant ei*), et les accusations de vol de récolte[722] (*quod segetes tollebant* devient simplement *sceleratis praesumptionibus*). La disparition du nom du prêtre *Fichori* est difficile à expliquer.

3° La suite de l'extrait permet dans une bien moindre mesure la comparaison serrée entre les deux textes, l'on constate cependant que :

- le protoroman *de eorum manibus stultorum hominum* (« de leurs mains d'hommes stupides », § 13) devient *de manibus impiorum* (« des mains des impies ») ;

- Alcuin retravaille ce même passage en y ajoutant deux passifs synthétiques (*protegerentur, saluaretur*) et fait passer artificiellement la subordonnée *ut isti protegerentur…* avant le verbe dont elle dépend, *obtinuit*.

La phrase suivante est quelque peu reprise par Alcuin (les mots soulignés signalent cela), mais de trop loin pour mettre en vis-à-vis les deux versions. Néanmoins, il a paru utile de la maintenir, car cela prolonge les idées énoncées plus haut : le texte mérovingien contient des traits protoromans, comme *eis* et *eos* pour *sibi* et *se*, et surtout des syntagmes prépositionnels tels que *de calumnias stultorum* et *pro caritatis studio* [§ 14]. L'emploi successif de trois plus-que-parfaits du subjonctif (*prouidisset, liberasset, perduxisset*) n'est pas à coup sûr un romanisme, mais il se peut que le rédacteur ait profité de la règle, en voie de disparition, du discours rapporté, pour employer sans hésiter ces formes qui ont l'avantage d'être celles qui élimineront bientôt de la parole commune le plus-que-parfait traditionnel de l'indicatif.

On dénombre cependant 13 plus-que-parfaits de l'indicatif en morphologie traditionnelle dans la *Vita Richarii I^a* : ces formes sont pourtant déjà très rares dans les diplômes de l'époque. Des statistiques de cette nature, si elles étaient plus nombreuses, permettraient de mieux saisir quels sont les lemmes qui abandonnent en premier ou en dernier lieu certaines formes en cours de disparition. Les textes en très vieux français sont assez rares pour fournir un catalogue complet des formes rémanentes de plus-que-parfait attestées en leur sein[723]. Ces rémanences entrent dans les compétences passives des locuteurs car elles sont des stéréotypes, comme c'est le cas, pour le passif synthétique, de *probatur* ou *saluatur*[724]. C'est le cas, plus clairement encore, comme on l'a vu dans notre corpus diplomatique, de lemmes tels que *uocatur, dicitur, uidetur* et *nuncupatur*.

[722] Ce dernier fait n'est pas sans rappeler les croyances dénoncées plus tard par Agobard de Lyon, « Contra insulsam uulgi opinionem de grandine et tonitruis », II : *« Plerosque autem uidimus et audiuimus tanta dementia obrutos, tanta stultitia alienatos, ut credant et dicant quamdam esse regionem, quae dicatur Magonia, ex qua naues ueniant in nubibus, in quibus fruges, quae grandinibus decidunt, et tempestatibus pereunt, uehantur in eamdem regionem, ipsis uidelicet nautis aereis dantibus pretia Tempestariis, et accipientibus frumenta uel caeteras fruges. »*

[723] On trouve la liste par exemple dans Edmund Strengel, *Wörterbuch der ältesten Französischen Sprache : Sprachsatz zu E. Koschwitz's 'Les plus anciens monuments de la langue française' und zu den in Ausgaben und Abhandlungen veröffentlichten Texten,* Marburg, 1882, p. 162, où l'on remarque qu'ils survivent seulement à la troisième personne du singulier.

[724] Michel Banniard, « Seuils et frontières langagières… », p. 181.

Alcuin, en retravaillant ce passage, ne l'a pas corrigé : il l'a tout à fait reformulé, tant dans la manière que dans la matière. Au souci de produire un récit littéraire s'ajoute très nettement la volonté de lui donner une coloration biblique et plus précisément évangélique qui, dans cet extrait liminaire, reste absente de la *Vita* mérovingienne. Ainsi, comme cela est signalé en italique, Alcuin fait référence à l'Évangile de Matthieu en employant le mot *lucerna*[725] [§ 15], et à celui de Luc lorsqu'il évoque la semence au centuple rendement[726], enserrant ces réminiscences dans une maçonnerie syntaxique d'un niveau que l'on peut estimer un peu plus élevé que les autres, puisque aux procédés rhétoriques usuels (hyperbates, phrases complexes) s'ajoute une proposition incise (*ut postea…*) plus longue que d'habitude.

[725] Matth. 5 :14-15 : *« non potest ciuitas abscondi supra montem posita neque accendunt lucernam et ponunt eam sub modio »*.

[726] Luc, 8:8 : *« et aliud cecidit in terram bonam et ortum fecit fructum centuplum. Haec dicens, clamabat : 'qui habet aures audiendi, audiat'. »*

2.3 Extrait n° 2

L'emballement du cheval de Riquier est le passage le plus marquant de la *Vita Richarii*. Le paragraphe 5 de la *Vita* mérovingienne et le paragraphe 10 de la *Vita* carolingienne, non seulement, correspondent d'une manière assez étroite, mais surtout, ils relatent un événement particulièrement instructif sur le plan de la sociolinguistique et de la conception de la sainteté. L'article que Michel Banniard consacre à cet extrait est abondamment utilisé dans cette étude, qui s'efforce par ailleurs d'insister sur les procédés linguistiques créant un contraste entre les deux textes.

***Vita* mérovingienne (ca. fin VIIe-milieu VIIIe siècle)**		**Texte d'Alcuin (ca. 800-801)**
	[1]	(10). Quodam namque tempore maligni spiritus temptatio ad uerecundiam accidit uiro Dei, quam Dei misericordia ad laudem ei concessit euenire. Uisitauit enim equitando quandam Deo deuotam feminam Richthrudam nomine,
(5). Euenit quadam die, sessorem suum equo sedentem, pro uisitatione matronae Deo deuota cummatri suae Rictrude ad domum suam peruenit. **Niveau 3**	[2]	et iam post dulces uitae epulas et post conloquia salubria ipse uir Dei, ascenso equo, ad propria remeare disposuisset,
Ipsa namque matrona obuium ei exiuit ;	[3]	et femina praedicta iuxta morem equitantis uestigia pariter secuta est,
pro salute poposcit. Benedictionem peracta, ait : "Filio meo germano et legi lauacri ad osculandum me tribue !" Atque ipsa femina exiliens cum gaudio in manu porrexit puerum ;	[4]	habens in ulnis filiolum suum, ut paruulus quoque benedictione hominis Dei roboraretur, quem ipse ante sacro baptismate Deo regenerauit. **Niveau 4-5**
eum super equo osculare coepit. **Niveau 3**	[5]	Acceptoque infante eques uenerandus seu ad benedicendum seu ad osculandum,
Temptatio illico subita euenit ; cum infantulo amplexaret, tanta ferocitas equi emiscere coepit, ut	[6]	sed antiquus hostis omnibus bonis inimicus inmisit equo ferocitatem, qui
capud cum pedibus	[7]	huc illucque dentibus frendens, pedibus calcitrans et toto corpore insaniens
impetus nimis uelocis curreret,	[8]	et inconsueto impetu per campum discurrere coepit. **Niveau 4-5**
et ipse seruus Dei una manu puero	[9]	

alteraque equo tenere, Christo ex ore clamare, huc illucque diuertere. **Niveau 3**

Tunc mater qui puero dederat oculos suos claudebat ; pectus manibus tundebat, puerum primumgenitum suum ipsa hora mortuum uidere metuebat. **Niveau 2-3**

Nam ipse seruus Dei Christum uelociter inuocans, puero de manu sua dimisit. Sic ruentem et equo pauentem, quasi auicula infans ad terram peruenit, ut teneritudo illius nequaquam conlideret. **Niveau 2-3**

Mater flens et eiulans ad puerum cadentem cucurrit, ut uel semeuiuo in manu susciperet. **Niveau 3**

[10] Quod pauida cernens mater oculos auertit, ne morientem uideret filium, quem seruus Dei saeuiente equo manu tenebat. **Niveau 4**

[11] Familia uero pro morte pueri uel casu uiri Dei strepere, plangere, heiulare non destitit. **Niveau 3-4**

[12]

[13] *Sed dextera Christi, quae Petrum trepidantem leuauit, ne mergeretur in undis,* puerum cadentem subleuabat, ne allideretur in terris. **Niveau 4**

[14] Nam oratione a famulo Dei facta, puer incolomis quasi auicula peruenit ad terram et equus redditus est mansuetudini suae. **Niveau 3-4**

Super mota terra, quam factum talpigini uocant, inlaesum infantem repperit ; qui mortem proli pertimuit, ridentem in manu suscepit, et nihil teneretudinem eius ferocitas equi conlisit. **Niveau 2-3**

[15] Et mater quidem filium suum super terram sanum et ridentem suscepit in ulnas suas ;

Ex eo tempore ipse sacerdos Dei sessorem *ex genere equi non prosedit, nisi asello* mansueto quo uoluit modo quieto et psalmodii canto suo itinere quo uoluit perrexit ;

[16] ipse tamen sacerdos Dei *non equo iter agere, sed asello mansuetissimo* ex eo tempore uoluit. Sic, Deo miserante, temptatio maligni hostis illi uersa est in laudis honorem et superbia equi ei facta est humilitatis magistra. **Niveau 4**

[17] Nempe memor dominum Christum, dum ad redemptionem properaret humani generis, *asello iter agere, non equo,* sic ille propter salutiferam praedicationem per multa cotidie festinaret loca, asellum sibi

semper in predicatione pro Christi mandata uitam relegiosam sectauit. **Niveau 3**

portitorem sufficere iudicauit. **Niveau 4**

[18] Et quocumque iter agebat, aut psalmi in ore eius resonabant aut salutis ex ore eius praedicatio audiebatur. **Niveau 4-5**

[20] Nec mirum, si Christum semper praedicaret in lingua, quem semper gerebat in corde, per quem pius consolator miseris fuit et durus inuector potentibus : illorum inopiam clementi miseratione releuans, istorum superbiam seuera castigatione reprimens. **Niveau 4-5**

a) Le noyau de ce passage, pour le texte mérovingien, est le suivant [§§ 4-15] :

Atque ipsa femina exiliens cum gaudio in manu porrexit puerum ; eum super equo osculare cœpit. Temptatio illico subita euenit ; cum infantulo amplexaret, tanta ferocitas equi emiscere[727] coepit, ut capud cum pedibus impetu nimis ueloci curreret, et ipse seruus Dei una manu puero alteraque equo tenere, Christo ex ore clamare, huc illucque diuertere. TUNC MATER, QUI PUERO DEDERAT, OCULOS SUOS CLAUDEBAT ; PECTUS MANIBUS TUNDEBAT, PUERUM PRIMUMGENITUM SUUM IPSA HORA MORTUUM UIDERE METUEBAT. NAM IPSE SERUUS DEI CHRISTUM UELOCITER INUOCANS, PUERO DE MANU SUA DIMISIT. SIC RUENTEM ET EQUO PAUENTEM, QUASI AUICULA INFANS

Alors, la femme, sautant de joie, tendit l'enfant à bout de bras ; Riquier, toujours à cheval, se mit à l'embrasser. C'est alors qu'une épreuve subite arriva : alors qu'il tenait le nourrisson contre lui, un tel accès de sauvagerie saisit le cheval qu'il se jeta d'une ruade dans une course emballée, si bien que le serviteur de Dieu tenait le cheval d'une main et de l'autre l'enfant, hurlait « Christ » à pleine bouche, et divaguait en tous sens. Alors la mère, qui avait confié son enfant, fermait les yeux, se frappait la poitrine avec les mains, et craignait de voir son premier né mort sur l'heure. Or, le serviteur de Dieu, tout en invoquant à toute allure le Christ, laissa l'enfant lui tomber de la main. C'est ainsi que, tandis que le cheval ruait[728] et

[727] *Emiscere* = *erumpere*, cf. B. Krusch, « SS rer. Merov. », 7, « Passiones vitaeque sanctorum aevi Merovingici et antiquiorum aliquot », V, p. 447, n. 1.

[728] On aurait pu estimer que *ruentem* ne se rapporte pas à *equo* puisque ce dernier est placé dans un ordre qui, sinon, ne semblerait en rien naturel. Le sens passif du participe présent aurait pu s'expliquer par la comparaison avec l'AFC, où le phénomène existe : « sur sa poitrine tenoit ses mains croisans » (*Aliscans,* v. 23), c'est-à-dire « ses mains croisées » (cf. G. Hasenohr, *Introduction…,* § 217.3, p. 154) ; on trouve aussi *nuncupans* pour *nuncupatus* dans les chartes. Mais *ruere* signifiant « pousser en avant », la traduction étymologique par le fréquentatif *rutare* > « ruer », parfaitement applicable au cheval, est préférable.

AD TERRAM PERUENIT, UT TENERITUDO ILLIUS NEQUAQUAM CONLIDERET. Mater flens et eiulans ad puerum cadentem cucurrit, ut uel semiuiuo in manu susciperet. Super mota terra, quam factum talpigini uocant, inlaesum infantem repperit.

paniquait, l'enfant parvint à terre comme un oiseau, sans que sa tendre chair en subît la moindre contusion. Sa mère se précipita en pleurant et en se lamentant vers l'enfant au moment de sa chute, pour le relever au moins encore à moitié vif. Sur une motte de terre, qu'on appelle une taupinière, elle retrouva l'enfant sain et sauf[729].

1° L'emploi des prépositions et des cas relève souvent d'une structure langagière protoromane :

- *puero de manu sua dimisit,*

- *exiliens cum gaudio,* mais il est vrai que « sautant de joie » ne garde que le lemme *gaudium* (*gaudia* > « joie »),

- *super equo = cum in equo adhuc sederet,* à la rigueur *in equo adhuc sedens,*

- *ad terram peruenit*.

En dehors du passage central de cet extrait, on trouve aussi *pro uisitatione matronae Deo deuota* et *in predicatione pro Christi*. Comme on a pu le constater dans le corpus diplomatique, la préposition *pro* entre d'une manière commode dans la composition de nombreux syntagmes protoromans.

2° Le vocabulaire, sans recherche particulière, comme c'est l'usage pour ce genre de texte, comporte cependant des éléments directement issus du parler quotidien :

- *mota terra,* « motte de terre » : on peut se demander s'il s'agit du mot probablement issu d'un radical prélatin, **mutt(a)*[730], ou plus simplement du participe passé de *moueo* qui s'accorde lui-même très bien avec l'idée de terre retournée qu'implique la taupinière ;

- *talpigini,* « taupinière »[731] ;

- *infans,* qui a perdu son sens traditionnel de « nourrisson », concurrence le mot *puer*, disparu en AFC, dans le sens d'« enfant ». On n'est donc pas surpris de constater l'emploi d'un autre lexème, *« infantulo »*, pour désigner le nouveau-né ;

[729] Cette traduction s'inspire de celle proposée par Michel Banniard, dans « Les deux vies de saint Riquier : du latin médiatique au latin hiératique », dans *Médiévales*, n° 25, 1993, p. 47.

[730] Cf. *FEW,* t. 6, p. 294-300.

[731] Deux articles (*n. u.*) pourraient apporter quelques précisions à ce sujet : Hélène Franconie, « Les bases BUFF-, TALP- et DARB- dans les dénominations de la taupe en gallo-roman », dans *Géolinguistique,* n° 2, 1986, p. 199-235, et Hélène Franconie et H. Gassmann, « Les désignations de la taupe et de la taupinière en Suisse romande », dans *Géolinguistique,* n° 3, 1987, p. 161-176.

- *auicula,* « oiseau », a certes été concurrencé par *auicellu,* mais il n'a probablement été évincé par ce dernier que plus tard[732]. Leur morphologie de diminutifs les lie étroitement dans une appartenance commune à la langue familière[733]. Cependant, l'emploi d'*asellus* constaté à la fin de l'extrait, ne peut être redevable d'une telle analyse qu'avec précaution : si ce diminutif de *asinus* est effectivement passé dans la langue germanique (*Esel* attesté depuis le IXe siècle[734]) dont la frontière n'est pas loin de Saint-Riquier, il n'est pas le mot usuel en picard contemporain, qui emploie le mot « bodet »[735]. Le mot *asellus,* qui devait être encore répandu à l'époque, est emprunté à la Bible : c'est pour cette raison, très probablement, qu'on le retrouve chez Alcuin[736].

On peut même se demander, sans pouvoir en dire plus, si la réminiscence du texte de Luc chez l'auteur mérovingien n'est pas plus largement présente dans cet extrait, mais en filigrane : l'épisode des Rameaux correspond à l'entrée de Jésus dans Jérusalem sur un âne, comme nous l'avons vu, avec le peuple qui accourt joyeusement vers lui (*« processerunt obuiam ei »,* Jean 12:13, cf. ici *« matrona obuium ei exiuit »*). À cela s'ajoute la thématique de la résurrection de Lazare récemment réalisée par Jésus, miracle qui pourrait avoir quelque correspondance avec la mort présumée puis évitée de l'enfant dans cet épisode.

3° Du côté de la phonétique, le texte laisse passer des indices de prononciation réelle : si la confusion *-o/-um* dans *infantulo* par exemple, ainsi que la confusion *-e/-em* dans *« Sic ruentem et equo pauentem »* n'est plus à expliquer à ce stade de l'étude, en revanche, l'emploi de *qui* pour *quae* (*« mater, qui puero dederat »,* et un peu plus loin *« qui mortem proli pertimuit »*) est plus rare dans les textes. Dans les paroles du saint situées juste avant le cœur du passage, on remarque un *me tribue* (pour *mihi tribue*) à l'aspect plus protofrançais que latin.

4° Les segments correspondant le plus nettement à un « phrasé » protoroman dans ce noyau d'extrait ont été étudiés par Michel Banniard[737] : ils y sont soulignés. Leur identification découle des remarques précédentes : elle dépend de la manière dont la morphologie, la syntaxe, le lexique, et dans une moindre mesure la phonétique/phonologie, se positionnent les uns par rapport aux autres à l'intérieur d'un même énoncé qui constitue un sens complet (formant donc une proposition indépendante ou principale). Un détail seul ne saurait invalider le repérage d'un

[732] M. Banniard, « Seuils et frontières langagières… », p. 177, n. 45.

[733] Le développement des suffixes diminutifs dans la langue tardive est expliqué par P. Stotz, *Handbuch…,* vol. 2, chap. VI, § 88 (p. 359-372).

[734] Friedrich Kluge, *Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache,* 24e éd. corr. et augm. par Elmar Seebold, Berlin, *s. u. Esel.*

[735] C'est ce que révèle l'*Atlas linguistique de la France* de Jules Gilléron et Edmond Edmont, Paris, 1902-1910, t. 1 (cartes 1 à 91), carte n° 41, *s. u.* « âne, ânesse ».

[736] Peut-être en raison d'un parti-pris défavorable au texte mérovingien, B. Krusch signale la référence à l'Évangile de Jean 12, 14 (« et invenit Iesus asellum et sedit super eum ») seulement pour le texte d'Alcuin (« SS rer. Merov. », 4, « Passiones vitaeque sanctorum aevi Merovingici et antiquiorum aliquot », II, p. 395).

[737] M. Banniard, « Les deux vies de saint Riquier : du latin médiatique au latin hiératique », dans *Médiévales*, n° 25, 1993, p. 47-48.

segment protoroman : l'absence de déterminant, par exemple, n'est pas encore significative pour l'époque[738].

Ainsi, le segment *exiliens cum gaudio* ne formant pas un énoncé complet (il lui manquerait la suite, *porrexit puerum*), il serait trop risqué d'y voir un phrasé protoroman. De même, *cum infantulo amplexaret* ne forme pas un énoncé complet, et n'articule pas non plus suffisamment de caractéristiques protoromanes : si l'ordre des composantes dans cette proposition (conjonction-complément-verbe) existe en AFC (« se <je> deniers avoie »[739]), l'emploi dans *amplexaret* de la morphologie évanescente (c'est-à-dire disparue de la parole commune vers 650) de l'imparfait du subjonctif apporte un bon contre-argument.

Au contraire, dans la proposition *puero de manu sua dimisit,* la proximité avec le protofrançais est d'autant plus grande qu'en AFC, *dimisit* a donné « demist », qui a encore gardé le sens de « laisser tomber ». L'on peut proposer comme transposition : « (le/cel) puel de sa main demist »[740].

L'articulation de ces relevés avec l'étiquetage par niveaux avait donné un léger décalage pour le passage central du noyau étudié : on passe d'un niveau 3 à un niveau intermédiaire entre 2 et 3. La proportion d'éléments romans s'y densifie quelque peu ; les phrases y sont toutes constituées de deux propositions relativement courtes, et les passages en phrasé non protoroman sont, comme ailleurs, en latin tardif d'époque 2. Une lexie comme *ipsa hora* passerait inaperçue si l'on ne rappelait pas qu'elle passe en ancien espagnol (« essora »)[741]. La présence de *conlideret* ne saurait invalider ce qui a été remarqué, mais c'est cet élément qui fait osciller le passage entre les niveaux 2 et 3. C'est-à-dire qu'au moment le plus tendu de la narration, la langue puise plus que jamais dans ses ressources pour maintenir le lien avec les auditeurs. On retrouve une situation comparable, *mutatis mutandis,* dans la poésie épique, ainsi dans *Raoul de Cambrai* (composé v. 1200), où Michel Banniard remarque par exemple : « À geste intense, syntaxe tendue[742]. » Les procédés y sont cependant inverses : chez Raoul, c'est l'archaïsme des structures du VIIIe siècle qui accompagne les passages « forts » du récit. L'explication est à rechercher dans le public, populaire pour la *Vita* mérovingienne, aristocratique dans le cas de la chanson de geste, comme dans celui de la *Vita* carolingienne.

[738] La définition du phrasé et de ses détails caractéristiques attend encore une synthèse fondée sur l'étude d'une série plus large de textes.

[739] *Le garçon et l'aveugle,* v. 108, cité par L. Foulet, *Petite syntaxe…,* § 465 (p. 317).

[740] Michel Banniard, « Seuils et frontières langagières dans la Francia romane du VIIIe siècle », dans *Karl Martel in seiner Zeit,* éd. Jörg Jarnut, Ulrich Nonn et Michael Richter, Sigmaringen, 1994, p. 176, n. 34.

[741] *FEW*, vol. 4, *s. u. hora* (p. 478).

[742] *Id.,* « Blocs archaïques dans la syntaxe de Raoul de Cambrai », dans *Champs du signe*, t. 10, Toulouse, 1999, p. 5 (dactyl.).

b) Le passage correspondant réécrit par Alcuin est le suivant [§§ 1-15] :

Uisitauit enim equitando quandam Deo deuotam feminam Richthrudam nomine, et iam post dulces uitae epulas et post conloquia salubria ipse uir Dei, ascenso equo, ad propria remeare disposuisset, et femina praedicta iuxta morem equitantis uestigia pariter secuta est, habens in ulnis filiolum suum, ut paruulus quoque benedictione hominis Dei roboraretur, quem ipse ante sacro baptismate Deo regenerauit. Acceptoque infante eques uenerandus seu ad benedicendum seu ad osculandum, sed antiquus hostis omnibus bonis inimicus immisit equo ferocitatem, qui huc illucque dentibus frendens, pedibus calcitrans et toto corpore insaniens et inconsueto impetu per campum discurrere coepit. Quod pauida cernens mater oculos auertit, ne morientem uideret filium, quem seruus Dei saeuiente equo manu tenebat. Familia uero pro morte pueri uel casu uiri Dei strepere, plangere, heiulare non destitit. Sed dextera Christi, quae Petrum trepidantem leuauit, ne mergeretur in undis, puerum cadentem subleuabat, ne allideretur in terris. Nam oratione a famulo Dei facta, puer incolomis quasi auicula peruenit ad terram et equus redditus est mansuetudini suae. Et mater quidem filium suum super terram sanum et ridentem suscepit in ulnas suas (…).

Il rendit à cheval visite à une femme dévouée à Dieu, du nom de Rictrude. Après les plaisirs conviviaux de la vie et les entretiens salutaires, l'homme de Dieu, remonté à cheval, s'apprêtait à rentrer chez lui ; la dite femme suivit, comme d'habitude, les pas du cavalier, en tenant dans son giron son fils tout jeune, afin que le petit fût aussi revigoré par la bénédiction de l'homme de Dieu, qui venait de le régénérer par le saint baptême. Le vénérable cavalier reçut l'enfant pour le bénir ou pour l'embrasser. Mais l'antique ennemi de tout bien provoqua un emballement du cheval : il commença à divaguer à une vitesse inaccoutumée à travers le champ, en grinçant des dents, bottant, s'enrageant. A ce spectacle, la mère, terrifiée, détourna les yeux pour ne pas voir mourir son fils que le serviteur de Dieu tenait, tandis que le cheval s'emportait. La famille trépignait, gémissait, hurlait sans cesse. Mais la dextre du Christ qui releva Pierre vacillant pour l'empêcher d'être englouti, souleva l'enfant dans sa chute pour l'empêcher d'être blessé contre le sol. Car, grâce à une prière faite par le serviteur de Dieu, l'enfant parvint comme un oiseau à terre, sain et sauf et le cheval fut rendu à sa docilité. La mère, de son côté, serra contre son sein son fils sauf et souriant (…)[743].

[743] Comme précédemment, la traduction proposée s'inspire de celle de Michel Banniard, dans « Les deux vies de saint Riquier… », p. 48-49.

1° La reconfiguration alcuinienne transforme fondamentalement les caractéristiques langagières du texte : cet élégant latin narratif paraît loin tant du modeste latin mérovingien que, par voie de conséquence, du phrasé protoroman, pourtant désormais émergé en terre d'oïl au tournant des années 800. Si, grâce à confrontation segments par segments donnée plus haut, l'on compare ce passage avec les éléments mérovingiens correspondants (sans encore chercher à étudier les ajouts et les suppressions), on obtient le tableau suivant :

	Segments mérovingiens	**Segments repris par Alcuin**
1	Euenit quadam die	Quodam namque tempore
2	sessorem suum equo sedentem	equitando
3	pro uisitatione… peruenit	Uisitauit
4	Ipsa namque matrona obuium ei exiuit	et femina praedicta iuxta morem equitantis uestigia pariter secuta est
5	pro salute poposcit	ut paruulus quoque benedictione hominis Dei roboraretur
6	impetus nimis uelocis	inconsueto impetu
7	Tunc mater, qui puero dederat, oculos suos claudebat… puerum primumgenitum suum ipsa hora mortuum uidere metuebat.	Quod pauida cernens mater oculos auertit, ne morientem uideret filium, quem seruus Dei saeuiente equo manu tenebat.
8	Nam ipse seruus Dei Christum uelociter inuocans, puero de manu sua dimisit. Sic ruentem et equo pauentem, quasi auicula infans ad terram peruenit	Nam oratione a famulo Dei facta, puer incolomis quasi auicula peruenit ad terram
9	ut teneritudo illius nequaquam conlideret	ne allideretur in terris
10	Super mota terra… inlaesum infantem repperit	filium suum super terram sanum et ridentem suscepit in ulnas suas
11	Ex eo tempore… sessorem *ex genere equi non prosedit, nisi asello* mansueto quo uoluit…	*non equo iter agere, sed asello mansuetissimo* ex eo tempore uoluit…

L'ordre des remarques syntaxiques et morphologiques que voici suit celui des segments numérotés :

1 L'introduction de *namque* par Alcuin entraîne une hyperbate pragmatiquement non motivée[744], mais, inversement, ce même auteur en supprime une dans le segment ***4***.

[744] Ce type est expliqué par Olga Spevak : « L'hyperbate verbale n'est pas l'unique type d'hyperbates pragmatiquement immotivées. Il y a en effet des séparations produites par des mots courts (cf. Herman 1990: 329), tels *ibi, tunc iam, mox, quippe, item, namque* et pronoms qui interviennent à l'initiale. À la différence des particules enclitiques, ces mots n'obéissent pas à des contraintes syntaxiques de positionnement. S'ils séparent un

2 À un participe présent bancal par rapport aux normes grammaticales traditionnelles (= *dum sessorem suum equum sederet*), Alcuin substitue un gérondif.

3 Le syntagme verbal accompagné d'un syntagme nominal prépositionnel introduit par *pro* est ramené à un simple syntagme verbal, tournure synthétique et précise permise par le choix d'un lexème approprié.

4 Cf. ***1***.

5 Disparition du syntagme nominal prépositionnel introduit par *pro* au profit d'une proposition finale introduite par *ut* (la conjonction semble encore répandue dans la langue naturelle de l'époque) comportant un passif synthétique.

6 La tournure plutôt concrète et analytique (emploi de *nimis*) devient plus abstraite et surtout synthétique. De plus, le marquage graphique des cas est respecté.

7 - Une hyperbate pragmatiquement motivée (*ipsa hora* ne doit pas donner l'impression de porter sur *uidere,* mais sur *mortuum*) devient immotivée (hyperbate verbale, où *uideret* partage le syntagme nominal).

- Sont introduits un relatif de liaison et un imparfait du subjonctif, ce dernier étant lié à l'emploi d'une proposition consécutive.

- Alcuin enlève le possessif dont l'usage semble se développer dans la parole commune, compte tenu de sa situation en AFC, mais le segment ***10*** va dans le sens inverse[745].

- Alcuin ajoute aussi un ablatif absolu.

8 La proposition participiale au présent, qu'un style plus littéraire aurait remplacée par une subordonnée, cède le pas à un participe passé à l'ablatif absolu.

9 - Le *ut* subordonnant est transformé en son correspondant négatif *ne*, qui semble avoir disparu plus vite de la langue orale. Le français « ne », que l'on trouve en AFC sous la forme « nen » à l'antévocalique, provient de *non*, et « ni » de *nec*.

- Le cas de *conlideret,* remplacé chez Alcuin par *allideretur,* semble indiquer que le morphème suffixé *-tur,* quoique disparu de la prononciation et parfois même de la graphie, n'a pas été aussitôt remplacé par le passif analytique, selon un schéma binaire *conlideretur* > *conlisa fuisset*, mais bien par une étape intermédiaire <*conlideret*> phonétiquement semblable à l'actif, qui a très bien pu précéder puis côtoyer la forme analytique avant d'être éliminée par cette dernière (phase de polymorphisme). Ce phénomène, plus fréquent dans les diplômes, invite à nuancer

syntagme nominal, il s'agit d'un choix délibéré fait par l'auteur car théoriquement, ils peuvent occuper une autre place dans la phrase, y compris la place initiale (…) Elles se rencontrent à l'initiale de phrase, de proposition ou de *colon* et sont, possiblement, inspirée des séparations produites par les enclitiques. En tout cas, elles semblent fonctionner comme des démarcations des limites de phrases ou des segments appelés *cola*. » (« L'hyperbate en latin tardif », dans *LVLT9,* à paraître, p. 11 [dactyl.])

745 Pour dater le développement de l'adjectif possessif, il faudrait établir des statistiques d'ensemble, auxquelles on a dû renoncer pour cette étude.

l'explication proposée par József Herman pour la disparition du passif synthétique, qui aurait comme conséquence temporaire immédiate l'absence pure et simple de voix passive : « De toute évidence, les phrases passives ne devenaient pas incompréhensibles parce qu'elles contenaient une forme verbale synthétique — s'il en avait été ainsi, ces formes auraient été remplacées, dans les cas typiques, par un équivalent « préroman ». Le processus réel semble avoir été plutôt l'inverse : l'usage courant refusait d'admettre la construction passive, contraire à son modèle de phrase devenu canonique, et expulsait les formations morphologiques liées au passif[746]. » Par ailleurs, la phrase située un peu plus haut dans le même passage, *« ut capud cum pedibus impetus nimis uelocis curreret, et ipse seruus Dei una manu puero alteraque equo tenere, Christo ex ore clamare, huc illucque diuertere »,* semble aller aussi dans ce sens avec la perte du -*t* final de l'imparfait du subjonctif (*tenere<t>, clamare<t>*) peut-être bien combinée à celle du morphème suffixé du passif (*diuertere<t><ur>*)[747].

10 Alcuin ajoute une hyperbate pragmatiquement motivée, qui confère stylistiquement de la clarté à un énoncé mérovingien qui aurait dû, en latin de grammairien, comporter un syntagme verbal du type *super mota terra <iacentem>*. En effet, dans le texte mérovingien, le syntagme commun verbe+sujet ne porte pas de marque syntaxique d'articulation avec le complément circonstanciel : ces deux blocs s'articulent par le seul sens, grâce à leur juxtaposition (topologie resserrée)[748].

11 *Mansueto* devient *mansuetissimo* : sémantiquement, la reprise carolingienne se fait emphatique ; morphologiquement, elle se fait archaïque.

Le lexique présente lui aussi un certain intérêt :

a) Les répétitions mérovingiennes sont atténuées par la *uariatio* carolingienne : on remarque en effet deux occurrences de *peruenire* dans le texte anonyme (***3*** et ***8***), contre une chez Alcuin (***8***) ; de même, *puerum,* répété dans le texte mérovingien, peut être maintenu (***8***) ou devenir *filium* (***7***), comme *infantem* (***10***), qu'Alcuin a pu interpréter selon le sens, usuel déjà à l'époque, d'« enfant »[749].

b) L'emphase déjà repérée dans *mansuetissimo* se retrouve peut-être dans la transformation de *inlaesum* en *sanum et ridentem* (***10***), plus étoffé, et qui, par ailleurs, introduit de la variation en évitant le couple étymologique avec *conlideret* (***9***).

[746] J. Herman, « La disparition du passif synthétique latin : nouvel essai sur l'écrit et le parlé en latin mérovingien », dans *Estudis romanics,* 2002, p. 42.

[747] On a vu à propos de *ruentem* chez saint Riquier (p. 303 de cette étude, en note) que le participe présent peut avoir une valeur passive.

[748] Ces sont précisément les points 10 et 16 de la typologie présentée en première partie de ce travail (p. 83) qui sont ici articulés et illustrés.

[749] Peut-être s'agit-il pour Alcuin de mieux faire ressortir les liens de parenté ?

c) Par ailleurs, *ipsa* (***4***) est transformé dans le premier cas en un *praedicta* à consonance plus juridique ou patristique, et éliminé dans le second (***8***). La fréquence élevée d'*ipse* semble bien caractériser les niveaux 2 et 3. Alcuin utilise aussi le terme poétique de *ulnae* là où *bracchia* aurait pu suffire (***10***) sans pour autant donner de connotation romane.

d) *Sessorem* (***2***), qui allonge la phrase, semble par ailleurs familier, et disparaît dans la réécriture, comme *nisi* au profit de *sed* (***11***), son équivalent plus châtié. On remarque toutefois que *nisi,* déjà fréquent en latin chrétien, n'est pas aussi innovant que *magis* qui seul se maintiendra en français (> « mais »). La présence chez Alcuin (§ 4, hors de ces segments numérotés) de *habens in ulnis filiolum suum* à la place de *cum filiolo suo in ulnis* constitue une « marque de style oral ou tardif »[750].

e) Les autres substitutions lexicales sont moins aisées à interpréter : si *matrona* devient chez Alcuin *femina* (***4***), c'est peut-être pour éviter un terme déjà connoté[751]. Quant à *conlideret* > *allideretur* (***9***) et *repperit* > *suscepit* (***10***), ils semblent relever d'une sorte de « syndrome du correcteur » qui consiste à apporter du changement sans motivation sémantique ou linguistique particulière.

2° Outre la mise en œuvre d'un jeu stylistique raffiné[752], on s'aperçoit que les éléments qui présentaient le saint comme un homme proche et familier ont été gommés : Riquier devient un personnage distant et hiératique. Il ne prend plus l'enfant pour le seul plaisir de l'embrasser : Alcuin y ajoute l'intention religieuse d'une bénédiction (*« ad benedicendum seu ad osculandum »*). Riquier, qui se conduit toujours comme un noble sur son cheval, n'est plus ridiculisé par sa mésaventure. L'épisode presque comique qui le châtie de sa *superbia* le présente comme un saint intercesseur qui obtient le salut du nourrisson, par une simple prière

[750] Jacqueline Amat, « Le latin de la Passion de Perpétue et de Félicité », dans *LVLT4*, p. 450.

[751] « Die Korpulenz, die würdigen, älteren Damen oft eigen ist, führte schon in spätern Lateinich gelegentlich zu einer ironische und pejorative Note (…) » lit-on dans le *FEW* (t. 6[1], p. 504 col. 1, *s. u. matrona*).

[752] Étudié par Christiane Veyrard-Cosme, *L'œuvre hagiographique en prose d'Alcuin, Vitae Willibrordi, Vedasti, Richarii : édition, traduction, études narratologiques,* Florence, 2003. Elle a relevé dans l'extrait étudié ici :

- p. 206-207 : *Maligni spiritus temptatio ad uerecundiam accidit uiro Dei quam* (ABCDE) / *Dei misericordia ad laudem ei concessit euenire* (ABCED).
- p. 154 : *Visitauit enim equitando quandam* ***Deo deuo****tam feminam* : allitération.
- p. 158 : Rimes monosyllabiques et assonances vocaliques : *Sed antiquus hostis* (6) a / *omnibus bonis* (5) a / *inimicus inmisit* (7) a / *equo ferocitatem* (7) b / *qui huc illucque* (5) b / *dentibus frendens* (5) b/ *pedibus calcitrans* (6) c/ *et toto corpore insaniens* (9) c/ *et inconsueto impetu* (8) d/ *per campum discurrere cœpit* (10) e.
- p. 161 : Rimes et assonances entrelacées : *Nam oratione* (6) a / *a famulo facta* (6) b / *puer incolomis* (6) b / *quasi auicula* (6) b / *peruenit ad terram* (6) a / *et equus redditus est* (7) a / *mansuetudini suae* (7) a / *Et mater quidem filium* (8) d / *suum super terram sanum* (8) d / *et ridentem suscepit* (7) c / *in ulnas suas* (5) a. Ici le schéma est du type abcbaaaddca.
- p. 161 : Rimes et assonances entrelacées : *Sic Deo miserante* (7) a / *temptatio maligni hostis* (8) b / *illi uersa est in laudis* (8) b / *honorem et superbia* (7) c / *equi ei facta est* (7) a / *humilitatis magistra* (8) c : on a une imitation de strophe avec septénaires trochaïques iambiques: 3x (8+7) (cf. D. Norberg, *Introduction…*, p. 120, pour l'étude des modèles de strophes de type 2x (8+8+7) et 3x (8+7)).

Il semble, dans certains cas, difficile de croire en des effets volontaires ou réels de la part d'Alcuin, aussi paraît-il prudent de ne pas plus commenter ces remarques.

(*« oratione a famulo Dei facta »*) là où le texte mérovingien, plutôt que d'enchaîner directement le miracle à l'invocation de Dieu, laisse l'auditoire dans le doute avant l'heureuse issue. Ce miracle garde quelque chose de naturel dans la version mérovingienne : la chute sur la taupinière est un miracle rationnel car concret. Alcuin le remplace par une intervention directe de Dieu[753].

La suppression des paroles du saint au discours direct, ainsi que des meurtrissures physiques que s'inflige la mère dans son angoisse (*« pectus manibus tundebat »*), sont d'autres éléments plus discrets qui entrent dans le même ordre d'idées.

Au rebours de la rédaction popularisante, la version alcuinienne se caractérise donc, tant sur le fond que sur la forme, par des traits aristocratisants.

[753] Christiane Veyrard-Cosme (*op. cit.*) n'évoque pas cet aspect pourtant frappant.

2.4 Extrait n° 3

Riquier décide de se retirer du siècle et construit une cabane en forêt de Crécy, où il finira ses jours.

	***Vita* mérovingienne (ca. fin VIIe-milieu VIIIe siècle)**		**Texte d'Alcuin (ca. 800-801)**
	(8). (…) Sic uir inluster Ghyslemarus, nomen cuius circa undique terretoria seu nobilitas abundabat, christianus optimus Deum timebat et seruos Dei plurimum amabat ; optabat et prohibebat, ut beatus Richarius de uicinia eorum numquam discederet. Ad beatus sacerdos Dei percunctabat, ut uasta heremi Deus illi prouideret. At uir nobilis, scilicet Ghyslemarus,	[1]	(12). (…) Cui Ghislemarus uir inluster et christianae religionis deuotus amator
	siue et alius propinquos similiter nobilis et palatinus nec dissimilis genere Maurontusque nomine, qui postea religionem adeptus et monachus effectus, post obitum Dagoberti ad suam relictam Nanctilde reginae suggestionem fecerunt in nomine serui Dei, ut in fisci ditione haberet remotionem. **Niveau 3**	[2]	simul et Maurontus nobilis quidam uir et terrarum uel siluarum ad regem pertinentium seruator praebuerunt locum manendi in silua Chrisciacense, qui et ipse Maurontus postea, saeculari habitu deposito, monachus factus est in eodemque loco. **Niveau 4**
	Querebant in prope in ipso pago Pontiuo in Crisciacense foreste,		
	ubi construxerunt tegurium uile satis et paruo nec de ligno cooperto, nisi de rauso exiguo ; ubi aquam inuenerunt prope de loco Argubio. **Niveau 2**	[3]	
	Nam de ipso secreto Mauronto erat iniquo, propter quod illa forestis ad regis letitiam erat censita et ipsius Mauronto erat commendata. Non multa bonuaria consignauit in ipsa haria, nisi bina uel terna circa unam cisternam. Nam ipse Maurontus	[4]	Ubi uiro Dei mansionem solitariam praeparauerunt, Christo monasterium construere inchoauit. **Niveau 3-4**

de ipsa foreste tunc non certauit, quod postea desiderauit, quia ipse postea cenobio ibi incoauit construere. **Niveau 2**

[5] (13). Quam uir Dei habitationem cum solo commilitone ingressus, paruo tantum tuguriunculo uilissimo opere facto contentus, ut habitatio uitae conueniret, superfluum aestimans, saeculi contemptorem aliquid saeculi delitiarum habere uidere[754]. **Niveau 4-5**

(9). Beatus Richarius in ipso loco peruenit et illic tantam mortificationem tantamque abstinentiam semet ipsum inposuit, ut uix caro ossibus hereret, ut mirarentur, qui sciebant, quomodo in corpore uiuebat. **Niveau 2-3**

[6] At inibi tanta se mortificatione carnis castigauit, tanta ieiuniorum et uigiliarum assiduitate macerauit, ut uix ossa arentia, dissipatis iuncturis, sibi adhaeserunt. **Niveau 4-5**

[7] Et trementia baculo regenti uestigia difficile mouebat ac mente saeculo maior sola caelestia semper cogitabat, quantumcumque mundo alienus, tantumque Deo proximus, illum cotidie uincens in heremo, a quo Adam olim uictus est in paradyso, *super aspidem et basiliscum ambulans,* caput cotidie antiqui conterens serpentis, temporalia contemnens, aeterna sola suspirans, *scalam somniantis Iacob omni hora ascendens,* atque *per angustam uiam quae ducit ad uitam* iter suum assiduis muniuit orationibus. **Niveau 5**

Mira sanctitas in eo erat, ut aues caeli sic ad eum uolitabant, ut et escas in manibus eius alerent. Quid plura? Et in eodem loco per manibula sua nomine Sigobardo dedici, pro quid ab eo orationem aliquis ex fide exposceret, largiente Christo, cunctas et impetrasse gauderet. **Niveau 3**

[8]

Pater ipsius manibuli nomine Herimoaldus

[9]

[754] = *uideri* ?

simplex erat et in sua simplicitate ipsum seruum Dei multum diligebat. Sic ab eodem seruo Dei benedictionem promeruit et sua paenitentia optime peregit et finem perfectam habuit. Omnis familia sua, tam coniux quam et filii seu uernaculi aut ancillas aut seruos, quod habuit, Christus ad suum seruitium perduxit, et in monasterium conuersationem monasticam uitamque finierunt, et alii finire in oboedientia perfecta expectant. **Niveau 3**

a) Fluctuations de niveaux dans le texte mérovingien

Au cœur de l'extrait [§§ 2-6], l'on a observé une succession de cinq phrases qui se situent dans le niveau 2 (2-3 pour la dernière). Les voici accompagnées d'une traduction :

> Querebant in prope in ipso pago Pontiuo in Crisciacense foreste, ubi *construxerunt tegurium uile satis et paruo nec de ligno cooperto, nisi de rauso exiguo ; ubi aquam inuenerunt prope de loco Argubio.* Nam *de ipso secreto Mauronto erat iniquo,* propter quod *illa forestis ad regis letitiam erat censita et ipsius Mauronto erat commendata. Non multa bonuaria consignauit in ipsa haria,* nisi bina uel terna circa unam cisternam. Nam ipse Maurontus de ipsa foreste tunc non
>
> Ils le cherchèrent[755] ensuite[756] dans le pays de Ponthieu, en forêt de Crécy, où ils construisirent une minuscule cabane en matériau vil, dont la couverture ne fut pas faite de bois, mais de minces roseaux ; et ils trouvèrent de l'eau près du lieu dit Argoules[757]. Mais[758] Maurontus agit injustement à propos de cette retraite, parce que la forêt, selon le bon vouloir du roi, était soumise à l'impôt et concédée à ce même Maurontus. Il n'attribua que peu de mesures de terre dans cet endroit, sauf deux ou trois autour d'une citerne. Ce

[755] Sur la valeur ponctuelle de l'imparfait en latin médiéval, cf. P. Stotz, *Handbuch…,* vol. 4, chap. IX, § 58.1 (p. 320).

[756] Cette traduction s'appuie sur le sens français de cet adverbe, tel qu'expliqué plus bas. Mais le sens spacial (« tout près ») reste possible.

[757] Identification proposée d'après Gaëtan de Witasse, *Géographie historique du département de la Somme : état religieux, administratif et féodal des communes et de leurs dépendances,* t. 1, Abbeville, 1902, p. 167-168.

[758] *Nam*, qui marque traditionnellement un lien causal ou explicatif, a perdu ce sens : « *Sed, autem, at, verum, nam, enim* disparaîtront même de la langue courante (donc des langues romanes). Mais on les emploie toujours dans la langue écrite, un peu au petit bonheur », lit-on dans le manuel de Pascale Bourgain et Marie-Clotilde Hubert, *Le latin médiéval,* Turnhout, 2005, p. 40.

certauit, quod postea desiderauit, quia ipse postea cenobio ibi incoauit construere.	Maurontus ne revendiqua rien pour lors sur cette forêt, mais il eut ensuite des regrets, parce qu'il commença ensuite à y construire un monastère.
Beatus Richarius in ipso loco peruenit et illic tantam mortificationem tantamque abstinentiam semet ipsum inposuit, ut uix caro ossibus hereret, ut mirarentur, qui sciebant, quomodo in corpore uiuebat.	Le bienheureux Riquier parvint en ce lieu et s'y imposa une si grande mortification et une si grande abstinence qu'il avait tout juste la peau sur les os, si bien que ceux qui savaient se demandaient avec étonnement comment il restait physiquement en vie.

1° En premier lieu, outre un *ille,* on relève (encadrés) une forte concentration de *ipse* par rapport au reste du texte, ce qui n'est pas sans rappeler le style juridique des chartes étudiées dans la partie précédente. La traduction s'efforce de leur rendre autant que possible leur valeur traditionnelle, mais quand tel est le cas, il faut admettre qu'un sens plus innovant aurait été possible. À la fin, l'emploi de *semet ipsum,* absent des chartes du corpus mais présent dans les recueils de formules, correspond de près à **(se)met ipsimum,* étymon de « (soi-)même » (italien « medesimo »), remplaçant *ipse* disparu du français. En comparaison avec le reste de l'extrait, *ipse* n'est jamais employé ailleurs (mis à part deux occurrences dans le *segment pater… diligebat* sur lequel on reviendra), où l'on trouve un *ille* (*illi prouideret* = *sibi*) et surtout deux occurrences de *idem,* qui est en revanche bien en perte de vitesse dans les compétences actives des locuteurs de l'époque. Dans l'ordre chronologique, ils semble que dans le latin parlé tardif, *idem* cède le pas à *ipse* (dans une moindre mesure à *ille*), qui lui-même tend déjà à être remplacé dans la langue la plus familière par sa forme renforcée [*seme(d)es(i)mo*], transcrite à l'écrit *semet ipse*. De cette situation polymorphique, on peut donc distinguer trois strates chronologiques, voire trois niveaux diaphasiques.

2° Plus généralement, le lexique et les nombreux syntagmes prépositionnels mérovingiens préfigurent le français :

- *forestis* (× 3) ;

- *satis* > AFC « sez/ses », formes elles-mêmes concurrencées puis évincées par la forme renforcée « assez » (< *ad-satis*) ;

- *nec de ligno cooperto* = AFC « ne de laigne covert » ;

- *rauso,* que le latin d'époque classique nomme *arundo* ;

- *prope de* passe en AFC sous les formes « pruef de » (tonique) et « prof de » (atone)[759], tout comme *in prope* devient « emprof »/« enpruef », c'est-à-dire « après », « ensuite » ;

- *bonuaria* > « bonniers » est un mot issu du substrat gaulois, comme cela a été vu dans l'étude des diplômes 14-16, p. 239 de ce travail ;

- *bina/terna* : plutôt familier pour *duo/tria*[760] ;

- *nisi* = *sed* (cf. texte précédent, extrait n° 2) ;

- *haria* : dans l'évolution du latin parlé tardif au protofrançais, cette graphie sous-tend une prononciation attendue [arja], elle-même issue du latin ***area*** où le ***e*** en hiatus s'est fermé en yod[761]. Le *h-* initial n'est qu'une hypercorrection ;

- *quomodo in copore uiuebat :* l'emploi de *quomodo* (> « com ») correspond à l'usage oral ; la tournure *in corpore,* fréquente dans le formulaire mérovingien des diplômes de Saint-Denis, semble supplanter un adverbe comme *corporaliter* (les formes en *-iter* connaissent en latin tardif une certaine fortune[762], mais elles ne sont plus que très rares en AFC[763]). Par ailleurs, l'interrogative indirecte est au mode indicatif, elle est donc presque transcriptible telle quelle en AFC (« com [en cors] vivoit ») ;

- *peruenit :* on a déjà relevé deux occurrences de ce verbe dans l'extrait précédent, le vocabulaire de l'auteur est répétitif.

3° En italique sont figurées les propositions en phrasé protoroman : elles ne forment pas l'intégralité du passage, mais elles y sont sont bien représentées. La dernière phrase est la seule à comporter des éléments morphologiquement évanescents (*hereret, mirarentur*) : c'est ce qui lui vaut son classement en niveau 2-3.

En dehors de ce passage central, l'extrait est en niveau 3, comme l'illustre le passage suivant [§ 8] :

Mira sanctitas in eo erat, ut aues caeli sic ad eum uolitabant, ut et escas in manibus eius alerent. Quid plura? Et in eodem loco **per manibula sua** nomine Sigobardo dedici, **pro** quid ab eo orationem aliquis ex fide exposceret,	Une admirable sainteté était contenue en lui, si bien que les oiseaux du ciel voletaient vers lui pour même lui manger dans les mains. Que dire de plus ? Et dans le même lieu, j'ai appris par son serviteur du nom de Sigobard que celui qui lui demandait avec

[759] Le fait a déjà été observé par M. Banniard, « Seuils et frontières langagières… », p. 177, n. 40.

[760] Cf. Alfred Ernout et François Thomas, *Syntaxe latine,* 2e ed., Paris, 1964 § 205 (p. 176).

[761] *Ibid.,* p. 178, n. 51. On renvoie d'ailleurs à cette page pour ce qui est de l'étude plus détaillée des traits de prononciation réelle présents dans la *Vita*.

[762] P. Stotz, *Handbuch…,* vol. 2, chap. VI, § 98 (p. 373-375).

[763] Parmi ces formes métastables, on peut citer *noctanter* > « nuitantre »/« nuitante » ; *sequenter* > « soventre » ; *scienter* > « escientre ».

largiente Christo, cuncta**s** et impetrasse gauderet.	foi une prière pour quelque chose, il avait la joie de tout obtenir, grâce à la largesse du Christ.

La structure globalement latine, avec quelques éléments anciens (soulignés) qui élèvent le style, et des éléments innovants (en gras) un peu plus rares. Le *pro quid* qui est l'étymon de l'AFC « por que » (« pour que / par ce que ») n'en a pas le sens, et offre la particularité de mêler l'innovation (*exposcere aliquid pro aliqua re = exposcere aliquid ad aliquam rem obtinendam*) à un certain conservatisme (*quid* pour *aliquid,* ce dernier lexème n'ayant pas de descendance dans les langues romanes[764]). L'emploi de *quid plura ?* semble quant à lui être une afféterie du rédacteur.

Dans le passage qui suit ce dernier, on peut rapporter les remarques que Michel Banniard formule, entre autres, sur un segment comme *Herimoaldus simplex erat et in sua simplicitate ipsum seruum Dei multum diligebat* :

> « Quoiqu'en effet les mots s'y succèdent à nos yeux sous un vêtement latin, des segments entiers de l'œuvre sont modulés selon un phrasé de type protoroman, ou plus exactement de ce que l'on suppose avoir été celui du protofrançais. Cela tient en premier lieu naturellement à une simplification extrême qui élimine le caractère exotique (pour un auditeur illettré du VIIIe siècle) d'un énoncé latin caractérisé. (…) Dans de tels segments d'énoncé, la réception du message était assurée à 80 % au moins. En outre, les auditeurs étaient invités à surmonter les obstacles langagiers qui pouvaient malgré tout s'y présenter, justement parce que leur pasteur ne récusait pas leur propre parole[765]. »

Comme on a l'occasion ici de le vérifier encore, ces caractéristiques favorables à la communication sont inconciliables avec le programme alcuinien.

b) Les fluctuations carolingiennes

Le texte est étiqueté de 3-4 à 5. Le niveau le plus bas n'appelle pas de commentaire particulier, car il s'agit d'une seule phrase, assez brève pour ne pas comporter, comme cela peut arriver parfois, d'artifice stylistique particulier. C'est plutôt entre les niveaux 4 et 5 que l'on peut chercher ici des points de comparaison.

Soit le paragraphe suivant, en niveau 4 [§ 1] :

/A/ **Cui** Ghislemarus uir inluster et christianae religionis deuotus amator	À lui, Ghislemarus, homme illustre et dévoué pratiquant de la religion

[764] En tout cas, on ne le trouve pas chez Wilhelm Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch,* 4e éd., Heidelberg, 1968.

[765] M. Banniard, « Seuils et frontières… », p. 178-179.

simul et Maurontus nobilis quidam uir et terrarum uel siluarum ad regem pertinentium seruator **praebuerunt** locum manendi in silua Chrisciacense ; /B/ qui et ipse Maurontus postea, /C/ saeculari habitu deposito, /B/ monachus factus est in eodemque loco.

chrétienne, ainsi que Maurontus, un noble, conservateur des terres et des forêts appartenant au roi, fournirent un lieu où demeurer dans la forêt de Crécy ; puis ce même Maurontus, lui aussi, après avoir déposé l'habit séculier, se fit moine dans le même lieu.

On relèvera certes le *eodemque* où le renforcement par *-que* semble plutôt familier : ce détail n'a rien de significatif.

Sans être d'une complexité particulière sur le plan propositionnel (deux phrases pour trois propositions), on observe la longueur de **A** qui aurait été découpée en plusieurs propositions en latin mérovingien, dont on peut imaginer le rythme plus saccadé : <*Ghislemarus erat uir inluster et christianae religionis deuotus amator. Maurontus quoque erat nobilis quidam uir et seruator terrarum uel siluarum ad regem pertinentium. Ipsius [Richario] praebuerunt locum manendi in silua Chrisciacense…*>.

A comporte en plus une disjonction entre *praebuerunt* et son régime *cui* (figurés en gras) qui doit sa place initiale à sa nature de relatif de liaison, dont l'emploi est plus fréquent à l'époque carolingienne. **B** est disjointe en deux membres par l'incise **C**, un ablatif absolu lui aussi très carolingien.

L'ordre ascendant (déterminant puis déterminé), en gras, porte qui plus est sur des syntagmes longs.

Soit maintenant ce paragraphe en niveau 5 [§ 7] :

/A/ Et trementia baculo regenti uestigia difficile mouebat /B/ ac mente **saeculo maior** sola caelestia semper cogitabat, quantumcumque **mundo alienus,** tantumque **Deo proximus**, /C/ illum cotidie uincens in heremo, /D/ a quo Adam olim uictus est in paradyso, /E/ *super aspidem et basiliscum ambulans*[766], /F/ caput cotidie antiqui conterens serpentis, /G/ temporalia

Et il dirigeait difficilement ses pas chancelants avec l'aide de son bâton, et, plus grand que le siècle par son esprit, en permanence il pensait au seul Ciel, lui qui était aussi étranger au monde qu'il était proche de Dieu, tous les jours vainqueur dans le désert sur celui par lequel Adam fut vaincu jadis dans le Paradis, lui qui marchait sur l'aspic et le basilic[769], écrasant tous les jours la tête

[766] Ps. 90:13 : *« super aspidem et basiliscum ambulabis »*.

[769] Il s'agit bien sûr non pas de la plante, mais d'une sorte de reptile, lézard ou plus probablement serpent.

contemnens, /H/ aeterna sola suspirans, /I/ *scalam somniantis Iacob omni hora ascendens*[767], /K/ atque *per angustam uiam* /L/ *quae ducit ad uitam*[768] /K/ iter suum assiduis muniuit orationibus.	de l'antique serpent, méprisant les affaires temporelles, aspirant seulement à l'éternité, montant en toute heure l'échelle du songe de Jacob, et, par la voie étroite qui conduit à la vie, il garantit sa route par d'assidues prières.

Cette longue phrase complexe comporte dix propositions. On remarque trois hyperbates (soulignées) réparties en **A**, **F** et **K**, et la relative **L** incise dans **K**. Les ordres ascendants, signalés en gras, sont assez fréquents, et les syntagmes aprépositionnels (comme *assiduis orationibus*) beaucoup plus usuels que dans le texte mérovingien. La longueur de la phrase permet de développer les procédés linguistiques et stylistiques : cet ensemble exige une lecture serrée et des compétences qui dépassent celles de l'usage de la *lingua romana rustica,* qui à partir d'Alcuin désigne le latin mérovingien. On peut même se demander si un tel niveau ne sert pas en quelque sorte d'« écrin » aux trois références bibliques signalées par les italiques et explicitées en notes.

c) Comparaisons linguistiques et narratologiques entre les deux *Vitae*

1° D'emblée, on remarque la disparition dans le texte carolingien de trois *sic* (encadrés, §§ 1, 8 et 9), dont deux en tête de phrase ou de proposition (*sic uir inluster… / sic ab eodem seruo Dei… / ut aues caeli sic ad eum uolitabant*). Or, en AFC, « la particule si (…) est par excellence la particule d'articulation du discours »[770]. Le phénomène est déjà visible en latin chrétien[771], mais semble, sans surprise, s'être bien développé en latin mérovingien, suffisamment en tout cas pour être évité par Alcuin. La proportion de *ipse* est de même sensiblement diminuée.

2° Les formes évanescentes et métastables, ainsi que les ablatifs absolus, les hyperbates et les citations bibliques, sont les autres éléments qui distinguent le texte carolingien de sa source.

3° Le vocabulaire populaire mérovingien que l'on a relevé plus haut a disparu dans la réécriture :

- *forestis* [§§ 2 et 4] devient *silua* [§ 2] ;

[767] Gen. 28:12 : *« uiditque in somnis scalam stantem super terram ».*

[768] Matth., 7:14 : *« arta uia quae ducit ad uitam ».*

[770] Geneviève Hasenohr, *Introduction à l'ancien français de Guy Raynaud de Lage*, Paris, 2e éd. revue et corrigée, 1993, § 332 (p. 249), cf. aussi les §§ 333-334 (p. 249-252) pour une description des usages de « si » qui s'applique aussi bien aux textes mérovingiens.

[771] Cf. Albert Blaise, *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens,* s. u. *sic.*

- *uile satis* [§ 3] est remplacé par *uilissimo opere facto* [§ 5], où, comme dans les deux extraits précédents, Alcuin use d'un superlatif alors qu'un simple comparatif (*uilius*) aurait suffi ;

- *rauso, prope de, in prope,* et *bonuaria* disparaissent sans être remplacés.

4° Les mots populaires (à l'exception, au § 4, de *mansio,* reçu depuis longtemps en latin chrétien) ont été évacués du vocabulaire employé : le récit de la construction de la cabane a donc été dépouillé de tous les détails concrets qui donnaient au texte mérovingien son caractère quasi archéologique. La réécriture « ennoblit la trame du texte »[772] tout en s'efforçant de le placer dans la continuité de certains épisodes bibliques. Le style carolingien retourne à celui du *sermo simplex* patristique, voire à celui du *sermo monasticus*. On remonte à une bonne latinité, même parlée, du temps d'Augustin ou de Césaire d'Arles.

[772] M. Banniard, « Les deux vies de saint Riquier… », p. 51.

2.5 Conclusion

Sans entrer dans le détail, que l'on réserve à la conclusion générale de cette troisième partie, l'on peut attirer l'attention sur les deux axes qui sous-tendent la réécriture produite par Alcuin : si le but avoué semble être de proposer le même texte sous une forme linguistique fidèle aux nouveaux canons de l'époque, on remarque très vite que le travail du correcteur dépasse la dimension formelle[773]. La matière hagiographique est en effet reconfigurée selon les nouveaux usages de la sainteté. D'une manière saisissante, l'usage de la langue s'articule très étroitement avec l'évolution des conceptions sociales et des usages liturgiques : à une langue prestigieuse, travaillée, ancrée dans le passé, finalement ancienne (atemporelle ?) et immuable comme Dieu, détachée de l'usage social le plus large, correspond une vision et une pratique de la sainteté où la distanciation, le prestige et l'irrationnel sont les nouvelles normes.

Les niveaux de langue 2 et 3 passent aux niveaux 4 et 5 comme le niveau social du public passe de la foule des chrétiens à une élite détentrice d'une culture savante dont la langue n'est pas le moindre élément. Mais le contraste entre texte mérovingien et réécriture carolingienne n'est pas systématique, comme on va le voir dans le dossier de sainte Bathilde.

[773] L'étude de Birgit Auernheimer (*Die Sprachplanung der karolingischen Bildungsreform im Spiegel von Heiligenviten : vergleichende syntaktische Untersuchungen von Heiligenviten in verschiedenen Fassungen, vor allem der 'Vita Corbiniani', auf der Basis eines valenzgrammatischen Modells. Mit einem CD-ROM Beilage,* Munich-Leipzig : K. G. Saur, 2003, notamment p. 140 et 181), fondée sur d'infimes échantillons de comparaison, ne permet pas de bien appréhender cette dimension.

3. Deuxième dossier : les *Vitae* de sainte Bathilde

3.1 Introduction

Épouse du roi Clovis II (639-657) et régente de Clotaire III (657-683), Bathilde fut un personnage majeur du royaume mérovingien au cours de la deuxième moitié du VIIe siècle. Sainte fêtée le 30 janvier, elle ne doit pas cet état à ses seules vertus personnelles, mais aussi – fait jusque-là atypique[774] – à son talent politique qui lui a permis d'assurer avec succès la régence de son fils, et à la mise en œuvre d'importantes réformes politiques et religieuses. Souvent comparée à la reine Brunehaut (v. 547-613)[775], quoique moins brutale, elle pouvait néanmoins se montrer aussi intraitable qu'elle lorsque ses intérêts familiaux étaient en jeu : même quand leur politiques semblent très similaires, Bathilde paraît avoir moins été mue par le pouvoir politique que Brunehaut. Bathilde semble aussi s'être sincèrement engagée dans la réforme de l'église franque et, selon son biographe, elle fut un membre pieux et dévot du monastère où elle passa ses dernières années. Sa *Vita*, écrite par une moniale de Chelles[776], est une source de premier ordre pour la connaissance de sa vie.

Sa prime jeunesse est mal connue : son biographe note qu'avant son mariage avec Clovis II, elle menait une admirable vie religieuse, pleine de piété, et se montra douce dans son cœur, tempérante et avisée (§ 2). Elle est décrite comme étant une esclave anglo-saxonne, qu'un aristocrate franc acheta pour en faire une servante à sa cour, mais elle eut le courage de refuser le mariage qu'il lui proposa quelque temps après (§ 3). Elle devint finalement l'épouse de Clovis, fils du grand roi Dagobert Ier, à qui elle donna deux fils qui devinrent rois : Clotaire II (584-629) et Childéric II (662-675). Elle semble n'avoir eu que peu d'influence directe sur le gouvernement de son mari et mena une vie de piété, que reconnut son mari en lui adjoignant l'abbé Genisius pour ses œuvres charitables.

Cependant, après la mort de Clovis en 657, Bathilde assura la régence pour son fils Clotaire III et exerça un grand pouvoir et une grande influence à travers le royaume. Elle a pu contribuer à la réunion des trois parties du royaume mérovingien : Austrasie, Neustrie et Bourgogne. Sous la régence de sa mère, Clotaire assuma l'autorité sur la Neustrie, tandis que les rapports étroits

774 C'est de cette « première ébauche du type de la sainte reine » que traite Robert Folz, dans « Tradition hagiographique et culte de sainte Balthilde, reine des Francs », dans *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, juil.-oct. 1975, p. 369-384, ici p. 370.

775 Il existe à ce sujet l'article de Janet Nelson (*n. u.*), « Queens as Jezebels : the careers of Brunhild and Balthild in Merovingian history », dans *Medievel women,* éd. Derek Baker, Oxford, 1978, p. 31-77 ; rééd. dans *Debating the middle ages : issues and readings,* éd. Lester K. Little et Barbara H. Rosenwein, Oxford, 1998, p. 219-253. – La présentation qui est donnée de la sainte dans cette page et la suivante suit de près le développement de Michael Frassetto dans son *Encyclopedia of barbarian Europe : society in transformation* Santa Barbara [Californie], 2003, p. 57-58.

776 Bruno Krusch (*M.G.H.,* « SS rer merov. », 2, « Fredegarii et aliorum chronica. Vitae sanctorum », p. 478) estime que l'auteur mérovingien est presque contemporain de la sainte, car Theudefredus, créé abbé de Corbie par Bathilde, était encore en vie au moment de la rédaction, et l'auteur prétend expliquer des faits *« qui nostris peracta sunt temporibus »* (§ 19 de la *Vita*). L'éloge particulier que l'hagiographe fait de Chrodoberhtus, évêque de Paris, parmi les grands de Clovis, semble indiquer que le texte a été composé dans le diocèse de Paris, à Chelles.

qu'entretenait Bathilde avec des abbés et évêques influents en Bourgogne renforçaient les liens entre Neustrie et Bourgogne. Elle plaça aussi un nouveau maire du Palais en Neustrie, ce qui étendit son autorité sur le royaume. Elle réalisa le mariage de son fils Childéric avec une grande aristocrate d'Austrasie en 622 : ce rapprochement avec la noblesse austrasienne ouvrit la voie du trône d'Austrasie à Childéric.

La réussite politique de Bathilde était due en partie aux bonnes relations qu'elle entretenait avec le clergé du royaume. Elle défendait ardemment le culte des saints, dont elle recherchait activement les reliques. Pendant sa régence, elle s'impliquait activement dans les affaires quotidiennes de l'Église et de sa hiérarchie, nommant des évêques à leur siège et à d'importantes fonctions dans le gouvernement de régence.

Malgré les reproches dont elle fit l'objet à cause de la mort de neuf évêques, Bathilde ne saurait être comparée de trop près à Brunehaut à ce sujet. En tant que régente, elle fut responsable d'exécutions, mais dans le respect des articles de loi : elle n'a visiblement jamais agi arbitrairement, les exécutions étant destinées à préserver la paix et l'ordre dans le royaume. De plus, on a eu beau suggérer que certains de ces évêques furent des martyrs, les relations qu'entretint Bathilde avec l'épiscopat restèrent satisfaisantes, et les nominations auxquelles elle procéda donnèrent de bons évêques. Au rebours de Brunehaut, elle s'opposa activement à la simonie et s'attacha à la réforme religieuse. Elle favorisa le monachisme si contraignant des missionnaires irlandais et fonda des monastères, notamment celui de Chelles, selon le modèle de Luxeuil, établi par saint Colomban. Pour asseoir le monachisme dans le royaume, elle fit exempter certains monastères de la juridiction épiscopale, ce qui lui valut certes l'inimitié de quelques évêques mais surtout le soutien de l'épiscopat en général.

Avant le milieu de la décennie 660, le gouvernement efficace de Bathilde avait prouvé ses qualités de régente : son fils, ayant atteint la majorité en 664, devient roi, mais Bathilde fut écartée du pouvoir. Son biographe explique cela par son opposition au meurtre de Sigobrand, évêque de Paris. Sa lutte infructueuse contre les nobles responsables du crime auraient précipité sa chute tout en lui ouvrant les portes du monastère de femmes qu'elle avait fondé à Chelles, où elle demeura jusqu'à sa mort, vers 680. En quelque sorte emprisonnée, la sainte ne fit pas moins preuve de joie et d'humilité, véritable modèle dans son monastère, si bien qu'elle eut, avant sa mort, la vision d'un escalier qui la conduisait à la Vierge Marie.

N'ayant pas de nouvelle édition à proposer ici, il convient, pour la tradition manuscrite de la *Vita*, de renvoyer le lecteur à l'excellente introduction qu'en donnait B. Krusch en 1888[777].

Le culte *pour* Bathilde avait pris des proportions telles qu'il devint un culte *de* Bathilde : « le jour de son *Obit* [est] devenu celui de son *Natale* », comme en témoignent les statuts de Corbie de 822, sous l'abbatiat d'Adalard. Mais ce n'est que le 17 mars 833, à Chelles, que Bathilde fut, sur

[777] « Vita sanctae Balthildis », dans *M.G.H.,* « SS rer. Merov. », 2, « Fredegarii et aliorum chronica. Vitae sanctorum », p. 475-481, avec complément dans le t. VII de la même série, p. 798.

l'initiative de Louis le Pieux, officiellement reconnue comme sainte. Ce jour-là, en présence de l'autorité diocésaine, la dépouille de la reine fut en effet transférée du premier lieu de son inhumation dans un sépulcre plus glorieux, événement qui fut rehaussé de deux miracles[778]. Or, cette *translatio* n'a pas laissé la moindre trace dans la version carolingienne ; l'annonce *cuius hodie… festa recolimus* (§ 2 de l'édition des *M.G.H.*) se réclame du 30 janvier, et non pas du 17 mars. Le culte n'est donc en rien redevable au correcteur. Comme le fait remarquer B. Krusch, la mention *de beneficiarii* (§ 7) interdit de remonter au delà du règne de Charlemagne[779]**.**

Le public visé devait être large : le correcteur carolingien note, au paragraphe 2 de l'édition *M.G.H.,* « domna Balthilde regina, cuius hodie, exultantibus animis, festa recolimus ». Il se trouve donc à l'aboutissement d'une liturgie cultuelle, probablement celle de Chelles, puisque, à l'intention des *multi fideles*, la *Vita* a fini par s'insérer de façon constitutive dans la célébration de la sainte. Le texte de l'office s'appuiera sur la version carolingienne, mais le culte en soi n'est en rien redevable au remanieur[780]. Selon Gabriel Sanders[781], la mention des *dilectissimi fratres* du prologue[782], à la demande desquels l'hagiographe s'est mis à écrire[783], n'empêche pas nécessairement que la *Vita* ne s'adresse à un plus large public que les moniales de Chelles, c'est-à-dire aux *plurimi* à édifier[784] et aux *fideles* à instruire[785] ou à réconforter[786]. Yitzhak Hen pense ainsi que l'abbaye de Chelles, fréquentée par la famille royale, en a retiré un prestige qui lui a valu l'affluence des fidèles de la région, curieux qui plus est d'apercevoir leurs souverains[787].

Le bilan des jugements stylistiques jusqu'au début des années 1980 est bien simple : pour le positiviste Krusch, l'auteur mérovingien ayant écrit *« cum sermone admodum rudi atque incomposito »,* il n'y avait qu'à se réjouir d'une réécriture *« sermonem expoliens atque clariorem reddens »,* malgré les interpolations. Le grand éditeur remarque surtout que l'auteur s'est visiblement inspiré de celle de sainte Radegonde de Venance Fortunat[788]. Presque un siècle plus tard, en 1975, Robert Folz présente le dossier ainsi : « Écrit dans un latin parfois lourd et incorrect, le texte a fait l'objet d'un remaniement stylistique comportant aussi quelques ajouts dans le premier tiers du IXe siècle »[789]. C'est quelques années plus tard, avec l'étude de Gabriel Sanders, que le texte est étudié pour sa langue dans une perspective communicationnelle où

[778] Robert Folz, « Tradition hagiographique et culte de sainte Balthilde, reine des Francs », dans *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, juil.-oct. 1975, p. 375-376.

[779] « Vita sanctae Balthildis », *M.G.H. …,* p. 489 n. 2.

[780] Gabriel Sanders « Le remaniement carolingien de la 'Vita Balthildis' mérovingienne », dans *Analecta Bollandiana,* n° 100, 1982, p. 422.

[781] *Ibid.,* p. 416, n. 13.

[782] « Vita sanctae Balthildis », *M.G.H. …,* p. 482 (A, l. 6 = B, l. 8-9).

[783] *Ibid.,* p. 507 (A, l. 23 = B, l. 30-31).

[784] *Ibid.,* p. 482 (A, l. 20 = B, l. 27).

[785] *Ibid.,* p. 503 (A, l. 15-16 = B, l. 19).

[786] *Ibid.,* p. 507 (B, l. 27).

[787] Y. Hen, *Culture and religion in Merovingian Gaul, A.D. 481-751,* Leyde et New York, 1995, p. 96.

[788] « Vita sanctae Balthildis »**,** *M.G.H. …,* p. 477.

[789] R. Folz, *op. cit.,* p. 369, n. 2.

l'auteur, admettant que, malgré tout, « l'étude détaillée de la morphologie et de la syntaxe reste à faire »[790], défend le « caractère manifestement populaire du latin hagiographique carolingien ». Selon lui, « Au niveau de la *Vita*, le latin du VIIe siècle n'est pas tombé si bas ni le latin de la réforme scolaire carolingienne monté si haut qu'il y aurait lieu de conclure à une solution de continuité »[791].

Cette interprétation, formulée sur un sujet aussi délicat, constitue un excellent point de départ pour une discussion qui ne peut manquer d'avoir lieu dans le présent travail.

[790] G. Sanders, *ibid.,* p. 415.

[791] *Ibid.,* p. 413.

3.2 Extrait n° 1

La *Vita Balthildis* commence après un prologue où, dans la version carolingienne, l'auteur prétend s'exprimer *imperito sermone*. L'*incipit* qui suit devrait confirmer qu'il ne s'agit que d'un *topos* d'humilité.

Vita mérovingienne (fin du VIIe siècle)		**_Vita_ carolingienne (ca. 800-833)**
INCIPIT UITA BEATAE BALTHILDIS REGINAE.		INCIPIT UITAE TEXTUS BEATAE AC GLORIOSISSIMAE BALTHILDIS REGINAE, QUAE EST 3. KL. FEBRUARII.
(2). Benedictus Dominus, *qui uult omnes homines saluos fieri et ad agnitionem ueritatis uenire, qui et operatur* omnia in omnibus, *uelle et perficere*. **Niveau 4**	[1]	(2). Benedictus Dominus, *qui uult omnes homines saluos fieri et ad agnitionem suae ueritatis uenire, qui et operatur* omnia in omnibus, *uelle et perficere,* quod bone uoluntatis optauerint adimplere. **Niveau 4**
Et ideo merito ipsius laus canenda est prius in sanctorum meritis siue uirtutibus,	[2]	Et ideo merito ipsius laus in omnibus que fecit canenda est nec non et sanctorum meritis siue uirtutibus glorificanda,
qui de paruis efficit magnos, immo qui de stercore eleuat pauperem et eum consedere facit cum principibus populi sui, sicut et presentem uenerabilem magnamque feminam, domnam Balthildaem reginam. **Niveaux 3 et 4**		qui de paruis efficit magnos, immo qui de stercore eleuat pauperem, ut sedeat cum principibus et gloriae solium teneat, sicut in hac uenerabili Dei cultrice, domna Balthilde regina, **[Niveaux 3 et 4]** cuius hodie, exultantibus animis, festa recolimus, ad multorum augmentum fidelium completum esse cernimus. **Niveau 4-5.**
Quam de partibus transmarinis diuina prouidentia aduocans, et uili pretio uenundata, huc aduenit ipsa pretiosa et optima Dei margarita. **Niveau 3-4**	[3]	Que siquidem beata de partibus transmarinis diuina prouidentia depredata, et uili pretio, sed incomparabili commertio uenundata, huc aduenit ipsa pretiosa et optima Dei margarita **[Niveau 4]**
Recepta est a principe Francorum uiroque inlustri Erchinoaldo quondam, in cuius ministerio ipsa adolescens honestissime conuersata est,	[4]	atque a principe quodam Francorum uiroque clarissimo Herchinoaldo, qui tunc palatium gubernabat, constat esse recepta, in cuius ministerio ipsa adolescens **ita**

		decentissimę, conuersata est,
ita ut pia eius conuersatio et admirabilis conplaceret tam principi quam et omnibus eius ministris. **Niveau 4**		**ut** honesta eius conuersatio et admirabilis conditio tam principi quam et omnibus eius ministris complaceret. **Niveau 4-5**
Erat enim benigna animo et moribus omnibus sobria prudensque et cauta, nulli machinans malum. **Niveau 4**	[5]	Erat enim benigna animo et moribus omnibus pudica, sobria, prudens et cauta, nulli machinans malum. **Niveau 4**
Non leuis in eloquio, non presumptuosa in uerbo, sed in cunctis actibus suis honestissima. **Niveau 4**	[6]	Non leuis in eloquio, non praesumptuosa in uerbo, sed cuncta opera sua honestissimo moderabat ingenio. **Niveau 4**
	[7]	Claro namque sanguine, licet alterius gentis seruiret obsequiis, progenita Saxonum demonstrabatur. **Niveau 4-5**
Et cum esset ex genere Saxonum, forma corporis grata ac subtilissima et aspectu decora, uultu hilaris et incessu grauis. **Niveau 4**	[8]	Erat itaque forma corporis grata et omni aspectu decora, uultu hilaris et incessu grauis. **Niveau 4**
Et cum talis esset, fuit omnino grata principi *et inuenit gratiam in oculis eius*. **Niveau 4**	[9]	Talemque se in omnibus, ut eam decebat, exibuit, quo predicto iudici principum gratissime placeret et *gratiam in eius oculis inueniret*. **Niveau 4-5**
Qui eam instituit, ut sibi in cubiculo pocula porrigeret et ut pincerna honestissima sepius presens adstaret in ministerio eius. **Niveau 4**	[10]	Qui et instituit, ut sibi in cubiculo pocula porrigeret et ut pincerna honestissima semper praesens in ministerio eius adstaret. **Niveau 4**
De cuius dignitatis gratia nullam habuit extollentiam, sed potius in humilitate fundata, omnibus erat suis consodalibus oboediens atque amabilis, honore congruo ministrans senioribus,	[12]	De cuius dignitatis gratia nullam habuit extollentiam, sed potius in humilitate fundata, omnibus erat suis consodalibus obediens atque amabilis, honore congruo ministrans senioribus,
ita ut de earum pedibus calciamenta detraheret et ipsa tergeret ac dilueret, aquam quoque ad lauandum afferret et uestimenta earum festinanter pararet. Et hoc absque murmurio bono et pio animo exercebat eis ministerium. **Niveau 4**		ita ut de earum pedibus caltiamenta traheret ac manus detergeret, aquam quoque ad lauandum afferret et uestimenta earum festinanter pararet. Et hoc absque murmure bono et pio animo exercebat. **Niveau 4**

a) Niveaux de langue

D'emblée, il apparaît que la différence entre les deux versions du texte est minime : la version mérovingienne étant déjà d'un niveau encore nettement latin, les occasions d'archaïser le texte sont plus rares que dans les *Vitae* de saint Riquier et de saint Gall. Ici, le texte mérovingien, majoritairement de niveau 4, est très constant, n'atteignant que très brièvement le niveau 3, tandis que sa réécriture est redevable de la même analyse, à ceci près qu'elle tend dans presque la moitié des phrases à se rapprocher du niveau 5, sans jamais pleinement l'atteindre, selon nous. C'est donc le texte carolingien qui est le plus sujet à des fluctuations, limitées toutefois.

Le passage le plus net en matière de fluctuations est le suivant [§ 2] :

Vita I^a	*Vita II^a*
/A/ Et ideo merito ipsius laus canenda est prius in sanctorum meritis siue uirtutibus,	/AA/ Et ideo merito ipsius laus in omnibus /BB/ que fecit /AA/ canenda est /CC/ nec non et sanctorum meritis siue uirtutibus glorificanda,
/B/ qui **de paruis efficit magnos,** /C/ immo qui **de stercore eleuat pauperem** /D/ et eum consedere facit cum principibus populi sui, sicut et presentem uenerabilem magnamque feminam, domnam Balthildaem reginam.	/DD/ qui **de paruis efficit magnos,** /EE/ immo qui **de stercore eleuat pauperem,** /FF/ ut sedeat cum principibus /GG/ et gloriae solium teneat, sicut in hac uenerabili Dei cultrice, domna Balthilde regina, /HH/ cuius hodie, /II/ exultantibus animis, /HH/ festa recolimus, /KK/ ad multorum augmentum fidelium completum esse /LL/ cernimus.

Les passages soulignés correspondent au niveau 3 : ils coïncident majoritairement avec le phrasé protoroman signalé en gras. Leur macrostructure est bien représentée en AFC, leur microstructure l'est un peu moins. Les propositions B, C, DD et EE sont des relatives construites selon l'ordre sujet-complément-verbe ou bien sujet-verbe-complément (en fait sujet-complément-verbe-complément) : ces ordres sont fréquents dans les relatives en AFC[792], même si celui qui consiste à rejeter le verbe en fin de proposition perd déjà en fréquence à cette époque. La microstructure de ces propositions est partiellement protoromane : *qui de paruis effecit magnos = qui paruos effecit magnos*, mais dans *qui de stercore eleuat pauperem,* c'est l'emploi de *de* au lieu de *ex* qui apparaît plutôt roman, et l'on est en droit de se demander si ce n'est pas cette

[792] Ce sont les constructions I et II de la typologie de Lucien Foulet, dans *Petite syntaxe de l'ancien français,* 3e éd. rev., Paris, 1963, § 462-468 (p. 316-318).

dernière structure non marquée qui a entraîné le choix de la première, et a paru assez pertinente au correcteur carolingien pour qu'il la garde. Dans cette perspective, le style apparaîtrait comme le « moteur et bénéficiaire du changement langagier » : moteur, puisque c'est lui qui justifie l'emploi d'une tournure nouvelle (ou du moins d'une fréquence nouvelle), bénéficiaire, puisqu'il peut profiter de la dilatation du diasystème pour puiser de nouvelles variantes.

Dans le texte mérovingien, la proposition **D** pourrait être comptée comme un phrasé roman si *consedere* n'était pas placé avant *facit*. En effet, un tel ordre aurait donné à cette proposition une couleur protoromane[793], compte tenu de la tournure factitive *facere* + inf., que le texte carolingien ne se prive pas de supprimer.

Dans le texte carolingien, les propositions finales **FF** et **GG** enchaînent à l'ordre verbe-complément un ordre complément-verbe, probablement pour faire un chiasme, mais il n'en demeure pas moins que ces deux ordres sont possibles dans les conjonctives en AFC[794].

Les passages non soulignés sont en niveau supérieur à 3 : les propositions **A, AA, BB** et **CC** sont en niveau 4, c'est-à-dire en *sermo simplex* latin, langue dont la macrostructure n'est pas nécessairement protoromane. Non que les ordres de syntagmes que l'on y observe ne puissent absolument pas se maintenir en AFC (même le latin césarien en comporte, bien entendu, et la proposition **BB** est trop courte pour être typique d'une époque ou d'un niveau), mais l'ensemble formé par la macro- et microtopologie et la morphologie présentent trop peu de traits nettement évolutifs. Ainsi, la proposition **A** du texte mérovingien, comme les propositions **AA, BB** et **CC** du texte carolingien, ne sont guère disposées dans un ordre évolutif, et présentent des éléments évanescents tels que les adjectifs verbaux (*canenda, glorificanda*), tandis que l'emploi de *ipsius* est le seul qui puisse revêtir un aspect préroman.

Enfin, c'est dans le court ensemble formé par les propositions **HH, II, KK,** et **LL** du texte carolingien que l'on trouve un niveau proche de 5 : c'est là qu'apparaît un ablatif absolu (**II**) qui sépare la relative **HH** en deux membres disjoints. C'est là aussi que l'on observe en **KK** une « hyperbate produite par les éléments qui appartiennent syntaxiquement au syntagme nominal »[795] (*« ad multorum* augmentum *fidelium »*) dans ce qui est une proposition infinitive (*completum esse*).

[793] « Le pronom régime d'un infinitif qui dépend d'un verbe à un mode personnel ne s'intercale pas entre ce verbe et l'infinitif, comme dans la syntaxe moderne, mais il se met ordinairement devant le verbe principal, qui est considéré comme faisant corps avec l'infinitif suivant ; ainsi l'ancienne langue disait : *je **le** veux voir* ; *je le veux conseiller*. Cette tournure était encore l'usage habituel au XVIIe siècle » (Joseph Anglade, *Grammaire élémentaire de l'ancien français,* 4e éd., 2e tirage, Paris, 1931, chap. IX, p. 266).

[794] Lucien Foulet, *op. cit.*

[795] Selon la triple typologie dégagée par Olga Spevak dans son article « L'hyperbate en latin tardif », dans *LVLT9,* § 5 (dactyl.).

b) Les techniques narratologiques

Déjà esquissées à travers la comparaison des niveaux de langue, elles sont assez nettes dans le passage suivant [§§ 3-4] :

1° Transformations stylistiques dans les passages repris :

- effacement de l'anacoluthe : *quam… diuina prouidentia aduocans, et uili pretio uenundata*, où l'objet *quam* et le sujet *uenundata* sont mis sur le même plan, devient *que… depredata, et… uenundata, … aduenit… margarita,* où la construction est unifiée ;

- ajout d'une disjonction (en gras) : *ita ut* en topologie resserrée est disjoint par un syntagme verbal (*conuersata est*) dans le texte carolingien ;

- postposition verbale : *complaceret* est en effet rejeté en fin de proposition : on passe de l'ordre sujet-verbe-COI, fréquent en AFC dans tous les types de propositions, à l'ordre sujet-COI-verbe, rare et poétique en AFC[796]. *Recepta*, un peu plus haut, connaît le même sort, ainsi que, dans les phrases qui suivent, le verbe *inueniret* [§ 9] ;

- ajout d'un superlatif synthétique : *inlustri* devient *clarissimo*. À la grandiloquence du superlatif s'ajoute la nuance de « sacralisation » de l'archaïsme (la forme *-issim-* compte parmi les éléments morphologiques métastables de la langue naturelle). Plus bas dans le texte, le retrait du segment *ac subtilissima* [§ 8] ne semble pas lié à la volonté de supprimer une telle forme, car l'on y observe aussi la reprise du groupe adjectival *omnino grata* en l'adverbe *gratissime* [§ 9] ;

- lexique :

* *aduocans* > *depredata* insiste sur la violence (ou file la métaphore de *margarita*) ;

* *quondam* > *quodam* : une explication est proposée plus bas ;

* *inlustri* > *clarissimo* : le changement de lemme est probablement une conséquence du changement de morphologie, les épithètes honorifiques antiques étant *uir inluster / uir clarissimus* ;

* *honestissime* > *decentissime*
* *pia* > *honesta*

} Ces changements sont pour l'instant difficiles à interpréter : ils correspondent peut-être à une volonté de changer pour changer, un « syndrome du correcteur » ;

- complexification des phrases : le texte carolingien unifie par *atque* en une seule les deux phrases mérovingiennes.

[796] L. Foulet, *Petite syntaxe…,* §§ 52 (p. 38-39), et 462-467 (p. 316-318).

2° L'allongement des phrases va de pair avec l'ajout de segments (encadrés) :

- sed incomparabili commertio est bien entendu une précision qui amplifie l'emphase utilisée pour décrire Bathilde[797], que l'ajout des épithètes *gloriosissima* (en incipit), *Dei cultrix* [§ 2] et *beata* [§ 3], identifie encore plus nettement comme sainte ;

- qui tunc palatium gubernabat : la réécriture, qui intervient entre 100 et 150 ans après, éclaircit des faits oubliés[798]. C'est peut-être par cela qu'il faut interpréter l'indéterminé *quodam* (« un certain Herchinoald ») remplaçant *quondam* (« feu Erchinoald ») ;

- l'ajout de ***conditio*** régularise ce qui est peut-être lié à une recherche de style, à une sorte d'hyperbate de l'adjectif dans le syntagme nominal (*pia eius conuersatio et admirabilis*), vu comme une maladresse ou un oubli de mot dans le manuscrit lu par le correcteur. De même, le retrait du *eis ministerium* qui clôt l'extrait mérovingien est probablement lié à la redondance qu'il présentait avec *hoc* ;

- enfin, l'introduction de ***quondam*** au sens de « feu », comme de ***siquidem*** et de ***constat esse*** (quoique en emploi non impersonnel), montre l'influence de la langue diplomatique sur le texte carolingien. On trouve de la même façon un *nec non et* un peu plus haut [§ 2] et un *predictus* plus bas [§ 9].

Ces changements montrent l'application d'une nouvelle norme formelle et idéologique : les quelques modifications linguistiques ou stylistiques vont en direction d'une archaïsation qui relève légèrement la teneur littéraire du texte en lui donnant un aspect plus ample et savant. Ces éléments font partie de la reprise narratologique du passage, qui s'adapte à un public désormais éloigné du saint dans le temps, mais probablement aussi plus restreint, compte tenu de l'archaïsation du texte ajoutée à l'évolution rapide, entre-temps, du système de la communication générale latinophone.

3° À ces observations ont déjà été liées une partie des remarques qui concernent l'ensemble de l'extrait étudié ici. En voici d'autres :

- des traits de morphologie et/ou de lexique : le texte carolingien supprime la répétition de *et cum* en utilisant notamment la forme enclitique évanescente *-que*. L'on sait pourtant que *cum* subordonnant est lui-même une forme évanescente, absent de l'ensemble des langues romanes : il n'est pas impossible d'y voir cependant la disparition d'une structure protoromane mieux

[797] De même, *pudica* est ajouté plus haut à la liste de ses qualités telles que présentées dans le texte mérovingien (*« sobria prudensque et cauta »*).

[798] À moins que *uir inluster / clarissimus* eût été une épithète réservée aux seuls maires du Palais, on ne suivra pas G. Sanders (« Le remaniement carolingien… », p. 419) lorsqu'il affirme qu'« à l'époque de la dynastie carolingienne, il lui semblait indiqué de préciser la fonction d'un maire du palais mérovingien ». Le texte évoque simplement Erchinoald, dont la mémoire avait besoin d'être réactivée.

masquée que les autres. En effet, comme le propose P. Stotz[799], un *cum* subordonnant peut cacher un *quomodo* phonétiquement évolué en [kɔm][800] ;

- l'affaiblissement de *-que*, perceptible dans le texte mérovingien dans *prudensque et*, est gommé par le correcteur carolingien qui écrit simplement *prudens et* ;

- l'emploi familier du comparatif *saepius* au sens de « toujours » est remplacé par le traditionnel *semper* dans la réécriture ;

- dans le segment *« Claro namque sanguine, licet alterius gentis seruiret obsequiis, progenita Saxonum demonstrabatur »,* le rédacteur carolingien procède à un ajout, et n'est donc pas tributaire du texte mérovingien. Le niveau de langue y est parmi les plus élevés de l'extrait, avec un passif synthétique (*demonstrabatur*) et une hyperbate produite par un élément qui n'appartiennent pas au syntagme nominal (*alterius gentis* seruiret *obsequiis*). Cette hyperbate verbale, pragmatiquement immotivée, appartient à un type que l'on rencontre le plus souvent en fin de phrases dont elle sert à montrer la limite[801] ;

- comme le fait remarquer Gabriel Sanders [802], le correcteur carolingien fait preuve d'un respect particulier envers la noblesse régnante par la grâce de Dieu, puisqu'il est seul à attribuer à Bathilde une origine illustre, voire royale. Occultant toute forme de mariage morganatique, « la conception de la *Selbst heiligung* de la noblesse aidant »[803], la jeune servante Bathilde, *« ex genere Saxonum »* (selon la *Vita* primitive [§ 8]), devient *« claro namque sanguine… progenita Saxonum »* [§ 7].

c) Le traitement des références bibliques

C'est à l'article de Gabriel Sanders qu'il convient de faire référence ici :

> « Il ne s'ensuit pas que le narrateur B ferait montre d'une connaissance sans faille du texte biblique. Certes, il lui arrive d'en présenter un agencement plus judicieux que ne l'avait fait la version A. [Dans le paragraphe 2,] *qui de stercore elevat pauperem et eum consedere facit cum principibus populi sui,* la *Vita* primitive, induite en erreur (de mémoire) par les analogies

[799] P. Stotz, *Handbuch…,* vol. 4, chap. IX, § 108.2 (p. 400).

[800] « Com » existe en AFC au sens temporel, cf. F. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle, s. u.* « comme » ; voir aussi Albert Blaise, *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens, s. u. quomodo,* où il note le sens de « quand », sous l'influence du grec ὡς qui est traditionnellement adverbe et conjonction. *Cum* et *quomodo* ont très probablement fusionné dans la parole commune.

[801] Cette idée, défendue par Harm Pinkster, est rapportée par Olga Spevak, dans sa récente étude sur « L'hyperbate en latin tardif », présentée lors du colloque Latin vulgaire – latin tardif 9, à Lyon, en septembre 2009 (à paraître).

[802] G. Sanders, « Le remaniement carolingien de la 'Vita Balthildis' mérovingienne », dans *Analecta Bollandiana,* n° 100, 1982, p. 419-420.

[803] *Ibid.,* p. 420.

textuelles de 1 *Reg*. 2:8 et de *Ps*. 112:7-8, a amalgamé les deux *loci,* tandis que le rédacteur B s'en tient à la citation correcte du seul texte 1 *Reg*. 2:8[804]. De même, si l'on compare [dans le paragraphe 9] *fuit omnino grata principi et invenit gratiam in oculis eius* [à] *quo predicto iudici principum gratissime placeret et gratiam in eius oculis inveniret,* on s'aperçoit que le rédacteur B s'est servi d'un cas d'application bien précis de la locution biblique utilisée par la version A[805], pour lester le texte primitif *fuit grata principi*[806] de réminiscences pertinentes *d'Esther* 2:4.9[807]. [...]

Cette sensibilité biblique accentuée du rédacteur carolingien se révèle d'une façon particulière dans les passages où il semble s'appuyer sur une réminiscence scripturale de la version A pour y accrocher un développement qui lui est propre. Il arrive que le mécanisme de l'enchaînement se fasse surprendre, comme dans [le paragraphe 1] *qui et operatur omnia in omnibus, velle et perficere,* où les mots *omnia in omnibus,* prélevés sur 1 *Cor***.** 12:6[808], s'introduisent dans la citation en cours de *Philipp***.** 2:13, suite au seul fait que les deux textes ont en commun le syntagme *Deus qui operatur*[809]. Cependant, en « traduisant » les mots finals de *Philipp*. 2:13 *pro bona voluntate* par la phrase *quod bone voluntatis optaverunt adimplere* (p. 483 B, 4-5), le rédacteur B ne s'est pas fait faute de montrer que ses connaissances personnelles ne procèdent pas d'un simple acquis mnémonique. Ainsi, pour la part du texte remanié, l'entrelacement des réminiscences scripturales semble se faire à bon escient. Il est vrai qu'un passage tel qu[’au paragraphe 5] *pudica, sobria, prudens* qui change à peine le texte [mérovingien] *sobria prudensque,* prouve tout au plus que le rédacteur B se rappelle de façon plus cohérente les conseils prodigués par saint Paul[810]. »

[804] 1 *Reg*. 2:8 *de stercore elevat pauperem, ut sedeat cum principibus et solium gloriae teneat*. *Ps*. 112:78 *de stercore erigens pauperem, ut collocet eum cum principibus, cum principibus populi sui*. À comp. à p. 483 B, 9-11 *qui de stercore elevat pauperem, ut sedeat cum principibus et gloriae solium teneat*.

[805] Notamment *Esther* 7:3 *si inveni gratiam in oculis tuis*. La série se compose en outre de *Gen*. 18:3 ; *Num*. 11:15 ; 1 *Reg*. 16:22 ; 20:3. 29 ; voir *infra,* n. 57.

[806] Apparenté à *Act*. 7:20 : (Moïse nouveau-né) *fuit gratus Deo*.

[807] Les emprunts à *Esther* (épouse royale) sont plus appropriés au cas personnel de Bathilde que ne l'était celui de *Act*. 7:20 (Moïse). Voir, en plus, *Esther* 2:4 *oculis regis placuerit* ; 2:9 *quae placuit ei, et invenit gratiam in conspectu illius*. Comp. *Esther* 5:8 *si inveni in conspectu regis gratiam*.

[808] Voir aussi 1 *Cor***.** 15:18 ; *Ephes***.** 1:23 ; *Coloss***.** 3:11.

[809] *Philipp*. 2:13 *Deus est enim, qui operatur in vobis et velle et perficere pro bona voluntate*. 1 *Cor*. 12:6 *Deus, qui operatur omnia in omnibus*. Voir 1 *Thess*. 2:13 *verbum Dei, qui operatur in vobis*.

[810] 1 *Tim*. 3:11 *mulieres... pudicas... sobrias ; Tit*. 2:2 *senes... sobrii... pudici, prudentes ;* comp. 2:5 *(anus) prudentes, castas, sobrias*. A l'inverse de l'*humilitas,* la *castitas* ne peut faire défaut dans le catalogue des vertus, tout en étant rarement commentée au cours du récit hagiographique : De Graaff, t. c, p. 225.

3.3 Extrait n° 2

Après une vie politique couronnée de succès et une retraite non moins active au service de Dieu, Bathilde, avertie par une vision divine, se prépare à sa mort prochaine.

***Vita* mérovingienne (fin du VIIe siècle)**		***Vita* carolingienne (ca. 800-833)**
(13). At uero, iam propinquante glorioso eius obitu, uisio praeclara ei fuit ostensa. Scala enim erecta et stans ante altare sanctae Mariae, cuius culmen caelum contingeret, et quasi angelos Dei commitantes, ipsa domna Balthildis ascenderet per eam,	[1]	(13). Igitur, adpropinquante domnae Balthildis obitu, uisio praeclara et ei conueniens fuit ostensa. Scala siquidem erecta uidebatur astare ante altare sanctae Mariae, cuius culmen caelum contingebat, et quasi secum angelos Dei comitantes benignos, cum ipsis eadem sancta Balthildis secreta caelestia sese penetrare conspexit. **Niveau 4-5**
	[2]	Uere beata, cuius itineri angeli comites erant ! Ecce scala, quam, dum uiueret, erexit ad caelum ! Ecce sotii angeli, quos bonis operibus inherendo adquisiuit in terra amicos ! Ecce, gradus scalae omnes transcensos, peruenit ad Christum diu desideratum, qui ascendit super omnes caelos ! **Niveau 4-5**
ut ex hac reuelatione patenter daretur intellegi, eo quod sublimia eius merita, patientia et humilitas, eam ad celsitudinem aeterni Regis et ad premii coronam citius exaltandam perducerent. **Niveau 3-4**	[3]	Ex hac ergo reuelatione patenter datur intelligi, quod sublimia eius merita, patientia uidelicet et humilitas ceteraeque quas toto animo dilexerat uirtutes, eam ad celsitudinem aeterni Regis et ad praemii coronam citius remunerandam perducturae erant. **Niveau 5**
Qua etiam ipsa domna uisione comperta cognouit, se quantotius e corpore esse migraturam et illuc, ubi iam olim thesaurum obtimum reconderat, peruenturam. **Niveau 4**	[4]	Qua ipsa sancta mater comperta uisione cognouit, se quantotius e corpore esse migraturam et illuc, ubi iam olim thesaurum recondiderat obtimum, esse peruenturam. **Niveau 4**
Illud uero silere a sororibus precepit, ut usque in transitu suo pro doloris mestitia sororibus uel matre monasterii ipsa uisio non indicaretur,	[5]	Hoc uero silere a sororibus, quae consciae huius mirabilis uisionis fuerant, praecepit, ne matri monasterii uel cuique sororum haec uisio manifestaretur,
	[6]	ne magis tristitia deficerent, donec euocatio

	diuina animam eius sanctam a corpore susciperet. **Niveau 4-5**
sed potius ipsa pia et alacri mente magis ac magis sancta insistere prece et semet ipsam cum cordis contritione humiliter caelesti Regi domino Iesu Christo commendare attentius. **Niveau 4**	[7] Inter haec itaque gaudia posita, pia et alacri mente magis ac magis insistere precibus coepit et semet ipsam cum cordis contritione humiliter caelesti Regi domino Iesu Christo commendare adtentius non destitit. **Niveau 4**
Et occulto exhortabatur semper uel consolabatur domnam Berthilanem et sorores, eo quod ipsa iam aliquantulum ab infirmitate sua conualesceret melius, et dissimulabat uenturam mestitiam de transitu suo, quod magna postea et subitanea eis contigit. **Niveau 4**	[8] Occultabat autem, in quantum poterat, uim doloris, sed exortabatur ac consolabatur domnam Bertilam reliquasque sorores, edocens, se aliquantulum ab infirmitate, qua nimium grauabatur, conualescere, dissimulans uenturam, ut poterat, tristitiam, que postea ab his qui de uita eius confortabantur subito et insperata aduenit. **Niveau 4-5**
(14). Cum uero ipsa domna sensit proximum finem suum, tunc mens eius sancta ad caelum erecta est. **Niveau 4**	[9] (14). Cumque iam ipsa felix et sancta mater corporis sui sensisset finem esse soluendum, ilico mentem sanctam, sicut semper, cum manibus et oculis ad caelum erigens, Conditorem suum, animam quam creauit ut ipse reciperet, orauit, ne de ea gauderet inimicus, qui omnibus bona uolentibus semper est infestus. **Niveau 5**
	[10] Gregem quoque eiusdem sancti coenobii ut ipse aeternus Pater a faucibus rugientis leonis erueret, deprecabatur et, ut fluxus uel fluctus labentis seculi inpolluto calle transiret, exorabat, quatinus uasa, que sibi sacrauerat, a sordidissimis draconis squamis erepta, munda et inmaculata mundis angelis, quibus castitas semper amica est, coaptaret. **Niveau 5**

Le texte carolingien suit assez fidèlement le détail de sa source, d'abord d'un point de vue narratif, et dans une moindre mesure sur le plan linguistique. Néanmoins, les changements sont assez nombreux pour permettre une approche en quatre étapes : après une justification de l'étiquetage choisi pour les niveaux de langue, on peut s'intéresser aux corrections carolingiennes, puis aux traits innovants que le texte corrigé contient malgré tout. On pourra enfin tenter une comparaison narratologique à partir des segments ajoutés dans le second texte.

a) De faibles fluctuations de niveaux

1° Le contraste le moins faible est probablement contenu dans le début de l'extrait. Soit le paragraphe mérovingien suivant [§ 1+3] :

(13). /A/ At uero, /B/ iam propinquante glorioso eius obitu, /A/ uisio praeclara ei fuit ostensa. /C/ Scala enim erecta et stans ante altare sanctae Mariae, /D/ cuius culmen caelum contingeret, /E/ et quasi angelos Dei commitantes, /F/ ipsa domna Balthildis ascenderet per eam, /G/ ut ex hac reuelatione patenter **daretur intellegi**, /H/ eo quod sublimia eius merita, patientia et humilitas, /J/ eam ad celsitudinem aeterni Regis et ad premii coronam citius exaltandam perducerent.	Or, comme déjà approchait son glorieux trépas, une vision éclatante lui apparut. En effet, une échelle était placée debout devant l'autel de sainte Marie, dont le sommet touchait le ciel, et comme si des anges de Dieu l'accompagnaient, dame Bathilde montait par elle, si bien que, par cette révélation, il lui était clairement donné à comprendre que ses insignes mérites, c'est-à-dire sa patience et son humilité, la conduiraient très haut jusqu'au Roi éternel ainsi qu'à honorer assez vite la couronne destinée à la récompenser.

Sa syntaxe heurtée embarrasse le traducteur : les propositions participiales **C** et **E** n'ont aucune articulation morphosyntaxique avec **F**. C'est une anacoluthe, comme on en rencontre fréquemment dans la langue orale, mais plus rarement (et dans des usages plus spécifiques ?) dans la langue littéraire. On relève un accusatif absolu (*angelos commitantes*).

En dehors de cela, le paragraphe est constitué de deux phrases, la seconde étant assez complexe, un peu à la manière des exposés des chartes mérovingiennes vues en deuxième partie. Le style de l'ensemble est assez élevé, puisque l'on remarque un ablatif absolu *(propinquante glorioso eius obitu*), un adjectif verbal (*exaltandam*), des subjonctifs imparfaits tout à fait traditionnels (soulignés), des passifs synthétiques (en gras) et un comparatif de même (*citius*). On ne manquera pas de constater l'absence de syntagmes prépositionnels protoromans (*per eam*, comme on l'a vu avec *per uim* en deuxième partie (texte 19, p. 258), est une variante déjà ancienne de l'ablatif aprépositionnel). Le lexique n'est pas plus innovant, à part une occurrence de *ipsa*. Même *propinquare* est corrigé par le rédacteur carolingien en *appropinquare*, forme composée qui, elle, passe en français (« approcher »). La seule hyperbate (*glorioso eius obitu*), pragmatiquement motivée car elle sert à bien marquer l'appartenance de *eius* au syntagme formé par *glorioso obitu,* ne paraît pas particulièrement marquée. L'emploi du surcomposé *fuit ostensa,* qui n'est pas systématique dans les deux *Vitae,* est un trait tardif mais en quelque sorte déjà

ancien (latin tardif de phase 1, IIIe-Ve siècles). Par ailleurs, on peut estimer que l'emploi du subjonctif correspond encore ici à l'usage littéraire du discours rapporté.

C'est donc un passage sans phrasé protoroman, d'un latin encore assez traditionnel, redevable d'un classement en niveau 3-4.

2° Voici le texte carolingien correspondant [§§ 1-3] :

(13). Igitur, adpropinquante domnae Balthildis obitu, uisio praeclara et ei conueniens fuit ostensa. Scala siquidem erecta uidebatur astare ante altare sanctae Mariae, cuius culmen caelum contingebat, et quasi secum angelos Dei comitantes benignos, cum ipsis eadem sancta Balthildis secreta caelestia sese penetrare conspexit.	Par conséquent, tandis que le trépas de dame Bathilde approchait, une vision éclatante et qui s'adressait à elle apparut. En effet, une échelle se trouvait debout devant l'autel de sainte Marie, dont le sommet touchait le ciel, et comme si les anges bienveillants de Dieu l'escortaient, cette même sainte Bathilde constata qu'elle pénétrait le royaume céleste avec eux.
[…]	
Ex hac ergo reuelatione patenter datur intelligi, quod sublimia eius merita, patientia uidelicet et humilitas ceteraeque, quas toto animo dilexerat, uirtutes, eam ad celsitudinem aeterni Regis et ad praemii coronam citius remunerandam perducturae erant.	De cette révélation par conséquent, il lui est donné à comprendre que ses insignes mérites, à savoir la patience et l'humilité et toutes les autres vertus qu'elle avait aimées de toute son âme, allaient la conduire au très haut Roi éternel et à recevoir assez vite la couronne destinée à la récompenser.

Les différences avec la version mérovingienne résident d'abord dans la perte du subjonctif du discours indirect (on ne saurait trop en risquer une interprétation) et de l'anacoluthe.

Le texte gagne ainsi en clarté ce qu'il perd en expressivité orale avec l'élimination de l'anacoluthe. Il gagne aussi un participe futur, forme évanescente, et une hyperbate (soulignée), où le déterminant placé avant le déterminé permet d'obtenir un ordre enveloppant, procédé courant au moyen âge[811]. Discrets mais bien présents, on remarque des éléments qui semblent empruntés à la langue juridique, comme *siquidem, uidebatur* [§ 1], et *uidelicet* [§ 3], ce dernier adverbe pouvant être mis en parallèle avec la perte de l'anacoluthe, car il marque désormais un lien morphologique entre *merita* et les mots *patientia* et *humilitas* qui lui sont apposés. Sa place

[811] On le retrouve dans l'extrait qui suit, § 4 : *« ad sacrum ubi eius membra quiescunt sepulchrum »*.

intercalaire entre ces deux derniers (hyperbate), qui n'est pas obligatoire comme ce serait le cas pour *enim* ou *autem*, semble être un procédé de style pragmatiquement immotivé.

Néanmoins, le correcteur carolingien, en serrant de près sa source, maintient un trait de langue que l'on aurait pu s'attendre à voir disparaître : c'est le cas de l'accusatif absolu *« quasi secum angelos Dei comitantes benignos »*. Ce phénomène est également perceptible, comme nous le verrons, chez Walafrid Strabon, mais bien moins dans les réécritures d'Alcuin et de Wettinus.

C'est pour ces raisons que les deux paragraphes réécrits sont classés en niveau 4-5 et 5.

b) Typologie des procédés de correction

Contrairement à la *Vita Richarii,* on trouve guère ici de corrections graphiques ou phonétiques (sauf *commitantes* > *comitantes,* § 1). Les procédés sont d'abord lexicaux et syntaxiques, et dans une moindre mesure morphologiques.

1° Procédés lexicaux :

Outre l'ajout de termes juridiques, on remarque les substitutions suivantes :

- *eo quod* > *quod* [§ 3]. *Eo quod* est encore supprimé au § 8 (cf. *infra*) : le renforcement de *quod* par *eo* apparaît comme typiquement mérovingien. L'attitude du rédacteur (qui a écrit entre 800 et 833) correspond ici à un réflexe qui s'observe dans les diplômes royaux à partir de l'avènement de Louis le Pieux comme roi des Francs en 814[812] ;

- *illud* > *hoc* [§ 5] : étant donné la fortune très nette en français du premier lexème, on peut penser que le correcteur carolingien l'a remplacé par un mot d'usage moins commun dans l'oralité générale ;

- *ipsa* [§ 5] disparaît dans reconfiguration de la phrase qui le contient : c'est un *haec* que l'on trouve dans le texte carolingien. Plus nettement dans le § 8, *ipsa* laisse la place au réfléchi *se* à la faveur d'une proposition infinitive choisie par le correcteur ;

- *ut non* [§ 5] laisse la place à la conjonction *ne*, d'usage puriste, qui semble avoir disparu des compétences actives des locuteurs ;

- *domna* devient *sancta mater* [§ 4] puis *felix et sancta mater* [§ 9] : plutôt que de se livrer à une vaine interprétation sociolinguistique, on peut voir ici une évolution dans la présentation de

[812] On trouve *eo quod* dans les textes n°s 14-16 (confirmations d'échanges datées de 821 et 839), 19 (jugement de 861), et 21 (notice de jugement de 868). Ces deux derniers sont, comme on l'a vu, proches des structures mérovingiennes. Les deux premiers comportent des fluctuations de formulaire qui placent le cœur de l'acte à un niveau linguistique proche des jugements mérovingiens. On ne trouve pas *eo quod* ailleurs dans les diplômes du corpus postérieurs à Charlemagne.

Bathilde. L'aristocrate (*domna*) s'efface derrière la figure de l'abbesse, à laquelle est rattaché le qualificatif de sainte, parfois avec quelque insistance (*felix et sancta*), comme si la notion de sainteté se rattachait plus étroitement à la condition cléricale.

Restent des substitutions assez difficiles à interpréter :

- par deux fois, *mestitia* est remplacé par *tristitia* [§ 5-6 et 8] ;

- *Berthilanem* devient *Bertilam* [§ 8], peut-être par une répercussion, admissible en matière de noms propres, de l'évolution phonétique (voir, en deuxième partie, l'analyse des textes 8-11, p. 219) ;

- *exaltandam* > *remunerandam* [§ 3] ;

- *indicaretur* > *manifestaretur* [§ 5]

2° Procédés syntaxiques et morphologiques :

- *perducerent,* futur dans le passé, devient *perducturae erant* [§ 3], structure plus nettement évanescente, peut-être par recherche de style ?

- *pro doloris maestitia* [§ 5] : sans pouvoir identifier une structure de remplacement (le texte carolingien reconfigure trop la construction du passage pour cela), on remarque, comme c'est le cas chez les autres hagiographes, l'éviction d'un syntagme introduit par *pro* ;

- *(ut non indicaretur…) sed <ut> potius… insistere… et semet ipsam… commendare* [§ 7] : cette construction d'un *ut* (elliptique) + infinitif a déjà été remarquée dans l'arenga des textes n°s 8-11 du corpus diplomatique (p. 213-214). Il semblerait que cette construction masque une tournure plus romane, et que l'on puisse, aussi bien qu'un *ut,* restituer en fait un *ad* ou un *pro*, ce dernier constituant dans ce cas-là un prototype roman (« por… sei mesme comander »). Cet emploi étendu de l'infinitif[813] est supprimé par le texte carolingien qui développe l'idée dans une nouvelle phrase ;

- dans le § 8 sont ajoutées deux propositions incises : *in quantum poterat* et *ut poterat,* qui ont pour effet de disjoindre en deux membres la proposition qui les accueille et de donner un rythme plus artificiel au texte. L'insertion de *inquit* dans le premier extrait de la *Vita Galli* entre dans le même ordre d'idées. *In quantum,* néanmoins, comme on l'a vu à propos des diplômes, appartient à la parole commune (> AFC « enquant ») ;

- *consolabatur eo quod* > *consolabatur, edocens* + prop. inf. [§ 8] : la proposition infinitive réapparaît dans des proportions plus importantes dans les textes carolingiens ;

[813] Conforté par la chute du *-t* final dans la prononciation qui amène, en Italie notamment, à des infinitifs munis d'un -t final. Cette confusion s'observe toutjours sur les verbes au subjonctif imparfait.

- *mestitiam de transitu suo* [§ 8] : ce syntagme prépositionnel, d'un type probablement trop évolutif au goût du correcteur, disparaît ;

- *sensit proximum finem suum* > *sensisset finem esse soluendum* [§ 9] : au jeu sémantique et stylistique qui consiste à employer le verbe *soluere* dans un sens abstrait, s'ajoute le double effet morphologique procuré par l'emploi de *esse* (qui fait nettement apparaître une proposition infinitive) et de l'adjectif verbal en voie de disparition dans la langue naturelle ;

- *reconderat* > *recondiderat* [§ 4] : il s'agit du seul procédé purement morphologique, qui consiste ici à rendre au plus-que-parfait sa forme à redoublement traditionnelle abandonnée en AFC[814]. Moins probablement, l'haplographie *reconderat* pourrait être une erreur de scribe.

c) Autres aspects

1° Le texte carolingien comporte quelques traits mérovingiens qui attirent l'attention

Certains sont des traits directement issus de la source mérovingienne :

- *quasi secum angelos Dei comitantes benignos* [§ 1] a déjà été vu plus haut ;

- *obtimum* [§ 4] pour *optimum* (mais l'exemple n'est certes pas des plus significatifs) ;

- *pia et alacri mente* [§ 7], « pieusement et allègrement », est un prototype d'adverbe roman (certes non encore figé), probablement lié à l'abandon de l'adverbe *pie*, abandonné à cause de sa nature monosyllabique[815] ;

- *semet ipsam* [§ 7] pour *se / semet / sese* ou simplement *ipsam* semble incongru dans la réécriture.

On en conclura que, très probablement, l'auteur carolingien n'a pas pris, voire pas su prendre assez de recul vis-à-vis de sa source : l'anonymat du correcteur ne permet guère d'approfondir les hypothèses sur sa culture, mais il ne semble pas avoir la maîtrise d'un Alcuin ou d'un Walafrid Strabon. Peut-être aussi s'est-il particulièrement fié au niveau déjà élevé du texte mérovingien.

D'autres éléments relèvent de la plume même de l'auteur :

- *gradus scalae omnes transcensos, peruenit…* [§ 2] : il est difficile de déterminer si cet accusatif absolu tient à un lapsus du rédacteur ou constitue à l'époque carolingienne une variante encore reconnue (provisoirement ?) d'après les modèles patristiques. Des études comparatives et statistiques manquent encore à ce sujet ;

[814] P. Stotz, *Handbuch…,* vol. 4, § 115 (p. 199-202). On ne remarque d'ailleurs qu'une seule occurrence de perfectum à redoublement dans les chartes mérovingienne, cf. le texte 1 en deuxième partie, p. 138.

[815] Le phénomène est déjà observable chez Plaute, cf. R. A. Haadsma et Jan Nuchelmans, *Précis de latin vulgaire, suivi d'une anthologie annotée*, 2e éd. rev. et corr., Groningen, 1966, § 62^a (p. 50).

- *cum uero* > *cumque iam* [§ 9] : ce détail ne saurait être surinterprété. Néanmoins, c'est la version mérovingienne qui est la plus traditionnelle sur ce point, car *uero* semble bel et bien plus commun dans les textes carolingiens (des statistiques seraient nécessaires à ce propos), et, surtout, *cumque* est un élément récurrent pour introduire une phrase dans de nombreuses *vitae* mérovingiennes[816].

2° Que nous apprennent les segments ajoutés ?

D'un point de vue stylistique, on remarque que c'est dans ces segments qu'apparaissent ici deux prolepses de l'objet (*animam quam creauit ut ipse reciperet* [§ 9] et *Gregem quoque eiusdem sancti coenobii ut ipse aeternus Pater a faucibus rugientis leonis erueret* [§ 10]), comme si l'absence que représente la contrainte du texte à serrer laissait pleinement cours à la virtuosité de l'auteur.

Les aspects narratologiques reçoivent quant à eux des interprétations plus ou moins aisées.

Concernant la vision de Bathilde, la *Vita* ancienne indique que la sainte a été la seule à avoir la vision (§ 1, *uisio praeclara ei fuit ostensa*) tandis que la seconde suggère l'inverse (*uisio praeclara et ei conueniens fuit ostensa*), comme le confirme le texte du § 5. Peut-être Bathilde a-t-elle simplement fait part de sa vision à des personnes de confiance afin qu'elles révèlent sa vision après sa mort[817].

Le § 2 constitue un commentaire emphatique de la description qui le précède, où l'éditeur n'a pas manqué de placer les points d'exclamation. Le procédé s'observe au moins aussi chez Alcuin dans sa réécriture de la *Vita* de saint Vaast, par exemple après le récit de la victoire de Tolbiac[818]. La fonction en est la même que chez Alcuin : la digression marque une pause dans le récit et permet de marquer un temps fort et un tant soit peu poétique dans la lecture du texte, tout en dispensant un message édifiant de style évangélique (répétition de l'exclamatif *ecce !*). Le style n'est ici pas plus élevé que par rapport au reste du texte, qui est d'un niveau assez constant.

Le segment ajouté en deuxième partie du § 9 évoque le diable (*inimicus*) : il apparaît ici de la même façon qu'il était apparu dans la *Vita* carolingienne de Riquier (extrait n° 2, § 6, p. 301 de

[816] On ne l'observe pas dans la première *Vita Richarii,* et seulement une fois dans la réécriture. On en compte neuf occurrences dans la *Vita Vedasti* de Jonas de Bobbio (composée vers 642), contre aucune dans la réécriture (pourtant deux fois plus volumineuse) qu'en a produite Alcuin, et dix dans la *Vita* anonyme de Gall (les fragments totalisent presque 1900 mots), contre trois chez Wettinus (9200 mots) et une cinquantaine dans la réécriture de Walafrid (19000 mots).

[817] Jo Ann McNamara, John E. Halborg et E. Gordon Whatley, éds, *Sainted women of the dark ages,* Durham – Londres, 1992, p. 275.

[818] Que l'on compare le rapport strictement événementiel de cette victoire de Clovis (*M.G.H.,* « SS rer. Merov. », 3, « Passiones… », I, p. 407 fin du § 2) avec le lyrisme dont use Alcuin dans l'interprétation très politique qu'il en donne (*ibid.,* p. 417 début du § 2), cf. Chr. Veyrard-Cosme, *L'œuvre hagiographique en prose d'Alcuin, Vitae Willibrordi, Vedasti, Richarii : édition, traduction, études narratologiques,* Florence, 2003, p. 141-142 : « Alcuin ajoute un long commentaire didactique afin de valoriser le geste du roi païen et la bonté de Dieu qui fait du peuple franc un peuple élu en lui accordant la victoire sur l'ennemi. Nous sommes en présence d'un hagiographe soucieux de fournir un miroir à son lecteur. Et l'insistance avec laquelle Alcuin évoque le catéchuménat du roi, instruit par Vaast sur le chemin de Reims, ne doit absolument rien à Jonas. »

cette étude). Certes, comme l'écrit Christiane Veyrard-Cosme à propos des réécritures d'Alcuin, « la figure diabolique se caractérise par une inconsistance narrative »[819]. Mais il est curieux tout de même de voir que le mot *inimicus* apparaît de la même manière dans deux réécritures d'auteurs différents. Le § 10, en jouant sur la symbolique des animaux et notamment sur celle du dragon, semble confirmer cette tendance carolingienne à faire jouer les métaphores et les symboles chrétiens, donnant au nouveau texte un niveau d'abstraction supérieur à sa source.

[819] Chr. Veyrard-Cosme, *op. cit.*, p. 290.

3.4 Extrait n° 3

Bathilde vient de mourir, pleurée de tous. Après l'évocation de son enterrement et de la dévotion qu'elle suscite, le récit narre l'exemplarité de la sainte et les premiers miracles qui se produisent sur sa tombe.

	***Vita* mérovingienne (fin du VIIe siècle)**		***Vita* carolingienne (ca. 800-833)**
	(16). Reliquid sanctum exemplum sequentibus humilitatis et patientiae, mansuetudinis et plenissime dilectionis studium immoque infinitae misericordiae astutaeque prudentiae uigilantiam et confessionem puritatis,	[1]	(16). Reliquid ergo sanctum sequentibus exemplum humilitatis et patientiae, mansuetudinis et plenissime dilectionis studium immoque infinite caritatis et misericordiae bonum, astutiam uigiliamque prudentiae, confessionem puritatis
	et ut cuncta per consilium et nihil sine commeatu omnino esset faciendum,	[2]	et cordis contritionem. Docuit quoque, ut nullus temere uel presumptiose aliquit definiret,
	sed temperata et rationabilia fieri uniuersa. **Niveau 4**		sed omnia cum consilio esse fatienda temperato et rationabili sermone discretionis, sciens scriptum : *Omnia fac cum consilio, et post factum non penitebis.* **Niveau 4-5**
	Hanc pietatis regulam consodalibus exemplum sanctissimum dereliquid,	[3]	Hanc bonitatis regulam consodalibus et exemplum sanctissimum beatis reliquid matribus,
	pro quibus nunc sanctis uirtutibus et multo plures sanctis suis meritis recepit magni premii coronam sibi olim a Domino repositam et modo perfruitur inter angelos in conspectu Domini et sponsi sui cum candidato uirginum grege,		pro quibus exempli sancti uirtutibus et multo amplius meritorum honoribus recepit magni premii a Domino sibi coronam repositam ac perfruitur modo inter angelos ante conspectum Domini repromisso sexageno merito,
	quod desiderauit, inmensum ac sempiternum gaudium. **Niveau 4**		quod desiderauit, serendo ac metendo inmenso et sempiterno gaudio. **Niveau 4-5**
	Et nunc ad declarandum fidelibus sublime eius meritum diuina pietas ad sacrum eius sepulchrum, plura perfecit mirabilia,	[4]	Igitur ad declaranda fidelibus sublimia eius merita ad sacrum ubi eius membra quiescunt sepulchrum, plura per suam famulam efficit Deus miracula,
	ita ut, quisquis inibi febre correptus seu a		ita ut, quisquis inibi febrę correptus aut a

demonio uexatus uel dentium dolore contritus cum fide accesserit, ilico per diuinam uirtutem et per eius sanctam intercessionem, statim depulsa qualibet morborum peste, sani atque incolomes in Dei nomine exinde procedunt,	daemonio uexatus uel dolore dentium contritus seu aliarum infirmitatum laqueo depressus cum fide accesserit, ilico per diuinam uirtutem et eius sanctam intercessionem, depulsa qualibet morbi peste, sanus et incolumis in Dei nomine exinde redeat.
ut et modo nuper de aliquo puero manifeste contigit. **Niveau 4**	Quod nuper in quodam puero manifeste factum esse constat. **Niveau 4-5**
(17). Ueniens autem ex partibus Prouinciae quidam uenerabilis uir Leudegandus episcopus, amicus et fidelis monasterii Kalensis. Cuius puerum ita seuissimus demon arripuit, ita ut contineri a sociis non possit, nisi eius manus pedesque conligassent, eo quod nimia seuitia dilaniaret quos contingere poterat. **Niveau 3**	[5] (17). Ueniens namque ex partibus Prouintiae quidam uenerabilis uir Leudegangus episcopus, amicus familiarissimus monasterii Kalensis. Cuius puerum ita seuissimus daemon arripuit, ut contineri a sotiis nullatenus posset, nisi eius pedes manusque nodis tenacissimis conligarentur, quia ob nimiam seuitiae duritiam omnes quos contingere poterat dentibus et ungulis dilaniabat. **Niveau 4-5**
Qui dum ad locum sacri sepulchri sotiorum manibus delatus fuisset atque in pauimentum proiectus uelud semiuiuus, conterritusque diuino pauore, ilico seuissimus demon obriguit atque conticuit, et diuina uirtute protinus fugatus, ab eo discessit. **Niveau 3**	[6] Qui dum ad locum sacri sepulchri sotiorum manibus fuisset delatus atque in pauimentum proiectus ueluti semiuiuus, conterritus ilico diuino pauore, seuissimus daemon obriguit atque conticuit, ac Dei uirtute per intercessionem beatissimae Balthildis protinus fugatus, ab eo discessit. **Niveau 4-5**
Et protinus erigens se puer atque consignans et Deo gratias agens, incolomis ad suos atque sobrius reuertitur. **Niveau 4**	[7] Et erigens se statim puer atque consignans et Deo gratias agens, incolumis ad dominum suum sotiosque reuertitur. **Niveau 4**
	[8] Et quem antea reuerebantur, ne eos morsibus adtrectaret, iam amplexibus astringunt dulcibus et uitae restitutum gaudent. **Niveau 4**

Les fluctuations de niveaux sont faibles : elles ne sont pas étudiées ici en tant que telles, car l'étude des techniques de réécriture suffit à les expliquer.

a) Influence du style juridique

Pour qui a pratiqué les documents juridiques d'époque franque, les paragraphes 4 et 5 offrent des caractéristiques stylistiques qui évoquent la langue diplomatique. Le texte carolingien renforce délibérément l'impression que donne sa source. En voici la traduction :

Igitur ad declaranda fidelibus sublimia eius merita ad sacrum ubi eius membra quiescunt sepulchrum, plura per suam famulam efficit Deus miracula, ita ut, quisquis inibi febrę correptus aut a daemonio uexatus uel dolore dentium contritus seu aliarum infirmitatum laqueo depressus cum fide accesserit, ilico per diuinam uirtutem et eius sanctam intercessionem, depulsa qualibet morbi peste, sanus et incolumis in Dei nomine exinde redeat. Quod nuper in quodam puero manifeste factum esse constat.	Donc, pour dévoiler aux fidèles ses insignes mérites près du tombeau sacré où son corps repose, Dieu fit de très nombreux miracles par l'intermédiaire de sa servante, si bien que, quiconque, atteint de fièvre ou bien tourmenté par le démon ou encore torturé par une rage de dents ou poussé par le tourment d'autres soucis physiques, s'y rendra avec foi, s'en ira au nom de Dieu aussitôt sain et indemne, par l'intervention de la divine vertu et par sa sainte intercession, une fois chassé tout fléau morbide. Il appert que cela s'est manifesté récemment sur quelque serviteur.
Ueniens namque ex partibus Prouintiae quidam uenerabilis uir Leudegangus episcopus, amicus familiarissimus monasterii Kalensis. Cuius puerum ita seuissimus daemon arripuit, ut contineri a sotiis nullatenus posset, nisi eius pedes manusque nodis tenacissimis conligarentur, quia ob nimiam seuitiae duritiam omnes quos contingere poterat dentibus et ungulis dilaniabat.	En effet, un homme vénérable, l'évêque Leudegangus, ami très proche du monastère de Chelles, vint depuis les terres de Provence. Le démon si cruel s'empara de son serviteur, si bien qu'il ne pouvait pas du tout être maîtrisé par ses compagnons, à moins de lui lier les pieds et les mains avec des nœuds particulièrement solides, parce qu'à cause de l'excessive hargne de sa folie furieuse, il lacérait bec et ongles tous ceux qu'il pouvait atteindre.

1° Éléments corrigés de style juridique

Texte mérovingien	**Texte carolingien**	**Comparaison avec les diplômes**
nunc	*igitur*	*Igitur* ne semble réapparaître que dans les diplômes carolingiens, mais avant Louis le Pieux : *« Igitur cognoscat magnitudo seu utilitas uestra quia… »* (dipl. n° 11 [775], § 4).
ut et modo nuper de aliquo puero manifeste contigit	*Quod nuper in quodam puero manifeste factum esse constat*	L'auteur carolingien en profite pour réécrire la proposition en une formule finale d'un dispositif de jugement : - *« … ut eam deligencius inquirerit ; quod ita et ficit »* (dipl. n° 6) ; - *« quod ita manifestum est fecisse »* (dipl. n° 20 [868]) / *« quod ita uisus est fecisse »* (n° 21)[820]. L'emploi de *quidam* au lieu d'*aliquis* adjectival marque un retour au latin traditionnel, car, si *aliquis* a subsisté dans les langues romanes (> AFC « alques »), *quidam* ne s'y trouve que par voie d'emprunt.
non	*nullatenus*	Cf. par exemple le diplôme n° 4 (694), § 2, et l'analyse qui a été donnée peu après p. 172.
eo quod	*quia*	Cf. l'extrait précédent de la présente *Vita* (p. 340).
/	*ubi eius membra quiescunt*	Cet ajout rappelle l'incise *« ubi ipsi preciosus domnus in corpure requiiscit »* des diplômes de Saint-Denis.

On trouve aussi, présent dans le texte mérovingien et maintenu tel quel dans la réécriture,

- la polysyndète fréquente dans le style juridique, *« **seu** a demonio uexatus **uel** dentium dolore contritus »,* renforcée par le correcteur carolingien : *« **aut** a daemonio uexatus **uel** dolore dentium contritus **seu** aliarum infirmitatum laqueo depressus »,* ce qui n'est pas sans rappeler le texte 5 (§ 2) « *auus noster, **seu et**… auunculus noster… **uel** domnus **et** genetur noster… **eciam et** germanus noster »* ;

- la formule pronom indéterminé + futur du perfectum : *quisquis… accesserit* [§ 4] évoque le *quicquid exinde facere uoluerit* que l'on trouve par exemple dans les diplômes n°s 14 et 16 (§ 9) ;

[820] Voir aussi déjà le diplôme n° 1 (660-673), à la fin du paragraphe 4, p. 133.

- la formule *ueniens… quidam uenerabilis uir*, qui appartient au préambule des diplômes de jugement, avec une absence de verbe conjugué commentée plus bas ;

- l'emploi d'*exinde* au sens de *inde* > « en » a certes été constaté dans les diplômes, mais on le trouve assez dans les textes littéraires. Le composé *exinde* apparaît comme une forme marquée, à côté du simple *inde*.

Le passage est rapporté sur le mode de l'enquête juridique : osera-t-on aller jusqu'à établir un parallèle avec les futurs procès en canonisation ?

2° Éléments corrigés non juridiques

- *amicus et fidelis monasterii Kalensis* > *amicus familiarissimus monasterii Kalensis :* le texte carolingien, par emphase, emploie le superlatif, comme c'est le cas dans les diplômes ;

- *possit* > *posset :* le texte carolingien rétablit la concordance des temps, à moins qu'il ne s'agisse que d'une correction phonétique ;

- *ad declarandum* > *ad declaranda :* le gérondif est accordé selon une règle plus traditionnelle ;

- *ilico per diuinam uirtutem et per eius sanctam intercessionem* > *ilico per diuinam uirtutem et eius sanctam intercessionem :* disparition d'un *per*, le texte carolingien évitant ainsi une répétition ;

- *ita seuissimus demon arripuit, ita ut* > *ita seuissimus daemon arripuit, ut :* la redondance, d'aspect populaire, est évitée par la réécriture ;

- *depulsa qualibet morborum peste, sani atque incolomes in Dei nomine exinde procedunt,*> *depulsa qualibet morbi peste, sanus et incolumis in Dei nomine exinde redeat :* perte de la syllepse mérovingienne qui fait presque figure d'anacoluthe. De plus, le correcteur emploie un nouveau verbe plus traditionnel dans le sens de « revenir » ;

- *manus pedesque* > *pedes manusque*
- *dentium dolore* > *dolore dentium*
- *autem* > *namque*

L'ordre de deux premiers exemples paraît plus français. Difficiles à interpréter, ces changements pourraient correspondre à une recherche de la correction pour la correction.

- *conligassent* > *conligarentur :* le texte mérovingien emploie un imparfait du subjonctif de morphologie protoromane, où la marque du passif n'apparaît plus. Le tout est remis dans les règles anciennes par le correcteur carolingien, qui justifie le choix d'un passif par l'emploi du complément *nodis tenacissimis*. La langue mérovingienne, elliptique et paratactique, est ainsi

ramenée à des canons plus littéraires, tandis que le superlatif, une fois de plus, ajoute de l'emphase.

- *nimia seuitia* > *ob nimiam seuitiae duritiam :* le changement est commandé par des raisons sémantiques et non syntaxiques/morphologiques, car le *ob* introduit une cause, alors que l'ablatif simple introduisait un complément circonstanciel de moyen ;

- *quos contingere poterat* devient une proposition incidente, coupant la proposition qui la contient ;

- *eo quod… dilaniaret* > *quia… dilaniabat :* le texte mérovingien use d'un subjonctif qui, peut-être, suggère quelque prise de distance avec les faits rapportés. Peut-être que le texte carolingien, moins soucieux de vraisemblance, comme on l'a constaté pour l'épisode de la taupinière chez saint Riquier, n'hésite pas à tenir le miracle pour vrai.

b) Corrections non juridiques

En dehors des paragraphes 4 et 5, on remarque

- l'ajout d'un *ergo* [§ 1] : ce mot semble bien faire partie du nouveau stock lexical employé par les auteurs carolingiens. On le trouve en effet une fois dans la *Vita Balthildis I^a,* quatre fois dans la *II^a* et une fois dans chaque *Vita* de Riquier. La première *Vita Galli* n'en comporte pas ; la troisième, écrite par Walafrid Strabon, en comporte 24, et surtout, celle écrite par Wettinus en abuse presque (49 occurrences, alors que le texte est deux fois moins long). Dans notre corpus diplomatique, il n'apparaît pas avant (et à vrai dire il n'apparaît que dans) les diplômes de Louis le Pieux (14-16 et 15) ;

- *ut cuncta per consilium et nihil sine commeatu omnino esset faciendum* > *docuit… ut… sed omnia cum consilio esse fatienda* [§ 2] : l'emploi carolingien de *docere* permet l'utilisation d'une proposition infinitive, mais en dissymétrie avec la précédente complétive en *ut* qui est sur le même plan ;

- *coronam sibi olim a Domino repositam et modo perfruitur* > *a Domino sibi coronam repositam ac perfruitur modo* [§ 3] : il ne semble pas possible de donner une interprétation sociolinguistique ;

- *in conspectu Domini* > *ante conspectum Domini* [§ 3] : les deux expressions, bibliques, ont la même signification, mais l'on constate que l'auteur carolingien emploie la tournure la plus rare des deux[821] ;

[821] Une recherche croisée dans les bases Brepolis (littérature latine de l'Antiquité à nos jours) donne une proportion de douze à treize fois moindre pour *ante conspectum*. Une recherche dans la « Library of Latin texts – Series A » permet d'observer que *ante conspectum* se développe à partir de l'époque chrétienne sans jamais être majoritaire (15 occurrences dans la Vulgate, contre 421, soit un rapport de 1 pour 28).

- *uelud* > *ueluti* [§ 6] : soit le correcteur a consciemment substitué à une graphie innovante une forme renforcée, soit il a directement lu *ueluti* sur le manuscrit, la séquence *t+i* pouvant éventuellement prêter à confusion ;

- *Qui (puer) dum… delatus fuisset atque… proiectus…, conterritus**que** diuino pauore, ilico seuissimus demon obriguit atque conticuit* > *Qui (puer) dum… fuisset delatus atque… proiectus…, conterritus ilico diuino pauore, seuissimus daemon obriguit atque conticuit* [§ 6] : la construction mérovingienne fait presque figure d'anacoluthe, car elle emploie le coordonnant *-que* qui laisse croire que le participe passé *conterritus* se rapporte au même sujet que les participes précédents, idée renforcée par la place de *illico,* situé dans la proposition qui suit. Le texte carolingien rétablit ces deux particularités, mais serre de si près la source qu'il ne remplace pas la subordonnée en *dum* par un ablatif absolu qui trouverait tout à fait sa place ici.

- *atque… atque* > *et… -que* [§ 7] : le correcteur introduit de la variation dans l'expression.

Certains traits, qui ne permettent pas d'explication convaincante, pourraient relever d'une sorte de « syndrome du correcteur » :

- *pietas* > *bonitas* ; *dereliquid* > *reliquid* ; *plures* > *amplius* [§ 3] ;

- *delatus fuisset* > *fuisset delatus* [§ 6] ;

- *diuina uirtute* > *Dei uirtute* [§ 6] ;

- *protinus* > *statim* ; *atque* > *et* [§ 7].

Par ailleurs, la graphie et la phonétique ne sont pas toujours corrigées dans le texte carolingien (*incolomis* > *incolumis,* § 4 et 7, mais *reliquid,* §§ 1 et 3), qui présente parfois même des caractéristiques que l'on s'attendrait plutôt à constater dans un texte mérovingien (*aliquit*, § 2, et *sotiis*, § 5).

À la fin du paragraphe 3, le correcteur carolingien semble avoir éprouvé quelque gêne devant la construction de la phrase mérovingienne :

… et modo perfruitur inter angelos in conspectu Domini et sponsi sui cum candidato uirginum grege quod desiderauit inmensum ac sempiternum gaudium.	… et désormais elle profite parmi les anges, en présence du Seigneur son époux, avec une foule de vierges vêtues de blanc, de l'immense et éternelle joie qu'elle avait désirée.

La construction mérovingienne, par élégance, a antéposé la relative *quod desiderauit* à son antécédent (*inmensum ac sempiternum gaudium*).

Le correcteur, qui ne semble pas avoir perçu le procédé, reformule le passage :

… ac perfruitur modo inter angelos ante conspectum Domini repromisso sexageno merito, quod desiderauit, serendo ac metendo inmenso et sempiterno gaudio	… et elle profite désormais parmi les anges, en présence du Seigneur, d'une récompense soixante fois plus considérable, qu'elle désirait, en semant et en moissonnant avec une immense et éternelle joie.

La récompense « au soixantuple » fait peut-être référence – mais l'édition *M.G.H.* n'en dit rien – à Matth. 13:8 (*« alia uero ceciderunt in terram bonam et dabant fructum, aliud centesimum, aliud sexagesimum, aliud tricesimum »*) par l'intermédiaire de saint Augustin[822]. Dans tous les cas, elle présente la sainte sous un jour plus actif, comme le laissent entendre la notion de récompense pour ses mérites terrestres et la métaphore agraire qui s'applique à sa vie céleste.

c) Narratologie

En dehors des considérations linguistiques qui viennent d'être présentées, la réécriture ajoute quelques éléments au sein du texte ici et là :

- la *caritas* [§ 1] ;

- la *cordis contritio* [§ 2], qui correspond à la première étape de la confession, est probablement là pour parfaire l'éducation du public ;

- la citation *« Omnia fac cum consilio, et post factum non penitebis »,* tirée de l'Écclésiaste (32:24), ajoute une coloration biblique qui manque dans le passage mérovingien ;

- *et… beatis… matribus* [§ 3] pourrait montrer un souci carolingien de valoriser la présence et l'autorité de la hiérarchie monastique, d'autant plus qu'il modifie le sens de la phrase : là où il y avait une règle servant d'exemple pour les moniales, il y a désormais une règle pour ces dernières, mais pas pour les abbesses à qui c'est un exemple seul qui est dévolu. De plus, l'apposition que constituait *exemplum sanctissimum* disparaît[823] ;

[822] Saint Augustin, *Semones,* LXXIII ; *In Psalmos enarratio,* 128, 1 ; et surtout *De Ciuitate Dei,* XXI, XXVII : *« Nam et illi, qui putant sic intellegendum esse quod scriptum est, adferre terram bonam uberem fructum, aliam tricenum, aliam sexagenum, aliam centenum, ut sancti pro suorum diuersitate meritorum alii tricenos homines liberent, alii sexagenos, alii centenos, hoc in die iudicii futurum suspicari solent, non post iudicium »,* où apparaît le mot *meritum* et l'idée du jugement, que Bathilde a passé avec succès. Probablement, des exégètes ont appliqué chacun des chiffres à une catégorie.

[823] La disparition des appositions dépourvues de lien morphologique avec le syntagme auquel elles s'ajoutent semble être une préoccupation consciente du correcteur de la *Vita Balthildis,* cf. l'emploi de *uidelicet* dans le § 3 de l'extrait prédécent.

- *seu aliarum infirmitatum laqueo depressus* [§ 4] : ce segment ajoute aux mérites de la sainte ;

- *sublime eius meritum* > *sublimia eius merita* [§ 4] : le pluriel pourrait servir à insister, un peu comme l'emploi du superlatif en *-issim-* ;

- *plura perfecit mirabilia* > *plura per suam famulam efficit Deus miracula* [§ 4], ainsi que *diuina uirtute protinus fugatus* > *Dei uirtute per intercessionem beatissimae Balthildis protinus fugatus* [§ 6] : cette reprise marque l'éloignement de la sainte, qui n'est plus le sujet de l'action, mais l'outil. La présentation est moins réaliste et plus mystique, car c'est Dieu en personne qui intervient ;

- l'ajout au § 5 de de *omnes* fait écho à la systématisation du superlatif dans ce même paragraphe : c'est un procédé d'amplification par rapport aux données du texte source, qui reçoit d'ailleurs une précision supplémentaire avec l'ajout d'un nouveau complément de moyen, *dentibus et ungulis,* après *nodis tenacissimis* ;

- la substitution à *sobrius* de *(ad) dominum suum* [§ 7] contribue ici aussi à affirmer la présence de Dieu dans la vie terrestre ;

- la phrase ajoutée dans le paragraphe 8 insiste sur la pérennité du miracle.

*

Cet extrait vérifie donc les données observées dans les précédents, et présente l'originalité de montrer un exemple frappant de l'influence de la langue juridique dans une œuvre hagiographique.

3.5 Conclusion

La conclusion que tirait Gabriel Sanders il y a presque trente ans est la suivante :

> « On ne saurait se faire une idée générale du remaniement carolingien des *Vitae* mérovingiennes à partir d'un seul texte, toute *Vita* étant un cas d'espèce. Mais, plus modestement, si l'on veut mesurer la portée de la relecture qu'un hagiographe postérieur s'est faite d'une *Vita* primitive déterminée, il faudra bien soumettre les deux versions à de patientes micro-analyses. Sur ce point, le cas de la *Vita Balthildis* n'est pas dépourvu d'intérêt. On y constate, premièrement, que dans le domaine linguistique, les deux rédactions ne s'écartent pas l'une de l'autre au point d'illustrer que, dans le royaume franc, dès l'époque précarolingienne, un clivage définitif se serait généralisé entre le parler quotidien et le latin du service liturgique. »

Les « micro-analyses » auxquelles on a soumis les trois extraits choisis suggèrent un tout autre bilan : certes, les deux rédactions ne s'écartent guère l'une de l'autre. Mais chaque texte présente des caractéristiques qui effacent le fossé qui s'était par exemple creusé entre les deux *Vitae* de saint Riquier.

Le texte mérovingien est d'emblée un texte de niveau élevé pour l'époque : le niveau 4 y est constant, car, d'une part, les formes évanescentes et métastables y sont fréquentes ; d'autre part, les éléments protoromans y sont bien rares. Le lexique et la morphologie ne sont guère innovants. La graphie et la phonétique, éléments délicats à commenter en raison de la tradition textuelle, le sont à peine plus. Les jugements sévères formulés sur le texte mérovingien tiennent, d'une manière subjective, aux époques où il a été composé et édité. Plus objectivement, il est vrai que ce texte comporte certains traits de langue mérovingienne, en particulier au niveau syntaxique : des anacoluthes, une topologie groupée, des traits de langue tardive (comme *ut non* au lieu de *ne*), et, dans une moindre mesure, des phrases plus courtes que le texte carolingien. L'élément lexical essentiel est que l'emploi de *ipse* y est assez fréquent, et que l'on constate certaines répétitions d'un lexème à l'autre.

Qu'en est-il du caractère prétendument « populaire » du texte carolingien ? Il tient surtout à une illusion d'optique liée à l'absence de comparaison avec d'autres réécritures. Certes, l'on a relevé dans cette version une tendance à postposer plus systématiquement le syntagme verbal, à effacer les anacoluthes, à remplacer certains lemmes ou tournures par des équivalents plus recherchées, à introduire des propositions incises et autres effets d'hyperbates, à introduire des superlatifs synthétiques et à ajouter des éléments issus de la langue juridique. Mais des éléments mérovingiens ont franchi en assez grand nombre (proportionnellement à leur fréquence quelque peu réduite dans le texte source) le filtre carolingien : ainsi, pour ne prendre qu'un seul exemple, *semet ipsam* dans l'extrait n° 2. La réécriture rehausse finalement assez peu la teneur latine de sa source : du niveau 4, le texte passe à un niveau 4-5 ou 5.

Hormis les aspects formels et langagiers, force est effectivement de constater que « la 'réécriture' qui n'aurait relevé que de l'exercice formel, s'est faite 'relecture' : imperceptiblement, la figure de Bathilde s'en est trouvée agrandie»[824]. La dimension biblique y est en effet réaffirmée et insérée avec plus de maîtrise[825] : « le rédacteur B réussit à imprégner le récit d'une saveur biblique persistante. En certains cas, il s'agit moins, me semble-t-il, d'une redondance édifiante que d'une interprétation scripturale progressive »[826].

L'invention des origines aristocratiques de la sainte reine, qui participe d'une certaine distanciation par rapport au commun des mortels, donne par ailleurs au public un modèle plus précis à suivre : qui plus est, étant donné le niveau langagier du texte carolingien, on pourrait postuler que le public visé était dès lors ouvertement aristocratique. Si le texte primitif avait une visée plus générale, il y a peut-être lieu de croire que la langue, plutôt adaptée à un public monastique doté d'une certaine culture savante, gênait la compréhension des plus humbles. La présence supposée de la famille royale lors de la lecture du texte a peut-être influencé l'effort littéraire constaté dans la première rédaction. Dans tous les cas, il semble difficile, au vu de cette étude, de plaider pour une efficacité pragmatique satisfaisante de ces deux textes, à plus forte raison du texte carolingien, sur les masses illettrées de l'époque.

[824] G. Sanders, « Le remaniement… », p. 428.

[825] Pour un développement sur l'ensemble des deux *Vitae*, cf. *ibid.,* p. 423-428.

[826] *Ibid.,* p. 423.

4. Troisième dossier : les *Vitae* de saint Gall

4.1 Introduction

Gall[827], Irlandais de naissance, fut un des douze disciples qui accompagnèrent saint Colomban en Gaule et s'établirent avec lui à Luxeuil. Gall suivit son maître en 610, dans son voyage sur le Rhin jusqu'à Brégence, au bord du lac de Constance. Il se sépara de lui en 612, lorsque Colomban partit pour l'Italie, et resta en Souabe où, avec plusieurs compagnons, il mena une vie d'ermite, dans un désert situé à l'ouest de Brégence, près de la source de la rivière Steinach, sur un emplacement où fut érigé après sa mort une église devenue le monastère qui porte son nom, dont le premier abbé fut, au début du VIIIe siècle, saint Otmar. Le monastère, qui avait obtenu le privilège d'immunité en 818, fut affranchi en 854 de toute obligation envers l'évêché de Constance : ce fut le début d'un rayonnement plus que millénaire.

Selon les *Vitae Galli,* Gall fut ordonné prêtre en Irlande avant son départ pour le continent, autrement dit avant 590. Après avoir atteint Brégence en compagnie de Colomban, il mena une dure tâche de missionnaire dans la région où étaient enracinées les traditions païennes. Empêché par la maladie, il ne put suivre Colomban en Italie, lequel, insatisfait, « excommunia » son disciple, qui ne put donc célébrer la messe avant plusieurs années, après la mort de son vieux maître. Gall délivra du démon Fridiburga, fille de Gunzo, fiancée de Sigebert, roi des Francs. Ce dernier, par gratitude, attribua au saint une terre issue du fisc royal, près d'Arbon, afin d'y fonder un monastère. Naturellement, le monastère fut exempté de toute dépendance de l'évêché de Constance. De plus, Gall refusa à deux reprises le siège épiscopal de cette ville ainsi que l'abbatiat de Luxeuil que les moines lui offrirent après la mort de saint Eustacius. Il mourut peu après, vers 650, à l'âge de 95 ans, lors d'une visite à Arbon. Sa tombe, dans l'église de Saint-Gall, fut le théâtre de nombreux miracles qui lui valurent un culte local avec pèlerinage. On célèbre sa fête le 16 octobre, jour qui lui est consacré dans les plus anciens martyrologes. On représente d'ordinaire le saint en compagnie d'un ours, car une légende, relatée dans les *Vitae,* rapporte qu'une nuit, à la demande du saint, un de ces animaux amena du bois pour alimenter le feu que Gall et ses compagnons avaient allumé dans le désert.

Toutefois, il reste des incertitudes sur la personne du saint : Gallus, disciple de Colomban, ne serait-il pas un personnage distinct de l'ermite de la Steinach[828] ? Cela conduit à s'interroger sur sa place dans l'histoire du VIIe siècle commençant.

De la *Vita* la plus ancienne, seuls des fragments ont été découverts. Elle a été réécrite au neuvième siècle par deux moines de Reichenau, Wettinus et son élève Walafrid Strabon, qui ont

[827] La présentation suit celle donnée par Albert Poncelet dans la *The Catholic Encyclopedia : an international work of reference*, New York, 1913, *s. u. St. Gall,* complétée par celle de Thomas L. Zotz dans le *Lexikon des Mittelalters,* vol. 4 : *Erzkanzler-Hiddensee,* Munich, 1987-1989, col. 1098, *s. u. Gallus*.

[828] Voir à ce sujet l'article de Walter Berschin, « Gallus abbas vindicatus », dans *Historisches Jahrbuch,* n° 95, 1975, p. 257-277, en part. p. 261-266, « *Gallus und *Gallo* ».

aussi révisé le livre des miracles du saint, écrit un peu plus tôt par Gozbert le Jeune, moine de Saint-Gall. En 850, un moine anonyme de la même abbaye écrivit, en vers, une *Vita* qu'il publia sous le nom de Walafrid, avant que Notker le Bègue (840-912) ne compose un *prosimetrum* sur le même sujet.

Les textes comparés ici ont été encore peu étudiés. Ce sont donc, dans l'ordre chronologique :

a) la *Vita uetustissima,* anonyme, que W. Berschin estime avoir été composée vers 680, avant qu'un autre auteur n'ajoute une première série de miracles vers 715/725, et qu'un troisième ne fasse de même après 771. Bruno Krusch, pour des raisons stylistiques, y avait vu pour sa part l'œuvre d'un seul et même auteur de la fin du VIIIe siècle ; récusant l'idée que la langue employée fût celle d'un Irlandais à la latinité hésitante, il envisage plutôt un auteur germanique[829].

b) la *Vita secunda,* écrite par Wettinus entre 816 et 824, W. Berschin proposant la date précise de 820[830]. Wettinus, maître de l'école du monastère voisin de Reichenau, aurait été appelé par l'abbé Gozbert qui, fort du privilège obtenu de l'empereur Louis le Pieux, recherchait un savant capable de réécrire la *Vita* du patron de l'abbaye en une langue plus prestigieuse[831]. Krusch se montre cependant très critique sur son « langage enflé et repli de germanismes et non exempt de fautes de grammaire »[832], qui réécrit parfois en pire la version primitive, et sans distinction de chapitres, au point que Gozbert et ses moines envisagèrent de commander un nouveau texte[833] ;

c) c'est ainsi que fut produite la *Vita tertia,* écrite par l'élève de Wettinus, Walafrid Strabon, jeune moine prodige de Reichenau, entre 830 et 837, plus précisément en 833 ou en 834 selon W. Berschin[834]. Son texte, plus respectueux des éléments factuel fournis par la source, paraît à Krusch « assez élégant », même si, selon sa formule positiviste, « il n'est pas entièrement dépourvu des verrues de l'époque mérovingienne »[835].

On trouvera, dans l'introduction des *M.G.H.,* une présentation exemplaire de la tradition manuscrite de ces trois versions[836], dont il importe maintenant de comparer les niveaux de langue.

---

[829] « Vita Galli confessoris triplex », dans *M.G.H.*, éd. Bruno Krusch, Hannovre, 1902 (« SS rer. Merov. », 4, « Passiones vitaeque sanctorum aevi Merovingici », II), p. 232.

[830] W. Berschin, *op. cit.,* p. 267.

[831] B. Krusch, *op. cit.,* p. 232-233.

[832] *Ibid.,* p. 233 « Ipsius autem sermo tumidus multisque teutonismis refertus neque mendis grammaticis vacuus ».

[833] « Between 816 and 824 Gozbert had commissioned a rewriting from Wetti, monk of Reichenau and one of Walahfrid's teachers. The results survive in full, and where they can be compared with the fragmentary *vetustissima*, they indicate that abbreviation of the original must have been a principal aim, in addition to stylistic improvement. This new vita failed to please, for less than twenty years later Gozbert sets Walahfrid to work afresh on the *vetustissima*. » (Martin Brooke, « The prose and verse hagiography of Walahfrid Strabo », dans *Charlemagne's heir : new perspectives on the reign of Louis le Pious (814-840),* dir. Peter Godman et Roger Collins, Oxford, 1990, p. 552).

[834] W. Berschin, *op. cit.,* p. 267.

[835] « … tamen aevi Merovingici naevis non omnino caret », écrit B. Krusch, *op. cit.,* p. 235.

[836] *Ibid.,* p. 240-251. L'édition fournie vingt-cinq ans plus tard par Maud Joynt, *The life of St. Gall,* Londres – New York – Toronto, 1927, n'a malheureusement pu être consultée pour la présente étude.

4.2 Extrait n° 1

Les moines de Luxeuil, à la mort de l'abbé Eustasius, viennent trouver saint Gall dans sa retraite pour en faire leur abbé. Après leur avoir opposé un refus catégorique, il les invite à se restaurer et à demeurer quelque temps avec lui.

	***Vita* anonyme**	**Texte de Wettinus (ca. 816-824)**	**Texte de Walafrid (ca. 830-837)**	
[1]		(28). Post haec autem, contigit quod uir Dei Eustasius hoc aerumnosum exilium dereliquit, qui uenerabili Columbano in regimine Luxouiensis coenobii successit. Sed fraternalis societas prioris conuersationis non inmemor	(28). Post haec abba monasterii quod Luxouium dicitur nomine Eustasius, quem bonae memoriae Columbanus eidem loco praefecit, ab huius exilio uitae ad supernam patriam commigrauit. Fratres ergo in eodem coenobio constituti consilium inierunt,	
[2]	(3). <...> ut eum abbatem super se habere uoluissent. **Niveau 2**	ob adquirendum magisterium electi Dei Galli tractabat atque consono consilio sex fratres ex Hiberniensibus comitibus eius cum epistola electionem nuntiante ad eum dirigebant. **Niveau 3-4**	ut uenerabilem Gallum reuocarent et eius regimini se subdendo contraderent. Miserunt itaque sex fratres ex his qui ab Hibernia uenerunt, qui epistolam ferrent, continentem causas eiusdem legationis. **Niveau 4**	
[3]	Illi uero perrexerunt recto itinere usque ad cellam [u]iri Dei. Cumque peruenissent ad locum, pulsantes ianuam, egressus est unus ex fratribus, [indicauit] uiro Dei, dicens : "Sunt namque hic sex fratres, uolentes tecum loqui". Et ille ius[s]it eos [intro]ducere in	Qui diuina clementia ductrice ad cellam uenerunt, atque humaniter suscepti, epistolam ei ostenderunt. **Niveau 3-4**	Igitur illi recto itinere cum ad uiri Dei cellam peruenissent, nuntiati aduenisse, ducti sunt ad orationem ; qua expleta, domum ingressi, porrexerunt epistolam. **Niveau 4**	

oratorium. [Qui, e]xpleta oratione, ingressi sunt domum, ostende[r]unt ei epistolam. **Niveau 3**

Cumque legisset uir D[ei, dixit] eis : "Ego fugebam omnes notos et propinquos meos in hanc solitudinem, sequ[ens] prophetica uerba, dicente Dauid : *Extraneus factus s[um] fratribus meis et peregrinus filiis matris meae*[837]. Ego urbem et pontificatum contempsi et omnes diuitias terrenas dispexi, propter Christum parentes et praedia dereliqui : et iterum post renuntiationem saeculi s[u]scipiam diuitias, sicut ille homo, de quo dominus Iesus praedixerat, qui *manum suam ponebat in a[ratr]um et respexit retro,* forsitan *uelut canes reuersus ad uomitum* ? Uos scitis quia semper subditus uester fui ; modo abbatem et principem uellitis me habere ?" **Niveau 2-3**

In qua cum legationis eorum ordo intenderetur, ad consuetum refugium secreti sui reuertebatur : "Ego", inquit, "notos et predia propter Christum dereliqui ; et iterum capiam diuitias saeculi ? Decreueram, *relictis fratribus et extraneus filiis matris factus, fieri propheticus filius* ; et nunc fiam *arator euangelicus, qui retro respiciens non est regno Dei aptus* ? Iam[838], dicione regiminis uestri moderante, libens obtemperabam ; sed modo hac solitudine contentus dies meos absque ambiguitate ducam". **Niveau 4**

Quam ut uir sanctus perlegit, [4] dixit illis : "Ego quidem, o fratres, uerba prophetae cupiens imitari dicentis : *Extraneus factus sum fratribus meis et peregrinus filiis matris meae,* deserui notos meos et propinquos, et ut liberius Domino possem uacare, solitudinis elegi secreta ; utque parentum et praediorum dimissionem praeteream, episcopatus honorem et diuitias mundi suscipere non consensi. Et quo pacto post hanc renuntiationem et uoluntariam paupertatem saeculi implicabor negotiis, exaltabor honoribus, ponderibus aggrauabor ? Absit, inquam, ut qui *manum in aratrum misi,* oculos ad relicta retorqueam et *sicut canis reuertar ad uomitum*. Scitis ipsi, me inter uos positum humilitati semper dedisse operam et subiectioni ; et quomodo creditis, ad tanti culminis me prouocari posse fastigium ? Innouate consilia, aliorsum uos uertite ; mihi,

[837] Ps. 68:9.

[838] = *quondam*, selon B. Krusch (*M.G.H.,* « Scriptorum rerum Merovingicarum », 4, « Passiones vitaeque sanctorum aevi Merovingici », II, p. 272).

		quod animo semel infixum est, Dominus immutari non sinet". **Niveau 4-5**	
Cumque haec uerba et alia plurima dixisset, et repressit animos eorum. **Niveau 2-3**	His aliisque dulcifluis uerbis repressi sunt, qui eum fore pastorem sibi suspicati sunt. **Niveau 4**	His et similibus uerbis animos eorum ab spe impetrationis huius amouit. **Niveau 4**	[5]
[Dei]nde autem uocauit unum ex discipulis suis, interrogauit eum quid essent sumpturi ad reficiendum. **Niveau 3-4**	Inter quae conlationum genera uocauit ad se alumnum, a quo inquisiuit quid habuissent ad reficiendum. **Niveau 3**	Uocauit deinde unum e fratribus et eum interrogauit, quid essent tempore refectionis sumpturi. **Niveau 3-4**	[6]
Cumque respondisset, se nullum[839] rem habere nisi sextarium tantum farinole, ille autem iussit fieri panes, dicens : "Potens est Dominus praeparare mensam in deserto", et iussit collegere holera de horto et introducere domum. **Niveau 3**	Quo respondente se habere tantum sextarium farinae, cito iussum est panem et holera accelerare[840], uiro Dei memoriam agente miraculorum Christi, quibus pascebat populos in solitudine. **Niveau 4**	Cumque responsum esset, tantummodo sextarium farinae ad usum haberi cunctorum, iussit fieri panes, dicens : "Potens est Dominus parare mensam in deserto". Et cum fecisset holera colligi,	[7]
Uir autem Dei surgens, sumens retiola sua secum et unum ex discipulis suis et fratres qui superuenerunt, [dixit] eis : "Surgamus ad gurgitem et uideamus si Dominus nobis uoluerit donare aliquos	Sed interea propinquus gurges uisitatur ab illo cum retibus, uno discipulo suo cum praefatis hospitibus secum comitantibus. Ubi Christi ad laudem miraculum innouatur, cum inmanis piscis territus a duabus bestiis, quae luderes[841]	ipse sumens rete et unum ex discipulis suis, cum fratribus qui superuenerant iuit ad gurgitem, dicens : "uideamus utrum misericors Dominus aliquos nostris uelit necessitatibus largiri pisciculos". Cumque peruenissent ad gurgitem,	[8]

[839] La langue familière fait parfois de *res*, par « synèse », un mot neutre : le présent exemple est d'ailleurs cité par P. Stotz, *Handbuch…,* vol. 4, chap. IX, § 88.2 (p. 364-365).

[840] Dans *accelerare,* soit il y a confusion entre passif (*accelerari*) et actif, soit le prototype (sans la préposition) de la construction romane *ordonner (de) + infinitif.*

[841] Ici, le voisement du *d* fait partie de l'évolution naturelle de la langue : le mot loutre en romanche se dit « ludra » (issu de *lutra*, lui-même issu de *luter*) ; l'AFC a maintenu la dentale sourde (*lotre*) en intervocalique combinée (*alter* > autre, cf. Henri Bonnard, *Synopsis de phonétique historique,* Paris, 1975, p. 26).

pisciculos". Cum autem uenissent ad gurgitem, uiderunt piscem magnum natantem per fluuium et duas luteras sequentes illum, quasi capere eum uoluissent. **Niveau 2-3**	nuncupantur, quasi eis auidis preda conspicitur. **Niveau 4-5**	uiderunt piscem magnum in aquae collectione natantem duosque illum insequi lutros, quasi capere fugientem uolentes. **Niveaux 3-4 et 4**	
Illi autem, extenso rete, adprehenderunt eum et duxerunt ad litos. Habebat enim in longitudinem XII palmarum et in latitudinem quattuor. Lutere autem <...> **Niveau 2**	Haud igitur mora **extenditur** rete et refectio seruis Dei **trahitur** ab amne. Mirum in modum longitudo eius XII palmarum et latitudo IIII inuenta est, cum ibi nisi breuis pisciculus antea umquam captus est. Bestiolae ergo praefatae quasi subtrahendo se expectabant, quatenus seruis Dei in obsequio iterum obtemperarent. **Niveau 4-5**	Immisso reti, captum eum traxerunt ad litus. Habebat autem in longitudine palmos XII et in latitudine IIII. Quo facto, lutri se profundis immergunt. **Niveau 3**	[9]
<...>	Iterum rete inmittebatur, et eisdem bestiis magnitudinem squamigerum minantibus, ex aquis iam rete ruptum extrahebatur. **Niveau 4-5**	Imposito rursum reti, cum piscatores sancti piscium latebras pulsando inquietarent, iterato lutri apparuerunt, piscium tantam multitudinem propellentes in rete, ut id sua pluralitate per loca disrumperent. **Niveau 4**	[10]
<...> haec praeparauit nobis". Haec inuicem inter se referentes, perrexerunt	Quod electus athleta Christi conspiciens, partem ex eis natalibus aquis reddidit partemque dilectis hospitibus praeparare iussit et addidit : "Ecce", inquit, "merita uestra apparuerunt, quia propter aduentum uestrum Christi miracula fulserunt". Illi econtra	Praeda itaque ad litus perducta, uir discretione plenissimus quosdam pisces, adiuuantibus qui aderant, rursus in aquam proiecit et fratribus dixit : "Hodie propter aduentum uestrum mirabilem suae largitatis euidentiam Dominus manifestare dignatus est". Illi econtra meritis ipsius	[11]

domum. **Niveau 3**	referebant, non se conscios talis meriti esse, sed ad eius gloriam creatorem mundi haec praeparasse. Ubi arbiter humilitas exstitit, cum utraque pars uiliorem se alteri libens egit. **Niveau 4-5.**	quod factum fuerat imputantes, eo alacriter praeeunte, domum redierunt. **Niveau 3-4**	
Cumque uenisset [ui]r Dei [ad] cellulam, apparuit uir unus et ob[tu]lit ei duos utres plenos uini [cum] tribus [mo]dios farine pro benedictione. **Niveau 2-3**	Sanctus ergo cum sociis ad cellulam regressus est, cui quidam uir adferens duas utres uini et III modios farinae in ipsis hostiis obuiam factus est. **Niveau 4**	Et ecce! iuxta introitum cellulae uir unus apparuit, ferens duos utres uino plenos et ternos farinae modios ob suae deuotionis indicium. **Niveau 3-4**	[12]
Ille autem iu[ss]it introducere domum, et coeperunt epulare. Postea uero habuerunt inter se conloquia de sanctis scripturis. **Niveau 2-3**	Quae cum Christi gratia collegebantur, atque conuiuium diuina conlatione permixtum, simul dulcedine dilectionis mediante, inchoabatur. **Niveau 4**	Quibus cum gratiarum actione susceptis, cibum sumpserunt et post corporis refectionem spiritalis colloquii dapibus animas suas pascere studuerunt. **Niveau 4**	[13]
Retenuit eos [uir] Dei aliquantos dies propter caritatis causam [et] repausauit eos et narrauit eis omnia quae de uiro Dei Columbano gesta erant. **Niveau 2**	Aliquantos exinde dies ob fatigationem itineris, quietis temperamento iniuncto, secum illos retinuit, in quibus assidue inter diuersas inquisitiones legis diuinae gesta eis uenerandi Columbani recitauit. **Niveau 4**	Detinuit autem eos beatus Gallus aliquantis secum diebus et caritatis intuitu omni humanitatis fouit obsequio. Narrauit quoque de communi patre, beato uidelicet Columbano, quod certa relatione didicerat. **Niveau 4**	[14]
Et postea osculantes se in osculo sancto, et dimisit eos uir Dei, et reuersi sunt ad propriam. **Niveau 2-3**	Sed, haustis pleniter miraculorum eius insignibus ac inter cetera humanitatis genera utrisque in osculum sanctum ruentibus, dimissi sunt merentes et gaudentes : merentes, quia talis patroni non adepti sunt magisterium, adtamen	Deinde, osculo pacis oblato, dimisit eos, et illi benedictione tanti patris armati, ad sua remearunt. **Niveau 4**	[15]

gaudentes, quia tantum eius a Domino cognouerunt adiutorium. Beatus igitur eo magis diuinam clementiam placauit, quo securiorem se a mundanis negotiis conspexit. Uigiliae innouabantur ieiuniaque uelut in primo tyrocinio arripiebantur. Ergo si uelim rigoris eius discretionem, districtioribus secum semper retentis, rimare, dies, ut opinor, lingua fatigata uidetur mihi ante deficere. Sed tantum acta eius audire cupientibus, quomodo beatum cursum expleuerit, dicam, precum eius solamina implorando, ut ea, quae ueredicorum uirorum testimonio conprobata sunt, mei miserrimi uiciis non reprobentur. **Niveau 4-5**

a) Repérage des niveaux de latinité :

1° La *Vita uetustissima* oscille entre des passages d'un niveau de langue médian (niveau 3) et des passages d'un niveau 2 ou 2-3 où la disposition des blocs de morphèmes surlignés en jaune est très souvent comparable à celle que l'on retrouve en AFC littéraire. C'est même le phrasé dominant ici, à l'exception du noyau central de la réplique véhémente de saint Gall [§ 4] :

/A/ Cumque legisset uir D[ei, /A'/ dixit] eis : **/B/** « Ego fugebam omnes notos et propinquos meos in hanc solitudinem, /B'/ sequ[ens] prophetica uerba, /C/ dicente Dauid : /D/ *Extraneus factus s[um] fratribus meis et peregrinus filiis matris meae.* **/E/** Ego urbem et	Et comme l'homme de Dieu avait lu, il leur dit : « Moi, je fuyais tous mes proches et mes familiers dans cette solitude, suivant les paroles prophétiques, David disant : 'Je devins un étranger pour mes frères, et un exilé pour les fils de ma mère.' Moi, j'ai méprisé la ville et

pontificatum contempsi **/F/** et omnes diuitias terrenas dispexi ; **/G/** propter Christum parentes et praedia dereliqui : **/H/** et iterum post renuntiationem saeculi s[u]scipiam diuitias, /I/ sicut ille homo, **/K/** de quo dominus Iesus praedixerat, **/L/** qui manum suam ponebat in a[ratr]um /M/ et respexit retro, /N/ forsitan uelut canes reuersus ad uomitum ? /O/ Uos scitis, **/P/** quia semper subditus uester fui ; /Q/ modo abbatem et principem uellitis me habere ? »	l'épiscopat et toutes les richesses terrestres, je les ai regardées de haut ; à cause du Christ, j'ai abandonné mes parents et ma fortune : et de nouveau, après avoir renoncé au siècle, j'accepterais des richesses, comme cet homme dont le seigneur Jésus avait parlé, qui posait sa main sur l'araire et regarda en arrière, à peu près comme un chien retourné à son vomi ? Vous savez que toujours je vous ai été soumis ; et bientôt vous voulez m'avoir comme abbé et prince ? »

En proposition **A** et **B**, on a un ordre sujet-verbe-complément, type de phrasé qui s'est développé dans la parole commune jusqu'à aujourd'hui. La traduction française a d'ailleurs la possibilité de suivre le rythme de près.

E et **F** et **G** sont bâties selon un ordre sujet-complément-verbe, structure déjà rare et poétique en AFC[842], surtout dans les principales et les indépendantes ; or, c'est le cas ici. Ce phrasé qui favorise la postposition du syntagme verbal rappelle celui des textes administratifs vus en deuxième partie de cette étude, et vise probablement à marquer la tension narrative. La proposition **H** peut être classée dans cet ordre, en justifiant la place du COD *diuitias* comme une recherche de mise en valeur : il ne s'agit donc pas à proprement parler de placer le verbe avant le COD mais de rejeter ce dernier en une place distinctive. La proposition **L** lui appartient, mais dans la perspective inverse, puisque dans les relatives précisément, cette construction reste fréquente en AFC.

En **K**, complément-sujet-verbe : ordre fréquent en AFC dans les relatives, comme c'est le cas ici, ainsi que pour les complétives de type déclaratif, telle la proposition **P** où la position de *uester* est encore possible en romanche comme en italien. Celle de *fui* est usuelle dans les subordonnées[843].

Les structures neuves sont majoritairement concentrées dans les propositions au phrasé roman : *homo* au sens de *uir*, le substantif *subditus* au sens de « sujet », et surtout *uellitis* pour *uultis*. Mis à part pour le lexique qu'il serait trop long d'étudier en détail, les structures évanescentes sont pour ainsi dire absentes dans ce passage. Le plus-que-parfait traditionnel de l'indicatif (*praedixerat*) est employé une seule fois, dans une proposition en phrasé roman, ce qui

[842] « La construction II devait être la moins fréquente dans l'usage ordinaire de la langue », L. Foulet, *Petite syntaxe…*, § 480 (p. 328).

[843] L. Foulet, *op. cit.*, § 463-463 (p. 316-317).

reste possible car il s'agit d'une structure métastable. Dans **B'**, on peut même supposer que *sequens* n'est plus tant un participe qu'une préposition.

2° La *Vita secunda* écrite par Wettinus est d'un niveau plus élevé : le niveau 3 y est beaucoup plus rare, c'est le niveau 4 qui l'emporte avec de nombreuses incursions vers le niveau 5. La réplique de Gall y est réduite en volume, mais nettement reprise stylistiquement (ou linguistiquement, la question étant la même ici) :

« /A/ Ego », /B/ inquit, « /A/ notos et predia propter Christum dereliqui ; /C/ et iterum capiam diuitias saeculi ? /D/ Decreueram, /E/ relictis fratribus et extraneus filiis matris factus, /D/ fieri propheticus filius ; /F/ et nunc fiam arator euangelicus, /G/ qui /H/ *retro respiciens* /G/ *non est regno Dei aptus* ? /I/ Iam, /K/ dicione regiminis uestri moderante, /I/ libens obtemperabam ; /L/ sed modo /M/ hac solitudine contentus /L/ dies meos absque ambiguitate ducam ».	« Moi, dit-il, j'ai abandonné mes proches et ma fortune à cause du Christ ; et de nouveau je prendrais les richesses du siècle ? J'avais décidé, après avoir abandonné mes frères et être devenu un étranger pour les fils de ma mère, de devenir le fils du prophète ; et maintenant je deviendrais le laboureur de l'Évangile, qui, regardant en arrière, n'est pas digne du royaume de Dieu ? Autrefois, quand votre autoritaire gouvernement tenait les rênes, j'obéissais volontiers ; mais maintenant, content de ma solitude, je vivrai mes jours sans ambiguïté.

La fréquence des propositions participiales placées en incises (ici soulignées) est un procédé commun aux deux réécritures : il leur sert à alléger le style souvent linéaire du texte mérovingien (coordinations très fréquentes) et à l'élever vers une latinité plus ancienne. Par ailleurs, les éléments fondamentaux de topologie sont plus souvent tournés vers l'amont de la langue : en proposition **M**, le complément de *contentus* est aprépositionnel et, surtout, antéposé. Du coup, on n'observe plus de phrasé roman, à part peut-être celui de la proposition **C**. Une comparaison étroite appuyée sur l'étude des procédés de réécriture n'est pas possible ici, car Wettinus s'émancipe sensiblement de sa source, mais l'idée suggérée par l'étude du phrasé est renforcée par l'observation de la morphologie (deux passifs synthétiques : *intenderetur, reuertebatur*), et du vocabulaire qui ne comporte pas ici de caractère innovant.

3° Contrairement à ce que l'on pourrait attendre, la réécriture de Walafrid ne présente pas un niveau de latinité supérieur à Wettinus : elle en évite même certaines afféteries au point de

paraître plus compréhensible. Le texte suit en fait d'assez près la source anonyme, sans guère chercher à s'inspirer du style de Wettinus. Voici ce que l'on peut dire sur la troisième version de la réplique du saint :

/A/ Quam ut uir sanctus perlegit, /B/ dixit illis : /C/ « Ego quidem, o fratres, uerba prophetae cupiens imitari dicentis : /D/ *Extraneus factus sum fratribus meis et peregrinus filiis matris meae,* /E/ deserui notos meos et propinquos, /F/ et ut liberius Domino possem uacare, /G/ solitudinis elegi secreta ; /H/ utque parentum et praediorum dimissionem praeteream, /I/ episcopatus honorem et diuitias mundi suscipere non consensi. /K/ Et quo pacto post hanc renuntiationem et uoluntariam paupertatem saeculi implicabor negotiis, /L/ exaltabor honoribus, /M/ ponderibus aggrauabor ? /N/ Absit, /O/ inquam, /P/ ut /Q/ qui manum in aratrum misi, /P/ oculos ad relicta retorqueam /R/ et sicut canis reuertar ad uomitum. /S/ Scitis ipsi, /T/ me inter uos positum humilitati semper dedisse operam et subiectioni ; /V/ et quomodo creditis, /X/ ad tanti culminis me prouocari posse fastigium ? /Y/ Innouate consilia, /Z/ aliorsum uos uertite ; /AA/ mihi, /BB/ quod animo semel infixum est, /AA/ Dominus immutari non sinet ».	Lorsque le saint homme eut terminé de la lire, il leur dit : « Pour ma part, ô frères, désirant imiter les paroles du prophète disant : 'Je devins un étranger pour mes frères, et un exilé pour les fils de ma mère', j'ai délaissé mes proches et mes parents, et pour que je puisse plus librement m'adonner au Seigneur, j'ai choisi la retraite de la solitude ; et sans parler de l'abandon de mes parents et de ma fortune, je n'ai pas consenti à prendre en main l'honneur de l'épiscopat et les richesses du monde. Et de ce fait, après ma renonciation et ma pauvreté volontaire, je me compromettrai dans les affaires du siècle, je serai exalté par les honneurs, et, par leur poids, écrasé ? Qu'il soit exclu, dis-je, que moi, qui ai mis la main sur l'araire, je regarde en arrière vers ce que j'ai abandonné, et que, comme un chien, je retourne à mon vomi. Vous-mêmes savez que, étant parmi vous, j'ai toujours voué mes efforts à l'humilité et à la soumission ; et comment croyez-vous que je puisse être promu au faîte d'une si grande dignité ? Trouvez un nouveau projet, tournez-vous ailleurs ; à moi, et cela a été une fois pour toutes gravé dans mon esprit, le Seigneur ne permet pas de changer.

L'emploi d'incises, ici **Q** et **BB**, est absent du texte anonyme. Cet art de dissocier les propositions en segments rejetés de part et d'autre de l'incise est typique de la langue travaillée et contribue à lui donner un phrasé distinct de l'alignement par simple coordination ou parataxe.

L'emploi de *inquam* en proposition **O**, tout comme de *inquit* dans la rédaction de Wettinus, ont le même effet, renforcé par l'affectation du lemme employé.

Les phrasés romans sont plus fréquents que dans le texte de Wettinus : la proposition **E** enchaîne le verbe puis le complément (comme **Y**, phrasé normal avec les impératifs), tout comme la **R** qui fait précéder l'ensemble du sujet. La subordonnée **F** fait précéder le verbe du complément, ce qui reste encore commun en AFC, précisément dans les subordonnées.

Les autres éléments qui rehaussent la teneur latine du texte sont d'ordre lexical et morphologique.

Au niveau du lexique, on peut remarquer les éléments suivants :

Vita I^a	***Vita III^a***
cumque subordonnant	*ut* subordonnant
ego	*ego quidem*
sequens	*cupiens imitari*
subditus	*positum subiectioni*

Par ailleurs, on remarque que l'emploi de *ut,* encore présent dans le texte anonyme, est beaucoup plus usuel chez Walafrid Strabon. Cependant, de même que l'élève de Wettinus emploie plus de phrasés romans que son maître et place ainsi sa réécriture à un niveau un peu plus simple que lui, de même il emploie quelques mots avec leur sens nouveau : c'est le cas de *misi* (« j'ai mis »), qui se justifie par son emploi biblique[844]. On a d'ailleurs, plus bas dans l'ensemble de l'extrait, un emploi roman de *habebat* (*habebat autem in longitudine palmos XII = erat XII palmorum longitudine*) emprunté au texte primitif, et de même l'emploi de *unus* au sens de *quidam*[845], ce dernier lemme ayant été d'ailleurs préféré par Wettinus (*cui quidam uir adferens…*).

Morphologiquement, on remarque par exemple la présence d'un comparatif synthétique (*liberius*) chez Walafrid, structure métastable que l'on n'a pas dans le passage correspondant de la *Vita* anonyme. De même apparaissent chez Walafrid des passifs synthétiques (*implicabor, exaltabor, aggrauabor*), parfois mêmes combinés à un chiasme (*« exaltabor honoribus, ponderibus aggrauabor ? »*). On observe même un passif analytique du *perfectum* transformé, sans grand changement de sens, en passif synthétique : ainsi pour le déponent *reuersus* devenu *reuertar*[846]. Dans la réécriture de *« uos scitis quia… »* en *« scitis ipsi, me… dedisse… »,* la réintroduction de la proposition infinitive, tournure éminemment artificielle, est un autre élément qui accompagne la réécriture mais ne semble pas la conditionner.

[844] Luc 9:62.

[845] P. Stotz, *Handbuch…,* vol. 4, chap. IX, § 37.13 (p. 291).

[846] Il n'est pas exclu que Wallafrid s'inspire de Ps. 26:11 (*« sicut canis qui reuertitur ad uomitum suum »*) alors que le texte anonyme correspond à 2Pierre 2:22 (*« canis reuersus ad suum uomitum »*).

4° Par ailleurs, en dehors de ce passage au style direct, il est opportun de signaler le seul passage où s'enchaînent, chez Wettinus, trois propositions en phrasé roman [§ 6] : *« uocauit ad se alumnum, a quo inquisiuit, quid habuissent ad reficiendum »* (« il appela auprès de lui un disciple, à qui il demanda ce qu'ils avaient pour se restaurer »). *Habuissent* (> AFC « eüssent ») au lieu de *haberent* (forme évanescente) y fait figure de romanisme, légèrement caché par l'emploi du subjonctif, abandonné en AFC dans le style indirect.

Autre remarque qui concerne les trois textes : la phrase *quasi capere eum uoluissent* [§ 8] devenue *quasi eis auidis preda conspicitur* sous la plume de Wettinus puis *quasi capere fugientem uolentes* chez Walafrid apparaît comme caractéristique des remarques déjà faites. Le premier texte emploie, à l'instar du *habuissent* trouvé chez Wettinus, un plus-que-parfait du subjonctif à valeur d'imparfait, tandis que le second emploie d'une manière un peu forcée encore un passif synthétique. Le troisième ajoute avec une certaine lourdeur un participe présent à un autre.

b) Remarques sur les procédés narratologiques

1° Dans ce passage, Wettinus procède à des éliminations qui contribuent à raccourcir le texte :

- suppression de lourdeurs narratives : en début d'extrait [§ 3],

« Cumque peruenissent ad locum, pulsantes ianuam, egressus est unus ex fratribus, [indicauit] uiro Dei, dicens: 'Sunt namque hic sex fratres, uolentes tecum loqui'. Et ille ius[s]it eos [intro]ducere in oratorium. [Qui, e]xpleta oratione, ingressi sunt domum… »

devient

« … atque humaniter suscepti… »

où le nominatif absolu *pulsantes ianuam,* inhabituellement placé en milieu de phrase[847], disparaît opportunément, comme la tournure *ex* + abl. à la place du génitif (*unus ex fratribus* = *quidam fratrum*[848]) ;

- suppression des trois discours suivants *« sunt namque… »*, *« potens est Dominus… »*, *« Surgamus… »* ;

- élimination de la référence, pourtant biblique, au chien retournant à son vomi.

Cependant, le passage pris dans son ensemble est accru en volume, contrairement à la tendance générale observable dans le reste du texte. Wettinus ajoute en effet à la fin de cet extrait

[847] L'exemple est d'ailleurs commenté par P. Stotz, *op. cit.,* vol. 4, chap. IX, § 3.2 (p. 238).

[848] *Ibid.,* § 36.2 (p. 286). Dans ce seul passage, le texte anonyme comporte aussi deux autres occurrences de ce genre (*unum ex discipulis suis*), tournure évitée par Wettinus, mais dont on relève une occurrence chez Walafrid (*unum e fratribus*).

des considérations sur le retour du saint à son ascèse après les agapes qu'il s'est accordées avec ses hôtes, et sur la véridicité de son texte.

Ces procédés narratologiques s'articulent avec ce que l'on remarque pour le style : Wettinus montre un souci rigoureux de « hiératiser » son propos. Les éléments factuels sans contenu moral, voire trivialement concrets dans le cas de la citation du chien, sont éliminés ou réduits à leur plus simple expression. La langue employée recherche les éléments morphologiquement marqués de la langue (le passif synthétique en particulier, d'une récurrence un peu lourde, fait figure de tic de langage[849]) ; en privilégiant les constructions artificielles et anciennes, elle s'éloigne de la parole commune. Le récit réécrit procède donc à une distanciation des faits et, bien entendu, du saint lui-même dont la parole se raréfie.

2° La plupart des passages en phrasé roman, ou, du moins, possible en roman, sont liés à l'influence du texte source. Les autres sont le fait même de Walafrid, qui paraît moins soucieux que Wettinus d'écrire dans une langue très littéraire. Les paroles de Gall en discours direct sont cependant toutes gardées dans cette réécriture (sauf *« sunt namque… »,* [§ 3]), et presque entièrement archaïsées : c'est là que l'on observe le moins de romanismes. Contrairement à Wettinus, Walafrid n'en retire pas certaines, mais il préfère les raccourcir : le passage rapporté plus haut, repris en trois mots (« atque humaniter *suscepti* » [§ 3]) par Wettinus, redevient « *nuntiati* aduenisse, ducti sunt ad orationem ; qua *expleta*, domum *ingressi* ». Les quatre participes passés signalés en italique sont caractéristiques de la technique de « compression » appliquée par les deux auteurs carolingiens à certains segments du texte original.

Un autre élément stylistique observable dans les autres réécritures est l'attachement des auteurs carolingiens à réécrire en usant beaucoup plus largement de l'hypotaxe que de la coordination mérovingienne. Le passage suivant [§§ 14-15] est significatif :

Retenuit eos **[uir] Dei** aliquantos dies propter caritatis causam [et] repausauit eos et narrauit eis omnia, quae de **uiro Dei** Columbano gesta erant.	Aliquantos exinde dies ob fatigationem itineris, *quietis temperamento iniuncto,* secum illos retinuit, in quibus assidue inter diuersas inquisitiones legis diuinae gesta eis uenerandi Columbani recitauit.	Detinuit autem eos **beatus Gallus** aliquantis secum diebus et caritatis intuitu omni humanitatis fouit obsequio. Narrauit quoque de **communi patre, beato uidelicet Columbano,** quod certa relatione didicerat.

[849] Pourrait-on y voir une influence des structures de la langue germanique parlée par l'auteur ? B. Krusch relève bien un « Teutonismus » hors de cet extrait (*M.G.H.,* « SS rer. Mer. », 4, « Passiones… », II, p. 273).

Et postea osculantes se in osculo sancto, et dimisit eos **uir Dei,** et reuersi sunt ad propriam.	Sed, *haustis pleniter miraculorum eius insignibus* ac *inter cetera humanitatis genera utrisque in osculum sanctum ruentibus,* dimissi sunt merentes et gaudentes…	Deinde, *osculo pacis oblato,* dimisit eos, et illi benedictione tanti patris armati, ad sua remearunt.

Les coordinations qui relient les propositions sont encadrées. D'ailleurs, les coordinations par *et* du texte anonyme coïncident d'une manière très étroite avec le phrasé roman repéré plus haut[850] et avec les tournures syntaxiques romanes[851] : ce n'est probablement pas un hasard. L'avant-dernière occurrence de *et* (*et demisit eos*) y semble d'ailleurs superflue pour un lecteur habitué à une langue plus traditionnelle : cette polysyndète est proche de ce que Peter Stotz nomme l'emploi « parasitaire » de *et* (ou « parahypotaxe »), que l'on observe plus haut dans ce même passage[852]. Sur cinq coordinations en *et* observables au départ, on passe à deux coordinations (*sed* et *ac*) chez Wettinus, et deux en *et* chez Walafrid. Des trois *et* supprimés par Wettinus, le premier disparaît par la transformation d'une proposition contenant un verbe conjugué en un ablatif absolu (*et repausauit eos* devient *quietis temperamento iniuncto*), ce qui, tout à la fois, allège, relève, complexifie et archaïse un propos simple, voire platement linéaire. La seconde coordination supprimée est remplacée par une relative (*in quibus*) ; la troisième (*et dimisit*) devient un passif (*dimissi sunt*) que sa position après un ablatif absolu permet, une fois de plus, de ne pas coordonner[853]. On remarque d'ailleurs trois ablatifs absolus (en italique) introduits par Wettinus : c'est peut-être là encore, comme le passif synthétique, un des traits caractéristiques des réécritures, que l'on retrouve chez Walafrid, où *osculo pacis oblato* permet de la même façon de supprimer une coordination.

L'élève de Wettinus insiste d'ailleurs plus ici sur les signes de la *caritas,* autrement dit de l'amour chrétien, que sur la hiératisation du langage. S'il n'y a guère chez lui non plus de phrasé roman dans ce passage, sa ligne narrative suit de plus près le texte anonyme et en garde les éléments de spiritualité que Wettinus réduit (absence chez lui de la *caritas*). Walafrid introduit

[850] L'ordre ascendant *caritatis causam* est certes archaïsant en soi, mais 1° il fait figure d'exception de détail dans le passage auquel il appartient ; 2° il existe encore en AFC, mais à titre d'artifice littéraire (du moins, à en croire les grammaires) et lorsque le déterminant est une personne (cf. « Paien esgardent *le Carlon messagier* », lit-on dans la *Chanson d'Aspremont,* v. 2384, cité par Lucien Foulet, *Petite syntaxe…,* § 24 (p. 18) ; 3° pour être recherché, il ne doit sans doute pas être *ipso facto* parfaitement incompréhensible, d'autant que le souvenir de *causa* comme préposition postposée à son régime expliquerait bien un tel ordre.

[851] *« propter caritatis causam »* (= *caritatis causa*) « pour cause de *caritas* » ; dans *« quae de uiro Dei Columbano gesta erant »,* ne pourrait-on presque pas interpréter non « latinement » par « ce qui avait été fait par Colomban, homme de Dieu », mais bien plutôt « romanement » par « la geste de Colomban, homme de Dieu » ? Il faudrait admettre, dans ce dernier cas, que *gesta* soit mis en apposition à *quae erant* (« les choses qui étaient la geste de Colomban »).

[852] *« cumque hec uerba… dixisset, et repressit animos eorum »* est d'ailleurs cité par P. Stotz, *Handbuch…*, vol. 4, chap. X, § 21.2 (p. 470, n. 230).

[853] De ce point de vue, les Carolingiens emploient eux aussi la parataxe, mais d'une manière différente (plus traditionnelle, tout simplement) que les Mérovingiens.

l'expression de *beatus Gallus* et de *communis pater* là où le texte mérovingien emploie à trois reprises *uir Dei* (signalé en gras dans l'extrait), comme il transforme le *sanctum osculum* de ses deux devanciers en un *osculum pacis*.

4.3 Extrait n° 2

L'extrait suivant appartient à la seconde partie de la *Vita* qui narre les miracles. Celui-là se déroule au milieu du VIIIe siècle, plus précisément entre 741-47, à l'époque où Carloman, fils de Charles Martel, est maire du Palais en Austrasie. Othmar (*Audemarus*), évoqué en fin d'extrait, fut, de 720 à 759, le premier abbé de Saint-Gall.

(9). Etiamnunc pretermittimus aliquanta, quae audiuimus uel uidimus, dum ad alia festinamus, quae et ipsi oculis nostris uidimus. **Niveau 3**	(39). Multa etiam audita praetermissa sunt, dum ad ea festinatur, quae uisu conprobata sunt. **Niveau 4**		[1]
Temporibus uero Carlmanni maioridomo fuit uir unus pauperculus in pago qui uocatur Bertoltespara,	Tempore ergo Carlomanni maioris domus, homo fuit in Perahtoltespara rebus pauperculus. **Niveau 4**	(Liber II, 6) Temporibus igitur Carlomanni maioris domus miraculum memoria dignum per merita sancti patris effectum huic operi inserere utile iudicamus. Uir quidam pauperculus, in pago qui Perahtoltespara dicitur,	[2]
qui ex summa deuotione cum uxore sua ad aecclesiam sancti Galli pergere cupiebat. **Niveau 2-3**	Qui cum orationis causa ad coenobium sancti Galli una cum coniuge uenire desiderasset,	ex summa deuotione cum uxore sua ad cellam beati Galli causa orationis properare disposuit. **Niveau 4-5**	[3]
Hoc autem eo cogitante, coepit uxor eius pallam texere pro deuotione, et cum ea perfecisset, inuoluit in ipsam pallulam modicam tortam ceram et posuit in arcam suam inter alia linteamina. **Niveau 2-3**	illa pallulam ordita est, ne uacui apparuissent. Quam pro expectatione itineris circa tortellam cerae inuoluit atque in arcam suam posuit. **Niveau 4**	Cuius intentione deuotionis dum mulier pallulam, quam in sancto loco oblatura erat, contextam parauisset, inuoluit ea formellam cerae, quam simul oblatum ire cogitabat, et in arca sua inter alia uestimenta	[4]

		reposuit. **Niveau 4-5**	
Contigit autem, dum de ipso iter cogitarent, ut ipsa domus eorum igne cremaretur, et non remansit eis nihil, quod in domo habebant, et insuper ipsa arca, ubi supramemorata pallula reposita fuit, cum cera igni consumpta est. **Niveau 3-4**	Sed interea, non secundis euentibus domus eius exarsit, in qua omnia cum eadem arca ignis deuorauit. **Niveau 4**	Contigit autem, dum ire pararent, domum illorum cum omnibus quae infra illam erant rebus igne cremari. **Niveau 4-5**	[5]
Cum autem cessasset ignis, ueniebant[854] ut inquirerent si aliquid ibidem reperissent ex utensilibus ferramentorum. Adfuit autem misericordia Domini :	Sed miro arbitris poli iudicio, igne extincto, cum priores sedes gyrarentur,	Cumque, consumptis omnibus, flamma cessante, sopitum fuisset incendium, coeperunt inter fauillarum cumulos ferramentorum reliquias quaeritare. Et ecce !	[6]
inuenerunt ipsam pallulam cum ipsa cera inuolutam in fauillam cineris inconbustam, neque tetigit eos ignis [o]mnino, sed inlesa reperta sunt. **Niveau 3**	pallula una cum cera in cineribus inlesa reperta est, in quibus nec minimum quid ignis obsorbere ausus est, inaudito modo resistente cera incendio, quousque cremaretur in sancti Galli seruitio. Miraculum multis notum est, cum laus Christi in populis dilatata est. **Niveau 5**	inueniunt – mirum dictu ! – ceram pallula inuolutam inter cineres et carbones, nihilque in eis laesionis apparuit, cum ipsam arcam, et quicquid aliud in illa repositum erat, penitus consumpsisset incendium. **Niveau 4-5**	[7]
Illi autem, miraculo uiso, benedixerunt Deum, perrexerunt recto itinere usque ad locum praedistinatum, ubi prius deuotionem habuerunt uenire, ad monasterium sancti Galli,	Illi igitur iuxta uotum adierunt electi Dei coenobium, ferentes munus de excidio seruatum. In quorum ore merita electi Christi opinabantur,	Uiso igitur tantae uirtutis miraculo benedixerunt Deo et iter quod disposuerant peregerunt.	[8]

[854] Prend un sens de parfait.

et narrauerunt omnia fratribus quae gesta erant, et obtulerunt pallulam super altare, et fuit ibi in signum multis temporibus, sub temporibus quando domnus Audemarus abba ipsum monasterium regebat. **Niveau 3-4**	cum uenerando uiro Audomaro abbati fratribusque res gesta rimabatur, iam tot testibus miraculi exsistentibus, ad quot haec peruenire poterant in locis circumquaque iacentibus. **Niveau 4-5**	Et narrantes fratribus, quae gesta fuerant, optulerunt donarium, quod huic uoto consecratum in supremis non poterat perire periculis. Seruatae sunt autem ibi eaedem res in testimonium post futuris usque ad tempora Otmari abbatis. **Niveau 4-5** [9]

a) Des niveaux de langue irrégulièrement fluctuants

1° Entre les trois *Vitae*

Si l'on envisage le paragraphe 9, on constate que :

- la version primitive comporte *ipsum,* ainsi que *quando* dans la fonction subordonnante traditionnellement réservée à *cum*. Elle comporte aussi, outre un *super*, une succession de trois *et* coordonnants (encadrés). On trouve enfin un syntagme prépositionnel innovant, *sub temporibus quando*, « au temps où » (= *illo tempore cum*) ;

- le texte de Wettinus ne comporte pas de romanisme, et semble même se dégager à toute force de ce qui pourrait ressembler de près ou de loin à des prototypes romans : *quae gesta,* que même Walafrid maintient, devient *res gesta,* sans compter l'afféterie dans le choix du verbe, probablement motivée par la forme passive/déponente. Moins marqués, apparaissent aussi la corrélation *tot… quot* et l'adverbe *circumquaque* ;

- la réécriture de Walafrid est moins affectée que celle de Wettinus : on y trouve, à titre purement stylistique, l'hyperbate *in supremis… periculis* et l'emploi d'un *idem* là où il eût été tentant d'employer *ipse*. L'emploi de la proposition participiale comportant *narrantes,* typique de la langue chrétienne[855], évite la plate linéarité de la polysyndète en *et… et… et…* Toutefois, elle laisse apparaître avec le surcomposé *fuerant* un trait de langue tardive qui ne se trouve pas dans le texte primitif. On ne peut déterminer s'il s'agit d'un choix spontané de l'auteur ou d'une quelconque volonté de changer un détail supplémentaire au texte.

[855] La langue littéraire d'époque classique, qui usait bien moins de cet hellénisme, aurait sans doute utilisé une conjonctive.

2° Au sein de chaque *Vita*

C'est chez Wettinus que l'on observe la fluctuation la plus nette, que l'on peut estimer limitée à un niveau.

En effet, les paragraphes 3 et 4 sont en niveau 4 :

Qui cum orationis causa ad coenobium sancti Galli una cum coniuge uenire desiderasset, illa pallulam ordita est, ne uacui apparuissent. Quam pro expectatione itineris circa tortellam cerae inuoluit atque in arcam suam posuit.	Et comme il avait formulé le vœu de venir au monastère de saint Gall avec son épouse pour y prier, elle tissa un voile pour qu'ils ne parussent pas les mains vides. En attendant le voyage, elle l'enroula autour de la galette de cire et la plaça dans sa boîte.

Ce passage n'est guère difficile à comprendre pour le lecteur qui a quelques notions de latin savant : l'emploi du relatif de liaison *qui*, d'un *una cum* à connotation juridique et du *ne* subordonnant ne devaient pas représenter un obstacle grave. Pour un auditoire illettré, la balance de « réceptibilité » pourrait pencher différemment selon que l'on lisait le texte en prononciation restituée ou non, ce dont on ne sait rien. On peut douter de la pertinence de classer l'emploi de *illa* comme romanisme : certes, ce pronom ce maintient dans cette fonction en roman, mais c'est le cas depuis des siècles. Car son emploi ne représente rien en soi ici : ce sont des données statistiques sur tout le texte de Wettinus qui, en revanche, seraient susceptibles de porter du sens. Pour le cas d'*apparuissent,* où l'on attendrait plutôt *apparerent,* le doute est permis entre une forme d'attraction temporelle de la forme similaire *desiderasset*, ou un romanisme correspondant à l'emploi du nouveau paradigme du subjonctif imparfait. *Desiderasset* peut se traduire par un subjonctif (« comme il avait formulé le désir »), le fait exprimé au plus-que-parfait précédant et expliquant la confection du voile. Traduire par un imparfait (« comme il désirait », = *desideraret*) semble moins justifié. Elle a en tout cas l'avantage de donner, entre deux systèmes linguistique encore proches, un exemple de « zone d'interférence » où la même forme a une signification différente dans chaque système.

Les paragraphes 6-7 sont quant à eux en niveau 5 :

[§ 6] Sed <u>miro</u> arbitris poli <u>iudicio</u>, igne extincto, cum priores sedes **gyrarentur**, [§ 7] pallula una cum cera in cineribus inlesa *reperta est,* in quibus nec minimum quid ignis obsorbere *ausus*	Mais, selon l'admirable disposition du maître du monde, une fois l'incendie éteint, comme ils retournaient à leur ancienne demeure, le voile fut retrouvé intact, avec la cire, dans les cendres où le

est, inaudito modo resistente cera incendio, quousque **cremaretur** in sancti Galli seruitio. Miraculum multis *notum est,* cum laus Christi in populis *dilatata est*.

feu n'osa rien dévorer de moins, tandis que la cire avait résisté d'une manière inouïe à l'incendie, jusqu'à ce qu'elle brûle pour le service de dieu, à Saint-Gall.

La séquence de syntagmes aprépositionnels en cas obliques (encadrée) est typique de la langue traditionnelle : il y a fort à parier qu'un texte en *sermo rusticus* aurait clarifié le discours en ajoutant au moins une préposition. Typiques de la langue de Wettinus, on trouve deux passifs synthétiques (en gras) et pas moins de quatre passifs du perfectum non surcomposés (en italique) : ce sont des formes tout à fait en décalage avec l'évolution de la langue naturelle. Une hyperbate (soulignée), l'emploi de *gyrari* (voir plus bas) et peut-être l'emploi de *una cum* ajoutent enfin une coloration affectée à l'ensemble.

Le contraste le plus net est probablement entre ce dernier passage et le paragraphe 7 du texte anonyme :

… inuenerunt ipsam pallulam cum ipsa cera inuolutam in fauillam cineris inconbustam, neque tetigit eos ignis [o]mnino, sed inlesa reperta sunt.

… ils trouvèrent le voile enroulé autour de la cire intact au milieu des cendres chaudes, et le feu ne les avait pas du tout touchés, mais ils furent retrouvés entiers.

Les trois propositions sont simplement coordonnées dans ce passage. La première proposition, en italiques, est en phrasé protoroman ; les deux autres comportent encore des éléments non romans (parfait à redoublement *tetigit,* parfait passif traditionnel *reperta sunt*).

b) Typologie générale des corrections

1° Tableaux synthétiques

Il n'a pas été possible d'être tout à fait exhaustif ; cependant, les éléments sont déjà nombreux :

		Texte anonyme	**Wettinus**	**Walafrid Strabon**
Morphologie	Ablatif du supin	/	*uisu* [§ 1]	*dictu* [§ 7]
	Passif synthétique	*uocatur* [§ 2], *cremaretur* [§ 5]	6 occurrences	*dicitur* [§ 2] *cremari* [§ 5]

	Surcomposé	/	/	*gesta fuerant* [§ 9] *sopitum fuisset* [§ 6]
	Participe futur	/	/	*oblatura* [§ 4]
	Imparfait du subjonctif	*cogitarent*, *cremaretur* [§ 5] – *inquirerent* [§ 6]	*gyrarentur* [§ 6] *cremaretur* [§ 7]	*pararent* [§ 5]
	Imparfait du subjonctif protoroman	*reperissent* [§ 6]	*apparuissent* [§ 4] ?	/

	Texte anonyme	**Wettinus**	**Walafrid Strabon**	§
Lexique et tournures	*uero*	*ergo*	*igitur*	2
	uir unus	*homo*	*uir quidam*	
	maioridomo	*maioris domus*	*maioris domus*	
	uocatur	/	*dicitur*	
	aecclesiam	*coenobium*	*cellam*	3
	cum uxore	*una cum coniuge*	*uxore*	
	sancti Galli	*sancti Galli*	*beati Galli*	
	pergere	*uenire*	*properare*	
	cupiebat	*desiderasset*	*disposuit*	
	texere	*ordita*	*contextam*	4
	tortam ceram	*tortellam cerae*	*formellam cerae*	
	posuit	*posuit*	*reposuit*	
	linteamina	/	*uestimenta*	
	Contigit autem ut ipsa domus eorum igne cremaretur,	*Sed interea non secundis euentibus domus eius exarsit*	*Contigit autem, domum illorum… igne cremari*	5
	dum de ipso iter cogitarent	/	*dum ire pararent*	
	cremaretur	*exarsit*	*igne cremari*	
	igni consumpta est	*ignis deuorauit* (qui entraîne une activation)		
	insuper ipsa arca	*cum eadem arca*	/	
	Cum autem	*Sed*	*Cumque*	6
	ueniebant	*gyrarentur*	/	
	inquirerent si aliquid ibidem reperissent	/	*reliquias quaeritare*	

	Adfuit autem misericordia Domini : …	/	*Et ecce !*	
	inuenerunt	*reperta est*	*inueniunt*	7
	inlesa	*inlesa*	*laesionis*	
	reperta sunt	*reperta est*	*apparuit*	
	autem	*igitur*	*igitur*	8
	perrexerunt	*adierunt*	*peregerunt*	
	narrauerunt	*rimabatur*	*narrantes*	9
	quae gesta erant	*res gesta*	*quae gesta fuerant*	
	pallulam	/	*donarium*	
	in signum	/	*in testimonium*	

De ce tableau apparaissent d'abord quelques données morphologiques, qui permettent d'observer chez Wettinus et Walafrid, comme on s'y attend, une plus grande richesse de formes, évanescentes déjà à la fin du VIIe siècle, résolument archaïques au milieu du IXe : le texte anonyme n'utilise pas de supin ni de participe futur. Le goût de Wettinus pour le passif se confirme, mais la morphologie du passif synthétique se maintient dans le texte primitif, dans le lemme *uocatur,* et surtout dans *cremaretur,* qui pour sa part ne correspond pas à une formule figée. Il en est de même pour l'imparfait du subjonctif traditionnel, qui est le mieux représenté dans la *Vita I^a*. Cependant, la pression de la morphologie quotidienne de ce temps se fait sentir pour une occurrence à peu près sûre dans cette même *Vita* (*reperissent*) et une autre plus douteuse chez Wettinus. Enfin, et d'une manière peu prévisible, le seul auteur à employer le surcomposé, et cela à deux reprises, est Walafrid. À partir de ces observations, on a l'impression que le texte ancien était encore d'un niveau quelque peu conservateur pour son époque, et reflète tout au mieux une part des compétences passives des locuteurs, tandis que le texte de Walafrid, d'un niveau pourtant nettement conservateur, filtre moins rigoureusement les éléments de la langue naturelle que ne le fait celui de Wettinus.

Cependant, la forme du tableau est plus adaptée à l'observation du lexique.

Dans le domaine des mots outils, on y retrouve la tendance carolingienne à privilégier comme connecteurs logiques les formes *ergo/igitur* à la place de *uero* ou *autem* [§§ 2 et 8].

Certains mots nettement influencés par l'oralité, comme, dans le paragraphe 2, la forme *maioridomo* ou encore l'emploi de *unus* comme indéfini, sont diligemment corrigés. De même, le *ipsa arca* du paragraphe 5 devient *eadem arca* chez Wettinus, auteur qui évite visiblement l'emploi de *ipse* : on compte 24 occurrences chez lui, 78 chez Walafrid et 37 dans le texte primitif. Ces chiffres, ramenés proportionnellement, donnent une fréquence de 1 *ipse* pour 51 mots dans la

première *Vita* (1,95 %)[856], proportion qui tombe à 1 pour 244 chez Walafrid (0,4 %)[857] et enfin à 1 pour 384 chez Wettinus (0,25 %)[858].

Chez Wettinus [§ 2], l'emploi de *homo* à la place de *uir* appelle deux remarques : d'une part, il est vrai que l'auteur carolingien privilégie le lexème maintenu par la langue naturelle ; d'autre part, on peut se demander s'il n'y a pas une réticence de Wettinus à accorder le statut social de *uir* à un simple *pauperculus*. En effet, on a constaté dans les diplômes (texte n° 4, p. 172) l'emploi nettement différencié des deux mots.

Les recherches affectées de Wettinus se traduisent par l'utilisation de verbes passifs ou déponents, tel *gyrarentur*[859] [§ 6], parfois d'inspiration poétique, comme *rimari* [§ 9] à la place de *narrare*.

Au paragraphe 5, *contigit ut* est remplacé par *contigit* + proposition infinitive chez Walafrid, alors que chez Wettinus, le souci de se distinguer nettement de la source l'emporte une fois de plus, et se traduit par l'emploi d'un ablatif absolu (*non secundis euentibus*). Dans ce même paragraphe, la tournure à flexion protoromane *de ipso iter* [= *itinere*][860] est contournée par Walafrid tandis que le segment, peu important pour le sens, est, comme souvent, éliminé par Wettinus.

2° En dehors de ce tableau, on peut aussi remarquer l'emploi de *iuxta* chez Wettinus [§ 8]. Cette préposition, au demeurant bien représentée dans la langue naturelle (> AFC « joste », italien « giusta »), semble représentative des usages langagiers carolingiens, puisqu'on ne la trouve pas dans la *Vita Galli I^a*, alors que l'on en trouve5 occurrences chez Wettinus et 19 chez Walafrid. De même, on en a deux occurrences dans la *Vita Richarii* d'Alcuin alors que la source n'en comporte aucun. Les *Vitae Balthildis* en comportent deux chacune.

Dans ce même paragraphe 8, le texte primitif répète la structure prépositionnelle en *ad* + accusatif, évitée par les deux réécritures. Dans paragraphe précédent, Wettinus a mis une proposition au discours indirect, proposition dont la nature et l'adverbe introducteur (*quousque* n'a pas d'avenir dans les langues romanes) appartiennent, pour cette époque, à un état de langue élaborée.

Dans *ubi prius deuotionem habuerunt uenire* [§ 8], la tournure *habuisse* + infinitif semble bien employé pour marquer le futur dans le passé : « là où ils devaient d'abord venir par dévotion » (*deuotionem = deuotione* ?).

[856] Les fragments de la *Vita I^a* font un volume de 1900 mots environ, d'où 1900/37 = 51,4, soit 1,95 % du volume lexical total.

[857] 19 000/78 = 243,6, soit 0,4 % du volume total.

[858] 9200/24 = 383,4, soit 0,25 % du volume total.

[859] Ce verbe n'est pas par nature étranger à la langue naturelle, puisqu'on le retrouve en italien et encore aujourd'hui en romanche (« girar »). Mais l'emploi de l'accusatif de type *eo romam* est une construction très recherchée.

[860] L'exemple est relevé par P. Stotz, *Handbuch…,* vol. 4, chap. VIII, § 49.4 (p. 110).

4.4 Conclusion

Ces deux extraits montrent le niveau de langue de la *Vita I^a*, placé sur le second et le troisième échelon de l'échelle proposée. C'est une langue équilibrée entre les éléments évolutifs et traditionnels qui s'articulent autour d'un noyau d'éléments contemporains recevables par le plus grand monde. C'est donc une langue simple, mais qui se situe un peu au-dessus de l'oralité spontanée. Le degré de réceptibilité pour les illettrés, que l'on ne se risquera pas à quantifier trop précisément, varie sensiblement pour les textes du nord de la Gaule selon que l'on se place à la fin du VIIe siècle ou un siècle après. Or, nous sommes ici à Saint-Gall, à côté de la future zone romanche, où la communication verticale latinophone a pu se maintenir jusqu'à 800/850 (comme c'est le cas sur l'aire occitane), voire un peu plus longtemps, puisqu'elle se trouve non loin de l'Italie du nord où la latinophonie se maintient un siècle de plus[861]. La question des variations de style qui a pu laisser supposer trois auteurs successifs n'a pu être traitée, mais la présence du niveau 2 suggère une datation plus basse que celle proposée par W. Berschin : on tendrait à placer la rédaction du texte au plus tôt vers le premier quart du VIIIe siècle.

Le texte de Walafrid, qui s'inspire directement de la source anonyme, fait moins ostensiblement étalage de procédés savants, mais correspond à un niveau de latinité tout à fait conforme aux canons carolingiens. Le texte de Wettinus correspond aux critiques de Bruno Krusch : pompeux, très artificiel, il est écrit dans une langue maniérée qui privilégie les formes archaïques et tâche d'établir une coupure un peu excessive avec la langue naturelle, malgré quelques entorses aux nouvelles normes littéraires. Ainsi, certains éléments y sont bien plus fréquents que dans les autres réécritures, et réciproquement : c'est ce que l'on va pouvoir observer dans la conclusion générale de cette troisième partie.

[861] Selon les conclusions dégagées par M. Banniard dans *Viva voce,* p. 492.

5. Conclusion sur les trois dossiers

5.1 Diversité des dossiers

5.1.1 Détection de fluctuations diastratiques mérovingiennes

L'hétérogénéité du style des hagiographes mérovingiens a jadis été remarquée par Maria Corti dans une étude aujourd'hui un peu oubliée[862]. Dans la présente étude, des trois textes écrits aux alentours de l'an 700, il est aisé de déterminer lesquels sont les plus proches des structures de l'oralité naturelle : ce sont bien entendu les *Vitae de* Riquier et de Gall, où l'on a observé dans certains passages les structures du niveau 2, quoique pour certaines encore proches du niveau 3. À l'autre extrémité, la *Vita Balthildis* présente un état de langue encore nettement conservateur dans sa morphologie, moins dans sa syntaxe : l'ensemble, proche du niveau 4 ou à peine inférieur, se distingue nettement des deux autres. Il manquerait d'étudier ces trois textes dans leur intégralité pour situer et mesurer pleinement les fluctuations. Néanmoins, les extraits choisis conduisent à nuancer les jugements sur le latin mérovingien, et d'abord à prendre soin de les distinguer les uns des autres : ces textes ne sauraient être rejetés dans le tiroir univoque de la « barbarie » mérovingienne. Des niveaux de langue existent bien, allant d'une latinité proche de la parole commune à une latinité plus contenue, moins innovante.

Un colloque tenu en janvier 2009[863], intitulé « La vie de saint Éloi : bilan et perspectives de recherche », n'a fait que conforter l'idée que la latinité mérovingienne pouvait se montrer nettement conservatrice. Bruno Krusch, comme beaucoup d'autres, voyait la *Vita Eligii* comme un texte profondément remanié à l'époque carolingienne ou précarolingienne, et non un texte rédigé par un contemporain peu après la mort du saint (660)[864]. En effet, Krusch n'admettait pas qu'un texte mérovingien pût être écrit en « bon » latin, ce qui se ressent d'après les choix et l'aspect partiel de son édition. Les découvertes récentes mises en perspective par ce colloque ont conduit à réviser un tel jugement : aussi bien les études de Michel Banniard[865], l'étude menée par Isabelle Westeel[866] des nouveaux manuscrits non pris en compte par Bruno Krusch, les fouilles de

862 M. Corti, *Studi sulla latinità merovingia in testi agiografici minori,* Messine-Milan, 1939, p. 197-200 (cité par Marc Van Uytfanghe, « Latin mérovingien, latin carolingien et *rustica romana lingua* : continuité ou discontinuité ? », dans *Revue de l'université de Bruxelles,* n° 1, 1977, p. 76, n. 38).

863 Le 17 janvier très précisément, à la Sorbonne.

864 « Vita Eligii episcopi Noviomagensis », dans *Monumenta Germaniae historica*, éd. Bruno Krusch, Hannovre, 1902 (« Scriptorum rerum Merovingicarum », 4, « Passiones vitaeque sanctorum aevi Merovingici », II), p. 634-761.

865 M. Banniard, « Latin et communication orale en Gaule : le témoignage de la *Vita Elegii* », dans *Le septième siècle, changements et continuités : actes du Colloque bilatéral franco-britannique tenu au Warburg Institute les 8-9 juillet 1988,* dir. Jacques Fontaine et Jocelyn Nigel Hillgarth, Londres, 1992, p. 58-86.

866 I. Westeel, « Vie de saint Éloi : étude critique et édition », dans *Positions des thèses soutenues par les élèves pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe*, Paris, 1994, p. 221-226.

Saint-Quentin par Christian Sapin et le contexte du cycle de Rictiovar étudié par Michèle Gaillard, que les études menées sur les *Vitae* mérovingiennes notamment par Martin Heinzelmann et François Dolbeau, et l'ample synthèse qui vient d'être publiée par Clemens Bayer[867], contribuent à une datation haute du texte.

5.1.2 Des degrés très variables de fidélité au texte source

La réécriture qui suit de plus près la langue de sa source est la version carolingienne de la *Vita Balthildis*. Le niveau de la source, déjà élevé, ainsi que l'attachement manifesté par le correcteur à serrer le texte, expliquent cela. Ensuite, on peut estimer que c'est le texte de Walafrid Strabon qui se positionne en deuxième place : cette réécriture maintient les données factuelles et garde volontiers les éléments trouvés dans la source. Malgré la mise en œuvre de nouvelles normes formelles, certains traits de langue romane émergeante demeurent : ils expliquent la présence de passages en niveau 3 qui contribuent à rendre le texte fluctuant, puisque les passages correspondant à l'écriture spontanée de Walafrid sont composés en niveaux supérieurs (4 ou 5). Vient en troisième position la version de Wettinus, extrêmement soucieuse de marquer une rupture avec le texte primitif, suivie de la *Vita Richarii* d'Alcuin, dont la seule comparaison en deux colonnes suffit à marquer l'ampleur du remaniement, qui efface complètement le caractère popularisant de la source.

5.2 Les procédés de réécriture : vers une unité carolingienne ?

L'intérêt d'une telle étude est surtout de dégager des axes communs aux procédés de réécriture, que l'on ne saurait limiter aux seuls aspects linguistiques, car, dans ce domaine, le style de confond très souvent avec la grammaire, tout comme la manière s'articule étroitement à la matière. Pour les aspects linguistiques, les ressources de la statistique – il est vrai encore très limitées dans cette étude – s'avèrent précieuses : les quelques données disponibles à ce jour suffiront à le démontrer.

[867] Dans le *Reallexikon der Germanischen Altertumkunde* (vol. 35, 2007).

5.2.1 Perspectives statistiques

5.2.1.1 Le volume des *Vitae* augmente

Le tableau suivant synthétise l'évolution du volume textuel des *Vitae* :

	I^a^	***II^a^***	***III^a^***
Vita Richarii	1950 mots	4400 mots[868] (+ 125 %)	
Vita Balthildis	3150 mots	3700 mots (+ 17 %)	
Vita Galli	1900 mots (fragmentaire)	9200 mots	19 000 mots[869] (+ 106 %)

La *Vita Balthildis* apparaît une fois de plus comme la moins soumise aux changements. L'augmentation considérable des autres *Vitae* conduit à rappeler que les extraits commentés ont été choisis notamment pour leur aptitude à une comparaison avec la ou les autres versions. Des successions de paragraphes entiers ont été insérées par Alcuin et Walafrid : il n'a pas été question de les commenter ici. On peut supposer que le texte de Wettinus procède lui aussi à une évolution quantitative sensible.

5.2.1.2 Sondages croisés sur l'intégralité des textes

N.B. : Le numéro qui apparaît sous la *Vita* correspond à la date de composition (par exemple, Gall 2 désigne le texte de Wettinus, Gall 3 celui de Walafrid).

Types		**Gall**			**Riquier**		**Bathilde**	
		1	**2**	**3**	**1**	**2**	**1**	**2**
Graphie	tendance à être phonétique	+/-	--	--	++	--	+/-	+/-
	variable d'un lemme à l'autre, sans norme	-	--	--	+/-	--	-	-
	hypercorrections	-	-	-	+/-	-	-	-
Structures permanentes	passé synthétique (passé simple)	++	++	++	++	++	++	++
	indicatif imparfait	++	++	++	++	++	++	++
	subjonctif présent	+	+	+	+	+	+	+
	subjonctif plus-que-parfait	++	+	+	+	+	+	+

[868] (Sans la dédicace.)

[869] (Avec le prologue.)

	- à valeur de plus-que-parfait de l'indicatif (valeur transitoire, VIIe-VIIIe siècle)	--	--	--	--	--	--	--
	datif/génitif synthétique, pour les personnes	+	+	+	+/-	+	+	+
Épidictiques	fréquence de *ipse*	+	+/-	+/-	++	+/-	++	+
	fréquence cumulée de *is, ille, hic*	+	?	?	?	?	?	?
	fréquence cumulée de *idem, iamdictus, antefatus, predictus, memoratus, supra-/superscriptus…*	+/-	+/-	+/-	+/-	+	+/-	+
Structures neuves	perfectum passif surcomposé	+/-	+/-	+	-	--	--	--
	nouveau subjonctif imparfait (*amavisset* > « amast »)	+/-	+/-	-	+/-	+/-	-	-
	passif analytique à l'*imperfectum*	--	--	--	--	--	--	--
	passé analytique (passé dit composé)	-	-	--	--	--	--	--
	nouveau futur du présent en {infinitif+*habeo*}	-	--	--	--	--	--	--
	nouveau futur de l'imparfait en {infinitif+*habebam*} (nouv. conditionnel)	-	--	--	--	--	--	--
	nouveau futur du parfait (futur antérieur)	--	--	--	--	--	--	--
	relatifs synthétiques au cas régime (*[ex]inde, unde*) / *[ex]inde* pronominal	--	-	-	-	--	-	+/-
	emploi modal de *debeo* (futur du passé et du présent)	-	--	-	--	--	-	--
	id sunt	--	--	--	--	--	--	--
	adverbes en {adjectif+*mente*}	-	-	--	--	--	-	-
	adverbes en {adjectif+*animo*}	--	--	--	--	--	+	+
Structures métastables	adverbes en *-iter*	-	++	+	+/-	+	+	+
	imparfait du *perfectum* (plus-que-parfait) à l'indicatif	+	+	+	+/-	+/-	+/-	+
	futur du *perfectum* (futur II), confondu avec le subjonctif du *perfectum*	- (?)						
	génitifs synthétiques en *-orum / -arum*	+ ou ++						
	superlatifs synthétiques en *-issim-*	-	+	++	-	++	+	++
	comparatif synthétique en *-ior-*	-	+/-	+/-	+/-	+/-	-	+/-
	datif/génitif synthétique, pour les choses	+	+	+	+	+	+	+
Structures évanescentes	génitifs singuliers en *-i* et en *-is,* pluriels en *-um*	+	+	+	+	+	+	+
	neutres pluriels en *-a*	+	+	+	+	+	+	+
	formes en *-ur* (passif synthétique / déponent)	+/-	++	+	+/-	+	+	+
	futur traditionnel (type *mittam / amabo*)	+	+	+	+	+	+	+
	gérondif/adjectif verbal	+/-	++	++	-	+/-	+	+
	imparfait du subjonctif	+	++	++	+	++	++	++
	perfectum passif composé	++	++	+/-	+	+	+	+

	proposition infinitive	+/-	+	+	+/-	+	+/-	+
	participe futur	--	-	+/-	-	+/-	-	-
	infinitif parfait	--	+/-	+/-	+	+	+/-	+/-
	relatif de liaison	+	++	++	-	+	+	+
	ordre sujet-objet-verbe	-	+	+/-	+/-	+	+/-	+
	fréquence de la coordination des propositions par *et*	++	+/-	+/-	++	+	+	+
	hyperbate (topologie dispersée, cf. aussi *ita ut / ita… ut*)	-	+/-	++	+	++	+	++
	emploi de *uidelicet, scilicet*	--	--	+/-	+/-	-	--	+/-

D'après ce tableau, qui ne saurait se prétendre exhaustif, on voit que la tendance à la normalisation de la **graphie** est générale, sauf pour la *Vita Balthildis*. Les modifications de la graphie latine, liées à la tradition manuscrite des textes les plus anciens, ne permettent pas de commenter cet aspect outre mesure.

Concernant les **épidictiques :** la fréquence de *ipse* diminue dans toutes les réécritures, en particulier dans celle de Wettinus ; la *Vita Balthildis II*^{a} en garde des proportions importantes. Les épidictiques propres à la langue juridique sont assez fréquents : on remarque chez Riquier et Bathilde qu'ils le sont un peu plus à l'époque carolingienne. Les autres épidictiques comme *is, ille* et *hic* nécessiteraient une étude précise.

En matière de morphologie, les remarques sont les suivantes :

- Structures permanentes : comme cela est prévisible, elles se maintiennent en proportions peu variables à l'époque carolingienne. Les trois *Vitae Galli* se distinguent des autres par la fréquence élevée du surcomposé.

- Structures neuves : sauf exception, elles sont globalement rares, voire très rares, même dans les textes mérovingiens, ce qui prouve que leur langue ne reflète que très partiellement les structures de la langue naturelle. Néanmoins, 1° deux *Vitae* y puisent un peu plus largement que les autres : la *Vita* mérovingienne de Gall et les deux *Vitae* de Bathilde. 2° Les « relatifs synthétiques au cas régime », comme *unde* à la place de *de quo/de quibus*, représentent la structure neuve la mieux représentée : leurs proportions tendent à grossir à l'époque carolingienne (sauf dans le cas de la *Vita Richarii*). 3° Les *Vitae Balthildis* montrent une tendance unique à employer des expressions adverbiales construites selon le schéma {adjectif+*animo*}.

- Structures métastables : elles sont encore plus ou moins fréquentes dans les textes mérovingiens, mais les réécritures en augmentent sensiblement les proportions. Le cas du superlatif en *-issim-,* sur lequel on reviendra, est le plus marquant.

- Structures évanescentes : elles sont assez bien représentées dans les textes mérovingiens, et bien représentées dans les textes carolingiens. La *Vita Galli I^a* se distingue des autres *Vitae* mérovingiennes, en particulier par l'emploi du *perfectum* passif composé, qui n'a pas à pâtir de la concurrence du surcomposé. Comme on l'a déjà fait remarquer, l'emploi du passif chez Wettinus fait figure de tic de langage. La *Vita Richarii I^a* se distingue à l'inverse par un emploi très restreint de l'adjectif verbal ou du gérondif.

En matière de stylistique :

- Le rejet du verbe en fin de proposition est une tendance pratiquée par toutes les réécritures, de même que l'ajout de termes employés beaucoup plus systématiquement par la langue diplomatique, comme *uidelicet* (sauf chez Alcuin pour la *Vita Richarii II^a*) ou *id sunt*.

- La coordination par *et*, chère à la langue mérovingienne, et probablement imitée du style biblique, se raréfie dans les réécritures. En même temps, le relatif de liaison, en perte de vitesse dans la langue naturelle, est promu par la nouvelle norme qui s'impose à partir de l'époque carolingienne.

- Les hyperbates, encore présentes en latin parlé tardif, mais probablement réduites à leur usage pragmatiquement motivé[870], font pleinement partie des usages stylistiques remis au goût du jour par les correcteurs carolingiens. Les proportions nettement distinctes que l'on observe entre la *Vita Richarii I^a* et la *Vita Galli I^a,* pourtant elle aussi d'aspect très mérovingien, tiennent peut-être au style personnel de l'auteur, qui privilégierait ainsi certains artifices propres à maintenir son texte dans un niveau stylistique un tant soit peu élevé par rapport à la langue naturelle.

Le **lexique,** qui n'est pas présenté dans le tableau, mérite lui aussi un commentaire : contrairement à ce que l'on pourrait attendre, la fréquence des lexèmes qui survivront dans les langues romanes ne diminue pas de manière très sensible dans les réécritures. L'échantillon présenté en annexe 6 donne les proportions suivantes :

[870] Une étude particulière serait nécessaire pour établir des statistiques qui répartissent précisément l'usage des différents types d'hyperbates en fonctions des critères « dia- » (diachroniques, diatopiques, diaphasiques, diastratiques).

	Bathilde		**Riquier**		**Gall**		
	*I^a^*	*II^a^*	*I^a^*	*II^a^*	*I^a^*	*II^a^*	*III^a^*
Date	679-690/691	800-833	ca. 730	Alcuin, 800-804	ca. 680, 715/725, 771	Wettinus, ca. 820	Walafrid, ca. 833-834
Part du lexique ancien	34,5 %	36 %	41,5 %	34 %	33,5 %	31 %	37 %

Les proportions déterminées de vocabulaire « archaïsant » ou soutenu (supposé ne pas appartenir à la parole commune, ce qui peut encore s'appliquer avec précaution sur des textes composés vers l'an 700) sont données avec toute la prudence requise. La comparaison avec le fonds lexical de l'ancien français n'est d'ailleurs pas vraiment appropriée aux textes de la *Vita Galli* pour laquelle l'exercice est plus difficile (*pignus,* par exemple, s'étant maintenu, selon le *FEW*, dans le stock lexical provençal, il se peut qu'il n'appartienne pas au niveau soutenu présumé ici). Cet échantillon statistique sert surtout à établir une comparaison entre les sept textes hagiographiques étudiés ici : il s'en dégage une constante d'un texte à l'autre, les extrêmes se situant à 31 % et 41,5 %, écart que l'on se gardera d'interpréter. Il suffit en effet à une *Vita* d'employer un peu plus de mots fréquents (tels que *is, ea, id*) pour creuser l'écart, ce qui est d'autant plus probable sur des extraits courts comme ceux-ci. Seules des statistiques sur l'ensemble des sept textes, qui tiennent compte de la nature des mots et de leur fréquence, permettraient d'aller plus loin. L'on se contentera de constater que la proportion de mots appartenant au langage soutenu est d'une moyenne générale de 35 % dans les *Vitae,* avec de faibles écarts.

Enfin, grâce au logiciel Philologic, il a été possible de vérifier aisément certaines impressions sur des éléments statistiques précis :

N. B. : les lignes grisées correspondent aux éléments dont la proportion diminue dans la réécriture.

Proportions comparées (avec la valeur en % du volume de la *Vita*)				
		I^a^	***II^a^***	***III^a^***
Vita Richarii	a) *ipse*	44 (2,3 %)	21 (0,5 %)	
	b) *-issim-*	2 (0,1 %)	23 (0,5 %)	
	c) *ergo*	1 (0,05 %)	1 (0,02 %)	
	d) *iuxta*	0	2 (0,04 %)	
	e) *ne*	1 (0,05 %)	12 (0,25 %)	

	f) *pro*	14 (0,7 %)	18 (0,4 %)	
Vita Balthildis	a) *ipse*	72 (2,3 %)	66 (1,8 %)	
	b) *-issim-*	28 (0,9 %)	48 (1,3 %)	
	c) *ergo*	1 (0,03 %)	4 (0,1 %)	
	d) *iuxta*	2 (0,06 %)	2 (0,05 %)	
	e) *ne*	2 (0,06 %)	8 (0,2 %)	
	f) *pro*	23 (0,7 %)	26 (0,7 %)	
Vita Galli	a) *ipse*	37 (1,9 %)	24 (0,3 %)	78 (0,4 %)
	b) *-issim-*	2 (0,1 %)	11 (0,1 %)	50 (0,3 %)
	c) *ergo*	0	49 (0,5 %)	24 (0,1 %)
	d) *iuxta*	0	5 (0,05 %)	19 (0,1 %)
	e) *ne*	0	12 (0,1 %)	32 (0,2 %)
	f) *pro*	8 (0,4 %)	27 (0,3 %)	51 (0,3 %)

On observe l'utilisation décroissante de *ipse* et de la préposition *pro* (proportions stagnantes chez Bathilde seulement), servant à former quantité de syntagmes innovants en latin tardif.

Inversement, outre les formes en *-issim-* commentées plus bas, on remarque un goût carolingien pour l'emploi de *ergo* (sauf dans le texte d'Alcuin), de *iuxta* (moins net chez Bathilde) et encore plus nettement pour le *ne* subordonnant. Ces éléments épars peuvent servir d'embryon à une étude lexicale qui contribuerait à caractériser, comme on l'a tenté plus nettement pour la morphologie, le contraste entre les tendances langagières mérovingiennes et carolingiennes. Il conviendrait de comprendre dans quels types de lexèmes et dans quelles proportions les différences apparaissent.

De ces observations, il apparaît que la langue hagiographique mérovingienne, observée en vue synoptique, appartient à niveau de langue qui innove moins qu'on ne l'a dit. À l'époque où sont rédigées les *Vitae,* le phrasé protoroman ne fait qu'émerger. L'analyse quantitative démontre que les structures neuves sont moins nombreuses en proportion que les structures anciennes. Souvent, les structures permanentes qui font double emploi avec des structures évanescentes en prennent le relai, évitant ainsi une innovation morphologique – quitte à assouplir la syntaxe. Dans ce cas précis, si innovation il y a, elle est *quantitative* et non *qualitative*, c'est-à-dire qu'elle parvient de la sorte à assurer un *continuum* dans la chaîne langagière, mais jusqu'à quand ? Les

textes mérovingiens étudiés ici ont été composés vers l'an 700 : qu'en était-il au moins cent ans après ? L'étude attentive des *testimonia* a laissé percevoir que le message délivré aux foules à la fin de l'époque mérovingienne devait être parfois ardu à interpréter, le brouillage devenant nettement palpable à partir de la moitié du VIIIe siècle[871]. L'étude plus récente du fonctionnement précis du langage hagiographique semble bien avoir confirmé cette tendance à un brouillage progressif, dont la nature a pu être précisée[872].

Pourquoi la langue quotidienne du VIIe siècle n'a-t-elle pas eu pleinement accès à l'écriture hagiographique (mais est-il quelque langue un tant soit peu littéraire qui autorise cet accès) ? C'est là, paraphrasé, le titre d'un article de Johannes Kramer[873] qui propose, pour le siècle précédent, une interprétation qui vaut encore pour les trois *Vitae* traitées ici : les *scholastici* qui ont écrit les textes ont cherché à marquer autant que possible leur langage d'une empreinte savante, dans la limite possible des compétences passives des auditeurs. Pour garantir une forme de « sécurité langagière », des procédés stylistique simples comme les réduplications, les redondances et les redites ont constitué autant de possibilités propres à maintenir un certain niveau savant. Les textes représentent donc un compromis langagier qui explique la présence en eux d'éléments savants et populaires, d'éléments anciens et innovants. Le choix d'une langue savante non parlée spontanément, mais encore comprise[874], permettait aux rédacteurs et aux prédicateurs de rester dans une certaine tradition littéraire et de marquer leur appartenance à un milieu social spécifique.

Il est exact de souligner la rupture souvent nette apportée par les réformes carolingiennes dans le domaine des textes hagiographiques. La *Vita Balthildis* représente un cas d'espèce, puisque, d'un côté, le texte mérovingien comporte des traits qui rappellent les usages patristiques, de l'autre, le texte carolingien se dégage finalement assez peu des usages typiquement mérovingiens de sa source. À l'inverse, structurellement, la rupture est consommée pour l'ensemble des réécritures d'Alcuin et de Wettinus, et pour la grande majorité du texte de Walafrid. La prononciation restituée devait porter à son comble une telle rupture. Cependant, en arrière-plan, deux phénomènes apportent de minces nuances : d'une part, la langue carolingienne, on l'a observé ponctuellement, maintient de manière aléatoire quelques éléments innovants fréquents en latin mérovingien. D'autre part et surtout, la langue carolingienne entérine l'usage d'éléments

[871] M. Banniard, *Viva voce : communication écrite et communication orale du IVe au IXe siècle en Occident latin*, Paris, 1992, chap. IX, p. 489-490.

[872] Marieke Van Acker, *Ut quique rustici et inlitterati hec audierint intellegant : hagiographie et communication verticale au temps des Mérovingiens (VIIe-VIIIe siècles)*, Turnhout, 2007, en particulier la troisième partie « Viva voce », p. 439-532.

[873] J. Kramer, « Warum die Alltagssprache des 6. Jh. nicht zur Literatursprache wurde », dans *La transizione dal latino alle lingue romanze : atti della tavola rotonda di linguistica storica (Università Ca' Foscari di Venezia, 14-15 giugno 1996)*, éd. József Herman, Tübingen, 1998, p. 27-40, ici p. 34.

[874] Que l'on songe à l'emploi du passé simple en français, compris de tous mais jamais employé dans la langue spontanée (c'est un exemple choisi par Kramer, *op. cit.*, p. 38). Que l'on songe même aux membres de la cour de France, qui ne parlaient pas non plus comme Bossuet dans ses oraisons !

neufs encore rares en latin mérovingien : on a remarqué à ce sujet les adverbes *(ex)inde* et *unde*. Il ne semble guère y avoir d'autres exemples dans les textes hagiographiques.

La reconfiguration de la langue s'articule à celle du récit.

5.2.2 Les aspects narratologiques

En des proportions certes variables, compte tenu du choix des extraits, ces aspects se retrouvent d'une *Vita* à l'autre.

Les textes carolingiens sont volontiers emphatiques. L'élément récurrent dans les trois réécritures est l'emploi du superlatif synthétique : cette forme « métastable » a l'avantage d'archaïser le texte sans le dénaturer. Les éléments statistiques présentés plus haut parlent d'eux-mêmes : cette forme augmente de 400 % dans la réécriture de Riquier, de 150 % dans celle de Bathilde, de 200 % dans celle de Walafrid, mais reste stable chez Wettinus qui fait figure d'exception. L'insistance sur les miracles ou les qualités du saint transparaît dans l'ajout d'épithètes : dans l'extrait n° 2 de sa *Vita*, Bathilde est présentée comme une sainte par le correcteur, et le paragraphe 2 qui est inséré apporte un commentaire lyrique sur le ton exclamatif. Chez Riquier, l'enfant sauvé n'est plus seulement *ridentem* mais *sanum et ridentem* (extrait n° 2).

Or, les historiens ont déjà prêté attention à la nature du culte des saints à l'époque mérovingienne : ce phénomène s'est développé en réponse à une demande populaire et a bénéficié de l'immense soutien du peuple. Quoique les débuts du contrôle ecclésiastique sur les reliques et les célébrations s'observent dès avant l'avènement de la nouvelle dynastie, on se souviendra que, durant la période mérovingienne, le culte des saints n'a jamais perdu de sa coloration fortement populaire[875]. Ainsi, on remarque le même contraste dans les trois réécritures, et dans celle de Riquier plus que toute autre : elles contribuent à établir une distance entre le public et le saint. Chez Riquier, l'épisode de la taupinière marque bien à quel point la sainteté carolingienne évolue vers de nouvelles normes : les détails concrets, tirés du quotidien, qui faisaient du saint un être humain très proche, disparaissent ; le miracle réaliste devient un miracle que seul le mystère de la foi peut concevoir. Le texte prend ainsi une dimension non plus concrète, proche et descriptive, mais abstraite, distante et plus subtilement édifiante. Le propos est hiératisé. Dans le premier extrait de la *Vita* de Gall, on a remarqué également que, comme dans la réécriture de Riquier, le texte de Wettinus raréfie les paroles au style direct du saint et supprime même une référence biblique jugée trop triviale.

[875] « The Merovingian cult of the saints was first and foremost a popular cultural phenomenon, which developed as a response to popular demand and with immense popular support. Although the beginning of ecclesiastical control over relics and celebrations can be observed, it is important to remember that during the Merovingian period, the cult of the saints never lost its unique popular tint », écrit Y. Hen, *Culture and religion in Merovingian Gaul, A.D. 481-751,* Leyde et New York, 1995, p. 120.

Ces remarques peuvent être mises en perspective avec une problématique développée à propos des reliques : les travaux menés par Thomas Head pour le diocèse d'Orléans montrent qu'à partir de l'époque carolingienne, les rapports très concrets, parfois tactiles, qu'entretiennent les fidèles avec elles, sont combattus par l'autorité épiscopale[876]. Cette mise à distance semble trouver des échos dans la liturgie et l'architecture : l'époque où ces évolutions interviennent coïncide avec l'apparition du chancel dans les églises, dont aucun témoignage archéologique n'apporte la preuve en Gaule avant le VIIIe siècle. Or, le chancel a pour vocation liturgique d'établir une séparation physique entre, d'un côté, la nef avec les fidèles, de l'autre, le chœur où se trouvent les clercs et les chantres. De plus, dans le cas de Riquier, on remarque avec intérêt une certaine concomitance entre la rédaction d'une nouvelle *Vita* et l'érection d'un nouveau monastère selon les critères architecturaux carolingiens : « L'abbaye de Centula/Saint-Riquier, bâtie de 790 à 799, réalise pleinement le but que s'était proposé Angilbert en la bâtissant : être un modèle pour son temps »[877]. Le chancel y était présent[878]. La visite de la cour en ce lieu à peine terminé a précipité la rédaction d'un texte qui fût en harmonie avec l'organisation de l'espace sacré. Peut-être y aurait-il encore à dire à ce sujet : le plan idéal de Saint-Gall a lui aussi été conçu avec un « chorus psallentium » séparé de la nef. Or, il a été conçu vers 820[879], comme la réécriture de Wettinus, peu après les conciles tenus à Aix-la-Chapelle en 817 et 818-819.

Chez Bathilde, l'origine aristocratique de la reine est forgée par le correcteur carolingien, visiblement soucieux de donner au texte un caractère exemplaire à l'usage de la noblesse. Les textes carolingiens, tant sur le fond que sur la forme, ne sont recevables que par un auditoire muni d'une instruction savante et à la foi nourrie. Compte tenu de la reconfiguration générale du message, il y a bien lieu de croire en un auditoire aristocratique, celui auquel s'adresseront bientôt les chansons de geste, peut-être dans la continuité du genre hagiographique[880].

Finalement, la réécriture ne consisterait-elle non pas à enterrer le texte mérovingien, mais à proposer un nouveau texte de référence ? Les prédicateurs carolingiens, rapidement confrontés à l'échec de la prédication *ad populum* en langue réformée, n'auraient-ils pas gardé pour leur public illettré les vieux textes finalement encore utiles ? Si les *Vitae* mérovingiennes ont été

[876] T. Head, *Hagiography and the cult of saints : the diocese of Orléans, 800-1200*, Cambridge, 1990, p. 112-113 et 165-169, cité par Y. Hen, *ibid.,* p. 119.

[877] Carol Heitz, *L'architecture religieuse carolingienne : les formes et leurs fonctions,* Paris, 1980, p. 51.

[878] *Id., Recherches sur les rapports entre architecture et liturgie à l'époque carolingienne,* Paris, 1963, p. 109.

[879] S'il n'a pas été réalisé, une église a en revanche été commencée en 830 (et finie en 867) par l'abbé Gozbert (*ibid.,* p. 222).

[880] « Quand au VIIIe siècle la genèse du genre littéraire *Vie de saint* s'est terminée sur un triomphe culturel, la place est faite pour le genre épique dont ces textes, parfois fort modestes, ont joué les préludes en construisant quelques-unes des briques primordiales qu'un des premiers monuments romans comme le *Poème de sant Léger* réemploie en faisant cette fois entendre la respiration de la langue des *chansons de geste* », écrit Michel Banniard, « Genèse du genre littéraire Vie de saint en Occident (IVe-Xe s.) », dans *Mélanges offerts à Xavier Ravier*, éd. Jean-Claude Bouvier, Jacques Gourc et François Pic, Toulouse, 2002, p. 409. La piste comparative ouverte ici est aussi ardue que passionnante.

recopiées quelque temps après les réformes carolingiennes[881], n'est-ce pas le signe que leur volume inférieur et leur teneur simple et terre-à-terre pouvaient faciliter le travail des prédicateurs, enjoints en 813 à *transferre in rusticam Romanam linguam* des textes qui, tels quels, ne servaient plus qu'à l'instruction des lettrés, c'est-à-dire des aristocrates et des princes dont ils avaient vocation à constituer des miroirs, au sens littéraire ?

[881] Une étude croisée des traditions manuscrites de *Vitae* mérovingiennes pourrait préciser la valeur de ces hypothèses.

QUATRIÈME PARTIE : CONFRONTATION DES DEUX CORPUS

1. Introduction

Cette ultime partie vise à confronter d'une manière synthétique les observations tirées de l'étude des deux corpus. En quoi la langue marque-t-elle une certaine différence entre les deux types de sources ? Quels sont les facteurs de convergence, de divergence, voire d'influence ? Ces questions impliquent une recherche croisée dans les différents registres de variations :

- diachronique : les évolutions se font-elles à la même vitesse ?
- diastratique : les niveaux de langage utilisés sont-ils les mêmes avant et après la réforme ?
- diaphasique : la situation d'énonciation implique-t-elle une forme particulière du discours ?

La confrontation implique de nombreux vis-à-vis synthétisés sous forme de tableaux, que l'on a essayé de dépasser par une représentation graphique qui permette une vue d'ensemble claire et dynamique.

2. Forces centrifuges et centripètes : rapports et apports

Le tableau suivant propose une confrontation de l'évolution d'un certain nombre de structures essentiellement morphologiques. On a respecté, pour les diplômes, une évolution en trois temps.

N.B. : dans les diplômes après 814, l'astérisque signale une forme uniquement présente dans le document n° 19.

Types		**Diplômes**			***Vitae***	
		Mé-rov.	**Carol.**		**Mé-rov.**	**Ca-rol.**
			751-814	**après 814**		
Graphie	tendance à être phonétique	++	+/-	-	+/-	-
	variable d'un lemme à l'autre, sans norme	+	-	--	+/-	--
	hypercorrections	+	+/-	-	+/-	-
Structures permanentes	passé synthétique (passé simple)	++	++		++	++
	indicatif imparfait	++	++		++	++
	subjonctif présent	+	+		+	+
	subjonctif plus-que-parfait	++	+		++	+
	à valeur de plus-que-parfait de l'indicatif (valeur transitoire, VIIe-VIIIe siècle)	++	++	--	--	--
	datif/génitif synthétique, pour les personnes	+	+		+/-	+
Epidictiques	fréquence de *ipse*	++	+	+/-	+	+/-
	fréquence cumulée de *is, ille, hic*	+	+		?	?

	fréquence de *idem*, *iamdictus, antefatus, predictus, memoratus, supra-/superscriptus*… réunis	+	+/-	+	+/-	+
Structures neuves	perfectum passif surcomposé	++	++	+/-	+	+/-
	nouveau subjonctif imparfait (*amavisset* > « amast »)	--	--	--*	+/-	-
	passif analytique à l'*imperfectum*	-	-	--	--	--
	passé analytique (passé dit composé)	--	--	--*	-	--
	nouveau futur du présent en {infinitif+*habeo*}	--	--		-	--
	nouveau futur de l'imparfait en {infinitif+*habebam*} (nouv. conditionnel)	--	--		-	--
	nouveau futur du parfait (futur antérieur)	--	--		--	--
	relatifs synthétiques au cas régime (*[ex]inde, unde*) / *[ex]inde* pronominal	-	+		-	-
	emploi modal de *debeo* (futur du passé et du présent)	+	+	+/-	-	--
	id sunt	-	+/-	--	--	--
	adverbes en {adjectif+*mente*}	--	--		-	-
	adverbes en {adjectif+*animo*}	--	-	--	-	-
Structures métastables	adverbes en *-iter*	-	+/-		+/-	+
	imparfait du *perfectum* (plus-que-parfait) à l'indicatif	-	-	+	+/-	+
	futur du *perfectum* (futur II), confondu avec le subjonctif du *perfectum*	+/-	-	+	?	?
	génitifs synthétiques en *-orum / -arum*	+	+	++	+(+)	+(+)
	superlatifs synthétiques en *-issim-*	--	+/-		-	+
	comparatifs synthétiques en *-ior-*	+/-	+/-	+	-	+/-
	datif/génitif synthétique, pour les choses	+	+	++	+	+
Structures évanescentes	génitifs singuliers en *-i* et en *-is,* pluriels en *-um*	+	+	++	+	+
	neutres pluriels en *-a*	+	+	++	+	+
	formes en *-ur* (passif synthétique / déponents)	+/-	+/-	++	+/-	+
	futur traditionnel (type *mittam / amabo*)	--	--		+	+
	gérondif/adjectif verbal	+/-	+/-	+	+/-	+
	imparfait du subjonctif	+/-	+/-	+	+	++
	perfectum passif composé	+/ -	+/-	+	+	+

	proposition infinitive	-	+/-	+	+/-	+
	participe futur	--	--	+/-	-	+/-
	infinitif parfait	++	++		+/-	+
	relatif de liaison	+/-	+/-	+	+/-	+
	ordre sujet-objet-verbe	++	++		+/-	+
	fréquence de la coordination des propositions par *et*	-	+/-	-	+	+/-
	hyperbate (topologie dispersée, cf. aussi *ita ut / ita… ut*)	-	-	+	+/-	++
	emploi de *uidelicet, scilicet*	--	--	+/-	-	+/-

Le tableau suivant, consacré aux diplômes, reprend seulement les éléments du tableau précédent où l'on constate des évolutions voire des ruptures sur la période.

N.B. :

- en jaune sont figurés les éléments qui gagnent en fréquence ou même apparaissent purement et simplement ;
- en vert les éléments qui perdent en fréquence, voire disparaissent ;
- en gras sont signalés les tendances affirmées (apparition/disparition d'éléments) ;
- les évolutions en dents de scie sont soulignées.

	Évolution à chaque étape	**Évolution définitive à partir de 751**	**Évolution seulement après 814**
Graphie	normalisation		
Épidictiques	*Ipse* diminue	La fréquence de *idem, iamdictus, antefatus, predictus, memoratus, supra-/ superscriptus…* réunis augmente	
Structures neuves	*Id sunt* augmente puis **disparaît**	Les relatifs synthétiques au cas régime (*[ex]inde, unde*) / *[ex]inde* pronominal augmentent	**Le passif analytique à l'*imperfectum* disparaît**
			L'emploi modal de *debeo* diminue
Structures permanentes		Le subjonctif plus-que-parfait diminue	**Le plus-que-parfait du subj. à valeur de plus-que-parfait de l'indicatif disparaît**
			Le perfectum passif surcomposé diminue

Structures métastables	Le futur II diminue puis augmente	Les superlatifs synthétiques en *-issim-* augmentent	L'imparfait du *perfectum* (plus-que-parfait) à l'indicatif augmente
			Les génitifs synthétiques en *-oro-* augmentent
			Les comparatifs synthétique en *-ior-* augmentent
Structures évanescentes	La proposition infinitive augmente	Les adverbes en *-iter* augmentent	Les génitifs singuliers en *-i* et en *-is,* pluriels en *-um* augmentent
			Le gérondif/adjectif verbal augmentent
			L'imparfait du subjonctif augmentent
			Le *perfectum* passif composé augmente
			Le participe futur apparaît
			Le relatif de liaison augmente
Autres	La coordination par *et* augmente puis diminue		L'hyperbate augmente
			Le datif/génitif synthétique pour les choses augmente
			***Uidelicet et scilicet* apparaissent**

Le tableau se lit dans deux sens. Voici les lignes de force les plus saillantes.

Horizontalement :

- la graphie évolue pendant toute la période vers une meilleure normalisation ;
- lorsqu'une structure neuve augmente de fréquence, c'est dès 751 ; inversement, lorsqu'elle disparaît ou diminue, c'est après 814 ;
- il n'y a pas de structure permanente qui gagne en fréquence, mais seulement de rares cas particuliers qui décroissent ;
- les structures métastables et évanescentes, lorsque leur fréquence dans les textes évolue, ne font qu'augmenter, et cette augmentation, comme on l'observe pour les hyperbates et l'emploi de *uidelicet/scilicet*, n'est massive qu'à partir de 814.

Verticalement :

- de rares traits connaissent une évolution régulière sur toute la période. Il s'agit, outre la normalisation de la graphie, de la diminution de *ipse* et de l'augmentation de la proposition infinitive ;

- exception faite de la fréquence de *ipse* et, dans une moindre mesure, du plus-que-parfait du subjonctif, les évolutions définitives à partir de 751 ne consistent pas tant à freiner l'évolution de la langue qu'à la masquer, non seulement par la normalisation de la graphie mais surtout par la multiplication d'éléments anciens jusque-là très rares. On remarque en parallèle la croissance (discrète) de structures nouvelles comme *id sunt* et *unde/exinde* ;

- c'est après 814 que les structures nouvelles (ou les structures permanentes dont le sens est neuf, comme *amasset* pour *amaret*) diminuent sensiblement ou disparaissent, tandis que les structures métastables ou évanescentes retrouvent la fréquence élevée qu'elles avaient perdu depuis le milieu du VIIe siècle (le diplôme n° 2 offre déjà un décalage net sur ce plan avec le diplôme n° 1).

Cette description s'articule avec le tableau qui commence p. 280, où est détaillée la répartition des éléments en fonction des niveaux. La plupart des éléments fréquents seulement dans les niveaux 4 et 5 n'apparaissent qu'à partir de 814, au moment où ces niveaux deviennent usuels dans les textes (mais pas exclusifs), à l'exception du diplôme n° 19.

Dit plus simplement, on observe un saupoudrage d'éléments de latinité ancienne sous Pépin III et Charlemagne, jusque dans le niveau 2, jusque-là inusité. C'est l'uniformisation (d'ailleurs imparfaite) de la graphie qui seule peut donner l'impression d'unité : on y reviendra plus bas, avec un tableau sur cette question.

Il paraît utile de regrouper les forces d'uniformisation ou de différenciation de la langue des deux corpus, en tenant compte de la chronologie. Le tableau ci-dessous dégage la typologie suivante :

- évolutions divergentes : nouvelles différences apparues à l'époque carolingienne ;
- évolutions convergentes : effacement des différences mérovingiennes ;
- **évolutions qui inversent les différences ;**

- évolutions parallèles :	{	- qui maintiennent les différences d'époque mérovingienne ; - qui prolongent l'absence de différence ;

	Différences entre les deux corpus à l'époque mérovingienne[882]	**Points commun avec *Vitae* dans l'évolution de la langue (prise à partir de 814 pour les diplômes)**	**Différences après l'évolution**
Structures permanentes	- les *Vitae* mérovingiennes semblent ignorer le subjonctif plus-que-parfait à valeur de plus-que-parfait de l'indicatif	- tendance générale au retour au sens traditionnel du subjonctif plus-que-parfait	
	- inversement, les diplômes ignorent le subjonctif plus-que-parfait à valeur de subjonctif imparfait roman		- le subjonctif plus-que-parfait à valeur de subjonctif imparfait roman se maintient encore de çà et là dans les *Vitae*
	- le *perfectum* passif surcomposé est plus fréquent dans les diplômes	- baisse du surcomposé	
Épidictiques	- *ipse* est plus fréquent dans les diplômes	- baisse de *ipse*	
	- *idem*, *iamdictus, antefatus, predictus, memoratus, supra-/superscriptus*… réunis	- augmentation de la fréquence de *idem*, *iamdictus, antefatus, predictus, memoratus, supra-/superscriptus*… réunis	
Structures neuves	- l'emploi modal de *debeo* (futur du passé et du présent) est plus fréquent dans les diplômes	- baisse de l'emploi modal de *debeo* (futur du passé et du présent)	- l'emploi modal de *debeo* est encore fréquent dans les diplômes
	- les adverbes en *-mente* et en adj. + *animo* sont absents des diplômes		**- les adverbes en *-mente* et en adj. + *animo* sont plus fréquents dans les *Vitae***
	- *id sunt* est absent des *Vitae*		

[882] Ont été exclues du commentaire les différences liées au datif/génitif synthétique et celles liées aux génitifs synthétiques en *-oro-,* formes pour lesquelles on aurait besoin de données statistiques précises.

			- les relatifs synthétiques au cas régime (*[ex]inde, unde*) / *[ex]inde* pronominal sont sensiblement plus fréquents dans les diplômes
	- le passé analytique (passé dit composé), est un peu plus présent dans les *Vitae* - de même le nouveau futur du présent en infinitif + *habeo* - de même le nouveau futur de l'imparfait en infinitif + *habebam* (nouv. conditionnel)		
	- le passif analytique à l'*imperfectum* est un peu plus présent dans les diplômes		
Str. anc.	- les adverbes en *-iter* sont plus fréquents dans les diplômes	- augmentation des adverbes en *-iter*	
Structures métastables	- l'imparfait du *perfectum* (plus-que-parfait) à l'indicatif est plus fréquent dans les *Vitae*	- augmentation de l'imparfait du *perfectum* (plus-que-parfait) à l'indicatif	
	- les superlatifs synthétiques en *-issim-* sont plus fréquents dans les *Vitae*	- augmentation des superlatifs synthétiques en *-issim-*	- les superlatifs synthétiques en *-issim-* sont plus nombreux dans les *Vitae*
	- les comparatifs synthétiques en *-ior-* sont plus rares dans les *Vitae*	- augmentation des comparatifs synthétiques en *-ior-*	- les comparatifs synthétiques en *-ior-* sont plus fréquents dans les diplômes
s évanesce		- augmentation des formes en *-ur* (passif synthétique / déponents)	- les formes en *-ur* semblent plus fréquentes dans les diplômes
	- Absence de futur du présent dans les		- le futur est absent des diplômes

	diplômes (lié au type de contenu)		
	- imparfait du subjonctif est plus fréquent dans les *Vitae*	- augmentation de l'imparfait du subjonctif	- l'imparfait du subjonctif est plus fréquent dans les *Vitae*
	- le participe futur est absent des diplômes	- augmentation/apparition du participe futur	
	- l'infinitif parfait est plus fréquent dans les diplômes		- l'infinitif parfait est plus fréquent dans les diplômes
	- la proposition infinitive est plus fréquente dans les *Vitae*	- augmentation de la proposition infinitive	
	- le *perfectum* passif composé est plus fréquent dans les *Vitae*		
		- augmentation du gérondif/adjectif verbal	
		- augmentation du relatif de liaison	
Autres	- l'hyperbate est plus fréquente dans les *Vitae*	- augmentation des hyperbates	- les hyperbates sont plus fréquentes dans les *Vitae*
	- *uidelicet* et *scilicet* n'apparaissent pas dans les diplômes	- emploi de *uidelicet/scilicet*	
	- l'ordre sujet-objet-verbe est plus fréquent dans les diplômes		- l'ordre sujet-objet-verbe est plus fréquent dans les diplômes
	- la coordination par *et* est plus fréquente dans les *Vitae*		- les coordinations de propositions par et sont plus fréquentes dans les *Vitae*
	- graphie moins polymorphe dans les *Vitae* (mais peut-être phénomène d'illusion)	- amélioration de la graphie	

Les épidictiques connaissent une évolution parallèle : sur ce point, le style diplomatique semble influencer sensiblement les *Vitae* carolingiennes.

Les évolutions convergentes sont fréquentes ; quand elles sont parallèles, c'est en général qu'elles maintiennent les différences initiales.

Les nouvelles différences observables pour l'époque carolingienne sont donc rares. Elles s'observent surtout au niveau des structures neuves, et sont mineures pour les structures métastables et évanescentes.

Globalement, les deux corpus évoluent dans le sens d'une plus grande proximité linguistique. La langue des diplômes royaux et des réécritures hagiographiques est plus unie à l'époque carolingienne que précédemment, car, en réalité, s'il subsiste des différences, ces dernières sont simplement liées au contenu des deux sources, d'usages éloignés. Ainsi, le futur du présent n'a pas sa place dans les diplômes qui relatent un fait passé, et dont la nature formulaire explique la prédominance de l'ordre sujet-objet-verbe ou encore la fréquence de l'infinitif parfait.

Finalement, on observe que la langue hagiographique mérovingienne, qui peut varier très sensiblement d'une *Vita* à l'autre, est capable des mêmes fluctuations que les diplômes. La différence est nette entre celle de Bathilde et celle de Riquier. Le niveau moyen des diplômes mérovingiens se situe entre ces deux extrêmes hagiographiques ; il est difficile de préciser les aspects qui différencieraient nettement les structures linguistiques des deux corpus. Toutefois, il semble que la morphologie verbale, à travers les formes du passif synthétique et de l'imparfait du subjonctif traditionnel, révèle une évolution plus rapide dans les diplômes mérovingiens, où ces formes n'apparaissent plus que dans des usages formulaires, alors que leur champ d'emploi est plus large dans les *Vitae*.

Mis à part les usages strictement liés à la nature même des textes, qu'est-ce qui explique alors les quelques différences entre les deux corpus jusqu'à la fin du VIIIe siècle ? Certes, la *Vita Richarii* présente, à l'instar des diplômes n°s 8-11, 9, 10 et 12, des incursions vers le niveau 2. Mais une différence de taille doit être prise en compte : les diplômes qui atteignent pleinement le niveau 2 sont majoritairement écrits dans ce niveau-là. Les fluctuations remarquées sont en effet liées à l'archaïsme des formules liminaires indispensables. Inversement, si l'on considère l'ensemble de la *Vita Richarii,* et non pas comme ici les passages les plus protoromans, c'est le niveau 2 qui apparaît quantitativement minoritaire, l'ensemble étant d'un niveau linguistique en décalage (même relatif) par rapport aux compétences actives des auditeurs. Il emploierait ainsi des formes sorties de la parole, mais recevables. Une interprétation sociolinguistique peut être proposée : si, comme on l'a vu dans la partie précédente[883], la langue des *Vitae* reflète l'état (de plus en plus faussé) des compétences passives en latin tardif des masses illettrées, celle des diplômes royaux reflète les compétences actives de l'acrolecte roman pratiqué par l'aristocratie neustrienne : c'est

[883] Page 388.

peut-être cela qui explique l'absence de *apud* au sens de *cum* dans les *Vitae*, ou encore la présence d'idiomatismes, comme *sua mano quarta*[884] qui se retrouvent typiquement dans la littérature d'oïl du XIIe siècle. Cette interprétation est un élément supplémentaire qui permet de comprendre le caractère particulièrement évolutif de la langue des diplômes jusqu'au milieu du règne de Charlemagne au moins. Les fluctuations observées de part et d'autres montrent certes une proximité diastratique, mais, en réalité, la situation diaphasique des deux types de sources est différente avant la réforme carolingienne. Cette dernière parvient presque, avec un contretemps pour les diplômes, à effacer les variations diaphasiques dans le cas des *Vitae* et des diplômes royaux[885]. Mais l'efficacité de la réforme est nettement plus contestable sur le plan diastratique, car les fluctuations sont encore présentes au milieu du IXe siècle, pour ne pas dire accrues.

3. Vers une modélisation d'ensemble

Ces fluctuations constatées dans le cadre nécessairement réducteur d'une typologie peuvent être mises en perspective pour les deux corpus. Plutôt que de partir du niveau 1 pour aller vers le niveau 5, on peut faire l'inverse afin de suivre l'évolution des structures latines telles que reflétées dans les textes :

Niveau 5 :

Vita Galli (par Wettinus), extrait n° 2, § 6-7	Diplômes n°s 17-18 (845), § 1
Sed miro arbitris poli iudicio, igne extincto, cum priores sedes gyrarentur, pallula una cum cera in cineribus inlesa reperta est, in quibus nec minimum quid ignis obsorbere ausus est, inaudito modo resistente cera incendio, quousque cremaretur in sancti Galli seruitio. Miraculum multis notum est, cum laus Christi in populis dilatata est.	Cum ea quae fidelibus nostris munificentia liberalitatis nostrae largimur, quae etiam ipsi ob amorem Dei sanctorum reuerentiae et seruorum Christi utilitatibus tradere procurant, nostrae auctoritatis precepto secundum eorum petitionem ad deuotionem ipsorum confirmare satagimus, christianorum regum consuetudinem exercemus.

[884] Diplôme n° 3, p. 165.

[885] La variété des textes administratifs moins formels que les diplômes étudiés ici montre que la variation diaphasique est même accrue par ailleurs.

Niveau 4 :

Vita Balthildis I[a], extrait n° 3, § 6	Diplôme n° 7 (716), § 1
Qui dum ad locum sacri sepulchri sotiorum manibus delatus fuisset atque in pauimentum proiectus uelud semiuiuus, conterritusque diuino pauore, ilico seuissimus demon obriguit atque conticuit, et diuina uirtute protinus fugatus, ab eo discessit. Et protinus erigens se puer atque consignans et Deo gratias agens, incolomis ad suos atque sobrius reuertitur.	Cum in nostra uel procerum nostrorum presenciae, Conpendio, in palacio nostro, homo alicus, nomine Friulfus, uenerabeli uiro Martino, preposito de baseleca peculiaris patronis nostri sancte Dionisii, interpelauit dum dicerit eu quod porcione sua, de parte socero suo, Edrone quondam, in loco noncopante Superiore Baciuo, ad eo[886] ligebus peruenire deburat, ei malo ordine contradicerit uel post se retenirit.

Niveau 3 :

Vita Richarii I[a], extrait n° 1, § 1	Diplôme n° 3 (693), § 7
Christo protegente et mente iubante, de uita quondam sancti, qui nuper in gente sub rege Dagoberto ex pago Pontiuo et Centulo uico confessorque Christi, Richarius miles Christi, sacerdotale decus fungebat ; qui letus confessor fuit in saeculum, magnum promeruit merito, quem ex uoto et animo conscribere curabo ; et si non multa quae Deus per ipsum fecit, uel pauca quae dedici per Dei adiutorium conscribere curaui.	Proinde nos taliter una cum nostris procerebus constetit decriuisse : ut dum inluster uir Ermenricus, optimatis noster, testimuniauit quod ac causa taliter acta fuisset denoscitur, iobimus ut memoratus Haino abba, ipsa porcione in suprascripto loco Hosdinio, cum illas eclisias, contra ipso Botthario clirico, quicquid antedictus genetur suos Ibbo in iamdicto loco tenuit uel moriens dereliquid, omne tempore habiat euindecatum.

Niveau 2 :

Vita Richarii I[a], extrait n° 3, §§ 2-4	Diplôme n° 12 (775), § 4
Querebant in prope in ipso pago	Sed ipse Folradus abba de presente adstabat

[886] = ad se

Pontiuo in Crisciacense foreste, ubi construxerunt tegurium uile satis et paruo nec de ligno cooperto, nisi de rauso exiguo ; ubi aquam inuenerunt prope de loco Argubio. Nam de ipso secreto Mauronto erat iniquo, propter quod illa forestis ad regis letitiam erat censita et ipsius Mauronto erat commendata. Non multa bonuaria consignauit in ipsa haria, nisi bina uel terna circa unam cisternam.

et taliter dedit in respunsis quod ipso Placicio monasthyrio post se ad parte sancti Dionisii numquam reteniat malo ordine iniuste, pro eo quod dixet quod francus homo, nomine Hagadeus, ipso monasthyrio Placicio ad monasthyrio sancti Dionisii manus potestatiuas per suum strumentum condonasset et per ipsa tradicione plus obtingit ipsae monasthyrius Placicius ad casa sancti Deonisii ad habire quam ipsius Herchenrado episcopo ad parte sancti Marie et sancti Stephani et sancti Germani ad reddere.

Une représentation graphique des fluctuations est-elle possible ? Les spécialistes s'y sont déjà essayés.

a) Ernst Pulgram a ainsi proposé, en 1950, le modèle suivant[887] :

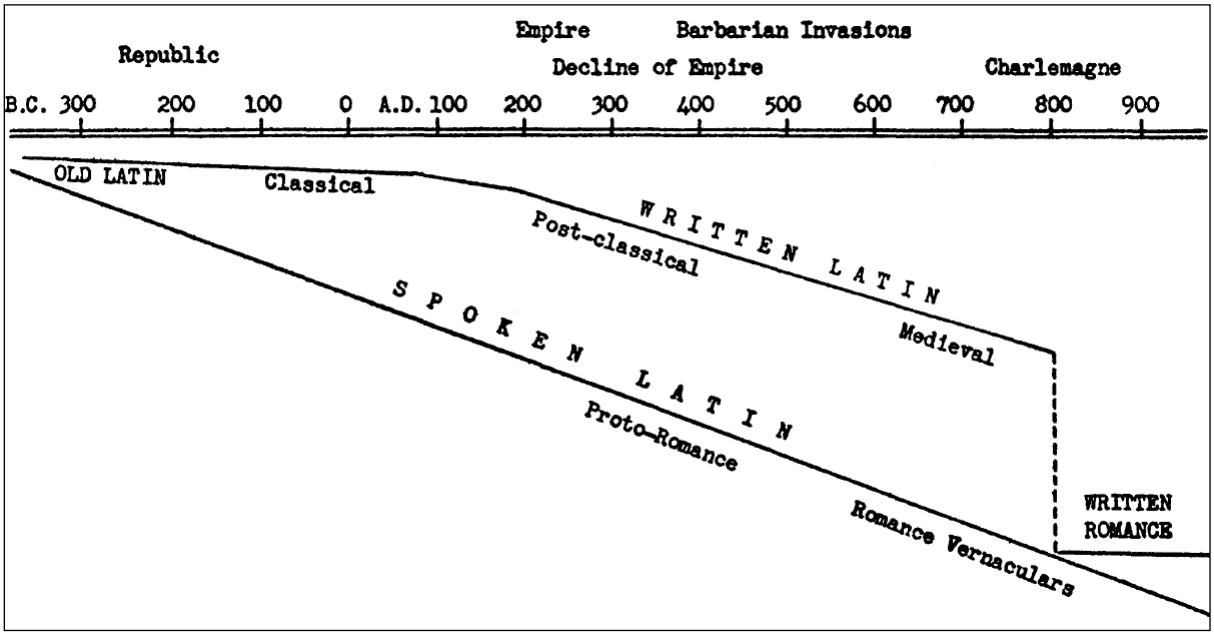

[887] Ernst Pulgram, « Spoken and written language », dans *Language. Journal of the Linguistic Society of America,* t. 26, 1950, p. 462.

Le graphique représente la langue écrite et la langue orale comme deux entités séparées correspondant chacune à une courbe. Celle de la langue orale évolue linéairement, tandis que celle de la langue écrite suit une évolution de plus en plus rapide qui freine (sans l'arrêter) le creusement de l'écart constaté depuis toujours avec l'oralité. Comme on le voit, jusqu'à Charlemagne, la langue écrite se sépare sans cesse de la langue orale. Puis l'auteur arrête la courbe du *latin* écrit à ce moment-là, pour faire débuter celle de la *langue romane,* parlée déjà depuis le VIIe siècle (*« romance vernaculars »*), et désormais écrite. Le segment en pointillés marque l'écart entre ces deux langues vers l'an 800. La mise par écrit des langues romanes entraîne un nouveau processus d'éloignement de la langue naturelle avec sa représentation écrite.

Un tel schéma avait le mérite, pour l'époque, de proposer une représentation scientifique de la langue, mais, au regard des progrès de la linguistique, on peut y observer aujourd'hui deux vices majeurs[888] :

1° la langue latine n'est pas représentée comme un tout mais selon une dualité traditionnelle latin écrit/latin oral ; des étages intermédiaires qui permettraient de relier les deux courbes au sein d'un seul et même système dont elles ne constitueraient que les extrêmes (disons des « pôles ») font défaut et laissent la place à un vide ;

2° la tendance des deux courbes, probablement sous-tendue par un déterminisme défavorable tout aussi admis à l'époque, est systématiquement descendante.

b) Walter Berschin proposait une modélisation plus riche en 1986[889] :

[888] D'autres critiques, qui dépassent notre propos, ont déjà été formulées par Giovanni Polara, dans « Problemi di ortografia e di interpunzione nei testi latini di età carolina », dans *Grafia e interpunzione del latino nel Medioevo (Roma, sept. 1984)*, éd. Alfonso Maieru, Rome, 1987, p. 33-34.

[889] W. Berschin, *Biographie und Epochenstil im lateinischen Mittelalter*, Stuttgart, t. 3 : *Karolingische Biographie, 750-920,* 1991, p. 148.

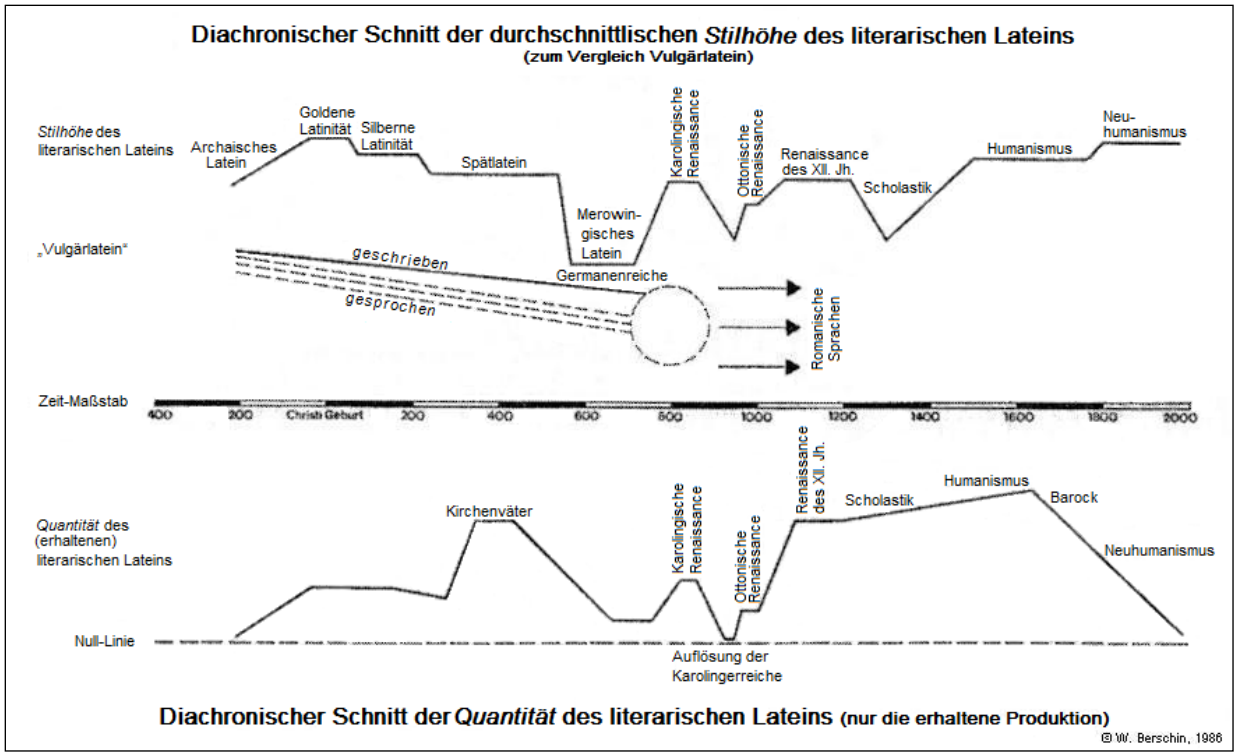

Le graphique propose une double modélisation diachronique : en haut, les fluctuations stylistiques du latin littéraire ; en bas, les fluctuations dans le volume de textes produits. Cette dernière modélisation, trop soumise aux aléas d'une tradition textuelle parfois très fallacieuse, ne sera pas discutée en tant que telle : on remarquera seulement la symétrie qui entretient une correspondance étroite entre la chute du niveau de la latinité mérovingienne et celle de la production littéraire, qui, à l'inverse, se relèvent brusquement toutes deux après 750[890].

La représentation du « latin vulgaire » reçoit une nuance appréciable, puisque celui-ci peut être écrit (et donc attesté) ou seulement parlé (non attesté, comme l'indique l'usage d'une ligne discontinue). Mais, ici aussi, il apparaît séparé du latin littéraire dont le « niveau stylistique » (« Stilhöhe ») se rapproche plus que jamais de l'oralité, sans pour autant même l'effleurer. De plus, ce « latin vulgaire », comme dans le graphique de Pulgram, est représenté en évolution linéaire, donc constante, sans temps forts.

La courbe du latin littéraire ne semble représenter que l'évolution du niveau maximal observé pour chaque période : c'est faire abstraction, d'une part, de l'existence de niveaux de langue au sein même d'une langue « littéraire » que l'on aurait tort d'opposer à (et donc de séparer de) la langue « vulgaire », d'autre part de leur articulation. En gros, on pourrait ici tout au plus distinguer, jusqu'à Charlemagne, trois niveaux décroissants : le latin écrit littéraire, puis le latin écrit vulgaire, puis le latin vulgaire non attesté à l'écrit. Puis, à partir de la renaissance

[890] « Wie ein Phönix aus der Asche zu einem steilen Höhenflug », écrit Hans-Henning Kortüm, dans « Le style – c'est l'époque ? Urteile über das „Merowingerlatein" in Vergangenheit und Gegenwart », dans *Archiv für Diplomatik,* n° 51, 2005, p. 33 (voir jusqu'à la p. 35 pour la critique de ce schéma).

carolingienne, une dualité latin/langues romanes, entités toutes deux écrites selon un système graphique propre.

Enfin, on regrette bien sûr l'absence de données extraites des textes « diplomatiques » où l'effort stylistico-pragmatique est pourtant tout aussi bien présent.

c) Le présent travail s'est efforcé, pour la période des VIIe-IXe siècles, de dégager des niveaux de latinité et de montrer leur représentation et leur articulation dans les textes : il en est apparu des fluctuations de niveaux entre le pôle latin et le pôle roman, la langue formant un ensemble de plus en plus complexe avant que ne se consacre, dans la conscience des locuteurs lettrés, l'idée de deux langues redevables d'un système graphique propre à chacune, l'une naturelle et l'autre savante. Cette conscience commence à peine à se développer au IXe siècle.

Le graphique suivant tente de synthétiser les conclusions de la présente étude à travers la modélisation sociolinguistique adoptée :

TSVP

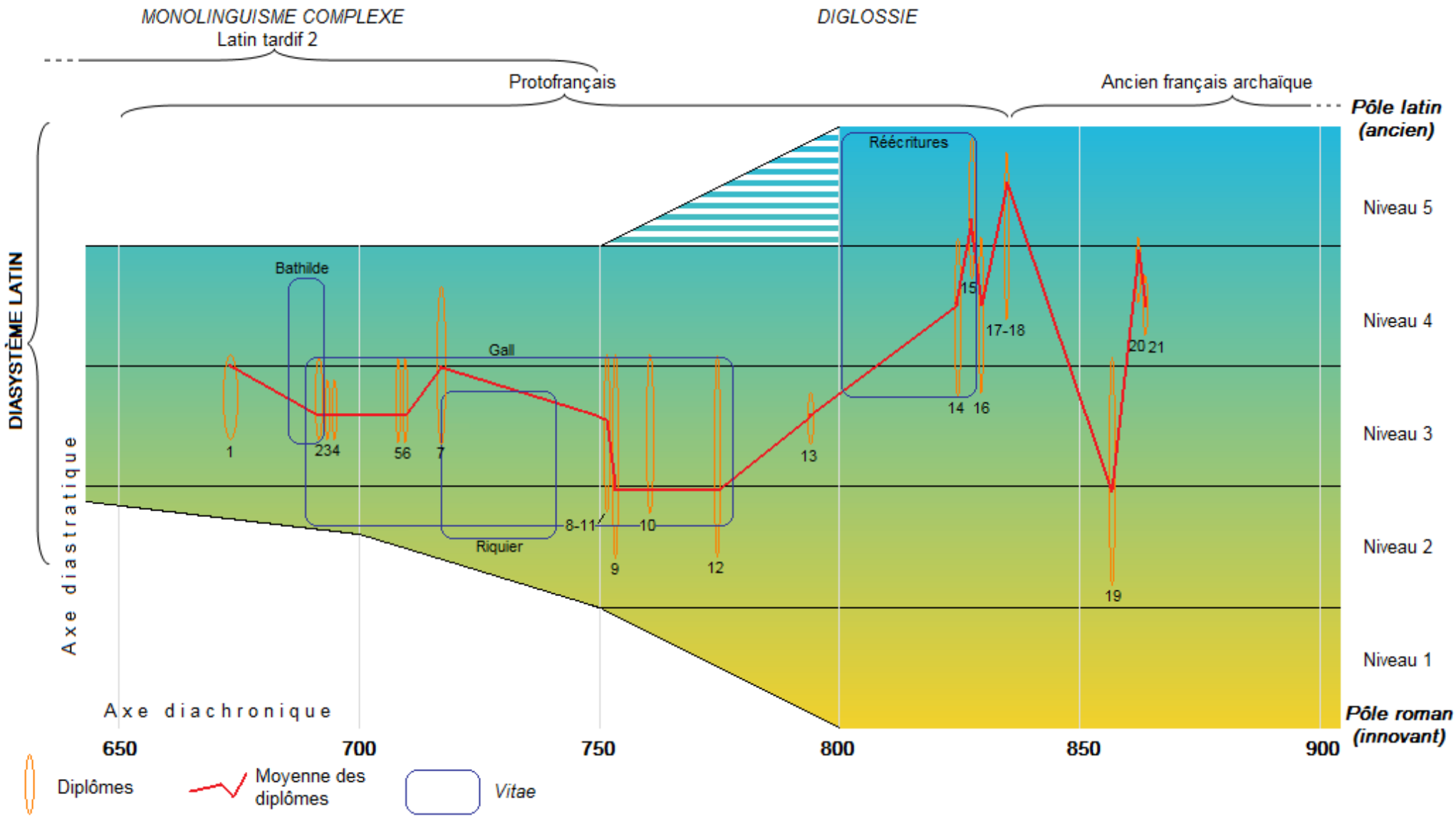

Modélisation graphique des fluctuations du corpus

Une telle modélisation de la langue écrite ne saurait se prétendre ni parfaite, ni définitive : elle appellera de nécessaires ajustements.

Il convient de préciser d'emblée ce que signifie la « moyenne des diplômes ». Étant donné leur taille réduite, on a pu compter, dans le tableau de la p. 278, le nombre de paragraphes de chaque texte et établir dans quel niveau se situe la majorité d'entre eux. Par exemple, pour le diplôme n° 10, sur 10 paragraphes, sept appartiennent au niveau 2-3, deux au niveau 3, et un seul au niveau 3-4. La fluctuation va donc de 2-3 à 3-4, avec un « centre de gravité » situé aux niveaux 2-3, où passe donc la courbe de moyenne.

Par ailleurs, la zone bleue qui délimite le champ linguistique des *Vitae* varie en largeur selon le degré de précision de la datation : cela explique la largeur du champ de la *Vita Galli,* qui aurait été écrite en trois étapes.

En ordonnées, l'« axe diastratique » schématise les niveaux qui permettent de passer insensiblement du pôle latin au pôle roman. Le mouvement naturel de la langue élargit le diasystème latin en direction du pôle roman : cette évolution se précipite vers 650, lorsque la communication verticale entre dans une période critique. Cela a été précisé en abscisses, où l'axe temporel est surmonté des grandes étapes du *continuum* langagier. L'évolution de la langue naturelle est exponentielle : c'est pour cela que le trait inférieur n'est pas une droite, mais une courbe qui plonge de plus en plus nettement. De la sorte, si l'on choisit, comme on l'a fait, de découper le diasystème carolingien en cinq niveaux, on doit admettre l'existence de plus en plus nette du niveau 2 (protoroman) à l'époque mérovingienne, et l'apparition d'un niveau encore plus innovant (niveau 1) à partir de l'époque carolingienne. Ce niveau 1 n'est illustré par aucun des textes du présent corpus, mais il a été remarqué par Michel Banniard dans d'autres types de textes (cf. annexe n° 7). La présence du niveau 1, décelable au moment où (ré)apparaît le niveau 5, implique une dilatation rapide du diasystème, dilatation qui explique la difficulté accrue lorsque l'on veut passer d'un extrême à l'autre. En fait, les deux strates inférieures (niveaux 1 et 2), évolutives, sont en train de se détacher des deux strates supérieures (niveaux 4 et 5), tandis que le lien est de plus en plus artificiellement maintenu par le niveau 3, dont la structure est mi-romane, mi-latine. Ce niveau 3 est une sorte d'acrolecte roman. C'est ce niveau que les textes privilégient souvent, car il correspond bien au compromis langagier auquel semblent se prêter les élites carolingiennes dans les situations ritualisées des procès ou autres moments « officiels ».

Pour ces élites plus ou moins familiarisées avec la langue savante, le latin peut encore former un tout. Si la langue n'avait pas gagné le niveau 5, si les niveaux inférieurs avaient évolué sans élargissement du diasystème au niveau du pôle latin, la langue évolutive aurait pu garder l'appellation de « latin » en restant, à côté du germanique la seule langue d'usage. Mais une telle évolution n'a pas eu lieu, à cause des enjeux politiques de l'écrit : il fallait au territoire dilaté des souverains francs un système graphique normé qui se situe au-dessus des dialectes romans alors émergeants, tout comme le souverain franc, qui légiférait par écrit, devait être le référent commun situé au-dessus de la variété des peuples gouvernés. Or, une seule norme graphique était

disponible : la norme ancienne, prestigieuse, et bien mieux cultivée hors des pays francs qu'à l'intérieur[891]. Il était plus commode de prendre cette norme déjà définie que d'inventer une nouvelle norme que les lettrés mérovingiens semblaient chercher individuellement, en fonction des réalités de leur environnement immédiat et sans se soucier de leur réceptibilité par leurs homologues d'Italie ou d'Irlande[892].

Trouver une norme nouvelle graphique qui fût conforme aux *realia* de cet immense Empire était inconciliable avec une politique unitaire. *Cette*, et même *ces* normes nouvelles n'apparaîtront que par la suite, et lentement, sous l'effet de tentatives isolées qui prendront corps plus ou moins tard selon les régions. L'émergence des littératures romanes est au moins liée à la fragmentation politique de l'âge féodal, à la différenciation toujours plus nette des dialectes romans, et à l'apparition d'une élite laïque consciente de son identité et soucieuse de produire ses propres œuvres culturelles.

En attendant, les progrès lents de la norme graphique traditionnelle ont servi à masquer d'un vernis latin à vocation unitaire des textes de la pratique écrits dans des structures langagières qui ont continué à évoluer jusqu'en plein règne de Charlemagne.

En haut de l'échelle, et dans un mouvement artificiel de la langue, apparaît brusquement entre 750 et 800 le niveau 5, strate langagière qui correspond au latin rhétorique de l'époque patristique. Le schéma marque en traits interrompus le demi-siècle où se situe l'apparition de ce niveau, dont on peut supposer qu'elle correspond à l'arrivée d'Alcuin à la cour franque en 782, sans en savoir plus pour l'instant sur la rapidité de sa diffusion. Les textes du corpus sont trop peu nombreux pour se faire une idée précise sur ce point : le premier texte à illustrer ici le niveau 5 est la réécriture par Alcuin de la *Vita Richarii*, en 800. Ce niveau savant apparaît en une seconde étape, après les premiers efforts de retour à une norme graphique : les lettrés, menés par Alcuin, prolongent le mouvement de retour à la correction en lui donnant non plus une dimension administrativement utilitaire, mais une dimension d'apparat. Ils se mettent à travailler la langue en profondeur et à recréer un langage latin très savant, idéalement voué à tout chrétien, mais pratiquement réservé à une élite visiblement beaucoup plus consciente de son identité sociale, et par conséquent soucieuse de distinguer nettement sa place au sein de l'espace social. L'écart langagier se creuse ainsi que l'écart social. Autrement dit, la langue, comme la société, se dilate pour mieux se structurer : « L'on peut affirmer, écrit Régine Le Jan, qu'au IXe siècle, la culture écrite était un élément de reconnaissance entre les élites dirigeantes du royaume carolingien et

[891] Cf. Michel Sot, « La première renaissance carolingienne : échanges d'hommes, d'ouvrages et de savoirs », dans *Les échanges culturels au moyen âge, XXIIe congrès de la Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public (université du littoral-côte d'Opale, juin 2001),* Paris, 2002, p. 23-40.

[892] « … nel latino dei merovingi *vidi* poteva significare *vitae, se* poteva stare al posto di *si,* di *sed* o di *sit,* mentre la caduta delle parti desinenziali nella pronunzia corrente ne comportava l'indiscriminata intercambiabilità nella scrittura : testi così ambigui rischiavano di impedire, o almeno di falsare, la trasmissione delle informazioni e delle disposizioni fra la periferia e il centro dello stato, e di compromettere le iniziative connesse con il complesso quadro di riforme progettato dalla corte », écrit très justement Giovanni Polara dans son article « Problemi di ortografia e di interpunzione nei testi latini di età carolina », publié dans *Grafia e interpunzione del latino nel Medioevo (Roma, sept. 1984)*, éd. Alfonso Maieru, Rome, 1987, p. 31.

qu'elle servait à distinguer les plus puissants, ecclésiastiques mais aussi laïques, accentuant ainsi la hiérarchisation de la société[893]. »

Cette modélisation, étant partie de la modélisation en 5 niveaux proposée pour l'époque carolingienne, a dû être adaptée à l'époque mérovingienne tardive, dans laquelle, ainsi, seuls trois niveaux apparaissent : le 4, le 3 et le 2. Pour ne pas prêter à confusion avec les niveaux carolingiens, on a évité de leur donner un numéro de 1 à 3. Ces trois niveaux n'interdisent pas une modélisation en quatre, comme l'avait proposée Francesco Sabatini[894], mais le maintien d'un tel nombre aurait nécessité de modifier la modélisation carolingienne (en 6 ou 7 niveaux). L'on a préservé cette dernière, car elle a l'avantage de partir des textes, et non de considérations plus théoriques (qui plus est sous-tendues par un modèle diglossique) sur la communication. Cependant, à y regarder de plus près, la modélisation de Sabatini place les zones 2 et 3 sur le même plan diastratique, ce qui la rapproche de la nôtre.

La modélisation proposée dans la présente étude gagnerait bien entendu à être prolongée vers l'amont et l'aval langagier, pour mieux saisir le mouvement de la langue sur le long terme. Il serait également utile d'y introduire une courbe qui situe les compétences passives des illettrés et une autre qui fasse de même pour les compétences actives. Enfin, une perspective globale sur les types de textes disponibles hérités de l'époque permettrait de placer ces derniers dans le schéma de manière à évaluer leur niveau de langue : il est évident que tout cela offre de belles perspectives qui dépassent le cadre que l'on s'est imparti ici.

Aux questions posées, le schéma donne des réponses simplifiées : le *continuum* langagier est une réalité qui se perçoit bien mieux dans les diplômes que dans les *Vitae*. Les diplômes sont en effet la preuve que l'écrit suivait d'assez près l'évolution de l'oralité acrolectale, comme cela se voit massivement jusqu'en plein milieu du règne de Charlemagne, et seulement par exception à partir de Louis le Pieux. Le fossé chronologique qui sépare une *Vita* mérovingienne de sa réécriture ne permet pas de saisir cette évolution : avec le recul désormais possible, il semble effectivement plus plausible de situer le texte de la *Vita Richarii I*^{a} plutôt vers le milieu du VIIIe siècle qu'à la fin du VIIe. La question des trois étapes de rédaction de la *Vita Galli I*^{a} et de leur datation pourrait ainsi voir s'ouvrir des pistes méthodologiques supplémentaires, cherchées depuis longtemps[895].

[893] R. Le Jan, *La société du haut Moyen Âge, VIe-IXe siècle,* Paris, 2003, p. 169.

[894] F. Sabatini, « Dalla 'scripta latina rustica' alle 'scriptae' romanze », dans *Studi medievali,* n° 9, 1968, p. 320-358. Cf. p. 105 de cette étude.

[895] La datation des textes mérovingiens est une difficulté traditionnelle. Déjà, pour sujet du prix Bordin à décerner en 1869, l'Académie des inscriptions avait proposé le sujet suivant : « Faire connaître les vies de saints et les collections de miracles, publiées ou inédites, qui peuvent fournir des documents pour l'histoire de la Gaule sous les Mérovingiens. – Déterminer à quelles dates elles ont été composées » (« Chronique avril-juillet 1867 », dans *B.É.C.,* t. 28, n° 1, 1867, p. 419). Le projet « Expertise des textes hagiographiques mérovingiens dans leurs plus anciennes versions manuscrites » porté depuis 2007 par Monique Goullet, directrice du Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris, s'inscrit *mutatis mutandis* dans une optique similaire. (Le détail du projet est disponible sur http://lamop.univ-paris1.fr/W3/HAGIOGRAPHIE.pdf.)

4. Plasticité et porosité du diasystème

Le schéma ne montre pas l'articulation des niveaux au sein des textes. Mais les parties précédentes de l'étude ont montré la concentration des niveaux supérieurs dans les parties liminaires des chartes où le formulaire est presque invariable. Dans les *Vitae* réécrites, les niveaux ont plus de facilité à s'interpénétrer ; les fluctuations nettes sont très souvent liées à l'influence plus ou moins forte de la source mérovingienne. La porosité de la langue aux influences environnantes est nette dans les deux types de corpus : on remarque d'abord l'adstrat germanique, qui partage un certain nombre de structures avec le latin tardif[896]. Les diplômes sont les plus riches en lexèmes isotopiques, mais des influences plus syntaxiques ne sont pas à exclure *a priori*. Les *Vitae* reflètent bien moins l'apport lexical du germanique, ou alors différemment[897].

Quant au substrat gaulois, dont on peut soupçonner des poches rémanentes à l'époque mérovingienne, il devait être proche des structures latines, ce qui expliquerait la latinisation très rapide de la Gaule. Étant donné le peu de textes en langue gauloise dont on dispose, la comparaison est limitée d'emblée. Les emprunts les plus nets se repèrent ici aussi d'abord dans le lexique comme *bunuarius* (p. 99) ou, moins directement la racine *maros* = *magnus* (p. 120). Un cas controversé, tiré de la *Vita Symphoriani Augustodunensis,* laisserait entrevoir comment étaient mises à profit par les auteurs de *Vitae* certaines zones contiguës rapprochant les langues latine et gauloise. La mère de Symphorien lance à son fils conduit au supplice les paroles suivantes : *« nate, nate Synforiane, mentobeto to diuo ! »*, ce qui semble correspondre à *« nate, nate Synforiane, mente habeto tuum diuum ! »,* « mon fils, mon fils Symphorien, rappelle-toi de ton dieu ! »[898]. Le choix du vocabulaire laisserait entendre un niveau de langue élevé : *natus* pour *filius*, *diuus* pour *deus*, *habeto* pour *habe* paraissent aux yeux du philologue tout droit sortis de l'*Énéide* ou d'un texte semblable. Cependant, selon James Noel Adams, *mente habere* (> AFC « mentevoir ») est clairement un régionalisme, tandis que *to divo* a pu être influencé par le celtique et que *natus*, qui existait à côté du fréquent *filius*[899], pourrait très bien refléter l'influence du gaulois *gnatus/gnata* (« fils/fille ») à côté du *natus/nata*). De même, le gaulois *deuos* peut ici surgir par le truchement du vieux terme latin *divus*[900].

---

[896] Les pistes comparatistes ouvertes par cette question sont prometteuses. On s'en convaincra par la lecture de l'article de M. Banniard « Germanophonie, latinophonie et accès à la 'Schriftlichkeit' (Ve-VIIe siècle) », dans *Akkulturation* : *Probleme einer germanisch-romanischen Kultursynthese in Spätantike und frühen Mittelalter,* dir. Dieter Hagermann, Wolfgang Haubrichs et Jörg Jarnut, Berlin-New York, 2004, p. 340-358.

[897] La question reste à étudier : Bruno Krusch remarque bien dans le texte de Wettinus (« Vita Galli confessoris triplex », dans *M.G.H.*, Hannovre, 1902, « SS rer. Merov. », 4, « Passiones… », II, p. 273), un « Teutonismus » dans l'expression « in semetipso frangebat » (« il hésitait »).

[898] C'est en tout cas le sens des gloses lues sur les manuscrits (de quelle époque ?) : « memorare Dei tui », comme l'indique le *FEW*, *s. u. nasci,* § 27.

[899] Le catalan a « nadó » = « fils », selon le *FEW*, *s. u. nasci,* § 17, au sens de « nouveau-né ». Même employé dans ce sens, le mot ne paraît pas trop incongru vu la situation : la mère, dans son émotion, a très bien pu user d'un hypocoristique.

[900] J. N. Adams, *The regional diversification of Latin, 200 BC-AD 600,* Cambridge, 2007, p. 302-303, avec la bibliographie nécessaire sur la langue gauloise.

De telles considérations plaident pour une appréhension globale de la langue, hors des cadres traditionnels – certes aujourd'hui moins rigides – de manière à prendre mesure de la plasticité du langage et de sa représentation écrite. Les interactions d'un diasystème à un autre sont peut-être beaucoup plus fortes que ce que l'état actuel des connaissances permet de vérifier. Pour en revenir au cadre du diasystème latin, il paraît possible de dresser une petite liste de termes dont le vêtement latiniforme univoque aurait pu cacher une variété de lexèmes que l'évolution phonétique et/ou sémantique avait eu parfois tendance à rapprocher, voire parfois à fusionner. Les confusions phonétiques proposées ici dans le cadre strict d'un tableau n'ont bien entendu jamais été obligatoires partout ni au même moment. Elles visent seulement à donner une idée des possibilités que le lecteur d'aujourd'hui pourrait ne pas soupçonner. On a fourni, quand cela a été possible, les exemples glanés au cours de différentes lectures. Les graphies attestées en ancien français ont extrêmement peu de chances d'apparaître dans des textes latins, mais elles peuvent expliquer des particularités graphiques ponctuelles dans la *scripta* latine des VIIIe-XIIe siècles.

Prononciation possible au VIIIe s. en Gaule du nord	**Graphie latine traditionnelle**	**Graphies attestés en ancien français (d'après Godefroy)**
[tɑ̃]	*tam*	/
	tantum (adv.), *tantus, -a, -um*	« tant, tan, tam, taunt, tamps, temp »
[kɔm]	*cum*	/
	quomodo *« uidetis, cum uadit istud regnum in perdicionem »*[901]	« com, con »
[ɔd, ɔb, ad, ab]	*apud*	« od, ot, oth, o, ho, ob, ov, of, ou, hou, ouf, os, oi, ab, au, ao »
	ob	/
	ab	Confondu avec *ad* dès le VIe s., a pu se maintenir en ancien français (*FEW*).
	ad	« a, ad, ai, ab » (« venant à la fois, ce semble, des prép. lat. *ad, apud* et *ab* »[902])
	at ?	/

[901] Abbon de Saint-Germain-des-Prés, *Sermons*, 12, 10, cité par P. Stotz, *Handbuch…*, vol. 4, chap. IX, § 108.2 (p. 400).

[902] F. Godefroy, *Dictionnaire…*, *s. u. a*. Sur la confusion entre *ad* et *ab*, cf. aussi J. Vielliard, *Le latin des diplômes…*, p. 202 sqq.

[at, ud, u]	*aut*	« u, o »
	at (*aut si* = *at si*[903])	/
	habet	« at »
	ubi	« ou, o, u, oi, ut »
[ɔmn(ɛ)s]	*homines*	« omnes, umes, hons, homes, homs, homenz, homps »
	omnes	/
[erar]	*iterare* (« aller son chemin »)	« edrer, errer »
	iterare (« répéter »)	/ [réintroduit en moyen français « itérer »]
	errare[904]	« errer, herrer, esrer, eirer, heirer, arer, arrer »
	arare	« arer, areir, arrer, harer, airer, hayrer, hierer, erer, errer »
[mº(n)stɛrjɔ]	*ministerium*	« maistier, mester, maestier, mistier, mestrier, mestré, mestierre, menestier »
	mysterium (du gr.)	« mystere, mistere »
[me(n)strɔ]	*monstrum*	« monstre, munstre, mostre, moustre »
	monstra (?)	« monstre, mostre »
[ã]	*inde*	« ent, end, en, em, an, ens, ind, in »
	in	« en, an, em, ein, ain, in, e »
[pɔr / pɛr / par / prɔ / pre][905]	*pro*	« por, pur, pour, pro »
	per	« par, per »
	prae *praecipio* = *percipio*	/

[903] Albert Blaise, *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens, s. u. aut*.

[904] Cf. Leena Löfstedt, « *Errare humanum est* », dans *LVLT6*, p. 350.

[905] Quelques exemples sont donnés dans les *Acta regum et imperatorum Karolinorum digesta et enarrata : die Urkunden der Karolinger,* t. 1, dir. Theodor Sickel, Vienne, 1867, p. 149.

[kant]	*quando*	« kant, quand, quam »
	quantum	« cant, kant »
[vid(e)]	*uitae*	« vida, vide, vie »
	uidi	« vid, vi »
	**uocitum*	« vuide, wide, wyde, voyde, wuide, vide »
[vɛ̃r(œ)nt]	*uenerunt* *uiderunt*	« vinrent »
[se]	*sed*	/
	se	« soi, soy, sei, sai »
	si	« si, se »
	seu	/
	sic	« si, se »
[fastidjɔ]	*fastigium*	« feste, fieste »
	fastidium	« fastide, fastid, fastic »

Cette liste d'exemples montre bien la tendance au polymorphisme, et explique les avantages liés à une graphie latine normée ou du moins assez peu variable (le cas de *ministerium* est très net). Elle montre aussi, dans le cas de *cum/quomodo* par exemple, comment l'écrit latiniforme peut masquer le changement morphologique : ce jeu se fait-il à l'insu du scripteur/rédacteur ? Ce dernier, inversement, en use-t-il ? Il est difficile d'en juger pour l'instant.

Au moyen des apparats critiques d'éditions, il y a assurément ici une piste à explorer, qui permette de dégager des systèmes. Ce qui paraît d'emblée très probable, c'est que les mots d'emploi ou de sens proche n'ont pas tous survécu et ont été pour certains substitués par un synonyme : que l'on songe à *ad, ab, ob,* et *apud,* où *ab* et *ob* ont été éliminés. Inversement, dans le cas de *quando/quantum,* le sens de chaque lexème était assez net pour maintenir l'homophonie. Le phénomène semble toucher particulièrement les mots courts, dont la structure phonétique simple perdait plus rapidement ses traits démarcatifs.

5. Typologie contrastive des latinités mérovingienne et carolingienne

Le tableau ci-dessous vise à mettre en exergue les grands traits de la réforme linguistique carolingienne. En partant de la typologie proposée par M. Banniard présentée et explicitée en p. 82-83 de cette étude, on a essayé de dresser une typologie contrastive des inflexions apportées – quand tel fut le cas – par les Carolingiens à la langue écrite. Il s'est avéré impossible de

présenter ces types en une succession de causes à effets : il a paru plus opportun de les rassembler en ensembles non hiérarchisés, démarqués par un trait plus épais. Chaque élément de la typologie est lié à tous les autres. Certains ont été rassemblés en un ensemble en raison des influences directes qu'ils semblent avoir entre eux. Enfin, chaque ensemble s'articule de plus ou moins près à un autre.

Les références aux textes hagiographiques étudiés ici sont données en abrégé : B = *Vita Balthildis,* R = *Vita Richarii,* G = *Vita Galli* ; le chiffre qui suit immédiatement est celui de l'extrait ; celui qui est entre crochets correspond au paragraphe dudit extrait. Ainsi, R2[15] correspond au 15e paragraphe du 2e extrait de la *Vita Richarii* (p. 302 de cette étude).

LATIN MÉROVINGIEN		**LATIN CAROLINGIEN**
Traits caractéristiques du latin mérovingien	**Exemples**	**Reprise carolingienne**
Orthographe largement flottante : reflet accru de la prononciation naturelle.	*incolomis* (B3[4 et 7]) *… qui [= quae] mortem proli pertimuit, ridentem in manu suscepit…* (R2[15])	*incolumis* (*ibid.*) *Et mater quidem filium suum super terram sanum et ridentem suscepit in ulnas suas…* (*ibid.*)
Flottement des accords en morphologie dans les syntagmes nominaux.	*Tunc mater, qui puero dederat, oculos suos claudebat ; pectus manibus tundebat, puerum primumgenitum suum ipsa hora mortuum uidere metuebat.* (R2[10])	*Quod pauida cernens mater oculos auertit, ne morientem uideret filium, quem seruus Dei saeuiente equo manu tenebat.* (*ibid.*)
Topologie contractée : placement resserré des groupes, ordre nom+adjectif ; ordre déterminant+déterminé, rares hyperbates, etc.	*« Surgamus ad gurgitem et uideamus si Dominus nobis uoluerit donare aliquos pisciculos ».* (G2[8])	*« Uideamus, utrum misericors Dominus aliquos nostris uelit necessitatibus largiri pisciculos ».* (*ibid.*)
Syntaxe brève fréquente dans les *Vitae*. D'où heurtée/saccadée : fréquence de la parataxe et de la coordination par *et*. *N.B. :* la syntaxe ample caractérise les diplômes mérovingiens comme carolingiens.	*… ubi gentiles Pontearii inridebant ei : malefacere adfirmabant stulti, quod essent dusi ; hemaones uocitabant, qui Deum non credebant ; eis reputabant, quod segetes tollebant.* (R1[11])	*… sed a rusticis et popularibus illius loci propter insolentiam morum non sunt suscepti nec digno eorum sanctitati honore tractati, sed magis iniuriis afflictos et obprobriis castigatos a finibus suis coeperunt eos expellere.* (*ibid.*)

Phrases coupées (ou emmêlées) : problèmes de ponctuation.	Cf. l'étude du diplôme n° 3, § 2 (p. 165).	
Jointures syntaxiques et morphologiques flottantes.	*sublimia eius merita, patientia et humilitas* (B2[3])	*sublimia eius merita, patientia uidelicet et humilitas* (*ibid.*)
Anacoluthes narratives et syntaxiques. Cf. 2.	*Quam de partibus transmarinis diuina prouidentia aduocans, et uili pretio uenundata, huc aduenit ipsa pretiosa et optima Dei margarita*. (B1[3])	*Que siquidem beata de partibus transmarinis diuina prouidentia depredata, et uili pretio, sed incomparabili commertio uenundata, huc aduenit ipsa pretiosa et optima Dei margarita*. (B1[3])
Le pilotage sémantique et prosodique l'emporte sur le pilotage morphologique et syntaxique.	*… eum super equo osculare coepit…* (R2[5]). Deux interprétations sont possibles : *eum <sedentem> super equo osculare coepit* / *eum, super equo <sedens> osculare coepit*.	*Acceptoque infante eques uenerandus seu ad benedicendum seu ad osculandum…* (*ibid.*) On attendrait l'emploi de *sedens* ou d'une subordonnée conjonctive (*dum sederet*), mais Alcuin emploie un ablatif absolu, bancal selon les règles traditionnelles.
	(Diplôme n° 9, § 2) *… res sancti Dionisii post se malo urdine retenebat iniuste, in loco qui dicitur Curbrius in pago Tellau…* (ce type d'exemple n'apparaît que dans les textes de Pépin III et Charlemagne)	(Diplômes nos 17-18, § 4) : *… uillam scilicet quae nuncupatur Maurinciagi curtis, sitam in comitatu Camliacense super fluuium Isere…*
	Cognuscat utilitas seu magnitudo uestra :	*Igitur cognoscat magnitudo seu utilitas*

	uenerabilis uir Fulradus (…) nobis suggessit… (diplôme n° 8, § 4)	*uestra quia uenerabilis uir Fulradus (…) clementiae regni nostri suggessit…* (diplôme n° 11, § 4)
	Cf. diplôme n° 7 (§ 5) : *… testemoniauit fuit iudecatum… = testemoniauit <quod fuit> iudecatum.*	
Morphèmes et syntagmèmes préromans en distribution aléatoire.	*… construxerunt tegurium uile satis et paruo nec de ligno cooperto, nisi de rauso exiguo…* (R3[3])	*… paruo tantum tuguriunculo uilissimo opere facto contentus…* (R3[5])
Lexique évolutif (sémantèmes latins changés ; insertions de *realia* latins, prototypes romans ; insertions germaniques).		
Redondance lexicale (répétitions des mots clefs en alternant formes anciennes et formes modernes) et syntaxique (répétition, voire renforcement des prépositions et des conjonctions).	*Nam ipse seruus Dei Christum uelociter inuocans, puero de manu sua dimisit. Sic ruentem et equo pauentem, quasi auicula infans ad terram peruenit…* (R2[11])	*Nam oratione a famulo Dei facta, puer incolomis quasi auicula peruenit ad terram et equus redditus est mansuetudini suae.* (R2[14])
	… per diuinam uirtutem et per eius sanctam intercessionem… (B3[4])	*… per diuinam uirtutem et eius sanctam intercessionem…* (*ibid.*)
Décalages temporels dans les syntagmes verbaux.	*Cuius puerum ita seuissimus demon arripuit, ita ut contineri a sociis non possit, nisi eius manus pedesque conligassent, eo quod nimia seuitia dilaniaret quos contingere poterat.* (B3[5])	*Cuius puerum ita seuissimus daemon arripuit, ut contineri a sotiis nullatenus posset, nisi eius pedes manusque nodis tenacissimis conligarentur, quia ob nimiam seuitiae duritiam omnes quos contingere poterat dentibus et ungulis dilaniabat.*

		(B3[5])
	Querebant in prope in ipso pago Pontiuo in Crisciacense foreste, ubi construxerunt tegurium (R3[2-3])	
	… inuenerunt ipsam pallulam cum ipsa cera inuolutam in fauillam cineris inconbustam, neque tetigit eos ignis [o]mnino, sed inlesa reperta sunt. (G2[7])	
	Cum autem cessasset ignis, ueniebant ut inquirerent si aliquid ibidem reperissent ex utensilibus ferramentorum. Adfuit autem misericordia Domini (G2[6])	*Cumque, consumptis omnibus, flamma cessante, sopitum fuisset incendium, coeperunt inter fauillarum cumulos ferramentorum reliquias quaeritare*. (*ibid.*)
Accroissement du champ de dispersion des niveaux de langue (axe vertical, dit axe paradigmatique). Autrement dit, les tournures sont de plus en plus variées (polymorphisme). Le phénomène est mieux perceptible dans les diplômes, surtout ceux de Pépin et de Charlemagne). *N.B. :* cet accroissement se fait seulement en direction du pôle innovant (roman) de la langue. À l'époque carolingienne, il se fait en direction des pôles romans et latins, comme le montre le graphique p. 408.	*Ut dum* (dipl. n° 2, § 6) / *in quantum* (diplôme n° 1, § 7), jamais *quoniam*.	Seulement *quoniam* (diplôme n° 15, § 5) après Charlemagne.
	Cum et *quando* sont employés dans le même sens dans le diplôme n° 4 (§ 2), mais le premier appartient au formulaire	*Quando* disparaît après Charlemagne.
	Apud, (una) cum et *post* (dans *post se*) sont fréquents dans les diplômes mérovingiens et plus encore dans les diplômes de Pépin et Charlemagne.	*Apud* et *post se* disparaissent après Charlemagne ; la fréquence de *una cum* diminue alors que celle de *cum* augmente.

Augmentation des fluctuations de ce champ (axe horizontal, dit axe syntagmatique, où se suivent les unités constitutives de la phrase) : la fréquence de certaines tournures augmente avec le temps. La variation d'un texte à l'autre est beaucoup plus nette à cette époque que quatre siècles plus tôt.	Voir la grille ci-dessus (tableau p. 393-395), notamment pour le surcomposé.	
Style direct fréquent dans les *Vitae*.	*Ipsa namque matrona obuium ei exiuit ; pro salute poposcit. Benedictionem peracta, ait : « Filio meo germano et legi lauacri ad osculandum me tribue ! » Atque ipsa femina exiliens cum gaudio in manu porrexit puerum ; eum super equo osculare coepit.* (R2[3-5])	*… et femina praedicta iuxta morem equitantis uestigia pariter secuta est, habens in ulnis filiolum suum, ut paruulus quoque benedictione hominis Dei roboraretur, quem ipse ante sacro baptismate Deo regenerauit. Acceptoque infante eques uenerandus seu ad benedicendum seu ad osculandum…* (*ibid.*)

Pour préciser cette typologie générale, on se reportera aux détails synthétisés dans le tableau p. 393-394 (1er tableau donné dans la présente partie). Cette typologie contrastive montre en fait les tendances linguistiques entérinées par le consensus mérovingien, puis contrecarrées plus ou moins efficacement par le retour carolingien à la norme ancienne. Elle ne prend pas en compte deux traits nouveaux introduits par la langue carolingienne. Il s'agit, d'un côté, de la formulation emphatique, à l'étroit dans le cadre de ce tableau. Elle se remarque tant sur le plan narratologique (en particulier dans les *Vitae*) que sur le plan morphologique (avec, en particulier, la présence du superlatif en *-issim-*). De l'autre, on remarquera la dimension religieuse renforcée (ajout de références bibliques dans les *Vitae*, et de formules de dévotion dans les diplômes).

L'on a pris ici les exemples les plus propres à traduire un contraste, au risque de donner une fausse impression d'opposition systématique. La reprise carolingienne diminue très sensiblement la fréquence des types observés, mais elle ne les remplace pas toujours par un type inverse : les traits désormais évités à l'écrit ne reçoivent pas toujours un traitement frontal. Il est fréquent de voir l'auteur carolingien contourner la formulation à éviter : c'est le cas dans l'exemple de la *Vita Richarii* fourni au sujet du flottement orthographique et, un peu plus loin dans le tableau, à propos du pilotage sémantique et prosodique.

*

* *

CONCLUSION

Parvenu au terme de cette étude, il y aurait quelque inconvenance à prétendre avoir produit un travail qui boucle une problématique aussi large. Les idées qui ont pu être dégagées avec des degrés divers de probabilité ne sauraient occulter la masse des interrogations qui subsistent, et dont une large partie est promise à exercer pour longtemps encore la sagacité des savants.

Les conclusions intermédiaires consacrées à chaque corpus, ainsi que la quatrième partie en forme de synthèse, ne justifient pas qu'un bilan détaillé soit présenté ici. Armé d'un arsenal conceptuel lourd qui s'appuie volontiers sur une représentation presque physico-chimique de la langue, nous nous sommes interrogé sur la réalité de l'unité présumée du latin carolingien par rapport à la situation mérovingienne. Cette notion d'unité est apparue tout à fait relative, puisque des niveaux de langue se distinguent durant toute la période considérée, qui court du troisième tiers du VIIe siècle au deuxième tiers du IXe. Pour repérer ces niveaux, il a fallu qualifier et quantifier un large champ d'éléments langagiers au sein de chaque texte. L'observation minutieuse de la forme, de la répartition et du sens de ces éléments a permis de dégager des blocs cohérents que l'on a distingués par un étiquetage artificiel mais nécessaire. Les niveaux de langue se sont avérés beaucoup plus fluctuants dès lors que se mettait en place la réforme linguistique sous les premiers Carolingiens : d'un côté, la langue continue à évoluer structurellement, reflétant la transformation incessante de l'oralité naturelle. De l'autre, elle redécouvre par endroits un niveau d'apparat qui puise dans les usages rhétoriques de la littérature patristique.

Cette diffraction de la langue, qui est à l'origine d'une prise de conscience nette entre le roman et le latin, ne semble pas intervenir au même rythme selon les deux corpus : on a l'impression que la langue des diplômes évolue en trois temps (grossièrement, avant 750, puis 750-814, et enfin après 814). La langue des *Vitae* aurait évolué en deux étapes seulement (avant et après 800 environ). Mais la nature des deux corpus ne permet pas une appréhension équitable : les diplômes originaux choisis ici, qui ont l'avantage d'être nombreux et datés précisément, connaissent des rythmes inégaux d'émission[906]. L'on ne peut que regretter les vides qui se trouvent entre les diplômes n° 7 et n° 8, comme entre le n° 12 et le n° 14 : ils laissent le doute sur l'idée d'une évolution brutale ou plutôt régulière de la langue. De même, il semble inévitable d'avoir une évolution langagière en deux temps des textes hagiographiques : elle est contenue dans la nature même d'un corpus qui comprend des binômes écriture-réécriture. De surcroît, les textes mérovingiens n'étant pas datés, leur chronologie ne peut qu'être approximative. La modélisation par niveaux telle qu'elle a été proposée en quatrième partie pourrait, à force d'ajustements, contribuer à apporter de nouvelles hypothèses de datation sur une base linguistique. L'idée d'une latinité à plusieurs vitesses doit donc encore être précisée, en

[906] À moins qu'il ne s'agisse plutôt de leur tradition ?

enrichissant une telle étude de nouveaux textes, datables avec précision et plus régulièrement répartis dans le temps.

L'étude de deux corpus assez distincts suggère, au-delà même de la question des niveaux de langue, des pratiques langagières différentes qui expliqueraient la « large prédominance des traits conservateurs latins et le caractère limité des amorces allant dans le sens de l'évolution romane », pour reprendre une formulation de Marieke Van Acker[907] qui correspond tout à fait à ce qui a été observé dans les pages précédentes. Ainsi, l'on aurait, du côté des *Vitae*, la mise par écrit d'une langue correspondant aux compétences passives d'auditeurs illettrés, tandis que les passages centraux des diplômes mettraient par écrit les compétences actives de l'aristocratie du royaume franc, mais en situation acrolectale. De la sorte, si une étude de l'oralité est possible à partir des textes, elle doit se résigner à exclure les registres les plus bas dans l'échelle diastratique du diasystème, qui ne relèvent que de l'oral. C'est pour cette raison que la modélisation ne cherche qu'à déterminer des niveaux de langue *écrite*.

*

Il reste surtout des pistes de recherche, qui ont pu être laissées en suspens ou découvertes chemin faisant.

L'utilisation de ressources électroniques, limitée ici, n'en a pas moins été une expérience qui laisse entrevoir un potentiel de recherche inédit. Un logiciel comme Philologic, capable de charger des milliers de textes accompagnés de métadonnées, n'est certes pas capable, à ce jour, de remplacer l'observation attentive des faits syntaxiques et du « phrasé ». Mais il peut apporter des compléments très riches d'ordre sériel, capables de préciser les impressions générales : on pense à des pistes lexicologiques et morphologiques où seraient répartis les éléments étudiés selon les lieux, les types de sources, la chronologie, leur environnement intra- et extratextuel. Une extension de ce logiciel, nommée Philomine, a même pour ambition de procéder à des recherches comparées automatisées entre les textes.

Le corpus des chartes de Saint-Denis comprend des originaux dionysiens, conservés par l'abbaye bénéficiaire, ainsi que des originaux dont le bénéficiaire est autre[908] : une comparaison de leur langue serait la bienvenue, tout comme des précisions sur la différence entre les deux types diplomatiques que sont les jugements mérovingiens et les privilèges (dont aucun n'a été sélectionné ici). Plus largement, l'étude des diplômes mérovingiens faux ou douteux reste un champ de recherches vide de travaux linguistiques. Ces derniers, si par malchance ils ne permettaient pas de dégager des pistes en faveur d'un meilleur *discrimen ueri ac falsi*, du moins

[907] M. Van Acker, *Ut quique rustici et inlitterati hec audierint intellegant : hagiographie et communication verticale au temps des Mérovingiens (VIIe-VIIIe siècles)*, Turnhout, 2007, p. 536.

[908] La liste en est fournie par Laurent Morelle, « Une somme d'érudition dédiée aux actes royaux mérovingiens », dans *B.É.C.*, t. 163, 2003, p. 673, n. 103.

donneraient de précieux éléments relatifs à la réception de la langue mérovingienne aux époques ultérieures, et à la pratique si répandue de la falsification.

La chronologie des faits elle-même demanderait de nouvelles interrogations : si, pour comprendre les réformes carolingiennes, on a pris pour base comparative l'époque mérovingienne, il reste tout aussi nécessaire de comprendre l'évolution du Xe siècle, où semble se dessiner un nouveau seuil, qui a moins sollicité l'intérêt que le seuil du VIIIe siècle. L'impression à vérifier serait que, s'il y a rupture langagière au sein de la communication générale entre le latin et le français comme le montre le concile tenu à Tours en 813, celle-ci concerne les illettrés. Au Xe siècle, en revanche, le formulaire des textes diplomatiques semble de moins en moins compris des professionnels de l'écrit : l'on sait que les documents mérovingiens contenus dans le cartulaire du Xe siècle de Stavelot sont « stark überarbeitet », selon l'expression de Theo Kölzer[909]. Ce constat en rejoint un autre : au Xe siècle, les formulaires des VIIe-VIIIe siècles sont ponctuellement retouchés là où on ne les comprend plus[910]. Il y aurait peut-être là le signe qu'une autre rupture langagière, socialement plus restreinte, aurait été atteinte dans le milieu des lettrés. Ces idées pourraient rentrer dans le cadre d'une réflexion, beaucoup plus large que celle de la présente étude, sur l'émergence d'une conscience de bilinguisme en Francie occidentale ainsi que sur l'apparition des *scriptae* romanes en littérature.

Dans un nouveau corpus pourraient aussi entrer en compte les diplômes privés, les copies figurées de documents et, d'une manière aussi originale qu'opportunément liée à l'hagiographie, le texte des *Gesta Dagoberti,* composé vers 835 à Saint-Denis, à partir notamment de la lecture des diplômes – authentiques et falsifiés… – de ce roi conservés dans le chartrier même de l'abbaye[911], mais dont il reste la tradition manuscrite à établir. Encore plus avancée dans le temps, mais peut-être tout aussi passionnante, serait l'étude de la deuxième série de réécritures hagiographiques qui se produisent aux alentours du XIe siècle, ne serait-ce que celle de saint Riquier[912]. Enfin, il pourrait être fructueux de se pencher sur les textes épigraphiques de la Gaule, source ardue, il est vrai.

Décloisonner l'approche des sources pourrait amener à confronter les textes en *scripta* latine et ceux en *scripta* romane, afin de franchir le pas mieux encore que dans ce présent travail. Ici en effet, la comparaison avec l'ancien français, certes gardée à l'esprit aussi souvent que

[909] *Die Urkunden der Merowinger…,* éd. T. Kölzer, p. 203.

[910] Jérôme Belmon, « *In conscribendis donationibus hic ordo servandus est…* : l'écriture des actes de la pratique en Languedoc et en Toulousain (IXe-Xe siècle) », dans *Auctor et auctoritas : invention et conformisme dans l'écriture médiévale*, actes du colloque de Saint-Quentin-en-Yvelines (14-16 juin 1999), dir. Michel Zimmermann, Paris, 2001, p. 318-320.

[911] Cf. Laurent Morelle, « La mise en 'œuvre' des actes diplomatiques : l'*auctoritas* des chartes chez quelques historiographes monastiques (IXe-XIe siècle) », dans *Auctor et auctoritas : invention et conformisme dans l'écriture médiévale*, actes du colloque de Saint-Quentin-en-Yvelines (14-16 juin 1999), dir. Michel Zimmermann, Paris, 2001, p. 83-85.

[912] Cf. Christiane Veyrard-Cosme, « Problèmes de réécriture des textes hagiographiques latins : la *Vita Richarii* d'Alcuin et ses réécritures », dans *Latin culture in the eleventh century : proceedings of the third international conference on medieval Latin studies* (Cambridge, 9-12 sept. 1998), éd. Michael W. Herren, C. J. McDonough et Ross G. Arthur, Turnhout, 2002, vol. 2, p. 476-502.

possible, laisse tout de même la part belle aux textes « latins ». Un corpus composé de textes latins directement confrontés avec un corpus de textes en ancien français archaïque et classique comme le *Sermon de Jonas* ou la *Chanson de Roland* permettrait d'approfondir l'impression – peut-être fausse – que le protoroman rencontré dans les textes est finalement plus proche de l'ancien français que ce dernier ne l'est du moyen français[913]. Pour la période qui suit l'apparition au début du XIIIe siècle de textes diplomatiques en ancien français, le champ de la recherche semble avoir encore beaucoup à retirer de ces sources – on pense par exemple aux procès-verbaux judiciaires – où se situe certainement de quoi enrichir les grammaires d'ancien français de remarques concernant les registres de langue moins soutenue. Une telle perspective, à laquelle s'ajoute celle, observable sur le temps long, d'une latinité pratique calquée sur le rythme roman et sur certaines structures romanes[914], nécessite un renfort d'éditions, et ne peut qu'être l'œuvre de multiples savants.

Ce qu'il est convenu d'appeler « conclusion » ne saurait donc marquer d'un point final les efforts engagés : loin d'être un adieu, elle voudrait, plus que jamais, être une invitation à la Recherche.

*

* *

[913] Les différences structurelles entre l'ancien français et le moyen français ne semblent pas avoir été comparées avec celles qui distinguent l'ancien français classique du moyen français. Le changement langagier qui s'observe au tournant du XIIIe siècle en France est probablement lui aussi riche d'enseignements sociolinguistiques.

[914] Ces textes sont légion. On renverra, pour un échantillonnage parlant et commode, aux exemples proposés par Pascale Bourgain et Marie-Clotilde Hubert, *Le latin médiéval,* Turnhout, 2005, notamment le texte n° 22, « Omniprésence de la langue vulgaire : visites de Jouy-en-Josas (1459-1460) », p. 216.

GLOSSAIRE

Acrolecte : forme socialement valorisée d'une langue (*Hochsprache*).

Basilecte : forme sans prestige d'une langue.

Communication horizontale : communication orale adressée par un ou *n* locuteurs d'un certain niveau culturel à un ou *n* auditeur(s) de niveau culturel égal.

Communication verticale : communication orale adressée par un ou *n* locuteurs de niveau culturel supérieur à un ou n auditeur(s) de niveau culturel inférieur. Les prédicateurs du VIe siècle, lettrés latinophones, adressent leurs sermons à des fidèles latinophones illettrés.

Compétence active : aptitude à l'expression d'un message dans un système langagier donné (se dit aussi, en grammaire générative, *performance*).

Compétence passive : aptitude à la réception d'un message dans un système langagier donné (se dit aussi, en grammaire générative, *compétence*).

Démarcatifs (traits) (= traits pertinents) **:** caractères par lesquels une unité d'un niveau de langue (phonème, morphème, lexème) se distingue des autres.

Diachronique (linguistique) : étude des systèmes linguistiques dans leur évolution chronologique (antonyme : *synchronique*).

Dialecte : sous-ensemble d'une langue, caractérisé par un certain nombre de traits démarcatifs qui distinguent ce sous-ensemble de ses équivalents (autres sous-ensembles) et de l'ensemble auquel il s'intègre (langue). Le picard est un dialecte de la langue d'oïl.

Diaeautique : variation du langage propre à un individu. Cela signifie par exemple que la façon dont un écrivain écrit n'est pas la somme de tout ce qu'il y a dans la langue : intervient le facteur individuel. Il s'agit d'un néologisme récent de Michel Banniard, qui y voit « un paramètre manquant dans la quadrilogie dia- »[915].

Diaphasie (= idiolecte) : variation du langage chez un même locuteur, en fonction du registre d'interaction (conversation relâchée, discours officiel, monologue, formulations ritualisées…). La diaphasie est une variation selon l'usage, alors que la diatopie et la diastratie sont des variations selon le locuteur (involontaires ou inconscientes).

Diasystème : structure profonde stable (ou paradigme) par laquelle se définit un ensemble linguistique déterminé, indépendamment de ses variations accidentelles dans l'espace ou dans le temps. Ce diasystème admet un certain champ de dispersion : il permet de définir une structure large à l'intérieur de laquelle se placent les traits de parole qui s'y intègrent. Le latin parlé d'époque classique forme un diasystème, comme le français parlé contemporain. La norme s'inscrit à l'intérieur de ce diasystème au même titre que les variantes refusées par la norme. Quand un nombre trop élevé de traits pertinents déborde ce cadre, le diasystème se déboite (mutation langagière) : un nouveau diasystème se crée.

[915] Colloque de Gand, avril 2008 (non publ.).

Diatopie (= régiolecte) : variation du langage en fonction de l'espace auquel appartient le locuteur.

Diastratie (= sociolecte) : variation du langage en fonction de l'appartenance sociale du locuteur.

Diglossie : état de compromis sociolinguistique entre une langue dominante et des dialectes dominés, dont les emplois sont répartis de façon complémentaire à l'intérieur du corps social.

Exponentiel : développement d'un élément, qui, à chaque unité de mesure du temps choisie, s'accroît d'une quantité égale à la totalité de quantité à laquelle il était parvenu au moment considéré. (On dit aussi *croissance géométrique*.) L'exemple le plus célèbre est celui de l'étang de nénuphars : si ces derniers obéissent à une croissance exponentielle et couvrent en 29 jours la moitié de la surface de l'étang, la totalité de celle-ci sera recouverte en un seul jour, le 30e. La période qui va du IIIe aux VIIe-VIIIe siècles correspond dans cette analogie aux 29 premiers jours, le VIIIe au 30e.

Évanescentes (structures) : formes et tournures qui, sans être totalement disparues de la parole collective, sont assez largement réservées à la parole des lettrés. Même chez ces derniers, elles sont rares avant la réforme carolingienne. Elles peuvent surgir de façon « quantique » chez les illettrés à la faveur notamment de l'effet attractif de la parole lettrée (mimétisme langagier).

Forme marquée : concept appartenant à la linguistique énonciative. Il s'agit d'une forme au départ rare forgée par un ou *n* locuteurs de manière à renforcer la quantité d'information transmise (expressivité / précision / personnalisation).

Intercompréhension : existence d'une compétence réciproque au moins passive entre deux ou *n* interlocuteurs.

Isoglosse : chaîne d'unités démarcatives entre deux dialectes adjacents en synchronie (exemple : languedocien/gascon) ; par analogie, chaîne d'unités démarcatives entre deux états d'une même langue contigus en diachronie (exemple : latin tardif 2 et protofrançais).

Isotope : lexème que l'on trouve dans deux ou *n* systèmes linguistiques en contact mais non apparentés. Exemple : *uuadium* (> « gage ») est un isotope car il a été emprunté d'une manière naturelle par la latin parlé tardif à la langue germanique avec laquelle il était en contact.

Latinophonie : latinité parlée, où le latin est la langue de communication générale. Lui succède la romanophonie dans le cours du VIIIe siècle.

Lexème : unité du vocabulaire autre que les morphèmes grammaticaux, autrement dit unité du stock lexical, « mot » au sens restreint du terme.

Lexie : unité lexicale de langue constituée soit par un mot *(lexie simple)* soit par des mots associés *(lexies composée et complexe)*.

Mésolecte : niveau intermédiaire entre acrolecte et basilecte.

Métastable : se dit de structures constituées par des formes dont le statut n'est ni fixé ni figé dans la parole collective. Elles peuvent être soit être en voie de minorisation avant élimination ultérieure éventuelle, soit recevoir un nouveau statut qui les fera glisser d'une catégorie à l'autre, ce dernier remaniement étant souvent associé à une régionalisation.

Monolinguisme complexe : état de langue où le diasystème intervient très sensiblement, au point d'introduire une grande variété dans les ressources langagières (voir « polymorphisme »).

Ordre ascendant (déterminant+déterminé) : à partir du protofrançais, il respecte le collage syntaxique, et correspond à des formules usuelles, des « lexies » : *caelestis Regis ornamento / in huius mundi uia*.

Ordre descendant (déterminé+déterminant) : par exemple *corruptibilatem corporis*. C'est l'ordre le plus fréquent dans les syntagmes à partir du protofrançais.

Orthoépie : norme qui définit la prononciation correcte.

Paradigme : en définition restreinte, ensemble des formes à l'intérieur desquelles s'inscrivent les modifications d'un morphème grammatical en fonction de son contexte. Ce terme s'applique donc aussi bien par exemple à la déclinaison qu'aux conjugaisons latines.

Phrasé : ordre des morphèmes dans un énoncé complet (au moins une proposition). Cette notion est extraposée à celles de phonétique / phonologie / morphologie / syntaxe / lexique / idiomatismes, dont elle appréhende la nature et l'articulation. Le phrasé roman apparaît dans certains textes à partir de la moitié du VIIe siècle et finit par caractériser la langue de communication générale un siècle plus tard.

Polymorphisme : situation langagière où plusieurs formes existent pour le même sens. Leur signification peut être nuancée en fonction de leur catégorie : marquée/non marquée. Exemple de polymorphisme en français : je m'assieds/je m'asseois.

Réceptibilité : néologisme qui présente sur le terme usuel *intelligibilité* l'avantage de ne pas limiter à des opérations intellectuelles le processus de la communication, qui n'est qu'un cas particulier de la communication générale, justiciable par conséquent d'un paramétrage moderne.

Scripta : mise par écrit d'une langue ou d'un dialecte (voire d'un idiolecte) avec pour but d'en consacrer la spécificité. Au VIIIe siècle, les lettrés transcrivent la parole du protofrançais en écriture latine ; à partir du IXe siècle, ils consacrent son irréductibilité à l'écriture latine en créant la *scripta* française. L'évolution est la même pour les autres langues romanes : italien, Xe siècle ; espagnol, XIe siècle. Ensuite, ces *scriptae* se transforment en écriture, puis en orthographe.

Substrat : couche linguistique préexistante chez un ou *n* locuteurs, qui influence l'acquisition d'une nouvelle langue par ceux-ci.

Superstrat : couche linguistique adventice qui modifie certaines des caractéristiques linguistiques des locuteurs soumis à cet apport. On distingue également dans cette catégorie les *adstrats,* phénomènes d'interférences entre des systèmes linguistiques contigus.

Transdiachroniques ou permanents : se dit des éléments qui passent sans solution de continuité du latin tardif au protofrançais.

*
* *

ANNEXES

ANNEXE 1 : *Vitae* de saint Riquier

Vita mérovingienne

(ca. fin VIIe-milieu VIIIe siècle)

Texte d'Alcuin (ca. 800-801)

DOMINO SEMPER VENERABILI SEMPERQUE DESIDERABILI, PIISSIMO SANCTAE ECCLESIAE TUTORI, GRATIA DEI SEMPER AUGUSTO KAROLO, VESTRAE SALUTIS PERPES AMICUS ALBINUS.

Remorante uestrae excellentiae pietate in loco sancto et merito uenerabili Centulo, cum et ego uestrae gloriae seruus, uestrae pietatis uestigia ibidem prosecutus, aliquantisper commorarer, orauerat meam paruitatem uir magnus in Christo domnus et uenerabilis abbas Angilbertus, quo in laudem conditoris, qui mirabilis semper apparet in electis suis, quendam libellum stilo simpliciori digestum de uita sanctissimi ac uere magnifici confessoris Richarii cultius adnotarem. Dumque, exauditis continuo precibus eius, quae ipsi diuinae maiestati exaudibiles et carae noscuntur, eundem mihi exhiberi libellum petissem, non parum miratus sum, cur tanti nominis confessor, quem tantarum uirtutum operatorem esse constabat, quemque prisca fama in miraculorum patratione post ipsos apostolos nulli ferebat secundum, tam modico gestorum uolumine potiretur. Idque mihi stupescenti innotuit iam dictus memorabilis uir Angilbertus, ac spiritales fratres eiusdem sancti loci, haberi apud se, quin et apud diuersas ecclesias, codicem alium grandioris quantitatis, in quo scilicet illa miracula legebantur, quibus non inmerito sanctum Christi confessorem omnis Gallia attollebat. Cuius simplex et minus polita locutio quia fratribus ad recitandum in populo aptior uidebatur, sufficere sibi eandem descriptionem consenserunt. Dumque in hiis quae rogabant praenotandis iam iamque animos applicarem, repente uestrae pietatis

VITA SANCTI RICHARII SACERDOTIS.

(1). Christo protegente et mente iubante, de uita quondam sancti, qui nuper in gente sub rege Dagoberto ex pago Pontiuo et Centulo uico confessorque Christi, Richarius miles Christi, sacerdotale decus fungebat ; qui letus confessor fuit in saeculum, magnum promeruit merito, quem ex uoto et animo conscribere curabo ; et si non multa quae Deus per ipsum fecit, uel pauca quae dedici per Dei adiutorium conscribere curaui.

(2). Igitur beatus Richarius, initium ut coepit, calliditatem habuit uigoremque animi in se exercitauit. Nouorum miracula et eius patrocinia, non debemus nos mendacia nec loquere lingua.

Fichori ex Hibernia et Chaidocus ex Scottorum patria ueniebant Siccambriam. Uir beatus Richarius fuit eorum obuius, ubi gentiles Pontearii inridebant ei : malefacere adfirmabant stulti, quod essent dusi ; hemaones uocitabant, nuntio sum conuentus, uti ea quae tractabam sic notarem, sicut re uera uestrae sapientiae auribus inferenda. Hinc ego, uocato notario et fixo prae oculis iam dicto libello, ea quae referre uidebatur de conuersione, de moribus, de continentia et sanctitate uere incomparabili necnon de gloriosissimo transitu eius ad Christum seu de relatione pretiosi corporis in locum priorem dictatu admodum compendioso titulo uitae beatissimi patris Richarii aptauimus, et nisi propria decipior inperitia, ueluti pretiosum obrizum uestrae prudentissimae sapientiae ad ornandum diadema christianae philosophiae fide humili deuotissime commendamus. Et quia in uestri pectoris cubili gloriam Christi et sanctorum eius honorem regnare cognoscimus, hanc nostri tam beati opusculi praefationem uestrae in Domino beatae honorificentiae dedicamus.

GESTA SACERDOTIS MAGNI TENET ISTE LIBELLUS RICHARII, CUIUS CENTULA CORPUS HABET.

(1). Temporibus gloriosissimi regis Francorum Dagoberti, qui et saeculari potestate praeclarus et christiana religione nobilis effulsit ; nam et optimates suos dignitatibus exaltauit et seruos Dei honoribus excoluit : quapropter et plurima illis diebus monasteria a sanctis patribus coeperunt construi, necnon et multi ex laico habitu uiri religiosi inuenti sunt. Ex quibus Richarius quidem, natus in uilla Centula prouintia Pontiuae, uelut lucifer inter umbras oriens emicuit, non tam nobilibus iuxta saeculum parentibus ortus, quam moribus honestus et omni probitate deuotissimus, ita ut in rustica uita quaedam praesagia futurae sanctitatis gerebat.

(2). Contigit autem illo tempore, duos sacerdotes sanctitate florentes et uirtutum meritis fulgentes, quorum prior Caidocus uocabatur, de Hiberniae partibus Pontiuas peruenisse regiones, sed a rusticis et

qui Deum non credebant ; eis reputabant, quod segetes tollebant. Sed Dominus, qui cuncta presciuit et pandit, seruo suo Richario elegit, ut de eorum manibus stultorum hominum liberaret ; ipsos Dei seruos, nunc et peregrinos pro hospitalitatis mandatum ad suum perduxit domicilium.

populariibus illius loci propter insolentiam morum non sunt suscepti nec digno eorum sanctitati honore tractati, sed magis iniuriis afflictos et obprobriis castigatos a finibus suis coeperunt eos expellere. Quorum uiolentiae et sceleratis praesumptionibus futurus Dei famulus Richarius obuiauit Christique seruos de manibus impiorum eripuit, et cum omni benignitate deducens in domum suam, Deo prouidente, ut isti protegerentur et ille saluaretur, obtinuit.

Nam et ipsi serui Dei prouidentia Deo exigerunt gracias, quod hominem eis talem prouidisset, qui de calumnias stultorum eos liberasset et ad suam domum pro caritatis studio inlesos perduxisset.

Nec lucerna gratia Dei accensa diutius abscondi potuit, sed ut patefacta lumen sanctitatis et praedicationis longe lateque ad salutem multorum sparsit. Nam introductos hospites suos cum magno caritatis honore curauit, eisque sibi uerbum Dei praedicantibus, cum tota humilitatis intentione audiuit. Nec frustra in terram bonam semen uerbi Dei sparsum est ; sed quod aure audiebat, hoc radicitus corde retinebat et centenos in horrea Christi, ut postea luce clarius et sanctitate et miraculorum ostensione claruit, fructus germinauit.

(3). Scilicet suprascripti serui Dei per totam noctem illam uerbo Dei Richario praedicauerunt ; ille admonitus uerbum Dei recipit, confessionem suam dedit eis et delictum suum cum lacrimis eis prodiit.

(3). Igitur ex praedicatione famulorum Dei et inspiratione gratiae diuinae conpunctus, ad lacrimas conuersus, confessionem suorum fecit peccatorum et in conspectu omnipotentis Dei ardenter ueniae lacrimis absoluit, quod ignoranter adolescentiae inlecebris peccauit, et qui Dominum suscepit in famulis suis hospitalitatis gratia, susceptus est a Domino misericordiae pietate.

Ex eo tempore, ut coepit, totam uitam suam in poenitentiam et religionem sacram finiuit.

Nam ex eo tempore initium sacrae religionis sumpsit et ad altiora pietatis fastigia gradibus cotidie humilitatis scandere nitebatur et arreptum semel uitae iter fidei passibus peragere conatus est, et posteriora obliuiscens, se in anteriora cum apostolo extendit, illius uersiculi per singulos gradus memor : Ibunt sancti de uirtute in uirtutem, quatenus

perueniret ad id quod sequitur : uidebitur Deus deorum in Sion.

Sic uitam suam mortificauit, ut panem ordiatium cum cinere mixtum post ieiunium expletum cum parua mensura sumeret et poculum limphe cum fletu misceret.

Itaque mox ab initio conuersionis suae tam dura se castigatione constrinxit, ut post longa et diuturna ieiunia, pane se ordeacio cinere commixto et aqua lacrimis temperata fessum ieiuniis corpusculum refocilauit et huius cibi sustentaculo deuotus Christi athleta uigiliis et orationibus die noctiique Domino militabat, non aerem uerberans, sed corpus suum castigans, ne futurus Christi praedicator in aliquo reprobus inueniretur.

Nec olim in tempore cognitum sacerdotii sui populum quem predicabat, honorem illic prestabant : in alimonia quod ei largiebant, in pauperes ille impertibat ; de crastino non cogitabat.

(4). Sed his atque huiusmodi uirtutum gradibus et sanctissimis uitae moribus Deo acceptabilis dignis successibus ad sacerdotalem peruenit honorem, ut cui praedicationis deuotio inerat, honoris dignitas non deesset. Quem honorem ut famulus Dei magna humilitate ornauit et uera caritate excoluit et uerbi Dei praedicatione ampliauit atque uelut bonus agricola spinas peccatorum de agro Domini euangelico uomere eradicauit et arida corda superno perpetuae salutis rore inrigauit ; sed et diuina clementia post eius inrigationem in populo isto plurima fidei dedit incrementa. Unde et omnibus praedictus uir Dei Richarius honorabilis factus est et carus, quia quod ore praedicauit, exemplo ostendit, et uiam uitae quam aliis sermone monstrauit, ipse prior actu percucurrit.

(5). Quicquid uero ei populus in stipendia praedicationis sponte obtulit, omnia pauperibus diuidere festinauit ; indignum ei fuit de crastino praesentis uitae cogitare, qui diuitias aeternae uitae accipere anhelauit. Ideo oblata ab hominibus distribuit, ut promissa a Deo acciperet : felix commercium, ut qui parua ac transitoria hilariter distribuerat, magna et aeterna feliciter esset accepturus.

Pauperes refocilabat, nudos operiebat, infirmos uisitabat, mortuos sepeliebat, leprosos balnea fieri precipiebat. Post eorum ablutione ipse

Nam studiosissimus fuit pauperum consolator, peregrinorum susceptor, uiduarum defensor, pupillorum et orfanorum pater, ita ut

subsequens in eorum lauacrum ingrediebat, apud eos sedebat, illos osculabat, ipsos reficiebat et cum ipsis panem uescebat et mire magnitudinis amorem suum in pauperes peregrinosque et leprosos ponebat.

Euangelica mandata in omnibus semper adimplebat, aegris medelam prebebat ; infirmi, qui ad eum undique ueniebant, sanitatem tam corporis quam animae querebant ; Deo largiente, omnibus in omnia proderat.

uerissime de eo sanctissimi Iob testamentum dici potuit : Oculus fui caeco et pes claudo ; pater orfano, et causam quam nesciebam diligentissime perscrutabar.

Quapropter undique ad eum infirmi confluebant ; quos laeto suscipiens animo, medelam eis consolationis per sanctas orationes praebens. Nec leprosos uel elefanticos exhorruit, sed quasi fratres amplexabatur balneisque eorum membra saucia fouebat, eademque post ipsos ingressus magisque ea pietate illos emundans, quam se conmaculans, prophetici sermonis nec surdus auditor fuerat : *Egenos uagosque introduc in domum tuam et nudum uestimentis tuis cooperi et carnem tuam ne despexeris.*

(6). Nec solum carnali refectione ad se uenientes fouebat, sed etiam spiritali sanctae praedicationis reficere non cessauit. Et sicut miserorum idoneus ubique fuit consolator, ita superborum durus castigator esse non timuit. Hos pietatis clementia eleuabat, illos seuerae inuectionis censura deprimebat. Nec terrenae potestatis iram foris metuebat, quem timor interius diuinae potentiae totum corroborabat, parui pendens diuitum minas, ut praeco ueritatis existeret. Nec fuit arundo uento agitata, ut eum aura humanae laudis uel detractionis commoueret, sed in arce solidae ueritatis consistens, ab humano ore secundum apostolum iudicari contempsit, uia regia incedens, nec a dextris propter terrores potentium nec a sinistris propter blanditias adolantium declinans. Quapropter magnam plebem domino Deo suo in hac praesenti prouincia adquisiuit et sibi honorem perpetuum promeruit.

(7). Unde populus eius, cernens religiosam in Christo deuotionem, coepit eum attentius honorare et multa ei pro elemosinarum largitione adferre, quae ille, ut erat Dei et

proximorum dilectione plenus, omnia in pauperum largitus est solatia maximeque in captiuorum expendit redemptionem. Nam alios occultis diabolica fraude peccatorum uinculis obligatos per sedulae praedicationis hortamenta soluebat, alios saeculari captiuitate oppressos per pecuniae largitionem redemit, ut illi spiritaliter absoluti iocundarent in Domino et isti carnali seruitute liberati conuerterentur ad Deum.

(8). Et non solum in his regionibus per pietatis opera uel per praedicationis lumina praedictus uir Dei clarus effulsit, sed ut lucifer aequoreos oceani campos transiliens praeco diurni luminis nocturnas suo exortu discutit umbras, sic ille in ultramarinas Britanniae regiones ad expellendas ignorantiae tenebras lumen ueritatis suo sparsit aduentu, scilicet ut sicut in istis regionibus, sic et in illis alios a seruitute diabolica, alios a captiuitate carnali liberaret. Illis uerbum Dei infudit, istis caritatis pretium inpendit, ut pro temporali redemptione aeternam accepissent libertatem. Sic bonus dominicae pecuniae negotiator duo duplicae caritatis Dei et proximi talenta multiplicare studuit, quatenus cum multiplici laboris sui fructu Domino suo obuiare possit et uocem audire iocundissimam : *Euge, serue bone et fidelis, quia supra pauca fuisti fidelis, supra multa te constituam, intra in gaudium Domini tui.* Fertur, dum causa praedicationis in Britannia diutius moraretur, subito illi uenisse in mentem, aliquos sui iuris sub seruitute reliquisse in Gallia. Quo dolore percussus, dixit ad suos : « Heu nostros sub seruitute dimisimus in patria, dum huc alios liberare uenimus, maxime qui scio cito eos esse morituros. Sed ite festinanter, nauem conscendite et eos facite ingenuos, priusquam moriantur ». Illi haud segniter praeceptum secuti paternum, patriam uenerunt praedictosque seruos uiri Dei sanos et incolomes inuenerunt, eosque, ueluti iussi

(4). Igitur quis requirat, de quales fuit parentes, non ex opibus nobiles nec de gente alta processit, sed mediocres parentes pauperes habuit ; ipsos tamen aliquos conuertit et ad Christi seruitium perduxit et aliquos in catholica fide conuertit ; neminem tamen seruitium nisi soli Deo et debuit et exibuit. Et cognouit se et erexit se contra se. Solet fieri, ut ligna ignem quantum plus exhibitur, tantum ignis amplius accendatur. Sic beatus erat Richarius in uita, ut mortem non timeret subita ; non inmerito laudatur, qui semet ipsum ut aurum in fornacae probatur. Non fuit adulator nec semet ipsum in mortificatione nec alio in conloquutione blanditor. Creuit sanctitas, creuit et humilitas. Habuit iustitiam secundum prudentiam, fortitudinem scilicet magnamque temperantiam. In his quattuor uirtutes saluatur homo iustus ; habent humilitatem insertam caritatem. Totum, quantum habebat, Deum diligebat. In tantum mortificauit carnem suum, ut cuncti qui eum cernebant suam cogerentur uitam dispicere, dum illius paenitentiam uiderent.

sunt, manum mittentes, fecerunt ingenuos ; qui non post multum temporis, sicuti sanctus uir Dei praedixerat, defuncti sunt. O quanta clementia est Dei Christi, qui famulo suo pietatis affectum inseruit et futuram seruorum eius mortem ostendit, quatenus illi misericordiae merces de suis non perisset et illos morientes seruitutis iugum non grauasset. Qui et alienos liberandos tanti itineris periculum subire non timuit et ex eo tempore neminem sui iuris sub seruitutis iugo retinere uoluit, sed omnes ubique ad se pertinentes libertate propria perdonauit, ne in proprios durior fore uideretur, qui in alienos mitissimus apparere gestiebat, et mercedem quam ex aliis congregauit de suis accumularet.

(9). Igitur, praedicationis officio in Britannia transacto, cum multiplici uerbi Dei fructu reuersus est in patriam, ne dum in aliena messe quaereret mercedem, in propria perderet, et tanto se ardentius seruituti Dei subegit, quanto uiciniorem sibi diem remunerationis esse praesensit. Nam se ipsum cotidianis ieiuniis macerauit, mortificatione carnis constrinxit, uigiliis afflixit, orationibus muniuit, caritate confirmauit, spe coroborauit, fide armauit, nulli malum pro malo reddens, nullius adolator, neminem contemnens, ut uiam ueritatis prior ipse incederet, quam ceteris praedicando monstrauerat. Sic uir Dei galea salutis indutus et gladio uerbi Dei accinctus et lorica iustitiae undique circumdatus et scuto fidei armatus calciatusque in praeparatione euangelii pacis processit in prelium publicum contra antiquum hostem, omnia tela eius ignita fortissimo fidei umbone repellens, cotidianisque triumphis spolia multa, uicto hoste, reportauit in ecclesia Christi, tam metuendus humani generis inimico, quam humano generi pernecessarius ; utpote qui non suam tantum, sed multorum quaesiuit salutem. Ideo iustum est, ut multorum ore in

Christo laudetur multorum per Christum redemptor ; cuius non tanti est miracula narrare quae ab eo gesta sunt, quanti miraculorum cognoscere uirtutem, qua caelesti regi in diebus suis multum adquisiuit populum. Nam officium praedicationis omni signorum ostensione maius esse non dubium est, licet non deesset pro temporum oportunitate uel rerum conuenientia signorum perpetratio, quae per eum diuina peregit clementia.

(5). Euenit quadam die, sessorem suum equo sedentem, pro uisitatione matronae Deo deuota cummatri suae Rictrude ad domum suam peruenit. Ipsa namque matrona obuium ei exiuit ; pro salute poposcit. Benedictionem peracta, ait : Filio meo germano et legi lauacri ad osculandum me tribue ! » Atque ipsa femina exiliens cum gaudio in manu porrexit puerum ; eum super equo osculare coepit.

(10). Quodam namque tempore maligni spiritus temptatio ad uerecundiam accidit uiro Dei, quam Dei misericordia ad laudem ei concessit euenire. Uisitauit enim equitando quandam Deo deuotam feminam Richthrudam nomine, et iam post dulces uitae epulas et post conloquia salubria ipse uir Dei, ascenso equo, ad propria remeare disposuisset, et femina praedicta iuxta morem equitantis uestigia pariter secuta est, habens in ulnis filiolum suum, ut paruulus quoque benedictione hominis Dei roboraretur, quem ipse ante sacro baptismate Deo regenerauit.

Temptatio illico subita euenit ; cum infantulo amplexaret, tanta ferocitas equi emiscere coepit, ut capud cum pedibus impetus nimis uelocis curreret, et ipse seruus Dei una manu puero alteraque equo tenere, Christo ex ore clamare, huc illucque diuertere.

Acceptoque infante eques uenerandus seu ad benedicendum seu ad osculandum, sed antiquus hostis omnibus bonis inimicus inmisit equo ferocitatem, qui huc illucque dentibus frendens, pedibus calcitrans et toto corpore insaniens et inconsueto impetu per campum discurrere coepit.

Tunc mater, qui puero dederat, oculos suos claudebat ; pectus manibus tundebat, puerum primumgenitum suum ipsa hora mortuum uidere metuebat.

Quod pauida cernens mater oculos auertit, ne morientem uideret filium, quem seruus Dei saeuiente equo manu tenebat. Familia uero pro morte pueri uel casu uiri Dei strepere, plangere, heiulare non destitit.

Nam ipse seruus Dei Christum uelociter inuocans, puero de manu sua dimisit. Sic ruentem et equo pauentem, quasi auicula infans ad terram peruenit, ut teneritudo illius nequaquam conlideret. Mater flens et eiulans ad puerum cadentem cucurrit, ut uel semeuiuo in

Sed dextera Christi, quae Petrum trepidantem leuauit, ne mergeretur in undis, puerum cadentem subleuabat, ne allideretur in terris. Nam oratione a famulo Dei facta, puer incolomis quasi auicula peruenit ad terram et equus redditus est mansuetudini suae. Et

manu susciperet. Super mota terra, quam factum talpigini uocant, inlaesum infantem repperit ; qui mortem proli pertimuit, ridentem in manu suscepit, et nihil teneretudinem eius ferocitas equi conlisit. Ex eo tempore ipse sacerdos Dei sessorem ex genere equi non prosedit, nisi asello mansueto quo uoluit modo quieto et psalmodii canto suo itinere quo uoluit perrexit ; semper in predicatione pro Christi mandata uitam relegiosam sectauit.

(6). Eo tempore Centulo uico, quem postea suus meritus condidit cenubio, Dagobertus rex illic aduenerat ; quam inluster Ghislemarus ad domum suam ducebat. Orationem a seruo Dei postulauit ; ad orationem peracta, mirum modo seruus Dei ipso regi sic castigauit, sicut et reliquo homine ; sic ei adnuntiauit, ut omnino tam superbus, tam elatus non esset ; nec blanda uerba nec mollia adulatione ei exibuit.

mater quidem filium suum super terram sanum et ridentem suscepit in ulnas suas ; ipse tamen sacerdos Dei non equo iter agere, sed asello mansuetissimo ex eo tempore uoluit. Sic, Deo miserante, temptatio maligni hostis illi uersa est in laudis honorem et superbia equi ei facta est humilitatis magistra. Nempe memor dominum Christum, dum ad redemptionem properaret humani generis, asello iter agere, non equo, sic ille propter salutiferam praedicationem per multa cotidie festinaret loca, asellum sibi portitorem sufficere iudicauit. Et quocumque iter agebat, aut psalmi in ore eius resonabant aut salutis ex ore eius praedicatio audiebatur.

Nec mirum, si Christum semper praedicaret in lingua, quem semper gerebat in corde, per quem pius consolator miseris fuit et durus inuector potentibus : illorum inopiam clementi miseratione releuans, istorum superbiam seuera castigatione reprimens.

(11). Nam quodam tempore rex potentissimus Dagobertus, rogante uiro illustri Ghislemaro, eas deuenit in partes, et uirum Dei uisitans, ut se ipsum sacrosanctis eius orationibus commendaret. Quem ipse famulus Dei utrumque et sanctitatis suae benedictione roborauit et sacerdotali auctoritate libera uoce castigauit, denuntians ei, ne in saeculari superbiret potentia, ne in fugitiuis speraret diuitiis, ne uanis adolantium extolleretur rumoribus, ne caducis gauderet honoribus ; sed magis Dei timeret potentiam illiusque inmensam laudaret gloriam et humanam potentiam uel gloriam nullam putaret, quae subito uelut uolatilis umbra recedit et uelut spuma super aquam, uento temptationis flante, euanescit, et hoc magis timendo cogitaret, quia potentes potenter tormenta patiuntur, et cui plus datur, plus exigetur ab eo. « Et cui uix sufficit pro se solo rationem reddere Deo in die iudicii, quomodo

supportare poterit rationem reddere pro tantis milibus populi sibi commissi ? Idcirco quisque magis timere potest praeesse, quam subesse ; quia qui subest, pro se solo rationem reddet Deo ; qui autem praeest, pro omnibus redditurus erit, qui sub eius sunt potestate constituti ».

Sed rex, ut uidit, pro bona recepit et ad mensam suam secum eum perduxit. Ibidem tota die et partemque noctis uerbum Dei admonuit, sicque eum rex in amorem suscepit, ut censiculo ad luminariam faciendum eidem ipsa die concessit.

Qua castigatione rex, ut fuit sapientissimus, benigne suscepta, congaudens eius libera ueritatis fiducia, sacerdotem Christi secum ad conuiuia uenire rogauit. Qui Christi confortatus exemplo saecularium non respuentis conuiuia, ut praedicationis nancisceretur occasionem, uenit cum rege ad mensam suam totaque die illa et nocte inter epulas laetitiae uerbi Dei dapes salutiferas conuiuis suis ministrauit. Cuius constantia morum et instantia praedicationis praefatus rex delectatus est ; coepit eum animo amare et honore prosequere, in tantum ut ea ipsa die aliquid de censu suo ad luminaria domus Dei ei condonaret, ratum aestimans, ut sicut ille inuisibili praedicationis lumine ab eo inluminatus est, sic uisibili luce per eum domus Domini inlustraretur ; et quod intus ei fulgebat in fide, hoc foris fulgesceret in ecclesia, memor praecepti dominici, quo dicitur : Sic luceat lux uestra coram hominibus, ut uideant opera uestra bona et glorificent patrem uestrum, qui in caelis est, item in psalmo : In lumine tuo uidebimus lumen, id est in lumine fidei quod fulget in mente lumen foris scintillat quod splendescit in opere.

(7). Interim uero cernentes circa uicinia homines permanentes, quod eius deuotio non minima erat in Christo, coeperunt ei elymosinas multas largire, tam elymosinam quam confessiones pro culpas dare et paenitentiam ab ipso expetere. Mox ut ipse seruus Dei conperuit,

(12). Exinde famulus Dei, quia ab hominibus uenerabatur, homines fugere meditabatur, ut honores temporales declinando honores acciperet perpetuos ;

ut aliquid haberet, ut captiuos redemere potuisset, sua cogitatione disposuit, ut ultra mare in Saxonia captiuos redemere properaret. Uidelicet in Saxonia perrexit ; Christum in quo ualuit ibidem predicauit, captiuos ibidem redemit. Dum ibidem intenta mente pro Deo exerceret laborem, illico ad memoriam reduxit de eos quos in patria reliquid. Ait namque : « Heu me, quia reliquimus in Frantia, quos ingenuos non dimisimus ! » Vaticinare coepit et misso suo dicere : « Uade uelociter ad nauem et praecede nos in Frantia ; illo et illo dimitte ingenuos, ut mercedem nostram nobis restituat Deus, quia uicina morte ante oculos habent, ne in seruitio finiant uitam ». Adhuc illos incolomes et robustos, in corpore inlaesos missus ipse repperit, nullam dolorem habentes. Sic actum est secundum uerbum ; ingenui dimissi sunt ; continuo finis eorum euenit, sicut ipse seruus Dei de eis prophetauit, qui trans mare erat. Sic preuidebat : Christus, qui in eum manebat, ipse ei, quid faceret, indicabat. Igitur in Frantia remaeauit ad propria ; unde exierat, reuersus est. Illico quantos habuit, quos iam liberos non dimiserat aut secum de trans mare adduxerat, eis libertatem exhibuit ; nullum, de quo sua fuit potestas, in seruitio reliquit.

(8). Cotidie tamen in ieiuniis se confixit, pauimentis ecclesiae prostratur, orationis libamenta miles Christi cum lacrimis Domino consacrauit. Quantum ignis amoris Dei cor eius repleuerat, ualentius in Christi amore anhelabat.

Heremum concupiuit et uitam soletariam, ut quantum secretius, tanto liberalius Deum meditaret.

heremum cupiuit, quatenus liberius soli Deo uacaret et contemplatiuos carperet fructus, qui usque id in actualibus haud segniter desudabat, sciens a Domino dictum de Maria secus pedes eius sedenti et uerbum uitae intentius audienti : Optimam partem elegit sibi Maria, quae non auferetur ab ea. Huius memor sententiae monasticam petit uitam, qua

secretius sola caelestia mente rimaret, ecclesiae regimen alteri tradens, quam ipse in Centulo uico Christo fundauit.

Sic uir inluster Ghyslemarus, nomen cuius circa undique terretoria seu nobilitas abundabat, christianus optimus Deum timebat et seruos Dei plurimum amabat ; optabat et prohibebat, ut beatus Richarius de uicinia eorum numquam discederet. Ad beatus sacerdos Dei percunctabat, ut uasta heremi Deus illi prouideret. At uir nobilis, scilicet Ghyslemarus, siue et alius propinquos similiter nobilis et palatinus nec dissimilis genere Maurontusque nomine, qui postea religionem adeptus et monachus effectus, post obitum Dagoberti ad suam relictam Nanctilde reginae suggestionem fecerunt in nomine serui Dei, ut in fisci ditione haberet remotionem. Querebant in prope in ipso pago Pontiuo in Crisciacense foreste, ubi construxerunt tegurium uile satis et paruo nec de ligno cooperto, nisi de rauso exiguo ; ubi aquam inuenerunt prope de loco Argubio. Nam de ipso secreto Mauronto erat iniquo, propter quod illa forestis ad regis letitiam erat censita et ipsius Mauronto erat commendata. Non multa bonuaria consignauit in ipsa haria, nisi bina uel terna circa unam cisternam. Nam ipse Maurontus de ipsa foreste tunc non certauit, quod postea desiderauit, quia ipse postea cenobio ibi incoauit construere.

Cui Ghislemarus uir inluster et christianae religionis deuotus amator simul et Maurontus nobilis quidam uir et terrarum uel siluarum ad regem pertinentium seruator praebuerunt locum manendi in silua Chrisciacense ; qui et ipse Maurontus postea, saeculari habitu deposito, monachus factus est in eodemque loco. Ubi uiro Dei mansionem solitariam praeparauerunt, Christo monasterium construere inchoauit.

(13). Quam uir Dei habitationem cum solo commilitone ingressus, paruo tantum tuguriunculo uilissimo opere facto contentus, ut habitatio uitae conueniret, superfluum aestimans, saeculi contemptorem aliquid saeculi delitiarum habere uidere.

(9). Beatus Richarius in ipso loco peruenit et illic tantam mortificationem tantamque abstinentiam semet ipsum inposuit, ut uix caro ossibus hereret, ut mirarentur, qui sciebant, quomodo in corpore uiuebat. Mira sanctitas in eo erat, ut aues caeli sic ad eum uolitabant, ut et escas in manibus eius alerent. Quid plura ? Et in eodem loco per manibula sua nomine Sigobardo dedici, pro quid ab eo orationem aliquis ex fide exposceret, largiente Christo, cunctas et impetrasse gauderet. Pater ipsius manibuli nomine Herimoaldus simplex erat et in sua

At inibi tanta se mortificatione carnis castigauit, tanta ieiuniorum et uigiliarum assiduitate macerauit, ut uix ossa arentia, dissipatis iuncturis, sibi adhaeserunt. Et trementia baculo regenti uestigia difficile mouebat ac mente saeculo maior sola caelestia semper cogitabat, quantumcumque mundo alienus, tantumque Deo proximus, illum cotidie uincens in heremo, a quo Adam olim uictus est in paradyso, super aspidem et basiliscum ambulans, caput cotidie antiqui conterens serpentis, temporalia contemnens,

simplicitate ipsum seruum Dei multum diligebat. Sic ab eodem seruo Dei benedictionem promeruit et sua paenitentia optime peregit et finem perfectam habuit. Omnis familia sua, tam coniux quam et filii seu uernaculi aut ancillas aut seruos, quod habuit, Christus ad suum seruitium perduxit, et in monasterium conuersationem monasticam uitamque finierunt, et alii finire in oboedientia perfecta expectant.

(10). Quid referam ? Multas uirtutes Deus pro suo merito operatur. Solebat nobis eius manibula dicere, ut quis eorum erga terriae ueniebat iniuria aut langor aut morbus uel febris uel qualibet aegritudo corporis, cumfugium ad eum fatiebant ; pro eos quos protinus orabat, continuo sanabantur. Totum est admirandum, quod Deus operat per suum seruum.

(11). Antequam ad finem peruenit, longe ante praeuidit et sua ad se manibula uocauit aitque illi : « Fili, prope est finis meus, ut de ista miserabili uita me Deus eripiat. Praeparemus ergo tegurium, ut inueniamus, unde uasculum ad sepelliendum me fieri possit, quia prope est finis meus uentura ».

aeterna sola suspirans, scalam somniantis Iacob omni hora ascendens, atque per angustam uiam quae ducit ad uitam iter suum assiduis muniuit orationibus.

Nec clausa tamen heremi angustia lucis columna latere potuit, quin magis sui fulgoris radiis longe lateque magis innotuit. Quapropter undique ad hominem Dei diuersis fatigati infirmitatibus confluxerunt, quos sanctarum medicinis orationum sanauit, omnesque ad se quocumque morbo afflictos uenientes uel tristitiae cuiuslibet rancore angustiatos sanos et hilaros domum remeare fecit, nec in domo salutis diu morbus manere ualuit, sed quanto propius accessit, tanto uelocius recessit.Nec mihi singulas uirtutum eius species nominatim enarrare propositum est, sed uitae sanctitatem paucis perstringere uerbis, ne ineloquentiae meae tarditate multiplex signorum per eum gestorum fama magis obscuretur quam laudetur. Doctioribus illa relinquens, quo uero fine praesens hoc saeculum sancta illa anima deseruerit, solum mihi discere sufficiat.

(14). Nam praescius diem aduocationis suae, qua felicitatem diu desideratam accepturus erat, et semper adiungi Christo quem semper amabat, uocauit ad se praefatum Sigobardum conmilitonem suum, dicens : « Scio, fili mi, scio, quod finis meus non tardat et regem meum quem diu concupiui citius uidebo, et utinam tam propitium mihi seruo suo, quam desiderabilem sanctis suis ! Sed tu, fili, praepara uasculum corpusculo meo, quo condatur, non superfluo studio, sed necessario usu, ut illic seruetur in illum diem, quo

corruptela haec uertatur in incorruptionem et mortale hoc induatur inmortalitate. Et para te omni diligentia, dulcissime fili, ut dum dies illa quae mihi modo adpropinquat, tibi aduenerit, paratum te inueniat. Ego uero uado uiam totius mundi ; tantum mihi misericors sit saluator mundi et me modo defendat ab hoste, qui me olim redemit ab hoste ; et quem praesentis uitae habui consolatorem, aeternae uitae mihi inueniam largitorem ».

Qualem studium habuit, rotundum materium inuenit nec maiorem diligentiam exhibuit, nisi per medium eum diuisit et inde concauo uasculo fecit, et in loco, ubi iacere uoluit ibidem, uas ipsum deportauit. Mox illico finis sancta euenit ; in loco, ubi praeciperat, saepultus fuit.

Haec discipulus a patre audiens, lacrimis perfusus, tantum praecepta secutus, lignum inueniens fidit, cauauit et corpori patris coaptauit et fletu opus rigauit quod fecit, et pene prius lacrimis implens amaris, quam paternis membris ; aptatumque, ut potuit, sarcofagum in loco praefinito a patre conposuit. Interim dum tristia patri filius pararet obsequia, ualidior patrem coquebat infirmitas, et in frigido corpusculo uix alitus remansit extremus, nec tamen ab orationis cessauit officio uel diuinae laudis obsequio ; et dum salutifero corporis Christi et sanguinis uiatico suum iter muniuit, inter gratiarum actiones et uerba orationis [VI. Kl. Mai.] spiritum emisit, positusque est in sepulchro a discipulo in loco ubi ipse praeceperat.

Non multum post tempore ex Centulo uico, ubi ipse antea conuersauerat, fratres uenerunt ; et ipse qui praeerat suos sequipeda paruum in statura, magnus in merito Ocioldo uocabulo - et fuit in suas uices in Centulo uico - alios fratres, quos seruos Dei cognouit, apud se conuocauit, ut ad sacrum corpus uisitandum uenirent ; quod ita et fecerunt. Quo repertum et uas subleuatum, inuenerunt sacrum corpus in ipso uas ex aqua impletum. Tunc praefati fratres tulerunt corpus de uase, feretro posuerunt, lentiamina ornauerunt, ad Centulum detulerunt, ubi illum saepelierunt. Ex eo die multi eum colentes et uota uouentes, infirmus qui uenit et ex fide petiuit, cuncta se impetrasse

cognouit.

(12). Contractus quidam solebat a foris sancta basilica frequentius orare et secretius hoc agebat : incontra beati saepulcro erectus fuit. Ingressuum sua quae fuerunt sustentacula, ibi pendunt pro miracula ; qui uiderant quod fuerat, et uidebant quod erat, in Domino exultabant. Nam quadam die, cum locus ipse, ubi beatus Richarius requiescit satis est publicus et biuius grandis aduentusque multorum, uincolati quidem transeunt, colla ferro subditi ; ad eum clamantes uocibus, rumpuntur uincula protinus. Et illic uidimus daemoniacos nimis uexantes ; per paulisper tempus ibidem consistentes, exinde sani reuertunt.

(13). Qualem et eius uirtutem cognouimus, etiam ipsa in laudem Domini dicere cupimus. Clades maligna, qui circuit terra, qui multos perimit et paucos quos tetigit reliquid, - et ipsa plaga uocant panucola seu uenenosa lacertam, - qui ciuitatis, portus, regionis, regnacola undique et terras dereliquid, in Centulo uico, ubi ipse sanctus Richarius requiescit, aduenit ; unum e fratribus suis percussit, quod timuisset ualde pertimescere, etiam suo sepulchro praeparare. Et taliter in his diebus erat, ut in loco ubi apparebat omnes per alia loca fugebantur, aut omnino mortem nullus euadebat. De fratre ut dixi, quem in loco plaga percusserat, una cum fratribus ceteris ad sepulchrum sanctum expetierunt et de claue sancti Richarii, quos plaga tetigit, coxerunt et ex fide ad eum petierunt ; per Domini potentiam et merito sancto Richario nullus ex eis periit, et cunctos per suum meritum Deus liberauit.

(14). Quod antea scribere debui, hoc post memini. Cum de hac uita ipse seruus Dei migrasset, et in feretro conpositus, in ipso tegurio iaceret, cum ibidem euangelium legeretur, sua manibula, qui remanserat, sopore Sed mirum dictu ! Inter exequia paterna subito discipulus sopore oppressus, uidit in uisu quasi raptus esset in aulam splendidissimam omnique decore pulcherrimam, immo solis luce clariorem, in qua beatum Richarium

depresus, uisionem, qualem uidebat, cum expergefactus fuisset, referebat hunc modum, quasi uidisset domnum Richarium quasi uiuum per uisionem in aula splendida et quasi aurea et de gemmis exornata, lucentia ut sole, et ipso seruo Dei in eadem habitantem et loquentem ei :

praeclaro et hilaro uultu uidit habitantem sibique loquentem :

« Frater Sigobarde, mala mansione habuimus de fumo ; uel in ista modo domo non nos nocet fumus ». Ecce ! qui habuit pro Deo obscuritatem, praeparauit illi Deus claritatem et pro fumosa mansione clarissima retributione, ubi iusti fulgebunt sicut sol in regno patris eorum.

« Ecce, frater Sigobarde, qualem mansionem praeparauit mihi Deus, pro uili quam habui in terra pulcherrimam in caelo, pro contemptibili gloriosam, pro obscura lucidissimam et pro fumosa omni suauitate renitentem. Qui euigilans, laetior opus exequiarum perfecit, Deo prouidente, ut filius consolaretur et patris gloria ostenderetur. Conditus est, ut praedixi, miles Christi, ubi suo regi maxime militabat ; sed non multo post fratres a Centulo monasterio cum suo abbate Ocioaldo uiro religioso etiam et successori uenerunt et corpus sancti Richarii tulerunt et posuerunt [VII. Id. Oct.] in loco, quo et nunc cum magna meritorum gloria requiescit. Ibi, praestante Deo, per serui sui reliquias noua saepius audiuntur miracula geri, ut fides precantium patefiat et merita sancti Dei ostendantur et in seruo suo Christi laus celebretur, ut dictum est : *Laudate Dominum in sanctis eius.*

(15). Quidam igitur contractus corpore debilis, sed fide robustus, frequentabatur orando sancti Dei sepulchrum ; qui, optata subito sanitate recepta, dans gloriam Deo, quod infirmus uenit, et sanus recessit. In cuius miraculi memoriam usque hodie sustentacula infirmitatis illius pendent in ecclesia sancti Richarii. Sed et multotiens daemoniaci ad corpus sancti Dei suorum obsequio deducti, diuina concedente clementia, a uexatione maligni spiritus liberabantur.

(16). Quodam uero tempore dum uinculati et catenati quidam per publicam ducebantur stratam, quae prope ecclesiam beati Richarii iacet, qui dum eminus uiri Dei uiderunt

templum, uoce magna clamare ceperunt : « Sancte Richari, solue nos », et statim, ruptis uinculis, absoluti sunt omnes.

(17). Item cladis magna que uocatur panocula seu uenenosa lacerta longe lateque morte amara habitatores interfecit terrae et uix aliquis ab ea tactus uiuus euasit. Percussusque est ea peste quidam e fratribus sancti Richarii, qui licet mortem timeret propter cladem, uitam tamen non desperauit propter patronum. Quasi ad certa suffragia, comitantibus fratribus, cucurrit ad sepulchrum serui Dei, ibique communiter oratione facta, et ipse liberatus est a morte et omnes defensi sunt a plaga nec aliquis ex illis fratribus mortifera cladis illius uastatione percussus est. Et nec solum illi liberati sunt, sed et si aliquis a longe ueniens plaga tactus pestifera, ad sancti Richarii cum fide fugiens solacium, etiam claue eius decoctus, mortis euasit periculum.

(18). Unde intellegi datur, quantam habeat apud Deum potestatem pro nostris intercedere peccatis, si cum fide clamemus ad illum, qui tantam habet uirtutem illis depellere morbos qui cum fide ueniunt ad illum. Nam patet ex miraculis, qualis est ex meritis, et anteacta uita fulgescit in opere subsequenti, ita ut non sit opus dubitare de sanctitate, dum tantus est in uirtute. Intellegite, fratres carissimi, qui pauper uoluit esse pro Christo, quales modo habet diuitias cum Christo, et qui appetit contemptibilis esse inter homines, quam gloriosus nunc regnat inter angelos, et honorem quem fugit in terris nunc possidet in caelis. Quapropter dignum est, ut ab omnibus honorificetur, qui omnium Dominum semper amabat, propensius tamen a nobis qui eius corpori cotidie adsistimus ; quatenus quos filios genuit in doctrinis, dignos possideat heredes in meritis. Nec illi tantum nostra prodest laudatio, quantum nobis eius

imitatio. Magis illi placet imitator deuotus, quam laudator otiosus. Unde, fratres carissimi et sanctissimi patres et filii iocundissimi et totius sanctae congregationis populus qui ad tanti patroni festa conuenistis, dignos uos facite, ut Deus omnipotens per eius intercessiones uestras exaudiat orationes. Ornate uosmet ipsos spiritali pulchritudine, supereminenti caritatis gloria et uictrici fidei fortitudine et suauissima Christi bonitate spei, sequentes semper sanctorum patrum uestigia, ut per eorum gradientes exempla, illorum societate digni efficiemini, et secundum apostolum ut abnegantes impietatem et saecularia desideria, sobrie et pie et iuste uiuamus in hoc saeculo, expectantes beatam spem et aduentum gloriae magni dei et saluatoris domini nostri Iesu Christi, qui dedit semet ipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate et emundaret sibi populum acceptabilem, sectatorem bonorum operum, cui gloria et laus, uirtus et imperium, potestas et regnum cum Deo patre et Spiritu sancto in omnes perpetuitates saeculorum. Amen.

DIC QUICUMQUE LEGAS PRAECLARI GESTA PATRONI : PAUPERIS ALCUINI, CHRISTE, MEMENTO TUI.

ANNEXE 2 : *Vitae* de sainte Bathilde

Vita mérovingienne (fin du VIIe siècle)

INCIPIT PROLOGUS IN VITA DOMNAE BALTHILDIS REGINAE.

(1). Michi quidem, ut imperatum est, dilectissimi fratres, ad tam subtile piumque opus peragendum praesule Christo etsi imperitia denegat uires delicatae historiae scolasticorumque uerborum ordinem proferendi, sed ualidius nobis imperat plenissimae karitatis affectus, ut ueritas pateat, et iactantia non inflet. Nouimus enim, dominum Iesum Christum in ficulnea magis fructum requisisse quam folia. Et ideo ueritatis fructum super lucernae candelabrum ad edificationem multorumque profectum perpatefacere et non occultare decreuimus. Minus licet periti scolastica, sed magis studere uolumus patere edificationi plurimorum, qui uelut apes prudentes dulce requirunt ex floribus nectar, id est ex uerbis simplicibus ueritatis augmentum, quod magis edificat audientem, quam inflet, ut imitari cupientibus compendium pietatis aperte ostendat. Hic ergo non tam detractoribus, sed potius fidelibus, quam potuimus, ueritatem ostendimus.

EXPLICIT PROLOGUS.

INCIPIT UITA BEATAE BALTHILDIS REGINAE.

(2). Benedictus Dominus, *qui uult omnes homines saluos fieri et ad agnitionem ueritatis uenire, qui et operatur* omnia in omnibus,

Vita carolingienne (ca. 800-833)

INCIPIT PROLOGUS IN VITA BEATAE AC VENERABILIS BALTHILDIS REGINAE.

(1). *Uerba regis caelare bonum est, opera uero Dei laudare et praedicare honorificum est*. Ideoque, sicut michi, dilectissimi fratres, uester caritate plenus amor imperauit, ut, quantum ad meam notitiam de uita et uirtutibus beate Balthildis peruenit, eloquiis traderem posterisque memoranda relinquerem, licet imperito sermone, quem scolastici ceruicosa inspectione considerantes, suos pompaticos uidentur condere libros, prout tempus admisit, studio adimplere curaui, sciens, quia, quod plenissimae caritatis affectus imperat, ueritas non denegat. Exinde etiam fugit iactantia, ubi caritas sua infundit eloquia. Nouimus enim, dominum Iesum Christum in ficulnea magis fructum quesisse quam folia. Et ideo nos ueritatis fructum super lucernae candelabrum ad multorum aedificationem et profectum patefacere et non occultare decreuimus. Qui licet inpolito sermone uti uideamur, magis tamen uolumus studere patentem aedificationem plurimorum, qui uelut apes prudentes dulce requirunt ex floribus nectar, id est ex uerbo simplici ueritatis dulcedinem, que magis aedificet audientes, quam inflet ; imitari quoque optamus, compendium ueritatis sequentes potius, quam profana et falsa eloquia ex proprio corde mendaciter fingentes.

EXPLICIT PROLOGUS.

INCIPIT UITAE TEXTUS BEATAE AC GLORIOSISSIMAE BALTHILDIS REGINAE, QUAE EST 3. KL. FEBRUARII.

(2). Benedictus Dominus, *qui uult omnes homines saluos fieri et ad agnitionem suae ueritatis uenire, qui et operatur* omnia in

uelle et perficere. Et ideo merito ipsius laus canenda est prius in sanctorum meritis siue uirtutibus, qui de paruis efficit magnos, immo qui de stercore eleuat pauperem et eum consedere facit cum principibus populi sui, sicut et presentem uenerabilem magnamque feminam, domnam Balthildaem reginam. Quam de partibus transmarinis diuina prouidentia aduocans, et uili pretio uenundata, huc aduenit ipsa pretiosa et optima Dei margarita. Recepta est a principe Francorum uiroque inlustri Erchinoaldo quondam, in cuius ministerio ipsa adolescens honestissime conuersata est, ita ut pia eius conuersatio et admirabilis conplaceret tam principi quam et omnibus eius ministris. Erat enim benigna animo et moribus omnibus sobria prudensque et cauta, nulli machinans malum.

Non leuis in eloquio, non presumptuosa in uerbo, sed in cunctis actibus suis honestissima. Et cum esset ex genere Saxonum, forma corporis grata ac subtilissima et aspectu decora, uultu hilaris et incessu grauis. Et cum talis esset, fuit omnino grata principi et inuenit gratiam in oculis eius. Qui eam instituit, ut sibi in cubiculo pocula porrigeret et ut pincerna honestissima sepius presens adstaret in ministerio eius. De cuius dignitatis gratia nullam habuit extollentiam, sed potius in humilitate fundata, omnibus erat suis consodalibus oboediens atque amabilis, honore congruo ministrans senioribus, ita ut de earum pedibus calciamenta detraheret et ipsa tergeret ac dilueret, aquam quoque ad lauandum afferret et uestimenta earum festinanter pararet. Et hoc absque murmurio bono et pio animo exercebat eis ministerium.

omnibus, *uelle et perficere,* quod bone uoluntatis optauerint adimplere. Et ideo merito ipsius laus in omnibus que fecit canenda est nec non et sanctorum meritis siue uirtutibus glorificanda, qui de paruis efficit magnos, immo qui de stercore eleuat pauperem, ut sedeat cum principibus et gloriae solium teneat, sicut in hac uenerabili Dei cultrice, domna Balthilde regina, cuius hodie, exultantibus animis, festa recolimus, ad multorum augmentum fidelium completum esse cernimus. Que siquidem beata de partibus transmarinis diuina prouidentia depredata, et uili pretio, sed incomparabili commertio uenundata, huc aduenit ipsa pretiosa et optima Dei margarita atque a principe quodam Francorum uiroque clarissimo Herchinoaldo, qui tunc palatium gubernabat, constat esse recepta, in cuius ministerio ipsa adolescens ita decentissimę, conuersata est, ut honesta eius conuersatio et admirabilis conditio tam principi quam et omnibus eius ministris complaceret. Erat enim benigna animo et moribus omnibus pudica, sobria, prudens et cauta, nulli machinans malum.

Non leuis in eloquio, non praesumptuosa in uerbo, sed cuncta opera sua honestissimo moderabat ingenio. Claro namque sanguine, licet alterius gentis seruiret obsequiis, progenita Saxonum demonstrabatur. Erat itaque forma corporis grata et omni aspectu decora, uultu hilaris et incessu grauis. Talemque se in omnibus, ut eam decebat, exibuit, quo predicto iudici principum gratissime placeret et gratiam in eius oculis inueniret. Qui et instituit, ut sibi in cubiculo pocula porrigeret et ut pincerna honestissima semper praesens in ministerio eius adstaret. De cuius dignitatis gratia nullam habuit extollentiam, sed potius in humilitate fundata, omnibus erat suis consodalibus obediens atque amabilis, honore congruo ministrans senioribus, ita ut de earum pedibus caltiamenta traheret ac manus detergeret, aquam quoque ad lauandum afferret et

(3). Ex qua eius nobili conuersatione maxima ei inter socias laus atque amor adcreuit, et in tantum felicem famam promeruit, ut, matrona suprascripti principis Erchinoaldi defuncta, ei conplacuisset, ut denuo sibi Balthildem honestissimam uirginem in thorum matronalem sibi sociaret. Quam rem ipsa comperta, latenter se et studiose ab eius subtraxit aspectu. Et cum iam uocaretur ad principis cubiculum, secreto se ipsa abscondit in angulo, superiectis sibi uilibus panniculis, ita ut nemo illic aliquem latere putasset. Ipsa uero ut prudens et astuta uirgo iam tunc honores uanos fugiens et humilitatem diligens, temptabat, ut poterat, humanum deuitare thorum, ut mereretur ad spiritalem caelestemque peruenire sponsum.

Sed et illud procul dubio diuina peragebatur Prouidentia, ut ipse princeps ipsam tunc quesitam minime inueniret et tunc sibi ad coniugium aliam sociaret. Et tunc ita demum Balthildis puella inuenta est nutu uero Dei, ut, qui principis nuptias deuitauerat, postea Chlodoueum, Dagoberti quondam regis filium, in coniugium acciperet, et merito humilitatis ad altiorem gradum eam attolleret. In quo gradu ipsam diuina dispensatio decreuerat honorare, ut, dum ministrum regis contempserat, ad regis copulam perueniret, atque ex ipsa regalis soboles procederet. Quod nunc peractum est, sicut omnibus patet, ipsam eius nunc regalem regnantem progeniem.

(4). Sed et ipsa, conlatam sibi a Deo prudentiae gratiam, uigilanti studio et regi obtemperabat ut domino et principibus se ostendebat ut mater, sacerdotibus ut filia, uestimenta earum festinanter pararet. Et hoc absque murmure bono et pio animo exercebat.

(3). Ex qua eius nobili conuersatione maxima ei inter sotias laus atque amor adcreuit, et in tantum felicem famam promeruit, ut pro matrona, quam supradictus Herchenoaldus princeps, morte interuenta, amiserat, cumplacuisset denuo eidem Balthildem honestissimam uirginem in thoro matronali sibi sotiare. Qua re conperta, iam illustrata diuina gratia uirgo beata, latenter se et studiose ab eius subtraxit aspectibus. Cum itaque uocaretur ad principis cubiculum, secreto se ut sagax puella abscondit in angulo domatis et superiecit se uilibus panniculis, ita ut nemo putaret illic aliquem laterę potuisse. Atque ut prudens et astuta uirgo iam tunc honores uanos fugiens et humilitatem ac castitatem diligens, temptabat, ut poterat, humanum deuitare thorum, quatinus mereretur ad spiritalem caelestemque peruenire sponsum.

Sed et illud procul dubio agebatur diuina prouidentia, ut ipse princeps eandem tunc quesitam minime inueniret, quatinus ad coniugium sibi aliam sotiaret. Postquam idem dux alteram duxit, tandem Balthildis puella quesita et inuenta, sed a predicto principe minime est contacta. Nutu uero diuino factum esse creditur, ut, que principis nuptias deuitauerat, postea Chlodoueum, Dagoberti quondam regis filium, in coniugium acciperet, et merito humilitas ad altiorem gradum eam adtolleret. In quo diuina dispensatio eandem honorare decreuerat, ut, dum ministrum regis contempserat, ad regis copulam perueniret atque ex ipsa regali progenie procederet. Quod ideo peractum est, sicut omnibus patet, ut ipsa, quae erat ex regali progeniae, regiam sumeret copulam regalemque gigneret sobolem.

(4). At ipsa, conlata sibi a Deo prudentiae gratia, uigilanti studio et regi obtemperabat ut domino et principibus se ostendebat ut matrem, sacerdotibus ut filiam, iuuenibus siue

iuuenibus seu adolescentibus ut optima nutrix, eratque amabilis omnibus, diligens ualde sacerdotes ut patres, monachos ut fratres, pauperes ut pia nutrix, largasque elemosinas distribuens singulis, principum honorem conseruans consiliaque eorum congrua retinens, iuuenes ad religiosa studia semper exortans, regi humiliter et assidue pro aecclesiis et pauperibus suggerens. Iam enim sub seculari habitu Christo ministrare cupiens, frequentabat orationem cotidie, commendans se cum lacrimis Christo regi caelesti.

adolescentibus ut piam nutricem, eratque amabilis omnibus, diligens sacerdotes ut patres, monachos ut fratres, pauperes ut domesticos, peregrinos ut filios, quia et ipsa peregrina fuerat, amplexabatur. Uiduis, orphanis et pupillis subsidia uite ministrabat et omnibus omnino debilibus opem ferebat. Principum honorem conseruabat consiliaque eorum congrua retinebat, iuuenes quoque ad religiosa studia exercenda semper commonebat ac regi humiliter assidueque pro ęcclesiis et pauperibus suggerebat. Iam enim sub seculari habitu Christo ministrare cupiens, frequentabat orationem cotidie, commendans se cum lacrimis Christo regi caelesti.

Cui ipse rex pius consulens iuxta fidem et deuotionem eius, dedit ei in adiutorium suum fidelem famulum abbatem Genesium, per cuius manus ministrans ipsa sacerdotibus et pauperibus, pascebat egenos et induebat uestibus nudos studioseque sepelire ordinabat mortuos, dirigens per ipsum ad coenobia uirorum ac uirginum auri uel argenti largissima munera.

Cui ipse rex pius consulens iuxta fidem et deuotionem eius, ut plenius haec que mente conceperat perficeret, uenerabilem uirum Genesium abbatem ad subleuamen ac in supplemento adiutorii tribuit, per cuius manus ministrans ipsa sacerdotibus et pauperibus, pascebat egenos et induebat uestibus nudos studioseque sepelire ordinabat mortuos ; dirigebat quoque per ipsum ad coenobia uirorum ac sacrarum uirginum auri uel argenti non modica munera.

Qui ipse Christi famulus domnus Genesius postea, Christo iubente, Lugduno Galliae ordinatus est episcopus. Tunc enim in palatio Francorum erat assiduus. Per quem, ut diximus, ipsa domna Balthildis una cum regis Chlodouei imperio, et suggerente ipso Dei famulo, in cunctis pauperibus largam prouidebat regis elemosinam per loca multa.

Que omnia idem Dei famulus Genesius, qui postea, Christo largiente, Lugduno Galliae est ordinatus episcopus, suscipiebat. Tunc enim in palatio Francorum erat assiduus. Per eum siquidem, ut diximus, ipsa beata mater Balthildis una cum regis Chlodouei imperio, de cuius prosperitate ac sanitate indefitienter sollicita erat, suggerente etiam predicto Dei famulo, multis pauperibus loca per diuersa pro uita regis largissimam distribuebat elemosinam.

(5). Quid plura ? Deo iubente, rex Chlodoueus, uir eius, migrauit de corpore ; relictaque sobole filiorum cum matre, suscepit ilico post eum filius eius Chlotharius quondam Francorum regnum, tunc etenim precellentibus principibus Chrodoberhto episcopo Parisiaco et

(5). Interea domnus rex Chlodoueus, uir eius, gratia euocante diuina, septimo decimo regni sui anno rebus exemptus humanis, migrauit a saeculo ; relictaque subole filiorum cum matre, suscepit ilico post eum filius eius Chlotharius rex Francorum regnum, et

domno Audoeno seus et Ebroino maiore domus cum reliquis senioribus uel ceteris quam pluribus, et regno quidem Francorum in pace consistenti.

Tunc etenim nuper et Austrasii pacifico ordine, ordinante domna Balthilde, per consilium quidem seniorum receperunt Childericum, filium eius, in regem Austri ; Burgundiones uero et Franci facti sunt uniti. Et credimus, Deo gubernante, iuxta domnae Balthildis magnam fidem ipsa tria regna tunc inter se tenebant pacis concordiam.

(6). Factumque est tunc per eam nutu Dei, et exortantibus bonis sacerdotibus, ut heresis Symoniaca, quae prauo usu maculabat tunc Dei aecclesiam, ita ut dando praemia contra ordinem episcopatus accipiebant, ut prefata domna Balthildis hoc impium nefas prohiberet, ut nullus premium pro percipiendis sacris gradibus omnino intercurreret.

Ordinauit etenim, immo per eam Dominus, ut et alia pessima et impia cessaret consuetudo, pro qua plures homines sobolem suam interire potius quam nutrire studebant, dum diffidebant actiones publicas, quae eis ex consuetudine ingerebantur, accipere, ut illis ex hoc grauissimum rerum suarum inferrent dampnum. Prohibuit hoc ipsa domna pro mercede sua, ut hoc nullus facere presumeret. Ex quo facto copiosa eam ualde merces exspectat.

(7). Quis enim ualeat dicere, quanta et quam magna commoda per religiosorum coenobia largiendo integra praedia et siluas magnas ad cellulas seu monasteria construenda concessit ;

suffragantibus praecellentissimis principibus Chrodoberto episcopo Parisiaco et domno Audoeno Rotomagensi seu et Ebruino maiore domus cum reliquis senioribus uel ceteris quam pluribus regni honorem querentibus, regnum Francorum in pace constituitur.

Austrasii quoque pacifico ordine, fatiente domna Balthildę, per consilium quidem seniorum receperunt Childericum, filium eius, regem in Austrasiam ; factique sunt Burgundiones et Franci ex illo tempore uniti. Et credimus, quia, Deo gubernante, iuxta domne Balthildis magnam fidem accidit, ut ipsa tria regna, que antea dissidebant discordia, tunc inter se tenerent pacis concordiam.

(6). Factum est preterea per eam nutu Dei, exortantibus sanctis sacerdotibus, ut heresis Symoniaca, quae prauo usu maculabat tunc ęcclesiam Dei, dando scilicet contra instituta canonum pro adipiscendis et conferendis episcopatus uel presbiteratus seu reliquorum gradibus premiorum munera, a catholicis uiris penitus pelleretur, et hoc impium nefas prohiberetur, ne ullus presul pro percipiendis uel dandis sacris gradibus daret aliquit aut acciperet.

Ordinauit etiam, immo per eam Dominus, ut et alia pessima et impia consuetudo cessaret, pro qua multo plures homines filios suos magis mori quam nutrire obtabant, dum de eis uidebant exactiones publicas, que ex antiqua consuetudine mala ingerebantur, accipere, unde grauissimum rerum suarum patiebantur dampnum. Quam nequissime cupiditatis auaritiam ipsa pietate plena pro mercede aeternae retributionis prohibuit et, ut in perpetuum dampnaretur, legibus tradidit. Ex quo facto copiosa ei ualde merces a Domino reddita manet.

(7). Quis enim ualet enarrare, quanta et quam magna commoda per religiosorum coenobia uirorum sacrarumque uirginum largiendo integra predia et siluarum aditus ad

quod etiam et ipsa uelud proprias seu et peculiares Dei casas, id est Kala in Parisiaco, a Deo sacratas puellas, coenobium magnum uirginum aedificauit,

ubi Dei famulam religiosam ualde puellam Berthilanem in locum matris esse primam constituit ? In quo et ipsa uenerabilis domna Balthildis deinceps conuersari sub integra regula religionis et in pace requiescere decreuerat, et in ueritate deuota id uoluntate compleuit.

Pretereundum non est, quia ad laudem Dei pertinet, quicquid in sanctis et electis suis mirabiliter Dess operatur, quia, ut dicit

cellulas seu monasteria construenda concessit ? Cui etiam non uidebatur liberalitas magnarum rerum, quam per diuersa coenobia conferebat, ad uotum sui desiderii esse suffitiens, si non et ipsa inter ceteras et peculiares Dei casas monasterium construeret, quod caelum esset aspitiens. Pro qua re, quasi iam pelagus seculi calcans, coenobium Kale sanctaemonialium uirginum in pago Parisiaco, unda circumfluente Maternae fluminis, decentissime edificauit.

Quem locum uillis affluentissimis et quam pluribus cum earum reditibus amplificauit et exornauit et in potestate sub religione ibidem uiuentium sacrarum uirginum tradidit. Quarum quidem uocabula propter tedium quorundam legentium reticui. Illud uero inserere curaui, quod rectoribus eiusdem loci ualde timendum est. Nam preceptum super his constituit et manibus propriis ac filiorum regum roborauit sigilloque signauit, in quo testamento interminata est per inuocationem sanctae Trinitatis et diem tremendi iuditii, ut nemo per succedentia tempora rector quislibet eiusdem loci quicquam de his uillis, quas in usus diuersos eiusdem coenobii habitantium contulerat, subtraheret aut benefitiarios exinde haberet. Quod si fecisset, poenis infernalibus cum Iuda traditore nequissimo et cupidissimo afflictus, sine fine puniretur ; ipsumque testamentum si quis quesierit, in archiuo eiusdem ecclesiae repperiet. In hoc etiam predicto coenobio uenerabilem religiosamque ualde Dei famulam Bertilam, quam ex monasterio Iodro euocauerat, in locum matris primam constituit, ubi et ipsa acceptabilis Deo et electa margarita Balthildis deinceps conuersare sub integre religionis regula et in pace requiescere decreuit ; quod in ueritate, prout citius tempus permisit, deuota uoluntate conpleuit.

Praetereundum quoque non est, quia ad laudem Dei pertinet, quicquid in sanctis suis et electis Deus mirabiliter operatur, sicut dicit Scriptura :

Scriptura, *mirabilis Deus in sanctis suis,* cuius Spiritus paraclytus cooperatur interius per bonam uoluntatem, ut scriptum est : *Omni enim uolenti bonum Deus cooperator est illi ;* sicut et isti magnae feminae constat ueraciter fuisse.

Ut enim praefati sumus, neque nostra neque cuiuslibet, ut arbitror, lingua quamuis erudita enarrare eius omnia bona ualet. Quantas consolationes uel adiutoria ad casas Dei uel eius pauperibus pro Christi amore quantasque oportunitates et commoda ipsa largita fuit, qualeque monasterium quod uocatur Corbeia in Ambianense parrochia suo opere construxit ?

Ubi uenerabilis uir domnus Theudofredus, nunc enim episcopus, tunc uero abbas, magno gregi fratrum praefuit, quem de Luxouio monasterio praefata domna Balthildis a reuerentissimo uiro domno Waldeberto quondam abbate expetiuit et mirabiliter ad ipsum coenobium fratrum condirexit, quod nunc usque et laudabiliter constat.

(8). Quid enim ? A Gemetico domno Filiberto uiro religioso et siluam magnam ex fisco, ubi ipsum coenobium fratrum situm est, et multa munera et pastus de fisco dominico ad ipsum monasterium construendum concessit. Quanta uero domno Laigoberto ad Curbionem monasterium et uillam magnam et talenta multa argenti uel auri ? Etiam suum ipsum regale, quo ipsa cingebatur, cingulum, desupra

Mirabilis Deus in sanctis suis. Cuius quidem Spiritus paraclitus cooperator est interius per bonam uoluntatem dando precepta uitae aeternae, ut scriptum est : *Omni enim uolenti bonum Deus cooperator est illi* et administrator. Quod utique in ista sacra ac clarissima, unde sermo agitur, domna Balthilde ueraciter ac liquido claret esse ostensum.

Ut enim uera loquamur, neque nostra neque cuiuslibet, ut arbitror, lingua omnia eius que operata est bona in consolationibus pauperum, in aedifitiis et adiutoriis ecclesiarum Dei, in oportunitatibus omnium indigentium, uel qualia aut quanta in incommoditatibus commoda exhibuerit, enarrare ualet. Nec illud etiam est reticendum inter precipua que fecit, quod monasterium cuius uocabulum est Corbeia in pago Ambianense suo opere fundetenus struxit ac deuotum gregem monachorum inibi esse constituit.

Ubi et uenerabilis uir dompnus Teudofredus, nunc episcopus, tunc uero abbas, magno gregi fratrum prefuit, quem de Luxouio monasterio prefata domna Balthildis a reuerentissimo uiro domno Waltberto quondam abbate expetiuit et ad predictum fratrum coenobium condirexit. Ipsum autem monasterium, sicut a fundamento, ita uillis et prediis omnibusque sumptuum necessitatibus fundauit et ornauit. Quo in loco eius memoria uenerabiliter, ut decet, recolitur et celeberrime, ab ipsis Dei cultoribus frequentatur, atque laus eius, quamdiu in hac ualle plorationis Spiritus humanos rexerit artus, canetur.

(8). Domno etiam Philiberto Gemmatensis monasterii abbati, magno et religioso uiro, siluam magnam ex fisco, ubi ipsum coenobium fratrum situm est, maximaque munera et pastus de fisco dominico ad ipsum monasterium construendum concessit. Multa quoque talenta argenti uel auri domno Laigoberto Curbionensis monasterii abbati cum uilla quadam, cuius uocabulum a memoria

sacros lumbos suos deuote abstulit et fratribus in elemosinam ipsum direxit. Et hoc totum hilari ac benigno dispensabat animo ; ut enim Scriptura dicit : *Hilarem datorem diligit Deus*.

recessit, ad opus seruorum Dei illic habitantium contulit ; sed et ipsum regale, quo cingebatur, cingulum a sacris lumbis abstulit fratribusque in elemosinam direxit, totum hoc agens et dispensans benigno ac hilari animo, sciens scriptum, quia *hilarem datorem diligit Deus*.

Similiter et a Fontenella et Logio plura concessit conpendia. Quanta enim ad Luxouium uel ad reliqua monasteria in Burgundia et uillas multas integras concessit et pecuniam innumerabilem direxit ? Quid ad Iotro monasterio, unde illas sacras uirgines cum prefata domna Berthilane abbatissa ad Kala suo monasterio accersiuit ? Quanta ibi munera et de agris et pecunia multa contulit ?

Taliter ipsa beata anima cotidie thesaurizabat sibi ex terrenis pecuniis in caelo thesaurum, *ubi fur non adpropriat, nec tinea demolitur*. Similiter et ad Fontenellam et Logium plura concessit benefitiorum compendia. Ad Luxouium etiam uel ad reliqua Burgundiae monasteria uillas perplures ad integrum concessit et pecuniam innumerabilem direxit. Ad Iotrum quoque monasterium, unde sacras uirgines cum prefata domna Bertila abbatissa ad cenobium Kalense accersiuit, Uillam Nouam sitam in pago Uermandinse cum pluribus aliis muneribus, quibus ipsum sanctum locum honorauit et ditauit, deuote contulit.

Similiter et ad monasterium Sanctae Farae sepe larga munera direxit. Ad urbem uero Parisiacam ad sanctorum basilicas seu monasteria et uillas magnas et multas contulit et muneribus plurimis ditauit. Quid plura ? Ut diximus, hoc narrare non ualemus per singula, sed neque uix media ; totaque dicis eius bona omnino a nobis non possunt.

Monasterii quoque Sanctae Farae non inmemor fuit, quia uillam quandam cum sepe datis muneribus ac largissimis donis eidem delegauit. Ad basilicas nec non seu et ad monasteria sanctorum uirorum sacrarumque uirginum Parisiacae urbis uillas laudabiles et multas condonauit et muneribus plurimis amplificauit. Sed, ut diximus, enarrare non ualemus uel media dicere per singula, que ipsa Dei cultrix et amatrix in omnibus, prout potuit, perfecit bona. Numquam ab ea defuit bonum, quia Deum amabat ac summo studio diligebat benignum.

(9). Preterire enim non debemus, quod per seniores basilicas sanctorum domni Dionisii et domni Germani uel domni Medardi et sancti Petri uel domni Aniani seu et sancti Martini, uel ubicumque eius perstrinxit notitia, ad pontifices seu abbates suadendo pro zelo Dei praecepit et epistolas pro hoc eis direxit, ut sub sancto regulari ordine fratres infra ipsa loca consistentes uiuere deberent. Et ut hoc libenter adquiescerent, priuilegium eis firmare iussit, uel etiam emunitates concessit, ut melius eis

(9). Preterire uero non debemus, quod per precipuas sanctorum basilicas, almi scilicet Dyonisii et domni Germani uel beati Medardi et sancti Petri ac domni Aniani et sancti Martini, uel ubicumque eius potuit dinosci noticia, pontificibus seu abbatibus suadendo pro zelo Dei precepit et epistolas pro hoc eis direxit, ut sub sancto regulari ordine fratres in ipsis sanctis locis consistentes caste et sobriae uiuere facerent. Et ut hoc liberius adquiescerent, priuilegium eis religionis firmare a filiis fecit et

delectaret pro rege et pace summi regis Christi clementiam exorare.

Et illud commemorandum est, quia ad mercedis eius cumulum pertinet, quod captiuos homines christianos ire prohibuit, datasque praeceptiones per singulas regiones, ut nullus in regno Francorum captiuum hominem christianum penitus transmitteret. Sed magis et ipsa, dato pretio, captiuos plurimos redimere precepit et liberos relaxauit et alios ex ipsis in monasteria intromisit et precipue de gente sua uiros et puellas quam plures denutritas suas. Quantas enim adtrahere potuit, eas per sancta coenobia commendauit et, ut pro ea exorarent, eis precepit.

Etiam ad Romam usque ad beati Petri et Pauli basilicas uel ad Romensis pauperes plura ac larga sepius direxit munera.

(10). Erat enim eius sancta deuotio, ut in monasterio, quem prediximus, religiosarum foeminarum, hoc est in Kala, quam ipsa edificauit, conuersare deberet. Nam et Franci pro eius amore hoc maxime dilatabant nec fieri permittebant, nisi commotio illa fuisset per miserum Sigobrandum episcopum, cuius

emunitates concessit, ut melius eis delectaretur pro rege et pace summi regis Christi clementiam exorare.

Illud etiam commemorandum est, quod ad mercedis eius cumulum pertinet, quia captiuos homines christianos uendere prohibuit. Deditque preceptiones per singularum urbium regiones, ut nullus in regno Francorum captiuum hominem christianum penitus in aliud regnum transmitteret. Dato etiam iuste remunerationis pretio, plurimos redimere captiuos precepit et quosdam liberos relaxauit ; quosdam uero cum religionis habitu sub regula in monasteria intromisit. Precipue autem de gente sua uiros et puellas, quas ipsa nutriuerat, sicut semet ipsam, Deo commendauit et coenobitalem uitam ducere instituit. Quantos autem, maxime domesticos, de utroque sexu blandiendo suadere potuit, eos per sancta monasteria commendauit et, ut pro ea uiroque eius defuncto ac filiorum salute nec non et regni pace pium Dominum exorarent, precepit.

Tantam enim gratiam diuina clementia eidem concessit, ut suasione proficua et eruditione magnifica multos a seculi uanitate depressos abstraheret et sub iugo Christi, quod leue est, subponeret. Et uere adoptabat illa claritate frui, quam angelus Daniheli de iustitiae eruditoribus dixit, quoniam *qui erudiunt multos ad prudentiam, fulgebunt sicut stellae in perpetuas aeternitates.*

Basilicas quin etiam sanctorum apostolorum Petri et Pauli Romae positas propter eorum amorem decentissime muneribus honorauit, sed et Romanis reclusis et pauperibus sepius largissima dona direxit.

(10). Crescebat enim cotidie semper eius sancta deuotio, et omnimodis satagebat, ut coenobitalem uitam in monasterio religiosarum uirginum, quod ipsa aedificauit, duceret, et ut animo, ita et corpore ibidem subsistere potuisset. Sed hoc primores et proceres Francorum differebant, maxime quia eius

superbia inter Francos meruit mortis ruinam.

Et exinde orta intentione, dum ipsum contra eius uoluntatem interfecerunt, metuentes, ne hoc ipsa domna contra eos grauiter ferret ac uindicare ipsam causam uellet, permiserunt eam subito pergere ad ipsum monasterium. Et fortasse dubium non est, quod ipsi principes tunc illud non bono animo permisissent ; sed ipsa domna Dei uoluntatem considerans, ut hoc non tam eorum consilium, quam Dei fuisset dispensatio, ut eius sancta deuotio per quamlibet occasionem, Christo gubernante, esset impleta.

Deductaque ab aliquibus senioribus, uenit ad praefatum monasterium suum Kala, ibique ab ipsis sanctis puellis, ut decebat, honorifice et satis amabiliter in sancta congregatione recepta est. Habuit enim tunc non modicam querelam contra eos, quos ipsa dulciter enutriuerat, pro qua re falso ipsi eam habuissent suspectam, uel etiam pro bonis mala ei repensarent. Sed et hoc conferens cum sacerdotibus citius, eis clementer cuncta indulsit et, ut ipsi ei illam cordis commotionem indulgerent, supplicauit. Et ita pax inter ipsos, Domino largiente, plenissime restituta est.

(11). Ipsa uero piissimo affectu diligebat sorores ut proprias filias et sanctae abbatissae earum oboediebat ut matri et ministerium exhibebat eis ut uilissima ancillula ex sancta

sapientia palatium regebatur et pro sancta conuersatione ab omnibus amabatur. Quodque uotum minime adimplere permitterent, nisi commotio quaedam accidisset de misero Sigebrando episcopo, cuius superbia inter Francos meruit mortis ruinam.

Exinde ergo orta intentione, dum ipsum contra eius uoluntatem indiscussum et contra legem interfecerunt, metuentes, ne hoc ipsa sancta regina contra eos grauiter ferret ac tale malum tantumque nefas uindicare uellet, quod antea amore temporali fieri non permittebant, iam timore legis iuditialis perculsi, ut desiderium optatum perficeret, suadebant. Et fortasse dubium non est, quod hoc callide et non bono animo ipsi principes permiserunt. Attamen ipsa domina Dei gratia illustrata, considerabat, quod hoc non tam eorum consiliis, quam Dei fuisset dispensatione factum, quatinus eius sancta deuotio per quamlibet occasionem, Christo gubernante, esset adimpleta.

Deducta igitur ab aliquibus seniorum principibus, uenit ad praefatum monasterium diu desideratum Kalam, ibique ab ipsis sanctimonialibus, ut decebat, honorifice et satis admirabiliter in congregatione recepta, gratias egit Deo omnipotenti, qui eam sub umbra protectionis suae susceperat et ad portum suae uoluntatis perduxerat. Habuit interea non modicam contra eas querelam, quas ipsa dulciter enutriuerat, qua pro causa falso ipse eam habuissent suspectam, uel etiam pro bonis mala ei rependere temptauerant. Sed et hoc conferens cum sacerdotibus citius, eis clementer cuncta indulsit et, ut ei econtra ipse eandem commotionem cordis remitterent, supplicauit. Atque in postmodum pacis amor inter ipsas, Domino largiente, plenissime restitutus permansit.

(11). At uero ipsa beata mater piissimo affectu diligebat sorores ut proprias filias et sanctae, quam sibi praefecerat, abbatissae oboediebat ut matri omnibusque, ut dicam, non

deuotione, ita ut, etiam cum adhuc regeret publicum palatium, et ipsa uisitaret suum sepe sanctum coenobium. Ita humilitatis magnae fortiter exhibebat exemplum, ut ipsa quoque in quoquina ministraret sororibus et munditias uilissimas, etiam deambulationes stercorum, ipsa mundaret. Et hoc totum cum gaudio ac leto perficiebat animo, tam humili pro Christo ministerio.

Quis enim crederet, ut sublimitas tantae potentiae ita uilissimis administraret rebus, nisi ei hoc magnus Christi exigisset omnimodo plenissimus amor ? Insistebatque assidue orationi deuota cum lacrimis et diuinam lectionem sepius frequentabat ; consolationem uero continuam per sanctam exortationem et frequentem uisitationem infirmorum faciebat. Dolebat enim cum dolentibus per studium caritatis et cum gaudentibus gaudebat et pro sanis, ut consolarentur, domna abbatissa humiliter sepius suggerebat. Cuius petitioni ipsa ut mater amabiliter cuncta prestabat, quia uere erat eis more apostolico cor unum et anima una, dum se inuicem tenere ac plenissime diligerent in Christo.

(12). Coepitque ipsa domna Balthildis corpore infirmari et uiscerum incisione, pessimo infirmitatis uitio, grauiter laborare, et nisi medicorum studia subuenissent, pene deficere. Sed magis ipsa ad caelestem medicum semper fidem habebat de salute sua. Ipsa uero sancta conscientia et pia non cessabat Deo gratias agere de sua castigatione et bona et astuta ministrare consilia semper et — humilitatis magnae exemplum — ex ministerio suo sororibus ostendere formam pietatis.

quasi domina, sed sicut sagax ancillula sancta deuotione ministerium obsecutionis exhibebat. Ita autem humilitatis magne forti animo omnibus monstrabat exemplum, ut ipsa quoque in offitio coquinae ministraret sororibus, ipsa munditias omnes faceret, et quod maius dicam, ipsa purissima margarita inquinamenta stercorum propriis manibus mundaret. Et hoc totum cum gaudio laeto perfitiebat animo, tam humile seruitutis obsequium pro Domino, quem nouerat dixisse : *Non ueni ministrari, sed ministrare.*

Quis enim crederet, quod sublimitas tantae potentiae ita uilissimis administraret rebus, nisi ei hoc magnus Christi omnimodo concessisset plenissimus amor ? Insistebat itaque assidue orationi deuota cum lacrimis et diuinam lectionem sepius frequentabat ; consolationem uero continuam per sanctam exortationem et frequentem uisitationem infirmis impendebat. Studio enim caritatis cum dolentibus dolebat et cum gaudentibus gaudebat ac pro debilibus ac infirmis, ut consolationis subsidium animae et corporis eis administraretur, sepissimę domne abbatissae humiliter suggerebat. Cuius petitioni ipsa ut pia mater admirabiliter cuncta praestabat, quia re uera erat eis secundum apostolicam institutionem cor unum et anima una ; diligebant enim se inuicem tenere plenissimo amore in Christo.

(12). Coepit interea ipsa domna Balthildis corpore infirmari et uiscerum incisione, pessimo infirmitatis uitio, quod medici yleos uocant, grauiter laborare, et nisi medicorum peritia ac studium subuenisset, poene deficeret. Attamen, licet per tenera membra ui doloris torqueretur, semper caelesti medico, qui subuenit in tribulatione laborantibus, sancta et pura conscientia non cessabat gratias agere, a quo fidenti animo credebat praemia aeterna percipere. Atque semet ipsam praebens omnibus humilitatis magne exemplum, studebat sororibus formam pietatis,

Et conferens sepe cum matre monasterii, ut et regem et reginam et proceres cumdigno honore cum eulogias semper uisitarent, ut erat consuetudo, ut ipsa domus Dei bonam famam, quam coeperat, non amitteret, sed amplius semper in affectu caritatis cum omnibus amicis atque ualidius in Dei nomine permaneret in dilectione, ut scriptum est : *Oportet et testimonium habere bonum ab his qui foris sunt* ; et precipue pauperum curam et ospitum cum summo studio pro misericordia et dilectione in ipsis semper impendi, pro Christi amoreque salutis monita sancta ipsa mater monasterii audita alacri ac leto animo adimplebat omnia. Sed neque ea deinceps ullo modo adimplere cessabat pro mercedis communis augmento.

(13). At uero, iam propinquante glorioso eius obitu, uisio praeclara ei fuit ostensa. Scala enim erecta et stans ante altare sanctae Mariae, cuius culmen caelum contingeret, et quasi angelos Dei commitantes, ipsa domna Balthildis ascenderet per eam,

ut ex hac reuelatione patenter daretur intellegi, eo quod sublimia eius merita, patientia et humilitas, eam ad celsitudinem aeterni Regis et ad premii coronam citius exaltandam perducerent. Qua etiam ipsa domna uisione comperta cognouit, se quantotius e corpore esse migraturam et illuc, ubi iam olim

subiectionis et humilitatis ostendere,
conferens sepe cum matre monasterii, ut regem ac reginam siue proceres condigno honore eulogiarum obsequiis uisitaret, quatinus, sicut decentissimum erat, ipsa domus Dei bonam famam, quam accoeperat, non amitteret, sed amplius semper in affectu caritatis cum omnibus amicis ac ualidius in Dei nomine et dilectione proximi permaneret, ut scriptum est : *Oportet et testimonium habere bonum ab his qui foris sunt*. Precipue autem pauperum curam et hospitum summo studio pro misericordia et dilectione predietam matrem commonebat habere. Pro Christi uero nomine salutis monita ipsa suscipiebat ac alacri et bono animo, queque ei iniungebantur, omnia adimplebat. Sicque in talibus, secundum quod ei a saepe memoranda domna Balthilde suasum est, quamdiu praefata domna Bertila abbatissa uixit, adimplere non cessauit, relinquens posteris exemplum, ut memoria eius maneret in seculum seculi, et nomen eius exaltaretur in gloria.

(13). Igitur, adpropinquante domnae Balthildis obitu, uisio praeclara et ei conueniens fuit ostensa. Scala siquidem erecta uidebatur astare ante altare sanctae Mariae, cuius culmen caelum contingebat, et quasi secum angelos Dei comitantes benignos, cum ipsis eadem sancta Balthildis secreta caelestia sese penetrare conspexit. Uere beata, cuius itineri angeli comites erant ! Ecce scala, quam, dum uiueret, erexit ad caelum ! Ecce sotii angeli, quos bonis operibus inherendo adquisiuit in terra amicos ! Ecce, gradus scalae omnes transcensos, peruenit ad Christum diu desideratum, qui ascendit super omnes caelos !

Ex hac ergo reuelatione patenter datur intelligi, quod sublimia eius merita, patientia uidelicet et humilitas ceteraeque quas toto animo dilexerat uirtutes, eam ad celsitudinem aeterni Regis et ad praemii coronam citius remunerandam perducturae erant. Qua ipsa sancta mater comperta uisione cognouit, se quantotius e

thesaurum obtimum reconderat, peruenturam. Illud uero silere a sororibus precepit, ut usque in transitu suo pro doloris mestitia sororibus uel matre monasterii ipsa uisio non indicaretur, sed potius ipsa pia et alacri mente magis ac magis sancta insistere prece et semet ipsam cum cordis contritione humiliter caelesti Regi domino Iesu Christo commendare attentius. Et occulto exhortabatur semper uel consolabatur domnam Berthilanem et sorores, eo quod ipsa iam aliquantulum ab infirmitate sua conualesceret melius, et dissimulabat uenturam mestitiam de transitu suo, quod magna postea et subitanea eis contigit.

corpore esse migraturam et illuc, ubi iam olim thesaurum recondiderat obtimum, esse peruenturam. Hoc uero silere a sororibus, quae consciae huius mirabilis uisionis fuerant, praecepit, ne matri monasterii uel cuique sororum haec uisio manifestaretur, ne magis tristitia deficerent, donec euocatio diuina animam eius sanctam a corpore susciperet. Inter haec itaque gaudia posita, pia et alacri mente magis ac magis insistere precibus coepit et semet ipsam cum cordis contritione humiliter caelesti Regi domino Iesu Christo commendare adtentius non destitit. Occultabat autem, in quantum poterat, uim doloris, sed exortabatur ac consolabatur domnam Bertilam reliquasque sorores, edocens, se aliquantulum ab infirmitate, qua nimium grauabatur, conualescere, dissimulans uenturam, ut poterat, tristitiam, que postea ab his qui de uita eius confortabantur subito et insperata aduenit.

(14). Cum uero ipsa domna sensit proximum finem suum, tunc mens eius sancta ad caelum erecta est.

(14). Cumque iam ipsa felix et sancta mater corporis sui sensisset finem esse soluendum, ilico mentem sanctam, sicut semper, cum manibus et oculis ad caelum erigens, Conditorem suum, animam quam creauit ut ipse reciperet, orauit, ne de ea gauderet inimicus, qui omnibus bona uolentibus semper est infestus. Gregem quoque eiusdem sancti coenobii ut ipse aeternus Pater a faucibus rugientis leonis erueret, deprecabatur et, ut fluxus uel fluctus labentis seculi inpolluto calle transiret, exorabat, quatinus uasa, que sibi sacrauerat, a sordidissimis draconis squamis erepta, munda et inmaculata mundis angelis, quibus castitas semper amica est, coaptaret.

Certaque facta de beatitudinis retributionis premio magno, uehementer prohibuit secum consistentibus, ut alias sorores hoc nullatenus innotescerent, nec domna abbatissa, quae ualde et ipsa infirmabatur, ne illa pariter periclitaretur ob magnitudinem tristitiae. Et erat aliqua quidem tunc infantula, sua filiola, quam uoluit, ut secum iret, quae et ipsa subito

Certa denique facta de beatae retributionis praemio, uirtute qua potuit prohibuit sibi consistentes, ne aliis sororibus foris degentibus hoc innotescerent, sed neque domnae abbatissae, quae ualde infirmitate grauabatur, ne forte mole magnitudinis tristitiae absorta, uita simul et corpore periclytaretur. Habebat praeterea ipsa domna Balthildis quandam

e corpore

exiit et eam ad tumulum praecessit. Tunc consignans se confidenter, et pios oculos ac sanctis manibus ad caelum erectis, sancta illa anima a corporis uinculo in pace soluta est, statimque diuinus splendor in ipso cubiculo clarissime corruscauit. Et sine dubio ab angelorum choro, uel obuiante amico suo fidelissimo quondam domno Genesio episcopo, glorioses ipsa sancta anima recepta est, ut magnum eius exigebat meritum.

(15). Et hoc ita paulisper sorores ille, comitante doloris gemitu, contiguerunt et, ut ipsa iusserat, sub silentio, ita tamen ut soli tantum sacerdotes, qui eius beatissimam animam Domino commendarent, illis est denuntiatum. Quam rem posteas cognoscens abbatissa et cuncta congregatio, cum magno fletu requirentes, quomodo sie subito et inprouiso, nec sibi cognita esset exitus eius hora, et quasi

rapta fuisset ab eis gemma illa omnibus desiderabilis. Omnibusque stupefactis pariter prostratisque ilico super humum, multisque ibi profusis lacrimis, cum inmenso doloris gemitu flentes et pio Domino gratias agentes et

infantulam, quam ex fonte sacri baptismatis susceperat, supra quam apud misericordiam Altissimi fudit preces, quatinus eandem ipse ante se reciperet, ipsaque eam infantulam tumulare cerneret. Quod et celeriter obtinuit, nam eadem hora anima infantulae a corpore exiuit et, ut beata Balthildis postulauerat, ad tumulum eam praecessit. Post haec consignans se confidenter et pios oculos ac sanctas manus ad caelum eleuans, sanctam illam animam a corporis uinculo in pace resoluit. Statim autem diuinus splendor in ipso cubiculo clarissime coruscauit. Et cum ipso lumine ab angelorum choro, obuiante sibi fidelissimo amico, Genesio scilicet episcopo, qui uisus est astantibus inter agmina angelorum adfuisse, gloriosa et sancta illa anima est recepta atque, ut magnum eius exigebat meritum, remigio alarum eorundem angelorum ac manibus in caelum eleuata, gaudet sine fine cum electis et sanctis omnibus mansura.

(15). Paulisper autem sorores, que aderant queque talibus diuinis mysteriis intererant, doloris gemitum cum repressione lacrimarum, ut ipsa iusserat, silentio conticuerunt et tantum sacerdotibus, qui eius beatissimam animam, licet ipse eam haberet receptam, Domino commendarent, secreto denuntiauerunt. Cuius sanctum obitum continuo uenerabilis abbatissa Bertila et cuncta congregatio cognoscens, cum magno fletu accurrentes, requirere coeperunt redarguendo, quod eis cognitam non fecissent exitus tante matris tanteque beatae animae horam, ut et ipse his misteriis interessent, quibus se dicebant cum participatione luminis et claritate angelorum aliae praesentes fuisse. Dolebant quoque grauate gemitu, quod non quasi

inmutata, sed tamquam rapta fuisset ab eis desiderabilis gemma omnibusque gratissima. Omnesque obstupefactae, pariter sunt prostratae ilico super humum, et multis ibi profusis lacrimis, cum inmenso doloris gemitu

conlaudantes, commendauerunt eius sanctam animam pio regi Christo, ut ipse eam in sanctae Mariae choro uel sanctorum consortio perduceret, et, ut tunc erat decus ipsius, sepelientes eam cum magno honore et multa reuerentia. Tunc domna Bertila abbatissa pro studio pietatis sollicita commendauit sanctis sacerdotibus et per plures aecclesias, ut eius esset sancta memoria in sacris oblationibus assidue facienda. Quod nuncusque per loca multa merito eius assidue celebratur.

(16). Reliquid sanctum exemplum sequentibus humilitatis et patientiae, mansuetudinis et plenissime dilectionis studium immoque infinitae misericordiae astutaeque prudentiae uigilantiam et confessionem puritatis, et ut cuncta per consilium et nihil sine commeatu omnino esset faciendum, sed temperata et rationabilia fieri uniuersa. Hanc pietatis regulam consodalibus exemplum sanctissimum dereliquid, pro quibus nunc sanctis uirtutibus et multo plures sanctis suis meritis recepit magni premii coronam sibi olim a Domino repositam et modo perfruitur inter angelos in conspectu Domini et sponsi sui cum candidato uirginum grege, quod desiderauit, inmensum ac sempiternum gaudium.

Et nunc ad declarandum fidelibus sublime eius meritum diuina pietas ad sacrum eius sepulchrum, plura perfecit mirabilia, ita ut, quisquis inibi febre correptus seu a demonio uexatus uel dentium dolore contritus cum fide pio Domino gratias agentes eumque conlaudantes, cummendauerunt eius sanctam animam ipsi regi Christo, quatinus idem, quem deuote dilexerat, in consortio suae matris sanctae et uirginis Mariae, cui corde et opere ea seruierat, ac in collegio sanctorum omnium, quos honorauerat, consotiaret. Sicque, ut decentissimum erat, excubias condignas agentes, in ecclesia sanctae Crucis, quam ipsa a fundamentis construxerat, corpus beatissimum portauerunt et merito honore summaque reuerentia ibidem sepelierunt. Tunc uenerabilis Bertila abbatissa studio pietatis sollicita commendauit sanctis sacerdotibus undique adiacentibus, ut eius sancta memoria in sacris orationibus siue oblationibus esset assidue fatienda. Quod nuncusque locis in diuersis condigne celebratur.

(16). Reliquid ergo sanctum sequentibus exemplum humilitatis et patientiae, mansuetudinis et plenissime dilectionis studium immoque infinite caritatis et misericordiae bonum, astutiam uigiliamque prudentiae, confessionem puritatis et cordis contritionem. Docuit quoque, ut nullus temere uel presumptiose aliquit definiret, sed omnia cum consilio esse fatienda temperato et rationabili sermone discretionis, sciens scriptum : *Omnia fac cum consilio, et post factum non penitebis.* Hanc bonitatis regulam consodalibus et exemplum sanctissimum beatis reliquid matribus, pro quibus exempli sancti uirtutibus et multo amplius meritorum honoribus recepit magni premii a Domino sibi coronam repositam ac perfruitur modo inter angelos ante conspectum Domini repromisso sexageno merito, quod desiderauit, serendo ac metendo inmenso et sempiterno gaudio.

Igitur ad declaranda fidelibus sublimia eius merita ad sacrum, ubi eius membra quiescunt, sepulchrum plura per suam famulam efficit Deus miracula, ita ut, quisquis inibi febrę correptus aut a daemonio uexatus uel dolore

accesserit, ilico per diuinam uirtutem et per eius sanctam intercessionem, statim depulsa qualibet morborum peste, sani atque incolomes in Dei nomine exinde procedunt, ut et modo nuper de aliquo puero manifeste contigit.

(17). Ueniens autem ex partibus Prouinciae quidam uenerabilis uir Leudegandus episcopus, amicus et fidelis monasterii Kalensis. Cuius puerum ita seuissimus demon arripuit, ita ut contineri a sociis non possit, nisi eius manus pedesque conligassent, eo quod nimia seuitia dilaniaret quos contingere poterat.

Qui dum ad locum sacri sepulchri sotiorum manibus delatus fuisset atque in pauimentum proiectus uelud semiuiuus, conterritusque diuino pauore, ilico seuissimus demon obriguit atque conticuit, et diuina uirtute protinus fugatus, ab eo discessit. Et protinus erigens se puer atque consignans et Deo gratias agens, incolomis ad suos atque sobrius reuertitur.

(18). Recolimus quidem, in Francorum regno nobilis et Dei cultricis fuisse aliquas reginas, Chrodehilde, Chlodoueo quondam antiquo rege regina, nepte Gundebade rege, que uirum suum fortissimum et paganum, et tam ipsum per sanctam exortacionem quam et plures ex Francis seniores, traxit ad christianitatem et ad fidem catholicam eos perduxit et aecclesias in honore sancti Petri Parisius et sancti Georgii in coenobiolo uirginum in Kala prima construxit

dentium contritus seu aliarum infirmitatum laqueo depressus cum fide accesserit, ilico per diuinam uirtutem et eius sanctam intercessionem, depulsa qualibet morbi peste, sanus et incolumis in Dei nomine exinde redeat. Quod nuper in quodam puero manifeste factum esse constat.

(17). Ueniens namque ex partibus Prouintiae quidam uenerabilis uir Leudegangus episcopus, amicus familiarissimus monasterii Kalensis. Cuius puerum ita seuissimus daemon arripuit, ut contineri a sotiis nullatenus posset, nisi eius pedes manusque nodis tenacissimis conligarentur, quia ob nimiam seuitiae duritiam omnes quos contingere poterat dentibus et ungulis dilaniabat.
Qui dum ad locum sacri sepulchri sotiorum manibus fuisset delatus atque in pauimentum proiectus ueluti semiuiuus, conterritus ilico diuino pauore, seuissimus daemon obriguit atque conticuit, ac Dei uirtute per intercessionem beatissimae Balthildis protinus fugatus, ab eo discessit. Et erigens se statim puer atque consignans et Deo gratias agens, incolumis ad dominum suum sotiosque reuertitur. Et quem antea reuerebantur, ne eos morsibus adtrectaret, iam amplexibus astringunt dulcibus et uitae restitutum gaudent.

(18). Recolimus quidem, in Francorum regno nobiles et Dei cultrices quasdam fuisse reginas, Chrodechildem scilicet, neptam Gundebadi regis atque magni et antiqui Chlodouei regis coniugem, que ita eundem paganissimum ueris instruxit exortationibus, ut tota mentis intentione ad cultum Christiane religionis, feruente fidei calore, conuerteret. Et non solum ipsum, sed etiam diuina gratia adiuta plurimos Francorum proceres traxit ad Christi agnitionem et ad catholicae fidei dilectionem. Ecclesiam quoque in honore sancti Petri, ubi religio monastici ordinis uigeret, Parisius fecit necnon et cenobiolum in honore sancti Georgii sacrarum uirginum in Kala prima

et alia quam plura pro mercede conpendii in honore sanctorum condidit et muneribus pluris ditauit. Et pariter de Ultrogoda fertur, regina Childeberto christianissimi regis, eo quod consolatrix fuisset pauperum et seruorum Dei uel monachorum adiutrix. Nec non et de Dei ualde fidelissima famula Radegunde regina, Chlotharii quondam anterioris regis regina, quam tanta sancti Spiritus succenderat gratia, ita ut uiuum relinqueret coniugem et se Christo domino sub sacro uelamine consecraret et multa bona ut Christo sponso perageret, quae in actibus eius leguntur.

(19). Sed tamen illud considerare libet de hac, unde hic agitur, de domna Balthilde, qui nostris peracta sunt temporibus eius multa bona, et que optime nouimus ab ipsa gesta fuisse. De quibus hic pauca de pluribus commemorauimus et ea non putamus inferiorem meritis fuisse illis prioribus, sed potius multo magis eas in sanctis studiis precessisse cognouimus.

Que post multa bona quae gessit usque ad euuangelicam perfectionem uoluntariae se sanctae oboedientiae tradidit et ut uera monacha sub integra religione beatam uitam feliciter consumauit. Cuius sacer obitus sanctaque eius sollempnitas caelebratur 3. Kal.

construxit.

Quod postea, quia ambitus ecclesiolae strictior erat ad capiendum plurimum gregem sanctimonialium, a sepe memoranda domna Balthilde euersum est, et basilica pergrandi spatio amplitudinis constructa, cuius medium altare in honore sanctae Crucis atque illud in parte dextera in honore sancti Georgii, quod uero ad leuam est, in ueneratione sancti Stephani protomartyris titulatur consecratum.

Alia etiam quam plurima pro mercede aeternae remunerationis in honore sanctorum condidit loca et muneribus plurimis ditauit. Parique modo de Ultrogotha fertur regina, Childeberti uidelicet christianissimi regis coniuge, eo quod nutrix fuisset orphanorum, consolatrix pupillorum, sustentatrix pauperum et Dei seruorum atque adiutrix fidelium monachorum. Recte quoque et illud praedicatur memorabile factum sanctae et uenerabilis Radegundis reginae, Chlotharii quondam anterioris regis coniugis, quam tanta sancti Spiritus succenderat gratia, ut uiuum relinqueret coniugem et se Christo domino sub sacro uelamine consecraret multaque alia, quae in actibus eius leguntur, perageret.

(19). Sed quamquam illud considerare libeat, quod ab ipsis sanctis feminis actum est, summopere tamen nobis ad sanctam matrem domnam Balthildem, que nostris effulsit temporibus, nec non et ad eius merita gloriosa, que ipsi ab ea gesta nouimus et uidimus, recurrendum est. De quibus hic quidem pauca de plurimis commemorauimus, per quae non putamus eam inferiorem meritis fuisse illis prioribus, sed multo magis in sanctis studiis et bonis operibus eas praecessisse cognouimus.

Que post multa memoranda que gessit opera euuangelice perfectionis adimpleuit mandata, despexit mundum et concupiscentias eius, contriuit diabolum et pompas eius secutaque est Christum et praecepta eius utque uera monacha sub integra religione beatam uitam

Febr., humataque in pace requiescit in Kala monasterio suo et uere cum Christo regnat gloriosae in caelo in perpetua iocunditate, non immemor, ut credimus, suorum fidelium amicorum.

Et nos si non ita ut debuimus, certe tamen ut potuimus, imperium uestrum ex caritatis studio adimplere curauimus. In peritie nostre indulgentiam date et pro culpis neglegentiarum nostrarum pro caritate, precamur, pium Dominum exorate. Pax Domini sit uobiscum, cui est gloria in secula seculorum. Amen.

EXPLICIT UITA SANCTAE BALTHILDIS REGINAE.

feliciter consummauit, atque 3. Kalendas Februarias terrena deserens et caelestia appetens, animam beatam benigno Iesu, qui eam dederat, mundam et inmaculatam reconsignauit, humataque in pace requiescit in Kala monasterio et regnat in perpetua iocunditate cum Domino, non immemor, ut credimus, suorum fidelium, qui eius cupiunt ueraciter adtollere praeconium.

Nos uero, etsi non ita ut debuimus, saltem ut potuimus, uestrum imperium adimplere curauimus. Imperitiae sermonis indulgentiam date et pro culpis neglegentiarum cum karitate Deum exorate. Nos ergo, qui adhuc mole carnalis ergastuli pressi ac multiplici scelerum pondere pregrauati, in huius labentis seculi fructibus uagamur ambigui, eius suffragia pia deuotione poscamus assidui, ut pro nobis apud misericordem Dominum intercedere dignetur, quatinus ablutos omnes labe criminum perducat pro sua pietate ad caeleste regnum, ubi est gloria indefitiens, perpetua pax, lumen sempiternum cum Patre et Filio et Spiritu sancto, quae praeparauit his qui diligunt eum.

EXPLICIT UITA UEL ACTUS DOMNAE BALTHILDIS REGINAE.

ANNEXE 3 : *Vitae* de saint Gall

Vita anonyme

Texte de Wettinus (ca. 816-824)

Texte de Walafrid Strabon (ca. 830-837)[916]

INCIPIUNT CAPITULA. HAEC CONTINENTUR IN SEQUENTI OPUSCULO (1). Quibus prouectibus beatus Gallus a pueritia sub magisterio sancti Columbani usque ad sacerdotii profecerit dignitatem (2). Qualiter sancti uiri pro nomine Domini peregrinationem aggressi, ad Sigibertum regem peruenerint et Luxouium coeperint incolere (3). Qua auctoritate beatus Columbanus Theodericum regem corripuerit, et quibus odiis eum Brunihildis de regno illo eiecerit, qualiterque ad Lotharium regem indeque ad Theodebertum cum suis peruenerit (4). Quomodo, optione data quaerendae habitationis, ad Tucconiam uenerint, et quid ibidem gesserint (5). Aduentus eorum ad Willimarum presbyterum apud Arbonam et humanitas eius et Brigantii commemoratio (6). Ut eundem locum adierint, et quid in conuentu populi beatus Gallus fecerit, qualiter oratorium restaurauerint, et quamdiu ibidem constiterint (7). Quas daemonum uoces Gallus audierit, et quomodo idem terror

[916] Le prologue de Walafrid (*M.G.H.*, p. 280-285) ne figure pas ici, ni le prologue métrique de Wettinus (*M.G.H.,* p. 256-257).

abscesserit (8). Machinatio et malitia incolarum aduersus sanctos uiros et post praeceptum ducis consilium discedendi (9). Qualiter, discedentibus ceteris, Gallus ob infirmitatem remanserit, quaque sedulitate a Willimaro presbytero receptus sit et apud eum recreatus (10). Insinuatio Hiltibodi diaconi de loco solitariae habitationis, quam uir Domini desiderabat (11). Quomodo cum diacono desertum penetrans optatum reppererit locum sibique praelegerit, et oboedientia ursi (12). Ut daemonum fantasmata, in specie mulierum ostensa, eodem loco sanctus pater depulerit (13). Loci ipsius electio et serpentium discessio (14). Qualiter locum eundem ieiunio dedicauerit, et ad castrum regressus, mortem episcopi cognouerit (15). Quomodo ad ducem cum presbytero sit euocatus, et illuc ire nolens, Rhetiam commearit et a Iohanne diacono susceptus sit (16). Qualiter, misso post uirum Dei presbytero, episcopi a rege directi, filiam ducis liberare non ualentes, ad regem cum confusione redierint, confesso daemone beati Galli uirtutem (17). Ut uir Dei per presbyterum reuocatus ad ducem uenerit (18). Qualiter oratione et uerbo filiam ducis a daemonio liberarit (19). Qua ratione oblatum episcopatus honorem respuerit, et quomodo

pauperibus dona ducis distribuens, discipulum ad elemosinam hortatus sit (20). Quo caritatis feruore Iohannem diaconum litteris euocatum instituerit (21). Quibus uerbis ducis filia uitam beati Galli et uirtutes enarrans Sigiberti regis illi gratiam et solatia impetrauerit (22). Quo consilio eadem puella thalamos regis euadens, diuinae se subdiderit seruituti (23). Quantum ex uiri Dei doctrina et exemplis supradictus Iohannes triennio profecerit (24). Quomodo beatus Gallus ab episcopali se promotione excusauerit in concilio principali (25). Promotio et consecratio Iohannis supradicti et cura, quam postmodum sibi inuicem exhibuerunt (26). Ut transitum beati Columbani sanctus Gallus, sicut prius per uisionem cognouerat, ita post discipuli legationem factum compererit (27). Miraculum tabulae incremento monstratum (28). Qua ratione fratribus Luxouio uenientibus satisfecerit et quam mirabili eos doni caelestis ubertate refouerit (29). Quomodo sanctissimus pater inter aedificationis studia apud Arbonam migrarit ad Dominum (30). Ut funeri eius Iohannes episcopus interfuerit, et quemadmodum cognouerit, non ibi eum debere recondi (31). Debilis per uestimentorum sancti uiri munus acceptum sanatus (32). Signa mortificationis eius

post transitum deprehensa (33). Quomodo ab equis indomitis ad locum sepulturae corpus eius delatum sit. (34). Miraculum in cereis ostensum et conclusio libelli.

INCIPIT LIBER PRIMUS DE VITA ATQUE VIRTUTIBUS BEATI GALLI CONFESSORIS.

(1). Fuit uir nobilitate pollens magisque bona conuersatione fulgens, quem reuerentia paternalis nobis tradidit Gallum nuncupante. Hic primaeuum florem in insula Hybernia ducens, cum ab ipsa pueritia sua Deo adhesisset studiisque liberalium artium mancipasset, parentum nutu commendabatur uiro uenerando Columbano ; qui uitae normam exemplis patrum tenens uestigiumque humilitatis cunctis praetendens, mellifluam doctrinam secum degentibus oportune tradidit. Inter quos praedictus puer humilitate ac strenuitate pollebat, magistrum suum in studiis diuinis sectans, caduca iam mundi respuendo ac fratribus ubique aditum aeterni regni ostendendo. Christo nempe propitio ad aetatem ueniens, exortationibus spiritalium fratrum, praefato patre eum conpellente, humiliter rennuens, adtamen Christi exemplo oboediens, sacerdotii gradum adiit. In quo prouectibus pollebat, cum assiduum sacrificium Christo flagrabat ; in quibus et initiis feruntur liquida

IN NOMINE DOMINI NOSTRI IESU CHRISTI INCIPIT VITA BEATI GALLI CONFESSORIS

(1). Cum praeclara sanctissimi uiri Columbani, qui et Columba, conuersatio per omnem Hiberniam celebris haberetur, et ueluti splendidum ignei solis iubar singulari decore omnium in se prouocaret amorem, sicuti de eo, priusquam nasceretur, prouisum esse liber gestorum ipsius pleniter indicat, inter ceteros, quos fama uirtutum eius attraxerat, parentes beati Galli, secundum Deum religiosi, secundum saeculum nobiles, filium suum primo aetatis flore nitentem cum oblatione Domino offerentes, illius magisterio commendauerunt, ut in regularis uitae proficeret disciplina et inter plurimos spiritalis militiae sectatores oboedientiae et artioris propositi imitaretur exempla. Dumque bonae indolis uir caro nutriretur affectu, magno uirtutum creuit augmento. Superna quoque gratia se praeueniente, tanto studio diuinas epotauit scripturas, ut de thesauro suo noua proferre posset et uetera, grammaticae etiam regulas metrorumque subtilitates capaci

miracula.

(2). Igitur cum de remotis partibus mundi arbiter orbis lumen nostratibus refulgere disposuisset, praedictus uir, terrena dispiciens ac caelestia quaerens, cum praefatis fratribus, qui electio quaedam Scoticae gentis erant, relictis habitis cunctis, Christum secutus est patrisque ac matris seu parentillae cum possessionibus diuersis inmemor, ut mereretur in aethris premio centuplici potiri. Aestimatione etenim coepta, portum Hybernicum linquebant, prosperisque succedentibus auris, sinus Brittanicos tangebant. Quibus peragratis, tandem optata arua Galliae introierunt, ubi gubernacula regni Sigiberti

consequeretur ingenio. Obscura autem scripturarum tam sapienter scire uolentibus reserauit, ut cuncti, qui eius prudentiam et sermones audierant, admiratione eum et laude dignissimum iudicarent. Qua sapientiae maturitate factum est, ut uniuersorum communi consilio et iussione Columbani abbatis per singulos sacrae promotionis gradus ascendens, inuitus sacerdotii susciperet dignitatem. Ergo dum sacris instaret officiis, die noctuque praecibus Dominum placauit et lacrimis, et superni inspectoris oculis placere desiderans, pro uirtutum et uitae meritis amabatur ab omnibus, placuit uniuersis.

(2). Dum haec agerentur, cottidie beatus Columbanus, euangelicam cupiens assequi perfectionem, ut uidelicet, omnibus quae habebat relictis, crucem suam tolleret et nudus Dominum sequeretur, consilio suo egit cum fratribus, quorum animos idem feruor accenderat, ut, spreta propinquorum et praediorum dulcedine, mentis ardorem opere comprobarent. Ascendentes igitur nauem, uenerunt Brittanniam et inde ad Gallias transfretarunt. Cumque uir Dei ad Sigibertum regem cum suis peruenisset, rogauit eum rex, ut infra Gallias resideret, nec eis relictis, ad gentes

diuersas gentes tunc domuerunt ; statimque confidentes in Christi amore aulam regiminis eius adierunt. Quos benigne suscepit aptaque omnia cum diligentia illis praeparari iussit. Coepitque causam itineris eorum inquirere animumque suum mellifluis doctrinis eorum delectare. Qua per ordinem exposita atque diligenter consuetudine erga peregrinos peracta, regalis clementiae allocutione uocantur. Ibi ergo inquiruntur de originis seu conuersationis eorum ordine ; quo cognito, regalis petitio eos adiit, ut in terminis Galliae conuersationis eorum locum eligerent nec diutius se itineris longitudine fatigarent, regalem tunc clementiam in omnibus uoluntati eorum deinceps obtemperaturam. Uir ergo Dei respondit : "Omnia, quaecumque habui, propter nomen Domini dereliqui, et si nunc aliorum diuitias cupio, forsan praeuaricator euangelii existo, cuius desiderio actenus militaui ; non enim conuenit nobis lucris caducae huius uitae anhelare, sed toto mentis affectu Christi praeceptum desiderare, in quo ait : Qui uult uenire post me, abneget semet ipsum, tollat crucem suam et sequatur me. Quomodo nos ergo nosmet ipsos abnegamus, si exteriora nostra pro Christo non laxamus, aut quomodo crucem eius tollimus, si terrestrem curam quaerendo inhiamus ?" Cui talia obicienti alias commigraret ; se uero spopondit omnia, quae sanctus pater peteret, praebiturum. Ad haec uir Dei respondit : "Qui nostra reliquimus, ut secundum euangelicam iussionem Dominum sequeremur, non debemus alienas amplecti diuitias, ne forte praeuaricatores simus diuini mandati". Cuius obiectioni rex ita occurrens, ait : "Si crucem tollere et Christum sequi desideras, uastae heremi sectare quietem, tantum ne, solo nostrae ditionis relicto, ad uicinas transeas nationes. Poteris enim hoc consilio et tua praemia cumulare et nostrae saluti prospicere". Itaque regis persuasioni consensit, et accepta optione, heremum quae uosegus dicitur cum suis intrauit. Inuenerunt autem locum muris antiquitus septum, calidis aquis irriguum, sed iam uetustate collapsum, qui uulgo Luxouium uocabatur. Ibi oratorium in honorem beati Petri apostoli construentes, mansiunculas, in quibus commanerent, fecerunt. Illisque ibi conuersantibus et ipsum locum excolentibus, multi non solum de genere Burgundionum, sed etiam Francorum amore uitae laudabilis ad ipsos confluxerunt, et monitis spiritalibus instituti, tantam compunctionis gratiam ex uerbis eorum adepti sunt, ut omnia sua ad ipsum locum nonnulli contraderent, et coma capitis deposita,

responsum regale obuiauit : "Si Christum sequendo crucem eius sumere desideras, heremi secreta elige, in quibus et augmentum tui premii et oportuna prouideas nostrae saluti, tantum ne, nostra dicione relicta, ad alias gentes pertranseas". Regis ergo petitio praeualuit ac cuneus ille fratrum heremi abdita elegit. Quo difinito, ingressi sunt heremum, quem uulgalis opinio nuncupat Uosagum, scrutando seruorum Dei habitationibus aptum locum. Tandem ergo reppererunt antiquitus habitationem dirutam, aquarum calore aduentantium animos delectantem, quam murorum aedificia antiqua circumdabant incolaeque regionis illius Luxouium eum uocabant. Illic nempe fraternalis manus oratorium in honore sancti Petri principis apostolici culminis ac officina habitationi apta sibi construxerat. Igitur cum per aliquod [tempus] illic habitassent aptaque coenobialibus praeparassent, multi Burgundiorum gentis necnon et Francorum ueniebant ad eos propter desiderium aeterni regni, ibique mirum in modum crescebat regularis uitae origo.

monasticae uitae habitum uoluntaria paupertate susciperent.

(3). Cum fluctiuagum [mundum] linquebat nobilium multitudo, - Christo laus ! - creuerat passim opinio eorum in finibus Galliae uel Germaniae. Nam et maturitas uitae eorum

(3). Cumque haec tam felix commanentium semper in melius proficeret disciplina, singularis beati Columbani sanctitas miraculis frequentibus comprobata per totas coepit Galliae uel

Theodorichum regem non latuit, qui saepe ad eos uenit ac orationis eorum amminicula postulauit. Cui sanctus uir Columbanus dulcifluam doctrinam suam inpendebat necnon et pro concubinis, quibus indiscrete adherebat, uehementer arguebat, ortando eum, potius legitimo coniugio uti, quatenus spes regni incautela eius non distitueretur, sed utilitati populi in posterum seruaretur. Multa ergo ammonitionibus eius agebat, sed instigante inimico humani generis mentem Brunnihildae, auiae suae, in prostitutionis amissione uiri Dei consilium utile rennuebat. Nam sicut Zezabel regnum Ahab perdidit, ita et haec istum decoepit, auertendo eum a legitimo coniugio ac uitam eius lupanaribus damnando. Tantum timore honoris ac dignitatis suae in palacio regali, si legitima coniunx uersaretur sub sceptro nobili, inuidia contra uirum Dei augebatur, in tantum, ut praedicta filia diaboli a rege inpetrasset, ne amplius sub dicione regiminis eius uir Dei habitasset. Nam et legatio mittebatur, quatenus de regno expelleretur. Ille uero mouens inde, sicut in gestis eius legitur, peruenit ad Clotharium regem, cumque ab eo benigne susciperetur eumque diuinitus instruxisset, expetiuit, ut fultus comitibus ad Theodobertum regem Austrasiorum uenisset. Consentitur demum petitioni uiri Dei Germaniae diffamari prouincias. Laudabatur ab omnibus, colebatur a cunctis, adeo ut Theodericus rex, filius Hildiberti, nepos Sigiberti, qui eo tempore Burgundionibus regnabat, ad eum sepe ueniret et praecum eius suffragia summa cum deuotione deposceret. Quem cum pater sanctus increparet, cur concubinarum pollueretur amplexibus et non potius legitimae coniugis conubio frueretur, monitis eius obtemperans, cuncta huiusmodi inlicita se uitaturum promisit. Sed Brunihildis, auia regis, uidens eum uiri Dei consiliis oboedire, stimulo malitiae concitata, mentem serpentino furoris armauit ueneno. Uerebatur enim, ne si, abiectis concubinis, regina in consortium regni assumeretur, dignitas sua, honore subtracto, uilesceret. Quo timore laborans, inuidiam contra uirum Dei coepit habere et post multas iniurias, quas illi machinata est, ut scriptura sanctae conuersationis eius testatur, consilio cum rege inito, ut eum regno suo deturbaret, misit legatarios suos cum epistola ad sanctum uirum, denuntians ei, ne deinceps in illo regno consisteret. Ille Zezabelis insidias uitans, iter cum suis aggressus, ad Lotharium regem peruenit. Apud quem cum aliquanto tempore moraretur, rogauit, ut illius solatio ad

atque una cum cunctis sibi aptis transmittitur Austrasiorum regi ; a quo suscipitur cum magnis gaudiis, eumque diuinitus docendo ibi manet diebus non paucis. Tunc itaque uiam seu defensionem per Altam Germaniam ad Italiam petiit, in qua eodem tempore Egilolfus regnauit ; sed praedictus rex obsecrabat uirum Dei manere in regno eius, promittens se repperire loca uenusta et congrua seruis Dei, in quibus si habitare coepisset, lucrum animarum inde adferri potuisset. In quibus promissis uir Dei lancem moderaminis tenuit dicendo, se petitioni eius uelle obtemperare, sed tamen firmiter habendo aestimatum iter nulla ratione uelle dimittere.

(4). Igitur optio ei a rege dabatur, si alicubi aptum locum experiretur. In qua inquisitione uenerunt ad fluuium Lindimacum, quem sequendo adierunt castellum Turegum uocatum. Inde etenim adierunt uillam uulgo uocatam Tuccinia, quae in capite ipsius laci Tureginensis est sita. Placuit ille locus, sed incolarum displicuit prauus usus. Crudelitas et malicia in illis regnabant ; namque et superstitioni gentilium inhiabant. Serui ergo Dei cum coepissent inter illos habitare, docebant eos Patrem et Filium Theodebertum Austrasiorum regem peruenire potuisset. Ad quem cum secundum petitionem uoluntatis suae uenerabiliter missus esset, susceptus est ab eo cum omni honore et gaudio magno. Mansit itaque apud illum aliquot diebus, sacras scripturas aperiens et insinuans ei ueritatem. Cumque et ipsum rogaret, ut ad Agilulfum regem Langobardorum eius iussu per Alamanniam duceretur, moleste ferens rex tantorum discessum uirorum, pollicitus est eis, infra terminos sui regni se reperturum loca uenusta, quae famulis Dei et ad incolendum essent commoda et ad instruendas uerbo ueritatis circumpositas nationes oportuna. Uir Dei semen uerbi in cordibus gentium plantare desiderans aliquantisper moraturum se promisit, si regia auctoritas factis dicta firmaret.

(4). Accepta igitur a rege licentia eligendi locum, ubicumque uoluissent, dum loca plurima perlustrassent, uenerunt infra partes Alamanniae ad fluuium qui Lindimacus uocatur. Iuxta quem ad superiora tendentes, peruenerunt ad lacum Turicinum. Cumque per litus ambulantes uenissent ad caput lacus ipsius in locum qui Tucconia dicitur, placuit illis loci qualitas ad inhabitandum. Porro homines ibidem commanentes crudeles erant et impii, simulacra

et Spiritum sanctum adorare. Nam Gallus, ad cuius miracula rimanda Christo propitio figimus opera, uirum Dei Columbanum, ut iam dictum est, ab initio conuersionis sequendo eiusque laboribus conpatiendo, coepit illic gentilium fana incendere diisque consecrata in lacum dimergere. Cum ergo uidissent fana sua conbusta, adsumpserunt contra eos inuidiae arma, quae in tantum corda eorum arripuit, ut, consilio acto, uirum Dei Gallum uoluissent interficere atque Columbanum cum contumeliis de finibus eorum expellere. Sanctus uero Columbanus haec audiens orabat : "Deus rector poli, in cuius arbitrio totus mundus decurrit, fac generationem istam in inproperium, ut quae inprobe excogitant seruis tuis, sentiant in capitibus suis. Fiant nati eorum in interitum ; ergo cum ad mediam aetatem perueniant, stupor ac dementia eos adprehendant, ita ut alieno aere oppressi, ignominiam suam agnoscant conuersi, impleaturque in eis prophetia psalmigraphi dicentis : *Conuertetur dolor eius in caput eius, et in uerticem ipsius iniquitas eius descendet*".

colentes, idola sacrificiis uenerantes, obseruantes auguria et diuinationes et multa quae contraria sunt cultui diuino superstitiosa sectantes. Sancti igitur homines cum coepissent inter illos habitare, docebant eos adorare Patrem et Filium et Spiritum sanctum et custodire fidei ueritatem. Beatus quoque Gallus sancti uiri discipulus, zelo pietatis armatus, fana, in quibus daemoniis sacrificabant, igni succendit, et quaecumque inuenit oblata, dimersit in lacum. Qua causa permoti ira et inuidia, sanctos insectabantur et communi consilio Gallum perimere uoluerunt, Columbanum uero flagellis caesum et contumeliis affectum de suis finibus proturbare. Beatus pater, cognito consilio eorum, zelo iustitiae imprecatus est eis, talia dicens : "Deus, cuius prouidentia mundus subsistit et cuncta reguntur, fac super caput generationis huius reuerti contumelias, quas famulis tuis parauerunt. Nati eorum facile pereant, et antequam senescant, prae subitaneo stupore delirare cogantur, ipsique cum terra quam incolunt dura potentium dominatione premantur, ut cunctis ignominia eorum pateat in aeternum, et sicut scriptum est : *Conuertatur dolor eorum in caput ipsorum et in uerticem illorum iniquitas ab ipsis patrata descendat*".

(5). Post haec ergo secedendo apostolicum impleuit praeceptum, in quo ait : Date locum irae, atque cum alumnis ad Christi laudem festinantibus peruenit in castrum Arbonam, ubi reppererunt Willimarum quendam sacerdotem. Quibus ille uisis fertur prae gaudio dixisse : Benedictus, qui uenit in nomine Domini, Deus dominus et inluxit nobis, eique responsum obuiasse : De regionibus congregauit nos Dominus. Ipse confestim, adprehensa manu eius, duxit eos ad orationem. Nam cum pariter orassent domumque intrassent ac in conuiuio spiritalis laetitiae recubuissent, fertur electus Dei Gallus iussu magistri diuina eloquia recitasse audientiumque animos ad amorem caelestis patriae prouocasse ; quorum auditor praefatus presbyter obstupuit, umectans uultum lacrimis. Erant ergo ibi ad laudem Christi VII diebus laeti in diuinis conlationibus. Quibus peractis, didicerunt ab eodem presbytero, ciuitatem quandam esse dirutam uicinam illis locis Pergentiam, cuius terrae pinguedo marisque uicinitas potuissent fieri seruis Dei oportunitas. Quo audito, optabant eum toto animo.

(5). Post haec non timore persecutionis perterritus, sed amore spiritalis lucri persuasus, contumacium sterilem turbam reliquit, ne inaniter arida corda diutius irrigaret, qui beniuolis mentibus quam plurimum prodesse interim potuisset. Pergens ergo inde cum suis, peruenit in castrum quod Arbona uocatur et inuenit ibi presbyterum bonitate conspicuum nomine Willimarum. Qui cum intuitus eum fuisset, dixit : "Benedictus, qui uenit in nomine Domini, et reliqua". Cui uir Dei ita respondit : "De regionibus congregauit nos Dominus". Presbyter ergo, apprehensa dextera eius, duxit eum in oratorium, et postquam pariter orauerunt, introduxit eos hospitium. Qui pacem domui imprecantes, deposuerunt sarcinulas suas. Postquam uero recubuerunt, iussione abbatis Gallus diuina recitauit eloquia, profunda reserans ueritatis. Inter sancta doctrinae salutaris conuiuia prudentiam uiri sacerdos miratus a fletu se continere non potuit. Toto autem septem dierum circulo cum summo honore et diligentia illis ministrauit, et quos carnalibus fouit delitiis, ab ipsis cottidie pastus est dapibus scripturarum. Inter sacrae igitur aedificationis colloquia, Columbanus abba presbyterum interrogauit, si sciret aliquem in solitudine

(6). Nam uir Dei Columbanus una cum Gallo aptissimo discipulo seu alio diacono ascendens nauem, explorandi causa adiit urbem. Igitur fraternalis manus domicilia sibi illic praeparauit ac strenue Christum pro illo loco supplicauit. Tres ergo imagines aereas et deauratas superstitiosa gentilitas ibi colebat, quibus magis quam creatori mundi uota reddendo credebat. Nempe desiderio destruendi eorum superstitionem uir Dei Columbanus iussit Gallo ad populum recitare sermonem, quia ille inter alios eminebat lepore Latinitatis nec non et idioma illius gentis ; nam conuentio facta est populi ad solitam festiuitatem templi, magis spectaculo aduenarum perculsi, quam reuerentia diuini cultus deuoti. Quibus congregatis, electus Dei Gallus rigabat corda eorum

locum, in quo cellula fieri potuisset custodiis aliquantulum regularibus oportuna. Hospes sanctorum huic inquisitioni respondit : "In hac solitudine locus quidam est antiquae structurae, seruans inter ruinas uestigia, ubi terra pinguis et fructuariis prouentibus apta, montes per girum excelsi, heremus uasta et imminens oppido, planities copiosa uictum quaerentibus fructum laboris non negat". Et cum loci ipsius situm per multa laudasset, indicauit nomen eius Brigantium.

(6). Illis igitur illuc ire cupientibus parauit presbyter nauiculam et imposuit remiges. Uenerabilis autem abba comitibus Gallo et quodam diacono nauem conscendens, inuocato nomine Domini, ad locum desideratum uia recta peruenit. Egressi de nauicula, oratorium in honore sanctae Aureliae constructum adierunt, quod postmodum beatus Columbanus in priscum renouauit honorem. Post orationem cum per girum oculis cuncta lustrassent, placuit illis qualitas et situs locorum. Deinde, oratione praemissa, circa oratorium mansiunculas sibi fecerunt. Repererunt autem in templo tres imagines aereas deauratas, parieti affixas, quas populus, dimisso altaris sacri cultu, adorabat, et oblatis sacrificiis, dicere consueuit : "Isti sunt dii

mellifluis uerbis, ortando eos ad creatorem suum conuerti Iesum Christum, filium Dei, qui humano generi in sordibus tepescenti reserauit aditum caelestis regni. Igitur, uidentibus cunctis, sublatas imagines comminuit petris atque in profundum deiecit maris. Tunc ergo pars populi confitendo peccata sua credidit, parsque irata et indignata cum furore abscessit. Nam et uir Dei Columbanus aquam benedixit atque sanctificando loca contaminata ecclesiae sanctae Aureliae honorem pristinum restituit. Ibique egregius athleta Christi cum clientibus sibi alumnis mansit triennio. Qui in morem paruissimae matris apis ingenium exercebant in artibus diuersis, inter quos electus Dei Gallus squamigero gregi insidias conponens, fratres saepe, Christo largiente, laetificabat, cum illis apta diligenter prebebat.

ueteres et antiqui huius loci tutores, quorum solatio et nos et nostra perdurant usque in praesens". Columbanus itaque beato Gallo id iniunxit officii, ut populum ab errore idolatriae ad cultum Dei exhortatione salutari reuocaret, quia ipse hanc a Domino gratiam meruit, ut non solum Latinae, sed etiam barbaricae locutionis cognitionem non paruam haberet. Cumque eiusdem templi sollemnitas ageretur, uenit multitudo non minima promiscui sexus et aetatis non tantum propter festiuitatis honorem, uerum etiam ad uidendos peregrinos, quos agnouerant aduenisse. Ergo dum ad horam orationis concurrerent, iussu uenerandi abbatis Gallus coepit uiam ueritatis ostendere populo, et ut ad Dominum conuerterentur, admonere, utque, uanis abiectis, adorarent Deum patrem creatorem omnium rerum et unigenitum eius filium, in quo est salus, uita et resurrectio mortuorum. Et in conspectu omnium arripiens simulacra et lapidibus in frusta comminuens, proiecit in lacum. His uisis, nonnulli conuersi sunt ad Dominum, et confitentes peccata sua, laudes Domino pro sua inluminatione dederunt ; alii propter imaginum comminutionem ira et furore commoti, graui indignationis rabie turbidi recesserunt. Beatus autem Columbanus iussit

aquam afferri, et benedicens illam, aspersit ea templum, et dum circuirent psallentes, dedicauit ecclesiam. Deinde, inuocato nomine Domini, unxit altare et beatae Aureliae reliquias in eo collocauit, uestitoque altari, missas legitime compleuerunt. Omnibus itaque rite peractis, reuersus est populus in sua cum gaudio magno. Post haec permansit ibi beatus Columbanus cum commilitonibus suis tribus annis, et aedificata inibi cellula, alii hortum laborauerunt, alii arbores pomiferas excoluerunt. Beatus uero Gallus texebat retia, et misericordia Dei cooperante, tantam piscium copiam coepit, ut numquam fratribus defuissent ; quin etiam aduentantes peregrinos huiusmodi iuuit solatio et de eodem labore assiduas populo benedictiones exhibuit.

(7). Uoluente deinceps cursu temporis, electus Dei Gallus retia lymphae laxabat in silentio noctis ; sed interea audiuit demonem de culmine montis pari suo clamantem, qui erat in abditis maris.

(7) Et dum quodam tempore retia sua mitteret in pelagus, in silentio noctis audiuit daemonem magno uocis strepitu de uertice montis proximi uocantem quendam alterum nominatim, quasi in pelago commorantem.

Quo respondente : "Adsum !" montanus econtra : "Surge", inquit, "in adiutorium mihi ! Ecce ! peregrini uenerunt, qui me de templo eiecerunt. Nam deos conterebant, quos incolae isti colebant ; insuper et eos ad se conuertebant. Ueni,

Cumque et is qui uocabatur praesto se esse quasi de lacu responderet : "Consurge", inquit ille, "in adiutorium mihi, ut peregrinos istos eiciamus de his sedibus ; quia ipsi de longe uenientes, me de templo meo expulerunt, simulacra mea

ueni, adiuua nobis expellere eos de terris !"

Marinus demon respondit : "En, unus illorum est in pelago, cui numquam nocere potero. Uolui enim retia sua ledere ; sed me uictum proba lugere. Signo orationis est semper clausus nec unquam somno oppressus".

Electus uero Gallus haec audiens, muniuit se undique signaculo crucis dixitque ad eos : "In nomine Iesu Christi praecipio uobis, ut de locis istis recedatis nec aliquem hic ledere praesumatis".
Et cum festinatione ad litus rediit atque abbati suo quae audierat recitauit. Quod uir Dei Columbanus audiens, conuocauit fratres in eclesiam, solitum signum tangens. O mira dementia diaboli ! uoces seruorum Dei praeripuit uox fantasmatica, cum heiulatus atque ululatus dirae uocis audiebatur per culmina. Liuor ergo demonis dolens abscessit, cum oratio fratrum ad Dominum suppliciter ascendit. Laude colendus Christus tunc magis ac magis laudabatur, cum expellere ab eis terrorem

contriuerunt et populum qui me sequebatur post se auerterunt. Commoueat te iniuria quam patior, et hostes communes unitis uiribus a nostris terminis arceamus".
Et ipse respondit : "Heu ! quod de tuis calumniis narras ex meo contemptu percipio. Nam unus ex illis me in pelago premit et mea deuastat, cuius nec retia umquam corrumpere possum nec ipsum decipere, quia inuocatio diuini nominis de ore eius numquam recedit, qua munitus continua uigilantia insidias nostras contemnit. Quapropter tam cautos bellatores nostrae non superabunt uersutiae".
His auditis, uir Dei muniuit se undique signo sanctae crucis et dixit illis : "In nomine domini nostri Iesu Christi adiuro uos, ut recedatis de loco isto et neminem hic laedere praesumatis".
Deinde cum ad litus festinanter redisset, abbati suo quae audierat nuntiauit. Ille haec auditu percipiens, ecclesiam petiit, et signo pulsato, fratres conuenire fecit. Prius autem quam initium psallendi fecissent, auditae sunt dirae uoces daemoniorum per montium summitates et quasi discedentium heiulatus cum terrore confusus. Haec audientes serui Dei, prostrauerunt se in orationem, Domini postulantes protectionem illique laudes et gratias

demonum dignabatur.

(8). Illi uero, qui contempserunt eorum praedicationes, conati sunt adfligere eos propter deorum suorum contritiones. Nempe adierunt Cunzonem ducem partium ipsarum, accusatorias fallacias ferentes, coniuncto spiritu deceptionum, ac dicentes, propter illos aduenas uenationes publicas illis in locis fuisse desolatas. Qui ad eos nuntium mittere dicitur, a quo eis discedere precipitur. Nam ut adderetur ad iniurias seruorum Dei, uacca eorum furto ablata ducta est in abdita heremi. Cuius requirendi gratia pergentes duo fratres, uenerunt usque ad ipsos latrones ; ubi tunc furto homicidium coniungitur, cum ab eis famuli Christi occiduntur, praedaque eorum diripitur. Peracto ergo scelere, diu quaeruntur in solitudine ; adtamen, quandoque exanimes inuenti, lamentabiliter ad cellam sunt reducti. Deinde sanctus Columbanus assiduitate expellentium coactus ac dolore fraternalium funerum perculsus, dixit fratribus : "Inuenimus hic concam auream, sed serpentibus plenam. uos autem nolite contristari ; Deus enim, cui seruimus, angelum suum mittet, qui nos ad regem Italiae perducet eumque placabilem faciet, ut locum nobis pacificum tribuat".

persoluentes, quia eos liberare dignatus est de terroribus malignorum.

(8). Interea nonnulli ciuium propter idolorum suorum abolitionem praedicationis eorum monita contemnentes, coeperunt contra eos odia concitare, insidias machinari. Qua etiam intentione locorum ipsorum ducem nomine Gunzonem adierunt et apud eum accusauerunt sanctos, dicentes, uenationem publicam in eisdem locis propter illorum infestationem peregrinorum esse turbatam. Quo audito, dux furore succensus, missis nuntiis, famulos Dei de loco eodem discedere iussit. Sed neque hoc sufficit satellitibus daemonum ; quin etiam uaccam eorum furto abstrahentes, in inuia ducunt siluarum. Quos cum duo de fratribus e uestigio insecuntur, consurgentes latrunculi, interficiunt eos, et auferentes spolia eorum, discedunt. Mirati autem fratres, cur tam diu differant redire, mittunt alios, qui eos requirant. Illi uestigia eorum secuti, occisos eos inueniunt, et cadauera ipsorum suis humeris imponentes, ad cellam reportant. Inter hos angustiarum et tristitiae fluctus nuntius ducis adueniens, de illo eos loco commeare praecepit nec immerito, quia non est societas luci ad tenebras. Egit autem hoc arte sua diabolus, ut

populum, quem in praesentia lucis amittere coepit, discedente sanctitatis fulgore, tenebris occuparet antiquis. Sancti igitur uiri moleste ferentes, quod sede pellerentur amabili, consilio communi Italiam petere decreuerunt ; et dum nimio tenerentur dolore, sanctus pater Columbanus his uerbis coepit eos consolari : "Inuenimus quidem, fratres, his in partibus auream concam, sed uenenatis serpentibus plenam. Cedat tamen tristitiae languor exitialis, quia certa est fiducia de auxilio protectoris. Deus enim, cui seruimus, angelum suum mittet nobiscum, qui nos perducat ad Agilulfum Langobardorum regem, ubi, eius clementia praeparante, humanos affectus et pace plenum habitationis locum inueniemus".

(9). Ex quo itinere athletarum Christi febrium uexatio electum Dei Gallum retinuit. Nam in ipso profectionis articulo abbatis sui pedibus prouolutus professus est, quod nequiuit infirmitate conpulsus. Sed uir sanctus [causa] retinendi eum secum cum hilaritate animi dixit : "Si laborum meorum particeps fieri non uis, diebus meis missam non celebrabis". Ergo arbitrio proprio tunc relictus est, qui diu sub magisterio aliorum eruditus est. Quod credimus diuina prouidentia actum, ut electus Dei Gallus seruaretur genti illi ad

(9). Post haec igitur cum proficiscendi tempus instaret, beatum Gallum repentina febris inuasit. Unde abbatis sui pedibus aduolutus, indicauit se infirmitate uehementi laborare et ideo iter propositum non posse perficere. Ille uero existimans, eum pro laboribus ibidem consummatis amore loci detentum uiae longioris detrectare laborem, dixit ei : "Scio, frater, iam tibi onerosum esse tantis pro me laboribus fatigari ; tamen hoc discessurus denuntio, ne, me uiuente in corpore, missam celebrare

lucrum sempiternum. Sequestratione namque peracta, praefatus hospes Willimarus presbyter uisitatur a seruo Dei Gallo una cum retibus et naui. Ibique meroris anxietas innouatur, cum separationis ordo rimatur ; inter quae hospitii sustentationes ac infirmitatis subleuationes ibidem flagitantur. Quo suscepto cum gaudio pietatisque studio adimpleto, iussum est duobus clericis Maginoldo et Theodoro, ut sollicitudinem eius habuissent ac in locis propinquis ecclesiae ei ministrassent. Quibus diligenter patratis, ad maius exercitium Christo propitio sanus factus est.

praesumas". Et cum ei licentiam per se conuersandi dedisset, uiam ingressus est abeundi. Post discessum magistri et sociorum Gallus retia sua et sagenam naui imponens, ad Willimarum presbyterum uenit, et cum optulisset ei retia, inter lacrimas et suspiria retexuit omnia quae gesta fuerant circa fratres suos. Deinde infirmitatis suae causas aperiens, rogauit eum, ut sui curam dignaretur habere. Qui suscipiens eum cum omni caritatis obsequio, domum uicinam ecclesiae eius necesitati concessit et duobus clericis suis Magnoaldo et Theodoro hanc sollicitudinem commendauit, ut cum omni diligentia eius recuperationi seruirent. Exactis aliquot diebus, Domino, qui medicus est uerus, medelam impertiente, coepit sumere cibos, et per incrementa temporum confortatus, perfectam indeptus est sanitatem. O infirmitatem omni humano robore fortiorem ! O febrem omni laude colendam ! O languorem sanitati et gaudiis asscribendum ! Exemplo enim Domini pro nobis Gallus doluit, ut animarum morbos praedicatione sacra depelleret ; ire cum magistro non potuit, ut nobis uiam ueritatis ostenderet. uere patiens et misericors Dominus ! In praedicatoribus suis iam pridem contemptus, dum conuersionem peccatorum sustinet, doctorem, ne errantes

(10). Post haec Hiltibodus quidam diaconus, praefati sacerdotis fidus socius, cum ante alios cognitione illius heremi polleret, aditus est ab electo Dei Gallo his uerbis : "Fili, inuenisti umquam in abditis istius heremi aptum locum ad construendum oraculum habitaculumque congruum ? Desiderio desiderauit anima mea permanere diebus meis in solitudine, admonente nos psalmista ac dicente : Ecce ! elongaui fugiens et mansi in solitudine. Expectabam eum qui me saluum faceret". Respondens diaconus, dixit illi : "Pater mi, est heremus iste asper et aquosus, habens montes excelsos et angustas ualles et bestias diuersas, ursos plurimos et luporum greges atque porcorum. Timeo, si induxero te illuc, ne forte inruant super te". uir autem Dei respondit : "Si Deus pro nobis, quis contra nos ? Qui Danihelem de lacu leonum liberauit, ipse potens est me liberare de manu bestiarum". uidens autem praefatus leuites constantiam eius, ait : "Crastina secreta siluarum penetremus, si forte locum aptum inueniamus. Nam confido in creatoris nostri clementia, ut dignetur nobis praeuium Tobiae dirigere".Solito ergo more uir Dei in oratione eodem die perstetit sine cibi perceptione.

deserat, retinet.

(10). Diaconus itaque sepe dicti presbyteri nomine Hiltibodus omnes heremi semitas notas habebat et secessus. Solebat enim piscium et accipitrum causa capiendorum sepius solitudinem peruagari et secreta locorum usu cottidiano perdiscere. Huic cum uir sanctus familiaritatis suae gratiam praestitisset, quaesiuit ab eo, an inuenisset umquam in solitudine locum aquis abundantem puris et salubribus, planitiae stratum et humanis cultibus oportunum : "Desiderio", inquiens, "animi feruentis exaestuo, cupiens in solitudine dies ducere huic uitae concessos, iuxta quod psalmista pronuntiat, dicens : Ecce ! elongaui fugiens et mansi in solitudine. Expectabam eum qui saluum me faceret", et reliqua. Diaconus respondit : "Haec, o pater, solitudo aquis est infusa frequentibus, asperitate terribilis, montibus plena praecelsis, angustis uallibus flexuosa, bestiis possessa saeuissimis ; nam praeter ceruos et innocuorum greges animalium ursos gignit plurimos, apros innumerabiles, lupos numerum excedentes, rabie singulares. Timeo igitur, ne si te illuc induxero, ab huiusmodi hostibus deuoreris". Ad haec uir sanctus : "Apostoli", inquit, "sententia est : Si Deus pro nobis, quis contra nos ? Et : Scimus,

quoniam diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum. Qui Danihelem liberauit de lacu leonum, potest et me eripere de manu bestiarum". Cui diaconus haec respondit : "Mitte in peram tuam cibaria et rete paruissimum ; cras enim introducam te in heremum. Et si inueneris locum tibi acceptabilem, age gratias Deo et praecepti dominici comple rigorem. Deus autem qui eduxit te de regione longinqua, ipse, sicut Tobiae famulo suo comitem caelitus dedit, ita angelum suum mittet nobiscum et ostendet nobis locum desideriis salutaribus aptum". Igitur uir beatus die eodem ieiunus permansit et usque ad alterius diei diluculum in orationibus pernoctauit. Dignum quippe erat, ut quod diuino inchoabat amore, instantissima praece Domino commendaret.

(11). Facto igitur mane captabant uiam cum oratione. Peracta nempe ter terna hora diei, leuites sciscitatur, si uoluisset reficere uir Dei. A quo audiuit non se gustaturum, antequam Christo propitio locus ei ostenderetur ad habitandum. Agitantur igitur membra iam lassa, ac demum peruenitur ad fluuiolum nominatum Petrosa. Ibi ergo noctis quies demonstratur, cum squamigeri gregis turba conspicitur.

(11). Cum autem lucifer suo processu noctis latibula detexisset, et sol inferiora dimittens, cursu consueto superiores orbis plagas inuiseret igneumque iubar ab orientis axe mortalibus demonstraret, athleta Dei ea quae ductor suus dixerat secum assumens, cum orationis benedictione, illo praeeunte, uiam aggressus est. Cumque per totum diem iter agerent, circa horam nonam dixit diaconus : "Pater, hora refectionis iam instat. Sumamus paululum panis

et aquae, quia ita confortati uiae quod restat melius consummare poterimus". Homo Dei respondit : "Tu iuxta necessitatem corporis refectionem percipe, fili ; ego non gustabo quicquam, antequam Dominus mihi locum desideratae mansionis ostendat". Et ille : "Sicut", inquit, "socii sumus passionis, sic erimus et consolationis". His dictis, coeperunt iter agere festinato, quia dies iam declinabat et solaris feruor propinquabat occasui. Uenerunt autem ad quendam fluuiolum qui Steinaha nominatur ; ambulantesque per decursum ipsius, dum uenissent ad rupem, de qua idem cum impetu descendens gurgitem facit speciosum, uiderunt ibi plurimos pisces, et imponentes retia sua, coeperunt eos.

Nam peruenitur ad cursum fluuioli de monte, ubi cauatur locus eius in rupe ; adportatum rete inmittitur ac pisciculi non pauci captantur. Ignis a leuita de silice excutitur ac refectio praeparatur. Consuetam interea uir Dei orationem quaerens, corruit in uepre, pedem suum offendens ; quem diaconus nitens subleuare, audiuit : "Sine me ! Haec requies mea in saeculum saeculi ; hic habitabo, quoniam elegi eam". Et cum surrexisset ab oratione, fecit de uirga coleria crucem, in quam appendit capsellam, in qua erant

Igni deinde succenso, diaconus pisces assauit et panem posuit super peram. Beatus autem Gallus dum orandi gratia modicum ab illo diuulsus esset, inter condensa ueprium frutecta ambulans et pede haerens, ad terram corruit. Quod diaconus uidens, accurrit, ut subleuaret prostratum. Sed uir Dei praescius futurorum : "Sine me", ait, "haec requies mea in saeculum saeculi ; hic habitabo, quoniam elegi eam". Et cum post orationem surrexisset, sumens uirgam colurnam, fecit crucem et fixit in terram. Habebat

reliquiae sanctae uirginis uirginum et sancti Desiderii almique ducis Mauricii ; ubi denuo preces amborum innouantur. Nempe uir Dei supplex ait : "Domine Iesus Christe, creator mundi, qui crucis tropheo subuenisti humano generi, da in honore electorum tuorum locum istum ad laudem tuam habitabilem". Oratio ad occasum protrahitur cibusque cum gratiarum actione percipitur.

Nam cum membra quieti dedissent, uirque Dei silenter leuando in precibus se ante eandem capsam exercuisset, conuiator eius occulte intendebat. Interea ursus de monte adiit ac fragmenta decerpsit ; cui ab electo Dei Gallo dictum est : "Bestia, in nomine domini nostri Iesu Christi praecipio tibi : Sume lignum et proice in ignem". Ille autem continuo reuersus, adtulit ualidissimum lignum et inposuit in ignem. Cui ob mercedem operis offertur a uiro Dei panis, sed autem pendentem collo capsellam, in qua continebantur reliquiae beatae Dei genitricis Mariae et sanctorum martyrum Mauricii et Desiderii. Quam cum in ipsa cruce suspendisset, uocauit diaconum et prostrauerunt se pariter in orationem. Tum uir uenerabilis huiusmodi praeces emisit : "Domine Iesu Christe, qui pro salute humani generis de uirgine nasci et mortem subire dignatus es, ne despicias desiderium meum pro peccatis meis ; sed in honore sanctae genitricis tuae et martyrum confessorumque tuorum praepara in hoc loco habitationem tuis aptam seruitiis". Finita oratione, sole occumbente, finitus est dies, et ipsi tandem cum gratiarum actione cibum sumpserunt, rursumque Deo gratias exhibentes, strauerunt sibi in terra, ut aliquantulum requiescerent.

Sed uir sanctus cum comitem suum alto teneri sopore putaret, surgens prostrauit se in figuram crucis ante capsellam et praeces Domino deuotas effudit. Interea descendens ursus de monte, micas et fragmenta, quae conuiuantibus deciderunt, caute legebat. Hoc factum ut uidit homo Dei, dixit ad feram : "Praecipio tibi, bestia, in nomine Domini, tolle lignum et mitte in ignem". Ad cuius praeceptum belua conuersa, ualidissimum lignum attulit et igni iniecit. At uir

tamen hoc modo et praecipitur : "In nomine domini mei Iesu Christi recede ab hac ualle. Sint tibi montes et colles communes, nec tamen hic pecus ledas aut homines". Quibus inspectis, conuiator eius surgens ac genibus se prouoluens, ait : "Nunc scio, quia Dominus est tecum, eo quod bestiae heremi oboediunt tibi". Qui statim audiuit : "Caue, ne alicui hoc dicas, donec gloriam Dei uideas".

(12). Mane autem facto dixit diaconus ad eum : "Pater, quid uis, ut faciamus hodie ?" At ille dixit : "Obsecro te, fili, ne irascaris in sermonibus meis ; maneamus hic adhuc istum diem. Sume retia et perge ad gurgitem ; ego ueniam post te cito. Forte Dominus consuetam misericordiam suam nobis ostendet, ut habeamus aliquid ad porrigendum hospiti nostro pro huius loci benedictione". Cui leuites ait : "Placent quae dicis", statimque surrexit et ad gurgitem perrexit. Ubi cum niteretur rete laxare, apparuerunt ei duo demonia in mulierum specie, nudae ad litus stantes, quasi ad balneum ingredi uolentes, turpitudinemque corporis sui ei

benignissimus ad peram accedens, de paruo cellario panem integrum famulanti porrexit et accipienti ita praecepit : "In nomine domini mei Iesu Christi ab hac ualle discede et hoc pacto montes et colles circumpositos habeto communes, ut nullum hic hominem, nil de pecoribus laedas". Dum haec agerentur, diaconus dormire se simulans, quod uir Deo carus gessit cum bestia, considerabat, et surgens, prostrauit se ad pedes eius et dixit : "Nunc scio uere Dominum esse tecum, quoniam et bestiae heremi oboediunt tibi". Ille autem dixit ei : "Caue, ne omnino hoc alicui dixeris, donec uideas gloriam Dei".

(12). Nocte igitur exacta, cum lux aurea siluarum inlustraret opaca, diaconus ait : "Pater mi, quid facturi sumus hodie ?" At ille respondit. "Obsecro te, fili, ne moleste feras quod dico. Quia Dominus nos fecit quod quaesiuimus inuenire, hunc etiam diem in hoc loco ducamus. Tolle rete et ad gurgitem uade ; ego quoque post te quantocius ibo. Forsan Dominus solitam nobis largitatem ostendet, ut regredientes ad castrum offeramus patri nostro presbytero de hoc loco benedictionem, quam Dominus nos inuenire donauit". Diaconus respondit : "Gratum habeo quod praecipis, pater" ; et surgens cito cum

demonstrantes, insuper et lapides contra eum iactantes, dicebant : "Tu induxisti uirum istum in hunc heremum, uirum iniquum et inuidiosum, qui semper nobis in malis praeualet". Quibus auditis uicino pene, regreditur, resque gesta uiro Dei nuntiatur. Quo audito, oratio amborum funditur Christo. Sanctus nempe ait : "Domine Iesus Christe, fili Dei, ne existimes meritis meis ; sed iube has demones recedere ab hoc loco, ut sit sanctificatus in honore nominis tui". Cumque se ab oratione erexissent et ad gurgitem uenissent, demones in fugam uersae sunt per decursum fluminis usque ad uerticem montis. uir autem Dei dixit : "Fantasmata, praecipio uobis per Patrem et Filium et Spiritum sanctum, ut de hoc loco in deserta recedatis nec amplius huc introeatis". Tunc namque rete inmittentes, coeperunt squamigeros greges ; ubi iterum innouatur dolus hostis antiqui. Dum adhuc pisces ad se trahebant, uoces quasi duarum mulierum flentium super mortuos suos de uertice montis audiebant, quae haec uerba rimabant : "Quid agimus uel quo pergimus ? Non licet nobis propter istum [peregrinum] neque inter homines neque in heremis habitare". Postea uero tribus uicibus ipse diaconus, cum laborasset desiderio capiendorum accipitrum, audiuit de monte qui dicitur Himilinberc demones cum inuocatione nominis Domini, assumpto retiaculo, perrexit ad fluuium. Cumque illud in gurgitem mittere uoluisset, duo daemones in effigie mulierum steterunt in litore, ita nudati, quasi balneum intrare uoluissent. Et cum turpitudinem sui corporis illi obicerent, tollentes lapides, iactauerunt contra eum et dixerunt : "Tu induxisti uirum istum in hanc heremum, uirum iniquum et inuidia plenum, qui suis maleficiis semper nos uincere consueuit". Ille autem reuersus ad uirum Dei, indicauit illi quae uiderat et audierat. Electus Dei bellator pariter cum diacono prostrauit se et huiusmodi uerbis Dominum depraecatus est : "Deus omnipotens, ineffabilis bonitas, inaestimabilis maiestas, secundum misericordiam tuam, non secundum merita mea auditu placido has suscipe praeces. Iube hos daemones hunc locum deserere, ut sit sanctificatus in honore nominis tui". Surgentes ab oratione, uenerunt ad gurgitem, et continuo daemones in fugam conuersi, ierunt per decursum fluuioli contra proximum montem. Sanctus uero Gallus dixit illis : "Praecipio uobis, fantasmata, per immensae potentiam trinitatis, ut hunc locum deserentes in montes desertos eatis et huc reuertendi ulterius non habeatis fiduciam". Deinde mittentes in

clamore interrogare, si adhuc Gallus in heremo esset an recedisset.

(13). His actis, lustrauerunt uallem ac montem, uiderunt inter duos riuos siluam planiciemque desiderabilem ac locum ad cellam aedificandam delectabilem. Exemplo sancti Iacob futurae habitationis praescius electus Dei Gallus dixit : [uere Dominus est in loco isto]. Ibi et tunc miraculum innouabatur : cum serpentium multitudo illic scatebat, ex illa die non conparebat.

gurgitem rete, coeperunt pisces, quantos uolebant ; et dum pisces de maculis lini absoluunt, audiunt in summitate montis uoces quasi duarum mulierum defunctos plangentium et dicebant ad inuicem : "Heu ! quid faciemus, uel quo pergemus ? Peregrinus hic inter homines nos habitare non sinit, in heremo quoque manere non patitur". Non solum autem tunc hae uoces auditae sunt, uerum etiam postmodum tribus uicibus, dum ipse diaconus saltum ad capiendos accipitres intrauisset, audiuit daemonia de quodam monte qui Himilinberc dicitur clamantia, et utrum adhuc Gallus esset in heremo, sciscitantia, uel si iam discessisset.

(13). Igitur post discessum daemonum, dum fideles illi heremi dilectores uallem lustrarent, uidentes inter duos fluuiolos multa desiderabilia, siluam speciosam, montes per girum, planitiem in medio, probauerunt locum ad aedificandam cellam optimum esse. Et recordatus uir sanctus sententiae, quam Iacob post uisionem scalae et angelorum ascendentium et descendentium per eam protulit, dixit : "uere Dominus est in loco isto". Erat autem usque ad illud tempus in eadem ualle plurima serpentium multitudo. Porro ex illa die tam pleniter abscesserunt, ut postea ibi non comparerent. Congruit hoc miraculum cum

(14). Creator angelicae uirtutis magis ac magis adoratur, eique gratiarum actiones aguntur. Conlocutio namque inter illos egredi de heremo agebatur ; sed a uiro Dei exire leuita supplicabatur, eique induciae usque in diem tertium flagitabantur. Quod conuiator eius dure accepit repetendo, se non ausurum uidere faciem hospitis eorum sine illius presentia ; sed sermo uiri Dei praeualuit ac leuita repedauit. Sanctus igitur tunc se exercuit hisque ternis solibus absque corporali sustentatione continuit. Quarto ergo die egreditur, Arbonensisque sacerdos ab eo cum gratiarum actione uisitatur, a quo cum gaudio suscipitur, eique omnis humanitas praeparatur. Christo laudem referebant ac reficiendi gratia consedebant ; ubi inter cetera laetitiae genera leuites ait : "Si ursus adesset, forsitan Gallus illi benedictionem porrexisset". Cum ergo sermonis origo a sacerdote inquisitum est, a leuita recitabatur, ut gestum est. Exinde habitus est ab eis sicut unus ex patribus antiquis ; erat enim uita eius dura atque nimia ariditate consumpta. Dum ibi adessent, simul uenit nuntius ad Willimarum presbyterum, dicens migrasse Gaudentium prioribus. Nam, diabolo inde expulso, dignum erat, ut animal, per quod hominem deceperat, habitationi cederet sanctitatis.

(14). Cumque reuersi fuissent ad locum primae stationis, ubi pridem uir Dei cruciculam defixerat, diaconus dixit ad eum : "Sumentes peram et rete regrediamur ad castrum". Et ille : "Tu", inquit, "fili, ut placet, ad propria reuertere ; ego uero his in locis aliquantisper moratus, post triduum Deo duce te subsequar". Diaconus dixit : "Nequaquam te absente remeabo ad patrem nostrum, ne forte dicat te propter spolia a me interemptum ; uel si homicidium negare uoluero, haec mihi obiciat : "Cur illum dimisisti in solitudine ? Cito reuersus educ eum ad me". Et erunt mihi duo pariter, labor duplicatus et manifesta confusio". Ad haec uir sanctus respondit : "uade fili, ego post uestigia tua quantocius properabo".Quo abeunte, athleta Dei toto triduo ab omni uictus adiumento corporei ieiunus permansit, ut uidelicet locum, quem spiritali militiae prouidebat, parsimoniae consecraret initiis. Quarto itaque die heremo digrediens domum reuisit presbyteri et inter amicae salutationis officia gratias Deo pro omnibus bonis, quae ei ostendit, cum debita laude persoluit ; presbyter autem suscipiens illum

Constantiae urbis episcopum ; pro cuius requie ambo laborabant in oratione.

(15). Post haec die septima missa est praefato sacerdoti epistola, in qua continebatur, adesse eum cum uiro Dei super duodecim noctes ad Cunzonem ducem in uilla nuncupata Iburninga. Hoc ideo agebatur, quia filia eius unica Fridiburga disperabatur, quam ingressus spiritus nequam torquebat passionibus incredibilibus cuiquam. Cibos modicos capiebat, uolutans in terra spumabat, nec eam continere nisi quattuor poterant. Quod genus demonis erat mutum usque ad diem tricesimum ; exinde coepit loqui. Nam

cum gaudio, iussit mensam apponi. Et cum consedissent, benedicentes Deum, cum gratiarum actione cibum sumpserunt, et inter prandendum diaconus dicit presbytero : "Si ursus adesset, fortassis Gallus porrexisset illi benedictionem", interrogantique, unde huiusmodi uerba proferret, narrauit omnia quae gesta erant in heremo. Ex illo die et deinceps habuerunt eum sicut prophetam et uirum sanctum, cottidie meritorum eius magnitudinem per uitae illius asperitatem et uirtutum studia metientes. Interea, illis commanentibus, nuntius uenit ad presbyterum, indicans, Constantiensem episcopum Gaudentium nomine de hac uita migrasse. Hoc audito, unanimo feruore pro requie defuncti pastoris praecibus et lacrimis institerunt.

(15). Septima post haec die Gunzonis ducis epistola uenit ad presbyterum, praecipientis illi, ut die duodecimo ad Iburningas uillam ueniret et uirum Dei secum adduceret. Nam filiam eius nomine Fridiburgam, quae illi erat unica, singulari pulchritudine fulgens, spiritus inuasit malignus ; a quo dum diuersis torqueretur molestiis, paene continuam tolerauit inediam, et sepius terrae prostrata, inter spumas horribiles miserabili uolutabatur insania, adeo ut uix quattuor uirorum teneri posset instantia. Post

eadem Sigiberto, filio Theodorichi, disponsata fuit. Cui pater eius per nuntios haec cum festinatione innotuit ; pro quo amminiculo duo praecelsi pontifices missi sunt. Igitur Willimarus, uolens ad difinitum placitum uenire, ortatus est uirum Dei secum ire. A quo responsum tale accepit : "Istud iter non est meum, sed tuum. Tu perge pater ! Quid mihi cum principe istius saeculi ? Sed reuertar ad cellam meam" "Nequaquam ita fiat ; sed perge mecum ob consolationem tristitiae iudicis, et ne forte inuitus ad eum ducaris". Sed conatus eius praeualebat, qui honorem mundanum fugiebat. Concitus cellulam reuisebat, nempe ut magis se ab humana inquisitione occultaret. Mane dixit fratribus, ut nullus certum locum eum requirendi demonstraret ; sed si obnixius cogerentur, abbatis sui Columbani epistolam ei uenisse testificarentur, quo ad eum citius Italiam uenisset. Commisit se cum duobus alumnis abditis heremi. Ergo, transgresso Alpe, uenit in siluam uocatam Sennius, ubi et adfuit Quaradaues uicus proximus. In quo inuenerunt diaconum Iohannem nomine seruientem Domino in iustitia et timore. Qui eos domum introduxit nec non et septem diebus quasi longinquis peregrinis ministrauit, illis se fingentibus de longinquo esse.

triginta autem dierum circulum, ex quo ei hoc accidit, coepit ille habitator malignus per eam diras emittere uoces. Hanc ob causam pater eius nuntios misit ad regem Sigibertum, Theoderici filium, qui eam habuit desponsatam, ut ei nuntiarent, quicquid circa puellam agebatur. Rex uero cum omni festinatione misit duos pontifices, de quorum meritis potissimum praesumebat, cum donis regiis ad puellam, ut eam medicamine orationum a furoris uesani languore sanarent. Igitur Willimarus presbyter, uolens tempore per epistolam definito ad ducem uenire, dixit beatissimo Gallo : "Scis ducis mandatum ; eamus ad illum". Et ille : "Tuum est", inquit, "hoc iter, non meum. Tu ergo proficiscere. Quid mihi cum principibus saeculi ? Nam in heremum, unde exiui, reuertar". "Noli", ait, "ita agere, sed perge mecum, ne forte dux, qui in uexatione filiae nimium contristatur, ira commotus mittat satellites teque uinctum illuc faciat perduci". uir Deo plenus respondit : "uadam prius ad cellulam meam, ut prouideam utilitatem et necessaria fratrum, qui ibi sunt Domino seruituri". Hoc idcirco dixit, ne ad principem iret. Et consurgens ad electae pridem habitationis locum miles Domini tendebat egregius. Sequenti die fratribus qui secum erant interdixit, ne quis illorum

cuipiam, quo pergeret, indicaret ; sed etsi curiosius interrogati fuissent a quoquam, iussit, ut eum per epistolam magistri sui Italiam dicerent inuitatum. His dictis, sumens secum duos de discipulis suis, per solitudinem Rhetiam Curiensem commeauit. Cumque proximum montem transcenderent, uenerunt in heremum quae Sennia nominatur, indeque ad proximum uicum qui dicitur Quaradaues digressi, repererunt ibi Iohannem diaconum, uirum iustum et Deum timentem ; isque recepit eos hospitio et omni fouit humanitatis obsequio. Finxerunt enim, se de longe tunc uenisse, et apud eum manserunt septem diebus.

(16). Ut secessum uiri Dei sacerdos conperit, ad ducem nauigauit atque euentum fugae recitauit. Ad quem dux dixit : "Cito pro eo legationem dirige et ei uenire ad me suade. Si ergo per illum Deus liberauerit filiam meam, ditabo eum muneribus et dabo ei urbis Constantiae episcopiam". In quo conatu presbyter reuersus est. Igitur, aduenientibus pontificibus a regia dignitate directis, ingens tristitia parentum agebatur. Qui tamen munera regia puellae praesentabant ; sed illa se excutiens, tenenti eam gladium abstulit atque eos interficere uoluit. A qua et demon locutus est uni ex eis : "Tu promisisti regi, ut

(16). Porro cum sepe dictus presbyter hospes sanctorum audisset, uirum Dei de cellula discessisse, nauem conscendens, ad ducem transfretauit, et quae circa hominem Dei facta fuerant, indicauit. Dux uero, ut cito reuerteretur, illi imperauit, et missis post uirum Dei legatis, eum aduenire deuote rogaret, et adiciens : "Si enim", inquit, "per eius orationes filiam meam Dominus a daemonio liberauerit, dabo illi pontificatum Constantiensis ecclesiae et insuper eum copiosis praemiorum muneribus honorabo". Ille promittens", se, ut iubebatur, acturum, sicubi eum qui desiderabatur inuenire

eiceres me de uasculo isto. Cur non adduxisti filiam tuam, quam fecisti in illa sanctaemoniali ?".

potuisset, ratem petens, ad propria remeauit. Interea pontifices a rege transmissi uenerunt et inuenerunt ipsam quidem puellam nimio laborantem furore, parentes autem eius omnemque familiam et propinquos flentes super eam et miserabili merore depressos. Tota enim domus una clade contabuit : puella uexabatur insania, ceteri torquebantur tristitia. Postquam ergo ingressi pontifices munera a rege directa praesentarunt, praeces in conspectu puellae fuderunt ad Dominum. Illa uero tenentium manibus se excutiens, uni eorum gladium abstulit, uolens episcopos interficere ; et cum id non posset efficere, spiritus immundus uni eorum dixit : "Si uolueras me, sicut regi promisisti, de hoc uasculo propulsare, cur filiam tuam, quam nonna illa de te concepit et genuit, non fecisti tecum uenire ?"

Alteri quoque dixit : "Et tu fornicatus es cum tribus mulieribus alienis". "Per uestrum imperium ego numquam egrediar. Sed est uir nomine Gallus, qui excussit me de Tuccinia, ubi multum tempus habitaui, et destruxit ibi omnes domos meas et iterum inuenit me in Pergentia et inde similiter me eiecit, quem dux iste de eo loco expulit, pro qua uindicta ego intraui in puellam istam. Nisi ipse uenerit, non egrediar hinc". Unus autem ex

Deinde ad alterum : "Et tu", inquit, "cum tribus feminis fornicationem commisisti". "uestro quidem imperio, quod nullo sanctitatis merito roboratur, numquam egrediar. Est uero quidam uir magnae apud Deum uirtutis nomine Gallus, qui me de Tucconia, ubi diu optata quiete potitus sum, potenter eiecit domosque meas audenter destruxit ; postmodum inueniens me apud Brigantium commorantem eadem uirtute

pontificibus dedit ei alapam dicens : "Obmutesce, sathanas !" Qui audiens Gallum nominari, autumabat de pullo dici ; sed iniuria contra missos regios non cessabat, cum uerborum garrulitas se eleuabat. Tres dies ibi manebant et ad palatium remeabant nec non et regi ordinem rei recitabant.

(17). Presbyter uero iussum conplens, inueniens uirum Dei in spelunca legentem, consolatoria uerba ait ei : "Ne timeas, pater, uenire ad ducem, quia iureiurando iurauit mihi, ne ageret tibi ullum malum, sed ut tantum orando ponas manum super caput puellae. Nam si ei Christus subuenerit per te, dabit tibi sedem Constantiae".

Adhuc loquebantur, ecce ! Iohannis diaconus adfuit, qui panes azymos et langunculam uini oleumue et butyrum cum melle et piscibus assis pro benedictione ei obtulit. Christo gratiae aguntur

exheredauit. Porro quia dux iste eum de eodem expulit loco, in ultionem eius iniuriae puellam istam arripui ; de qua possessione, nisi ipse aduenerit, nullatenus amouebor". Unus deinde pontificum dedit furenti alapam dicens : "Obmutesce, satanas, desertor ueritatis, falsitatis amator et auctor". Putauit enim, eum de gallinatio dicere gallo. Et dum spiritus nequam pluribus eos uerborum iniuriis affecisset, manserunt ibi tribus tantum diebus, ac deinde ad sua reuersi, nuntiauerunt omnia quae gesta fuerant regi.

(17). Presbyter uero cum secundum iussionem ducis uirum Dei fuisset e uestigio persecutus, repperit eum in spelunca, animum suum lectionis consolatione pascentem, et accedens, salutauit humiliter et dixit ad eum : "Ne timeas, serue Dei, ad ducem uenire ; sub testificatione enim iurisiurandi promisit, se nullam tibi irrogaturum iniuriam. Sed et cum posueris manum tuam super caput puellae, si ab ea per orationes tuas spiritus immundus abscesserit, in sede Constantiensi pontificatus te sublimabit honore".

Dum de huiuscemodi colloquium rebus haberent, superueniens Iohannes diaconus, secundum consuetudinem optulit ei panes azimos et langunculam uini, oleum et butyrum et mel in

atque epulae incipiuntur. Igitur uir Dei crastina se profecturum promisit, cui praefatus leuites mulum suum cum stratorio uehendi eum gratia adferre uoluit. Sed ille, ut solebat, omnem pompam fugiens, necesse se habere in cella uisitare fratres adfirmauit et sic quantocius ad castrum uenire ; quem tamen pro condicto sacerdos sacramento constrinxit. Iohannes cum benedictione regressus est, et uir Dei uia qua uenerat cellam ingressus est.

Ubi, transacto spatio noctis, adiit castrum cum duobus alumnis, ubi et missum alium a duce directum cum sacerdote repperit. Qui illos festinare conpulit dicendo, iam triduo esse puellam uasculis cum piscibus assis. uir Dei cum eum uenire cognouisset, gratias egit Deo gaudio plenus, discubueruntque tres conuiuae fidissimi et cum gratiarum actione dona Domini perceperunt. Inter haec uir sanctus presbytero : "Duc", ait, "nobiscum noctem instantem et crastina die tecum, Domino uolente, proficiscar". Cumque huic consensum persuasioni praebuisset, ad uirum Dei diaconus dixit : "Mane primo diluculo huc ueniam et adducam mulum meum stratum, ut simul ire possitis. Ego uero cultor ero speluncae et eam cura diligenti custodiam". Sanctus Gallus respondit : "Bene dixisti, fili, et ego quidem uia qua ueneram per heremum regrediar ad cellulam meam et uisitabo fratres ; postmodum uero, quam citissime potuero, ad castrum properabo". Presbyter ergo adiuratione ualida constrinxit eum, ut nequaquam faceret contraria dictis. Et abscesserunt pariter ; Iohannes quoque, accepta benedictione, rediit in domum suam. Cumque uir beatus recto itinere peruenisset ad cellulam, requieuit ibi nocte illa cum fratribus.
Mane autem sequenti, sumptis secum duobus fratribus, perrexit ad castrum repperitque inibi cum presbytero ducis missum, qui eos cum omni festinatione ire deposceret ; qui etiam indicauit,

sine cibo. Nauis ingreditur et nocte illa ad ducem peruenitur.

(18). Mane facto, dux cum eis cubiculum ingressus est, ubi mater filiam clausis oculis quasi mortuam tenuit. De cuius ore ceu sulphureus odor exiuit, ubi et domesticorum multitudo aderat expectando, quod futurum erat. Sanctus ergo se in orationem strauit atque cum lacrimis dixit : "Domine Iesus Christe, qui in hunc mundum ueniens ex uirgine dignatus es nasci, quique uentis et mari imperasti et sathanan retro redire iussisti nec non et per passionem tuam humanum genus redemisti, iube [istum] inmundissimum spiritum de hac puella egredi". Et cum surrexisset ab oratione, adprehensa manu eius dextera, eleuauit eam ; spiritus enim nequam discerpsit eam. Ille uero, inposita manu capiti eius, dixit : "Impero tibi in nomine Iesu Christi, spiritus inmunde, ut exeas et recedas ab hac plasma Dei". Cum haec dixisset, illa apertis oculis aspexit in eum, spiritusque inmundus locutus est ad eum : "Tune es Gallus, qui prius proiecisti me ? Sed ego huc intraui, quia pater meus cum sociis tuis eiecit te. Si me nunc eicis, ubi uadam ?" uir Dei respondit : "Ubi puellam continuato iam triduo sine alimonia perdurare. At illi, nauicula conscensa, totis nisibus ire festinantes, ligno natatili profundi terga sulcante, nocte proxima peruenerunt ad ducem.

(18). Cumque, deuictis profundae noctis tenebris, sol terris cum iocunditate serenum restitueret diem, iussit eos dux uenire in cubiculum, in quo arreptitia seruabatur. Iacebat autem tunc in sinu matris suae, oculis clausis, ore hianti ; membra quoque eius ita erant disiecta, ut quasi mortua uideretur. Foetor uero tam grauis oris prorupit ex adito, ut sulphure locus ipse aspersus putaretur. Pater itaque cum domesticis suis intrauit, ut uideret, quid uir Dei esset acturus. Ille de Domini largitate certissimus, humiliter se prosternens, has praeces Domino cum lacrimis fudit : "Domine Iesu Christe, qui pro salute humani generis carnem sumere et per uirginem nasci dignatus es, qui uentis et mari imperasti, diabolum etiam calliditatis suae fraudibus insistentem retro ire iussisti, quique passione tua mundum redimere et libertati restituere dignatus es, iube hunc immundissimum spiritum de puella hac pro tui gloria nominis exire, ut plasma tuum superbus inuasor deserat, et tibi, creatori suo, creatura tua gaudens deseruiat". Et cum

Dominus te dimersit, in abyssum". Statim enim, uidentibus illis, exiuit de ore eius quasi turpissima auis nigra et horribilis. Confestim salua facta puella surrexit, quam uir Dei matri reddidit.

(19). Pater uero laetificatur cum amicis obtulitque ei munera transmissa puellae a dignitate regis. Nam praefatum episcopatum ei tradidit, quem uir Dei his uerbis rennuit : "uiuente praeceptore meo Columbano, ego missam non celebrabo. Si ergo me uis ad hoc subleuare, sine apices meos praeceptori meo uenire ; a quo si absoluar, obtemperans tibi inueniar". Ad quem dux : "Fiat", inquit, "secundum uerbum

surrexisset ab oratione, apprehensa dextera eius, alleuauit eam ; spiritus enim malignus conturbauerat illam. Et imposita manu super caput eius, dixit : "Impero tibi in nomine domini nostri Iesu Christi, spiritus immunde, ut exeas et recedas ab hoc plasmate Dei". Et cum haec dixisset, aperiens illa oculos, respexit in eum, et spiritus malignus his uerbis eum allocutus est : "Tune es", ait, "Gallus, qui de habitationibus me expulisti prioribus ? Ego plane ob ultionem iniuriae, quam dux iste tibi et sociis tuis irrogauit, filiam ipsius inuasi, et sic eicis me ? Si hinc exiero, quo uadam ?" "Illuc", ait, "ubi tibi paratur in abysso supplicium sempiternum a Domino". Et statim, uidentibus qui aderant, exiuit de ore puellae quasi auis nigerrima et horrore terribilis. Hora eadem sana surrexit et a uiro Dei gaudens gaudenti reddita est matri.

(19). His ita patratis, dux iussit ei offerri dona, quae rex puellae transmiserat, et insuper ut apicem pontificalis gradus dignaretur assumere postulauit. Ad quod uir beatus ita respondit : "uiuente domino et patre meo Columbano, interdictum altaris officium non usurpabo, nisi ab illo permissus ; quare huius regiminis pondus quod offers subire non possum. Quod si hoc indubitanter fieri cupis, sustine interim, donec

tuum". Electus Dei reuersus est cum donis, quibus honoratus est. Praecipiebatur tamen a duce tribuno Arbonensi, ut ad aedificium cellae cum cunctis pagensibus illis adiuuasset ei. uir Dei Arbonense castrum ingreditur, pauperumque et egenorum multitudo congregatur, quibus dona a duce data penitus distribuebantur. Sed Maginaldus minister eius uolens seruare uasculum unum argenteum celaturis pretiosum ob industriam sacerdotalis ministerii, interrogans pro hoc magistrum, audiuit exemplum clauigeri poli : "Argentum et aurum non est mihi. Tu uero eroga eum, <...> His actis, dilectae solitudini rediit nec non in caelestis regis militia semet ipsum mirum in modum exercuit.

mittam epistolam ad abbatem meum ad insinuandam illi uoluntatem tuam ; et si eius permissum cognouero, tunc demum oblatum curae pastoralis onus suscipiam". Et dux ad illum : "Bene", inquit, "dixisti, fiat secundum uerbum tuum". Et dimisit eum cum pace. Ille, sumptis quae donata fuerant, remigando pelagus superauit. Dux autem sanctitatis eius tam manifesto compunctus indicio, iussit Arbonensi praefecto, ut cum omni plebis officio iret ad locum cellae, et quaecumque necessitas poposcisset, aedificia iuxta uiri Dei dispositionem construeret. uenerabilis ergo pater post celeuma celebratum, cum Arbonense castrum intraret, fecit conuenire omnes pauperes et egenos et dona quae detulerat illis distribuit. Haec uidens quidam discipulus eius nomine Magnoaldus, dixit ad eum : "Pater, habeo uas argenteum pretiosum, caelaturis insigne ; si uis, reseruabo illud, ut sacri uasa ministerii ex eo faciamus". Ille respondit : "Fili, memor sententiae beati Petri apostoli, quam paralitico speranti pecuniam protulit : Argentum, inquiens, et aurum non est mihi, ne contrarius exemplo inueniaris salubri, uas quod possides pauperibus conferre curato. Nam praeceptor meus beatissimus Columbanus in uasis aeneis Domino solet sacrificium offerre salutis, quia

(20). Deinde nempe Iohanni diacono epistola a uiro Dei dirigitur, in qua ei quantotius uenire ad eum demandatur. Quam relegens, iussum implere cupiens, perrexit cum eologiis, festinans cellam eius adiit, quem fraternalis manus honorifice collegit. Quique a uiro Dei humanitus susceptus, inuestigans prosperitatem itineris, audiuit ab eo honorem susceptionis principis. Ergo et additum est de ereptione puellae ac muneribus datis nec non et porrectione episcopiae. "Quam", uir Dei inquit, "nolui ante praeceptum abbatis mei ; sed tu, fili, capax consilii mei, incipe mecum intentionem dare diuinae legi, quam secretis cordis colligens, eris forsan plurioribus adiuuans". Quod leuita audiens, genibus prouoluitur, gratias agens, et agiliter comites remisit eiusque se magisterio tradidit, cum quo fontem matris philosophiae adiebat, cum enucleatim cognitionem diuinae legis carpebat. Nec dissimilis fere effectus est euangelico scribae, cum uetera nouaque rimabat de corde.

fertur et saluator noster clauis aereis cruci confixus". His omnibus expletis, reuersus est ad dilectae solitudinis aulam.

(20). Deinde misit epistolam ad Iohannem diaconum, rogans eum ad se uenire. Qui cum dilecti magistri litteras accepisset, tulit quod pro benedictione offerre poterat et uenit ad eum ; et oblatis eulogiis, salutauit patrem, et salutatione paterna est honoratus. Cui interroganti uirum sanctum de prosperitate itineris eius ille respondit : "Diuina nos praeueniente misericordia et subsequente, cuncta prospere prouenerunt. Nam cum summa gratulatione suscepit nos princeps, et eripuit Deus filiam eius a daemonio, et ipse dedit nobis dona non modica et insuper optulit mihi episcopatus honorem ; ego uero non consensi suscipere ante praeceptum abbatis mei. Ergo, fili, adquiesce consiliis meis ; esto mecum et lege diuinae libros scientiae, et docebo te, cooperante gratia Dei, intellegentiam scripturarum". Cecidit autem diaconus ad pedes eius, gratias agens, fecitque redire in sua pueros, qui secum uenerunt ; ipse uero remansit apud uirum uenerabilem, et ille coepit eum introducere in cellaria scripturarum, ostendens ei noui et ueteris occulta thesauri. Superna itaque illustratus clementia, tanti magisterii profecit

instantia, adeo ut in omni scripturae diuinae latitudine nobiliter eruditus, laboris paterni fructus ostenderit.

(21). Rex uero Sigibertus cum audisset, quod reddita esset sanitas puelle, iussit patri, eam transmitti ad se. Qui eam cum omni apparatu usque ad Renum perduxit et inde per comites cum honore magno regi transmisit. Quae gratulanter suscepta, interrogata est pro recuperatione sanitatis, quam nequiuerant conferre praesules aulae regalis. A qua responsum est, esse ibi Scottum nomine Gallum in heremo, per quem uirtutes operarentur a Domino : "Hic, cum iam esset", inquit, "ancilla tua in extremis, rogante patre meo, aduenit atque, inposita mihi manu, signo crucis me muniuit nec non et demoni, ut recederet, imperauit. Quo iussu obtemperante, uidentibus illis qui mecum erant in domo, exiuit de ore meo quasi coruus niger et horribilis. Deinceps corpus Domini incolomis accepi". His dictis, prouoluta est pedibus regis, dicens : "Hoc solum inpetrasse me, clementissime rex, sinito, ut gratia tua pro me adueniat eidem Dei uiro". Rex autem interrogauit eam, dicens : "In quo heremo est habitatio illius ?" Puella dixit : "In silua coniuncta Arbonensi pago, qui est inter lacum et Alpem". Rex uero iussit scribere epistolam firmitatis, ut per

(21). Sigibertus igitur rex, cum audisset puellae redditam sanitatem, mandauit patri eius, ut eam suis conspectibus exhiberet. Qui sumens dona ingentia et puerorum multitudinem ac puellarum, cum magno suorum comitatu duxit eam usque ad Rhenum indeque per comites ad regem transmisit. A quo dum gratanter suscepta fuisset, interrogata, quomodo suae remedium consecuta esset infirmitatis, cum per pontifices ad hoc missos sanitati non posset restitui, hanc reddidit rationem : "Domine mi", inquiens, "est uir quidam in prouincia, quam huc ducta reliqui, cuiusdam incola solitudinis de gente Scottorum nomine Gallus tantae apud Deum uirtutis et meriti, ut aduersus daemones singulari quadam utatur potentia. Nam cum ego, ancilla tua, graui uexatoris instantia periculosum uitae nutantis finem paene subirem, rogante patre meo, idem uir Dei superuenit, et signo uexilli salutaris me muniens, imperiosa uoce iussit exire tyrannum. Et uidentibus cunctis qui aderant, exiuit de ore meo quasi coruus colore piceus, horrore tartareus ; cumque sacrificii caelestis me pabulo confirmaret, pristinae restituta sum

regiam auctoritatem deinceps obtinuisset uir Dei cellulam suam. Quae uiro Dei transmittebatur cum duabus libris auri ac binis talentis argenti, missis humiliter uenientibus ac regiam dignitatem in eius orationem plenius commendantibus. Cunzoni ergo duci praeceptum est a rege, ut uiro Dei ad aedificium cellae adiuuasset cum multitudine.

(22). Fecit ergo rex nuptiale conuiuium, uocata non modica turba principum. Qui cum iussisset uirginem domum introduci, prostrata est, dicens regi : "Domine mi rex, ancilla tua est adhuc flebilis propter egritudinem corporis ; insuper et actus membrorum meorum est uilis. Sine me adhuc septem dies, usque dum recipiam uires". Ad quam sanitati". His ita relatis, puella procidens ad pedes regis : "Obsecro", ait, "domine, ut uirum ipsum tuae gratiae foueas lenitate et pro me dignas illi gratiarum actiones rependere non graueris". Interrogauit autem eam, in qua heremo uir mansitaret eximius. Et illa respondit : "In saltu, qui Arbonensi territorio adiacet, et est publici possessio iuris ; situs autem inter Alpes Rhetiarum et Brigantini marginem lacus". Rex igitur ut audiuit in publicis eum commorari possessionibus, iussit fieri conscriptionem firmitatis, ut uir sanctus locum quem incolebat per auctoritatem regiam optineret. Auri quoque libras duas et argenti pondo totidem cum epistola concessionis iam dictae per suos nuntios uiro Dei destinauit, se sacris orationibus eius commendans attentius ; Gunzoni autem duci praecipiens, ut, si solitudinis incola uellet, solatiorum ei copiam ad aedificandam cellam sumministraret.

(22). Non multis in medio reuolutis diebus, uolens rex idem puellam suis thalamis sociare, celebri edicto sacerdotum et principum suorum senatum nuptiarum praecepit adesse sollemniis. Cumque stipatus agmine procerum introisset, ubi ipsa manebat, dixit illi : "Ascendamus in palatium, nam nuptiae paratae

rex : "Fiat", inquit, "secundum uoluntatem tuam". Rex palatium ingressus est ; illa cubiculum reuersa est. Inter conuiuium igitur mirati sunt multi, quia regina non aderat regis lateri. Quae namque celabat animi decretum usque ad diem septimum. Quo inlucescente, ingressa est [ecclesiam] Stephani martyris, clausis post tergum hostiis ; ubi se exuit regiis uestibus indutaque est sanctimonialibus. Nempe cornu altaris adprehendit et his uerbis orauit : "Sancte Stephane, qui sanguinem tuum propter Christum fudisti, sis pro me indigna hodie intercessor, ut conuertatur cor regis secundum uoluntatem meam, ne auferatur uelamen istud de capite meo". Quod uidentes uiri, qui eam fuerant secuti, regredientes cum festinatione nuntiauerunt regi. Qui conuocans sacerdotes ac principes, inquisiuit inde consilium ; inter quos Cyprianus Arlatensis praesul dixit : "Haec puella, cum esset stricta a demoniis, uoto se obligauerat, ne auerteretur a sanctitate. Caue, ne eam inde abstrahas et, ea peiora prioribus patiente, in peccatum incurras".Quod rex iustus et timens Deum audiens et consilium plurimorum sacerdotum sumens, ingressus ecclesiam, ubi ipsa erat, iussit adferri uestem regalem et coronam, quae ei praeparata fuerat, dixitque ad illam : sunt ; sacerdotes et capita populorum cum benedictionibus congruis aduenerunt". Quibus illa auditis cecidit ad pedes eius, dicens : "Mi domine, quia praeterita passio suo me pondere tabefecit, uires absorbuit ualitudo contraria, membrorum officia aegritudine sunt resoluta ; da mihi uel septem dierum inducias, ut aliquatenus uirium detrimenta recuperem et sic tuis possim applicari conspectibus". Quam petitionem dum rex pie susciperet, ad palatium remeauit, illa in priuato commorante cubiculo. Fiebat autem utroque in loco ingens apparatus laetitiae, admirantibus multis, cur tam diu diuisi conuiuio distulissent conubia. Transactis interea septem diebus, circa matutinum officium puella cum duobus uiris totidemque puellis ecclesiam beati Stephani protomartyris introiuit, et secedens post ianuas templi, exuit se uestimentis regalibus et habitum propositi sanctioris assumpsit, nescientibus hoc uiris, qui pariter cum illa aduenerunt. Deposito ergo terrenae dignitatis amictu, sanctimoniae nitorem cum quodam sui secuta contemptu, accessit ad altare, et in faciem proruens, Dominum studiosius adorauit ac deinde, cum se erigeret, cornu comprehendit altaris et huiuscemodi uoces emisit : "Beate Stephane, qui sanguine tuo testimonium Christo

"Accede ad me !" Quae putans se abstrahi debuisse de ecclesia, obnixius cornu altaris tenuit. Cui rex hilarius dixit : "Ne timeas uenire ad me ! Omnia fient hodie secundum uoluntatem tuam". Illa tunc inponens caput altari, dixit : "Ecce ancilla Christi ! Fiat mihi secundum uoluntatem eius". Quam rex Sigibertus sacerdotibus iussit amouere et ad se deducere, praecepitque eam indui ueste regali cum uelamine et corona, et his uerbis eam Domino commendabat : "Sicut mihi fuisti praeparata cum ornamentis, sic te dabo ad sponsam domino meo Iesu Christo". Et adprehensam manum eius dexteram inposuit super altare, ob quod fertur egressus flere. Sed eam uenire iussit post se et in palatio fecit discumbere apud se ; quam muneribus multis honorauit, et monasterium puellarum constructum in honore sancti Petri in Mettis ciuitate, ubi haec facta sunt, commendauit. Haec autem omnia quae fecerat puella per consilium uiri Dei Galli facta fuerant, qui eam a demonibus, Domino auxiliante, liberauerat.

perhibuisti, deprecationem meam tuis meritis Domino commendato, ut tua intercessione hodie cor domini mei regis conuertat secundum uoluntatem meam, ne uelamen, quod amore Dei suscepi, auferat de capite meo". uiri ergo qui erant cum illa, haec uidentes, uenerunt ad regem et nuntiauerunt ei quae facta fuerant. Et ille aduocans sacerdotes et quosdam principes suos, coepit inquirere ab eis, quid super hac re faciendum censerent. Cyprianus Arelatensis regi respondit : "Quia, ut liquido claret, puella haec, cum a daemonio erueretur, hoc se uoto, quod perfecisse uidetur, constrinxit, cauendum tibi est, ne forte, si irritum feceris uotum eius, rediuiuo daemonum comprimatur incursu, et sint illi nouissima peiora prioribus ; tu uero tanti criminis reatum incurras". Rex ergo iustitiae tenax et timore Domini plenus huic consilio deuotae mentis pandit assensum, et ingressus ecclesiam, fecit afferri uestem nuptiis praeparatam et coronam sponsae nitoribus imponendam. His allatis, dum puellam ad se iussisset accedere, sponsa Dei, iam agni comitatibus haerens, auelli non potuit ab altari, quia se timebat de ecclesia protrahendam. Cumque instantius arae cornibus inhaereret, rex eam, ne timeret, admonuit :

"Hodie", inquiens, "per omnia tuae uoluntatis uidebis effectum". Porro illa inter spem et metum posita, caput super altare reclinans : "Ecce", ait, "ancilla Domini ; fiat mihi secundum uoluntatem eius".Rex uero iussit sacerdotibus, ut eleuarent eam et ad se perducerent. Quo facto, induta est, illo iubente, ueste regali et sacro uelamine coronata. Intuitus autem eam rex religiosus, dixit illi : "Ecce ! meis te nuptiis praeparatam sponsi caelestis, domini nostri, uidelicet Iesu Christi, credo complexibus". Et dexteram eius comprehendens posuit in altari ; deinde ecclesiae limen excedens, lacrimis absconditum patefecit amorem. Post haec uocauit eam et iuxta se fecit in palatio residere et donis ingentibus honoratam praetulit monasterio ancillarum Dei, quod in honore beati Petri principis apostolorum constructum est in Mettensium ciuitate, ubi gesta sunt uniuersa, quae proxima narratione retulimus. In his autem omnibus perficiendis secuta est puella consilium beatissimi Galli, qui eam, Domino auxiliante, a daemonio liberauit.

(23). Iohannes igitur praefatus alumnus uiri Dei cum eo perseuerauit atque prudentiam multifariam didicit, interpretationes diuinorum librorum et opera manuum a uiro Dei usitata. Qui in multis disciplinis ibi pro discipulo habebatur,

(23). Per idem tempus Iohannes diaconus, perseuerans apud uenerandum patrem, prudentiam, quae in eo caelitus abundabat, studio sitienti potauit, in absolutione dumtaxat difficilium scripturae diuinae quaestionum et

cum Christus in eo donum gratiae suae operabatur, ita ut, quae uidisset aut audisset, statim corde percepisset. Ubi mansit triennio, crescens mansuetudine et humilitate in Domino.

(24). Misit deinceps praefatus dux Cunzo uiro Dei epistolam, ut in Constantiam uenisset, quatenus apud illum pontificem dignum elegisset. uocauitque Augustudensem praesulem cum clero et populo nec non et Spirensem electionis gratia accersiuit pleniterque ex tota Alta Germania presbiteros et diacones, clericos et laicos ad eandem urbem conuocauit, quatenus dignus pontifex eligeretur. Ipso nempe duce cum principibus Saeuorum mediante, protracta est tribus diebus synodus cum infinita populi multitudine. uir Dei Iohannem et Maginaldum adsumpsit et ad urbem perrexit. Qui cum introisset concilium, dux praeuenit eum, dicens : "Deus, qui per sanctam Mariam incarnari uoluit, in cuius honore haec ecclesia dedicata est, dignetur effundere Spiritum sanctum super nos et det nobis

intemeratae fidei ratione. Operis quoque cottidiani, quod idem egregius apostolicae districtionis imitator sedula accelerabat instantia, non solum dilexit scientiam, uerum etiam comprehendit. Gratia enim illustratus diuina, quicquid uel uisu uel auditu percepit, altae memoriae et, ut ita dixerim, armario cordis celer inseruit et sub huius magisterii disciplina cum omni mansuetudinis et humilitatis custodia triennium duxit.

(24). Post haec dux sepe iam dictus per epistolam suam uirum Dei rogauit, ut ad Constantiam oppidum perueniret ad eligendum qui eidem sedi praeficeretur antistitem. Aduocauit autem Augustidunensem et ueridunensem episcopos cum multitudine clericorum ; Nemidonae etiam, quae a modernis Spira uocatur, uenire fecit episcopum necnon per nuntios et epistolas suas totius Alamanniae presbyteros, diaconos uniuersasque clericorum copias generaliter die denominata, id est proxima paschae dominica, apud Constantiam conuenire praecepit. Ipse quoque cum principibus et comitibus suis huic intererat conuentui. Cumque haec synodus tantae multitudinis celebraretur accessu et trium spatio denuntiaretur futura dierum, beatissimus Gallus diuino plenus consilio, assumptis Iohanne et

pontificem ad regendam plebem et gubernandam ecclesiam suam". Et rogauit pontifices, ut per eorum canones eligerent, quem uoluissent. Ubi totus clerus adunatus est, simul cum eis populo proclamante : "Quia iste Gallus uir Dei est, habens famam bonam per uniuersam regionem istam, instructus de scripturis ac plenus sapientia, iustus et castus corpore, mansuetus et humilis, largitor elymosinarum, continens et patiens, pater orfanorum et uiduarum, talem decet habere pontificatum". Dux autem dixit ad eum : "Audis, quid isti locuntur ?" Cui uir Dei respondit : "Bene dixerunt ; utinam uerum fuisset ! Isti qui hoc dicunt non intellegunt ex canonica auctoritate peregrinum episcopum non debere ordinari. Nam hic est mecum Iohannes diaconus de plebe uestra, qui hoc testimonio in omnibus Christo propitio praeditus est, cui pondus regiminis apte iniungi congruum est".

Magnoaldo diaconatus officio sublimatis, perrexit ad oppidum ; ingressoque eo locum concilii, dux huiusmodi uerba profudit : "Deus omnipotens, cuius prouidentia totum corpus ecclesiae augmentatur et regitur, per interuentionem et meritum beatae Mariae semper uirginis, in cuius honore locus iste consecratus est, effundat hodie super nos Spiritum sanctum ad eligendum pontificem, qui ad regendam plebem fidelium sit idoneus et ad gubernandam ecclesiam Dei pastorali sit diligentia plenus". Ammonuit deinde pontifices et omnem clerum, ut iuxta saluberrima canonum decreta rectorem ecclesiae prouiderent. Coeperunt autem omnes clerici ad inuicem dicere : "Gallus iste testimonium habet bonum ab omnibus, qui eius uitam nouerunt. In scripturis diuinis scientiae culmen optinuit et in omni uitae honestate sapientiae luce refulget ; iustitiae autem uitae castitatem corporis sociauit, mansuetudinem cum humilitate possedit ; continentiae uero salutari patientiam iunxit. Largitor est elemosinarum, orfanorum pater, in uiduarum solatiis alacer. Hunc omnium sectatorem uirtutum decet esse pastorem populorum". His auditis, dux dixit ad illum : "Audis, quid isti locuntur et affirmant ?" Sanctus pater respondit : "Bene quidem dicunt ; utinam

(25). Igitur celeriter in medium synodi uocatus est et a duce, de qua progenie esset, interrogatus est. Quo respondente, in Retia parentum habere originem, dux dixit ei : "Est tibi uis regimen ecclesiae suscipiendum ?" Ad quod electus Dei Gallus se in respondendo praetulit, laudando maturitatem uitae eius. Dum haec et alia multa pro electione eius cum uiro Dei loquerentur, humiliter se retraxit atque extra ciuitatem in ecclesiam sancti Stephani fugit. Quem sacerdotum et plebis turba prosequebatur, inuitusque et lugens reducebatur. Uox multitudinis eleuabatur, cum Iohannes antistes, concordante populo, eligebatur. Electione nempe peracta, consecratus est ab episcopis praefatis ; quem statim omnes missarum sollemnia agere et uirum Dei dulcifluis dogmatibus suis populum instruere flagitabant. Qui ob riganda corda fonte diuino cupidus, alumnum manu uerum esset, quod fatentur. Cum autem inuicem talia tractant, nesciunt in canonibus esse prohibitum, ne aliqui de locis suis commigrantes aliis facile ordinentur in locis. Est uero mecum diaconus quidam nomine Iohannes uicinorum indigena locorum, cui merito testimonium, quod isti mihi dederunt, potest aptari. Hunc diuino credens electum iudicio, uobis offero promouendum".

(25). Cumque hac attestatione uir sanctissimus in Iohannem cunctorum concitaret amorem, -neque enim aliud de illo credere poterant, quam quod uir Deo carus asseruit, - dux diaconum uenire fecit in medium : "Tu es", inquiens, "Iohannes diaconus ?" Et respondit : "Ego plane". "Unde", ait, "ducis propaginem generis ?" Et dixit : "In Rhetia Curiensi mediocri natalium dignitate sum procreatus". Dux uero ad illum : "Potesne", inquit, "pontificalis infulae pondus subire ?" Tunc uenerabilis Gallus se pro filio responsurum promisit. Et dum haec mutuo sermonum commercio pertractarent, subtraxit se diaconus et fugiens latibulum quaesiuit in ecclesia sancti Stephani martyris, quae est extra oppidum. Secuti sunt autem sacerdotes cum plebe et apprehensum lacrimis perfusum felicibus, licet renitentem, in praesentiam

tenens, eminentiorem locum adiit, et, antistite preceptoris sui uerba interpretante, origo fabricae caeli et terrae ac expulsio primi terrigenae cum ortationibus caelestis hereditatis requirendae rimabantur. Nam continentia Noe et fides Abrahae cum exemplis patriarcharum nec non et Mosaicis signis recitabantur, legalibus illis gestis ad animarum medellam cunctis redactis. Regum fortitudo fortissimis athletis tyrocinii christiani conparabatur, qui indesinens bellum cum uirtutibus contra uicia exercent. Prophetarum uisio ad morum correctionem atque ad stabilitatem rectae fidei pleniter ab eis conuertebatur, transactisque mysteriis ueteris testamenti, tandem ad nouum gaudium Christi clementiae peruentum est, ubi tanto subtilius disputabatur, quanto ibi salubriora repperiuntur. Euangelicis ergo miraculis passionisque ac resurrectionis sacramentis recitatis, fertur auditores qui ibi aderant propter caeleste desiderium lacrimis uultum rigasse ; sicque laeti ex conpunctione diuina remeabant ad propria. Electus igitur Dei Gallus apud alumnum septem diebus commorans ceu semina consolationis diuinae ei tanto uberius infudit, quanto eum in capessendis exemplis diuinis obligatiorem esse conspexit. Iamque, sui antistitis benedictione suscepta, reuisit cognita heremi pontificum pertraxerunt et ducis et leuauerunt, omnes pariter uocem dicentes : "Iohannem elegit sibi Dominus pontificem hodie". Et respondit omnis populus : "Amen". Episcopi itaque duxerunt eum ad altare et sollemni benedictionis officio ordinauerunt antistitem ; consummatoque sacrae promotionis ministerio, rogauerunt eum sacrificii salutaris celebrare mysteria. Praemissis ergo ex more diuinae libationis initiis, post lectionem euangelii rogauere uenerabilem Gallum, ut multitudini quae aderat uerbi officio sacrae instructionis pabula ministraret. Qui, assumpto Iohanne episcopo, gradum ascendit, eo uidelicet pacto, ut ipse quidem aedificationis instrumenta colligeret, episcopus uero ad utilitatem barbarorum bene prolata interpretando transfunderet. Coepit igitur uerbum facere de initio creaturarum et Adae peccatum, pro quo depulsus est paradyso, commemorare. Transiens inde ad diluuium, patriarcharum consequenter tempora perstrinxit et actus. Egressum quoque filiorum Israhel de Aegypto et transitum per mare Rubrum legisque lationem per Moysen et caelestis alimenti miracula replicauit. Regum deinde successiones et tempora prophetarum breuiter attingens, aduentus dominici tempus retexuit. Baptismum

secreta ; quem pontifex prosequebatur cum seruitio ac inter cetera humanitatis genera actoribus suis cum plebe iussit aedificio cellae certatim insistere.

etiam saluatoris et mirabilium eius gloriam commemorans, crucis ignominiam cum impiis insectationum generibus ueraci relatione subiunxit. Haec audientes ecclesiae pastores, cum populi multitudine lacrimas fuderunt uberrimas et ad inuicem dixerunt : "uere Spiritus sanctus locutus est hodie per os uiri istius". Ille uero praedicationem perduxit usque ad resurrectionem Christi et in commemoratione generalis iudicii terminauit. Omnes ergo qui aderant, alacri mentis exultatione repleti, benedicebant Dominum et ad sua cum gaudio remeabant. Doctor itaque uenerabilis, manens apud Iohannem episcopum septem diebus, inter multa salutiferae consolationis uerba haec sepius inculcauit : "Quem Deus elegit, homo non despiciet ; sed erit omnium ueneratione sublimis, quem diuinum commendat iudicium". Deinde, accepta ab eo benedictione, reuersus est ad cellulam suam. Episcopus autem iussit his qui rebus episcopii praeerant, ut ad uirum Dei cum sibi subiectis uenirent et eius obtemperarent iussioni. Post haec tanto studio caritas mutua seruabatur utrimque, ut spiritalis glutino clientelae sibi semper cohaerentes solo corpore uiderentur diuisi. Magister paterna sollicitudine, praecibus et consilio salutari mathiten refouebat ;

(26). Tunc nempe sanctus solacio fretus oratorium atque officina fratribus apta inchoauit. Ergo bis senis tantum sodalibus secum habitantibus contentus erat, quibus aliquid extra regulae tramitem deuiare omnimodo indignum fuerat. Nam quodam dominico die, finitis matutinalibus orationibus, cum repedassent requiescendi gratia, prima luce diei uocauit uir Dei Maginaldum diaconem, dicens : "Surge uelociter et praepara mihi ad missam celebrandam". Qui respondit : "Quid est hoc domine ? Numquid tu missam celebrabis ?" Cui ille : "Post nocturnam huius noctis", inquit, "reuelatum est mihi, migrasse praeceptorem meum Columbanum, pro cuius requie offeram sacrificium". Statim signum tangitur, fratribusque congregatis, oratio multiplicabatur, cum pro anima Columbani agenda missarum celebrabatur. Quibus peractis, praefato diacono uir Dei ait : "Fili, non sit tibi graue ! Festinans ad Italiam,

ille uero paterno honore et omni necessitatum subsidio didasculum subleuabat. Sicque sacra piorum societas aucto crescebat honore et multiplicato commendabatur amore.

(26). Tempore subsequenti coepit uirtutum cultor eximius oratorium construere, mansiunculis per girum dispositis ad commanendum fratribus, quorum iam duodecim monastici sanctitate propositi roboratos doctrina et exemplis ad aeternorum desideria concitauit. Quadam itaque die, dum post laborem matutinalis officii quiescendi gratia lectos suos reuiserent, primo diluculo uir Dei uocauit Magnoaldum diaconum suum, dicens illi : "Instrue sacrae oblationis ministerium, ut possim diuina sine dilatione celebrare mysteria". Et ille : "Num", inquit, "tu pater missam celebrabis ?" Dixit ergo ad illum : "Post huius uigilias noctis cognoui per uisionem, dominum et patrem meum Columbanum de huius uitae angustiis hodie ad paradysi gaudia commigrasse. Pro eius itaque requie sacrificium salutis debeo immolare". Et signo pulsato, oratorium ingressi, prostrauerunt se in orationem et coeperunt missas agere et praecibus insistere pro commemoratione beati Columbani. Finito sacrae deuotionis officio, uenerabilis Gallus dixit ad Magnoaldum diaconum : "Fili, non tibi graue

uideatur petitionis meae pondus, sed arripe uiam et Italiam petito,

(1). <...> usque dum uenies ad Bobium monasterium, et exquire omnia diligenter, quae acta sunt erga abbatem meum, si uiuit an transiuit, sicut mihi reuelatum est per uisionem. Nota diem et horam, et ueniens indicabis mihi omnia".

uisita in ea monasterium uocatum Bobium. Ubi diligenter inuestigans de his quae acta sunt erga abbatem meum, notato die et hora, renuntia mihi sine mora".

pertransiensque usque ad monasterium quod Bobium nominatur, diligenter perquirito, quid actum sit circa abbatem meum. Nota ergo diem et horam, ut si eum compereris esse defunctum, possis agnoscere, utrum uisio mea ueritatis fulciatur effectu. Haec ergo omnia sollicita inuestigatione perdiscens, regressus nuntiabis mihi".

Diaconus cecidit ad pedes eius, dicens : "Domine, quo uadam, quia nescio uiam ?" At ille dixit ei : "uade, frater, noli timere, sed perge, sicut dixi ; Dominus en[i]m diriget gressus tuos".

Quo iusso, leuita obstupuit, cum nescire se uiam autumauit. Sed electus Dei : "uade", inquit, "frater, noli timere ! Dominus diriget gressus tuos".

Diaconus ad pedes magistri prouolutus ignotum sibi iter esse conquestus est, sed uir benedictus uoce blanda eum, ne timeret, admonuit : "Perge", inquiens, "et Dominus diriget gressus tuos".

Ille autem, petita benedictione, abiit uiam suam cum festinatione et peruenit ad supranominatum locum et inuenit omnia, sicut reuelatum fuit magistro suo per uisionem, et permansit apud fratres noctem unam

Benedictio petitur et uia celeriter carpitur. Superno duce ei auxiliante, tandem adiit coenobium Bobiense, ubi iuxta reuelationem magistri cuncta repperit et apud fratres illos noctem unam mansit.

Hac consolatione roboratus, pii doctoris alumnus praecepto paruit, et accepto benedictionis uiatico, uiam festinanter aggressus est. Cumque peruenisset ad monasterium, ut uolebat, inuenit omnia ita contigisse, sicut patri suo per uisionem fuerant reuelata. Mansit autem ibi una nocte

et recepit ab eis epistolam, omnia quae gesta erant de abbate Columbano. Et cambuttam ipsius quam in manibus tenebat transmiserunt uiro D[ei], d[i]c[en]tes :

Qui electo Dei Gallo epistolam de gestis sancti Columbani plenam et cambuttam ipsius transmiserunt, dicentes :

et accepit a fratribus epistolam ad beatum Gallum, continentem uenerandi transitum Columbani. Qui et baculum ipsius, quem uulgo cambotam uocant, per manum diaconi transmiserunt, dicentes,

"Dominus noster iussit nobis adhuc uiuens,

"Praeceptor noster iussit nobis adhuc uiuens, ut

sanctum abbatem ante transitum suum iussisse,

ut per istum baculum Gallus fuisset absolutus ab excommunicatione", et dimiserunt eum.

per istum baculum Gallus absolueretur".

ut per hoc notissimum pignus Gallus absolueretur.

Et ille coepit iter agere die noctuq[ue] : adfuit misericordia Dei, quod in octabo die peruenit ad sanctum Gallum, et dedit illi epistolam, quam portauerat de fratribus, et cambuttam cum absolutione.

Christo nempe propitio octaua die rediens, epistolam cum cambutta praesentauit.

Dimissus autem ab illis, iter accelerauit, et prospere in omnibus agens, die octaua peruenit ad dominum suum et patrem, ferens epistolam relationis et absolutionis indicium.

Cumque legisset epistolam, fleuit amare et intrauit oratorium cum fratribus ; coepit missam agere et offerre sacrificium pro eo.

Rebus igitur recitatis, diuina clementia obnixius pro requie Columbani flagitabatur, cum in commune missarum sollemnia ac psalmodiae dulcedo rimabantur.

Lecta epistola, sanctus Gallus carissimi patris amorem pleno retinens corde, lacrimas profudit uberrimas, et collectis fratribus, causas meroris aperuit. Deinde tanti patris memoriam praecibus sacris et sacrificiis salutaribus frequentarunt.

(2). Contigit autem una die, dum operaretur cum fratribus et plebe in oratorium, ut unam axem ex pariete decortaretur, et breuior apparuit aliis IIII palmarum, et magistri uolebant eum eicere. Uir Dei dixit illis : "Sustinete modicum ; eamus in domum et sumamus cybum, quem nobis praeparauit Deus". Et fecerunt sic. Ille autem benedixit panem et dedit eis benedictionem.

(27). Contigit autem una die, dum operaretur cum fratribus et plebe in oratorio, ut una axis ex pariete decurtata breuior aliis palmarum quattuor apparuisset, quam carpentarii aestimabant proicere. Uir autem Dei in diuinum auxilium confidens ait : "Cessate paulisper ab opere uestro, reficientes corpora cum alimento praeparato". Ad tempus namque labori induciae dabantur atque iussis electi Dei obtemperabatur. Tum domum unanimes introibant nec non et cum benedictione cibum percipiebant.

(27). Contigit autem quadam die, dum in construendo oratorio cum fratribus laboraret, ut tabula quaedam parieti imponenda breuior ceteris mensura palmorum quattuor appareret. Quam dum eiusdem operis artifices uellent abicere, beatus Gallus uirtutis, quam in Domino habebat, sibi conscius, iussit eos ab opere disiungere et domum ad percipiendam secum refectionem, quam Dominus praeparauit, intrare. Quibus secundum iussionem eius facientibus benedictum panem manu sua porrexit.

Post sumpto cybo surrexerunt omnes pariter ad operam. Inuenerunt axem, quae erat

Prandio ergo auctore Deo peracto, operis gratia auidi redeuntes, inuenerunt axem praefatam

Post prandium autem, cum omnes pariter opus repeterent imperfectum, inuenerunt tabulam,

n[i]mia longior aliis quantum dimidium pedem, et glorificau[erunt] D[eum] et conlocauerunt axem in locum suum, ubi prius fuerat.

longiorem aliis mensura pedis dimidii. O mirabilis Deus in sanctis suis ! Quod crementum naturale negauerat, fides in absciso iam germine donauerat. Dulciflua laus redemptori mundi rependebatur, cum elementum contra naturam tractum, ad locum suum restituebatur.

quam propter sui breuitatem pridem abicere uoluerunt, ceteris omnibus longiorem mensura dimidii pedis, et ammiratione de eo quod euenerat habita, lignum, quod mirabili creuerat modo, in loco suo parieti aptauerunt.

Et ipsa axis usque in hodiernum diem ad dentium <...>

Nec digne tacendum reor, quid miraculi ibidem postea dominus Iesus ostenderit. Nam qui peruerso humore fatigati dentium dolore quatiuntur, ex eadem axe usque in hodiernum diem Christo propitio medicinam capessunt, eius meritis adiuuantibus, quem Dominus in tali signo honorare dignatus est.

Quod ipsum longo deinceps tempore a fidelibus expetitum, Domino faciente, dentium doloribus efficaciter medebatur, praeter antiqui commemorationem miraculi nouis semper effectibus honorandum. In quo facto meritorum eius magnitudinem et orationis possumus pensare uirtutem ; quia et lignum aridum contra naturam incrementis auctum est, et ne uetus aboleretur miraculum, rediuiua signorum attestatione semper est repetitum.

(3). <...> ut eum abbatem super se habere uoluissent. Illi uero perrexerunt recto itinere usque ad cellam [u]iri Dei. Cumque peruenissent ad locum, pulsantes ianuam, egressus est unus ex fratribus, [indicauit] uiro Dei, dicens : "Sunt namque hic sex fratres, uolentes tecum loqui". Et ille ius[s]it eos [intro]ducere in oratorium. [Qui, e]xpleta oratione, ingressi sunt domum, ostende[r]unt ei epistolam.

(28). Post haec autem contigit, quod uir Dei Eustasius hoc aerumnosum exilium dereliquit, qui uenerabili Columbano in regimine Luxouiensis coenobii successit. Sed fraternalis societas prioris conuersationis non inmemor ob adquirendum magisterium electi Dei Galli tractabat atque consono consilio sex fratres ex Hiberniensibus comitibus eius cum epistola electionem nuntiante ad eum dirigebant. Qui diuina clementia ductrice ad cellam uenerunt, atque humaniter suscepti, epistolam ei ostenderunt.

(28). Post haec abba monasterii quod Luxouium dicitur nomine Eustasius, quem bonae memoriae Columbanus eidem loco praefecit, ab huius exilio uitae ad supernam patriam commigrauit. Fratres ergo in eodem coenobio constituti consilium inierunt, ut uenerabilem Gallum reuocarent et eius regimini se subdendo contraderent. Miserunt itaque sex fratres ex his qui ab Hibernia uenerunt, qui epistolam ferrent, continentem causas eiusdem legationis. Igitur illi recto itinere cum ad uiri Dei cellam peruenissent, nuntiati

Cumque legisset uir D[ei, dixit] eis : "Ego fugebam omnes notos et propinquos meos in hanc solitudinem, sequ[ens] prophetica uerba, dicente Dauid : *Extraneus factus s[um] fratribus meis et peregrinus filiis matris meae*. Ego urbem et pontificatum contempsi et omnes diuitias terrenas dispexi ; propter Christum parentes et praedia dereliqui : et iterum post renuntiationem saeculi s[u]scipiam diuitias, sicut ille homo, de quo dominus Iesus praedixerat, qui manum suam ponebat in a[ratr]um et respexit retro, forsitan uelut canes reuersus ad uomitum ? uos scitis, quia semper subditus uester fui ; modo abbatem et principem uellitis me habere ?" Cumque haec uerba et alia plurima dixisset, et repressit animos eorum.

In qua cum legationis eorum ordo intenderetur, ad consuetum refugium secreti sui reuertebatur : "Ego", inquit, "notos et predia propter Christum dereliqui ; et iterum capiam diuitias saeculi ? Decreueram, relictis fratribus et extraneus filiis matris factus, fieri propheticus filius ; et nunc fiam arator euangelicus, qui retro respiciens non est regno Dei aptus ? Iam, dicione regiminis uestri moderante, libens obtemperabam ; sed modo hac solitudine contentus dies meos absque ambiguitate ducam". His aliisque dulcifluis uerbis repressi sunt, qui eum fore pastorem sibi suspicati sunt.

aduenisse, ducti sunt ad orationem ; qua expleta, domum ingressi, porrexerunt epistolam.
Quam ut uir sanctus perlegit, dixit illis : "Ego quidem, o fratres, uerba prophetae cupiens imitari dicentis : *Extraneus factus sum fratribus meis et peregrinus filiis matris meae,* deserui notos meos et propinquos, et ut liberius Domino possem uacare, solitudinis elegi secreta ; utque parentum et praediorum dimissionem praeteream, episcopatus honorem et diuitias mundi suscipere non consensi. Et quo pacto post hanc renuntiationem et uoluntariam paupertatem saeculi implicabor negotiis, exaltabor honoribus, ponderibus aggrauabor ? Absit, inquam, ut qui manum in aratrum misi, oculos ad relicta retorqueam et sicut canis reuertar ad uomitum. Scitis ipsi, me inter uos positum humilitati semper dedisse operam et subiectioni ; et quomodo creditis, ad tanti culminis me prouocari posse fastigium ? Innouate consilia, aliorsum uos uertite ; mihi, quod animo semel infixum est, Dominus immutari non sinet". His et similibus uerbis animos eorum ab spe impetrationis huius amouit.

[Dei]nde autem uocauit unum ex discipulis suis, interrogauit eum quid essent sumpturi ad reficiendum. Cumque respondisset, se

Inter quae conlationum genera uocauit ad se alumnum, a quo inquisiuit quid habuissent ad reficiendum. Quo respondente se habere tantum

Uocauit deinde unum e fratribus et eum interrogauit, quid essent tempore refectionis sumpturi. Cumque responsum esset,

nullum rem habere nisi sextarium tantum farinole, ille autem iussit fieri panes, dicens : "Potens est Dominus praeparare mensam in deserto", et iussit collegere holera de horto et introducere domum.

Uir autem Dei surgens, sumens retiola sua secum et unum ex discipulis suis et fratres qui superuenerunt, [dixit] eis : "Surgamus ad gurgitem et uideamus, si Dominus nobis uoluerit donare aliquos pisciculos". Cum autem uenissent ad gurgitem, uiderunt piscem magnum natantem per fluuium et duas luteras sequentes illum, quasi capere eum uoluissent.

Illi autem, extenso rete, adprehenderunt eum et duxerunt ad litos. Habebat enim in longitudinem XII palmarum et in latitudinem quattuor. Lutere autem <...> haec praeparauit nobis". Haec inuicem inter se referentes, perrexerunt domum.

sextarium farinae, cito iussum est panem et holera accelerare, uiro Dei memoriam agente miraculorum Christi, quibus pascebat populos in solitudine.

Sed interea propinquus gurges uisitatur ab illo cum retibus, uno discipulo suo cum praefatis hospitibus secum comitantibus. Ubi Christi ad laudem miraculum innouatur, cum inmanis piscis territus a duabus bestiis, quae luderes nuncupantur, quasi eis auidis preda conspicitur.

Haud igitur mora extenditur rete et refectio seruis Dei trahitur ab amne. Mirum in modum longitudo eius XII palmarum et latitudo IIII inuenta est, cum ibi nisi breuis pisciculus antea umquam captus est. Bestiolae ergo praefatae quasi subtrahendo se expectabant, quatenus seruis Dei in obsequio iterum obtemperarent. Iterum rete inmittebatur, et eisdem bestiis magnitudinem squamigerum minantibus, ex aquis iam rete ruptum extrahebatur. Quod electus athleta Christi conspiciens, partem ex eis natalibus aquis reddidit partemque dilectis hospitibus praeparare iussit et addidit : "Ecce", inquit, "merita uestra

tantummodo sextarium farinae ad usum haberi cunctorum, iussit fieri panes, dicens : "Potens est Dominus parare mensam in deserto". Et cum fecisset holera colligi,

ipse sumens rete et unum ex discipulis suis, cum fratribus qui superuenerant iuit ad gurgitem, dicens : "uideamus utrum misericors Dominus aliquos nostris uelit necessitatibus largiri pisciculos". Cumque peruenissent ad gurgitem, uiderunt piscem magnum in aquae collectione natantem duosque illum insequi lutros, quasi capere fugientem uolentes.

Immisso reti, captum eum traxerunt ad litus. Habebat autem in longitudine palmos XII et in latitudine IIII. Quo facto, lutri se profundis immergunt. Imposito rursum reti, cum piscatores sancti piscium latebras pulsando inquietarent, iterato lutri apparuerunt, piscium tantam multitudinem propellentes in rete, ut id sua pluralitate per loca disrumperent. Praeda itaque ad litus perducta, uir discretione plenissimus quosdam pisces, adiuuantibus qui aderant, rursus in aquam proiecit et fratribus dixit : "Hodie propter aduentum uestrum mirabilem suae largitatis euidentiam Dominus manifestare

apparuerunt, quia propter aduentum uestrum Christi miracula fulserunt". Illi econtra referebant, non se conscios talis meriti esse, sed ad eius gloriam creatorem mundi haec praeparasse. Ubi arbiter humilitas exstitit, cum utraque pars uiliorem se alteri libens egit.

dignatus est". Illi econtra meritis ipsius quod factum fuerat imputantes, eo alacriter praeeunte, domum redierunt.

Cumque uenisset [ui]r Dei [ad] cellulam, apparuit uir unus et ob[tu]lit ei duos utres plenos uini [cum] tribus [mo]dios farine pro benedictione.

Sanctus ergo cum sociis ad cellulam regressus est, cui quidam uir adferens duas utres uini et III modios farinae in ipsis hostiis obuiam factus est.

Et ecce ! iuxta introitum cellulae uir unus apparuit, ferens duos utres uino plenos et ternos farinae modios ob suae deuotionis indicium.

Ille autem iu[ss]it introducere domum, et coeperunt epulare. Postea uero habuerunt inter se conloquia de sanctis scripturis.

Quae cum Christi gratia collegebantur, atque conuiuium diuina conlatione permixtum, simul dulcedine dilectionis mediante, inchoabatur.

Quibus cum gratiarum actione susceptis, cibum sumpserunt et post corporis refectionem spiritalis colloquii dapibus animas suas pascere studuerunt.

Retenuit eos [uir] Dei aliquantos dies propter caritatis causam [et] repausauit eos et narrauit eis omnia quae de uiro Dei Columbano gesta erant.

Aliquantos exinde dies ob fatigationem itineris, quietis temperamento iniuncto, secum illos retinuit, in quibus assidue inter diuersas inquisitiones legis diuinae gesta eis uenerandi Columbani recitauit.

Detinuit autem eos beatus Gallus aliquantis secum diebus et caritatis intuitu omni humanitatis fouit obsequio. Narrauit quoque de communi patre, beato uidelicet Columbano, quod certa relatione didicerat.

Et postea osculantes se in osculo sancto, et dimisit eos uir Dei, et reuersi sunt ad propriam.

Sed, haustis pleniter miraculorum eius insignibus ac inter cetera humanitatis genera utrisque in osculum sanctum ruentibus, dimissi sunt merentes et gaudentes : merentes, quia talis patroni non adepti sunt magisterium, adtamen gaudentes, quia tantum eius a Domino cognouerunt adiutorium. Beatus igitur eo magis diuinam clementiam placauit, quo securiorem se a

Deinde, osculo pacis oblato, dimisit eos, et illi benedictione tanti patris armati, ad sua remearunt.

mundanis negotiis conspexit. Uigiliae innouabantur ieiuniaque uelut in primo tyrocinio arripiebantur. Ergo si uelim rigoris eius discretionem, districtioribus secum semper retentis, rimare, dies, ut opinor, lingua fatigata uidetur mihi ante deficere. Sed tantum acta eius audire cupientibus, quomodo beatum cursum expleuerit, dicam, precum eius solamina implorando, ut ea, quae ueredicorum uirorum testimonio conprobata sunt, mei miserrimi uiciis non reprobentur.

(4). Post aliquot uero temporis ueniens p[res]biter Willimarus ad cel[lu]lam uiri Dei, r[o]gauit eum, ut simul cum illo discenderet [a]d castrum, et dixit ad eum :

(29). Igitur cum plasmator saeculorum merita eius iam ostendere uoluisset, et multi propter desiderium uisus eius anhelassent, contigit, Willimarum praefatum Arbonensem sacerdotem ad cellulam eius uenisse propter priorem familiaritatem.

Qui iuxta morem benigne susceptus, nisus est uirum Dei obnixis precibus flagitare, quatenus uisitationis gratia domum eius dignaretur adire. Quod electus Dei penitus rennuit adfirmando, se usum iam non habere de cella egredi, sed magis solito labore deinceps instantissime debere perfrui.

(29). Nec multo post, cum iam bonorum omnium auctor et propagator athletam suum de mundi agone sublatum praemiorum laureis uellet perennibus adornare, Willimarus presbyter ueniens ad cellam uiri sancti, rogauit eum ut secum egrederetur ad castrum.

"Pater, c[u]r me dereliquisti desolatum de doctrina tua ? A[n] ego peccaui al[i]quid contra te ? ueni, ut doceas nos uiam

Sed ille iterum obnixis precibus supplicabat autumando, se a paternali eius prouidentia tunc esse derelictum, si doctrinae eius non mereretur

Et ut optineret quod uoluit, huiusmodi uoce flebili querimoniam summissus explicuit : "Cur", inquiens, "o pater, me, qui tuorum monitis

ueritatis, sicut soleba[s, qui]a nobis ualde necessarium est et oportunum doctrin[a t]ua".

Et abierunt pariter ad castrum, et [u]ocata plebe, coepit eos predicare et docere, et mansit ibi duobus diebus. Tercia uero d[i]e percus[sit] eum febris, et infirmabatur ualde, ita ut cybos capere non poterit [n]ec ad cellulam reuertere. [Et iace]bat in lectum [in]ualidus languore per dies XIIII [et] die sexto decimo mensis Octob[ris de]migrauit de hac uita. Erant dies et anni eius nonaginta et quinque.

iam habere solacium. "An ego", inquit, "peccaui in te, electe Dei, quod non dignaris uisitare habitaculum famuli tui ? Per eum, cuius ope per tuam doctrinam actenus instruebamur, precor, ut aedificationis gratia uenias plebemque mellifluis dogmatibus tuis doceas, ut gregis anhelantis instrui de labore tuo fructum inmarciscibilem capias in aethrali regno".

Uir ergo Dei fixum habens iam nullo modo egredi in popularem conuentum, adtamen, ut semper solebat, tractans utilitatem plurimorum, in semet ipso frangebat, quod diebus suis firmum se habere posse sperabat, apostolo dicente : Caritas non quaerit, quae sua sunt. Non ut transitoriarum rerum cupidus raptor, sed ut multorum deuotus adiutor ad castrum cum sacerdote se contulit, sancta nimirum et Deo nostro grata societas, inter quos nihil regnabat nisi perfecta karitas. Igitur in aduentu optato serui Dei conuentus popularis agitur mellifluaeque doctrinae eius instantissime audiuntur. Tametsi ergo absens esset a cella, non minus tamen solito labori insistebat, cum ex diuino semine fructifera corda non pauca Christo regi suo coniungebat. Ubi in opere Dei mansit biduo, ui coactus a sacerdote nec non et a populo. Sed tertia

dictorum innitor, quasi despectum dereliquisti et doctrinae tuae salutaribus institutis auditorem fraudasti beniuolum ? Cui hanc abiectionem asscribere possum, nisi peccatorum meorum foetoribus ? Nisi enim uita mea tuo displiceret iudicio, amabili me aedificationis tuae non priuares solatio. Nunc ergo noli nos pro peccatis nostris abicere, sed Domini prouocatus mandatis, uiam ueritatis desiderantibus aperi et solitae nobis benignitatis munus impende".

Motus igitur hoc supplicantis alloquio, pietatis amator descendit cum illo et uenerunt ad castrum. Uocata autem multitudine, in die sollemni uir sanctus praedicationis dulcedine auidorum corda refecit et tanta quae dixerat sapientiae luce uestiuit, ut summa omnium gratulatione auditus et plena cunctorum ueneratione sit honoratus. Biduo itaque ibidem ducto, tertia die febre correptus, tantum in breui eius uiolentia depressus est, ut nec ad cellam redire nec cibi sustentaculum potuisset percipere. Cumque hac infirmitate per dies quattuordecim laborasset, die sexto decimo mensis Octobris, id est XVII. Kl. Nouembres, expletis nonaginta quinque annis suae aetatis in senectute bona, huius uitae liberatus ergastulo, animam meritis plenam felicibus reddidit bonis

die cupiens alumnos reuisere, impeditus est febrium uexatione, quarum acredo tantum in eo crassata est, ut nec minimum quod solebat alimentum cibi sumeret. Quod haud secus credo diuina dispositione actum, nisi ut merita eius citius declararentur, quatenus, si ad horam ei temporale iter denegaretur, cum quanta gloria electus Dei ad locum suum ueniret, fere cunctis saeculis manifestaretur. Ergo XIIII diebus infirmitas corporis crescebat, in quibus athleta clarus Christi conspectibus se praeparabat. Iamque quarto decimo diae ueniente, in quo credimus ei laborum suorum mercedem restitutam, inbecillibus membris consumatis et absque cute et ossibus penitus defectis, ab opere tamen Dei non cessans, sed aut caelo solamina precum dirigens aut eloquia aedificationum eructuans, indefessus in seruitio Christi, quod coeperat, nonagesimo quinto aetatis anno, XVI. die mensis Octobris beatam animam caelo reddidit. Cuius diei anniuersarium poene iam montes et colles omniaque ligna siluarum cum diuersis creaturis resonant, cum nec signorum in eo ostensorum nec populi cateruatim confluentis numerus repperitur. Iam te ex parte non latet, quicumque haec legendo tetigeris, quomodo deuotus in bono et cautus in mundo prouectam aetatem ducebat. Nunc, si placet, ad ea quae post inhaesuram perennibus.

eius transitum ob meritorum suorum declarationem ostensa sunt ueniamus, communis precibus Christum, qui est mirabilis in sanctis suis, supplicando, ut pauca quae ex eis conperimus suo sensu dicantur, qui dixit : Ego ero in ore tuo.

INCIPIUNT SIGNA ET UIRTUTES EIUS, QUAS DEUS POST TRANSETUM EIUS MANIF[ESTA DE]CLA[RAU]IT.

FINIT LIBER PRIMUS. INCIPIT LIBER SECUNDUS DE MIRACULIS, QUAE POST EIUS OBITUM PER MERITA IPSIUS DOMINUS DECLARAUIT.

(5). Audiens autem Iohannes pontifex urbis Cons[ta]nt[iae], quod Gallus, frate[r e]ius, [infirmabatur] in castro Arbona in domum presbiteri, ascendens [na]uicula[m], <...> [tulit], qu[o]s ille pres[ci]ebat eum commediturum, et <...> ad uisitati[onem] <...> [perue]niss[et] ad por[tum, audi]uit in domo presbiteri planctum magnum super[esse] e[t interro]gauit, [qu]idna[m esset], et [di]xerunt ei, quia : "Gallus amicus noster migra[uit d]e hac uita". B[eatus pontifex misit se] in aqu[am] et non potuit se contineri propter dolorem, usque d[um na]uicula ad litus peruenisset, et des[cendentes cu]m illo, qui cum eo ueniebant, et in[tr]auer[unt d]o[m]um, flentes et lugentes, et i[nu]enerunt [il]lum in

(30). Fama nempe aures multorum subleuans Iohanni praefato Constanciensi praesuli eius infirmitatem detulit ; qui non contentus, nisi ut magistrum uisitasset, quasi ex cuius ope atque doctrina caelestes terrenasque diuitias habuisset, eologia digna in nauem sumuntur et ad Arbonense castrum properatur. Cum ergo peruentum esset ad portum, audita est confusa uox uirum Dei plangentium, statimque a praesule, quid esset, inquisitum est ; cuius cor ex timore desolationis magistri iam perculsum est. Audito igitur transitus euentu, clauiger poli imitabatur, cum pontifex se prae dolore ac dilectione non continuit in naui, sed desiderio magistri misit se in aquam. Scio, quia cum uelocitate uenit ad corpus, qui in tale se periculum pro eo dedit deuotus. Ubi tunc luctus et meror innouabantur, cum gemitus sacerdotis

(30). Cum igitur audisset Iohannes Constantiensis ecclesiae praesul, beatum Gallum apud Arbonam infirmari, ascendens nauiculam, potuum et ciborum ea secum genera tulit, quae infirmitate laboranti nouerat congruere, ut uidelicet sua uisitatione fidissimum refoueret amicum. Cumque portui propinquaret, audiuit in domo presbyteri planctum magnum circa funus uiri Dei celebrari et interrogauit, quae tanti esset causa ploratus. Audiens autem Gallum uenerabilem, firmissimum suae familiaritatis custodem, de huius saeculi emigrasse periculis, misit se in aquam, - neque enim poterat propter nimium dolorem sustinere, donec nauicula litus attingeret, - descendensque cum his qui secum uenerant, intrauit domum presbyteri, lugubri uoce et corporis gestu merorem cordis

uasculo inuolutum <...> Iohannes uero pontifex aperiens arcam, cumque uidisset eum, coepit flere amare et dixit :

"Eu, eu, mi pater ! Cur me eduxisti de domo patris mei huc et iam modo dereliquisti me orfanum dissolatum, quia tota ciuitas in te fuit posita ?" Presbiter autem ipsius castri leuauit eum, dicens : "Surge, domine, et oremus pro ipsum". Et cum dedissent finem uerborum, intrauerunt in aecclesiam, et coepit aepiscopus missam agere pro eo, et cum acta [e]ssent, respiciens postergum suum, uidit foueam factam, ubi eum uolebant sepelire. Adsumpta cruce in aecclesia, intrauerunt in domum presbiteri cum psallentio, uolentes eum adduci ad defossum, et imposuerunt arcam ipsius in feretro, ut deportarentur eum in aecclesiam, et nusquam praeualebant eum commouere. Cumque de hac re conloquium inter se habuissent, quod eum ex ipso loco omnino eleuare non potuissent, Iohannes pontifex ait : "uere modo scio, quia domino meo Gallo ista sepultura non est acceptabilis". Et iussit presbitero, ut introduceret duos equos indomitos de ipsius sociorumque eius ad caelum usque leuabatur. Sancti namque corpus iam tunc in loculo erat ; quod inconsideratum pontifex non sustinens, arcam aperuit ac flere his uerbis coepit :
"Eu, eu, mi pater ! Cur me de domo patris mei duxisti et iam modo orfanum et desolatum reliquisti, cum tota fiducia mea in te fuit ?" Diu flendo super eum incubuit, cuius uisione satiare se numquam credidit ; sed tandem eum presbyter ceterique circumstantes leuauerunt ac orare pro eo potius debere monuerunt. Iam denique, amicalibus membris relictis, praesul cum clero ecclesiam ingressus est nec non et missarum sollemnia pro eo agere conatus est, ceteris omnibus in psalmodia morantibus. Iamque, tam pio labore finito, uexillum crucis cum omnibus exsequiis aptis tollebatur, atque melodiis caelestem chorum imitantibus, domus repedabatur, quatenus corpus electi Dei ibidem terrae conderetur. Sed cum tractatur, quid ibi diuinum consilium egerit, non dubitatur, nisi eum statim requies aeterna susceperit. Igitur cum episcopus cum clero ad corpus uenit, multorum manus loculum leuare coepit ; sed diuina prouidentia mansit inmobilis, ita ut, quantum obnixius euehi niteretur, tantum humana uirtus in eleuatione eius infirmaretur. Ubi miraculum innouabatur, cum mira inquisitio insinuans. Inuenit autem corpus uiri sancti iam inuolutum et in loculo repositum ; aperiensque sarcofagum et exanime amici cadauer inspiciens, amariores cum hac uoce lacrimas dedit :
"Heu, heu pater amate, heu doctor egregie ! Cur me de domo patris eductum in his periculis quasi orfanum dimisisti et confidentiam meam, qua de tuis consiliis plurimum praesumebam, immatura morte rupisti ? Tibi quidem in perceptione praemii, quod tam ardenter desiderabas, haec tua mors est fructuosa ; nobis autem in tot mundialium perturbationum procellis laborantibus multipliciter est luctuosa. Sed qui de uitae corporalis interruptione dolemus, de animae immortalis libertate gaudere debemus certi, quia orationibus non desinas adiuuare, quos consilio et exemplis roborare consueueras". Inter haec uerba presbyter eum, ut surgeret, monuit, et pro requie defuncti ambitiosius Dominum praecaretur. Intrauerunt itaque ecclesiam, et episcopus pro carissimo salutares hostias immolauit amico. Finito autem fraternae commemorationis obsequio, respiciens post tergum, uidit fossam, in qua sanctum corpus humare uolebant. Acceptaque cruce et his quae exequiis exhibentur, intrauerunt domum, uolentes thesaurum praeciosi corporis ad locum

iumentae. Et factum est ita, et strauerunt eos cum magno labore cum straturis et adferebant eos, ubi corpus uiri Dei iacebat. Pontifex autem cum clero et populo orabat Dominum, dicens : "Deus omnipotens et Iesus Christus, filius eius, in cuius amore et honore iste uir Dei dereliquid prouintiam suam et secutus est praecepta tua, introduc corpusculum eius cum aequis istis indomitis, ubicumque tua uoluntas fuerit, ut requiescat". Expleta autem oratione, respondit omnis populus : Amen.

(6). Erat autem unus paraliticus nomine Maurus, qui sic erat contractus, ut ipse gressibus suis incedere non possit. Cumque presbiter ille supranominatus erogaret uestimenta uiri Dei per pauperes, dedit ipso paralitico calligas uiri Dei cum calciamentis. Cumque ille propter gaudium induit se, exsolutae sunt iuncturas

omnium inde oriebatur. Sed inter ceteros praesul ait : "uere scio, quia domino meo Gallo ista sepultura non est acceptabilis. Ecce ! inquirendus est nutus altithroni regis". Confestim equi indomiti adduci iussi sunt, quos ministri celerrime adtrahere conati sunt. Sed cum nimio labore sunt praesentati ; cum maiore tamen luctamine parati, ad corpus sunt adducti. Ubi praesul cum clero et populo huiuscemodi orabat : "Domine Iesu Christe, in cuius amore et honore iste uir Dei reliquit patriam suam, sequens praecepta tua, operare humano generi stupidum miraculum, uehente corpus eius animali indomito, quocumque tibi placeat sub aethrali regno !"

(31). Cumque omnes respondissent : "Amen", Willimarus electi Dei fidus socius peragrabat pauperes uestimenta eius distribuendo. Inter quos repperit paraliticum quendam nomine ....., qui sic erat conpage membrorum ac neruis contractus, ut gressus proprius ei denegaretur. Cui caligae uiri Dei cum calciamentis porrectae sunt. Quae cum propter gaudium statim induisset, resolutae sunt

sepulchri deducere. Cumque arcam, qua claudebatur cadauer feretro impositum, ad fossam sepulturae conarentur deferre, nullis uiribus usquam potuit commoueri. Quod noui genus miraculi dum mutuis mirando colloquiis retractarent, Iohannes episcopus dixit : "In ueritate cognosco, hanc sepulchri sedem patri meo Gallo non placere". Et iussit presbytero, ut duos equos inueniret indomitos et faceret introduci. Quod cum factum esset, strauerunt eos cum magno labore et ad locum ubi corpus iacebat duxerunt, et episcopus cum clero huiuscemodi orationem dedit : "Deus, qui per potentiam maiestatis tuae ubique totus es, pro cuius amore uir iste reliquit patriam suam, ut praecepta tua conseruaret, fac corpus eius ab his equis indomitis ferri in locum, quem tua uoluntas meritis ipsius praeuidit". Cumque finita esset oratio, cuncti qui aderant "Amen" responderunt.

(31). Congruum uidetur in hoc loco retexere miraculum, quod Dominus inter sui confessoris exequias exhibere dignatus est, quo liquido cunctis ostenderet, seruum suum secum ueraciter tunc uiuere, dum carnis huius carcere liberatur. Erat ibi quidam mendicus, tanta per omnes membrorum iuncturas debilitate contractus, ut penitus inter alias suae infirmitatis

conpaginum ipsius ; exclamauit uoce magna atque exiliens benedicebat Deum et uirum Dei, qui eum sanauerat. Aspiciens autem pontifex et uniuersus populus, uidentes eum sanum, glorificauerunt Deum et dixerunt : "Manifestam uirtutem dignatus est Deus hodie ostendere pro seruo suo", et dederunt cerium ei qui fuerat paraliticus, et perrexit cum cetero populo. Haec fuit primum signum post transitum eius.

iuncturae conpagum eius ; qui laetus exiliuit, clamans uoce magna in laude Christi, qui pro meritis uiri Dei hoc agere dignabatur. Quod cernens episcopus, cum infinita caterua plebis magnificabat nomen domini Iesu facientis mirabilia, qui ad honorem serui sui tam manifestam uirtutem ostendere dignatus est. Cereus ergo illi confestim datus est, qui cum aliis feretrum usque ad locum sepulturae secutus est. Perpende, queso, o lector, qualis meriti uir iste fuerit, ad cuius exsequium tam insolitus pedestris ordinis conuiator factus est !

(32). Eleuato igitur a pontifice nec non et a sacerdote feretro et equis superposito, ait episcopus : "Tollite frena de capitibus eorum, et pergant, ubi Dominus uoluerit". Uexillum ergo crucis cum luminaribus adsumebatur, et psallentes, equis praecedentibus, uia incipiebatur. Mira res et praesenti aeuo inusitata ! Equi non declinauerunt ad dexteram neque ad sinistram, quoadusque recto tramite peruenissent

molestias incessu pedum careret. Huic, dum presbyter indumenta uiri Dei distribueret pauperibus, caligas eius cum calciamentis dedit : statimque debilis, pro accepto munere summo repletus gaudio, ut sacras cruribus et plantis aptauit exuuias, per omnes artuum compages repente solutus est, et exiliens, uoce clamauit ingenti et gratias egit Domino et beato Gallo, per cuius merita redditam sibi uidebat salutem. Uidens autem episcopus et cuncti qui aderant sanitatis huius miraculum, unanimiter glorificauerunt Deum atque dixerunt : "Manifesta uirtute dignatus est Dominus hodie gloriam serui sui nobis ostendere". Dederunt itaque ei qui sanatus fuerat cereum, et prosecutus est funus cum cetero populo. Hoc primum signum post transitum eius Dominus ad memoriam illius declarauit.

ad uiri Dei cellam. Quo cum subsisterent, occurrit agmen discipulorum, leuans uiri Dei loculum, et humeris sublatum portarunt in oratorium. Ante altare ergo ponebatur et a pontifice siue a clero oratio pro eo innouabatur. Sepulchrum deinceps inter aram et parietem peractum est, ac melodiis caelestibus resonantibus, corpus terrae conditum est. Sicque pontifex, data benedictione, reuersus est inmenso tripudio, gratulante plebe.

(7). Fertur et aliud miraculum. Habuit uir Dei capsellam unam cutineam sub suam custo[diam] <...>

(8). <...> sancti Galli et adorantibus ad sepulchrum ipsius sancti : quidquid ibidem postulauerunt dominum nostrum Iesum Christum in honore ipsius sancti, qui fidem habuerunt in deuotione sancta, et si ita postulauerunt, quod oportunum fuerat, sine ulla dilatione reciperunt ipsam postulationem, prestante domino nostro Iesu Christo, qui cum aeterno Patre et Spiritu sancto uiuit et regnat in saecula saeculorum. Amen.

(32). Inter easdem quoque beati pastoris exequias aliud non mediocre sanctitatis eius indicium apparuit. Habuit uir Dei capsellam de corio factam diligenter seratam, cuius clauem sub tam uigili custodia ipse retinuit, ut nullus discipulorum eius, quamdiu uixerat, quid intus seruaretur, cognoscere potuisset. Hanc autem ex suis humeris pendentem ferre solebat, quocumque ambulauit. At ubi de hac uita migrauit, sumpta claue, aperuerunt capsellam et inuenerunt in ea cilicium modicum et catenam aeream sanguine aspersam. Deinde corpus inspicientes magistri, inuenerunt locum catenae, ubi sepius praecingi solebat, carnemque ipsam in locis quattuor profundius catena sulcatam, adeo ut de eisdem uulneribus cruor decurrens cilicium per loca perfuderit. Posuerunt autem capsellam cum cilicio ad caput eius in feretrum et

deportauerunt cum corpore ad locum monumenti et suspenderunt haec tria mortificationis eius indicia iuxta tumulum ad caput eius ; per quae deinceps ad ostensionem meritorum ipsius plurimas Dominus uirtutes pie quaerentibus exhibuit. Qua ex re intellegere possumus, quia idem uir, etsi a persecutore sanguinis effusione non est immolatus, semet ipsum tamen offerens Domino hostiam uiuam in odorem suauitatis et crucem suam tollens cottidieque saluatorem secutus, martyrii laborem et palmam confessor adeptus est.

(33). Postquam sanctitas uenerandi patris et miraculi magnitudine et horum manifestatione signorum cunctis, qui funeris eius intererant negotiis, patenter ostensa est, episcopus ad feretrum accessit, et ex una parte illud subleuans, presbytero altrinsecus sustollente, equis superposuit et asstantibus dixit : "Auferte frenos de capitibus eorum, ut, libertate concessa, quo Dominus uoluerit, pergant". Accepta ergo cruce et candelis, psalmos et melodias concinentes, iter agere coeperunt. Equi autem in neutram partem declinantes, recto itinere perrexerunt ad cellam uiri Dei. Quo cum peruenissent, depositum est feretrum ante oratorium. Discipuli autem eius, eleuantes pii doctoris reliquias, intulerunt et ante

altare posuerunt. Deinde pariter cum episcopo orationem pro illo facientes, fecerunt fossam sepulchri inter parietem et altare, ibique, praecibus huic rei congruentibus praemissis, sepelierunt eum ; omnibusque rite consummatis, multitudo, quae ad tanti uiri concurrit exequias, episcopi benedictione communita, ad propria remeauit.

(33). In duabus ergo candelis, qui per totum exsequium uiri Dei lumen suum non dimittebant, non tacendam reor Iesu Christi uirtutem. Una ad caput et altera ad pedes ponebatur ; sed per XXX dies flamma in eis rutilans experiebatur, ut uere claresceret lumen inextinguibile, quod Gallus diligebat absque mundiali amore. Quibus ardentibus, dentium dolores ex eiusdem caerae inpressione fugati sunt ; lippes, ablata acredine, gauisi sunt ; surdi, auditu adueniente, laetati sunt, diuersisque aliis languoribus expulsis, plures gratulati sunt. Nam ad sepulchrum eius quicumque postea languens aut febricitans siue ex quacumque ualitudine detentus ueniebat, si ex credulitate orabat, per intercessionem sancti Dei sanus redibat. uirtutes etenim Christi ibi factae quamuis non possint humana lingua conprehendi, tamen per multa spatia aruarum ad laudem Christi resonant, qui per electi sui merita tam mira populis

(34). Dum beati corporis thesaurum felix locus in pace suscepisset, uolens Dominus de morte famuli sui merentibus consolationis praebere medelam, nouitate miraculi patefecit, qua apud se claritate spiritus fulgeret amici. Nam duo cerei, in castro, dum corpus eius eleuaretur, accensi, ita ardentes delati sunt usque ad locum sepulturae. Positi autem unus ad caput, alter ad pedes, per triginta deinceps dies – mirabile dictu ! – non deficiendo ardebant et ardendo non deficiebant. Et ut monstraretur, has durandi uires cerae liquenti caelitus attributas, de huius miraculi materia plurimae in posterum uirtutes emanarunt. Nam quicumque dentium fatigati doloribus uel oculorum lippitudine uel aurium praeclusione laborantes de eisdem cereis quippiam cerae tulerunt et locis, quae huiusmodi tenebantur incommodis, aptauerunt, optatae celeriter dona percepere salutis. Post haec tanta

ostendit.
(34). His etenim, qui tanti patris uitam imitari desiderant, intimandum autumo, quibus indiciis asperitas uitae eius experta est. Sanctus igitur Dei capsellam ligneam habuit, quam sub clauis custodia, discipulis interiora eius ignorantibus, usque ad finem uitae obseruauit. Post transitum ergo electi Dei praesul cum alumnis eam aperuit, scire cupiens secretum, quod in ea tam diu latuit. Ubi repertum est paruum cilicium et aenea catena infusa sanguine. Anhelantes tunc ex re certi fieri, prospexerunt ad corpus sancti Dei, in quo cernebant per tracturam cinctorii carnem uulneratam per quattuor loca, in modum cinguli corpus gyrante uulnere usque ad interiora ossa, ut conprobaretur, quam occulte se electus Dei Christo regi suo mactauisset, cum nec eis qui per omnem uitam suam cum illo erant hoc umquam apparuisset. Sed si in minimis uis maiora pensare, innumeris cruciatibus se sanctum Dei diu adflixisse poteris tractare. Capsella igitur cum cilicio ad caput uiri Dei in feretro suspensa est, sicque in praefato exsequio usque ad cellam deportata est. Rite demum sepultura peracta, suspenderunt eam ad caput in parietem cum catenis et cilicio, ubi, cum petentium fides exigebat, praeclaris uirtutibus merita sancti Galli uirtus ad sanandos uariis infirmitatibus depressos apud sepulchrum beati uiri cunctis illuc uenientibus et orationum eius suffragia fideliter postulantibus apparuit, ut et fama tanti meriti cunctis quae circumpositae erant regionibus innotesceret, et locus ipse non mediocriter frequentaretur a populis. Quia igitur, o beatissimi patres, uita et uirtutes sancti Galli, si in unum compingantur librum, possunt ob sui prolixitatem aliquod ingerere legenti fastidium, statui duobus hoc opus libellis distinguere, ut prior illorum uitam eius et actus usque ad sepulturam illius ueridica relatione perducat, sequens mirabilia, quae postmodum pro meritis eius Dominus ostendit, primo uidelicet ea quae priorum ad nos scripto perlata sunt retexat, deinde quae a probatissimis testibus indicata nostra aetate a Gozberto carissimo fratre litteris sunt mandata subnectat ; ne quod particulatim scriptum est, laciniosa diuisione disiungatur, sed potius quod iunctum est parilitate factorum, sit etiam copulatum comprehensione dictorum. Atque hic prioris libelli finis quae praemissa sunt terminet et sequenti quae restant sine praeiudicio comprehendenda reseruet.

EXPLICIT PRIOR LIBER DE UITA ET

fulgebant. Haec omnia conprobata sunt testimonio Meginaldi et Theodori diaconorum electi Dei, qui eius obsequio, quoadusque beatum cursum expleuit, meruerunt perfrui, sed et aliorum innumerabilium, qui aut uitam eius considerabant aut ex ueridicis testibus gesta sancti didicebant.

TRANSITU SANCTI GALLI CONFESSORIS CHRISTI. HAEC HABENTUR IN SEQUENTI LIBELLO.

(1). Quomodo hostes sepulchrum beati Galli uiolauerint. (2). Qualiter Boso episcopus corpus eius reposuerit. (3). Qua poena multati sint eiusdem loci uiolatores. (4). Quo miraculo palla super lectum sancti incensa redintegrata sit. (5). Miraculum missae auis et de signorum sancti uiri multiplicitate. (6). Quomodo donarium sancto deferendum ab incendio sit reseruatum. (7). Correctio eius qui caballum quem uouerat fraude retinuit. (8). Cera de furto oblata in lapidem conuersa. (9). Pronuntiatio scriptoris de qualitate operis assumpti. (10). Quemadmodum Pippinus eundem locum Otmaro cum priuilegio et donis commendarit. (11). Qualiter, praecauentibus uictoris incursum populis, signum caelitus sit datum. (12). Qua animaduersione idem comes a sua praesumptione sit repressus. (13). Paraliticus, caecus et surdus beati Galli meritis sanatus. (14). Quomodo Otmarus abba ab iniquis primatibus sit afflictus. (15). Qualiter eorundem instinctu Sidonius episcopus eundem locum inuaserit. (16). Quod damnum in rebus suis pro

eadem temeritate incurrerit. (17). Qua seueritate fratribus institerit, et quam turpiter decesserit. (18). Miraculum in sagina porcorum exhibitum. (19). Qualiter depraehensi sint, qui stabula incenderunt. (20). Quomodo ille qui siluam furtim inciderat correptus sit. (21). Quam periurus uindictam pertulerit. (22). Quemadmodum inuocatus uir sanctus quendam a nece seruauerit. (23). Puella daemonio liberata. (24). Miraculo olei defluentis anxietas increpata custodis. (25). Qualiter fugitiuus monachus reuocatus sit inuitus. (26). Fulmine deformatus partim Romae, partim in hoc sancto loco sanatus. (27). Surdus et mutus ibidem sanitati restitutus. (28). Furtum per uisionem indicatum. (29). Qualiter ibi sanctimonialis femina brachia receperit. (30). Furtum in ferramentis factum quomodo sit denudatum. (31). Debilis reformatus. (32). Quidam a periculo fastidii liberatus. (33). Alter a ferri uinculis absolutus. (34). Farus cum lampadibus mirabiliter seruata. (35). Lucernae casu non lesae. (36). Qua medela medico periclitanti subuentum sit. (37). Puella a natiuitate caeca inluminata. (38). Infirmus puluere sarcofagi et oleo recreatus. (39). Manus arida puellae restituta. (40). Cera, quam rusticus

ab ecclesia rapuit, in lapidem conuersa. (41). Mutus uocis officio muneratus. (42). Puer contractus a debilitate liberatus. (43). Paralitica sanitati restituta. (44). Caeca inluminata. (45). Candela caelitus incensa. (46). Scottus a multiplici debilitate curatus et conclusio operis.

INCIPIT LIBER SECUNDUS DE MIRACULIS, QUAE POST OBITUM SANCTI GALLI DOMINUS OB IPSIUS MERITA DIGNATUS EST DECLARARE.

(1). Meritis beatissimi Galli cottidie per miraculorum signa radiantibus et longe lateque circumpositorum aures famae suae dulcedine mulcentibus, cum iam post transitum eius anni quadraginta fuissent euoluti, uenit Otwinus partium earundem potestate praeditus cum exercitu magno, et ira intolerabili concitatus, deuastauit non minimam partem pagi, qui ab interfluente fluuio Durgewi nominatur ; Constantiense quoque territorium et Arbonensis pagi confinia depopulari coepit et igni succendere. uiros, quicumque inueniri potuerunt, gladio peremit, uxores et paruulos eorum in captiuitatem egit. Peculiis quoque et omni suppellectile sublata, fructus omnes penitus demoliri fecit. Arbonenses itaque huius terroris immanitate compulsi, cum omnibus quae

(35). Postquam uero XL annos fuit sepultus, ueniens Otwinus praeses cum exercitu magno, crudelitate succensus, deuastauit aliquam partem pagi Durgaugensis. Constantiam et Arbonam succendit igne ; satellitibus eius multitudinem uirorum iugulantibus mucronis in ore, mulieres cum paruulis duxere captiuas ; pecora uero et fruges deuastauere innumeras. Quo metu ex Arbonensi pago rerum copia subleuata est et in territorio cellae uiri Dei sub terram posita est. Quam cupientes ab hostium incursione latere, ne spes requirendi ea haberetur, superseminauerunt diuersa fruge. Uastatione demum per pagos patrata, ueniens hostis persequendo populi fugientis uestigia, promiscui sexus turbam non modicam reppererunt in uiri Dei cella. Adprehensi ligabantur, uincti in habitacula

sibi non optata trahebantur, ac iuuentus eorum miserabiliter in captiuitatem ducebatur. Quae per diligentiam Erchanoldi cuiusdam tribuni sunt prodita, cui propter uicinitatem omnia ipsius heremi fuerunt nota. Qui sciens ostensa ibidem miracula Domini, non dedit honorem nomini saluatoris Iesu Christi ; sed peruersa mente oratorium intrauit, ubi paraliticum quendam cognitum sibi repperit, cui minas ac blandimenta inferebat aiendo : "Dic mihi, ubi habent isti Arbonenses uestimenta sua et aurum argentumque plurimum, quam habebant, quia, cum eos inuenimus, poene nihil secum retinebant". Cui ille : "Si ego", inquit, "proditor eorum exsisto, quam remunerationem sperare debeo ?" Ad quem cupiditate deceptus dixit : "Si uere cuncta manifestabis, consortio nostro frui mereberis". Absque mora perducti sunt ad locum, ubi reppererunt subterraneum latibulum, ubi diuersi generis pecuniam experti sunt, quam gratulando inter se partiti sunt, et, ut mos est, cum cupita repperiuntur, sollicitius inquiruntur, siluae et pratae atque agri peruagabantur. Ipse uero Erchanoldus cum uII iuuenibus oratorium ingressus est, ubi, hostiis clausis, pulsando pauimentum inuestigare thesaurum conatus est ; qui quam praeclarus ibi ex dono Dei habitus est, habebant fugerunt in solitudinem et ad cellam uiri Dei se contulerunt. Deinde, facta in agro fouea, absconderunt ibi, quicquid habebant, et fossam terra cooperientes, ne secretum eorum deprehenderetur, lini semen desuper insperserunt. Cumque iam Arbonensem pagum hostes desolauissent, uestigia fugientium secuti, uenerunt ad cellam sancti patris et fugitiuos quos repererunt uinctos abduxerunt et iuuenes eorum in captiuitatem miserunt. Erchonaldus autem praefecti uicarius, cum uicina solitudini inhabitaret loca, habuit res eiusdem cellulae notissimas. Is oratorium ingressus, inuenit mendicum quendam intus sedentem, quem bene nouerat, et dixit illi : "Indica mihi, ubi isti, quos tam nudos et miseros inuenimus, uestes habeant repositas et utensilia aurumque et argentum, quorum copia hactenus fruebantur". Ille respondit : "Nonne mihi melius est illorum denudare secreta, quam uestrae seueritatis iram incurrere ?" "Si ita", inquit, "egeris, eris in consortio nostro et participio societatis nostrae gaudebis". Qua promissione persuasus, surrexit et eum ad subterraneum duxit armarium. Quod cum idem uicarius aperiri fecisset, species quas inibi reperit his qui secum erant, facta diuisione, distribuit. His ita patratis, putantes, passim tale

absque dilatione, plasmatore mundi operante, monstratum est. Ergo cum unus ex eis super sepulchrum sancti Dei pulsasset atque sarcofagum ex ui impetus resonuisset, gaudendo exclamauit : "Hic est, quod quaeritis". Qui coeperunt fodere conciti ac uenerunt usque ad arcam uiri Dei. Quam subleuauerunt, dicentes : "Isti Romani ingeniosi sunt ; ideo sub loculum bona sua absconderunt". Scrutari itaque conati sunt ; sed diuino nutu uelociter repressi sunt. Nam pauor nimius super eos inruit, ex quo unusquisque remedium sibi fugam decreuit. Ostia ergo oratorii occupauerunt, ubi mutua cede se in inuicem interfecerunt. Sed ipse Erchanoldus euadendi cupidus uolens exsilire, caput inlisit in superliminare, unde amens cecidit, cum dignam poenam pertulit. Ergo ad propria ducebatur ; sed inmensis doloribus corripiebatur, ita ut ipsum annum totum poenam suam lueret, cum capillos et cutem ungulasque dimitteret, nec in omni uita sua deformitatem dimittere potuit, quam ex offensa electi Dei arripuit.

quid occultari, discurrerunt, loca singula signis quibusdam sollicite explorantes. Eiusdem rei gratia Erchonaldus, assumptis secum septem pueris, introiuit oratorium. Cumque, clausis ostiis, pauimenti planitiem pulsarent, ob spem uidelicet inueniendae pecuniae, unus illorum post altare ueniens, pauimentum percussit, et audiens, a cauitate tumuli sonitum reddi : "Hic est", inquit, "quod oppido desideratis". Accurrentes igitur pollinctores infesti, coeperunt fodere, et cum ad loculum peruenissent, extulerunt illum, dicentes : "Quia isti Rhetiani calliditate naturali abundant, uideamus, ne quippiam sub hac arca occulti remaneat". Huic sacrilegio inseruientes inuasit eos horror immensus. Qui in fugam conuersi, dum ostium oratorii singuli praeoccupare niterentur, insania agitati, euaginatis gladiis inuicem se conciderunt. Erchonaldus uero huius auctor sceleris, timore cogente, uolens exilire per ostium, caput superliminari inlisit, et ad terram concidens, alienatus mente iacebat. Cumque a suis perduceretur ad propria, nimia infirmitate et nouis doloribus coepit urgueri. Toto itaque ipsius anni curriculo fortissimis maceratus molestiis, capillorum honore et cutis superficie spoliatus, etiam digitorum ungues amisit. Et ut omnibus

(36). Auditum est igitur a Bosone Constanciensi praesule, sepulturam uiri Dei destructam esse ab hoste nec in cella eius praeter Maginaldum et Theodorum remansisse, quorum raritas corpus terrae non quiuisset recondere. Tali miseria episcopus commotus, aduenit cum sacerdotibus et clero ad seruitium sancti deuotus. Considerabatur ergo ab eo corpus sanctum digna sepultura non conditum ac arae nudae, cernentibus prebentes lamentabile aspectum, nec non et praedictorum fratrum iacentium in oratorii loco intolerabilis planctus. Consolationis solamen inferebatur ab eo dicente : In tribulatione inuocaui Dominum, et exaudiuit me in latitudine Dominus. Dominus mihi adiutor est ; non timebo, quid faciat mihi homo. His aliisque exortationibus finitis, sancti corporis gleba in sarcofago digno inter aram et parietem sepulturae tradebatur atque super illud memoria meritis electi Dei congruens aedificabatur. Ubi innouabatur opus pietatis, cum praesul uictum et tegumentum distribuit ibi manentibus uiris timoratis. Sicque peractis quae Dei sunt, gratulando ob talis patroni meritum ad propria reuersi sunt.

longo tempore ultionis in eum diuinitus collatae signa paterent, cunctis uitae suae diebus hac deformitate notabilis fuit.

(2). Audiens Constantiensis ecclesiae praesul nomine Boso, sepulchrum beatissimi Galli uiolatum esse ab hostibus, nullumque remansisse in cellula praeter duos fratres Magnoaldum et Theodorum, qui sacri corporis reliquias tumulo restituere potuissent, uenit illuc cum clericis suis et inuenit cellulam desolatam, sancti patris corpus de sepulchro eiectum, altaria nudata duosque fratres qui remanserant spoliatos iacentes in oratorio et magnitudinem calamitatis gemitibus et lacrimis protestantes. Et misericordia motus, coepit eos consolari multiplicibus uerbis, illam replicans psalmistae sententiam, qua dicit : In tribulatione inuocaui Dominum, et exaudiuit me in latitudine. Dominus mihi adiutor ; non timebo, quid faciat mihi homo. His dictis, sumens loculum, in quo sanctum corpus erat, posuit super terram inter parietem et altare et desuper, ut moris est, arcam altiorem construxit ; fossam uero terra repleuit. De suo quoque fratribus uestimenta largitus est, et, unde alerentur, disponens, ad episcopium remeauit.

(37). Post multum uero temporis misit Pippinus maior domus exercitum suum cum omni furore et iracundia ad Altam Germaniam deuastandam, quam circumdederunt angustiis magnis, ita ut iam non rimaretur exuberantia cruoris generis humani nec multitudo ex ea populi captiui ducti. Sub quo excidio caterua fugientium in Arbonensem pagum congregata est, ex quibus plurimi ad cellam sancti Dei festinabant, ubi sibi suffragium de misericordia atque ueneratione electi Christi sperabant. Hostis igitur agiliter eos persequebatur, quos in territorio praefatae cellae experiebatur. Quorum inuestigatione subtilius cepta, quinque ex eis oratorium intrauerunt, ubi quasdam feminas cum paruulis suis reppererunt. Quas cum interrogarent, unde essent, illae se dicebant famulas sancti illius esse. Qui econtra : "Egredimini", inquiunt, "nescimus sanctum uestrum, cuius patrocinio uos adiuuari creditis". Sub tali igitur contemptu meritorum uenerandi patris duxerunt eas captiuas in Franciam. Sed diuina ultio eos in praesentia hominum inpunitos non dimisit, quos amentia in tam reprobum sensum seduxit. Ergo anno, quo haec acta sunt, ab antiquo hoste adprehensi sunt, cuius inpulsione per ciuitates ac uicos errauerunt atque continuis uocibus clamauerunt : "Gallus abbas habet nos ligatos". Sic probari poterit, quam

(3). Post multum uero temporis misit Pippinus maior domus exercitum copiosum ad deuastandam Alamannorum prouinciam et iterato Francorum ditioni subiugandam. Cumque tota terra hostili contereretur incursu, auidi praedones Arbonensem pagum percurrentes, ad cellam uiri Dei uenerunt, et quoscumque ibidem inuenerunt, - nam multi illuc confugerant, sperantes in Dei misericordia et patrociniis sancti illius, - duxere captiuos. Quinque autem supra memorati principis satellites ingressi oratorium, repererunt ibi quasdam ancillas eiusdem loci cum paruulis earum, et quae essent, percontati sunt. Quae dum se de familia ipsius sancti esse proclamarent, hoc a praedonibus audierunt : "Exite, egredimini ; sanctum quem dicitis ignoramus". Et abduxerunt eas captiuas in Franciam. Eodem uero anno a malignis spiritibus arrepti et amentes effecti, nudi circumquaque discurrebant, et ubicumque urbes uel uicos ingressi sunt, cruciatus sui causas retexebant, dicentes : "Gallus abba nos habet ligatos". Et cum hac criminum misera commemoratione suorum uitam infeliciter ducentes, flebiliter finiuerunt.

grauiter deliquerunt, cum in hoc finem uitae miserabiliter consummauerunt.

(38). Isdem igitur temporibus erat ibi quidam diaconus nomine Stephanus custos ecclesiae die ac nocte continuus. Qui quodam uespere intulit in basilicam cereum, eum collocans in candelabro iuxta sancti sepulchrum. Sed ut eo magis merita Galli fulsissent, quo miracula sua Christus ibi innouasset, res inserta experta est. Candela super pallam sepulchri cecidit, quam ignis usque ad medietatem consumpsit ; ex quo incendio ceterae pallae sepulchri intactae remanserunt, neque ignes lectum aut cambuttam in eo pendentem tetigerunt. Quod eadem nocte sequentique die ita omnibus uisum est. Sed cum tempore alterius noctis fraternalis cuneus ad opus diuinum se praeparasset atque oratorium ex more ingressus fuisset, candelae iuxta sepulchrum inuentae sunt ardere et duo iuuenes quasi ad seruitium ibi stare, quorum unus ad caput et alter ad pedes illam exustam pallam tenuit, ex qua sepulchrum sancti Dei deuote cooperuit. Timor nimius considerantes inuasit, quos et praepeti gressu ad disposita lecta remisit. Quibus ingressis, cum nec prae pauore somnus carperetur nec exercitium uigiliarum ageretur, signum basilicae resonans audiebant, quod caelesti tactu factum non difidebant. Sed ut

(4). Alio tempore diaconus quidam nomine Stephanus, dum in eiusdem sancti patris ecclesia custodis fungeretur officio, quadam uespera incensam oratorio inferens candelam posuit super candelabrum iuxta beati uiri sepulchrum ; quae a rectitudine status uergens in partem, ardens cecidit super arcam sepulchri. Cuius ardoris uiolentia unam comprehendens pallam usque ad medietatem exussit, et ita restincta est, nihil lecto, nihil baculo, qui in eo pendebat, uel aliis linteaminibus super sepulchrum expansis inferens laesionis. Qua ex re colligitur ad declarationem uirtutum beati uiri potius quam ad damnum rebus eius inferendum idem euenisse incendium ; quia, ut in sequentibus apparet, pallam, quam lenis flamma diminuit, uirtus manifesta restituit. Mane itaque facto fratres oratorium ingressi, quod factum fuerat, peruiderunt et admiratione non minima sunt perculsi. Tertia uero die, cum ad matutinale conuenirent officium, inuenerunt in oratorio cereos ardentes et duos iuuenes stantes, unum ad caput et alterum ad pedes, distendentes inter se pallam, quae pridem fuerat ignis attacta uaporibus. Hoc uiso, timore nimio conterriti, cum

certius adfirmaretur, diuinam uirtutem ibi claruisse, duo chori psallentium confestim auditi sunt aethrales melodias resonuisse. Eodem igitur die pauor eos ab introitu ecclesiae conpescuit. Sed die altera ad ianuam oratorii congregati sunt, ubi diutissime in oratione prostrati sunt. Qua conpleta, trepidi ingressi sunt inueneruntque pallam integram, quam ante dolebant igne consumptam. Et ut certius crederetur diuinitus actum, longitudo ac latitudo eius tribus digitis maior apparuit. Saluator saeculorum deuotis mentibus laudabatur, qui per merita serui sui talia ostendere dignabatur.

celeritate egressi, ad lectulos redierunt. Cumque se collocarent, ecclesiae campanum insonuit, et auditi sunt duo chori, incredibili alternantium personarum dulcedine perstrepentes. Igitur die illa nequaquam ausi sunt oratorium introire. Die autem sequenti ante ostium eius unanimiter conglobati prostrauerunt se in orationem, et cum surrexissent, cum magno timore intrantes, inuenerunt pallam, quam partim ignis absumpserat, super lectum expansam, sicut prius expandi solebat, nulla imminutionis habentem indicia, sed potius latitudinem uel longitudinem eius trium auctam esse magnitudine cubitorum. Huius perspicuitate miraculi hilares facti, benedixerunt Domino, qui tam manifestis gratiae suae uirtutibus serui sui merita declarare dignatus est.

(5). Idem Stephanus dum quodam tempore cum his qui simul aderant carnem ad percipiendum in cuiusdam accessu ieiunii non haberet, resedit in cellula, de eadem penuria cum ceteris locuturus. Dumque sermone uario paupertatis solatia mutuo ministrarent, auis quaedam ignotae formae consedit in limine. Unus assidentium torrem de igne rapiens alitem percussit. Cuius carnes dum suis usibus praeparassent, incredibilem saporis dulcedinem in gustu earum

deprehenderunt, facientibus hoc, ut credimus, beati uiri meritis, ut, sicut famulis eius in similitudinem antiqui miraculi, quo populus Dei coturnicum carnibus in solitudine est refectus, auis incognita missa est, ita sapor procuratae caelitus escae nouae dulcedinis delectamentum haberet. Tanta autem est miraculorum copia, quae Dominus apud tumulum eius diuersis temporibus ostendit, ut non facile scribendi studio comprehendi possit. Ex quibus propter abundantiam multa omittuntur ; pauca uero et eminentiora propter memoriam posteris commendandam huic inseruntur opusculo. Praeter mortuorum enim resuscitationem corpoream ceterarum infirmitatum remedia creberrima inibi largitate a Domino praestita sunt et praestantur. Siquidem et daemoniaci ibidem curati et languentes sunt recreati, aurium claustra reserata, oculorum detersae caligines, mutorum exclusa silentia, paraliticorum eliminata defectio. Sed et quicumque animae uel corporis necessitate coactus fide integra apud sepulchrum beati Galli instantiam orationis exequitur, Domino confessoris sui merita comprobante, praecum suarum nullatenus fructu priuatur, uerum sine tarditate diuinae largitatis sentiens dona laetatur.

(6). Temporibus igitur Carlomanni maioris

(9). Etiamnunc pretermittimus aliquanta,

(39). Multa etiam audita praetermissa sunt, dum

quae audiuimus uel uidimus, dum ad alia festinamus, quae et ipsi oculis nostris uidimus. Temporibus uero Carlmanni maioridomo fuit uir unus pauperculus in pago qui uocatur Bertoltespara, qui ex summa deuotione cum uxore sua ad aecclesiam sancti Galli pergere cupiebat. Hoc autem eo cogitante, coepit uxor eius pallam texere pro deuotione, et cum ea perfecisset, inuoluit in ipsam pallulam modicam tortam ceram et posuit in arcam suam inter alia linteamina. Contigit autem, dum de ipso iter cogitarent, ut ipsa domus eorum igne cremaretur, et non remansit eis nihil, quod in domo habebant, et insuper ipsa arca, ubi supramemorata pallula reposita fuit, cum cera igni consumpta est. Cum autem cessasset ignis, ueniebant ut inquirerent si aliquid ibidem reperissent ex utensilibus ferramentorum. Adfuit autem misericordia Domini : inuenerunt ipsam pallulam cum ipsa cera inuolutam in fauillam cineris inconbustam, neque tetigit eos ignis [o]mnino, sed inlesa reperta sunt. Illi autem, miraculo uiso, benedixerunt Deum, perrexerunt recto itinere usque ad locum praedistinatum, ubi prius deuotionem ad ea festinatur, quae uisu conprobata sunt. Tempore ergo Carlomanni maioris domus, homo fuit in Perahtoltespara rebus pauperculus. Qui cum orationis causa ad coenobium sancti Galli una cum coniuge uenire desiderasset, illa pallulam ordita est, ne uacui apparuissent. Quam pro expectatione itineris circa tortellam cerae inuoluit atque in arcam suam posuit. Sed interea non secundis euentibus domus eius exarsit, in qua omnia cum eadem arca ignis deuorauit. Sed miro arbitris poli iudicio, igne extincto, cum priores sedes gyrarentur, pallula una cum cera in cineribus inlesa reperta est, in quibus nec minimum quid ignis obsorbere ausus est, inaudito modo resistente cera incendio, quousque cremaretur in sancti Galli seruitio. Miraculum multis notum est, cum laus Christi in populis dilatata est. Illi igitur iuxta uotum adierunt electi Dei coenobium, ferentes munus de excidio seruatum. In quorum ore merita electi Christi opinabantur, cum uenerando uiro Audomaro abbati fratribusque res gesta rimabatur, iam tot testibus miraculi exsistentibus, ad quot haec peruenire poterant in locis circumquaque iacentibus.

domus miraculum memoria dignum per merita sancti patris effectum huic operi inserere utile iudicamus. uir quidam pauperculus, in pago qui Perahtoltespara dicitur, ex summa deuotione cum uxore sua ad cellam beati Galli causa orationis properare disposuit. Cuius intentione deuotionis dum mulier pallulam, quam in sancto loco oblatura erat, contextam parauisset, inuoluit ea formellam cerae, quam simul oblatum ire cogitabat, et in arca sua inter alia uestimenta reposuit. Contigit autem, dum ire pararent, domum illorum cum omnibus quae infra illam erant rebus igne cremari. Cumque, consumptis omnibus, flamma cessante, sopitum fuisset incendium, coeperunt inter fauillarum cumulos ferramentorum reliquias quaeritare. Et ecce ! inueniunt - mirum dictu ! - ceram pallula inuolutam inter cineres et carbones, nihilque in eis laesionis apparuit, cum ipsam arcam, et quicquid aliud in illa repositum erat, penitus consumpsisset incendium. uiso igitur tantae uirtutis miraculo benedixerunt Deo et iter quod disposuerant peregerunt. Et narrantes fratribus, quae gesta fuerant, optulerunt donarium, quod huic uoto consecratum in supremis non poterat perire periculis. Seruatae sunt autem ibi eaedem res in testimonium post futuris usque ad tempora

habuerunt uenire, ad monasterium sancti Galli, et narrauerunt omnia fratribus quae gesta erant, et obtulerunt pallulam super altare, et fuit ibi in signum multis temporibus, sub temporibus quando domnus Audemarus abba ipsum monasterium regebat.

(10). Fertur et aliud miraculum, quae in ipso supranominato pago contigebat temporibus Pippini regis. Infirmabatur uir unus nomine Willimarus ualida languore et uotum uouit Deo, si Dominus illum sanare [uolu]isset, quod unum aequum et duobus bubus ad aecclesiam sancti Galli donare deb[eret], et ex illo iam die coepit confortare et sanus factus est. Contigit autem, ut ipsius dominus nomine Birhtilone pro causam orationis ad aecclesiam sancti Galli confessoris festinasset, et ipse supranominatus uir iuit cum ipso, quia sub dominatione ipsius presidis fuisset. Cum autem peruenissent ad monasterium, et intrantibus eis in aecclesiam sancti Galli, oratione facta et benedictione petita, uoluerunt reuerti ad propria. Recedentibus eis, cum non longe esset ab aecclesia, ipse aequus, qui prius deuotatus fuer[a]t ad ipsam ecclesiam, super

(40). Fertur et aliud miraculum tempore Pippini gloriosi regis actum. Willimarus quidam ualido languore uexabatur, qui uouit se ad ecclesiam electi Christi unum equum ac duos boues daturum, si ex misericordia Dei recepisset sanitatis remedium. Recuperatio eum ex illo die subsecuta est ; sed uotum, quod, clade cogente, actum est, sospitate ueniente, dilatum est. Nam post haec contigit, quod temporalis dominus eius Pirhtilo causa orationis ad ecclesiam electi Christi perrexit, cum quo et idem Willimar, eidem deuotato insidens, militiae obtentu aduenit. Suffragia sanctorum supplice dextra flagitabantur atque susceptiones digne a fraternali manu exercebantur. Redeundi demum definita sententia, cum non longe essent ab ecclesia, Willimari equus substitit nec sessori suo eundi consensum praebuit ; calcaribus diutius cruentabatur nec diuersis ictibus punitus de loco mouebatur. Quod praecelsus uir Pirhtilo uidens et qui cum eo erant mirantes, quid

Otmari abbatis.

(7). Neque illud silentio praetereundum uidetur, quod in supradicto pago temporibus Pippini regis contigisse refertur. Quidam uir nomine Willimarus graui infirmitate depressus sub uoto promisit, se equum unum duosque boues, si pristinae restitueretur sanitati, ad ecclesiam beati Galli donaturum. Cumque ex illa die confortaretur et plenam recepisset sospitatem, contigit, ut cum Birihtilone domino suo causa orationis ad cellulam sancti uiri eodem uectus equo ueniret. Igitur cum post orationem omnes illi qui simul aduenerant digressi non longe essent ab ecclesia, equus, quem sponsor infidelis, postquam uouerat, fraude retinuit, repente substitit, et licet eum sessor calcaribus urgueret ac uerberibus fatigaret, nusquam potuit commoueri. Uidentes hoc qui aderant, coeperunt inquirere huius miraculi causas. At ille confusione digna correptus prodidit reatum et fraudem, quam in uoto fecerat, confessus

quem ipse sedebat qui eum uouerat, non potuit longius ire ; ille autem qui desuper sedebat coepit calcaribus cruentari, et nec sic omnino mouebatur. Uidente autem presid[e] et qui cum eo erant, coeperunt inqu[ir]ere, quidnam esset. At ille pro[t]inus cum confu[s]ione prodens eis delictum, quia deliquisset propter uotum quod uoue[ra]t, et reuersum se esse fatebatur pro ipso uoto. Statim reuersi sunt omnes ad ecclesiam et offereba[n]t ipsum aequum ad hostium aecclesiae et cum benedictione reuersi sunt ad propria.

causae esset, ab eo inuestigare coeperant. Qui non ualens delictum abscondere, conpulsus est cum confusione, prout actum erat, prodere confitendo peccatum, quia pro equo non impleuit uotum. Cum celeritate igitur rediebant atque ad uenerationem sancti Dei promissum equum offerebant. Sicque, accepta benedictione, reuersi sunt cum Dei glorificatione.

aperuit. Reuersi autem omnes pariter equum optulerunt ad limen ecclesiae, et benedictione percepta, ad sua sine obstaculo redierunt. In quo facto et diuina pietas et sancti uiri uirtus apparuit, dum is qui per se resipiscere noluit per correptionem ad correctionem peruenit.

(11). Tercium uero miraculum adhuc gestum est in ipso supradicto pag[o], regnante domno Carlmanno in ann[o] quarto regni sui. Fuit et aliquis [h]o[mo] pauperculus de uicinatu Rotuuilla fisco publico. Quia ex summa deuotione ad aecclesiam sancti Galli uellebat peruenire, et non habenti illi ad altare offerre aliquid potuisset, suadente diabolo, intempesta noctis intrauit in atrium presidis, furauit uasculum unum cum apibus et melle et introduxit in domum suam et extinxit ap[e]s, tollens mellem, et fecit ex ea ceram. Post haec uero una cum uicinis et cognatis suis perrexit ad aecclesia sancti

(41). Ergo et, quod nunc inserendum est, quarto anno regni Carlomanni actum est. Fuit in eodem pago uocato Perahtoltespara uir quidam in fisco regali Rotundauilla, qui intercessionem sancti Dei quaerere cupiebat, sed, quid ferret, prae paupertate non habebat. Deliberatione etenim acta, ut aliquid ad offerendum Deo adquireret, ex instinctu diaboli debitum sibi cumulauerat. Nam peruersa mente atrium dominicum intrauit atque examen apium furto abstulit. Quo domi recluso, apes extinxerat, nec non et melle separato, tortam cerae fecerat, quam cum uicinorum caterua comitatus perrexit aditibus sancti Galli delaturus. Sed rex regum, cui electus Christi seruiuit, in hoc uirtutem suam

(8). Illud quoque miraculum, quod quarto anno Carlomanni regis in pago, cuius supra mentionem fecimus, contigit, libet memoriae commendare. Pauperculus quidam iuxta regiam possessionem quae Rotunwila dicitur commanens, dum ad cellulam sancti Galli pergere uoluisset nec haberet aliquid, quod ob deuotionis indicium illuc deferre potuisset, diabolo suadenti consentiens, atrium cuiusdam diuitis irrupit, et aluear cum melle et apibus furtim auferens, intulit domui suae. Apibus deinde extinctis, ceram confecit et non multo post inter uicinos et amicos cum hoc furtiuo munere ad ecclesiam uenerabilis Galli perrexit. Cumque singuli quod

Galli confessoris. Cum autem peruenissent ad supradictam aecclesiam et peruenerunt ad sepulchrum, obtulerunt ibidem, quicq[ui]d adportabantur, et ipse supranominatus pauperculus uellens inponere ceram, q[uam adpor]tabat, cum [autem perr]exisset, in m[anu eius] app[aruit ip]sa cera la[p]is durissi[mus. Ille] timor[e c]onpulsus, confitebat[ur re]atum suum uni ex eis qui[cum e]od[em uenerant ; qui] autem [cu]stodi[bus ape]ru[it] aecclesiae ; q[u]i et ipsi etiam deuulgauerunt co[r]am [o]mnibus.

Magnum [u]alde a[tque] mirand[um <...> inau]d[it]um h[o]m[ini]bus, quod [mat]er[ia] liquide creature petra durissi[ma redd]ita est et [e]l[e]men[tum] mutatum, qui deest l[egi]. Fieri posse aliud credendum est, nisi quod Deo omnipotenti munera ex furto uel rapina non est acceptabilis, et placuit ei ad declarandam uirtutem suam in honore ipsius sancti, sicut omnibus no[tum est]. Ipse lapis usque in hodihernum diem in ipsa ecclesia perspicue uidetur.

exhibuit nec non et fraudolentiam seducti hominis prodiuit. Cum aliis igitur orantibus intrauit ecclesiam, et quasi oblaturus, extraxit ceram ; sed in manu eius tam durus lapis apparuit, ut in naturalibus petris uix ei aequalis in duritia reperiri potuisset. Qui reatus sui timore perculsus, adsistenti sibi confessus est, cuius sceleris uindictam perpessus est. Ille custodi ecclesiae innotuit, quod absque mora plurimis claruit.

Laus creatoris inmenso tripudio leuabatur, qui elementa ibi mutare dignabatur. Nam in honore saluatoris ipse lapis ibi usque in hodiernum seruatur, quatenus ex uisione eius fraudulentis metus nec non et deuotis aedificatio generetur. Innumerabilia enim per electum suum Christus ibi ostendebat in praesentique aeuo, cum petentium fides exigerit ; quae si quisque cuncta recitare coeperit, dies, ut opinor, ei ante quam sermo cessabit. In his tantum paucis saluator saeculorum laudetur, adoretur, regnans cum Patre et Spiritu sancto in saecula saeculorum. Amen.

attulerant optulissent, is qui contra fas offerre uoluit de rapina donarium ceram reperit in lapidis durissimi rigorem mutatam. Ingenti itaque timore perculsus uni eorum qui secum uenerant reatum suum confessus est. Qui deinde, dum custodibus ecclesiae, quae facta fuerant, indicaret, fama huius miraculi mira celeritate cunctis innotuit.

(9). Descriptis his quae priscorum sollertia de uita, fine et uirtutibus beati Galli ad nos usque scripto transmisit, hinc ea stilo comprehendere temptabimus, quae a fidelissimis testibus indicata, a carissimo fratre Gozberto litteris sunt mandata. In quibus primo, quomodo uel quando in coenobio beati Galli regularis uitae instituta seruari coepissent, liquido declaratur ; deinde, quibus miraculis eiusdem patris uirtus cunctis effulserit, probabiliter exponitur, commemoratis pariter singulorum quae introducuntur assertoribus. Quae idcirco nouis dictionum positionibus ordinare uoluimus, ut cum prioribus aliquam similitudinem locutionis habeant, et

breuitatis compendio succincta, fastidiosis lectoribus onerosa non fiant. Siquidem nomina eorum, qui scribendorum testes sunt uel fuerunt, propter sui barbariem, ne Latini sermonis inficiant honorem, praetermittimus : scientes, de ueritate dictorum a fidelibus non esse dubitandum, quippe qui norunt, nihil horum quae referimus Deo impossibile esse, in quo fit, quicquid per sanctos mirabiliter et laudabiliter fit. Sed et si quis earundem rerum testes nosse desiderat, in conscriptione quam sequimur poterit inuenire. Inserimus quoque huic operi nonnulla, quae non scripturae testimonio, sed ueracium uirorum relatione didicimus. In quibus omnibus, quantum ad nos attinet, ueritatis lineam seruare studebimus, neque per amorem falsi aliquid de nostro inserentes neque per inuidiam ueri quippiam ex uoto celantes. Et quia nos scripta uel dicta sequimur aliorum, ad illos ueritas rerum, ad nos pertinet adbreuiatio dictionum et adunatio rationum.

[Voici la suite du texte de Walafrid. Il serait inutile de la prolonger sur un tiers seulement de la page.]

(10). Post uenerandi patris, beati uidelicet Galli confessoris Christi, gloriosam depositionem cottidianas excubias apud sacri corporis eius reliquias quidam religiosi clerici, uel discipulatus eius memoria uel diuino amore succensi, per multa annorum curricula, scilicet quasi a temporibus Dagoberti

regis usque ad Carolum, patrem Carlomanni et Pippini, ad laudem Christi administrabant. Igitur cum fama uirtutum, quas Dominus per confessoris sui merita pie quaerentibus exhibere dignatus est, longe lateque circumpositorum mulceret aures populorum, coeperunt undique alacri deuotione ad tanti patris suffragia postulanda concurrere eundemque locum ob suae diuturnitatem memoriae multiplicibus substantiae et possessionum amplificare donariis. Cumque res hac largitate fidelium collatae aliquantulae monachorum congregationi uiderentur suppetere potuisse, Waltramnus quidam, ad cuius paternam possessionem termini uastae solitudinis, in quibus uir Dei cellam construxerat, pertinere uidebantur, uidens res collatas a quibusdam praesumptoribus inordinate tractari, religiosum quendam presbyterum Otmarum nomine, cui summam earundem committeret rerum, a uictore tunc Curiensium comite impetrauit et ei cellulam cum omnibus ad eam pertinentibus commendauit. Postmodum consilio cuiusdam ducis nomine Nebi persuasus, ad praefatum principem Carolum cum eodem duce properauit ipsique eandem cellam proprietatis iure contradidit et, ut Otmarum presbyterum eidem loco praeficeret, exorauit. Annuens petitioni eius princeps, Otmaro ad praesentiam suam uocato locum commendauit et, ut regularem inibi uitam instituere studeret, praecepit. Qui regressus, arripuit statim boni pastoris initia, et undique uersum habitacula monachorum usibus congrua disposite construens, eiusdem sancti statum loci utilitatibus diuersis aptauit. Sed cum iam dictus princeps temporaliter regnandi et uiuendi finem fecisset, duobus filiis Carlomanno et Pippino administrationem regni reliquit. Carlomannus itaque, paucorum decursibus euolutis annorum, ob amorem regni caelestis saecularis gloriae pompam deposuit, et cum causa quietioris uitae Romam tenderet, in uicinia supradicti loci deueniens, ad idem monasterium causa orationis accessit. Audiensque assiduis signorum uirtutibus eundem locum pro beati uiri meritis a Domino inlustrari, dixisse fertur : "Tenuis quidem hic locus est facultate, sed pro meritis beati Galli celebri diffamatus rumore". Cumque uellet ibidem degentibus aliquod suae largitatis conferre solatium, sed retractaret, a negotiis se regni disiunctum explere non potuisse quod uoluit, fratri rescripsit, ut sui amoris intuitu eidem monasterio aliquod regiae largitionis solatium dignaretur impendere. Cum igitur ab Otmaro abbate praesentatam Pippinus princeps accepisset epistolam, annuens petitioni fraternae, libellum, quem Benedictus pater de coenobitarum conuersatione composuerat, eidem abbati tradidit et alia regiae dignitatis impertiens dona, id ei sub omni diligentia iniunxit, ut in loco sibi commendato ad supplendas beati Galli excubias regularis ordinem institueret uitae. Atque ut melius posset quod iubebatur efficere, concessit illi quosdam tributarios de eodem pago, ut et, illis conlaborantibus, officinas fratrum usibus necessarias construeret et uectigalia, quae annuatim regiis reditibus inferre debebant, ad sustentationem fratrum sub commemoratione largitatis eius haberet. Inter cetera quoque suae munificentiae donaria, rogante abbate, unum campanum ad sancti loci dedit ornatum, quod ad usque nostrae aetatis tempora in coenobio eodem pro memoria beneficiorum eius permansit. Et ne cuiusquam auaritia tanti incrementis obsisteret boni, diuturnae firmitatis epistolam fecit conscribi et, ut moris est, circumspecta roborari cautela, quo deinceps tam ipse qui aderat, quam successores eius idem monasterium per regiam optinerent auctoritatem, et nullius uiolentia pressi, solis rerum principibus subiacerent. His regiae pietatis Otmarus abba donatus solatiis et sublimatus honoribus, monasterium laetus regreditur ; et ex illo tempore monasticae uitae in coenobio sancti Galli exordium quidem coepit, augmentum autem et profectus hodieque laudabiliter dilatari non desinit.

(11). Praemissa narratione, qua comprehensum satis uere credimus, quomodo sacer locus emunitatis priuilegium meruerit, et quo in tempore coenobiali dignitate sit adornatus, liberius iam ad miraculorum beati Galli commemorationem stilum conuertimus. Uictor Curiensis Rhetiae comes, cuius superius fecimus mentionem, cum innumerabiles apud tumulum sancti Galli per merita ipsius uirtutes ostendi creberrime didicisset, inuidia perurguente, tanta nouarum generositate uirtutum nostram gentem insigniri perdoluit, et ut tunc fama uulgauerat, latenter uoluit per abdita heremi superuenire et praetiosi thesaurum corporis, si quo pacto potuisset, auferre. Qua malitiosi raptoris intentione comperta, hi qui in circuitu cellae uiri Dei commanebant, custodibus uicissim per turmas deputatis, eundem locum ab hostili incursione, ne uidelicet tam cari fulgore margareti carerent, omni sagacitate defensare studebant. Igitur cum quadam nocte custodes in summitate montis, qui monasterio superimminet, ad suspectos incursus armati residerent praecauendos, casu lucem e caelo uenire ac totius ecclesiae perfundere moenia conspexerunt. Immensitatem itaque luminis admirati, ad ecclesiam citius concurrerunt, et dum trepidi stupentesque ibidem constituti eundem intuerentur splendorem, paulatim se lux summissa recolligens, astris inseritur. At illi, uiso miraculo, agentes Domino gratias, securi ad propria remearunt, credentes corpus uiri Dei per uim ab eo loco minime auferri posse, quem illi Dominus ante saecula praeuidit et suae inlustrationis honore temporibus istis decorauit. Unde datur intellegi, quanti apud Deum meriti uir iste fuerit, cuius sepulturae locum caelitus contigit inlustrari, ut uidelicet lumen, quo eius anima perfecte fruebatur in caelis, etiam mortuo corpori non deesset in terris.

(12). Audiens itaque comes praedictus a cella sancti uiri discessisse custodes, cupiens suos explere conatus, uirorum turbam assumpsit, ut quod male cogitauerat, repentino et latenti perpetraret accessu. uerum quia non suae deuotionis utilitati prospiciens, sed alienae felicitatis profectibus inuidens id moliebatur, Dei nutu cito repressus fuisse cognoscitur. Nam eodem momento, quo iter illud aggressus est, de equo cui insidebat corruit, coxaque illius eo casu confracta est, Domino beati uiri merita in hoc quoque remunerante, ne a loco, quem ipse elegerat, auferretur, quem de ultimis Hiberniae finibus ad salutem multorum Rhetiae uel Germaniae destinauit. Et uicini quidem exhibuerunt excubando suae deuotionis obsequia ; Deus uero cunctorum custos bonorum ibi etiam ad coercendum raptorem uigilauit, ubi sollicitudo alternantium non affuit populorum. Et hoc quidem egit, ut credimus, ne fideles populi thesauro, quem feruentibus studiis ambiebant, fraudarentur, et ne is qui per malitiam hoc decus attingere uoluit suae peruersitatis potiretur effectu, praecipueque praecauens, ne, ablatis sancti uiri reliquiis, monachorum cateruas, quae inibi laudibus Dei seruiturae erant, deesse contingeret. Itaque comes correptus et domum a famulis reportatus, per multa tempora nimiis doloribus est agitatus, ut intellegeret saltim ex poena, quam superbe id cogitauerit, quod suis uiribus effici potuisse credebat.

(13). Quia igitur, Domino custodiente, pii pastoris corpus a deuotarum septis ouium auferri non potuit, dignum fuit, ut, miraculis fidem facientibus, uirtus meritorum eius ibidem cunctis manifeste claresceret. Quidam namque de uicino territorio, cum diuturna aegrotatione uexatus lecto decumberet, subripiente humore nociuo, oculorum lumen auriumque sensum amisit. Deinde, plantis pedum retortis ad nates, tanta depressus est infirmitate, ut de solo pectusculo uitae manarent fugacis indicia. Qui a suis ad monasterium uehiculo delatus, dum, petentibus amicis, in ecclesia beati Galli unius spatium noctis ducere permissus a custode fuisset solusque ibidem pernoctaret, circa gallorum cantum in subito mentis excessu quattuor uiros

candidissimis indutos uestibus oratorium introire conspexit. Qui dum altari appropiantes diutissime dulci modulaminum alternatione concinerent, unus eorum, laudibus finitis, ad lecticam, in qua clinicus decumbebat, accedens : "Quid", inquit, "causae est, o homo, quod hic pernox tenebrarum transigis solus horrorem ? Crede tantum, et ab hac infirmitate deinceps eris securus. Ergo sanus exsurge, liber egredere". Qui protinus surgens et, omni debilitate summota, egressus, ad suos sanus abscessit.

(14). Igitur Otmarus abba cum multis annis idem coenobium strenue rexisset, possessiones ipsius loci, religiosis quibusque circumquaque degentibus ob amorem mercedis aeternae plurima suae largitatis dona conferentibus, in tantum amplificauit, ut infra paucos annos, suppetente exteriorum copia rerum et uitae eius clarescente munditia, multorum pater existeret monachorum. Comites uero quidam, Warinus et Ruadhardus, qui totius tunc Alamanniae curam administrabant, cum infra ditionis suae terminos ecclesiasticarum non minimam partem rerum suae proprietatis dominio per potentiam subicere niterentur, maximam de eiusdem monasterii possessionibus partem sibimet uindicarunt. Nam tributa, quae bonae memoriae Pippinus eisdem fratribus concesserat, abstulerunt aliaque quam plurima, quae ex donatione quorundam religiosorum eidem coenobio fuerant contradita, suae rapacitatis abstraxere proteruia. Insuper etiam ipsum abbatem, cum pro hac re apud principem illos accusasset, uinculis iniecerunt et in quandam Rheni fluminis insulam iuxta locum qui Stein dicitur in custodiam religarunt. Ubi cum aliquantum temporis sub artissima districtione mansisset, de carcere huius uitae ad laetitiam commigrauit caelestem, expletis non minus XL annis regiminis sui, quo sancti illius loci statum et gloriam nobiliter amplificauit et auxit.

(15). Hoc itaque ita rebus humanis subtracto, praedicti comites sublatas sancti loci possessiones retinentes, Iohannem quendam monachum de proximo monasterio in eius locum subrogauerunt ac deinde, ut suae tyrannidis crimen augmentarent, Sidonium Constantiensis ecclesiae praesulem instigarunt, ut idem monasterium episcopii partibus subicere studeret. Et hoc idcirco fecerunt, ut eo licentius, ipso machinationibus eorum fauente, ea quae iniuste abstulerant retinere potuissent. Pontifex igitur, cum suasionibus eorum libenter praeberet assensum, monasterium ingressus, fratres opprimere et eundem locum episcopii rebus subicere molitus est. Porro fratres, dum potentiae illius resistere non auderent, maluerunt eius ditioni parere, quam tot aduersitatibus implicari. Sed sequentia probant, quam peruerse egerit, qui per auaritiae morbum sacri loci priuilegium ausus est uiolare.

(16). Fertur siquidem, eundem episcopum aliquando ad iter hostile sibi de ipsius monasterii sumptibus uiaticum praeparari iussisse. Quod dum fratres praetermittere non auderent, ea quae iussa fuerant naui imposita per quorundam manus fratrum ad episcopium transmiserunt. Cumque qui missi fuerant nauigare coepissent, auis quaedam, ut sepe ipsi testati sunt, ante eos apparuit, et quasi ducatus eis officium esset praebitura, facili praeibat uolatu. Et dum per totius lacus uastitatem ipsius incognito uterentur ducatu, prospero tandem successu ad portum uenientes, quid haec nouae ducis obsequia portenderent, mirabantur ; illisque, quam partem peteret, diligenter notantibus, domum quandam litori contiguam, in qua res praefato itineri aptae seruabantur, intrauit. Mirum dictu ! Mox eandem cellam flamma corripiens in altum prorupit et omnia quae ibidem congesta fuerant

penitus consumpsit, ut nihil eorum omnino huic incendio superesset. Fiebatque iusto Dei iudicio, ut qui aliena per potentiam rapuerat, suis per supernam iustitiam fraudaretur.

(17). Tempore quoque alio idem episcopus ad monasterium ueniens, dum quadam uiolentia eundem locum episcopio subicere suaeque tyrannidi non consentientes monachos quasi iusto rebelles iniuriis multiformibus afficere temptauisset, Tello quidam Curiensis ecclesiae praesul misit ad eum, humiliter deprecans, ut sui amoris causa, quoniam eorundem fratrum aliqui consanguinitatis uinculo illi erant coniuncti, ab eorum cessaret iniuriis nihilque incommodi Dei famulis irrogaret. Quam petitionem, furore dictante, superbe contemnens, remandauit, se illius praecibus nullo pacto consensurum, uerum resistentibus sibi celerem pro contemptu inlaturum uindictam. Et mox oratorium beati Galli confessoris quasi oraturus ingreditur et ante aram ipsius nomini consecratam consistit ; quique ad salutem non merebatur audiri, afflictiones, quas aliis se irrogaturum iurauerat, conuenienti satis talione recepit. Nam intestina eius more sartaginis igni superpositae feruere coeperunt, et tam dirae uiscerum tortiones illum inuaserunt extemplo, ut sine aliorum adminiculo nequaquam egredi potuisset, sed, quod dicere pudet, egestio naturae turpi impetu prorumpens, cum asstantes nimio foetore grauaret, sine mora ab ecclesia eiectus, uehiculo, quo decedere monasterio posset, sicut rogauerat, est impositus. Sicque immoderato fluore, naturae consuetudine carens, uasi in quod egesta defluerent supersedens, egressus est et ad uicinum monasterium quod Auua nominatur, cui et tunc praeerat, perductus est. Ubi, etiam ingrauescente languore, tantum sibimet famulantibus ob nimium foetorem intolerabilis factus est, ut ei iam paene nullus obsequia impendere solito potuisset. Tali itaque poena multatus, cum hoc factionum suarum praemio post aliquot dies de cloaca corporis spiritum exhalauit.

(18). Peracta superioribus sententiis relatione, qua nos satis uere comprehendisse credimus, quomodo sacer locus per merita beati Galli sit diffamatus et possessionibus dilatatus, necnon quibus sit maliuolorum quorundam molitionibus impetitus, et quae quosdam humiliauerit ultio, nunc replicandum esse censemus, quanta beatus uir praesidia sibimet famulantibus ad res suas custodiendas uel defendendas accommodet, quaque auctoritate se postulantibus et de se praesumentibus multiformi genere uirtutum succurrat, Domino meritorum eius magnitudinem signorum assiduitate mortalibus declarante. Quodam tempore dum sterilitas terrae fructus arborum non solum porcis, sed etiam siluestribus feris uel animantibus denegaret, ita ut in proximis heremi partibus nusquam sagina posset inueniri, qua sues, qui in usus monasterii nutriebantur, pasci potuissent, occulto quodam impulsu grex suillus per siluarum auia celeri cursu coepit abscedere, transuadatoque Rheni fluminis alueo, remotioris heremi secreta penetrauit. Subulcus autem subitam sui pecoris fugam miratus, e uestigio insequitur et gregem, quem pessum ire putabat, reperit copiosissimis pascuis immorantem. Cumque uiam redeundi nesciret, mansit ibi, fructibus arborum et carnibus uictitans, donec grex totus affatim carnibus grauaretur obesis. Itaque domum redire cupiens coepit anxie cogitare, quo ingenio ignotum iter aggredi potuisset. Nocte igitur quadam uidit in somnio senem quendam reuerendi habitus et uultus, canitie uenerabilem, dicentem sibi : "Quia, ut uideo, porci, quos sequeris, ubertim sunt saginati, iam redire parato".Qui dum responderet, se uiam nescire, dixit illi : "Scrofam, quam totus grex quasi ductricem sequi solet, caedito, et quocumque illa praecesserit, tendito gressum". Quod dum ille faceret et praeeuntem diligenter sequeretur, sine errore ad monasterium, cunctis aliud

suspicantibus, ex inopinato peruenit. Qua in re quid aliud quam beati Galli merita claruerunt, dum ad usus sibi famulantium ignotum animantibus pastum ostendit et ea rursus mirabili ordine ad propria reuocauit ?

(19). Frater quidam eiusdem monasterii, possessiones quasdam sub sua cura habens, in quodam remotiori loco ob nutrimenta pecorum stabula construxit et illic quam plurimum foeni recondit. Duo itaque homines, diabolica instigati persuasione, eadem repositoria cum omnibus quae inibi congesta erant noctu, igni apposito, succenderunt. Sed dum iam paene toto anno huius auctores facti laterent, unus eorum arreptus daemonio, coepit per uicina discurrere loca, publice proclamans : "Stabula pecorum beati Galli succendi et ideo uersa uice ab ipso inuisibiliter incendor". Cum itaque diuinum in eo continuatim iudicium patesceret, pluresque importunis eius clamoribus concitati, per loca singula ad hoc miserabile spectaculum conuenirent, rogauit omnes, ut eius incendia restinguerent. Illis autem certatim in eum aquam mittentibus, poena diuinitus inlata humanis uiribus extingui non potuit. Non paucis deinde diebus exactis, in hoc miserabili genere tormentorum insanus uitam finiuit. Alter uero, cum sui sceleris socium tali cruciatu uidisset damnatum, ad praepositum supradictum uenit ultroque, diuinum perhorrescens iudicium, delictum confessus est duosque boues pro debito optulit ac se uoto constrinxit, quod deinceps numquam rebus sancti Galli damnum inferret. Frater autem idem, paenitudinem eius agnoscens, boues non suscepit, sed abire eum cum suis ad sua permisit.

(20). In possessione quadam eiusdem monasterii quaedam siluula ob porcorum pastum custodiebatur, ne passim a multis consumeretur incisa. Hanc pauper quidam occulte solebat adire et furtim multa inibi praecidendo grande damnum inferre. Itaque die quadam, cum iuxta morem suum latenter intraret et pauca succideret arbusta, gladius quem tenebat tam ualide manui eius adhaesit, ut illum deponere nullatenus potuisset. Agnoscens igitur, cuius rei causa multatus sit, ad basilicam in honore beati Galli constructam festinauit, diuque orationibus incumbens, manu resoluta, gladium ante altare dimisit. Egressus uero, cogitare coepit nihil obesse, si ligna quae praeciderat domum deferret ; non autem prodesse, si putrefacta perirent. Subiunctis ergo bubus carpento, ad siluam remeat et praecisa in unum comportat. Quae cum uehiculo uellet imponere, dolore quodam praeualido, ceu stimulis urgueretur, in posterioribus attactus est. Quo cum sine mora manum protenderet, gladium, quem coram altari dimiserat, fortuito recepit. Digitis autem manubrium constringens, detestabile munus tam ualide retinuit, ut articulorum iuncturae inuicem laxari putarentur. Tum miser dolore compulsus ad ecclesiam recurrit, ibique prostratus, ueniam pro commisso et absolutionem manus deposcit. Cumque diu in oratione persisteret et gladium nequaquam dimittere potuisset, iuramento tandem ac uoto promisit, numquam deinceps se damnum beati Galli rebus inlaturum. Mox manus aperta gladium deposuit. Qui ob testimonium miraculi in eodem loco suspensus, multo tempore ibi permansit, inuasoribus ecclesiasticarum rerum grande timoris pondus incutiens.

(21). Frumoldus quidam nomine de possessione quadam eiusdem monasterii ancillas duas ui abstulit et suae seruituti subiecit. Is ab aduocato pro eisdem feminis sepius interpellatus, tandem censura iudicum coactus est, ut eas uel monasterio redderet uel suo iuri cum sacramento in altari beati Galli peracto firmaret. Itaque, auaritia impellente, iuramentum parui pendens, monasterium cum suis adiit, et ut diiudicatum fuerat, audacter peregit. Sed pro contemptu sancti Dei ultio eum festina praeuenit. Nam, iuramento expleto, ad propria iturus, basilicam egressus est, iumentoque

adducto, cum super illud saliendo uellet ascendere, mente captus, faciem suam ad posteriora equi insidendo conuertit. Aestimans itaque, id per famulorum contigisse neglectum, iratus resiliit et caballum regirari citius iussit. Cumque secunda ac tertia uice ascendere cupiens pari luderetur errore, tandem clientium adminiculo equo superpositus, monasterio cum rubore decessit. Non longe autem inde positum subito eum dirus oculorum dolor inuasit ac deinde, per momenta singula decrescente uisu, caecitatis horrore damnatum materiali funditus luce priuauit.

(22). Inuocatus etiam uenerabilis Gallus quam promptum impendat auxilium, sequenti liquebit exemplo. Quidam uir dum per siluam quandam iter ageret ac circumspecte incursus latronum, qui in ea solebant commorari multisque nocere, festinando deuitare conaretur, tantus eum subito sopor inuasit, ut uix incedere potuisset. Cumque periculi metu suspectos haberet itineris casus et dormiendi causa paulisper diuertere uellet, rusticum quendam obuium habuit eumque rogare coepit, ut interim custos sui existeret, donec importunitatem somni parumper quiescendo depelleret. At ille pacem simulans fidem spopondit. Itaque modicum diuertens pallium capiti supponit, et se prosternens, beati uiri suffragia his uerbis implorat : "Sancte Galle, tua me protectione custodi !" Signaculo crucis deinde munitus, cum obdormisset, infidus custos sponsionis immemor, sumptis armis, soporatum quasi perempturus aggreditur, de collo uestem subtrahit, quo facilius uno ictu perimat dormientem. Sed cum gladium in ictum uellet deponere, artubus rigore stupefactis, inflecti brachia nequiuerunt. Interea dormienti quidam asstitit et in somnio dixit : "Quid somno deprimeris, quem ab imminenti interfectione modo tutatus sum ?" At ille euigilans et fidelem socium nudato gladio cernens capiti imminere, exilit et comprehensum, qua pro causa hoc scelus uellet admittere, percontatur. Qui cum pro spoliis ipsius accipiendis se id facere uoluisse fateretur, continuo brachia, quae diuina obriguerant iussione, deposuit. Perpendens itaque alter, se diuina misericordia per merita beati Galli a nece seruatum, pacem cum illo fecit et inlaesum abire permisit.

(23). Praeterea tam multi a furore daemonum per eiusdem sancti patris merita sunt liberati, ut, si omnium curationem commemorare uelimus, fastidiosis lectoribus occasionem murmurandi tribuamus. Unum ergo e pluribus replicamus, ne hoc uirtutum genus uiro sancto defuisse putetur. Puella quaedam saeuissima hostis antiqui uexatione detenta et non ignobilium labore parentum ad monasterium perducta, cum oratorium beati Galli confessoris intrasset, statim horribili daemonis infestatione agitata, ad terram concidit, et miserabiliter se discerpens, horrendo clamore spurcissima uerba coepit effundere. Qua causa unus e fratribus Stephanus nomine, miseriae illius compassus, tam diu super eam exorcismum recitauit, quoadusque eadem uexatio finiretur. Resipiscenti autem puellae modos paenitentiae indixit seseque pro illa in orationibus ac ieiuniis exercere coepit. At misera femina, ut de prohibitis escis quidlibet usurpauit, tam acriter eam continuo daemon inuasit, ut uix a multis teneri potuisset. Cumque identidem ad eundem locum perducta esset, et Stephanus supra dictus iterato super eam exorcismum recitasset, animal paruulum in modum bruci nigerrimum ab eius ore prolapsum est. Hoc uiso, cum idem frater attentius adiurationi insisteret, tribus uicibus singulorum similitudo brucorum ore excidit feminae. Quae animalia dum asstantes manu capere niterentur, subito disparuerunt. Puella autem eadem hora surrexit incolomis et reliquum uitae suae tempus absque ulla daemonis infestatione transegit.

(24). Illud quoque libet ostendere euidenti miraculo, quomodo uir sanctus quosdam in seruitio suo de penuria rerum trepidantes corripuerit et modicae fidei pusillanimitatem confortarit. Ecclesiae eius custos dum quodam tempore olei copiam ad luminaria instruenda non haberet, lumen, quod in cripta omnibus ardere noctibus solebat, quadam nocte extinxit, quia lumen, quod ante superius altare et tumbam ardebat, per quandam fenestram radios suos ad altare infra criptam positum dirigebat et sufficere utrique loco credebatur. In eadem autem lampade uitrea, quam extinctam a custode retulimus, aqua inferius et olei pinguedo desuper erat. Mirabilem rem dicturus sum ! Ita totum oleum per rimam in fundo repertam guttatim ad terram defluxit, ut nil aquae deesse uideretur ; idemque liquor per terram usque ad altare decurrens, pallam eius lineam ascendendo occupauit et ita usque ad medietatem infecit, ut numquam deinceps ablui potuisset. In quo quid potissimum mirer, inuenire non potero : utrumne quod oleum subtus aquam depressum est, an quod aqua per eandem fracturam non defluxit, uel certe quod oleum de pauimento in pallam sursum ascendit ? In quibus tamen omnibus et uirtutem sancti uiri ostensam et stultam parcitatem ministri increpatam non ambigo.

(25). Sileri non debet, qua uirtute seruitium suum dimittentes et fraudolenter abscedentes beatus pater reprimat et uel lapsos reuocet uel pertinaces in malo feriat. Frater quidam de eodem monasterio fugam molitus, equum furto rapuit et per noctem abscessit. Cumque ad Rheni fluenta fugax uenisset, transuadare in equo temptauit, et a medio aluei nescius ad locum ubi intrauit, caballo deferente, reuersus, cum magna festinatione ad monasterium rediit, putans se in alia longe partes abscedere. Mane facto cum se recognouisset frustra laborasse, confusus interdiu delituit ; noctu uero fugam arripiens in fluuio sicut prius salubriter errorem passus est, et strofa facta, per eandem uiam nesciens remeauit. Confusioni igitur obstinationem iungens ipsa etiam se die occuluit, et nocte insecuta tertio notum iter carpens, modo quo diximus itidem reuocatur. Cumque iam taedio uictus die tertio se sopori in campo dedisset, a quibusdam equum cognoscentibus captus est et loco suo restitutus. Et quia effectum uoluntatis suae non inuenit, etiam nolens, sancti uiri uirtute uictus, ad uiam peruenit. Solent autem plures testari, cunctos qui de familia ipsius sancti aufugerint aut emendationem quantocius subire aut manifestae ultioni debere succumbere, neque cuiquam impune cedere, qui fidem illi plenam seruare contempserit.

(26). Quod Dominus flagello suo quosdam a peccatis coerceat et pro commissis affligat, testis est paraliticus, cui ante sanationem saluator peccata dimittit. Sic autem aliquando percutit, ut eos, sanctorum suorum meritis suffragantibus, sanitati restituat ; ut et diuinae operationis sit indicium, cum interius homo per flagellum a peccato compescitur, et uirtus sanctorum liquido comprobetur, cum pro illorum meritis exterius sanitas exhibetur. Fit etiam interdum, ut qui Dei occulto iudicio non uni, sed pluribus infirmitatibus subiacet, non pariter omnia, sed diuersis temporibus et intercessoribus debilitatis amittat incommoda ; ut dum alicuius remedium mali per unius merita sancti conceditur, redintegratio sanitatis alterius praecibus et honori seruetur. Quarum omnium rerum euidens indicium dabit subiecta narratio. Quidam uiolentia fulminis ictus, post aegrotationem diuturnam ita totius formam corporis et membrorum officia perdidit, ut monstruosum quiddam potius quam hominem uideretur exprimere. Siquidem et statura flebili contractione deposita et gradiendi facultas ablata est ; facies uero tanta combustionis est foeditate corrupta, et oculorum sedes ita sunt, carne et cute superductis, complanatae, ut inspicientibus horribile ingereretur miraculum. Adminiculo igitur parentum Romam perductus, corporis quidem reliqui, resolutis nexibus, pristinum uigorem recoepit et statum, in caecitatis autem squalore permansit. Is a suis reductus, cum ad coenobium beati Galli

uenisset et quadam dominica nocturnis laudibus interesset, sopore depressus, quasi duas ardentes sagittas ab altari uidit emissas et sibi in oculorum loca defixas. Statimque tanta uisione perterritus exclamauit et tremens ad terram concidit. Cumque diu in pauimento uolutaretur, cute quae oculis supercreuit uelut gladii sectione recisa, continuo de luminis amissi restitutione gauisus est. Tempore deinde procedenti oculorum eius acies tam pura inspectantibus apparuit, ut pueri perspicaces uincere uideretur optutus. Potuit quidem, ut indubitanter credimus, ille apostolorum eximius, cui a Domino ligandi atque soluendi potestas collata est, meritis et praecibus suis omni eum debilitatis genere liberare ; sed diuinae prouidentia uirtutis constat actitatum, ut in eiusdem nouitate miraculi uenerabilis Gallus apostolicis actibus aequaretur, quatenus hoc quoque modo meritorum eius magnitudo claresceret uniuersis.

(27). Insequenti quoque dominica surdus quidam et mutus multorum ibi fratrum cognitioni notissimus, utpute qui idem monasterium solitus fuerat frequentare, cum nocturnis interesset excubiis, repente impulsu ualido in pauimentum deiectus est, statimque, cum ab eius ore et auribus plurimus sanguis prorumperet, sine mora utriusque membri munia recepit et sanus abscessit.

(28). Uidetur huic operi inserendum, quantum Dei famulus inuigilet ad eorum res defendendas, qui eius suffragia deuote postulare contendunt. Puer quidam, qui postmodum corpori eiusdem congregationis insertus haec eadem attestari solebat, cum adhuc primaeuae aetatis flore gaudens inter scolasticos monasterii cuiusdam dominicae noctis sollemniis interesset, quidam e uicino territorio mansionem eius irrupit, ipsiusque codicem et quaecumque inibi reperire poterat furatus, abscessit. Puer de basilica regressus, damnum quod inlatum est largo fletu perdoluit. Porro fratri ipsius foras monasterium posito senex quidam eadem nocte uultu placido in somnis assistens, cuncta quae erga puerulum acta fuerant indicauit ; nomen etiam furis locumque, ubi commoraretur, edixit, tempus pariter eiusdem furti depromens. Ille fidem uisioni accommodans, monasterium regressus, quod in somnis audierat, factum inuenit ; moxque indicia quae perceperat secutus, absque difficultate furem deprehendit et omnia quae ablata fuerunt recepit.

(29). Alio quoque tempore sanctimonialis quaedam de episcopio Constantiensi, cuius brachia ad mammillas cum rigore contorta, ad nullius operis usum deflecti poterant, cum aduenisset et ante sepulchrum sancti Galli aliquantisper orasset, sanitatem indepta, gaudens abscessit.

(30). Quidam non simplici, ut postmodum claruit, animo adueniens, dum quosdam monasterii operarios a diurno agricolandi labore disiungentes ferramenta in aratris per noctem dimisisse perspiceret, tempus tenebrosum fraudibus suis oportunum ratus, tot ferramenta sustulit, quot oneri sufficere proprio credidit. Cumque fugam celerans tota nocte uacuo laboraret conatu, in ipso lucis exortu ad portam monasterii ex inprouiso peruenit. Et quia factum latere non potuisse cognouit, confessione spontanea patefecit, quod praesumptione pestifera in rebus sancti Galli, diabolo suadente, commisit ; sicque reddens, quod auferre molitus est, petita uenia, uacuus repedauit.

(31). Debilis quidam ita membris omnibus contractus, ut nullo pacto per se quoquam progredi potuisset, ad memoriam beati Galli a suis perlatus et cottidie iuxta sepulchrum in cripta collocatus, dum usque ad uesperam ibidem orationibus insisteret, ab eisdem ad hospitium reportabatur. Quod dum aliquot ageretur diebus, presbyter qidam eiusdem congregationis die quadam in ipsa ecclesia non longe sacris oblationibus operam dedit, subitoque,

praeter illos cum nullus adesset, aeger caelitus per merita, ut credimus, sancti Galli, cuius suffragia sedulo flagitabat, uisitatus, confusa horribiliter coepit uoce perstrepere, ita ut idem sacerdos inter sacra missarum sollemnia, sicut sepius testari solitus erat, non minimo quateretur terrore et metu. Cumque ciroumspiciens oculis cuncta lustrasset et per alicuius praesentiam magnitudinem timoris desideraret euincere, membris miseri ad statum suum redeuntibus, crepitum quasi uirgarum in ariditate fractarum audiuit, et huc illucque se prae angustia uertens, post paulolum eum qui debilis fuerat sanum de cripta prodire conspexit. Cui etiam tanta mox sanitatis accessit perfectio, ut sine infirmitatis obstaculo optato deinceps potiretur incessu.

(32). In eadem Alamannorum prouincia quidam diues tantum ualitudine contraria tabefactus est, ut paene per annum integrum fastidio laborans deficeret et solatia alimentorum, ut sanitatis recuperatio poscere uidebatur, percipere uel continere non potuisset. Is ad coenobium beati Galli pro hac eadem causa perductus est. Post diuturnas igitur praeces et suspiria, cum sacrae oblationis consummaretur officium, benedictionis panem de manu sacerdotis accepit. Quo comesto, caruit fastidio, et desiderio uictualium congrue percepto, benedicens Domino et merita sancti Galli miratus, sanus cum gaudio ad propria remeauit.

(33). Pauperculus quidam propter homicidii reatum circulis ferreis tam in collo quam in utroque constrictus brachio, quam grauibus cottidie suppliciis afficeretur, per sulcos, quos ferrum carnibus eius inflixerat, uidentibus fidem fecit. Qui cum multa sanctorum loca pro eiusdem cruciatus remedio et admissi sceleris abolitione lustrasset, diuina tandem miseratione respectus, nexus, quibus in collo uel uno brachio stringebatur, amittere meruit, et cum forte in uicinia coenobii sancti Galli uenisset, per uisionem ei, sicut referre solitus erat, praeceptum est, ut sancti uiri patrocinia quaerens monasterium adiret, pariterque indicatum, quod ibidem circulum, quem uno adhuc ferebat in brachio, amissurus et optatae gratiam sanitatis esset adepturus. At ille desiderio promissae salutis ardescens, utpute qui tanto tenebatur cruciatu, ut totum iam brachium, ferro immerso, in tumorem esset conuersum, iter ad monasterium maturauit. Cumque nocturnis ibidem uigiliis interesset, alto sopore depressus, senem assistere uidet canitie uenerandum, casula indutum sibique dicentem : "Quid tu, o homo, ceteris laudem Domini celebrantibus, somni torpore deprimeris ?" Cuius praesentia perterritus, cum responsum reddere non auderet, baculo senex quem manu gestabat locum ei uulneris tetigit. Dissiliente itaque longius ferro, prae dolore, quem ex attactu persensit, horrendis uocibus asstantes perterruit. Quibus percontantibus, qua pro causa psallentes inquietaret, cuncta per ordinem quae uidebat retexuit, et licet recenti adhuc uulnere non careret, pro amissione tamen ferri, cuius nexibus cruentabatur, quia sanitas in promptu erat, gaudio replebatur ingenti.

(34). Alio quoque tempore frater quidam, qui in eadem ecclesia custodis fungebatur officio, cum farum, quae ante altare sancti Galli pendebat, pro incendendis luminaribus ad inferiora deponere debuisset, incaute funem quo ipsa farus dependebat retraxit. Qui statim e manu dilapsus, paxillum cui insertus erat de pariete extraxit. Cumque eadem farus sub nimia celeritate solo appropiasset, repente substitit et absque ullo humanae retinaculo artis in aere suspensa remansit. Custos igitur miraculi stupore perculsus, allato igni, lampades omnes accendit, et plurimis hoc factum cernentibus, absque pinguedinis effusione seu diminutione lucernarum altius ipsam farum, quam pendere solebat, retraxit. Deo itaque laudes a cunctis, gratiae referuntur

ab omnibus, qui ad declaranda patris eximii merita stupendi nouitate miraculi lumen sanctis aptatum usibus uel ad horam loco uenerabili deesse non passus est.

(35). Idem frater dum alio tempore lucernas uitreas in eadem lauaret ecclesia, alius quidam ibi incaute deambulans, cum se alio repente uertisset, quasdam iuxta positas ueste attactas pauimento deiecit, ita ut uiolento eiusdem deiectionis impulsu usque in ecclesiae cancellos ferrentur. Sed miro diuinae operationis modo absque laesione repertae, suis continuo non sine admiratione restitutae sunt locis.

(36). Frater quidam eiusdem congregationis medicinali scientia non ignobiliter instructus, dum quodam tempore incidi sibi fleotomo uenam fecisset et praepropera festinatione post modicum quippiam operis incaute faceret, statim non solum brachium, cuius uenam incisio uulnerauerat, uerum etiam totum corpus eius tumore distentum est. Qua ex causa accidit, ut mortem suspectam habere coepisset, quippe quia uiderat suae sibi artis industriam studiosius adhibitam nihil prodesse. Sequenti itaque nocte uidit in somnio placidae grauitatis senem sibimet assistere, causas infirmitatis blandis inquirentem sermonibus. Cumque interroganti totius ex ordine rei replicaret euentum, senex dixit ad eum : "Memento, fili, ut, luce terris reddita, oleo, quod in cripta ante altare consueuit ardere, uulneris locum perunguas ; nam continuo sanitatem recipies". Itaque, facto mane, quod in somnio audierat, custodi ecclesiae retulit, pariterque cum illo basilicam ingressus, ut edoctus fuerat, certus de promissione peregit. Nec mora sacro perunctus liquore, toto corpore detumuit et integerrimam assecutus est sanitatem.

(37). Mulier quaedam unicam filiam ab ipsa, ut referebat, caecam natiuitate propriis humeris monasterio aduexit, eamque ante altare sancti Galli deponens, solo prostrata, praecibus pro illa diutius incubuit. Illaque orante deuotius, subito puellula huc illucque in pauimento uolutata, miserabiliter exclamat, et inter angustias ac gemitus optato uisu donata, gratissimum omnibus qui aderant praebet signi perspicuitate spectaculum.

(38). In eodem monasterio inter scolasticos tunc temporis erat quidam puerulus, pauperculis licet parentibus oriundus, studio tamen discendi satis intentus. Cumque immatura morte utriusque parentis solatio nudaretur, quamuis cottidianum uictum suis laboribus assidue quaeritaret, nequaquam tamen boni studii, etiam necessitate compellente, instantiam dereliquit. Is lateris quodam dolore percussus, usque adeo graui per longa temporum spatia infirmitate contabuit, ut in uno latere, ab humero uidelicet usque ad extremam corporis partem, ulcera saniem emittentia paterent quam plurima. Qua infirmitate in tantum grauatus est, ut iam uix sine aliorum adminiculo quoquam gressum mouere potuisset. Sed cum corporale medicamentum, quamuis sepissime adhibitum, nihil illi prodesset, et iam iamque desperaretur a cunctis, custos ecclesiae in festiuitate beati Galli cineres de sarcofago illius collegit et oleum, quod ante ipsum altare ardebat, admiscuit adductique corpus pueri ea parte perunxit, quam dolor possederat. Qui die altera, ulceribus iam superductis, sanus inuentus, ob memoriam redditae sibi sanitatis reliquum uitae tempus in eiusdem sancti loci excubiis fideli deuotione transegit.

(39). Post aliquantum temporis puella quaedam, iam multos per annos manus aridae et curuatae pondus ferens inutile, ad monasterium cum matre peruenit. Cumque pio uoto manui torpenti globulum lini superponens ad altare sancti confessoris accederet, impositura quod attulit, continuo manus ipsa restituta est sanitati.

(40). Tempore uero alio rusticus quidam in eadem beati patris basilica cerae particulam suis aptandam usibus ab altari occulte diripuit. Inde regressus ad hospitium, dum de sinu ceram ad quodlibet opus ex ea faciendum protraheret, in duritiam lapidis conuersam inuenit ; continuoque recurrens ad ecclesiam, loco suo quod abstulerat restituit, et asstantibus suam salubriter confessus proteruiam, quod factum fuerat indicauit. Qui rei nouitate stupefacti, dum inter admirationem eandem particulam certius rem cognituri tollerent ab altari, mirum dictu ! in pristinam suae naturae mollitiem reperere mutatam.

(41). Iuuenis quidam pauperculus, orationis causa monasterium adiens, fratrem suum iam dudum amissae uocis dispendia deplorantem secum adduxit. Cumque altari sancti Galli appropinquasset, presbyterum quendam inibi sacrosancta tractantem mysteria conspexit, et consummationem sacrae actionis opperiens, eiusdem sacerdotis ab officio redeuntis genibus aduoluitur, et ut pro muto dignaretur aliquas fundere praeces ad Dominum, instanter exorat. Et ille huiusmodi desiderio satisfaciens, primo orationem pro misero fecit, deinde crucis eum muniuit signaculo ac sic dominici corporis et sanguinis sacramento firmauit. Quo facto, resolutis linguae uinculis, qui mutus aduenerat, pristinae locutionis recepit officia.

(42). Puerum quendam membris omnibus ita contractum, ut per se nullatenus quoquam progredi potuisset, non longe in itinere, quod monasterium ducit, hi qui eum ferre solebant solum dimiserunt. Armentarius autem quidam per eandem uiam de silua monasterium tendens, dum iacentem miserum conspexisset, ait ad eum : "Quomodo et unde, o flebilis, aduenisti, quoue securitatis genere in hoc solitudinis horrore non timuisti remanere, quo itaque uenire desiderasti ?" Et ille : "Pro his", inquit, "calamitatibus, quarum me numerositate septum uides, ad beati Galli patrocinia multo iam ex tempore peruenire cupiueram. Sed ecce ! hi quorum me labore illuc deferri sperabam, modo uiae longitudine fatigati me miserum in hac solitudine reliquerunt fame cruciandum et bestiis lacerandum". His ille questibus per compassionem ad misericordiam flexus, puerum humeris impositum per unum miliarium ad monasterium portat. Quem deinde frater, cui suscipiendorum pauperum cura commissa est, assumens, congrua mansione refouit. Nocte itaque quadam circa nocturnas uigilias, ceteris qui similiter suscepti fuerant ad ecclesiam festinantibus, coepit idem puer omnes attentius exorare, ut ad basilicam deferretur ; cunctisque id quod petebat denegantibus, coepit crebris beati Galli nomen inuocare clamoribus, deinde etiam horribilius perstrepere, ita ut non paruum audientibus terrorem ingereret. Itaque quibusdam, ut causas angustiarum eius agnoscerent, introeuntibus, sanus inuentus est et cum gratiarum actione ad ecclesiam properauit.

(43). Puellam paralisi multo tempore laborantem sui ad monasterium detulerunt. Quae in ecclesiam deportata ad lectionem euangelii, quae in nocturnis secundum consuetudinem regularis officii recitatur excubiis, circumstantes, ut se a terra sustollerent et inter manus sustentarent, coepit rogare ; cumque subleuata fuisset, dimitti se postulauit. Illis autem id facere metuentibus, ne forte casu subito laederetur, ualere se confidentius affirmauit. Igitur dimissa per se stetit ac deinceps, totius corporis resumpto uigore, sana recessit.

(44). Cuiusdam patrisfamilias non longe a monasterio commanentis ancilla dum fortuito domus ianuas aperiret, turbo uenti puluerem et paleas in faciem eius et oculos proiecit, statimque crescente molestia, paulatim ei uisus decreuit, donec horrendis penitus tenebris cingeretur. Haec ad ecclesiam beati Galli perducta, cum eius suffragia primo ingressu deuotissime praecaretur, recepto quod amiserat lumine, gaudens abscessit.

(45). Non multo interiecto tempore, dum festiuitas octauarum epiphaniae annuo celebraretur officio, cunctis tempore sacrificii ad ecclesiam conuenientibus, luminaria et candelae incendebantur ex more. Una autem candela, sine lumine inter ceteras ardentes dimissa, inter sacra missae sollemnia principalis primo coepit paulatim fumo tenui uaporare, deinde, uidentibus non paucis, flammam concipiens et ceteris clarius rutilans, signi effectum splendoris singularitate commendauit.

(46). Nuper quoque de natione Scottorum, quibus consuetudo peregrinandi iam paene in naturam conuersa est, quidam aduenientes unum e suis conuiatoribus multiplici peste possessum in eodem monasterio dimiserunt. Qui cum aliquantis ibidem moraretur diebus et cottidie infirmitatis suae remedium plena fide deposceret, nocte quadam senem sibi per somnium uidit assistere gestu et habitu uenerandum, quem, quis esset, interrogans, beatissimum Gallum fuisse perdidicit. Et protinus ad illum : "Cernis", inquit, "o domine, toto me corpore dissolutum meritorum tuorum cottidie euidentiam praestolari ? Noli ergo, quod te aliquando credo facturum, differre diutius. Ad hoc enim hucusque me reseruatum esse cognosco, ut sicut his barbaris uirtus tua latissime claret, ita etiam gentis tuae hominibus meritorum tuorum fulgor innotescat et claritas. Scis ipse, scis, inquam, a natali solo, quam longe sim disiunctus, quantaque inter peregrinationis angustias corporis debilitate compressus. Succurre citius, opitulare quantocius". Qua ille motus querimonia, uultu placido paucis ita respondit : "Die mortalibus reddita, ecclesiam petito et uidebis diuino te melius subleuari consilio, quam patriae uel parentum solatio". Mane facto, summo animi gestientis ardore basilicam properat et iuxta tumulum beati Galli promissionis memor praecibus insistit. Post orationem et lacrimas, angulo sarcofagi adnixus, coepit se sensim erigere nec prius lecti angulum cui innitebatur deseruit, quam, statura erecta et accepto robore, per se ire et redire potuisset. Qui tempore procedenti plena sanitate donatus, in eodem monasterio praecibus et sanctae uitae deseruiens hactenus conuersatur. Haec de copiosissima segete beati Galli uirtutum memoriae horreis grana libuit commendare, et nostris et aliorum pastibus profutura. Poterunt enim haec plurimum diligentibus iustitiam aedificationis conferre, quia et morum honestatem insinuant et ad laudem Domini, qui ita sanctos suos glorificat, deuoti lectoris animum uel auditoris inflammant. Ceterum tot et tanta sunt eiusdem sancti patris miracula, ut nec a studiosis scriptoribus propter copiam sui possint comprehendi nec a fastidiosis lectoribus sine taedio et rugata fronte percurri. Ea uero huic operi tantum inserta sunt, quae et ueracium relatione testium ueritatem custodiant et moderata breuitate nullius quamuis etiam utilia nausiantis mentem offendant.

ORATIO WALAHFRIDI.

Obsecramus itaque te, beate Galle, Christi confessor, ut sicut sanitatem corporum meritis tuis multis te contulisse retulimus, ita nostris mentibus diuinae miserationis medelam implorare digneris. Amen.

EXPLICIT LIBELLUS SECUNDUS DE MIRACULIS SANCTI GALLI CONFESSORIS.

ANNEXE 4 : essai de situation diachronique d'un extrait du texte 19 (§ 5)

Cette annexe représente un exercice difficile et risqué mais très instructif. S'il demeure illusoire de prétendre se livrer à une reconstitution qui corresponde assurément à l'évolution qu'aurait donné le texte carolingien, il est en revanche formateur de percevoir les limites de cette reconstitution.

De cette tentative, il ressort que les aspects phonétiques, morphologiques et syntaxiques sont les plus aisés à reconstituer : la structure carolingienne se maintient assez bien, c'est en fait l'adaptation du lexique aux textes d'AFC qui présente les difficultés les plus redoutables.

Les mots suivants ont fait l'objet de recherches particulières :

- *coloni* a été traduit par « ahenneors », car le mot est est employé avec ce sens dans une charte flamande[917] ;

- *idoneus* existe en AFC littéraire mais on n'a trouvé aucun équivalent dans les chartes de Flandre et de Picardie ;

- *seruus* présente la même particularité : le mot, apparemment tabou dans les chartes, a été remplacé dans la reconstitution diplomatique par « vilain », qui n'y apparaît certes pas plus ;

- *auus,* a été traduit par un mot très proche qui existe dans la littérature mais pas dans les diplômes ;

- *manifestum* a semblé admissible (quoique statistiquement bien plus rare que l'emploi du verbe « apparoir ») en AFC. Le *FEW* (*s. u. manifestus*) précise que cet adjectif, issu du latin d'Église et du latin juridique, se maintient en « gallo-roman » dans un emploi semi-savant, et constitue en AFC un terme d'emprunt à proprement parler ; il n'y a qu'en ancien portugais que le mot se serait maintenu d'une manière naturelle.

Les mots non trouvés dans les chartes apparaissent en gras.

[917] *Documents linguistiques de la Belgique romane. 2 : Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans les provinces de Flandre orientale et de Flandre occidentale,* éd. Jacques Monfrin (dir.), Lucie Fossier et Reine Mantou, Paris, 1987, n° 68, datée de 1270.

Essai de reconstitution en latin « césarien »	**Texte carolingien**	**Essai de reconstitution en AFC (prose littéraire)**	**Essai de reconstitution en Picard diplomatique du XIIIe siècle**
Tunc responderunt sibi nunc esse testes idoneos colonos huius uillae Mintriaco quibus eis probare possent illos, aetate aui et genitoris nostri bonae memoriae Hludouuici, et illorum patres, seruos de imo seruitio eiusdem uillae semper fuisse, ac satis constare per ius et legem magis quam colonos fecisse.	Tunc in illorum responsum dixerunt quod de presente tales testes idoneis colonis de predicta uilla Mintriaco abebant, per quem eis probare potebant quem, in tempore aui et genitori nostri bone memorie Hludouuici, ipsi et illorum antecessores suprascripti serui ad imfreriorem seruicium de iam dicta uilla serper fuissent, et plus per drictum et per legem quem coloni, sicut manifestum est, fecissent.	Adonc en lor respuns distrent que avoient de present tels tesmoings ydoines coutiveors de ladicte vile de Mi(n)try, par ki il pooient lor prover que al tens nostre aiuel et engendreor Loÿs de boene memore, il meïsme et lor dict ancessour sempres serf avoient esté al plus bas servise de ladicte vile, et plus par dreit et par lei fesissent ke coutiveors, si com est manifest.	Si respondirent ke or avoient teus tesmoins **ydones** ahenneors de le devant dite vile de Mi(n)try, par ki il pooient lor prover ke el tens nostre **aiuel** et chier pere en Dieu[918] Loÿs, il meïsme et lor devant[919] dit ancisseur toz dis[920] **vilain** avoient esté al plus bas servise de le devant dite vile, et plus par droit et par loi fesissent ke ahenneors, si com est apert.

[918] « chier [Untel] en Dieu » est la formule lue dans les chartes n°s 10^a et 10^b des *Documents linguistiques de la Belgique romane. 1 : Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans la province du Hainaut,* éd. Jacques Monfrin (dir.), Lucie Fossier et Pierre Ruelle, Paris, 1984. C'est celle que l'on a retenue faute d'avoir trouvé un équivalent plus proche.

[919] Ainsi en est-il dans l'écrasante majorité des chartes picardes (XIIIe s.).

[920] « Sempres » est trop littéraire, et « toz jorns » moins picard que l'idiomatisme « toz dis » que me signale Jacques Chaurand.

ANNEXE 5 : carte du domaine picard

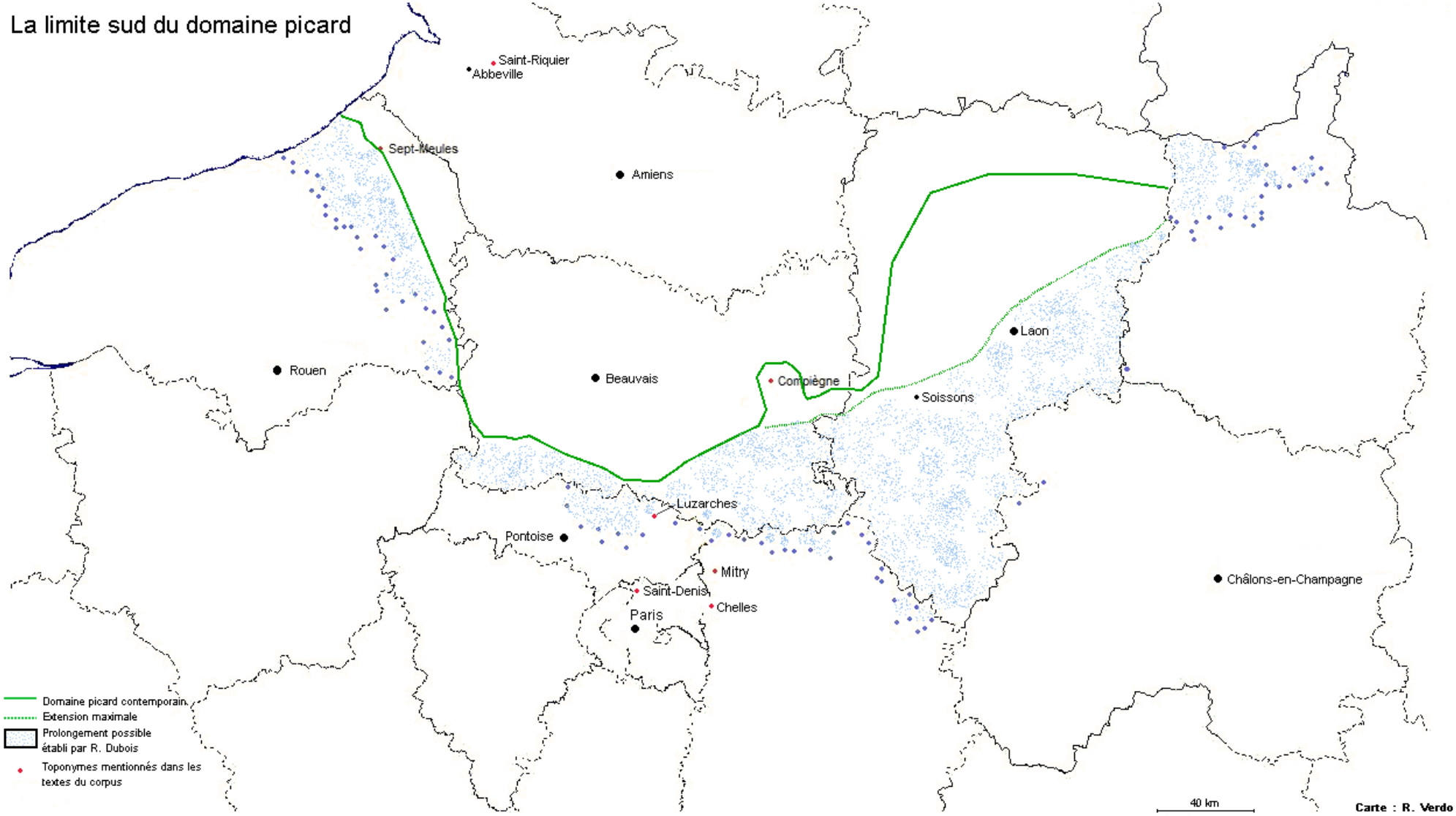

ANNEXE 6 : échantillonnage lexical des *Vitae*

Ces trois extraits constituent la base de la grille statistique présentée en conclusion de la troisième partie de cette étude (p. 386). En bleu sont surlignés les lexèmes ou paradigmes que l'on ne retrouve plus en ancien français. Les mots dont une lettre sur deux est surlignée sont ceux où un doute est permis quant à leur maintien naturel ou à leur réintroduction savante dans la langue :

1° *Vitae Richarii, MGH, SS rer. Merov.* 7, p. 446 – *SS rer. Merov.* 4, p. 394.

(5). Euenit quadam die, sessorem suum equo sedentem, pro uisitatione matronae Deo deuota cummatri suae Rictrude ad domum suam peruenit. Ipsa namque matrona obuium ei exiuit ; pro salute poposcit. Benedictionem peracta, ait : "Filio meo germano et legi lauacri ad osculandum me tribue!" Atque ipsa femina exiliens cum gaudio in manu porrexit puerum ; eum super equo osculare coepit. Temptatio illico subita euenit ; cum infantulo amplexaret, tanta ferocitas equi emiscere coepit, ut capud cum pedibus impetus nimis uelocis curreret, et ipse seruus Dei una manu puero alteraque equo tenere, Christo ex ore clamare, huc illucque diuertere. Tunc mater, qui puero dederat, oculos suos claudebat ; pectus manibus tundebat, puerum primumgenitum suum ipsa hora mortuum uidere metuebat. Nam ipse seruus Dei Christum uelociter inuocans, puero de manu sua dimisit. Sic ruentem et equo pauentem, quasi auicula infans ad terram peruenit, ut teneritudo illius nequaquam conlideret. Mater flens et eiulans ad puerum cadentem cucurrit, ut uel semeuiuo in manu susciperet. Super mota terra, quam factum talpigini uocant, inlaesum infantem repperit ; qui mortem proli pertimuit, ridentem in manu suscepit, et nihil	(10). Quodam namque tempore maligni spiritus temptatio ad uerecundiam accidit uiro Dei, quam Dei misericordia ad laudem ei concessit euenire. Uisitauit enim equitando quandam Deo deuotam feminam Richthrudam nomine, et iam post dulces uitae epulas et post conloquia salubria ipse uir Dei, ascenso equo, ad propria remeare disposuisset, et femina praedicta iuxta morem equitantis uestigia pariter secuta est, habens in ulnis filiolum suum, ut paruulus quoque benedictione hominis Dei roboraretur, quem ipse ante sacro baptismate Deo regenerauit. Acceptoque infante eques uenerandus seu ad benedicendum seu ad osculandum, sed antiquus hostis omnibus bonis inimicus inmisit equo ferocitatem, qui huc illucque dentibus frendens, pedibus calcitrans et toto corpore insaniens et inconsueto impetu per campum discurrere coepit. Quod pauida cernens mater oculos auertit, ne morientem uideret filium, quem seruus Dei saeuiente equo manu tenebat. Familia uero pro morte pueri uel casu uiri Dei strepere, plangere, heiulare non destitit. Sed dextera Christi, quae Petrum trepidantem leuauit, ne mergeretur in undis, puerum cadentem subleuabat, ne allideretur in terris. Nam oratione a famulo

teneretudinem eius ferocitas equi conlisit. Ex eo tempore ipse sacerdos Dei sessorem ex genere equi non prosedit, nisi asello mansueto quo uoluit modo quieto et psalmodii canto suo itinere quo uoluit perrexit ; semper in predicatione pro Christi mandata uitam relegiosam sectauit.	Dei facta, puer incolomis quasi auicula peruenit ad terram et equus redditus est mansuetudini suae. Et mater quidem filium suum super terram sanum et ridentem suscepit in ulnas suas ; ipse tamen sacerdos Dei non equo iter agere, sed asello mansuetissimo ex eo tempore uoluit. Sic, Deo miserante, temptatio maligni hostis illi uersa est in laudis honorem et superbia equi ei facta est humilitatis magistra. Nempe memor dominum Christum, dum ad redemptionem properaret humani generis, asello iter agere, non equo, sic ille propter salutiferam praedicationem per multa cotidie festinaret loca, asellum sibi portitorem sufficere iudicauit. Et quocumque iter agebat, aut psalmi in ore eius resonabant aut salutis ex ore eius praedicatio audiebatur. Nec mirum, si Christum semper praedicaret in lingua, quem semper gerebat in corde, per quem pius consolator miseris fuit et durus inuector potentibus : illorum inopiam clementi miseratione releuans, istorum superbiam seuera castigatione reprimens.

* Le texte mérovingien présenté ici comporte 217 mots, dont 90-91 ne survivent pas en AFC, soit 41,5 %.

* Le texte d'Alcuin date d'entre 800 et 804, comporte 312 mots, dont 106-107 ne survivront pas en AFC, soit 34 %.

2° *Vitae Bathildis, SS rer. Merov.* 2, p. 483.

(2). Benedictus Dominus, qui uult omnes homines saluos fieri et ad agnitionem ueritatis uenire, qui et operatur omnia in omnibus, uelle et perficere. Et ideo merito ipsius laus canenda est prius in sanctorum meritis siue uirtutibus, qui de paruis efficit magnos, immo qui de	(2). Benedictus Dominus, qui uult omnes homines saluos fieri et ad agnitionem suae ueritatis uenire, qui et operatur omnia in omnibus, uelle et perficere, quod bone uoluntatis optauerint adimplere. Et ideo merito ipsius laus in omnibus que fecit canenda est

stercore eleuat pauperem et eum consedere facit cum principibus populi sui, sicut et presentem uenerabilem magnamque feminam, domnam Balthildaem reginam.Quam de partibus transmarinis diuina prouidentia aduocans, et uili pretio uenundata, huc aduenit ipsa pretiosa et optima Dei margarita. Recepta est a principe Francorum uiroque inlustri Erchinoaldo quondam, in cuius ministerio ipsa adolescens honestissime conuersata est, ita ut pia eius conuersatio et admirabilis conplaceret tam principi quam et omnibus eius ministris. Erat enim benigna animo et moribus omnibus sobria prudensque et cauta, nulli machinans malum.	nec non et sanctorum meritis siue uirtutibus glorificanda, qui de paruis efficit magnos, immo qui de stercore eleuat pauperem, ut sedeat cum principibus et gloriae solium teneat, sicut in hac uenerabili Dei cultrice, domna Balthilde regina, cuius hodie, exultantibus animis, festa recolimus, ad multorum augmentum fidelium completum esse cernimus. Que siquidem beata de partibus transmarinis diuina prouidentia depredata, et uili pretio, sed incomparabili commertio uenundata, huc aduenit ipsa pretiosa et optima Dei margarita atque a principe quodam Francorum uiroque clarissimo Herchinoaldo, qui tunc palatium gubernabat, constat esse recepta, in cuius ministerio ipsa adolescens ita decentissimę, conuersata est, ut honesta eius conuersatio et admirabilis conditio tam principi quam et omnibus eius ministris complaceret. Erat enim benigna animo et moribus omnibus pudica, sobria, prudens et cauta, nulli machinans malum.
Non leuis in eloquio, non presumptuosa in uerbo, sed in cunctis actibus suis honestissima. Et cum esset ex genere Saxonum, forma corporis grata ac subtilissima et aspectu decora, uultu hilaris et incessu grauis. Et cum talis esset, fuit omnino grata principi et inuenit gratiam in oculis eius. Qui eam instituit, ut sibi in cubiculo pocula porrigeret et ut pincerna honestissima sepius presens adstaret in ministerio eius. De cuius dignitatis gratia nullam habuit extollentiam, sed potius in humilitate fundata, omnibus erat suis consodalibus oboediens atque amabilis, honore congruo ministrans senioribus, ita ut de earum pedibus calciamenta detraheret et ipsa tergeret ac dilueret, aquam quoque ad lauandum afferret et uestimenta earum festinanter pararet. Et hoc absque murmurio bono et pio animo exercebat eis ministerium.	Non leuis in eloquio, non praesumptuosa in uerbo, sed cuncta opera sua honestissimo moderabat ingenio. Claro namque sanguine, licet alterius gentis seruiret obsequiis, progenita Saxonum demonstrabatur. Erat itaque forma corporis grata et omni aspectu decora, uultu hilaris et incessu grauis. Talemque se in omnibus, ut eam decebat, exibuit, quo predicto iudici principum gratissime placeret et gratiam in eius oculis inueniret. Qui et instituit, ut sibi in cubiculo pocula porrigeret et ut pincerna honestissima semper praesens in ministerio eius adstaret. De cuius dignitatis gratia nullam habuit extollentiam, sed potius in humilitate fundata, omnibus erat suis consodalibus obediens atque amabilis, honore congruo ministrans senioribus, ita ut de earum pedibus caltiamenta traheret ac manus detergeret, aquam quoque ad lauandum afferret et uestimenta earum festinanter pararet. Et hoc absque murmure bono et pio animo exercebat.

* Le texte mérovingien compte ici 253 mots (l'on a compté comme lemme à part entière le seul enclitique présent *-que,* employé 3 fois), dont 88 ne survivront pas en AFC, soit 34,5 % du total.

* La réécriture carolingienne compte 297 lemmes (compte tenu des 2 *-que*, et d'un *nec non et* pris comme un lemme autonome, ce qui fait 299 mots), dont 108 ne figurent pas en AFC[921], soit 36 %. La réécriture, qui ajoute des segments et en élimine d'autres, augmente de 20 % le volume de ce passage.

3° *Vitae Galli* (*MGH, SS. Rer. Merov.*, 4, [*Passiones vitaeque…,* II]), p. 251-252 ; p. 271 ; p. 304-305.

(1) Diaconus cecidit ad pedes eius, dicens: "Domine, quo uadam, quia nescio uiam?" At ille dixit ei: "uade, frater, noli timere, sed perge, sicut dixi ; Dominus en[i]m *diriget gressus tuos*". Ille autem, petita benedictione, abiit uiam suam cum festinatione et peruenit ad supranominatum locum et inuenit omnia, sicut reuelatum fuit magistro suo per uisionem, et permansit apud fratres noctem unam et recepit ab eis epistolam, omnia quae gesta erant de abbate Columbano. Et cambuttam ipsius quam in manibus tenebat transmiserunt uiro D[ei], d[i]c[en]tes : "Dominus noster iussit nobis adhuc uiuens, ut per istum baculum Gallus fuisset absolutus ab excommunicatione", et dimiserunt eum.	(26) … Quo iusso, leuita obstupuit, cum nescire se uiam autumauit. Sed electus Dei: "uade", inquit, "frater, noli timere! Dominus *diriget gressus tuos*". Benedictio petitur et uia celeriter carpitur. Superno duce ei auxiliante, tandem adiit coenobium Bobiense, ubi iuxta reuelationem magistri cuncta repperit et apud fratres illos noctem unam mansit. Qui electo Dei Gallo epistolam de gestis sancti Columbani plenam et cambuttam ipsius transmiserunt, dicentes : "Praeceptor noster iussit nobis adhuc uiuens, ut per istum baculum Gallus absolueretur".	(26) … Diaconus ad pedes magistri prouolutus ignotum sibi iter esse conquestus est, sed uir benedictus uoce blanda eum, ne timeret, admonuit: "Perge", inquiens, "et Dominus *diriget gressus tuos*". Hac consolatione roboratus, pii doctoris alumnus praecepto paruit, et accepto benedictionis uiatico, uiam festinanter aggressus est. Cumque peruenisset ad monasterium, ut uolebat, inuenit omnia ita contigisse, sicut patri suo per uisionem fuerant reuelata. Mansit autem ibi una nocte et accepit a fratribus epistolam ad beatum Gallum, continentem uenerandi transitum Columbani. Qui et baculum ipsius, quem uulgo cambotam uocant, per manum diaconi transmiserunt, dicentes, sanctum abbatem ante transitum suum iussisse, ut per hoc notissimum pignus Gallus absolueretur.

[921] 104 + 8 incertains.

* Le texte primitif compte ici 100 mots, dont 33 ou 34 ne survivront pas en AFC (une vérification avec le franco-provençal ne devrait pas différer sensiblement), soit 33,5 %.

* La réécriture de Wettinus compte 75 mots, dont 23 ne survivront pas, soit 31 %.

* La réécriture de Walafrid Strabon compte 104 mots, dont 40 ne survivront pas, soit 37 %.

ANNEXE 7 : exemples de textes en niveau 1

Ces exemples et leur commentaire sont tirés de contributions récentes de M. Banniard. Le premier cas a été présenté au colloque de Bergame en 2007[922], le second à celui de Kassel l'année précédente[923].

1° *Polyptyque d'Irminon* [éd. A. Longnon, Paris, 1895], année 800.

> *Breue de uilla supra Mare* [t. 2, p. 272] : 3. *Ilmagarius colonus et uxor eius colona Hildegardis. Qui habent infantes VIII… Tenet mansum ingenuilem I de terra, in terra arabili et pratum de bunuaria II et dimidium. Soluit ad hostem omni anno multonem I ; ad tertium annum porcum I ; ad tertium annum ueruicem I… Et facit caropera usque per siluam Waueram et nauigium usque ad monasterium ; et trahit fimum de curte dominica quantum in una die trahere poterit*.

Ce langage notarial est également directement du protofrançais à peine toiletté (l'orthographe fait illusion) [Banniard, *Serments*, 2007].

2° Comme exemple de document attestant des niveaux 1 et 2, on dispose du très joli texte technique qui décrit avec une précision d'architecte la basilique carolingienne de Saint-Denis et en précise l'histoire[924].

> *Basilica sancti Dionysii, UBI BEATISSIMUS CORPUS SUUS REQUIESCET, habet de longo pedes CCLXV. De latus pedes CIII. De alto usque ad camerato habet pedes LXXV… In summo sunt intus illa ecclesia columnas inter totum XC. Excepto habet foras per illos porticos de illa ecclesia columnas capitales LVIII, alias columnas minores XXXVII… Habet ipsa ecclesia luminaria mille CCL et mittunt in illa luminaria de oleo modios VIII et AD UNO QUEMQUE festa in anno semper per tres uices. Et habet in illa ecclesia portas paratas de auro et argento II. Alias portas habet paratas de iborio et argento II. Excepto habet hostias II paratas de iborio et de argento*

[922] M. Banniard, « Migrations et mutations en latin parlé : faux dualisme et vraies discontinuités en Gaule (Ve-Xe siècle) », dans *Plurilinguismo e diglossia fra Tarda Antichità e Medio Evo*, colloque de Bergame, 24-26 mai 2007, p. 23 (dact.).

[923] *Id.*, « Du latin des illettrés au roman des lettrés : la question des niveaux de langue en France (VIIIe-XIIe siècle) », dans *Zwischen Babel und Pfingsten : Sprachdifferenzen und Gesprächsverständigung in der Vormoderne (9.-16. Jh.) : Akten der 3. deutsch-französischen Tagung des Arbeitskreises « Gesellschaft und individuelle Kommunikation in der Vormoderne » (GIK) in Verbindung mit dem Historischen Seminar der Univ. Luzern* [*Entre Babel et Pentecôte : différences linguistiques et communication orale avant la modernité (IXe-XVIe siècle) : actes du 3e colloque franco-allemand du groupe de recherche « Société et communication individuelle avant la modernité » (SCI) rattaché à l'Institut Historique de l'Université de Lucerne*], Höhnscheid (Kassel), 16-19/11/2006, éd. Peter von Moos, Münster, 2008, p. 11-12 (dact.).

[924] B. Bischoff, *Anecdota nouissima : Texte des vierten bis sechzehnten Jahrhunderts,* Stuttgart, 1984.

DAGOBERTO REGIS BONE MEMORIAE, qui tale monasterio construxit, et PIPPINI REGI Francorum, qui tale ecclesia per sua iussione post mortem suam fecerunt filii sui DOMNUS REX CAROLUS ET CARLEMANNUS…

L'orthographe, qui s'efforce d'être entièrement « latine », donne effectivement au document un aspect latiniforme. Mais la langue parlée dans un cadre institutionnel (état des lieux) de la fin du VIIIe siècle très maîtrisée et très claire s'y lit fort bien sous ce vêtement : les segments écrits transcrits en petites capitales correspondent aux séquences plutôt ou franchement latines. Toutes les autres ont tous les caractères du protofrançais (morphologie, idiomatismes, lexique, phrasé). Il suffirait de les écrire en *scripta* romane pour y reconnaître de l'authentique langue d'oïl archaïque. Il y a tout lieu de penser qu'elle était lue avec la phonétique naturelle de la langue quotidienne, comme dans le système mérovingien. Les « fautes » d'orthographe assez nombreuses affectant les désinences plaident en ce sens : *Usque ad camerato, ad uno quemque festa, tale monasterio, tale ecclesia, per sua iussione*. Cette graphie est de type nettement mérovingien, comme d'ailleurs certains traits morphologiques qui réapparaîtront directement en AFC : *De latus* (AFC, « de laz »), *intus* (AFC, « laienz »), *sunt columnas XC* (CSPF de l'AFC), etc. Parachever un commentaire linguistique détaillé de ce document reviendrait en fait à faire un cours de langue non pas latine, mais romane. Ainsi, ce document montre que l'oralité technique d'oïl a accès au « discursif », et permet de nous faire une idée assez précise de ses niveaux 1-2.

*

* *

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements 3
Préface 4
Abréviations et signes éditoriaux 5
Introduction 7
Sources et bibliographie 11

PREMIÈRE PARTIE : COMMENT APPRÉHENDER LES TEXTES ? 73

1. Grille de lecture : la « sociolinguistique diachronique romane » 74

1.1. Trois décennies de recherches 74
1.2. Démarche globale 75
1.3. Précision du paradigme 77
1.4. Préférence d'un métalangage 78

2. La latinité des VIIe-VIIIe siècles : bilan des connaissances 80

2.1 Le latin mérovingien 80
2.1.1. Définition et caractères 80
2.1.2. Le protoroman 83
2.1.3. L'effacement du latin mérovingien 85
2.2. Le latin carolingien : le premier latin médiéval 86
2.2.1. Son élaboration 86
2.2.2. Le « drame de la Renaissance carolingienne » 89

3. Des appels à études 93

3.1. La langue des diplômes 93
3.1.1. Le latin mérovingien 93
3.1.2. Le latin carolingien 94
3.2. La langue hagiographique 95
3.2.1. L'hagiographie mérovingienne 96
3.2.2. L'hagiographie carolingienne 96
3.2.3. L'étude des réécritures 97
3.3. Problématique commune 98

3.4. Méthode de recherches 99
3.4.1. Historiographie 99
3.4.2. Graphie et morphologie 102
3.4.3. Lexique 103
3.4.4. Syntaxe et topologie 103
3.4.5. Vieux français, latin et zone interférentielle 104

4. Présentation du corpus 108

4.1. Les diplômes 108
4.1.1. Choix 108
4.1.2. Situation sociolinguistique 109
4.2. Les *Vitae* 118
4.2.1. Choix 118
4.2.2. Situation sociolinguistique 120
4.3. Les éditions suivies 123
4.3.1. Pour les *Vitae* 123
4.3.2. Pour les diplômes 123
4.4. Liste des textes 125

DEUXIÈME PARTIE : LA LANGUE DES DIPLÔMES ROYAUX, VIIe-IXe SIÈCLES 128

1. Introduction 129

[2. La constance mérovingienne (660-717)]

1. Texte 1 (660-673) 132
2. Texte 2 (692-693) 143
3. Texte 3 (693) 156
4. Texte 4 (694) 168
5. Texte 5 (709) 176
6. Texte 6 (709) 191
7. Texte 7 (716) 201

[3. Les hésitations carolingiennes (751-868)]

[3.1 « *Chartae romanae antiquiores* » (751-790) ?]

8. Textes 8-11 (751-775) 208
9. Texte 9 (751) 220
10. Texte 10 (759) 225
11. Texte 12 (775) 229
12. Texte 13 (790) 233

[3.2 Vers une unité latine (821-868) ?]

13. Textes 14-16 (821-839) 235
14. Texte 15 (832) 242
15. Textes 17-18 (845) 250
16. Texte 19 (861) 252
17. Textes 20-21 (868) 270

4. Conclusion 277

TROISIÈME PARTIE : LA LANGUE HAGIOGRAPHIQUE, VIIe-IXe SIÈCLES 288

1. Introduction 289

2. Premier dossier : les* Vitae *de saint Riquier 290
2.1 Introduction 290
2.2 Extrait n° 1 293
2.3 Extrait n° 2 301
2.4 Extrait n° 3 313
2.5 Conclusion 322

3. Deuxième dossier : les* Vitae *de sainte Bathilde 323
3.1 Introduction 323
3.2 Extrait n° 1 327
3.3 Extrait n° 2 335
3.4 Extrait n° 3 344
3.5 Conclusion 353

4. Troisième dossier : les* Vitae *de saint Gall 355
4.1 Introduction 355
4.2 Extrait n° 1 357
4.3 Extrait n° 2 371
4.4 Conclusion 379

5. Conclusion sur les trois dossiers 380
5.1 Diversité des dossiers 380
5.1.1 Détection de fluctuations diastratiques mérovingiennes 380
5.1.2 Des degrés très variables de fidélité au texte source 381
5.2 Les procédés de réécriture : vers une unité carolingienne ? 381
5.2.1 Perspectives statistiques 382
5.2.2 Les aspects narratologiques 389

QUATRIÈME PARTIE : CONFRONTATION DES DEUX CORPUS 392

1. Introduction 393
2. Forces centrifuges et centripètes : rapports et apports 393
3. Vers une modélisation d'ensemble 402
4. Plasticité et porosité du diasystème 412
5. Typologie contrastive des latinités mérovingienne et carolingienne 415

Conclusion 423

Glossaire 428

ANNEXES 433
Annexe 1 : *Vitae* de saint Riquier 434
Annexe 2 : *Vitae* de sainte Bathilde 452
Annexe 3 : *Vitae* de saint Gall 470
Annexe 4 : essai de situation diachronique d'un extrait du texte 19 (§ 5) 561
Annexe 5 : carte du domaine picard 563
Annexe 6 : échantillonnage lexical des *Vitae* 564
Annexe 7 : exemples de textes en niveau 1 569

Table des matières 571